ALBERT DU BOYS

CATHERINE D'ARAGON

ET

LES ORIGINES DU SCHISME ANGLICAN





SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

PARIS
Victor PALMÉ
ÉDITEUR DES BOLLANDISTES
directeur général
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

BRUXELLES
J. ALBANEL
DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE
pour la Belgique et la Hollande
29, RUE DES PAROISSIENS, 29

GENÈVE
GROSSET ET TREMBLEY, LIBRAIRES-ÉDITEURS
4, RUE CORRATERIE, 4

1880

HISTOIRE

DE

CATHERINE D'ARAGON

ET DES

ORIGINES DU SCHISME ANGLICAN

LE PUY, IMPRIMERIE MARCHESSOU FILS.

ALBERT DU BOYS

Déclamatoire !

CATHERINE D'ARAGON

ET

LES ORIGINES DU SCHISME ANGLICAN



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

PARIS
Victor PALMÉ
ÉDITEUR DES BOLLANDISTES
directeur général
76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

BRUXELLES
J. ALBANEL
DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE
pour la Belgique et la Hollande
29, RUE DES PAROISSIENS, 29

GENÈVE
GROSSET ET TREMBLEY, LIBRAIRES-ÉDITEURS
4, RUE CORRATERIE, 4

1880


BIBLIOTHECA
UNIV. JAGIELL.
CRACOVIENSIS

Monseigneur,

Votre Éminence a daigné me permettre de Lui dédier mon ouvrage sur Catherine d'Aragon. C'est une grande fortune pour mon livre de paraître sous les auspices d'un nom tel que celui du cardinal Newman.

Dans une circonstance récente et solennelle, Votre Éminence s'est prononcée fortement contre la prétendue égalité, devant Dieu, de toutes les formes du christianisme, ainsi que des manifestations les plus diverses du sentiment religieux. Mais, d'un autre côté, Elle a constaté que dans nos sociétés modernes, et dans la société anglaise en particulier, un gouvernement ne pourrait pas demander compte à chaque individu de sa croyance ou de son culte, avant de lui reconnaître le droit de cité : cette neutralité politique serait devenue une nécessité des temps.

En même temps, pour ramener l'unité dans un pays

divisé, Votre Éminence admet que la seule méthode à employer est celle de la persuasion : Elle cite à ce sujet ces paroles de l'Écriture : *Mansueti hæreditabunt terram.*

C'est précisément par une méthode inverse que l'Église Anglicane fut établie. Son fondateur employa la violence, non pas pour maintenir l'Unité, mais pour la rompre. J'ai recueilli de nouveaux témoignages sur la triste origine de cette Église. Le schisme qui lui donna naissance s'imposa par une pression gouvernementale jusqu'alors à peu près sans exemple dans nos âges modernes.

Personne n'a mieux fait ressortir que Votre Éminence comment le sens du Divin s'est peu à peu retiré de l'Anglicanisme, pour faire place à une espèce de constitution purement civile.

En tâchant de répandre un peu plus de lumière sur les commencements de cette œuvre de ténèbres, mon but serait de faire apprécier aux générations actuelles quelle peut être la valeur de cette religion césarienne qui ne s'est propagée qu'en foulant aux pieds les âmes les plus hautes et les plus généreuses de l'Angleterre, et en punissant, comme crime de lèse-Majesté, les résistances les plus légitimes de la conscience, sanctuaire inviolable, qu'aucune main humaine ne devrait profaner.

J'ai cru entrer dans les vues de Votre Éminence en saisissant cette occasion pour mettre en relief l'héroïsme de quelques-uns des martyrs qui illustrèrent alors le catholicisme anglais.

Je suis avec respect,

de Votre Éminence,

le très humble et très obéissant serviteur.

Albert du BOYS,

ANCIEN MAGISTRAT.

La Combe, ce 25 juillet 1879.

Réponse de Son Éminence le Cardinal Newman.

The Oratory, July 28, 1879.

Sir,

I thank you for the compliment you pay me in proposing to dedicate to me your Work on Catharine of Aragon.

Certainly, as you say, the Anglican church became the established religion by the application of tyrannical force. — I trust that now then are very few of its members, who wish to use such means of upholding it or would profess or act upon the principles of Cæsarism.

I am, sir,
Your faithful servant in X°

John St. Card. NEWMAN.

CATHERINE D'ARAGON

PRÉFACE

§ I

L'histoire ne serait pas digne de sa mission si elle se bornait à enregistrer les résultats de quelques grands événements sans nous faire connaître les ressorts cachés qui les ont amenés, et sans nous donner ses sévères enseignements sur la moralité des hommes qui y ont pris part.

Aussi dans notre siècle, plus curieux que jamais de ces détails instructifs et caractéristiques qui jettent une si grande lumière sur les faiblesses et les passions de l'humanité, on est, pour ainsi dire, à l'affût de tous les renseignements nouveaux, exhumés de la poussière de nos archives ou de celles des peuples voisins, et on

est sûr d'attirer l'attention d'un public d'élite, en mettant ces renseignements à sa portée.

Nous avons cru devoir obéir à cette tendance actuelle des esprits, en écrivant la vie de Catherine d'Aragon, d'après des documents inédits, récemment publiés en Angleterre, sur les règnes de Henri VII et de Henri VIII.

Les commencements de la vie de Catherine d'Aragon se rattachent au commencement des règnes si brillants de Ferdinand et Isabelle. La seconde partie de la vie de Catherine se trouve mêlée à toutes les agitations du XVIe siècle, à la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, aux vicissitudes de la papauté et au plus grand événement des temps modernes, qu'on a appelé la Réforme, et qui a été, pour l'Eglise, le déchirement de la robe sans couture.

Le schisme eut en Angleterre son origine à part. Il dut sa naissance à une passion impure du roi Henri VIII : le prince voulut briser pour la satisfaire, en défiant les foudres du Vatican, les liens indissolubles qui l'attachaient à la digne fille de la grande reine Isabelle de Castille, à la tante de l'empereur Charles-Quint.

L'histoire de ce procès d'annulation de mariage ou de divorce, le plus mémorable peut-être en ce genre de tous ceux qui furent plaidés dans le monde, reçoit des documents qui viennent d'être publiés un jour nouveau et inattendu. On y voit comment des complots

inouïs se tramèrent contre une malheureuse princesse qui semble un moment tout à fait abandonnée, et que l'on voulait faire passer à Rome pour s'abandonner elle-même. Sa fière et noble attitude, dans le cours et surtout à la fin de ce procès, était déjà attestée par l'histoire ; mieux connue encore, elle excitera l'admiration pour sa personne. D'un autre côté, nous montrerons comment Charles-Quint sut soutenir avec constance dans cette affaire, sans préoccupation exclusive de la politique, l'honneur de sa nation, de son sang et de sa race. Enfin on verra que le Souverain Pontife eut à résister à la pression odieuse des agents de Henri VIII, et Orvietto, à quelques égards, pourra rappeler Anagni. Clément VII, avec moins de fermeté peut-être que Boniface VIII, mais avec moins de raideur, sauva, à son tour, l'honneur de la papauté. A la fin, entouré des membres de son consistoire que l'on tenta vainement de corrompre, il prononça, en faveur de l'indissolubilité du lien conjugal, un de ces arrêts qui retentissent fortement dans l'histoire.

A sa condamnation par l'Eglise, Henri VIII répondit par la séparation de son royaume d'avec l'Eglise ; ce fut là la triste origine du schisme qui dure encore.

§ II

Avant d'entrer dans la vie même de Catherine d'Aragon, quelques explications historiques nous ont paru nécessaires.

L'intérêt de la vie de cette princesse roule sur ses deux mariages, dont on ne saurait séparer l'histoire : car le second n'avait été attaqué et n'était attaquable que parce que le premier avait existé.

Il faut, de plus, se reporter aux mœurs et à la politique de cette époque. Les mariages royaux étaient alors des affaires d'Etat, plus encore que des affaires de famille. Ils devenaient pour certains pays, habilement gouvernés par leurs souverains, des moyens d'agrandissement moins sanglants et plus sûrs que les conquêtes à main armée. On se rappelle la devise de l'Autriche :

Tu felix, Austria, nube !

C'étaient aussi entre les dynasties des gages d'alliance réputées solides et presque indissolubles.

Le mariage de Catherine d'Aragon avec Arthur, prince de Galles, fut précédé de négociations fort im-

portantes. Il eut, on peut le dire, une couleur politique plus accentuée que la plupart des mariages princiers, contractés vers le même temps.

Le second mariage de Catherine d'Aragon donna lieu à des péripéties plus curieuses encore que le premier, et à des complications, nous dirons même, à des intrigues beaucoup plus variées.

Aussi, entre Ferdinand d'Aragon, d'un côté, et Henri VII, roi d'Angleterre, de l'autre, la diplomatie proprement dite eut un très grand rôle à jouer.

On a réuni dans les recueils dont nous avons parlé plus haut [1] toutes les dépêches, toutes les lettres des souverains des deux pays et de leurs ambassadeurs relatives à ces négociations diplomatiques et matrimonia-

1. Le premier de ces recueils est intitulé : « Calendars of letters, « despatches and state papers, relating to the negociations between « England and Spain preserved in the archives at Simancas and « elsewhere, V vol. grand in-8°. » Nous disons cinq volumes en y comprenant un supplément au tome II. London, Longman et Cie. — Le second a pour titre : « Letters and papers foreigno and do- « mestic, of the reign of Henri VIII, preserved in the public re- « cord office, the British Museum and elsewhere in England, arran- « ged by J. S. Brewer. M. A. London Longman, etc. » Quatre volumes gr. in-8° ont paru. Ces publications seront continuées. — Le savant Bergenroth, qui a publié les trois premiers volumes de la première de ces collections, y compris le supplément, avait passé deux ans à Simancas pour en compulser les archives : il y contracta une fièvre incurable dont il mourut peu de temps après à Madrid. Le docte espagnol Gayangos a édité le troisième et le quatrième volume de cette collection. Quant au second recueil, trois volumes de pièces abrégées, rangées et cataloguées, ont été publiés d'abord chez Long-

les. Ces pièces diverses étaient restées inédites jusqu'à ce jour.

En nous appuyant principalement sur ces documents nouveaux, nous avons cru devoir étudier et faire connaître dans une introduction peu étendue trois grands personnages historiques, Henri VII d'Angleterre, Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille; ce sont eux, en effet, qui ont donné la première impulsion à ce drame si profondément tragique, en concevant l'idée de ces deux mariages, dont le premier fut si court, et le second si fécond en péripéties diverses. Nous allons donc tracer, dessiner le portrait du premier des Tudor, Henri VII, et des deux souverains catholiques qui parvinrent à réunir sous le même sceptre toute la péninsule espagnole.

man. En 1875, il a paru un quatrième volume, comprenant une longue et savante introduction du professeur Brewer, éditeur de cette collection. Cet écrivain a fait preuve de beaucoup de sagacité et même d'impartialité dans le résumé des documents qu'il a édités. C'est un membre distingué de la haute Eglise Anglicane. Nous avons également mis à contribution un troisième *Calandar*, c'est celui de Randon Brown, qui nous a donné les dépêches et les rapports des agents vénitiens depuis le commencement du règne de Henri VIII jusqu'à sa condamnation par la cour de Rome. Enfin nous avons profité, le mieux possible, du manuscrit de l'archidiacre Harpsfield, récemment publié par la *Camden Society*, jusqu'à concurrence de deux cents exemplaires seulement.

INTRODUCTION HISTORIQUE

Henri VII, roi d'Angleterre.

§ I

Richard III croyait avoir consommé la ruine de la race lancastrienne par le meurtre des deux enfants d'Edouard IV dans la Tour de Londres. Mais le parti de la rose rouge avait puisé de nouvelles forces dans les haines même excitées par ce roi si bassement cruel : il fallait qu'il découvrît quelque part un Lancastre nouveau qui pût devenir son chef et son vengeur. Il y réussit : il trouva l'homme qu'il lui fallait dans le comte de Richemont, descendant d'un bâtard de cette maison de Lancastre, dont le sang légitime semblait avoir été épuisé par d'interminables guerres civiles [1]. On le rappela

1. En vertu des lettres-patentes de Richard II, confirmées par le parlement, Jean de Gand, duc de Lancastre, avait fait légitimer ses enfants naturels, mais on avait joint pour eux à cet acte la clause

de France où il était exilé, afin de lui donner à conquérir la couronne d'Angleterre.

Pour les ennemis de la maison d'York, le comte de Richemont ne fut donc qu'un roi d'expédient : mais cet expédient triompha par la victoire de Botworth, remportée contre Richard III ; le prétendant lancastrien eut d'abord pour lui le jugement de Dieu. Bientôt après, le Parlement le reconnut pour légitime souverain : il s'intitula, dès lors, roi par la grâce de Dieu, et se fit couronner solennellement par l'archevêque de Cantorbéry.

Il épousa ensuite, comme il l'avait promis avant même de venir en Angleterre, la princesse Elisabeth, qui, après la mort violente de ses deux frères, représentait, comme fille d'Edouard IV, les droits de la branche aînée de la maison d'York.

On n'est pas très bien renseigné sur l'extérieur et les qualités physiques de Henri VII. Il paraît qu'il était de taille moyenne et ne jouissait pas d'une robuste constitution. Les diplomates étrangers qui furent en rapport avec lui disent qu'il avait de la physionomie et beaucoup de mobilité dans le regard. Son séjour prolongé en Bretagne et en France lui avait donné une grande habitude de la langue française : il la parla très bien

d'exclusion de tous droits au trône d'Angleterre. Une fille du comte de Sommerset, ainsi légitimée, la princesse Catherine, épousa d'abord le roi Henri V, puis Owen Tudor. Elle eut de ce dernier une fille appelée Marguerite qui se maria avec le comte de Richemont, lequel fut le père de Henri VII.

jusqu'à la fin de sa vie. On assure que sa tournure et ses manières étaient celles d'un Français plutôt que d'un Anglais. Il écrivait dans les deux langues avec une égale facilité.

Les historiens anglais n'ont pas nié les défauts de ce prince ; mais ils ont préconisé son humanité et sa clémence.

Encadré dans l'histoire entre Richard III, qui était un monstre, et Henri VIII, qui fut un tyran, il dut bénéficier de ce double voisinage. La comparaison ne pouvait que lui être favorable.

Ce qu'il y a de mieux à dire sur son compte, c'est qu'il eut plus soif d'or que de sang.

Il voulut bien pardonner, dans une certaine mesure, aux seigneurs yorkistes qu'il avait vaincus, d'avoir défendu leur souverain à qui ils avaient promis fidélité. Il ne les fit pas condamner à l'affreux supplice des traîtres. C'était, il faut le dire, une sorte d'innovation dans la longue série des représailles politiques en Angleterre. Mais ces seigneurs furent contraints de s'humilier et de se mettre, comme on le disait alors, à *la merci du roi*, dont la magnanimité daignait leur faire grâce de la vie, en ne prenant que leurs biens.

Il est vrai que Henri VII ne fut pas aussi indulgent à l'égard du comte de Suffolk, fils du duc de Clarence et dernier rejeton de la branche cadette de la maison d'York. Ce jeune prince, qui pouvait devenir un prétendant dangereux, avait été enfermé dans la Tour de

Londres. Un jour, las d'une captivité qui menaçait d'être sans terme, ce jeune prince tenta de s'évader. On assimila cette tentative innocente à un crime de haute trahison. Le malheureux prince fut condamné à mort, Henri VII ratifia l'arrêt qui reçut son exécution.

La vie privée de ce monarque fut exempte de désordre : mais il montra peu de prévenance et témoigna peu d'affection, du moins au commencement de son mariage, pour la reine Elisabeth. Le prieur de Santa-Cruz dit qu'il regarde cette princesse comme la plus noble femme de l'Angleterre et qu'elle fut condamnée à la plus triste et à la plus misérable existence. Seulement il donne à entendre que, dans cette circonstance, c'est moins le roi lui-même qui était le tyran et l'oppresseur que sa mère la comtesse de Richemont, femme altière et impérieuse [1].

Le roi Henri avait peu d'amis dans les hauts rangs de la société anglaise, ses goûts étaient moins relevés. Il traitait comme un ami véritable le docteur Puebla, ambassadeur d'Espagne, qui lui-même n'avait guère de liaison avec aucune autre personne que le roi d'Angleterre.

Henri VII était égoïste et cupide. Comme les avares et les usuriers de profession, il enterrait son or ou le

1. C'était une princesse charitable et pieuse : elle protégeait les lettres : mais on peut avoir des vertus avec un caractère difficile. On peut même réunir les plus éminentes qualités et être une mauvaise belle-mère.

cachait soigneusement dans un coffre. Néanmoins, lors de ses réceptions solennelles, il se montrait parfois magnifique et fastueux.

Ce prince déploya une grande vigilance et une véritable habileté pour défendre sa couronne menacée par des insurrections incessantes. Mais il ne montra pas la même supériorité dans le maniement de la politique étrangère.

Il n'aimait pas la guerre, et, malgré toute la finesse qu'il prétendait avoir, il se laissa entraîner par Ferdinand à des hostilités répétées contre la France, desquelles il ne tira aucun profit.

Ce qui lui manqua surtout, c'est la générosité et la grandeur d'âme. On sentait en lui l'aventurier et le parvenu. Sa correspondance trahit sa petitesse ombrageuse, son manque total de franchise et de sincérité. On verra des preuves multipliées de sa duplicité politique dans le récit de ses négociations avec l'Espagne, et dans l'exposition de sa conduite à l'égard de Catherine d'Aragon. Sa dureté artificieuse et opiniâtre envers cette malheureuse princesse nous semble imprimer à sa mémoire une tache indélébile.

---

§ II

La proclamation des droits d'Isabelle à la couronne de Castille et son avènement sur le trône en 1474 furent salués avec d'autant plus de joie par la nation espagnole qu'elle était plus lasse du spectacle d'immoralité donné par le roi Henri IV et par sa cour.

Ce faible monarque vécut longtemps sous le même toit que la reine, sans se douter qu'un de ses courtisans, Beltran de la Cueva, avait acquis auprès d'elle toutes les prérogatives d'un amant préféré, et que lui-même, époux sans discernement et sans dignité, était devenu la fable de la cour et de la nation tout entière.

Si on faisait du droit politique avec des maximes empruntées aux jurisconsultes romains, avec des textes de lois dont on tuerait l'esprit en les interprétant à la lettre, on pourrait rapetisser cette question aux dimensions d'un procès civil, et plaider plus ou moins sérieusement qu'Isabelle a été une usurpatrice; on soutiendrait en

même temps que l'héritière légitime du royaume était la princesse Dona Juana [1], fille légale de Henri VIII. Mais si celle-ci, née sur les marches du trône, ne fut pas désavouée par le roi dans les délais voulus, elle se trouva l'être sur le champ par l'opinion publique de la manière la plus éclatante. On sait le surnom qui lui fut donné de Beltraneja, c'est-à-dire fille de Bertrand de la Cueva. C'était l'arrêt des contemporains, il fut confirmé par la postérité et par l'histoire.

Le peuple espagnol était trop fier pour continuer de supporter ainsi une royauté traînée dans la fange.

Le mouvement en faveur d'Isabelle, cette jeune princesse si pure et si austère, était né d'une réaction de tout ce qui était honnête contre tout ce qui était corrompu, de tout ce qui était noble contre tout ce qui était vil. Ce mouvement devint tellement fort, que Henri IV lui-même fut obligé d'y céder pour ne pas être

1. Il existe un mémoire fort curieux sur l'illégitimité de la naissance de cette princesse. Il fut composé pour prouver la convenance et l'opportunité du mariage de Charles-Quint avec la princesse de Portugal. Dona Juana, dite Beltraneja, vivait encore à cette époque, reléguée dans un couvent, non loin des bords du Tage. Bien des années auparavant, Alphonse, roi de Portugal, avait voulu prendre fait et cause pour elle. Il avait été vaincu, et il était mort peu de temps après. Mais il y avait là je ne sais quel point noir qui inquiétait encore les Castillans. On regardait comme très politique un mariage qui donnerait à Charles-Quint ou à son héritier tous les droits possibles à l'héritage du trône de Portugal et qui empêcherait qu'on ne revendiquât dans ce pays la couronne d'Espagne pour la *Beltraneja*. Voir le *Calendar of state papers*, déjà cité, tom. II, p. 396-397. Le mémoire donne des preuves concluantes contre la légitimité de Dona Juana.

exposé à perdre la couronne et la vie. L'assemblée des nobles de Castille, qui se réunit à Toro de Guisando, déclara qu'Isabelle était son héritière présomptive et devait être proclamée princesse des Asturies.

Déjà Isabelle avait repoussé avec une douceur ferme et mesurée l'offre prématurée qui lui avait été faite du trône de Castille. Elle se contenta, dans cette occasion, de faire reconnaître sa liberté et son indépendance complète dans le choix d'un époux. On sait qu'elle en profita pour se marier avec Ferdinand d'Aragon, malgré l'opposition de son frère Henri IV.

Elle respecta pourtant très scrupuleusement les pouvoirs et les droits de ce prince tant qu'il vécut. Mais, aussitôt après sa mort, fidèle à l'espèce de pacte qu'elle avait contracté avec la Castille, elle saisit d'une main vigoureuse les rênes du gouvernement. Elle avait traversé dans sa jeunesse, avec une grande habileté et un tact infini les obstacles les plus divers, les péripéties les plus singulières. Mariée, après de romanesques aventures, avec l'infant Ferdinand d'Aragon, elle le fit monter à côté d'elle sur le trône de Castille, ce qui lui créa une situation difficile et délicate. Il fallut qu'elle fît sa part de pouvoir à son royal époux, part qu'il trouvait toujours au-dessous de ce qui lui était dû. Ce ne fut pas trop de toutes les grâces, de toutes les séductions, de tout le savoir faire d'Isabelle pour calmer les ombrages et les susceptibilités du Ferdinand. Elle parvint à lui faire comprendre que toute division de pouvoir entre

eux ne pouvait être que nominale, puisque leurs intérêts étaient communs, leurs principes et leurs idées tout à fait identiques, enfin elle lui fit accepter l'assurance qu'ils marcheraient toujours étroitement et tendrement unis.

Isabelle changea entièrement les mauvais courants qui régnaient à la cour des deux rois qui l'avaient précédée sur le trône. A l'esprit d'anarchie et de révolte, elle fit succéder le sentiment profond et le respect de l'autorité, aux désordres les plus scandaleux, la décence la plus parfaite, enfin à la rudesse des formes cette délicatesse de mœurs et de manières qui rend la force polie et l'audace même timide. Elle profita des tendances de ce peuple espagnol resté jusqu'alors le plus chevaleresque de l'Europe pour exercer sur lui un prestige qui n'appartenait qu'à son sexe et, parmi son sexe, qu'aux personnes douées comme elle d'une distinction suprême dans la démarche, dans le langage et dans l'accent, dans la physionomie même du visage, reflet fidèle de son âme.

Nous avons sous les yeux un portrait d'Isabelle : c'est une gravure copiée d'après un maître obscur, dont le tableau était, il y a peu d'années, dans le palais de Don Blas à Madrid. En comparant ce portrait à celui qu'a tracé de cette princesse le premier coloriste du XVI[e] siècle, le Titien, et que nous avons vu et admiré à la galerie d'Augsbourg en Allemagne [1], voici l'idée que

1. La splendeur de coloris de l'illustre vénitien met en relief le teint magnifique, les traits admirables de la grande reine. Mais le Titien n'a

l'on peut se faire de la reine Isabelle. — Elle devait être d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, et remarquable par sa svelte élégance. Ses cheveux châtain-clair se nuançaient d'un léger reflet doré, ses yeux d'un bleu foncé brillaient d'une vive expression d'intelligence et de fermeté, tempérée par une douceur céleste. Dans la gravure que nous venons de mentionner, elle est représentée avec une robe montante, et la tête couverte d'un voile qui lui encadre toute la figure : elle tient un livre d'heures à la main. Au premier abord, elle rappelle un peu ces vierges de Giotto dont la physionomie si élevée et si pure a, en même temps, un caractère de religieuse sévérité. Mais, quand on l'examine plus attentivement, on croît reconnaître que la souveraine des Espagnes médite plutôt sur les devoirs de la royauté que sur les splendeurs du ciel. Il y a quelque chose d'arrêté dans son regard qui annonce une volonté positive et tenace. Sa sérénité, sa réserve, sa dignité contenue, si marquées dans son attitude et dans tous les traits de sa figure, témoignent de sa force morale et inspire à ceux qui la contemplent un respect involontaire et profond.

La fermeté qu'exprime dans ce portrait la physionomie d'Isabelle n'est pas un signe trompeur : elle faisait le fond de son caractère, sans en exclure la grâce et l'aménité.

dû peindre ce portrait, d'après les ordres de Charles-Quint, que vingt-cinq à trente ans après la mort d'Isabelle ; cependant on doit croire qu'il a été composé d'après des portraits faits du vivant de cette princesse.

Elle ne plia jamais devant les rébellions populaires [1]. Mais surtout elle lutta avec une sévérité inflexible contre les usurpations des grands de Castille, en leur appliquant les lois, comme elle l'aurait fait aux moindres d'entre son peuple. « Les chefs des maisons de Cadix et « de Médina Sidonia, dit le plus moderne des histo- « riens espagnols [2], les Guzman, les Ponce de Léon, « les Aguilar et les Porto-Carrero, qui maintenaient « tout le pays dans le trouble et dans les divisions, « durent éprouver un étonnement voisin de la stupé- « faction, quand ils virent cette jeune reine entrer « intrépidement à Séville, recevoir les acclamations du « peuple, et administrer la justice avec un calme aussi « imperturbable, que si sa domination avait été depuis « longtemps affermie dans ce pays. Parmi ces seigneurs « indépendants qui paraissaient si formidables, les uns « rendirent à la couronne les biens qu'elle leur avait « engagés, les autres se présentèrent à la reine pour « disculper leur conduite passée et promettre d'être « plus tranquilles et plus soumis à l'avenir. »

C'est Isabelle qui donna les plus vifs encouragements et une consécration légale aux *Santas Hermandades,* ces associations populaires nées au sein des villes de Castille, pour réprimer les désordres, les brigandages,

1. On sait quelle fut sa présence d'esprit et son indomptable courage lors de la terrible émeute de Ségovie.

2. La Fuente, *historia general de España*, part. II, lib. V, p. 111-112, secunda ediciòn, Madrid, 1869.

qui ôtaient à tous le sentiment de la sécurité. Un de ses traits caractéristiques était de ne pas faire acception de personne, et de tout subordonner aux principes d'une rigoureuse équité; c'est un mérite plus grand encore pour les princes, que celui de la clémence. Elle pouvait avoir des erreurs de jugement, mais, quand une fois elle avait vu bien clair sur une question de justice, elle ne fléchissait à aucun prix.

Ainsi un chevalier gallicien appelé Yanez de Lugo, ayant commis un crime de violence, demandait à être soustrait aux poursuites de la justice. Il offrait, pour obtenir ses lettres de pardon, la somme, énorme à cette époque, de 40,000 doublons d'or. Isabelle était dans un grand besoin d'argent, et ses conseillers la pressaient fortement d'accepter : elle fut inflexible dans son refus [1].

Voici un autre exemple de sa sévérité impartiale envers les personnes même de sa cour, et de ce qu'on pourrait appeler sa passion pour la justice.

Un jour, dans la salle des gardes de son palais de Valladolid, une querelle s'éleva entre deux jeunes gens, Ramiro Nunez de Guzman, Lord de Toral et Frédéric Henriquez, fils de l'amiral de Castille, lequel était oncle du roi Ferdinand. Dès que la reine en eut été informée, elle donna à Lord de Toral un sauf-conduit

Un lord espagnol? Ricos-hombres

1. Pulgar, *Reges calolicos*, part , II, cap., xcxv. — L. Marinœo, *Cosas memorabiles*, fol. 180.

qui devait lui servir jusqu'à ce que l'affaire eût été arrangée. Cependant D. Frédéric, au mépris de la protection royale, se fit accompagner par trois de ses camarades, alla attendre son ennemi le soir dans les rues de Valladolid, et l'assaillit traîtreusement à coups de bâton.

Isabelle n'eut pas plutôt appris ce guet-apens et cette violation de son sauf-conduit, qu'elle monta à cheval, malgré un orage affreux et des torrents de pluie, et galopa jusqu'au château de Simancas, alors occupé par l'amiral, père du coupable ; les gardes avaient eu peine à la suivre : elle était arrivée avant eux dans la forteresse. Elle somma sur-le-champ l'amiral de lui livrer son fils ; celui-ci nia que Frédéric Henriquez fût dans les murs du château. Alors elle se fit remettre toutes les clés, fouilla toutes les chambres et les moindres recoins du donjon ; puis, ses recherches restant infructueuses, elle retourna à Valladolid. Le lendemain, soit à cause de sa fatigue, soit à cause de la contrariété qu'elle avait éprouvée, elle fut obligée de se mettre au lit. On lui demanda quelle souffrance elle ressentait : « Mon corps est tout moulu, dit-elle, des coups « donnés par Frédéric à Guzman, au mépris de mon « sauf-conduit. »

L'amiral comprit qu'il ne fallait pas continuer de vouloir soustraire son fils à la haute justice de la reine, dont il aurait pu encourir lui-même la disgrâce. Il le fit donc conduire deux jours après au palais de Valla-

dolid, par le connétable de Haro, son oncle, qui implora, en faveur du coupable, la miséricorde d'Isabelle. Cette princesse ne se laissa pas toucher par ces supplications ; elle pensa qu'il fallait absolument faire un exemple. Elle ordonna donc aux alcades de conduire publiquement ce jeune seigneur à travers la grande place de Valladolid, et là, de l'enfermer dans une cellule étroite où personne n'aurait accès. A la fin, sur les instances du roi lui-même, dont ce jeune prisonnier était le parent, elle consentit à échanger sa captivité contre un exil en Sicile, lequel dura plusieurs années [1].

Mue également par un sentiment de justice, quoique autrement appliqué, quand elle croyait qu'un homme éminent était comme désigné par son mérite à de hautes fonctions, elle se mettait en garde contre toutes les influences et contre ses propres affections pour ne pas manquer au premier devoir de la royauté qui était de faire le meilleur choix possible dans l'intérêt public. Et ainsi, au jeune D. Alphonse d'Aragon, déjà archevêque de Saragosse, et recommandé chaudement par Ferdinand lui-même, elle préférait pour le siège primatial de Tolède le moine austère et pieux qui s'appelait Ximénès.

Mais là où se déployèrent au plus haut degré les grandes facultés de la reine, c'est dans la part qu'elle

1. Prescott, *Ferdinand and Isabella*, tome Ier, p. 175-176.

prit à la direction de la guerre contre les Mores.

Avant tout, elle comprit ce qui manquait aux chevaliers espagnols, qui faisaient tous les jours des exploits héroïques, mais qui, contents de la gloire acquise par ces exploits, en eussent volontiers, dès le lendemain, abandonné le fruit et n'auraient cherché que le repos après la victoire : grâce à elle, la guerre devint autre chose qu'une série d'aventures; elle y introduisit la prévoyance, l'esprit de suite, les opérations combinées habilement et régulièrement exécutées.

Ainsi elle ne voulut pas que la prise d'Alhama, qui avait consterné les Mores, devînt un fait d'armes stérile par la retraite de l'armée, qui avait planté le drapeau de la croix sur ces tours réputées imprenables. Cette place, éloignée des autres forteresses occupées par les chrétiens, était sans doute exposée aux attaques continuelles des ennemis, mais elle la considérait comme un premier poste à garder sur le chemin de Grenade. A dater de ce moment, c'est elle qui s'occupa de lever les recrues, de rassembler les vivres et les munitions. Rien ne pouvait la détourner de son unique pensée, la prise de Grenade et la soumission des Mores. Un jour, Ferdinand déclara qu'il voulait enfin appliquer les ressources de son petit royaume à reculer les frontières mêmes de l'Aragon, et non à agrandir la Castille. Il allait partir, disait-il, pour reconquérir le Roussillon. Isabelle lui annonça, alors, qu'elle allait prendre elle-même le commandement de l'armée con-

tre les infidèles. Elle se disposait à le faire, quand Ferdinand revint brusquement : heureusement pour sa gloire, les Cortès d'Aragon lui avaient refusé des subsides.

Pendant que les Espagnols assiégeaient Baza, les munitions manquaient, le trésor était à sec ; la reine engagea ses joyaux et ses bijoux personnels pour subvenir aux besoins de la guerre.

Néanmoins les Espagnols découragés allaient peu à peu abandonner le siège qui traînait en longueur, quand la reine se rendit elle-même au camp, accompagnée du cardinal Mendoza et d'une brillante escorte. A la vue de cette nombreuse cavalcade qui émergeait du sein des vallons, au bruit des acclamations enthousiastes de l'armée espagnole, les habitants de Baza, frappés de crainte et de stupeur, demandèrent à capituler.

Au siège de Malaga, on la voit encore payer de sa personne : elle veillait, avant tout, au bien-être du soldat ; on l'appelait *la mère des camps, mater castrorum*. C'est elle qui établit, la première, des ambulances et des hôpitaux dans les armées. Elle présidait souvent en personne au pansement des blessés, au soin des malades.

Sous sa surveillance sévère, une grande décence régnait dans les camps ; plus de jeux de hasard, plus de courtisanes, plus d'orgies nocturnes, plus de propos licencieux, plus de blasphèmes, et pourtant cette reine si austère continuait d'être très populaire parmi les che-

valiers de tout rang et parmi les soldats eux-mêmes. Les tentes restaient ouvertes et aucun larcin n'y était commis. Les dimanches et les jours de fêtes, les offices divins se célébraient avec une grande régularité. Pour Isabelle, cette guerre était une véritable croisade : elle devait être poursuivie dans un esprit tout à fait chrétien. L'observance du culte était d'ailleurs un moyen de soutenir le moral du soldat et de seconder l'action de la discipline militaire.

Quand Grenade même fut assiégée, Isabelle usa de la même méthode, en y ajoutant tous les perfectionnements de l'expérience et en redoublant de vigilance et d'activité. Elle-même traçait la marche des convois, répartissait les vivres, encourageait par des mots gracieux les guerriers qui l'approchaient. Presque toutes les tentes ayant été dévorées dans une nuit par un terrible incendie, elle fit construire avec une incroyable rapidité des maisons en pierre au lieu de fragiles abris en toile, une ville au lieu d'un camp. Elle donna à cette ville la forme d'une croix : on voulut l'appeler du nom d'Isabelle. Elle s'y refusa modestement, et, d'après son désir, on nomma Santa-fe (Sainte-foi) cette cité bâtie sous les auspices et en l'honneur du Dieu des armées.

Quand Grenade capitula, tout le monde convint que l'on devait la meilleure part de ce succès à celle qui en avait fait l'affaire et la passion de sa vie, à celle qui en avait été l'âme durant de longues années, à la grande reine Isabelle de Castille.

Isabelle n'avait point la bigoterie que lui imputent certains écrivains protestants. Sa religion était sévère sans doute, exacte et fidèle dans la pratique, mais elle resta toujours large et éclairée. Il faut lire ce qui nous reste de sa correspondance avec ses directeurs, surtout avec Talavera : son âme admirable s'y révèle tout entière.

Il est faux que des préjugés étroits aient fermé son cœur aux sentiments de l'humanité.

On ne put la décider qu'avec peine à adopter l'idée de l'Inquisition, et, la bulle de Sixte IV, qui la fondait, ayant été obtenue, elle en suspendit la publication et l'exécution pour essayer des moyens de conversion plus doux à l'égard des judaïsants et des nouveaux chrétiens. Elle s'entendit, à cet égard, avec le cardinal Mendoza, qui avait composé pour cette classe de chrétiens, non encore affermis dans la foi, un catéchisme tout à fait spécial, et qui en avait ordonné l'enseignement et l'explication dans son diocèse [1]. Mais quand on lui eut montré que tous les efforts du zèle échouaient devant une indomptable obstination, quand de savants docteurs, des prélats jouissant d'une grande considération dans l'Eglise lui affirmèrent la nécessité d'établir une justice spéciale pour juger ces crimes religieux, qui excitaient sans cesse des séditions populaires, alors Isabelle se soumit, et son esprit crut devoir s'incliner de-

1. *Historia de España*, par La Fuente, part. II, lib. IV, p. 137.

vant des autorités qu'elle était accoutumée à vénérer et à regarder comme les guides les plus sûrs de sa conscience.

Remarquons, de plus, que ce fut l'une des circonstances où Isabelle fit céder son opinion à celle de son royal époux.

D'ailleurs un mouvement national autant que religieux poussait alors l'Espagne presque irrésistiblement vers l'unité de foi en même temps que vers l'unité politique[1]. C'était en quelque sorte la suite et le complément de l'éclatante victoire remportée sur l'Islamisme dont on ne voulait plus laisser de traces sur le sol de la péninsule.

D'un autre côté, l'humanité attentive et vigilante d'Isabelle est prouvée par le témoignage de Las Casas, l'apôtre des pauvres Indiens.

« Les plus grandes horreurs de ces guerres et de cette « boucherie, dit-il, commencèrent aussitôt que l'on sut « en Amérique que la reine Isabelle venait de mourir. « Car jusqu'alors il ne s'était pas commis autant de « crimes dans l'île espagnole, et l'on avait même soin « de les cacher à cette princesse, parce qu'elle ne ces- « sait de recommander de traiter les Indiens avec dou- « ceur et de ne rien négliger pour les rendre heureux. « J'ai vu, ainsi que beaucoup d'Espagnols, les lettres « qu'elle écrivait à ce sujet, et les ordres qu'elle en-

1. Voir les sages réflexions que fait à ce sujet M. de Pidal dans son excellente histoire des troubles de l'Aragon.

« voyait : ce qui prouve que cette admirable reine « aurait mis fin à tant de cruautés si elle avait pu les « connaître [1]. »

Isabelle avait deviné Christophe Colomb : elle le soutint contre les préjugés des courtisans et du roi Ferdinand lui-même, contre les calomnies et les persécutions de ses détracteurs. Sa belle âme avait compris celle de ce grand homme si cruellement méconnu de son vivant.

Son cœur était inébranlablement fidèle dans ses affections. Elle ne se sépara jamais de Béatrix de Babadilla qui lui avait été si dévouée dans sa jeunesse, aux jours de l'adversité, de l'isolement et de l'abandon. Elle associa le marquis de Moya (Cabrera), qui lui avait rendu, vers la même époque, de grands services personnels, à la faveur de Béatrix dont il était devenu l'époux.

De bonne heure, elle avait appris à parler le castillan avec élégance. Mais elle avait eu si peu de ressources intellectuelles dans les premières années de sa vie que son instruction avait été très incomplète : elle la perfectionna à force de travail avec une énergie bien méritoire dans la haute situation qu'elle occupait. S'arrachant au tumulte et aux préoccupations de la cour et se dérobant même autant que possible à l'entraînement des affaires, elle donnait presque tous les jours quel-

1. Fragment cité par Prescott, *Ferdinand and Isabella*, tom. II de la petite édition anglaise, p. 249-250.

ques heures à l'étude. C'est alors qu'elle apprit la langue de l'Eglise, de la science, et qui était aussi dans ce temps la langue des actes diplomatiques, le latin. Plus tard, elle écrivit en latin à son confesseur. Elle étudia également quelques langues vivantes.

Son exemple finit par se répandre et par propager l'ardeur de l'instruction chez les dames qui l'entouraient. La cour, auparavant si frivole, sembla prendre des goûts littéraires très sérieux. De proche en proche, ces goûts se transmirent peu à peu dans dans tous les rangs de la nation. Sous ce rapport, comme sous celui des mœurs, on peut dire qu'en Espagne une métamorphose sociale complète s'opéra, sous l'influence d'une femme, pendant un règne marqué d'ailleurs par tant de glorieux travaux,

On comprend quelle forte impulsion une princesse comme Isabelle dut imprimer à l'éducation de ses fils et de ses filles.

Son fils D. Juan, élevé avec des jeunes gens choisis de la jeunesse castillane, fut initié à toutes les branches des connaissances humaines, et profita admirablement des leçons qui lui furent données. On sait qu'il mourut à la fleur de l'âge, au moment où il faisait concevoir aux Espagnols sur qui il devait régner, les plus brillantes espérances.

Quant aux princesses, ses sœurs, elles reçurent les enseignements du docte et pédantesque Pierre Martyr, qui s'en vante en ces termes : « J'ai été le nourricier

« littéraire de presque tous les princes et de toutes les « princesses de Castille [1]. »

Erasme, qui admirait beaucoup l'éducation donnée aux infantes espagnoles, décernait l'épithète de savante à la plus jeune d'entre elles, *Doña Catalina* ou Catherine, celle même dont nous avons entrepris d'écrire l'histoire.

Dans le gouvernement de ses peuples comme dans l'éducation de ses enfants, quoiqu'elle eût les aspirations les plus larges et les plus élevées, elle subordonnait au bon sens, dans la pratique, la réalisation de ses plans. Rien ne sentait chez elle la visionnaire ni l'utopiste. Sans doute elle pensa peut-être à plus de réformes qu'elle n'eut le temps d'en exécuter. Mais elle réussit pleinement à celles qu'elle fit tant que d'entreprendre. Ainsi la réforme monastique qu'elle essaya de concert avec Ximénès fut une œuvre menée par elle avec une douceur tenace pleine d'habileté. Elle rétablit la clôture et la règle dans presque tous les couvents de religieuses qu'elle visita, en mêlant le langage de la persuasion à celui de l'autorité. Ximénès ne laissa pas subsister non plus de couvents d'hommes relâchés : mais il en supprima plusieurs. On vit même les religieux de quelqnes communautés se révolter contre les exigences de leurs réformateurs, briser leurs clôtures, et

1. *Suxerunt mea litteraria ubera Castillæ principes fere omnes* (Op. Erasmi. Epistola, 612).

jeter leurs frocs aux buissons du chemin : la main de fer obtint moins des âmes que la main de velours.

On ne sait, pas au surplus, toutes les réformes qu'Isabelle aurait accomplies, si elle avait vécu davantage. Quand on voit tout ce qu'elle a fait en trente ans de règne, on reste stupéfait, et on se demande à quoi elle serait parvenue, si Dieu lui avait encore concédé les quinze années d'Ezéchias.

Mais ce nouveau bail avec la vie, ce répit ou cette grâce qui fut accordée au roi d'Israël, Isabelle ne parut pas en avoir le désir, et ne l'implora pas de la faveur divine.

On raconte, en effet, que, s'étant aperçue des larmes que l'on versait sur son lit de mort : « Ne pleurez pas « sur moi, dit-elle, et ne perdez pas votre temps à d'i-« nutiles vœux pour le rétablissement de ma santé : « mais priez plutôt pour le salut de mon âme. »

On ajoute qu'elle reçut les sacrements avec la plus tendre dévotion, mais que, quand on lui donna l'extrême-onction, elle s'opposait à ce qu'on lui découvrît les pieds, comme c'est l'usage en pareille circonstance ; ainsi, jusqu'à son dernier soupir, elle eut de ces révoltes de la pudeur, qui avaient toujours trahi chez elle une délicatesse féminine toute particulière, sans nuire à son mâle courage et à sa virile fermeté.

Elle expira le vendredi 26 décembre 1504 : elle était dans la cinquante-quatrième année de son âge.

Comme les Espagnols adoraient leur bonne et grande

reine, cette mort fut, dans toute la péninsule, l'objet d'une désolation, qui alla presque jusqu'au désespoir.

Peu de temps avant de mourir, Isabelle avait tracé d'une main affaiblie un testament très détaillé, où elle pourvut, avec une merveilleuse sagesse, aux intérêts du gouvernement de l'Espagne et à ceux de sa famille [1].

Si nous avons dessiné un peu longuement les traits de cette admirable figure, c'est qu'il nous a paru nécessaire de faire connaître la mère pour bien expliquer la fille : après avoir étudié avec nous Isabelle de Castille, on comprendra mieux Catherine d'Aragon.

1. L'autographe de ce testament est encore conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque royale de Madrid. Isabelle avait nommé dix exécuteurs testamentaires ; en tête de cette liste, se trouvaient le roi Ferdinand et Ximénès de Cisnéros.

On remarqua que, fidèle à l'amitié jusqu'au bout, elle recommanda chaudement à ses exécuteurs testamentaires, et au roi en particulier, le marquis et la marquise de Moya, — Béatrix de Bobadilla.

---

§ III.

Ferdinand d'Aragon, roi d'Espagne.

Nous ne voudrions pas que le roi Ferdinand disparût dans l'éclat des rayons qui entourent le front d'Isabelle comme d'une éblouissante auréole. Ferdinand eut sa place dans l'histoire, et cette place, quoique secondaire, a encore son importance. S'il avait eu une moins illustre compagne de sa vie et de son trône, il occuperait un rang bien supérieur dans l'opinion publique. D'ailleurs il a survécu à la reine, et, pendant plusieurs années, a gouverné tout seul ses Etats si démesurément agrandis. Son individualité, qui ne fut point effacée dans la première partie de sa vie, quoiqu'on en puisse dire, se dessina pourtant dans la seconde d'une manière plus nette et plus précise. Nous devrons tenir compte des diverses phases de l'existence de ce prince dans le portrait que nous allons esquisser de sa personne; et, lors même que nous serons forcé d'être sévère pour sa mémoire, nous tâcherons toujours d'être juste.

Ferdinand avait à peine dix-huit ans, quand il alla, poussé à la fois par les calculs habiles de son père et par ses propres aspirations chevaleresques, contracter presque clandestinement avec Isabelle un mariage qui parut être une aventure, et qui était un grand coup de politique.

Afin de ne pas retarder une union qu'il fallait hâter pour ne pas se heurter à d'invincibles obstacles, Ferdinand d'Aragon apporta à sa fiancée une bulle fausse et fabriquée de dispense pontificale en faveur de leur mariage, ce qui causa à la princesse Isabelle de violents remords et presque du désespoir, quand elle connut plus tard cette manœuvre coupable. Elle n'eut pas de repos qu'elle n'eût obtenu du pape Sixte IV, une bulle qui la relevait de toute censure antérieure, qui l'autorisait par une dispense nouvelle à contracter un mariage plus régulier, et qui déclarait légitimes, vu sa bonne foi, les enfants qu'elle avait eus jusque-là.

Si le prince présomptif d'Aragon avait ainsi trompé sa propre femme, on ne s'étonnera donc pas que, devenu roi, il ait trompé souvent les divers souverains avec qui il entretenait des relations diplomatiques [1].

Du reste, il ne manqua pas plus de franchise et de sincérité dans la politique que la plupart de ses contem-

1. Apprenant que Louis XII se plaignait d'avoir été trompé deux fois par lui : « Il ment, le coquin, s'écria Ferdinand, je l'ai trompé « plus de dix fois. »

porains [1]. Seulement, il fut plus habile que la plupart d'entre eux.

Il joignait à cette habileté une activité infatigable, soit physique, soit morale, faisant tout par lui-même et, suivant l'expression d'un contemporain, trouvant *son repos dans l'action*.

Adroit à tous les exercices du corps, sachant bien manier la lance et dompter un coursier difficile, il avait tout ce qu'il fallait pour être réputé un parfait chevalier. Même dans le commandement des armées, il avait fait preuve, non-seulement d'un grand courage, mais encore d'une véritable capacité militaire.

Néanmoins, ce qui constituait surtout sa supériorité, c'étaient le sens gouvernemental et les vues politiques. Dans cette Espagne où les idées, les traditions du moyen âge, semblaient encore si fortes et si vivaces, Ferdinand ne craignait pas de rompre en visière avec elles, en combattant la séparation et le morcellement des provinces. Comme un souverain de nos jours, il allait prêchant, même pour les Etats voisins, ce même système d'unification, et, par exemple, il soutenait que l'Ecosse devrait au plus tôt se fusionner avec l'Angleterre.....

Seulement il voulait que les royaumes ainsi agrandis fussent compacts et formés de provinces contiguës.

1. « La tromperie regardée comme un moyen légitime de vaincre, « ne faisait naître aucune honte, pas plus que le vol chez les Bé- « douins. » (Cantù, *Histoire des Italiens*, traduction française, par Lacombe. Tom. VII, p. 188.)

Aussi il ne vit pas avec plaisir l'union tout artificielle de l'Autriche et de l'Allemagne avec la péninsule espagnole. Mais, d'un autre côté, quand il fut question de rétablir le royaume d'Aragon pour Ferdinand, le frère cadet de Charles-Quint, quoique ce jeune prince fût son petit-fils préféré, Ferdinand le Catholique déclara nettement qu'il ne voulait pas même entendre parler de ce néfaste projet : « L'Aragon et la Castille ont été réunis sous le « même sceptre, dit-il ; il faut qu'ils restent à jamais « soudés l'un à l'autre [1]. »

Suivant plusieurs publicistes distingués de l'Espagne, l'Inquisition qu'Isabelle envisageait surtout au point de vue religieux, aurait été pour le roi Ferdinand un puissant moyen de centralisation monarchique. Ce prince prévoyait qu'un pareil tribunal abaisserait sous son niveau redoutable les grands comme les petits, qu'il donnerait à la justice ordinaire le bon exemple de ne pas faire acception de personnes, et que les seigneurs les plus puissants seraient mis à la raison par des juges rendant des arrêts au nom de Dieu, pour qui tous les hommes sont égaux.

Voilà comment ce roi de la fin du moyen âge fut conduit, par ses idées toutes modernes, à fonder l'Inquisition.

1. *Instruction to* Pedro de Quintana, *Archives des Simancas*, tratados con Inghilterra, *Legais*, IV, fol. 87.— Voir aussi dans le *Calendar*, tom. II, la lettre à Armengol, p. 160, du 22 septembre 1513, et celle à Fernand de Lanuza, p. 187, 20 décembre 1513.

Prudent et modéré en tout, il n'aimait pas les guerres trop longues et les trop vastes conquêtes. Son système était qu'il fallait d'abord consolider de modestes acquisitions faites par la force des armes ; le vainqueur pouvait ainsi laisser reposer ses troupes, faire de nouveaux préparatifs, et renouveler la guerre plus tard avec plus de succès.

C'est lui qui, inaugurant une méthode toute différente de celle de Louis XI, et certainement plus honnête et plus noble, mit fin à tous ces moyens d'espionnage et de corruption pratiqués dans les cours étrangères, pour y substituer le système des ambassadeurs [1] ayant un caractère reconnu et accrédités à poste fixe.

Quoique plein de sens et de capacité pour les affaires, Ferdinand était peu lettré. Des auteurs espagnols, même très graves, ont mis en doute s'il savait signer son nom. Rien n'est moins fondé qu'un doute pareil. Non-seulement Ferdinand savait signer, mais on a récemment découvert des lettres entièrement autographes et écrites par lui en pur castillan [2]. Dans quelques-unes de ces lettres adressées à Isabelle, on trouve un langage affectueux et une grande délicatesse de sentiments. En

1. Suivant quelques auteurs, le mot même d'*ambassadeur* viendrait du mot espagnol de *embiar,* envoyer. Voir Prescott, *Ferdinand et Isabella.* Tom. I[er] de l'édit. de Baudry, p. 258.

2. Il y a plusieurs de ces lettres à Simancas, chez le duc de Frias à Madrid, et dans la collection des autographes de la bibliothèque de Madrid. L'éditeur Bergenroth dit en avoir vu et lu un certain nombre. Introduction au I[er] volume du *Calendar*, p. XXXVI.

voici une qui nous a paru remarquable sous ce rapport et digne d'être citée en entier :

« *Mi Señora*,

« Maintenant, on voit clairement celui de nous deux « qui sait le mieux aimer. Si j'en juge d'après ce que « vous m'avez fait écrire, je m'aperçois que vous avez « été heureuse et tranquille, tandis que je perdais le « sommeil et que messager sur messager ne m'apportait « nulle lettre de vous. Si vous ne m'écrivez pas, ce « n'est pas que vous n'ayez pas de papier ou que vous « ne sachiez pas écrire, mais c'est que vous ne m'aimez « pas et que vous me dédaignez. Vous vivez à Tolède, et « moi je vis dans de petits villages. En vérité, chaque jour, « je dirige vers vous les vœux de ma vieille affection. « Sans doute, vous ne voulez pas me faire mourir, ce « péché-là pèserait trop sur votre conscience !

« Ecrivez-moi et mandez-moi comment vous allez. « Il n'y a rien à dire ici sur les affaires que vous m'avez « réservées et que vous me soumettez, excepté ce que « Silva et Pulgar ont dû vous communiquer. Je vous « prie de vous en rapporter à Silva. Veuillez m'écrire « à ce sujet.

« Les affaires de la princesse [1] ne seront point oubliées ; « au nom de Dieu, ne manquez pas de vous en souvenir

1. Sans doute de la princesse Catherine. La lettre ne porte point de date, mais elle paraît être de la fin du XVe siècle.

« vous-même, comme le fait son père, qui vous baise « les mains ».

« Le Roi. »

Cette lettre prouve que, si les deux époux s'étaient aimés passionnément dans les premières années de leur mariage et avant leur avènement au trône, il en restait bien quelque chose encore dans la maturité et même dans le déclin de l'âge.

La fermeté avec laquelle Isabelle avait soutenu ses droits personnels de reine de Castille et qui avait dû faire plier le fier et hautain Ferdinand, avait bien pu amener entre eux quelques nuages. Mais, une fois qu'il eût été bien reconnu au droit que la grande couronne, *corona*, appartenait en propre à la reine et que la petite couronne seulement, *coronilla*, était le lot du roi d'Aragon, Isabelle, comme on le voit par un passage de la lettre que nous venons de citer, ne cessa pas de conférer avec son mari de toutes les affaires un peu importantes. Ainsi, après avoir bien constaté son autorité, elle faisait d'adroites concessions à Ferdinand et parvenait à se faire aimer autant que respecter.

Cependant, malgré la sincérité et même la constance de l'affection que témoignait le roi catholique à la reine Isabelle, ce prince eut quatre enfants naturels de trois mères différentes. Et il joignit à ces désordres de mœurs une certaine dévotion pratique, scandaleux et inexcusable mélange qui était aussi commun chez les princes

de ce siècle que la fourberie dans les négociations diplomatiques, accompagnée des prétentions les plus hautaines à l'honneur et à la loyauté chevaleresque.

Ce qui caractérise l'esprit public et les préjugés des Espagnols de cette époque, c'est que, très indulgents pour ces écarts de conduite, ils furent bien autrement scandalisés du mariage que Ferdinand contracta, très peu de temps après la mort d'Isabelle, avec Germaine de Foix, nièce de Louis XII, jeune princesse dont il aurait pu être le père. Il est vrai que cette union fut, de sa part, un acte politique et qu'elle lui valut l'abandon des droits de la dynastie française à la couronne de Naples. Mais, pour bien établir, en fait, des droits si authentiquement reconnus, il fallut encore pourtant que Ferdinand et ses successeurs les fissent valoir plus d'une fois, l'épée à la main.

Il nous resterait à présenter ici le portrait physique de ce prince : les peintres qui l'ont tracé nous ont laissé des types qui ne se ressemblent pas entre eux. Néanmoins on s'accorde à dire qu'il avait une figure noble et une certaine froideur continuellement souriante sous laquelle il savait cacher ses plus vives impressions. Car « ni la colère, ni la joie, ni aucune des émotions « les plus passionnées de l'âme ne causaient, dit Pulgar, « la moindre altération sur son visage ». John Still, qui était ambassadeur du roi d'Angleterre en 1509, écrit que ce prince louchait un peu de l'œil gauche et qu'il avait un certain défaut de prononciation provenant de

la perte de ses dents de devant. Du reste, il paraît que Ferdinand était très bien conservé à cette époque, et se sentait encore plein de vie et de vigueur.

Il n'atteignit pas cependant un âge très avancé ; il n'avait que soixante-quatre ans quand il mourut. Il avait régné à peu près les deux tiers de sa vie sur la Castille en même temps que sur l'Aragon [1]. Fort regretté des sujets de son petit royaume héréditaire, il le fut moins des Castillans eux-mêmes. Il avait pourtant contribué à la grandeur de l'Espagne tout entière, et, avec l'aide d'Isabelle, il l'avait élevée au rang d'une monarchie du premier ordre.

Néanmoins, il n'eut pas ce prestige qui semble accompagner toujours le génie d'action proprement dit. Sous ce rapport, il avait besoin d'Isabelle pour le compléter. Quand elle lui manqua, on s'étonna de l'immense lacune qui se produisit dans le gouvernement de la Castille.

1. Comme il était monté quatre ans plus tôt sur le trône de Castille, on a calculé qu'il avait régné quarante-un ans sur ce pays et trente-sept sur l'Aragon.

Il mourut le 23 janvier 1516.

Il voulut être enterré à Grenade, au monastère de l'Alhambra, à côté d'Isabelle, comme pour renouveler avec elle son union dans le tombeau.

Nota. — Nous croyons devoir donner ici la liste des enfants de Ferdinand et d'Isabelle.

L'aînée des infantes qui s'appelait Isabelle comme sa mère, et qui était née à Duênas en 1470, lui ressemblait beaucoup par les qualités de l'âme et de l'intelligence. Son premier mari fut D. Alphonse, héritier de la couronne de Portugal. Peu de mois après, elle perdait ce jeune époux, auquel elle était très attachée.

Elle fut ensuite demandée en mariage par D. Emmanuel, récemment monté sur le trône de Portugal ; elle refusa d'abord cette alliance, puis elle finit par céder aux instances de son royal amant, et peut-être aussi de sa mère. A peine avait-elle ceint le diadème qu'elle mourut, emportée par une maladie violente, au mois d'août 1498.

Le second des enfants de Ferdinand et d'Isabelle était, comme nous l'avons dit plus haut, D. Juan, prince des Asturies, lequel était né à Séville, en 1478. Un double mariage fut arrêté, d'une part, entre ce prince et Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, d'autre part, entre l'archiduc Philippe le Beau, fils et héritier de l'empereur, et Dona Juana seconde fille d'Isabelle, née à Tolède en 1479.

En 1497, le prince des Asturies mourut âgé de près de vingt ans.

La princesse Juana eut plusieurs enfants de Philippe le Beau. La reine Isabelle l'appelait en plaisantant sa petite belle-mère à cause de la ressemblance qu'elle lui trouvait avec la mère de Ferdinand. On sait que Juana donna, pendant et après son mariage, des signes d'aliénation mentale. Elle mourut en 1555, à Tordesillas, âgée de soixante-seize ans [1].

La princesse Marie, née à Tolède en 1482, et troisième fille d'Isa-

1. Quelques auteurs disent soixante-treize ans : mais ce sont ceux qui la supposent née en 1482, la confondant avec la princesse Marie sa sœur. Elle fut enfermée comme folle et traitée très rigoureusement pendant plus de quarante années de sa vie.

belle, épousa, en 1500, son beau-frère, le roi D. Emmanuel de Portugal.

L'infante Dona Catalina ou Catherine, dont nous retraçons dans ce livre la biographie tout entière, était la quatrième fille et le cinquième enfant de Ferdinand et d'Isabelle. Elle naquit à Alcala de Bénares en 1485.

CATHERINE D'ARAGON

PREMIÈRE PARTIE

Les deux mariages et le couronnement de Catherine d'Aragon.

CHAPITRE PREMIER

Naissance de Catherine d'Aragon. — Son enfance se passe dans les camps et au palais de l'Alhambra, à Grenade. — Négociations relatives au mariage entre Catherine d'Aragon et le prince de Galles. — Lettre d'Isabelle. — Correspondance en latin entre Arthur et Catherine.

Catherine d'Aragon vint au monde à Alcala de Hénarès en 1485. Alcala était alors une petite ville sans importance [1]. Comment arriva-t-il qu'Isabelle de Castille accoucha dans cette ville de son dernier enfant?

Cette reine, dont nous avons retracé l'activité infatigable dans la guerre contre les Mores, cherchait à faire sentir sa présence de temps en temps au nord de son royaume. Comme elle se trouvait dans un état de gros-

1. Ce n'est qu'en 1498 que Ximénès y fonda une université qui devint célèbre, et qui donna à cette ville une certaine notoriété.

sesse très avancée, vers la fin de novembre 1485, elle quitta le corps d'armée qui assiégeait la ville antique et très forte de Ronda, vaillamment défendue par les Mores, et elle prit la route de Tolède, alors la métropole de l'Espagne, où elle comptait célébrer les fêtes de Noël et accoucher quelques jours après. Mais elle fut prise en route, à Alcala, des douleurs de l'enfantement, et mit au monde avant terme Dona Catalina ou Catherine, le dernier de ses enfants.

Très peu de jours après, elle apprenait que la citadelle de la Ronda s'était rendue à Ferdinand.

Au commencement du printemps de l'année 1586, Isabelle reprenait le chemin de l'Andalousie et poursuivait l'œuvre laborieuse qu'elle avait entreprise, la soumission des Arabes et la victoire de la croix sur le croissant. Les premières années de la vie de Catherine se passèrent dans les camps ; elle se trouvait sous les murs de Grenade quand les tentes de l'armée espagnole furent dévorées par l'incendie : elle habita Santa-fé, cette ville substituée au camp détruit et disparu dans les flammes. Elle avait un peu plus de six ans [1] lorsque la ville de Grenade se rendit à Isabelle. Alors l'Alhambra devint la demeure de Catherine, et ses heures de récréation se passèrent au milieu des grenadiers, des orangers et des fontaines jaillissantes dans les délicieux bosquets du Généraliffe.

Nous parlons des heures de récréation de la jeune princesse, car déjà elle avait une partie de ses journées consacrée à l'étude. Sous les tentes des camps comme sous les lambris des palais moresques, Isabelle

1. Elle était née en 1485 ; Grenade fut prise en 1492.

joignait à tous ses autres travaux le soin de l'éducation de ses filles.

Elle songeait aussi, dès leur enfance, aux alliances princières qu'elles devraient contracter un jour; et, avant même d'entrer à Grenade, elle prenait des arrangements pour le mariage futur de Catherine.

Quand il fut question, pour la première fois, d'une union matrimoniale entre Catherine, princesse de Castille, et Arthur Tudor, prince de Galles, l'une n'avait pas encore trois ans, l'autre âgé de dix-huit ou dix-neuf mois sortait à peine des bras de sa nourrice.

Dans les rangs ordinaires de la société, on fait quelquefois de ces projets lointains d'union : mais ils sont subordonnés aux convenances des plus intéressés, de ceux qui devront s'appartenir un jour. Et on voit bien rarement se réaliser ces plans conçus si longtemps à l'avance.

Dans les mariages princiers, on sent qu'une question domine et doit dominer toutes les autres, la question politique. Ceux que l'on unit par des fiançailles prématurées ne sont pas reçus à faire valoir des objections personnelles, ou à parler de leurs répugnances instinctives. Ils doivent courber la tête devant la volonté des rois et de leurs gouvernements comme devant une nécessité fatale : dès le commencement de la vie, on leur fait sentir le poids de ces chaînes dorées, mais si lourdes, qui sont l'apanage de la grandeur.

Ferdinand accueillit avec d'autant plus de joie les premières ouvertures qui lui furent faites par le cabinet anglais pour cette alliance matrimoniale, qu'il tenait à détacher de la France le roi Henri VII, qui, à la différence de presque tous les Anglais, avait pour ce pays, comme

nous l'avons dit, une certaine inclination. Son séjour à la cour de Charles VIII l'avait rendu beaucoup trop français au gré du monarque espagnol, ainsi que de la nation britannique elle-même. Il s'agissait de mettre dans la balance politique d'Henri Tudor un contrepoids qui l'empêchât de pencher vers les rivaux et les ennemis de l'Espagne ; ce contrepoids serait le mariage d'une infante de Castille avec l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre.

En réponse aux ouvertures d'Henri VII, Ferdinand et Isabelle envoyèrent des ambassadeurs en Angleterre pour traiter des conditions auxquelles pourrait se faire ce mariage.

Ces ambassadeurs étaient le docteur Puebla et Juan de Sepulveda.

Chose singulière ! les premières difficultés contre lesquelles on vint se heurter furent des difficultés d'argent.

Henri VII était cupide, Ferdinand se montrait avare.

« Qu'importe donc aux monarques espagnols, di-
« saient les diplomates anglais, que leur importe le
« chiffre plus ou moins considérable de la dot à assi-
« gner à leur fille? Certes, ce ne sera pas de leur mai-
« gre cassette royale, ce sera de la poche de leurs su-
« jets que devra sortir la dot de la jeune princesse ;
« nous croyons donc devoir demander une somme
« quatre fois plus forte que celle dont il a été question
« en Espagne. »

Il n'y avait, certes, dans ce langage, ni délicatesse ni générosité.

Les ambassadeurs espagnols ne se piquèrent pas de plus d'élévation et de plus de désintéressement : pen-

dant que les Anglais réclamaient quatre fois plus, eux offraient quatre fois moins. Il y avait d'ailleurs, disaient-ils, un risque à courir dont on devait tenir compte : c'est qu'il s'agissait, pour la princesse Catherine, de s'allier à une famille nouvellement assise sur le trône d'Angleterre, qui n'y était pas très fortement enracinée, et qui pourrait être renversée par l'une de ces révolutions si fréquentes dans la Grande-Bretagne depuis plus d'un demi-siècle.

Cependant le comte de Richemont qui représentait la maison de Lancastre, et qui régnait sous le nom de Henri VII, croyait avoir éteint toute compétition possible, en épousant la princesse Elisabeth, fille d'Edouard IV et sœur des deux jeunes princes qui avaient été assassinés à la Tour de Londres par les ordres de Richard III. Il prétendait ainsi unir la rose blanche à la rose rouge, et, s'il fallait l'en croire, personne ne pourrait avoir l'idée de lui disputer la couronne, depuis qu'il avait réuni, par son mariage, les droits de la maison d'York à ceux de sa propre maison.

Les ambassadeurs espagnols n'estimaient pas que la question de légitimité eût été ainsi définitivement résolue, et ne partageaient pas la sécurité que paraissait avoir le roi Henri VII. Ils le dirent nettement aux négociateurs anglais. Cependant, s'il faut s'en rapporter au témoignage de Puebla, cette objection fut présentée en riant, et avec tant de courtoisie, que l'on sauva le fond par la forme et que l'on évita de froisser l'orgueil britannique.

On traita ensuite la question d'argent, et le mariage royal fut débattu, comme l'aurait été un marché ordinaire sur la place de Londres. C'était vraiment pro-

céder à la manière des petites gens, comme on l'aurait dit alors. Enfin, après des débats prolongés, les négociateurs anglais consentirent à rabattre beaucoup de leurs prétentions et à abaisser le chiffre de leur demande primitive. Ils déclarèrent se contenter d'une somme de deux cent mille écus pour la dot de la princesse.

Quant à la seconde partie du traité, celle qui avait trait à l'attitude offensive que devait prendre l'Angleterre à l'égard de la France, de concert avec l'Espagne, elle souffrit encore beaucoup de difficultés. Henri, lorsqu'on s'adressait directement à lui, louait Isabelle et Ferdinand dans les termes les plus exagérés, disait qu'il leur était tout dévoué; mais qu'il ne pouvait honorablement conclure un traité qui fût directement et absolument hostile à Charles VIII, auquel il avait eu de grandes obligations. Les ambassadeurs déclarèrent n'être pas satisfaits de cette réponse. Ils voulaient quelque chose de plus précis.

Enfin, les négociateurs anglais finirent par jurer, sur les livres saints, « que la volonté du roi d'Angleterre « était de conclure le mariage et l'alliance, et de se « déclarer en guerre avec la France quand il en serait « requis par Ferdinand et Isabelle. »

Sépulvéda, devant retourner en Angleterre, demanda au roi son audience de congé. Puebla l'accompagna. Henri VII, chaque fois que l'on prononçait le nom de Ferdinand et d'Isabelle, levait humblement son bonnet, et témoignait pour ces princes le plus grand respect.

Il déclara connaître le serment prêté par les commissaires chargés de conclure l'alliance en son nom,

et promit « de ratifier cet engagement, en toute sin-« cérité et sans arrière-pensée ».

Dans tous ces petits détails on reconnaît la vraie physionomie de ce roi cupide, obséquieux et sans dignité.

Pour achever de gagner les ambassadeurs espagnols, il voulut qu'ils fussent présentés à sa famille. En conséquence, Sépulvéda et Puebla allèrent rendre visite à la reine et au prince de Galles, qui habitaient la campagne. Ce petit prince venait d'atteindre l'âge respectable de vingt mois. On l'habilla pour le montrer aux ambassadeurs, puis on le déshabilla, et on le remit dans son berceau. C'était probablement un assez bel enfant; mais les éloges que lui prodigua Puebla dépassèrent toute mesure. Tout ce que la flatterie pouvait inventer sans blesser la vraisemblance, l'habile courtisan l'appliqua au prince de Galles. Henri qui acceptait naïvement ces flatteries, et qui prêtait à son fils toutes les qualités possibles, demanda que son portrait fût emporté en Espagne par Sépulvéda, afin que Ferdinand et Isabelle pussent avoir quelque idée des perfections de leur gendre futur.

Il sembla sur le point d'atteindre son but. Le projet de traité d'alliance et de mariage, qui fut signé le 7 juillet 1488 par ses commissaires et par les ambassadeurs espagnols, ne contenait rien qui pût compromettre ses intérêts. L'assistance mutuelle que se donnaient les deux monarques alliés, était restreinte aux cas où leurs pays respectifs seraient envahis par les Français. C'était un traité purement défensif.

Mais ce traité, pour devenir définitif, avait besoin d'être ratifié par le roi et la reine d'Espagne : Ferdinand, quand Sépulvéda fut revenu auprès de lui, lui reprocha

d'avoir agi trop vite et d'avoir fait trop de concessions. Il écrivit dans le même sens à Puebla resté en Angleterre. Il lui manda qu'il n'avait jamais entendu dépasser, pour la dot de sa fille Catherine, une somme de 100,000 écus en monnaie d'Espagne. Quant à la clause qui regardait la France, il ne tenait pas à ce qu'elle fût insérée dans le traité principal ; il dit qu'il l'accepterait comme clause additionnelle annexée au traité, mais qu'au fond il voulait une alliance vraiment offensive, c'est-à-dire qu'il demandait que le roi de France lui restituât la Cerdagne et le Roussillon, et que, si cette restitution n'était pas effectuée dans un certain délai, Henri VII serait tenu, à la première réquisition qui lui en serait faite, de donner des secours à Ferdinand contre la France.

Une telle proposition, conçue dans de pareils termes, ne semblait pas acceptable. Des contre-propositions de Henri furent soumises à Ferdinand et durent enfin être accueillies. Voici quelles étaient ces conditions nouvelles, où une sorte de mutualité était introduite :

« Henri VII s'engagerait à ne pas faire la paix sé-
« parément avec la France, si ce n'est dans le cas où
« elle lui restituerait les duchés de Normandie et de
« Guyenne. Ferdinand et Isabelle, d'un autre côté, se
« déclareraient contre la France toutes les fois que
« l'Angleterre serait en état de guerre avec elle. Et ils
« ne feraient de paix séparée avec le roi de France,
« que si ce dernier leur rendait les comtés de Roussil-
« lon et de Cerdagne. »

C'est sur ces bases que fut conclu le traité du 27 mars 1589.

En fait, la guerre continua, de la part de l'Angle-

terre et de l'Espagne, contre la France ; le roi d'Angleterre ayant retiré ses troupes de Bretagne, fit encore une entreprise contre Boulogne à la suite de laquelle le roi de France rendit à l'Espagne la Cerdagne et le Roussillon. Henri VII put donc traiter avec la France sans violer ses engagements. Seulement, il n'y avait plus pour l'Espagne d'avantages politiques immédiats dans l'alliance matrimoniale de Catherine d'Aragon et du prince de Galles, du moment que Henri VII refusait jusqu'à nouvel ordre de faire un second traité avec l'Espagne et d'entrer dans une nouvelle coalition contre la France.

Un peu plus tard, en 1497, des négociations s'étant rouvertes, elles arrivèrent à une conclusion qui semblait définitive.

Après que le projet de mariage eut été ratifié par les deux parties, on voulut y procéder aux cérémonies religieuses très-secrètement dans la chapelle royale du manoir de Bewdley. L'évêque de Lincoln se faisait scrupule de prêter son concours à cette cérémonie, parce qu'il était défendu aux dignitaires de l'Eglise de célébrer un mariage clandestin. Le docteur Puebla vint à bout de vaincre toutes ses objections. Le mariage fut donc fait et accompli le 19 mai 1499, mais par procuration.

Sur ces entrefaites eut lieu la malheureuse tentative d'évasion du jeune comte de Warvick, son procès, son exécution et sa condamnation. On a prétendu que cette mort du dernier des Plantagenets mit un terme aux indécisions de Ferdinand et d'Isabelle, au sujet du mariage de leur fille, en détruisant leurs craintes à l'égard de la solidité de la dynastie des Tudors : il faut bien qu'ils en eussent parlé à Catherine elle-même,

car, sous le règne suivant, après avoir été répudiée par Henri VIII, il échappa à cette princesse de dire, « qu'elle « n'avait jamais attendu beaucoup de bonheur de son « union avec la famille de Tudor, puisque cette union « avait été achetée au prix du sang innocent [1] ».

Cependant on peut expliquer par d'autres motifs, d'ailleurs peu honorables et peu élevés, les retards nouveaux apportés par le gouvernement espagnol au départ de Catherine pour l'Angleterre. Il paraît qu'après avoir examiné de plus près le traité matrimonial, Ferdinand crut s'apercevoir qu'on l'avait trompé relativement à l'importance du douaire assigné à sa fille. Cette difficulté, qui nous paraîtrait ne devoir pas arrêter de simples particuliers, donna lieu à une assez aigre correspondance entre les deux rois : des deux côtés, l'irritation devint telle, que le mariage fut sur le point de se rompre.

Ces débats épistolaires se prolongèrent assez longtemps. En l'année 1500, à la suite d'une entrevue d'Henri VII avec l'archiduc Philippe, le bruit courut qu'il avait été question entre ces deux princes de marier, avec le prince de Galles, Marguerite, archiduchesse d'Autriche, dont le premier mari, l'infant d'Espagne, venait de mourir.

Les choses parurent alors s'arranger. On cessa de marchander sur la dot et sur le douaire. On entra dans une foule de détails pratiques qui avaient pour but de régler le régime et la vie intérieure de la princesse Catherine en Angleterre. Ainsi, cette princesse n'avait

1. Hal, 51. Bacon. 111 et 112; Lingard, traduct., tom. V, p. 481; l'exécution et la mort du jeune comte de Warvick eurent lieu le 28 novembre 1499.

jusqu'alors bu que de l'eau; on demanda qu'elle s'accoutumât peu à peu à y mêler du vin, parce presque partout en Angleterre, l'eau était mauvaise et malsaine. D'un autre côté, on l'engagea à profiter du séjour de Marguerite d'Autriche en Espagne, pour apprendre le français; quant aux femmes et aux gens de la suite de Catherine, Ferdinand et Isabelle voulaient qu'il y en eût un certain nombre, et Henri, au contraire, exigeait qu'on réduisît ce nombre autant que possible. Mais il y avait une chose sur laquelle ce prince insistait, et à laquelle il paraissait tenir beaucoup : c'est que toutes les dames ou jeunes filles envoyées en Angleterre, fussent belles ou au moins très-agréables, et que l'on écartât impitoyablement les laides et les difformes. C'était, à ses yeux, une affaire de grande importance. Il y voyait un moyen de régénérer les nobles races d'Angleterre par des mariages avec des personnes d'un sang pur et d'une rare beauté.

Ensuite, la question fut de savoir si l'on enverrait sur-le-champ Catherine d'Aragon en Angleterre. D. Pedro d'Ayala[1] était d'avis que la cour de Henri VII n'était peut-être pas un milieu très-convenable pour une si jeune princesse. D'un autre côté, il reconnaissait que si elle tardait trop à venir en Angleterre, elle aurait beaucoup de peine à se faire à un climat bien différent, et surtout à des habitudes et à des mœurs plus rudes, à une vie moins douce et moins entourée de cette politesse courtoise à laquelle les femmes espagnoles étaient accoutumées. Il soumit à la reine Isabelle de Castille ces réflexions et ces doutes.

1. Ambassadeur d'Espagne en Angleterre.

Isabelle crut devoir attendre que le jeune Arthur, prince de Galles, eût atteint sa quatorzième année, ce qui était, à cette époque, l'âge de la majorité des rois. Ayant appris que de grandes dépenses devaient être faites pour la réception de sa fille et pour ses noces, voici en quels termes pleins de dignité, de vigueur et d'élévation, cette noble reine appréciait et critiquait d'avance le luxe exagéré que semblaient annoncer ces préparatifs :

« Certainement, disait-elle, rien ne me serait plus « agréable que d'entendre vanter les magnificences du « roi d'Angleterre ; rien ne me flatterait plus vivement « que d'apprendre les démonstrations brillantes de la « joie publique lors de la réception de ma fille bien-« aimée. Néanmoins, ce qui serait complètement d'ac-« cord avec mes sentiments intimes et avec les désirs « secrets du roi mon époux et seigneur, c'est que les « dépenses fussent modérées autant que possible. « Nous ne voudrions pas que notre fille fût, dans sa « nouvelle patrie, l'occasion d'aucune privation, d'au-« cune souffrance pécuniaire ou autre. Au contraire, « nous désirons qu'elle y soit la source de tous les « genres de bonheur, et nous espérons qu'il en sera « ainsi avec l'aide de Dieu. Au surplus, la partie de « cette fête qui nous paraîtrait la plus douce et la plus « belle, serait l'accueil affectueux que lui feraient le « prince de Galles, et la reine elle-même, en la trai-« tant comme sa propre fille. Dites cela au roi d'An-« gleterre. »

Cette lettre était du 23 mars 1501.

Longtemps auparavant, et dès l'année 1497, époque où avaient été échangées entre les souverains d'Espa-

gne et d'Angleterre les premières promesses d'alliance matrimoniale, Isabelle avait permis, entre les deux fiancés, une correspondance en langue latine. Cette correspondance devait avoir le double but de cultiver entre le prince Arthur et Catherine des sentiments de mutuelle affection et de leur faire faire des progrès en belle latinité. Mais cette langue, qui était restée jusqu'alors la langue de la diplomatie et de la science, n'était pas celle de l'amour. D'ailleurs les lettres des jeunes amants passaient sous les yeux d'une armée de tuteurs, précepteurs, confesseurs, évêques, gouverneurs et gouvernantes [1], qui surveillaient et, au besoin, révisaient ces compositions laborieuses. On ne doit donc y chercher ni spontanéité, ni vérité dans l'expression des sentiments. Tout y est banal et artificiel. Comme exercices littéraires, plusieurs de ces épîtres ne sont pas sans quelque mérite. On en cite une, entre autres, du prince Arthur datée de Ludlow-Caste en 1499, où il exprime, avec une certaine vivacité, son désir impatient de voir et d'embrasser sa très-chère femme [2]. La réponse venue de l'Alhambra est plus froide et plus guindée. On sent que l'étiquette espagnole a passé par là. Mais sous le rapport de l'élégance cicéronienne, Catherine n'est pas inférieure à son émule en littérature [3].

1. Miss Strikland, *Lives*, etc., vol. II, p. 461.

2. *Id.*, *ibid.*

3. Nous regrettons que Miss Strikland ne nous donne pas le texte latin de l'une de ces épîtres.

Bernaldès, dans sa chronique sur les rois catholiques, parle d'une dernière ambassade officielle du roi d'Angleterre, arrivée à Grenade, le 21 mai 1501, et qui obtint des souverains d'Espagne leur consentement suprême à l'union de Catherine et d'Arthur.

Tout cela a bien la couleur de ces temps de docte renaissance, où l'on faisait peu de cas des langues vulgaires à peine formées, et où l'on cherchait à faire revivre l'antiquité classique.

CHAPITRE II

Arrivée de Catherine à Plymouth ; bon accueil qui lui est fait. — Difficultés de l'étiquette espagnole levées par un acte d'autorité de Henri VII. — Promesses des fiancés renouvelées. — Bayard-Castle et l'Alhambra. — Mariage de Catherine célébré à St-Paul de Londres. — Tournoi et représentations symboliques : mise en scène d'Alphonse le sage. — Arthur et sa cour à Ludlow-Castle, en Shropshire : Sa mort : Quelle en fut la cause ? Son monument funéraire à Worcester. — Cruelle situation de la jeune veuve.

Au mois d'août 1501, Catherine s'embarqua à la Corogne pour l'Angleterre; les vents contraires la rejetèrent sur les côtes de la Vieille-Castille, et Catherine fut assez sérieusement indisposée. Dès qu'elle fut rétablie, elle s'embarqua, le 26 septembre suivant, sur un meilleur navire, et, après une heureuse traversée, elle aborda à Plymouth le 2 octobre. Son arrivée donna lieu à des réjouissances publiques. Parmi la noblesse des environs, de nombreux cavaliers s'étaient réunis pour faire cortège à leur reine future. Henri VII avait envoyé Lord Broke, son grand sénéchal, au-devant de la princesse, afin de pourvoir à tous ses besoins; le comte de Surrey et la duchesse de Norfolk devaient être plus particulièrement attachés à sa personne. La duchesse fut immédiatement admise auprès d'elle, et, à dater de ce moment, elle lui tint constamment compagnie et lui servit de guide et de conseil.

Henri VII quitta lui-même, le 4 octobre, le palais de

Shene pour venir à la rencontre de sa belle-fille. Mais le temps était tellement pluvieux et les routes si exécrables, que la fatigue et le mauvais temps le forcèrent à s'arrêter à Chertesey pour s'y reposer et y passer la nuit. Cependant, la matinée suivante, le roi et les personnes de sa suite reprirent leur course à Hampstead où se trouvait le prince Arthur. Il ne paraît pas que l'on sût encore, dans cette résidence, que la jeune reine était arrivée : car le roi y fit encore une station auprès de son fils. On ne se remit en route que le lendemain, sans se hâter beaucoup. Enfin, quand le roi fut dans la plaine d'où l'on découvrait Plymouth, il aperçut le protonotaire d'Espagne, suivi de quelques cavaliers en grande tenue qui venaient à sa rencontre pour lui porter un message officiel. Il s'agissait de s'opposer, au nom du roi Ferdinand, à ce que le prince de Galles et son père pussent voir la jeune fiancée avant qu'elle fût conduite à l'autel ; car on ne pensait pas, en Espagne, qu'avant la célébration de son mariage, le voile de la princesse pût être levé, et qu'il fût permis aux yeux d'un Anglais de contempler ses traits, fût-ce même son futur époux. « Cette injonction « singulière consterna et stupéfia tout le cortège royal, « et jeta dans ses rangs une espèce de froid mor- « tel [1]. » Le roi Henri n'était pas ennemi absolu de l'étiquette, et il admettait un certain cérémonial à sa cour ; mais ces procédés, par trop asiatiques, devaient répugner profondément à un prince anglais. Aussi, après quelques minutes d'hésitation, il convoqua autour de lui, en plein champ, les membres de son conseil

1. Miss Strikland, *ibid.*, p. 468 et suiv.

privé, et leur proposa cet étrange problème à résoudre. Quoique exposés à une pluie glaciale d'automne, les membres du conseil développèrent leurs opinions dans d'assez longues harangues. Le résultat de leurs délibérations fut que l'infante d'Espagne se trouvait maintenant au sein de la Grande-Bretagne, dont Henri était le maître souverain, et qu'il pourrait agir avec elle comme bon lui semblerait.

Henri VII prit cette décision au pied de la lettre; en conséquence, laissant son fils s'arrêter dans la plaine, il courut sans débrider jusqu'à Dogmerfield, la plus prochaine petite ville, où l'infante était arrivée seulement depuis deux ou trois heures. La demande que fit le roi d'être admis à voir Catherine, jeta tout son cortège dans le trouble et la perplexité. Elle avait avec elle l'archevêque de Saint-Jacques, les évêques d'Osma et de Salamanca, le commandeur de Cardenas, et Dona Elvira Manuel, première dame d'honneur. L'archevêque de Saint-Jacques, un autre prélat s'opposèrent à ce que le roi entrât dans les appartements de la princesse, en disant qu'elle était retirée dans sa chambre. Cette résistance ne fit qu'irriter la curiosité de Henri : « Je suis venu ici, par un temps affreux, s'écria-t-il, tout exprès pour la voir et pour lui parler ; et j'entends, fût-elle au lit, être admis auprès d'elle. » En présence d'une résolution aussi hautement exprimée, les Espagnols n'osèrent pas pousser plus loin leur opposition ; Catherine se leva et donna son audience au roi dans une chambre voisine de la sienne. L'un et l'autre se parlèrent sans se comprendre, ne saisissant au vol que quelques expressions de politesse à peu près communes aux deux langues.

Puis, après cette courte entrevue, le roi alla quitter

ses habits de cavalier et faire sa toilette. Une demi-heure après arriva Arthur qui s'était bientôt lassé de passer une plus longue soirée en novembre au milieu des champs. Au bout de peu de temps, le roi demanda à être introduit de nouveau auprès de l'infante et à lui présenter son fils. Cette fois les évêques étaient présents, et, à l'aide du latin, malgré la différence des accents, ils servirent d'interprètes à Henri VII, et on finit par s'entendre. Le roi demanda aux deux fiancés de renouveler de vive voix leur promesse de mariage, ce qu'ils firent sur-le-champ.

Désormais les deux cortèges voyagèrent de compagnie. Quand Catherine était fatiguée ou que le temps était par trop mauvais, on la faisait monter en litière [1]. Du reste, les mules espagnoles que montaient les prélats et les dames de sa suite n'avaient pas de moins vives allures que les chevaux des princes du sang et des lords d'Angleterre.

Après plusieurs stations, on arriva à Richemond et à Bayard'Castle. Dans la première de ces résidences, Catherine trouva sa future belle-mère, la reine Elisabeth, qui la reçut avec une grande tendresse; dans la seconde, il y avait des lacs, des cascades, de vieux chênes centenaires et une série continuelle de sites enchanteurs; mais Elisabeth d'York ne devait pas faire oublier Isabelle de Castille à la jeune infante espagnole, et, d'un autre côté, la brumeuse et humide résidence des bords de la Tamise pouvait-elle être mise en pa-

1. Une litière placée entre deux mules ou deux chevaux qui la portaient en avançant de front, comme nous en avons encore vu en Sicile, il y a quelques années.

rallèle avec les merveilles éclatantes de l'Alhambra?

Peu de jours après, Catherine vint à Londres avec un grand cortège de lords et de ladies ; elle avait à sa droite le duc d'York, à sa gauche le légat de Rome. On remarqua que ses beaux cheveux châtain-clair, s'échappant de dessous un chapeau à larges bords, retombaient en flots abondants sur ses épaules.

Les habitants de la Cité avaient fait de grands préparatifs pour recevoir l'infante le jour même de sa patronne sainte Catherine. A la porte Saint-Paul, il y avait un très bel arc de triomphe, à travers lequel la jeune princesse fut conduite au lieu de sa destination, c'est-à-dire au palais de l'évêque, tout près du temple où devait être célébré le mariage. L'intérieur de l'édifice sacré était disposé et décoré avec beaucoup d'art et de magnificence, et, le 14 novembre 1501, le jeune duc d'York (depuis Henri VIII, son futur second mari) conduisit la jeune princesse du palais de l'évêque à la cathédrale de Saint-Paul. La singularité des modes espagnoles frappa beaucoup les Anglais : on remarqua que la mariée portait une coiffe de soie blanche surmontée d'une écharpe avec une frange d'or, enrichie de perles et de pierres précieuses; cette écharpe retombait comme un voile qui cachait une portion de sa figure et de sa personne : c'était la mantille espagnole, imitée, dit-on, des longs voiles des femmes moresques : seulement la mantille encadrait le visage sans le cacher entièrement.

Ce fut l'archevêque de Cantorbéry qui fit la cérémonie nuptiale, assisté de dix-neuf évêques ou abbés mitrés.

Des fêtes de toute espèce suivirent la célébration du

mariage. Il y eut un brillant tournoi et des prix donnés aux vainqueurs par la jeune mariée. Il y eut aussi des tableaux et représentations allégoriques : ainsi, dans un de ces tableaux, Catherine était symbolisée par l'étoile du matin, et Arthur par Arcturus, le plus brillant des astres du soir. Mais ce qui attira surtout l'attention, ce fut la mise en scène du personnage d'Alphonse le Sage [1], l'un des aïeux de la jeune princesse, lequel parut sur le théâtre avec tous les insignes de l'astrologie, science que ce monarque si savant avait, dit-on, cultivée avec succès ; et l'astrologue couronné ne manqua pas de prédire à Catherine une brillante fortune et à Arthur une longue et glorieuse vie [2].

Hélas ! ne semblait-il pas que ce fût une double dérision du sort qui attendait ce jeune couple ? Arthur ne devait plus vivre que quelques mois, et, si sa jeune veuve était destinée un jour à ceindre la couronne, cette couronne devait avoir des épines bien cruellement empoisonnées !

Un retour éphémère de beau temps et quelques rayons de soleil avaient favorisé ces fêtes nuptiales. Mais bientôt les brouillards épais de novembre vinrent étendre leur manteau obscur sur Londres et sur toute l'Angleterre.

Catherine avait alors un peu plus de seize ans et possédait tout l'éclat de sa fraîche jeunesse : Arthur, né le 20 septembre 1486, en avait quinze, tout récemment révolus. L'apparition de la jeune princesse à la

1. On traduit ordinairement *el sabio*, par *le sage* ; mais le vrai sens est le savant, de *saber*, savoir.

2. Miss Strickland, *loco citato*, p. 468.

cour de Henri VII avait excité en sa faveur les plus heureuses préventions. Ceux qui avaient pu l'approcher étaient restés sous le charme de sa beauté et de sa gracieuse modestie. Sa piété angélique avait touché tous les membres de la famille royale à laquelle elle venait de s'unir et, en particulier, son époux le prince de Galles qui paraissait la chérir autant que l'admirer.

Arthur lui-même était un aimable et bel adolescent, mais qui n'avait rien d'un homme fait. Son instruction avait été très précoce, et, s'il faut en croire le témoignage de son précepteur, il aurait lu et annoté de sa main, avant son mariage, les principaux classiques de l'antiquité profane. Cela ne l'empêchait pas de se livrer à tous les exercices du corps qui faisaient alors une partie essentielle de l'éducation des princes.

Le roi Henri VII avait fait don au prince de Galles du château de Ludlow en Shropshire. C'est là qu'Arthur tint sa cour pendant l'hiver qui suivit son mariage. C'est là que pour achever son éducation politique, il se faisait instruire soigneusement par quelques savants et hommes d'Etat distingués des principes de l'administration et du gouvernement, ainsi que de la constitution de la Grande-Bretagne. Par toutes ses bonnes qualités, par son désir ardent de se rendre digne un jour de porter la couronne, il était l'amour et l'espoir de toute l'Angleterre. Cet espoir fut tristement déçu ; il mourut peu de mois après son mariage, le 2 avril 1502.

La plupart des historiens disent que ce jeune prince avait une santé délicate et qu'il succomba aux rigueurs de l'hiver. Il paraît, au contraire, d'après des chroniqueurs espagnols qui tenaient leurs informations de Catherine elle-même, qu'il était fort et robuste, mais

qu'il fut emporté soudainement par la peste qui régnait en ce moment dans une partie de l'Angleterre. Cette version est corroborée indirectement par le *Journal du hérault d'armes,* qui, après avoir décrit les magnifiques funérailles du prince à Worcester, raconte que les principaux habitants de cette ville étaient, au moment même où elles se célébraient, rassemblés dans l'église pour délibérer sur les mesures à prendre contre la contagion régnante [1].

C'est donc dans la cathédrale de Worcester qu'Arthur fut inhumé. Son corps fut placé à droite du sanctuaire. La tombe destinée à renfermer ses dépouilles mortelles, fut enchâssée dans une paroi latérale des murs d'une charmante petite chapelle gothique. Ce bijou exquis de sculpture fut fort maltraité par la rage fanatique des puritains, qui gagnèrent sur Charles Ier la fameuse bataille de Worcester, et qui firent de l'église tout entière une écurie pour leurs chevaux ; cependant il y reste encore de quoi intéresser beaucoup les antiquaires par les nombreuses statuettes des rois et des reines d'Angleterre qu'on y trouve encore, et par la quantité d'écussons et de ciselures dont les murs sont couverts. Dans le monument élevé au prince Arthur, sa petite couronne princière et son bouclier, où sont sculptées les armes royales d'Angleterre, sont soutenus par deux anges, où l'on a voulu reproduire les traits de Henri VII et de la reine Elisabeth. La figure de Catherine, la vierge-veuve, comme dit miss Strickland, apparaît sur diverses faces du bas-relief ; d'un côté, elle porte la couronne de princesse de Galles, avec une légère dra-

1. Miss Strickland, *loco citato*, p. 472.

perie et un voile; d'un autre côté, elle tient dans sa main droite le château emblématique de Castille. Enfin, dans un autre compartiment, on la représente encore avec les attributs de sainte Catherine, revêtue du voile des religieuses, mais portant sur sa poitrine le grenadier comme signe caractéristique.

La malheureuse princesse se trouvait alors seule et abandonnée sur une terre étrangère dont elle ne comprenait pas encore la langue [1]. Absorbée dans sa douleur, elle aurait volontiers passé le reste de sa vie à prier sur cette tombe. Mais la diplomatie, qui s'inquiète peu de ces sensibilités conjugales, devait faire de cette princesse l'enjeu des négociations politiques dans lesquelles on débattait froidement sa destinée, en la liant aux intérêts de deux grands Etats, l'Espagne et l'Angleterre.

1. Catherine n'apprit l'anglais que plus tard, quand elle renonça à tout projet de retour en Espagne, et qu'elle se décida enfin à accepter la main du nouveau prince de Galles, qui fut depuis Henri VIII.

A l'époque où commença son veuvage, elle avait un peu plus de 16 ans, étant née à la fin de l'année 1485; Arthur, né le 20 septembre 1486, en avait quinze, depuis peu révolus : il expira le 2 avril 1502.

CHAPITRE III

Douleur de la reine Elisabeth, belle-mère de Catherine. — Isabelle veut rappeler sa fille Catherine en Espagne. — Ferdinand désire la remarier en Angleterre avec le nouveau prince de Galles. — La jeune princesse paraît d'abord peu favorable à cette union. — Henri VII se propose lui-même pour l'épouser. — Réponse indignée d'Isabelle. — Négociations renouées. — Conventions matrimoniales arrêtées entre Catherine et son beau-frère Henri, prince de Galles. — Bulle pontificale. — On procède à leurs fiançailles. — Mort d'Isabelle de Castille. — Démêlés pécuniaires de Ferdinand et Henri VII. — Catherine considérée par ce dernier comme un gage vivant. — Protestation du prince de Galles contre ses fiançailles avec Catherine. — Henri VII veut se remarier avec la reine douairière de Naples. — Singulières négociations à ce sujet.

Dans les premiers temps du veuvage de Catherine, la reine Elisabeth [1], surmontant la douleur profonde que lui avait causée la mort de son fils, s'occupa beaucoup de sa belle-fille, lui procura des vêtements de deuil et la fit revenir à Londres auprès d'elle, dans son palais de Croydon. Là elle la traita avec la plus affectueuse prévenance. Il paraît que les deux princesses confondaient leurs larmes en pleurant l'objet de leur commune tendresse.

D'un autre côté, la première pensée d'Isabelle fut, dit-on, de rappeler sa fille en Espagne. Une mère comme elle comprenait trop bien le cruel abandon où se trou-

1. Femme de Henri VII.

vait sa fille, pour ne pas désirer de l'entourer de ses consolations maternelles.

Mais à côté d'elle, Ferdinand, qui faisait passer avant tout les exigences de la politique, ne voulait pas presser autant le retour de sa fille. Aussi, comme il avait la prépondérance et gardait le dernier mot dans la conduite des affaires étrangères, il accorda pleine satisfaction aux désirs d'Isabelle, dans la première partie des instructions données au duc d'Estrada, qu'il envoya en Angleterre, mais, dans la deuxième partie, il fournissait à son ambassadeur le moyen d'en prendre le contrepied, suivant les circonstances.

Ainsi il était ordonné au noble duc :

1° De réclamer du roi d'Angleterre les cent mille écus qui lui avaient été versés pour la première installation de Catherine ;

2° De demander que Henri VII lui délivrât les bourgs, les terres, les manoirs qui lui avaient été assignés pour constituer son douaire ;

3° De prier Henri de renvoyer la princesse de Galles en Espagne, de la manière la plus convenable et dans le plus court délai possible ;

4° De surveiller, lui-même, s'il le fallait, les préparatifs du départ de la princesse.

Cela semblait bien catégorique. Mais le *Post-scriptum* prescrivait au plénipotentiaire de chercher à savoir si le mariage de Henri, le nouveau prince [1] de Galles avec sa belle-sœur la princesse Catherine était désiré en Angleterre, et, dans ce cas, il était autorisé

1. Ce titre lui avait été donné par Henri VII, deux mois après la mort d'Arthur.

à négocier cette union au nom des rois catholiques.

Ferdinand avait autorisé le duc d'Estrada à employer tous les moyens pour arriver à savoir si le premier mariage de Catherine avait été réellement consommé. Dona Elvira, la première des dames d'honneur de cette princesse avait écrit à Isabelle que les deux jeunes époux n'avaient jamais vécu ensemble. Cette lettre de D. Elvira n'a pas été conservée. Mais la reine fait une allusion très claire à ce qu'elle contenait dans une dépêche au duc d'Estrada : « Notre fille, dit-elle, est restée comme elle était ici, car D. Elvira me l'a écrit [1]. »

Isabelle dit, dans cette même dépêche, que, d'après des avis secrets qui lui ont été transmis, elle a lieu de croire que Henri VII désire que la jeune veuve se remarie avec le prince de Galles ; mais elle ajoute qu'il faut toujours *voir venir,* et ne pas laisser croire que les rois d'Espagne aient les mêmes visées, car, s'il le soupçonnait, Henri VII serait plus dur dans les conditions du contrat.

Et cependant Henri VII ne se pressait pas de déclarer ses intentions : il ne disait et ne faisait rien qui pût l'engager pour l'avenir.

D'un autre côté, on semblait ne pas tenir compte, dans toutes ces négociations, des sentiments personnels de Catherine; or elle témoignait beaucoup d'éloignement pour cette union qu'on voulait lui imposer. Elle écrivait à sa mère qu'il lui répugnait infiniment de promettre l'obéissance à un jeune prince bien moins

1. « Our daughter remains as she was here, for so Dona Elvira « has written to us. » Dépêche du 12 juillet 1502, n° 327, p. 272, t. Ier, du *Calendar*, etc., édité par Bergenroth. Cela est précis et ne laisse aucun doute.

âgé qu'elle, et à peine adolescent [1]. Afin de mieux prouver son aversion pour tout projet de mariage en Angleterre et son esprit de retour en Espagne, elle se refusait obstinément à apprendre l'anglais [2].

Aussi, en lisant la correspondance de la reine Isabelle, à cette époque, on dirait presque qu'elle n'espère ni ne désire réussir dans ses négociations matrimoniales. Elle y déploie de fort beaux sentiments, dignes d'une tendre mère et d'une bonne chrétienne, et cependant la femme politique se réveille, pour ainsi dire, d'une manière inattendue. Le premier mouvement semble être celui d'une mère; le second est dû aux suggestions de la raison d'Etat.

« Je vous ordonne, dit-elle au duc d'Estrada, de presser le départ de la princesse de Galles, ma fille, afin qu'elle puisse venir ici immédiatement. Plus grande est l'affection et plus douloureuse la perte, plus il y a de raisons pour qu'elle revienne auprès de ses parents. De plus, faites observer qu'en Espagne, grâce aux mœurs et aux habitudes du pays, la princesse aura moins à retenir l'expression de sa peine, et pourra s'abandonner à son chagrin plus librement qu'elle ne le ferait en Angleterre. Vous direz aussi que nous ne pouvons pas supporter l'idée qu'une fille que nous chérissons soit loin de nous quand elle est dans l'affliction, et ne nous ait pas sous la main pour la consoler. Certainement il est bien plus convenable qu'elle soit avec nous en ce moment que partout ailleurs [3]. »

1. Miss Strickland, *loco citato*, p. 476.

2. De la part d'une femme intelligente et studieuse, ce trait est on ne peut plus significatif.

3. Lettre du 10 août 1502, Bergenroth, t. Ier, no 342, p. 278.

Isabelle demande ensuite que le roi d'Angleterre désigne une personne respectable pour accompagner la princesse Catherine et qu'un navire soit frété sur le champ pour la recevoir et la ramener en Espagne.

Jusqu'ici c'est le langage de la mère, pleine de prévoyance, d'affection et de sollicitude. Mais il y a encore dans la reine d'Espagne un autre personnage qui prend la parole à son tour. C'est l'homme d'État, et c'est lui qui dicte les paroles suivantes :

« Si le roi refuse de rendre la portion de la dot déjà avancée et de restituer le douaire, s'il ne veut pas désigner une dame pour accompagner ma fille, mais qu'il vous dise quelque chose sur son mariage possible avec le prince de Galles, n'allez pas trop loin dans vos exigences ni trop vite dans vos ordres de départ. Sans paraître, à cet égard, manifester aucune satisfaction, dites que vous demanderez le temps de nous consulter et que vous suspendrez tout préparatif de voyage jusqu'à notre réponse. »

Les choses se passèrent comme l'avait craint peut-être la mère et comme l'avait trop bien calculé l'homme d'État. Henri VII finit par faire des ouvertures au docteur Puebla, ambassadeur d'Espagne, pour le mariage de la princesse Catherine et de Henri, prince de Galles. Il offrit, en faveur de cette nouvelle union, les conditions les plus avantageuses à l'Espagne ; il promit qu'il donnerait toute satisfaction à Catherine quant au paiement du douaire, qui serait effectué dans le délai d'un an.

Ces négociations se poursuivirent d'abord assez activement des deux parts avec la bonne volonté mutuelle de réussir. Mais un incident inattendu vint tout à coup

modifier la situation : ce fut la mort de la reine Élisabeth, femme de Henri VII.

On assure que Henri VII pleura beaucoup cette princesse, femme d'un grand mérite ; cependant, si ses regrets furent vifs et sincères, on va voir qu'ils ne furent guère durables.

Ici se présente à nous un fait inouï, qui avait été jusqu'à ce jour ignoré de tous les historiens, et que nous révèlent des lettres inédites recueillies et publiées dans les *state papers*. Lorsque le savant éditeur Bergenroth les eut déchiffrées, il ne pouvait pas en croire ses yeux.

Henri VII, au lendemain de la mort d'Élisabeth, prend à peine le temps d'essuyer ses larmes ; déjà, il songe à se remarier, et à qui, le croirait-on? A la veuve de son fils Arthur, à la princesse Catherine elle-même !

Le docteur Puebla fut prié de sonder le terrain auprès des souverains Catholiques : « Il avait été chargé, dit-il, par le conseil privé de Henri VII, de s'informer si ce mariage leur serait agréable. Suivant lui, le bruit s'en était répandu en Angleterre et avait été favorablement accueilli du public.

Cette fois la reine Isabelle ne peut pas se contenir : son indignation éclate en termes amers : elle écrit à Puebla lui-même qu'elle ne s'explique pas qu'il ait laissé concevoir au roi Henri une pensée pareille. « Nous ne pouvons pas supporter, dit-elle, qu'on ait « pu supposer la possibilité d'une chose aussi dépour« vue de moralité, de droit et de raison, et si peu res« pectueuse pour nos personnes royales ainsi que pour « la princesse de Galles, notre fille. Si vous ne remédiez « pas promptement à ce qui s'est passé, je vous rends

« responsable des suites d'une pareille faute [1]. »

Comme Isabelle connaissait le crédit de Puebla auprès du roi d'Angleterre, elle conjecturait, non sans fondement, qu'il était de connivence avec ce prince, qui lui donnait toute sa confiance, surtout pour les affaires d'Espagne.

Le même jour, ou le lendemain, la reine écrit encore au duc d'Estrada une lettre non moins forte et beaucoup plus étendue.

« Puebla nous apprend que l'on parle du mariage de ma fille avec le vieux roi, ce serait une chose néfaste, s'écrie-t-elle, une chose qui ne se serait jamais vue et dont la seule mention souille les oreilles [2]. Si vous en entendez parler, dites que l'on ne peut pas même supporter une telle idée... »

Elle avait averti Puebla du prochain départ de sa fille, elle insiste d'une manière plus pressante encore sur ce départ, dans la dépêche suivante adressée au duc d'Estrada :

« Demandez sur le champ une audience de congé au roi d'Angleterre, et, s'il ne vent pas consentir immédiatement à une promesse de mariage entre le prince de Galles et Catherine, faites partir la princesse sans même attendre la restitution des 100,000 écus antérieurement livrés pour sa dot, non plus que la remise du douaire promis.

« Ce serait un déshonnête et barbare procédé, de la part du roi d'Angleterre, que de retenir par la force ce

1. Lettre du 11 avril 1503, recueil de Bergenroth, tome Ier, p. 294; n° 359.

2. Lettre du 12 avril 1503, p. 259, *ibid*.

que la princesse a apporté avec elle et qui lui appartient légitimement.

« Que si le roi d'Angleterre ne peut pas nous payer sur le champ faute d'argent, qu'il fournisse du moins des explications et qu'il nous donne un aperçu de la situation des affaires de la princesse.

« Nous voudrions bien savoir également si la princesse de Galles reste en Angleterre par la volonté du roi Henri VII et non par la nôtre.

« Ces explications une fois reçues, faites embarquer la princesse, sans nous consulter de nouveau, sur un navire marchand, appartenant à l'un de nos sujets et pouvant bien tenir la mer. »

En présence d'un langage aussi ferme et d'ordres aussi formels, il semble que toute alliance matrimoniale va être rompue entre Catherine d'Aragon et la famille des Tudor. Mais voici qu'après avoir exprimé de la sorte toute son indignation, Isabelle se souvient que, si elle est mère, elle est aussi reine de Castille, qu'elle ne doit pas sacrifier trop vite les intérêts de l'Espagne et qu'il n'est peut-être pas impossible encore de tout arranger. Elle pense qu'en donnant satisfaction aux fantaisies matrimonales de Henri VII, en lui présentant un parti qui pût à la fois flatter son orgueil et contenter sa cupidité, il abandonnerait l'idée insensée et coupable à laquelle il s'était laissé un moment entraîner, et que, reconnaissant pour ce bon procédé des souverains de l'Espagne, il reviendrait à des sentiments plus favorables à l'union de son fils Henri avec la princesse Catherine.

En conséquence, après avoir écrit ou dicté cette lettre que nous avons reproduite, après l'avoir signée, Isa-

belle la fait suivre d'un *Post-scriptum* où les ambassadeurs crurent voir l'intention de suspendre toute mesure décisive de rupture et de départ. Elle les engage à sonder le roi d'Angleterre pour savoir s'il lui conviendrait d'épouser la reine douairière de Naples, nièce de Ferdinand. Cette reine était âgée de plus de vingt-six ans. Devenue veuve depuis peu, elle avait eu en héritage de son mari, des terres très-considérables dans le royaume de Naples. Ferdinand promettait d'y ajouter deux cent mille ducats. Henri parut agréer cette proposition, ou du moins la prendre en considération très-sérieuse. A dater de ce jour, il renoua des négociations pour le mariage de son fils avec la princesse Catherine, qui, comprenant comme les ambassadeurs le *Post-scriptum* de sa mère, n'était pas partie pour l'Espagne. Ces négociations furent vivement poursuivies : elles aboutirent à un traité d'alliance matrimoniale qui fut convenu et signé à Richemond, le 23 juin suivant, entre Henri VII, d'un côté, et les ambassadeurs espagnols représentant Ferdinand et Isabelle, de l'autre. Nous rapportons ici en entier les clauses et conditions de ce traité, qui sont très-importantes à étudier pour pouvoir bien suivre l'histoire de la future reine d'Angleterre.

« 1° Ferdinand et Isabelle promettent d'employer toute leur influence auprès de la cour de Rome afin d'obtenir du pape les dispenses nécessaires pour le mariage de la princesse Catherine avec Henri, prince de Galles, par suite de quoi elle est devenue l'alliée de celui-ci au premier degré d'affinité, et parce que son mariage avec le prince Arthur a été solennisé suivant les rites de l'Eglise catholique et aurait été ensuite consommé.

« 2° Si la dispense sus-mentionnée est obtenue, Ferdinand et Isabelle, d'un côté, et Henri VII, de l'autre, promettent que ledit mariage sera contracté *per verba de præsenti*, dans le délai de deux mois, après que le traité aura été ratifié par les deux parties contractantes.

« 3° Aussitôt que la princesse Catherine aura contracté mariage avec le prince Arthur, Ferdinand et Isabelle promettent de donner à ladite princesse une dot de 200,000 écus. Sur cette somme, cent mille écus ont été payés entre les mains du roi Henri, quand le premier mariage fut célébré. Ferdinand et Isabelle renoncent, en leur nom et au nom de la princesse Catherine, à demander la restitution de cette somme.

« 4° Ferdinand et Isabelle promettent de parfaire à leur fille, au moment de son mariage, ladite somme de 200,000 écus, le roi Henri reconnaissant avoir déjà reçu la moitié de ladite somme. Les 100,000 écus restant seront payés de la manière suivante. savoir : 65,000 écus en lingots, 15,000 écus en plaqué et en vaisselle d'or et d'argent qui seront estimés par des orfèvres de Londres. Enfin 20,000 écus en joyaux, perles parures, etc., destinés à la princesse de Galles et évalués suivant le prix courant de Londres *d'après l'estimation d'experts-jurés*. Tous ces paiements seront faits à Londres, dix jours avant ou dix jours après la célébration du mariage. Le mariage sera célébré aussitôt que le prince Henri aura accompli sa quatorzième année, et aussitôt que Ferdinand et Isabelle, ou leurs successeurs, pourront faire constater que la totalité de la dot est arrivée à Londres, et pour être délivrée à qui de droit. Ferdinand et Isabelle donnent caution sur leurs fortu-

nes et sur celles de leurs sujets, pour l'exécution de cette clause du traité.

« 5° Le prince Arthur avait constitué à la princesse de Galles un douaire consistant en terres, etc., manoirs, sur lesquels il assurait le tiers des revenus qu'il possédait dans les provinces de Galles, de Cornouailles et de Chester. La princesse elle-même devra rendre, dix jours avant ou dix jours après la célébration du mariage, tous les documents et titres relatifs à ce douaire; et le prince Henri lui assignera, le jour même de la célébration du mariage, un douaire d'une valeur égale à celui qu'elle aura abandonné. Henri VII promet de ratifier la constitution de ce nouveau douaire dans le délai d'un mois après la célébration du mariage. La princesse Catherine renonce à toutes réclamations sur les revenus de Galles, Cornouailles et Chester, et promet de se contenter de son nouveau douaire.

« 6° Si la princesse Catherine devenait reine d'Angleterre, elle aurait, outre son douaire comme princesse de Galles, son douaire comme reine, consistant en la troisième partie de tous les revenus de la couronne. Elle réunirait les deux douaires sa vie durant.

« 7° Le droit de succession à la couronne d'Espagne est réservé à la princesse Catherine.

« Si la princesse Catherine devient reine d'Angleterre, elle jouira, pendant la vie de son royal époux, de tous les privilèges et revenus dont les reines d'Angleterre ont joui précédemment. Henri VII engage toute sa fortune et celle de ses sujets comme garantie de l'accomplissement ponctuel des obligations qu'il contracte.

« 8° Si Henri, prince de Galles, meurt avant son

père, et laisse un fils ou des fils nés de la princesse Catherine, durant son mariage, Henri VII promet de créer prince de Galles le premier né de ces fils, et de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour assurer audit fils la succession au trône après sa mort.

« 9° Les parties contractantes promettent de ratifier le présent traité dans le délai de six mois à dater de ce jour.

« Richmond, 23 juin 1503. »

On ne saurait pousser plus loin que ne le fait Henri VII les précautions de procédure. Les diverses clauses de ce contrat révèlent la nature méfiante, cupide et mesquine de ce légiste, ou plutôt de ce procureur couronné. Il fera examiner à Londres le poids et le titre de toutes les valeurs livrées par Ferdinand. Grâce à ses orfèvres, à ses *experts-jurés,* il espère bien n'être pas trompé sur les bijoux.

Cependant, quand le contrat de mariage eut été signé par le prince Arthur et la princesse Catherine, Henri parut d'abord, non moins que le roi et la reine d'Espagne, pressé de terminer cette affaire. Avant même que le traité matrimonial, ratifié d'abord par le roi d'Angleterre, l'eut été aussi en Espagne, Ferdinand, pour remplir l'une des premières conditions de ce traité, écrivit à Rome afin de demander au pape des dispenses en faveur du mariage projeté [1]. Il importe de recueillir et de citer le passage suivant de sa lettre :

« Dans le dernier traité matrimonial conclu avec Henri VII, il a été dit que la princesse Catherine aurait

1. Les ratifications furent faites à la fin du mois de septembre 1503 par Ferdinand et Isabelle.

consommé son mariage avec le prince Arthur. Le fait est pourtant que, malgré le mariage fait et célébré, ce mariage *n'a jamais reçu sa consommation*. Il est très connu en Angleterre que la princesse Catherine est encore vierge. Mais, comme les Anglais sont toujours portés aux chicanes et aux difficultés, il nous a paru plus sûr et plus prudent de procéder comme si la consommation avait eu lieu, et de demander la dispense du pape pour accomplir pleinement les clauses du traité à cet égard. Il faut, pour assurer la couronne aux enfants à intervenir, que leur légitimité ne puisse pas être mise en doute [1]. »

Cette lettre est fort remarquable : elle constate le fait que Catherine ne cessa jamais d'affirmer.

De son côté, Henri témoignait aussi son désir empressé d'obtenir la dispense pontificale. C'est ce que prouve la lettre suivante :

« J'avais écrit au pape Alexandre VI et au pape Pie III, afin de leur demander la dispense nécessaire pour le mariage de la princesse Catherine d'Espagne avec Henri, prince de Galles. Ces deux papes m'avaient fait des réponses favorables ; leur mort prématurée et la lenteur des formalités de la chancellerie, ont seules empêché l'expédition de cette pièce.

« J'ai renouvelé cette demande à plusieurs reprises, par mes ambassadeurs; aussi Sa Sainteté a bien voulu promettre qu'elle m'enverrait cette dispense par Robert Sherborne. Cependant Sherborne est revenu à Londres sans la dispense, et il semble même que rien n'ait été fait à Rome à ce sujet. J'ose presser de nouveau Sa

1. Bergenroth, *Calendar*, etc., tome Ier, p. 309, n° 370.

Sainteté de vouloir bien m'accorder cette dispense le plus tôt possible, et de daigner en remettre une expédition aux ambassadeurs anglais qui résident maintenant à Rome [1]. »

On voit par là tout l'intérêt que Henri VII mettait alors à poursuivre l'obtention de la bulle de dispense.

Au mois de janvier 1503, Jules II signait et publiait une bulle de dispense pour le mariage d'Arthur et de Catherine : voici le Bref qui en est le résumé :

« MOI JULES II, PAPE,

« J'ai été informé que la princesse Catherine d'Espagne avait contracté un premier mariage avec feu Arthur, prince de Galles, et que, peut-être, ce mariage avait été consommé.

« *Néanmoins* [2], en ma qualité de chef de l'Église, j'autorise Henri, prince de Galles, et la princesse Catherine à contracter ensemble un légitime mariage [3]. »

Le divorce que fit plus tard prononcer Henri VIII donne à toutes ces pièces une importance capitale.

Avant même que la bulle eût été entourée des formalités qui lui donnaient sa solennité et son authenti-

1. Bergenroth, *ibid*, p. 341, nº 414.

2. *Néanmoins*, c'est-à-dire quand même cette consommation aurait eu lieu, etc. La dispense prévoyait donc tous les cas pour prévenir toutes les difficultés.

3. La date du Bref est constatée en ces termes : *Datum Romæ anno Incarnationis Dominicæ millesimo quingentesimo tertio, septimo calend. januarii Pontificatûs nostri anno primo.* — La bulle ne diffère réellement pas du Bref dans la substance de ses dispositions. — On pourra voir la bulle dans nos pièces justificatives. Voir le *Calendar*, etc., de Bergenroth, nº 389, p. 322, tome Ier.

cité, Jules II en envoya secrètement un résumé sous forme de Bref à Isabelle de Castille, qui était déjà atteinte de la maladie qui la conduisit au tombeau [1]. Cette communication consola ses derniers moments.

Un peu avant la mort de la grande reine Isabelle, comme la dispense pontificale avait été accordée, on songea à fiancer Catherine avec le prince de Galles. Cette jeune princesse écrivit à son père Ferdinand « qu'elle n'avait aucune inclination pour un second ma- « riage en Angleterre », mais elle priait, en même temps, ses parents de ne pas prendre en considération son goût et ses convenances personnelles ; elle les assurait qu'elle ferait ce qui serait jugé le plus convenable [2]. On ne tint nul compte de sa respectueuse et timide opposition ; elle fut fiancée avec Henri, prince de Galles, le 25 juin 1504, dans la chapelle particulière de l'évêque de Salisbury, à *Fleet-street*.

Bientôt après cette cérémonie, la mort d'Isabelle laissait Catherine à la merci de deux diplomates disposés à spéculer, chacun à sa manière, sur la malheureuse situation de la jeune princesse, presque entièrement abandonnée à elle-même.

Quant à Henri VII en particulier, il attendait toujours le paiement des cent mille écus qui lui étaient

1. Voir dans notre introduction le récit de la mort d'Isabelle de Castille : elle resta assez longtemps malade et ne mourut qu'au mois de novembre 1504.

2. Cette somme était le complément de celle de 200,000 écus promise à Catherine lors de son premier mariage avec Arthur. Là-dessus 100,000 écus seulement avaient été livrés, et le roi d'Aragon avait contribué à ce paiement. — Mais il entendait que le complément fût payé par les nouveaux souverains de Castille, successeurs et représentants d'Isabelle.

dus, et, sans fixer encore le sort de Catherine, il la gardait entre ses mains comme une espèce de caution personnelle, de gage vivant de sa créance.

Pour rendre ce sort encore plus incertain et afin de stimuler les craintes en même temps que les espérances de Ferdinand, la veille du jour où le prince de Galles, son fils, atteignit sa quinzième année, le roi lui fit signer une protestation, portant qu'il n'avait jamais fait ou n'avait jamais eu l'intention de faire aucune démarche qui pût rendre légal le contrat de mariage passé pendant sa minorité. Dans le cas où Ferdinand se plaindrait de cet acte étrange, les ambassadeurs de Henri VII avaient pour mission d'expliquer que le prince de Galles serait simplement délivré par sa protestation de toute contrainte qui aurait pu peser sur lui, qu'il avait toujours le désir d'épouser Catherine, mais qu'il serait libre aussi d'épouser une autre femme [1].

1. « Se tenia por libre para casarse con quien quisiese. » Zurita, VI, p. 193, édit. de Saragosse, 1610. — La date de cet acte est du 28 juin 1505 : par conséquent, il a précédé de bien peu la mort de Philippe le Beau. Mais un acte clandestin n'a pas de date certaine, et miss Strickland croit qu'il a bien pu être anti-daté, pour éloigner les conséquences que l'on aurait pu tirer de cet acte étrange contre la politique de Henri VII, si on avait pu prouver qu'il n'y avait pensé qu'après avoir appris le veuvage de Juana, et avoir conçu la pensée de l'épouser. (Miss Strickland, *loco citato*, t. II, p. 486.) C'est le cauteleux Fox, chapelain de Henri VII, qui avait présidé à cet acte de protestation ; il le fit avec un greffier et en présence d'un très-petit nombre d'employés, dans une chambre basse et tout à fait isolée du château de Shène. On fit venir ensuite le jeune prince de Galles, et on lui arracha sa signature sans qu'il sût bien ce qu'il faisait, peut-être même sans qu'on lui eût fait connaître complètement la teneur de l'acte passé en son nom. — On remarquera qu'à cette époque, il avait de l'inclination pour Catherine. Cette protestation resta d'abord secrète : elle ne fût publiée que quelques années après, au grand étonnement du public.

Tout cela pouvait servir la politique de Henri VII, mais la position de Catherine à sa cour devenait toujours plus fausse, et nous verrons à quel point elle eut à se plaindre de l'indélicatesse des procédés du roi d'Angleterre, de son manque complet d'égards et même de ses duretés calculées.

CHAPITRE IV.

Opposition d'un théologien aux fiançailles de Henri de Galles et de Catherine. — Henri VII paraît songer sérieusement à se marier avec la reine douairière de Naples. — Singulières négociations entamées par l'intermédiaire de Catherine. — Questionnaire matrimonial. — La reine déclare ne pas vouloir se remarier. — Dénûment de Catherine. — D. Juana et l'archiduc Joseph en Angleterre. — Contrainte exercée par Henri VII pour les retenir en Angleterre. — Il gêne les rapports de Catherine avec Juana. — Départ de l'archiduc. — Lettre pressante de Catherine à son père Ferdinand. — Souffrances de Catherine. — Inconvénients des mariages princiers.

Quand les fiançailles de Henri et de Catherine furent célébrées, en 1504, dans le palais de l'évêque de Salisbury, Henri VII fit paraître parmi les témoins un théologien qui présenta des oppositions rédigées en latin et fondées sur ce que les unions entre beau-frère et belle-sœur étaient illicites. Mais le docteur Barnes répondit, également en latin, que le mariage à intervenir deviendrait légitime, suivant les lois de l'Eglise, au moyen de la dispense pontificale, que l'on avait demandée et que l'on disait avoir été obtenue [1].

L'opposition qui avait été produite était comme une pierre d'attente, comme l'indication d'une cause de nullité qui pourrait être invoquée pour inquiéter le gouver-

1. Voir les *papers* de Hardick, 1-13, cités par Hallam, *Constitutional history of England*, vol. I, p. 44. édit. anglaise de Baudry, t. I, p. 44.

ment espagnol et pour lui faire acheter plus cher l'union définitive de Catherine et du prince de Galles.

Peut-être aussi Henri VII se réservait-il l'allégation de cet *empêchement dirimant* comme un moyen de rompre une alliance matrimoniale qui pouvait cesser de lui être agréable.

Son projet avait été de se créer par ce nouveau lien avec l'Espagne une grande situation politique en Europe. Mais il atteindrait ce but d'une manière bien plus directe, s'il se mariait lui-même à la reine douairière de Naples, nièce du roi Ferdinand ; on sait que ce prince lui-même lui en avait suggéré l'idée.

Pendant qu'il prendrait pied en Espagne par ce mariage, il pourrait faire épouser à sa fille Marie quelque grand prince du continent. Sa fille aînée Marguerite était la femme du roi d'Ecosse. Il projetait donc de se créer ainsi une grande position en Europe, et de pouvoir jouer le rôle de médiateur entre tous les princes chrétiens.

Aussi peu de temps après les fiançailles du prince de Galles, au mois d'août 1504, lorsque le duc d'Estrada repartit pour l'Espagne, il pria ce seigneur de traiter sérieusement avec le roi d'Aragon le mariage dont il avait été question entre lui et la nièce de ce prince. Avant même d'avoir reçu une réponse relative à cette démarche, au mois d'octobre suivant, il dit à Puebla qu'il n'était pas encore bien décidé à se remarier, mais qu'il voudrait avoir à ce sujet l'avis des membres de son conseil; cet avis, comme on le pense bien, ne fut pas défavorable. Cependant, avant de prendre une résolution définitive, il aurait tenu à connaître les traits de la reine douairière de Naples. Il lui aurait même demandé,

si cela n'avait pas été inconvenant, de faire faire son portrait sur toile, et de le lui envoyer. Il aurait promis sur tout cela le secret le plus absolu : « le portrait aurait été placé dans une chambre soigneusement fermée, où personne n'aurait eu accès. » D'un autre côté, il aurait voulu, ce qui semblait difficile, — que la jeune reine ne pût pas se douter à qui le portrait était destiné : « bien entendu que, si elle était laide ou difforme, il ne voudrait d'elle à aucun prix ; car il fallait absolument pour les Anglais que la reine eût un *bel extérieur*, et qu'elle pût représenter convenablement. »

Puebla ne manqua pas d'informer Ferdinand que le roi d'Angleterre était fort préoccupé de ce nouveau projet d'alliance, qu'il en parlait sans cesse soit en tête à tête, soit dans le conseil privé, quand l'occasion s'en présentait. Il exaltait la bonté qu'avaient eue Ferdinand et Isabelle de lui faire une pareille proposition. On le comblait de joie quand on lui disait que c'était le meilleur mariage qu'il pût faire.

La reine douairière de Naples habitait auprès de sa mère, sœur de Ferdinand, vice-régente du royaume de Valence, et résidant à Valence même, capitale de ce royaume. Henri VII se décida à envoyer à ces deux princesses trois ambassadeurs : Francis Masen, James Braybook et John Still. Ils étaient porteurs d'un questionnaire en vingt-quatre articles.

Voici les instructions du roi Henri VII et les réponses faites par les ambassadeurs :

« Après avoir donné aux deux reines les lettres de la princesse de Galles (c'était Catherine qui était censée faire cette démarche à l'insu de son beau-père), *bien noter l'état dans lequel on les aura trouvées.*

« Les ambassadeurs sont arrivés à Valence le 22 juin. Le jour suivant, ils ont eu une audience de la reine. Ils ont délivré les lettres de la princesse de Galles; les reines ont fait leurs remerciements avec une contenance grave et imposante.

« Les deux reines ont leur logement distinct; mais elles joignent ensemble leur train de vie, leurs ménages et leurs réceptions dans le palais du roi, et il règne dans leur intérieur un ordre sérieux et sévère.

« 2° *Retracer l'état des deux reines, et noter ce qu'elles font chaque jour.*

« On a répondu d'avance en grande partie à cette question dans l'article précédent. Cependant nous devons ajouter que la reine-mère tient tous les jours son conseil composé d'un certain nombre de seigneurs de l'ordre temporel et de l'ordre spirituel, pour traiter des affaires dont on doit porter la connaissance au roi Ferdinand.

« 3° *Noter la manière dont la maison est ordonnée et dont la cour est tenue; la reine a t-elle montré de la discrétion et de la sagesse dans les réponses faites aux ambassadeurs?*

« Depuis que la jeune reine est revenue en Espagne, elle et sa mère ont tenu leur cour ensemble. Quand les ambassadeurs ont remis leurs lettres de créance, la vieille reine leur a répondu d'une manière très sage et très noble, et sa fille a parlé à son tour en très peu de mots avec une contenance grave et majestueuse.

« 4° *La jeune reine parle-t-elle un autre langage que l'espagnol et l'italien.*

« Elle entend parfaitement le latin et le français, mais elle ne leur a pas parlé dans ces deux langues.

« 5° *Bien noter son âge, sa taille et les formes de son corps.*

« Elle a vingt-sept ans accomplis, mais pas plus : nous n'avons pas bien pu juger de sa taille, car elle porte des pantoufles ou mules, suivant la mode du pays, ce qui pouvait la faire paraître plus petite. Quant aux formes de son corps et au contours de sa tête, on ne les distinguait pas bien, à cause de la grande mantille espagnole dont elle était revêtue.

« 6° *Remarquer son visage, voir s'il est peint ou non, s'il est gras ou maigre, rond ou anguleux; si elle a la physionomie gaie, renfrognée ou mélancolique; si elle a la mine grave, légère ou pudique.*

« Son visage n'est point peint, il a de belles lignes; ses joues sont pleines et rondes; elle a une physionomie aimable, enjouée, non refrognée; son maintien est pudique et modeste; le peu de mots qu'elle a dits était accompagné d'un sourire féminin très agréable, tempéré par une douce gravité.

« 7° *Quel est son teint?*

« Beau et clair.

« 8° *La couleur de ses cheveux?*

« Ils semblent tirer sur le brun.

« 9° *Yeux, sourcils, bouche et lèvres?*

« Ses yeux sont gris-brun : ses sourcils sont bruns comme ses cheveux; sa bouche est belle, ses dents blanches et bien rangées; ses lèvres sont rondes, roses et quelque peu épaisses.

« 10° *Le nez et le front?*

« Le nez est légèrement relevé au milieu et pliant vers le bout (aquilin?). Quant au front, nous n'avons pas bien pu en juger, à cause du voile qui retombait jusque près de ses sourcils.

« 11° *La complexion?*

« Belle, sanguine et plutôt grasse que maigre.

« 12° *Les épaules?*

« Rondes, pas trop petites, et, en somme, de très-bonnes proportions.

« 13° *Les mains?*

« Très belles, rondes et potelées.

« 14° *Les doigts?*

« Très jolis, petits, longs, et pourtant pas trop effilés.

« 15° *Le cou?*

« Plein, gracieux et d'une jolie forme.

« 16° . . . . ?

. . . .

. . . .

« 17° *A-t-elle quelques poils au-dessus des lèvres (une moustache)?*

« Non, autant que nous avons pu le voir.

« 18° *A-t-elle parlé avec vivacité ou lentement et a-t-on pu s'apercevoir si son haleine était douce?*

« Nous n'avons pas pu en juger au premier abord; mais ensuite, nous nous sommes rapprochés d'elle autant que les convenances le permettaient, mais nous n'avons senti aucune odeur d'épices, et il nous a semblé que son haleine était agréable.

« 19° *Quelle taille a-t-elle?*

« Elle ne nous a pas paru bien grande : mais, à raison de la manière dont elle est chaussée et vêtue, et aussi à cause de son embonpoint, elle nous a peut-être semblé plus petite qu'elle ne l'était réellement.

« 20° *S'informer si elle a quelque vice de sang, quelque tache, ou quelque difformité secrète?*

« Il est très-difficile de découvrir de tels secrets, que beaucoup de personnes ignorent, mais nous nous sommes adressés confidentiellement au médecin et à l'apothicaire et même au P. Pastorell qui est pour les deux reines une espèce de médecin. Tous nous ont assuré qu'après avoir été nombre d'années à leur service, ils ont acquis la conviction que la santé de la jeune reine était bonne, son sang pur et sa complexion parfaite.

« 21° *Est-elle en faveur auprès du roi d'Aragon et lui ressemble-t-elle?*

« Il l'aime en effet et la favorise beaucoup; suivant le bruit public déjà répandu en Espagne, Ferdinand d'Aragon s'occupe de la marier avec le roi d'Angleterre; son nez ressemble à celui de Ferdinand et elle a avec lui un air de famille.

« 22° *Quel est son régime alimentaire?*

« Elle est bonne mangeuse, et se nourrit de viande deux fois par jour; elle boit très-peu, presque toujours de l'eau légèrement aromatisée; quelquefois, mais rarement un peu d'hypocras.

« 23° *S'enquérir de quelque bon peintre pour faire le portrait de la jeune reine, etc.*

« Point de réponse sur cet article.

« 24° *S'informer quelle est la valeur de son douaire?*

« Nous savons de bonne source que la valeur de son douaire était de 30,000 ducats de rentes assurés en bonnes propriétés par le feu roi de Naples ; et la reine-mère avait, de son côté, 40,000 ducats de rentes. Mais leurs propriétés ayant été confisquées par le grand capitaine Gonsalve de Cordoue, le roi Ferdinand leur paie 15 ou 16,000 ducats pour leurs dépenses [1]. »

Les ambassadeurs devaient, en arrivant à Valence, engager un jeune peintre à faire le portrait de la reine douairière. Si le premier peintre ne réussissait pas, on devrait en faire venir un autre, jusqu'à ce qu'on eût pu obtenir une parfaite ressemblance.

C'est Catherine qui était censée demander ce portrait ; c'est elle qui aurait pris l'initiative de toutes ces démarches ; les ambassadeurs portaient des lettres de cette princesse aux deux reines; c'est d'elle enfin, non d'Henri VII, qu'ils semblaient tenir leur mission.

Mais cette mission échoua complètement. Le talent des artistes espagnols n'eut pas besoin d'être mis à l'épreuve : la jeune reine ne consentit pas à laisser faire son portrait. Elle se déclara, au surplus, tout à fait contraire au projet de mariage qui lui était proposé ; sa mère partageait sa répugnance. Ferdinand, consulté par sa sœur et par sa nièce, ne crut pas devoir contrarier leurs sentiments. Lui-même, aspirant déjà à épouser Germaine Foix, paraissait se rapprocher du roi Louis XII. Or chaque pas qu'il faisait vers la France éloignait de lui l'Angleterre.

Catherine ressentait les contre-coups de cette politique

1. Bergenroth, *Calendar*, t. Ier, p. 259, n° 436.

défavorable à Henri VII. Peut-être aussi ce prince lui en voulait-il du mauvais succès de ses négociations matrimoniales. Il ordonna, d'abord, que la petite cour de Catherine fût dissoute. Puis elle n'avait plus de Maison à elle, et elle vivait chez son beau-père. Sous le prétexte qu'elle était défrayée de tout, on la laissait habituellement dans le dénûment le plus complet. Souvent elle n'avait pas la possibilité de payer les pensions de ses dames d'honneur, ni même de subvenir à ses dépenses personnelles de toilette et de vêtement.

Une lettre qu'elle écrit à son père, le roi Ferdinand, au mois de septembre 1505, révèle les extrémités pécuniaires où elle était réduite.

Dans cette lettre, elle parle d'un mariage dont il est question pour l'une de ses dames d'honneur, D. Maria de Salazar [1], qui était d'une des plus illustres familles de l'Espagne.

« Vous savez, dit-elle, comment D. Maria me fut donnée par ma mère, aujourd'hui entrée dans la gloire des cieux ; après avoir bien servi sa première patronne, la reine Isabelle, elle m'a montré à moi-même le dévouement d'une amie et d'une sœur. Je vous prie donc, sire, au nom de la double reconnaissance qui nous lie à elle de vouloir bien ordonner de lui payer les arrérages qui lui sont dus ; car, pour moi, je n'ai pas pu et je ne

1. Les écrivains anglais contemporains, qui estropient volontiers les noms espagnols, ont appelé cette dame Marie de Saluces ou de Saluzzi ou Marie de Salinas. Or elle était la fille de D. Salazar, capitaine de la garde de Ferdinand, et, par sa mère, elle se trouvait la parente ou l'alliée de Catherine d'Aragon. Ferdinand, qui était souvent obéré lui-même, devait aussi des arrérages de traitement au capitaine Salazar et Catherine le pressait également de les payer.

peux pas encore la payer. Sa sœur, qui a épousé un M. d'Almeria et qui habite la Flandre, a pour elle en vue dans ce pays un mariage très-avantageux, mais elle ne saurait s'avancer davantage si elle ne sait pas, si elle ne peut pas dire quelle sera la dot de D. Maria [1].

Mais la Providence ne voulut pas que Maria de Salazar allât se marier en Flandre, et s'éloignât ainsi de Catherine, dont elle avait consolé la pénible et douloureuse jeunesse et qu'elle devait assister encore jusque dans les angoisses de la dernière heure : elle resta en Angleterre, où elle inspira une vive inclination au riche héritier de l'antique famille des Willoughby d'Eresby : le noble lord l'épousa sans demander si elle avait une dot !

Vers la fin de cette même année, Catherine, succombant à l'excès des peines et des privations de toute espèce, tomba gravement malade. Du fond de son lit, elle écrivait à son père, au commencement de décembre, la lettre suivante où elle attribuait toutes les tribulations de sa triste existence au docteur Puebla, qui flattait bassement Henri VII, et l'encourageait dans ses procédés tyranniques :

« Ainsi que je vous l'ai écrit plusieurs fois, sire, depuis que je suis arrivée en Angleterre, je n'ai pas touché un maravédis, excepté une petite somme qui m'a été fournie pour mon entretien, et cette somme n'a pas été suffisante pour payer toutes les dettes personnelles que j'avais à Londres; ce qui me préoccupe cruellement, c'est de voir que mes femmes et mes serviteurs

1. *Wood's letters of royal and illustrious Ladies*, et Miss Strickland, *loco citato*, p. 477.

n'ont pas de quoi renouveler leurs vêtements. Je reconnais là la main du *Docteur*, qui n'a tenu aucun compte de l'ordre que vous lui aviez donné de réclamer quelque argent pour moi de la part du roi d'Angleterre. Il a mieux aimé me laisser souffrir que de risquer de se faire tort à lui-même par une demande importune. A présent, mon seigneur et bien aimé père, ma première dame d'honneur [1], D. Elvira de Manuel, me demande d'aller en Flandre pour consulter un oculiste célèbre. Elle a déjà à peu près perdu un œil, et si elle devient aveugle, ses précieux et bons services seront à jamais perdus pour moi. Je désirerais donc vivement qu'elle fît ce voyage. Que Votre Altesse veuille donc bien me procurer les moyens d'en faire les frais, en même temps qu'elle demanderait au roi d'Angleterre, de me donner pour compagne une lady anglaise d'un certain âge. »

Elle impute au docteur Puebla, à la fin de sa lettre, d'avoir conseillé à Henri de la priver de sa petite cour, et de ne pas la laisser avec une *Maison à elle*, comme semblerait l'exiger son titre de princesse douairière de Galles, et son rang d'Infante espagnole. Elle dit que Puebla semble être plutôt au service de Henri VII qu'à celui du roi d'Espagne, et sa conclusion formelle est qu'il faudrait le remplacer par un autre ambassadeur.

Ferdinand, qui savait que Puebla avait l'oreille du roi d'Angleterre et entendait très-bien la politique continentale, fut sourd aux plaintes de Catherine et garda son ambassadeur.

Ce prince que l'on accuse, non sans raison, d'une grande duplicité, s'était pourtant conduit assez loyalement, au moins dans le principe, avec son gendre Philippe le Beau et avec sa fille D. Juana. Lorsque la reine

1. Miss Strickland, *loco citato*, pp. 479-480.

Isabelle était déjà dangereusement malade, il fit ce qu'il put pour empêcher Philippe de quitter l'Espagne et d'aller dans les Flandres. Il lui représenta que si la reine venait à mourir, l'archiduchesse et lui pourraient, étant sur les lieux, entrer paisiblement en possession du royaume de Castille ; mais que si, au contraire, ils s'éloignaient de la péninsule, on pourrait contester leurs droits de succession. Philippe n'écouta point ces sages conseils ; il se rendit en Flandre par terre et, en passant, il négocia un traité avec le roi de France au nom des souverains de l'Espagne, qui ne lui avaient donné aucun mandat à ce sujet [1].

Peu de temps après l'arrivée du jeune couple dans les Pays-Bas, Philippe devient éperdûment amoureux de l'une des dames espagnoles qui faisaient partie du cortège royal. Juana, dans la salle de son palais, en présence de plusieurs personnes de la cour, attaque à coups de poing sa trop séduisante rivale, et, dans un accès de jalousie désespérée, s'emporte jusqu'à lui arracher les beaux cheveux qui avaient fait l'admiration de l'infidèle archiduc. — Philippe, violemment irrité de cet outrage, exhale sa colère contre la princesse dans les termes les moins convenables et les moins chevaleresques, et déclare que, désormais, il n'aurait plus aucun commerce avec elle.

La nouvelle de ces tristes événements aggrava la maladie d'Isabelle et hâta peut-être la fin de ses jours.

Son testament portait expressément qu'en cas d'ab-

1. Lettre de Ferdinand au docteur Puebla, du 22 juin 1505, t. Ier du *Calendar des letters and despatches*, p. 354, n° 432. — Il rappelle dans cette lettre des faits qui se sont passés déjà depuis quelque temps.

sence ou d'incapacité de Juana, Ferdinand garderait la régence effective de la Castille.

Mais Ferdinand fit un traité avec la France, et épousa Germaine de Foix, nièce de Louis XII. Cela le rendit tellement impopulaire en Castille, qu'il fut obligé de se démettre de la régence et de livrer à l'archiduc Philippe le gouvernement de ce royaume.

Alors Philippe et sa femme, que l'on était parvenu à réconcilier, se mirent en devoir de quitter la Flandre pour retourner en Espagne.

Le 7 janvier 1506, le prince et la princesse quittèrent la Zélande et prirent la mer avec une flotte de cinquante voiles. Un orage affreux les jeta sur les côtes de l'Angleterre, et ils durent chercher un refuge à Melcombe, dans le Dorsetshire [1]. Suivant certains historiens, Philippe, qui désirait l'alliance de Henri VII, lui demanda la permission de se présenter auprès de lui. D'après une autre version, Henri invita Philippe et D. Juana à sa cour en des termes qui n'admettaient pas de refus. Il les aurait retenus trois mois dans une brillante captivité, dont il aurait profité pour leur extorquer certaines concessions politiques.

Cette dernière version est celle de Lingard [2].

Peut-être ces deux opinions peuvent-elles se concilier, ou tout au moins se rapprocher beaucoup l'une de l'autre.

En effet, nous voyons que Philippe vint d'abord seul à Windsor-Castle trouver Henri VII, en laissant sa femme sur le rivage. Son intention semble donc avoir été

1. Et non pas à Falmouth, comme le disent plusieurs historiens.
2. Lingard, *Histoire d'Angleterre*, t. V, traduct., p. 474.

d'avoir une courte entrevue avec le roi d'Angleterre et de se rembarquer bientôt après avec D. Juana. Mais il céda aux instances par trop pressantes, ou plutôt à une véritable contrainte de son hôte royal pour prolonger son séjour bien au delà du terme qu'il avait fixé. Henri VII commença par dépêcher à D. Juana le comte d'Arundel et lord Montjoy pour qu'on l'amenât à Windsor. En attendant, Catherine faisait beaucoup de frais pour Philippe, dont elle espérait s'attirer la bienveillance et la protection. Elle dansa en sa présence une danse espagnole avec une dame de sa maison, et elle engagea son beau-frère à se joindre à elle. Le prince lui répondit d'un ton bourru qu'il était un marin et non un danseur; puis il retourna s'entretenir avec Henri VII [1].

La reine Juana, accompagnée des deux lords anglais et de sa suite personnelle, arriva à Windsor le 10 février, un peu plus de huit jours après son mari. Pour se dérober aux cérémonies d'une réception solennelle, elle entra par les derrières du palais; mais Henri VII vint à sa rencontre jusqu'au pied de l'escalier et l'embrassa avec beaucoup de tendresse [2].

Ce fut ensuite au tour de Catherine à venir souhaiter la bienvenue à la reine; elle se présenta à elle avec sa belle-sœur Marie [3], croyant qu'après cette présentation on la laisserait seule avec Juana, et qu'on lui permettrait de se livrer aux confidences et aux épanchements qui semblaient un besoin du cœur pour deux sœurs sé-

1. Miss Strickland, *loco citato*, t. II, p. 482; elle a puisé ces détails dans le *Journal du Hérault*.

2. On verra plus tard pourquoi nous insistons sur ces détails.

3. Fille de Henri VII et sœur de Henri VIII, plus tard la troisième femme de Louis XII; ce mariage se fit en 1514.

parées depuis plusieurs années. Mais Henri VII exigea que l'étiquette vînt s'interposer entre leur tendresse mutuelle. Catherine resta même assez longtemps sans pouvoir s'entretenir en particulier avec D. Juana, grâce aux ombrages du roi d'Angleterre. Ces ombrages étaient de deux sortes. Ce prince craignait d'abord les plaintes que Catherine pourrait faire sur les mauvais traitements dont elle était l'objet. Il redoutait ensuite qu'elle ne s'opposât au traité secret qu'il venait d'arracher à Philippe et qui était défavorable aux intérêts de la Castille. De plus, par ce traité, Philippe s'était engagé, quoique avec une répugnance extrême, à livrer à Henri un grand seigneur anglais, Suffolk, qui avait cherché un asile dans les Pays-Bas, et qui avait reçu de l'archiduc les assurances les plus formelles de protection [1]. A la fin, Henri VII, rebuté par les refus de la reine douairière de Naples, avait demandé à Philippe la main de sa sœur, l'archiduchesse Marguerite, qui était doublement veuve, d'abord de l'Infant d'Espagne, puis du duc de Savoie. Par conséquent, elle avait deux douaires. Quelle amorce puissante pour un calculateur intéressé, tel que le roi d'Angleterre [2] !

Philippe fit probablement tous ses efforts pour réussir. Mais la princesse Marguerite déclara qu'elle ne voulait pas se remarier.

1. Henri VII avait promis de respecter la vie de ce seigneur. Il se contenta donc de l'enfermer à la Tour. Mais il chargea son fils, Henri, quand il mourut, de faire exécuter sa victime. Henri VIII acquitta ce legs avec une exactitude exemplaire.

2. Il fut aussi question, à cette époque, du mariage de la princesse Marie, fille de Henri VII, avec le prince Charles, qui fut depuis Charles-Quint; Philippe avait consenti avec peine à ce projet d'union, toujours sous le poids d'une pression morale.

Dès le 12 février, D. Juana se mettait en route pour Plymouth dans une riche litière qui avait appartenu à la reine Elisabeth. Elle fut retenue jusqu'au milieu d'avril, ainsi que son mari, sur les côtes de l'Angleterre, soit par les vents contraires, soit par la politique de Henri VII. Catherine n'avait pu avoir avec sa sœur qu'un court entretien dans lequel elle lui avait dépeint sa triste situation ; sans doute ce qui l'encouragea à se plaindre, c'est le spectacle même de la misère où l'avait réduite son beau-père, et ce spectacle avait frappé les regards et l'attention de sa sœur Juana.

Elle écrivait à son père Ferdinand, vers la même époque, c'est-à-dire dans le courant du mois d'avril, la lettre suivante :

« Je ne puis pas vous parler d'une manière plus particulière, parce que je ne sais pas ce qu'il adviendra de cette lettre et si elle arrivera entre les mains de Votre Altesse [1] ; mais, quand vous verrez D. Petro d'Ayala qui était et qui est encore auprès du roi Philippe et de la reine Juana, Votre Altesse connaîtra tout par une lettre chiffrée que je lui ai remise. J'ai écrit plusieurs fois à Votre Altesse pour la prier de remédier aux nécessités extrêmes où j'étais réduite, mais ces lettres sont restées sans réponse. Je vous supplie encore, pour l'amour de Notre-Seigneur, de vouloir bien considérer que je suis votre fille, et qu'après Dieu, je ne puis avoir de recours qu'en vous. J'ai des dettes considérables à Londres, sans m'être jamais passé de coûteuses fantaisies ; je ne puis pas soulager mes gens, qui, rien que pour leur entretien, auraient besoin de mes secours, le roi Henri se refuse toujours à payer ces dettes, et, cependant, j'en ai parlé à

1. Elle avait eu souvent des lettres interceptées par la police secrète de Henri VII.

plusieurs membres du Conseil, en répandant des larmes amères. Ce prince dit toujours qu'il est délié de tout engagement envers moi, parce que vous n'avez pas tenu la promesse que vous aviez faite de payer en argent le reste de ma dot. Je l'ai assuré que votre intention était d'acquitter cette promesse. Alors il m'a dit qu'on pourrait voir et qu'il ne savait rien de précis à cet égard. De sorte, Monseigneur, que je suis dans les plus vives inquiétudes et les plus cruelles angoisses, en voyant mes meilleurs serviteurs tout près de demander l'aumône. Quant à moi, personnellement, je n'ai plus de chemises ; c'est pourquoi j'ai vendu quelques bracelets pour subvenir à mes besoins et acheté des vêtements noirs pour le deuil de ma mère. Car il ne m'est arrivé d'Espagne, depuis mon veuvage, que deux vêtements complets, et il ne m'en reste qu'un de brocard qui ne soit pas entièrement usé [1]. »

Puis, Catherine supplie son père de lui envoyer pour confesseur un franciscain de la stricte observance ; elle demande que ce soit un homme lettré et instruit :

« J'avais déjà écrit à Votre Altesse, dit-elle, que, ne sachant pas l'anglais et ne pouvant pas le parler, je n'avais pas réellement de confesseur. Si Votre Altesse veut bien m'envoyer ce confesseur le plus tôt possible, elle me rendra un grand service, vous devez savoir quel inconvénient il y a à rester sans confesseur, j'en sens d'autant plus cruellement la privation que je suis malade depuis plus de six mois et que je me crois toujours à la porte du tombeau ! »

Elle finit sa lettre en disant qu'elle l'a confiée à l'un de ses bons serviteurs, Calderon, qui va en Espagne afin de se marier, et qu'elle n'a rien pu lui donner comme récompense de ses peines et de sa fidélité : elle

1. *Wood's Letters*, etc., et Miss Strickland, *loco citato*, p. 483.

charge son père de vouloir bien faire quelque chose pour lui [1].

Ainsi, à toutes les persécutions, à toutes les tortures morales que Catherine avait à subir, venaient encore s'ajouter les souffrances de la maladie ! Il paraît que la fièvre d'accès dont elle se plaignait au mois d'avril était tenace et durable, car, dans une lettre du 17 octobre suivant [2], elle se plaignait encore d'en ressentir les atteintes.

A cette époque, elle se sentait découragée, triste et sans espoir. Comme elle n'avait pas encore pris d'inclination pour Henri VIII, elle ne voyait devant ses yeux aucun avenir qui pût avoir pour elle de la consolation et du charme. Son père semblait désirer qu'elle restât en Angleterre tant qu'elle aurait quelque chance de devenir la femme du nouveau prince de Galles. Mais elle ne se prêtait à cette combinaison que parce que son père le voulait ; si elle en désirait le succès, c'était afin de sortir de la situation précaire et misérable où Henri VII semblait vouloir la retenir indéfiniment. Son cœur, récemment brisé par la mort de sa mère, semblait être tombé dans l'indifférence et la langueur.

Au reste, plus on pénètre, à l'aide de certaines révélations historiques, dans l'intimité des familles princières, plus on trouve que les épreuves de la vie augmentent pour les filles des rois en proportion même de leur élévation. Pour les alliances matrimoniales en particulier, des difficultés de tout genre surgissent et se

1. Cette lettre est du 22 avril 1506.

2. Lettre adressée à sa sœur Juana qui, à cette époque, venait de perdre son mari ; mais Catherine ignorait ce nouveau deuil quand elle lui écrivait.

multiplient autour d'elles. Il n'y a plus seulement des intérêts privés à débattre, il y a des considérations dynastiques ou nationales, auxquelles on est porté à sacrifier le premier des intérêts humains, le bonheur des époux et celui de la famille. Il semble que, dans ces sortes de mariage, on compte à peu près pour rien les convenances et les inclinations personnelles, ou du moins elles disparaissent au milieu du jeu compliqué des combinaisons politiques. C'est là que se montre dans toute sa dureté la raison d'État, ce char que rien ne doit arrêter dans sa marche, et qui broie sans pitié sous ses roues les sentiments les plus doux, les plus sacrés de la nature.

CHAPITRE V.

Pourquoi Ferdinand ne paie-t-il pas la dot de Catherine? — Puebla lui-même finit par plaindre cette princesse. — Mort de l'archiduc Philippe le Beau. — Henri VII demande en mariage D. Juana, devenue veuve. — Ferdinand se réserve des délais, mais donne des espérances. — Henri VII satisfait traite mieux Catherine. — Cette princesse lui sert d'intermédiaire dans ses négociations matrimoniales. — Elle écrit sous l'influence de Henri une lettre très forte en faveur de ce mariage. — Finesse et petites dissimulations de cette princesse, commandées par les exigences de sa situation. — Les négociations matrimoniales entre Henri VII et Juana échouent complètement. — Cet échec empire encore la situation malheureuse de Catherine. — Vive irritation de Ferdinand contre le roi Henri, qui ne veut ni la marier au prince de Galles, ni la laisser retourner en Espagne. — Ferdinand est sur le point de déclarer la guerre à l'Angleterre quand il apprend la mort de Henri VII.

On se demande pourquoi Ferdinand retardait toujours l'envoi des cent mille écus qui devaient compléter la dot promise à Catherine. On sait que c'était là le principal prétexte de la gêne où Henri VII retenait cette princesse et des privations de tout genre auxquelles il l'avait réduite.

On peut expliquer comment le paiement de cette dette fut indéfiniment reculé, en quelque sorte, par la force des choses, après la mort d'Isabelle de Castille.

Quand l'archiduc Philippe fut revenu en Espagne avec sa femme Dona Juana, à qui était échue la couronne, des dissentiments très vifs avaient éclaté entre l'archi-

duc et Ferdinand. Tout en ne faisant aucune difficulté pour remettre à Philippe le Beau les rênes du gouvernement de la Castille, le roi d'Aragon entendait se décharger sur lui de ce qui restait dû sur la dot de la veuve du prince de Galles. Il fit de grands efforts pour l'engager, ainsi que Dona Juana, à retenir les joyaux d'Isabelle, pour leur part de succession et à en faire porter le prix en Angleterre. Très certainement les joyaux valaient plus de cent mille écus. Néanmoins les deux époux ne voulurent pas souscrire à cet arrangement.

En apprenant ces débats qui suspendaient tout et n'aboutissaient à rien, Henri VII fut transporté d'une violente colère, et la pauvre princesse Catherine en ressentit cruellement les effets. Les mauvais traitements qu'elle eut à essuyer furent tels que le docteur Puebla lui-même qui palliait tout, qui *édulcorait* tout (sugared over) [1], finissait lui-même par trouver que les procédés du roi d'Angleterre à l'égard de Catherine devenaient trop durs et trop pénibles (*unpleasant*). Henri VII, qui semblait vouloir brouiller tout à fait les cartes, alla jusqu'à exprimer impérieusement le désir que son fils demandât la main d'une princesse française. C'était peut-être un artifice de diplomatie. Mais le jeune prince de Galles, qui commençait à avoir une volonté, ne voulut pas s'y prêter : il craignait que l'on ne finît par prendre ces jeux au sérieux ; il entendait ne pas éluder les engagements résultant de ses fiançailles, malgré le simulacre de protestation qu'on lui avait fait signer deux ans auparavant.

Sur ces entrefaites, on apprend la mort de l'archiduc

1. C'est l'expression qu'emploie Catherine dans une de ses lettres.

Philippe, et le roi Henri conçoit l'idée de se marier avec Dona Juana, veuve de ce prince.

C'était, à beaucoup d'égards, une idée étrange. Si elle s'était réalisée, et si Catherine avait en même temps épousé le prince de Galles, le vieux roi serait devenu le beau-frère de son fils et de sa belle-fille. Cela aurait amené une singulière confusion dans la famille, surtout dans le cas où il y aurait eu des enfants des deux mariages. C'eût été une source de troubles et de guerres civiles. Certainement l'opinion publique en Angleterre se serait prononcée contre un tel projet.

Il est vrai que, si Henri VII avait obtenu la main de la reine de Castille avec les cent mille écus qui lui étaient dus sur la dot de Catherine, il aurait probablement rompu le mariage de cette princesse avec le prince de Galles, et l'aurait forcée à rester en Angleterre pour qu'elle pût y jouir de son douaire de veuve.

C'est cependant à Catherine elle-même que s'adressa le vieux roi, en la priant de sonder Ferdinand au sujet de la proposition qu'il comptait lui faire : cette princesse crut devoir accéder à ce désir, et elle écrivit à son père une lettre, très explicite et très détaillée, pour lui faire connaître les intentions de Henri VII.

La réponse à cette lettre se fit attendre assez longtemps, parce que le roi d'Aragon était alors à Naples et que les communications entre l'Angleterre et les Deux-Siciles n'étaient alors ni faciles, ni rapides. Ferdinand écrivait à sa fille qu'il ferait tous ses efforts pour décider Dona Juana à prendre un second mari, et que, s'il l'y décidait, ce mari ne serait pas autre que Henri VII. Au surplus, il demanda le secret le plus profond, en faisant remarquer qu'il ne pouvait être sérieusement

donné suite à ce projet qu'après son retour en Castille, qui du reste aurait lieu bientôt.

Cette lettre calma, comme par enchantement, tous les ressentiments du roi d'Angleterre, et valut à Catherine des traitements plus bienveillants ; elle devenait un intermédiaire utile et qu'il fallait cultiver.

Cependant la réponse de Ferdinand n'était qu'une ruse diplomatique pour adoucir Henri et pour gagner du temps. Il avait déjà éprouvé qu'il n'était guère possible de vivre avec un gendre uni à une femme privée de sa raison, comme l'était Juana. Il pouvait s'attendre, de la part de Henri VII, à des difficultés encore plus grandes et plus multipliées que celles qu'il avait eues avec Philippe le Beau.

Quand la lettre de Ferdinand arriva, Henri VII qui venait d'être gravement malade gardait encore le lit ou du moins la chambre. Aucun de ses conseillers privés n'était admis en sa présence. Néanmoins, dès que Catherine lui eut fait donner communication des nouvelles d'Espagne récemment arrivées, il fit venir Puebla, et, malgré son état de faiblesse et sa difficulté de parler, il eut avec lui un entretien de deux heures. Le lendemain il passa presque toute la journée avec un autre ambassadeur espagnol. Puis il écrit successivement à Ferdinand deux lettres qui se suivent de très près, et où l'on retrouve la note dominante de son caractère. Dans la première, il l'assure qu'on lui avait offert pour le prince de Galles des princesses dont la dot était beaucoup plus considérable que celle de Catherine, « et je n'ai pas, dit-il, « accepté ces offres, car je vous aime et vous estime « beaucoup : je consens même à ce que les cent mille « écus que vous me devez ne me soient payés qu'à

« la fête prochaine de saint Michel Archange ».

La fête de Saint-Michel tombe, le 29 septembre, la lettre est du 12 avril. Le délai accordé était donc assez raisonnable.

En terminant cette lettre, il dit avec quelle satisfaction il a reçu les communications si favorables qui lui ont été faites, soit par la princesse Catherine, soit par Puebla, relativement aux liens qui l'uniraient bientôt à la famille royale d'Espagne. Dans une lettre suivante, ce n'est plus, à l'entendre, de la satisfaction ou de la joie, c'est du ravissement que lui fait éprouver la proposition de Ferdinand [1]. Mais tous ces transports ne l'empêchent pas de rappeler une seconde fois qu'il veut être payé, au plus tard, à la Saint-Michel.

Seulement, de son côté, on dirait qu'il n'a point d'engagement, point de dette d'honneur à acquitter envers Catherine, et que, si le roi d'Angleterre lui réserve encore son fils, c'est par une bienveillance toute gratuite pour elle et par une affection désintéressée pour son père.

Quant à la princesse Catherine, elle devient un véritable agent diplomatique depuis qu'elle a consenti à servir d'intermédiaire entre Henri VII et Dona Juana. Sur ce point, elle a deviné Ferdinand à demi-mot : elle comprend à merveille que c'est une affaire qui n'a rien de sérieux et qui ne saurait aboutir. Mais il faut absolument amuser de cette espérance le vieux et sensuel monarque.

On voit donc que Catherine n'était pas une jeune innocente, n'ayant, comme l'ont dit certains historiens,

1. *With rapturous joy.* — *Calendar*, Bergenroth, t. Ier, nos 508 et 509, pp. 406 et 407.

qu'une *dévotion monacale*. Le fait est qu'à une certaine habileté dans la conduite de la vie, elle joignait les habitudes de piété qu'on lui avait données dès sa plus tendre enfance et dont elle ne s'était jamais départie. Au milieu des épreuves amères qu'elle était obligée de subir, elle allait chercher des consolations dans son oratoire auprès du Dieu crucifié. Mais elle ne s'en tenait pas à des élans intermittents de dévotion fervente. Elle avait un règlement de vie sévère et exactement observé.

Suivant Saunders, pendant son veuvage, elle se levait à minuit pour réciter son office : elle se recouchait, puis elle s'habillait à cinq heures du matin; sous sa robe, elle portait le scapulaire de Saint-François. Elle se confessait deux fois la semaine et communiait tous les dimanches [1].

Puebla confirme indirectement les détails donnés par Saunders, quand il écrit à Ferdinand : « Quoique la « princesse ait passé un mois à Westminster avec le « roi, elle a suivi la même règle, fait les mêmes exer- « cices et vécu dans la même retraite que si elle avait « habité sa propre maison [2]. »

C'est en même temps cette femme dont Erasme disait : *eleganter docta!*

Peut-être, sous le rapport de la capacité politique, n'aurait-elle pas été très inférieure à sa mère. Il ne lui manqua probablement qu'un champ plus vaste et une autorité plus haute pour y faire preuve de rares et éminentes qualités. Quelques années s'étaient écoulées

1. Saunders cité par Audin, *Histoire de Henri VIII*, t. Ier. p. 74.
2. *Calendar*, t. Ier, Lettre du 5 décembre 1504, n° 420, p. 345.

pendant lesquelles elle avait paru rester dans une résignation passive et inerte. Mais son caractère, après avoir été durement comprimé, finit, comme on le verra plus tard, par réagir avec force et par se déployer dans toute son énergie.

Henri VII, qui connaissait la valeur intellectuelle de Catherine, la chargea, de concert avec Puebla, d'être l'interprète de ses désirs, relativement au mariage qu'il espérait pouvoir contracter avec Dona Juana. Comme il avait vu cette princesse à Londres, il ne posait pas, ainsi que pour la reine douairière de Naples, une série de questions sur ses yeux, sa bouche, son teint, la distinction de ses mains, la petitesse et la forme de ses pieds, etc., il ne demandait pas non plus le portrait de Juana : ce portrait était resté gravé dans son souvenir; on aurait dit qu'il était devenu amoureux par réminiscence. Rien ne l'arrêtait dans son empressement passionné, pas même l'objection tirée de l'aliénation mentale de Juana. Henri prétendait que le sentiment populaire en Angleterre tiendrait peu de compte de l'égarement d'esprit de cette princesse et ne se préoccuperait que de son aptitude à devenir mère. D'ailleurs, si elle avait eu quelques moments d'aliénation, c'était à cause des sujets de jalousie que lui avait donnés Philippe, et des indignes procédés que ce prince avait eus avec elle. « Or, Henri la traiterait si bien, l'entourerait de tant de soins, qu'elle recouvrerait bien vite en Angleterre la raison et la santé. » Les protestations les plus obséquieuses ne lui coûtaient rien. Philippe avait été un mauvais fils, il est vrai. Mais, quant à lui, il serait un modèle d'affection filiale, et se garderait bien de s'ingérer dans les affaires de la Castille; il

laisserait l'entier gouvernement de ce royaume à Ferdinand pendant toute sa vie. Non-seulement sa personne, mais son royaume tout entier seraient à la disposition de son beau-père [1]. Ferdinand avait formé le projet d'aller combattre les Mores en Afrique afin d'y bâtir des forteresses et de tenir en respect ces vieux ennemis de l'Espagne. Henri lui offrait tous ses services pour cette guerre. Les archers anglais semblaient devoir réussir spécialement dans une semblable expédition, et avec leur aide, en peu d'années, toute l'Afrique pourrait être entièrement subjuguée. Ferdinand deviendrait le conquérant et le père de cette vaste contrée et Henri l'y accompagnerait comme son allié et comme son fils. — « Il n'avait, ajoutait-il, que cinquante-un ans, et était, par conséquent, plus jeune de quelques années que le roi d'Espagne. »

Ces *hâbleries* n'étaient-elles pas tout à fait dans le goût espagnol, et n'auraient-elles pas été inspirées par Puebla lui-même ?

Mais Henri VII ne se bornait pas à faire miroiter dans l'avenir ces brillantes et fantastiques perspectives : il y ajoutait des concessions plus immédiates et plus pratiques, d'une valeur immense à son point de vue, quoiqu'elles n'eussent peut-être pas le même prix aux yeux de Ferdinand. C'était d'abord un délai nouveau accordé pour le paiement de la dot ; ensuite l'acceptation de l'argenterie prise à compte du capital de cette dot, et évaluée suivant l'estimation des experts ;

1. *A la disposicion de usted.* On sait que c'est une formule de la politesse espagnole, qui ne tire pas beaucoup à conséquence. Si le roi d'Angleterre se sert de cette formule, c'est sans doute sous l'influence de Puebla.

enfin Henri VII annonçait qu'il venait de donner contre-ordre aux ambassadeurs chargés de conclure le mariage du prince de Galles avec une princesse française.

Il demandait que les frais du mariage royal fussent pris soit sur les revenus de la Castille, soit sur la cassette personnelle de Ferdinand, et qu'il fût alloué à Henri une pension à peu près égale à celle que l'on avait assignée à Philippe quand il avait dû se rendre en Espagne.

Quand le moment serait venu, Henri VII enverrait des ambassadeurs pour conclure le mariage par procuration, mais il ne pouvait admettre l'idée du refus de sa main par Juana ; il soutenait que ce serait *déshonorant* pour son caractère. Là dessus, la princesse de Galles insinuait confidentiellement dans ses lettres à Ferdinand qu'elle ne saurait être de cet avis.

Placée entre deux diplomates et obligée, en quelque sorte, d'abuser l'un ou l'autre, elle choisissait son père comme le dépositaire de sa pensée véritable et réservait pour lui toute sa sincérité.

Au surplus, il était de notoriété publique que la santé du roi d'Angleterre déclinait rapidement et qu'il penchait vers le tombeau ; il le sentait et il affectait de *faire le jeune homme*. Ainsi, au mois de septembre 1677, Henri écrit à la princesse de Galles : « Je jouis « d'une parfaite santé, et je mène la vie la plus agréa- « ble en compagnie d'une nombreuse noblesse. « Je passe mon temps à la chasse à courre et au « faucon, etc. »

Un mois après, son bon ami Puebla écrit à Ferdinand que la dernière maladie de Henri a produit sur ce prince un effet étrange ; elle l'a rendu plus leste,

plus fort et plus vigoureux, il semble qu'il ait rajeuni de vingt ans.

Décidé qu'il est à faire les plus pressantes démarches pour obtenir la main de Dona Juana, il exige de Catherine qu'elle écrive à sa sœur en faveur de ce mariage. Cette lettre diffère tellement, par la forme du style et par le fond des idées, de celles écrites par elle à Ferdinand sur le même sujet, qu'on est tenté de croire qu'elle a été dictée par Henri VII. Dans tous les cas, elle a dû lui être soumise avant d'avoir été envoyée. Ce n'est donc pas la pensée vraie et personnelle de la princesse de Galles que nous devons y chercher.

On verra d'ailleurs le ton contraint et cérémonieux qui règne dans les passages que nous allons citer.

Après avoir exprimé les regrets personnels qu'elle éprouva lorsque sa sœur Dona Juana quitta l'Angleterre avec son mari, l'archiduc Philippe, Catherine ajoute :

« Monseigneur et roi ressentit aussi un vif chagrin de ce départ, et, s'il avait obéi à ses désirs secrets, il aurait tout fait pour l'empêcher. Mais comme c'est un prince très-passionné, son conseil craignit qu'il ne se laissât aller à intervenir plus que de raison dans les dissentiments entre votre mari et vous[1]. Par cette raison et par d'autres considérations mystérieuses qui me sont bien connues, le roi cacha les sentiments que lui fit éprouver l'éloignement de Votre Altesse, quoiqu'il

1. C'était dire que son mari se conduisait alors fort mal avec elle ; mais comme elle avait oublié tous les torts de Philippe, depuis qu'elle lui avait survécu, ce n'était pas un moyen de lui plaire que de les lui rappeler. Cette maladresse doit avoir été le fait de Henri VII, et non de Catherine. Celle-ci aurait eu, livrée à ses propres inspirations, un langage plus discret et plus délicat.

soit certain que son cœur en ait souffert cruellement.

« La grande affection qu'il a sentie et qu'il sent encore pour Votre Altesse depuis ce moment jusqu'à ce jour, est une chose bien connue en Angleterre. Je ne pourrais pas, même en usant beaucoup de papier, vous exprimer assez vivement le plaisir qu'a éprouvé Henri VII, quand il a su que le seigneur-roi était revenu en Castille, et qu'il projetait de venir ici avec Votre Altesse, et quand il a appris que sa domination a été reconnue sur toute l'Espagne, de sorte qu'avec lui y règnent la paix et la concorde. »

Elle vante ensuite les avantages que peut offrir l'alliance du roi d'Angleterre :

« C'est un prince qui est grandement craint et estimé dans la chrétienté tout entière, soit à cause de sa sagesse et de son habileté, soit parce qu'il possède d'immenses trésors, soit parce qu'il dispose de troupes excellentes. En outre, il est doué des plus grandes vertus, ainsi que Votre Altesse a dû l'entendre dire partout.

« Que si le mariage dont il est question, vous a été proposé par le roi, notre père, et s'il obtient votre assentiment, ce dont je ne doute pas, vous serez, quand il sera conclu, la reine la plus puissante de l'univers. Ce sera une satisfaction générale dans votre nouveau royaume d'apprendre que Votre Altesse y portera la couronne. Ajoutez à cela qu'un double lien de tendre affection s'établira entre le roi, notre père, et monseigneur le roi d'Angleterre. Grâce à leur union, la guerre contre les Mores sera poussée si vigoureusement que toute l'Afrique sera conquise en peu de temps, et qu'elle tombera entre les mains des chrétiens, sujets de Votre Altesse et du roi, notre père.

« Ayant à traiter avec vous de matières si intéressantes, je n'ai pas pu résister à la tentation de vous écrire et de vous exprimer mon opinion et mes désirs au sujet de ce qui vous est proposé. Si ce projet n'est pas agréé par vous, ce sera un grand péché contre Dieu, contre le roi notre père et contre vous même, dont le Seigneur garde et protège les hautes destinées [1]. »

Sans doute, Catherine devait désirer une alliance qui l'aurait rapprochée de sa tante, mais elle savait bien qu'elle ne pouvait pas l'espérer. Au surplus, au mois de janvier 1508, Ferdinand avait vu et entretenu sa fille Juana. Cette princesse faisait toujours traîner après elle le cercueil de son mari. Tous les efforts tentés pour l'engager à le mettre au tombeau avaient été jusque-là infructueux [2]. Au premier jour de l'an, elle avait demandé que les honneurs royaux fussent rendus à ce cadavre. Ferdinand fit comprendre à son royal correspondant qu'on ne pouvait pas parler à cette princesse d'un nouveau mariage jusqu'à ce que cette étrange cérémonie eût été accomplie. Plus tard, il conseilla à Henri VII de ne pas faire de démarche sérieuse et directe auprès de Juana jusqu'à ce que son premier mari eût été inhumé.

1. N° 553, pp. 439, 440, 441.

2. On a remarqué à la dernière grande Exposition universelle du Champ-de-Mars (1878) un tableau de M. Pradilla, qui représente Jeanne la folle contemplant d'un œil égaré le cercueil de Philippe le Beau, qu'elle traîne à sa suite pour aller le faire inhumer à Grenade. Elle campe, la nuit, dans une campagne déserte de l'Andalousie : « à droite « de la reine, près d'un brasier, est un groupe de femmes assises à « terre, qui, fatiguées par une longue marche, s'endorment à moitié ; « à gauche, un moine récite des prières ; plus loin stationne le cortège « qui a suivi le convoi. » *Revue des Deux-Mondes* du 15 août 1878, article de Victor Cherbuliez, p. 879.

Le roi d'Angleterre finit alors par s'apercevoir qu'il devait renoncer à l'espérance d'obtenir de Ferdinand son consentement au mariage d'une femme en proie à une aussi complète démence.

On a vu que la princesse Catherine avait accepté le rôle de négociatrice pour presser le mariage que Henri VII désirait contracter avec Dona Juana. Elle semblait être entrée dans les idées, dans les sentiments de ce vieux monarque; elle avait affecté un grand zèle pour plaider sa cause. Mais il faut bien avouer qu'en agissant ainsi, elle avait eu surtout pour but de se concilier les bonnes grâces du roi d'Angleterre, et d'empêcher qu'il ne rompît le mariage qui avait été convenu entre elle et le second prince de Galles.

Pour ne pas juger trop sévèrement les concessions qu'elle crut devoir faire dans cette circonstance, il faut se rappeler à quelles extrémités elle avait été réduite. Sa pauvreté, on peut même dire sa détresse croissait de jour en jour. Le roi d'Angleterre prétendait que tant que Ferdinand resterait son débiteur, il n'était nullement obligé d'avancer de l'argent à Catherine, même pour sa nourriture, et elle ressentait amèrement la nécessité où elle était de vivre d'aumônes. A la vérité, son père lui avait envoyé une fois 2,000 ducats. Mais les créanciers et les fournisseurs eurent bien vite fait main basse sur cette somme. Au mois de septembre 1507, sur les plaintes de Catherine elle-même, Henri envoya un mandat de 200 livres à cette princesse, en lui disant que si elle était dans la gêne, c'était la faute de ses domestiques. Rien n'était plus injuste. Car elle ne pouvait leur donner aucune rémunération depuis longtemps, et moins ils recevaient, plus ils la servaient avec

affection et dévouement. A ce moment, Henri n'eut cet éclair de générosité que parce qu'il voulait se rendre la jeune princesse favorable ; c'est moins d'un mois après qu'il lui demanda d'écrire à sa sœur la lettre matrimoniale à laquelle il tenait tant [1].

Ce qui rendait sa situation si précaire, c'est qu'elle ne pouvait espérer la conclusion de son mariage avec Henri, prince de Galles, que quand il aurait atteint sa majorité. Ferdinand lui-même le reconnaissait. Mais comme le prince de Galles commençait à perdre patience, et que son père craignait un mariage clandestin, le jeune prince était rigoureusement surveillé, et il lui était interdit de voir sa fiancée, de converser avec elle, même pendant trois ou quatre mois qu'il demeurait avec elle dans le même palais. Catherine, de son côté, frappée de l'air viril et de la mâle beauté de Henri de Galles qui était devenu un homme fait, un cavalier accompli, irritée peut-être par la défense si dure d'avoir le moindre rapport avec lui, décidée à sortir par cette voie de l'impasse cruelle où elle était enfermée, exprimait à son père le désir qu'elle aurait de voir s'accomplir le mariage. On prétend qu'elle se mit alors à apprendre l'anglais avec ardeur.

Au reste, sa position à la cour de Henri VII devenait tout à fait intolérable. Quand elle se plaignait à ce prince de tous les maux qu'elle avait à endurer, il lui répondait froidement qu'il fallait bien qu'elle souffrît un peu pour que son père fût amené à payer plus tôt la portion de la

1. La lettre où il se vante de chasser tous les jours et où il expédie le mandat, est du 7 septembre. Celle de Catherine à D. Juana est du 4 octobre suivant.

dot qu'il devait encore. C'était donc une pression consciente et calculée. Le docteur Puebla, aussi malveillant et aussi dur que le roi, était plus vulgaire encore, plus faux et plus lâche, comme il arrive à des personnes d'un rang inférieur. Il prenait toujours le parti de Henri; il était toujours prêt à trahir Catherine, et à lui attribuer tous les torts. Il ne se souciait pas plus de défendre sa cause que de soutenir les intérêts de l'Espagne. Henri, ainsi que Puebla, son digne confident, était tour à tour dur ou flatteur à l'égard de la malheureuse princesse, quand il croyait, par l'un de ces moyens, pouvoir obtenir d'elle quelque chose. Quant à elle, elle pénétrait parfaitement les desseins et la politique du roi ainsi que de l'ambassadeur : elle les méprisait également tous les deux. « Leurs paroles, disait-elle, sont bienveillantes, mais leurs actes sont méchants. »

Cependant elle souffrait moins cruellement de ses propres maux que de la misère de ses serviteurs et de l'impuissance où elle était de la soulager : c'est à cause de cela surtout qu'elle disait être la femme la plus malheureuse de l'Angleterre.

Dans de telles circonstances, la princesse était dans la nécessité de ne pas heurter de front Henri VII, de le ménager et même d'user avec lui de quelque dissimulation [1]. Si un peu de finesse ou de ruse est excusable,

1. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, malgré son prétendu machiavélisme, Henri VII fut dupe de l'habileté de Ferdinand. — C'est ce que montre très-bien M. Mignet dans un de ses derniers ouvrages : « Henri VII, dit-il, ayant déclaré la guerre, Ferdinand lui avait persuadé de transporter ses troupes à Fontarabie et de les joindre aux « siennes, afin de prendre la Guyenne. Le crédule Henri VII, sans « rien acquérir pour lui, avait aidé son beau-père à s'emparer de la

c'est quand toute autre arme nous manque pour nous défendre contre la force qui nous opprime. Or telle était la situation où se trouvait l'infortunée Catherine.

Au surplus, elle déclare à son père qu'elle saurait résister si on lui demandait quelque chose de contraire à sa dignité. « Je suis, dit-elle, respectueuse et soumise, « mais je ne saurais oublier que je suis la fille du roi « d'Espagne. Plutôt que de dévier de la bonne route, « j'aimerais mieux mourir. »

Quelquefois, cependant, elle est comme à bout de forces, et son énergie semble lui faire défaut. Elle a ses moments d'abattement profond et elle menace assez clairement Ferdinand « d'abandonner la partie, et de « consacrer le reste de ses jours au service de Dieu, si « on ne trouve pas le moyen de l'arracher bientôt à de « si intolérables humiliations. »

La princesse de Galles se sentait d'ailleurs isolée et sans appui ; elle demandait qu'on envoyât à Londres un ambassadeur à qui elle pût dire sans crainte « d'honnêtes paroles, » c'est-à-dire, à qui elle pût parler librement et en toute franchise. Or elle ne pouvait pas le faire avec Puebla ni même avec le duc d'Estrada. Elle aurait voulu voir revenir en Angleterre D. Pedro de Ayala ; à son défaut, elle désirait et désignait, comme ambassadeur d'Espagne, Fuensalida, commandeur de Membrilla.

D. Pedro fut obligé de refuser à cause du mauvais état de sa santé. C'est donc Fuensalida qui fut envoyé et qui s'empressa d'accepter cette mission. En même temps la maison de banque de Grimaldi, à Londres, se char-

« Navarre sur Jean d'Albret et à compléter ainsi vers les Pyrénées la « frontière espagnole. » *Rivalités de François* Ier *et Charles-Quint*, par M. Mignet, tome Ier, p. 49 (Paris, Didier, 1875).

gea d'avancer ce qui manquait encore à la dot de la princesse Catherine.

Nous n'avons malheureusement pas la correspondance diplomatique de Fuensalida. Il paraît que si Puebla continuait à se poser comme flatteur assidu de Henri VII et si le duc d'Estrada se conduisait avec une faiblesse qui aboutissait aux mêmes résultats, Fuensalida montra peut-être trop de vivacité et de raideur. Henri VII, qui n'était pas accoutumé à ce qu'on lui parlât sur le ton que prit avec lui, dès l'abord, l'ambassadeur espagnol, ne voulut pas le recevoir une seconde fois. Fuensalida eut avec les membres du Conseil privé des scènes très-violentes.

On voit poindre aussi vers cette époque une certaine opposition, de la part de Ferdinand, au mariage projeté entre son petit-fils Charles et la princesse Marie d'Angleterre, auquel, au contraire, l'empereur Maximilien aurait été favorable, et Henri VII s'appuyait beaucoup sur le consentement de l'empereur, grand-père paternel du jeune prince.

Mais cette insistance ne faisait qu'augmenter la défiance de Ferdinand ; ce prince se souvenait que quand l'archiduc Philippe le Beau vint gouverner la Castille au nom de sa femme Dona Juana, Henri VII avait favorisé toutes les prétentions de ce prince et approuvé sa politique si hostile à celle qui avait été suivie sous le règne d'Isabelle. Tout ce qui donnait à Henri des chances d'ôter à Ferdinand l'autorité prépondérante en Castille, devenait le but de sa politique. Ce dernier d'ailleurs s'étonnait de l'espèce d'acharnement avec lequel le roi d'Angleterre avait demandé et semblait tout prêt à demander encore la main de Dona Juana. « Un tel

« prince, disait-il, ne saurait éprouver un amour sin-
« cère ; sa passion réelle, c'est d'avoir une occasion ou
« un prétexte de se mêler des affaires de Castille. »

La même raison le rendait secrètement hostile au projet de mariage entre son petit-fils Charles et Marie d'Angleterre.

Mais traversé ainsi dans ses vues matrimoniales, Henri VII mettait, par représailles, des entraves toujours nouvelles à la consommation du mariage entre son fils et la princesse Catherine.

D'ailleurs il manifestait, de son côté, la crainte que Ferdinand n'acquît sur son gendre, au moyen de sa fille, une véritable influence politique, et qu'il ne décidât le jeune prince de Galles à faire de l'opposition à son père.

Cependant, il était bien tard pour s'apercevoir de ces inconvénients et pour en faire des objections sérieuses. Il était odieux de tenir la princesse Catherine sous une surveillance qui ressemblait presque à celle d'un geôlier et d'avoir défendu au prince de Galles de chercher à voir sa fiancée.

Aussi Ferdinand, dans le cours de l'année 1508, commence à perdre patience : il écrit à Fuensalida qu'il voit bien enfin que Henri VII a un détestable caractère et qu'il est étranger à tout sentiment d'honneur et de loyauté.

« Sa cupidité est extrême, dit-il, il n'aime personne, pas plus la reine de Castille que la princesse de Galles. Nous ne ressentons plus pour lui aucune affection, mais nous croyons le prince de Galles lui-même plus capable d'entendre raison. On ne voit pas pourquoi Henri VII se montre si mal disposé pour son propre fils. Peut-

être que le mariage du prince Charles de Castille avec la fille de ce prince, loin de resserrer les liens d'amitié entre l'Angleterre et l'Espagne, produirait l'effet contraire. Peut-être serait-il mieux de rompre entièrement avec Henri VII ; cependant il essaiera encore de dernières démarches à cause de l'affection qu'il porte à la princesse Catherine sa fille. Il ôtera ainsi à Henri toute excuse et le laissera seul responsable du mauvais succès de toute cette affaire, si elle finit par échouer[1]. »

Si Henri VII consent à faire procéder sur le champ au mariage, les cent mille écus restants seront payés entièrement en espèces et en lingots. Seulement, il faut tenir très secret le paiement que doit faire le banquier Grimaldi, car ce roi spéculateur serait capable d'élever le prix du change pour en profiter. Et puis il faudra que l'ambassadeur emploie les plus grandes précautions pour que Henri ne prenne pas possession de l'argent sans tenir ses promesses, et qu'il *ne se sauve pas avec la caisse*. Ces précautions sont bien nécessaires avec un prince si disposé à la fourberie. La demande que le roi d'Angleterre a faite que, dans le cas de la mort de la princesse Catherine, son douaire lui fît retour à lui-même, ne doit pas être accueillie ; en effet, *il faut éviter à cet homme cupide la tentation d'empoisonner sa belle-fille*[2].

Voilà l'opinion que Ferdinand professait à l'égard de son bon frère le roi d'Angleterre !

Henri VII, qui se croyait un profond politique, parce qu'il ne reculait devant aucun moyen, avait beaucoup

1. N° 588, p. 462, même volume.

2. *To be freed the temptation of killing the princes of Wales*, p. 463.

espéré d'une expédition que Maximilien avait tentée en Italie ; il avait calculé que, si ce prince chassait Ferdinand de Naples, il serait facile aux troupes impériales, avec le secours des Anglais, de chasser aussi ce prince de la Castille ; mais la bataille de Cadoro, où Maximilien et les impériaux furent vaincus, vint ruiner de ce côté toutes ses espérances.

Plus tard, il rechercha la main de la princesse Marguerite d'Autriche, et voulut faire partie de la ligue de Cambray, d'où il aurait fait exclure Ferdinand. Mais Marguerite persista dans des refus déjà exprimés ; au contraire, Ferdinand, qui se faisait compter très-haut sur le continent par son habileté et ses succès, fut admis dans cette ligue, et Henri ne put en faire partie.

Tous les plans de Henri échouaient donc tour à tour et le terrain manquait sous ses pieds.

Ferdinand, poussé à bout par cette politique hostile et cauteleuse, résolut de cesser tout commerce avec Henri VII. Il demanda formellement qu'on lui renvoyât en Espagne sa fille, la princesse de Galles. Mais le roi Ferdinand déclarait vouloir rompre avec le roi d'Angleterre. Celui-ci levant enfin le masque déclara que, quand même le mariage de la princesse avec son fils ne s'accomplirait pas, il ne permettrait pas qu'elle quittât l'Angleterre. Il entendait donc garder la princesse de Galles comme une espèce d'otage. C'était le dernier mot de sa politique ; il justifiait ainsi les soupçons de duplicité et de perfidie dont il avait été l'objet.

Pour le coup, Ferdinand éclata. Il se sentit atteint au cœur, comme père ; dans son honneur, comme monarque. « Pour délivrer ma fille, s'écria-t-il, je risque-« rai, s'il le faut, mon royaume et ma personne, je

« ferai la guerre à Henri, une guerre sanglante et sans « merci, comme je la ferais aux Turcs et aux infidèles. « Il faut que le roi d'Angleterre tienne sa parole ou « qu'il périsse ! »

Cependant le roi de France, dont Ferdinand réclamait l'alliance, parvint à contenir cette colère bien excusable, mais peu politique, surtout à ce moment. Car Henri VII se mourait de consomption, et le prince qui devait être Henri VIII s'était toujours montré très bien disposé pour la princesse Catherine. On s'accordait à le juger favorablement. Puebla vantait la force, la haute stature du jeune prince de Galles; le duc d'Estrada parlait de sa prudence, de son habileté, des richesses immenses dont il allait hériter; Fuensalida lui-même disait avoir une excellente opinion de sa moralité et de son intelligence. D'après ces rapports divers, Ferdinand crut devoir assurer le jeune prince de sa paternelle affection et lui faire les offres de service les plus bienveillantes.

Sur ces entrefaites, arriva la mort de Henri VII, qui mit fin à des difficultés et à des complications qui pouvaient devenir dangereuses. Il fut peu regretté. Même au sein du peuple anglais, ses mauvais procédés à l'égard de Catherine avaient produit le plus fâcheux effet. Sa détestable politique étrangère, dans les dernières années de sa vie, avait achevé de lui ôter toute popularité.

Quant à la princesse de Galles, elle allait échapper à la pauvreté et à l'oppression, pour partager l'un des premiers trônes de l'Europe avec un prince spirituel, instruit, d'un caractère, disait-on, noble et chevaleresque, et qui semblait avoir pour elle un véritable at-

trait. Qui lui aurait dit qu'après une jeunesse si péniblement éprouvée, elle était réservée pour l'âge mûr et le déclin de sa vie, à des amertumes plus grandes encore et à de plus cruelles épreuves!

CHAPITRE VI

Éducation cléricale de Henri VII. — Toute mésintelligence cesse entre Ferdinand et l'Angleterre. — Le conseil du nouveau roi reconnaît valide la bulle de dispense du pape Jules II. — Mariage et couronnement de la reine. — Popularité de Henri VII. — Explications restrictives données par Henri à son serment de couronnement. — Correspondance affectueuse de Henri avec Ferdinand. — Habiletés et artifices diplomatiques de Ferdinand. — Henri VIII va guerroyer en France. — Catherine devient régente; victoire de Flodden. — Refroidissement de Henri avec Ferdinand. — Mariage de la sœur de Henri avec Louis XII. — Présents de Ferdinand à Henri et réconciliation entre les deux monarques. — Voyage de Charles-Quint en Angleterre. — Ouvrage de Henri VIII contre Luther. — Il reçoit le titre de défenseur de la foi. — Portrait de Henri VIII par un ambassadeur Vénitien.

Henri VIII avait dix-huit ans, au moment où il héritait de la couronne Britannique par suite de la mort de son père.

La première éducation de ce prince avait offert certaines particularités fort curieuses. Henri VII, du vivant de son fils aîné Arthur, avait pensé que le meilleur moyen d'assurer à sa dynastie une large part d'influence dans l'Eglise, serait de destiner son second fils au sacerdoce, et de lui faire parcourir rapidement toute l'échelle des dignités ecclésiastiques. Le prince Henri, connu avant la mort de son frère sous le nom et le titre de duc d'York, aurait dû être à un âge encore peu avancé archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, car-

dinal...— Pourquoi même ne serait-il pas devenu pape un jour? On ne serait pas surpris que cette idée eût traversé le cerveau du premier des Tudor; elle aurait semblé devoir convenir à cet esprit toujours prêt aux ambitions les plus étranges, à ce caractère entreprenant et aventureux.

Ce même duc d'York qui devait finir par devenir le roi Henri VIII [1], ne fut pas pape de l'Eglise romaine : mais il voulut être pape de l'Eglise d'Angleterre; c'est ce que son père n'avait ni ambitionné ni prévu.

Quoi qu'il en soit, le jeune duc d'York commençait, dès l'âge de sept ans, à apprendre la musique religieuse, où il excella bientôt, d'abord comme chantre, puis même comme compositeur [2].

A l'âge de neuf ans, il parlait latin avec une facilité merveilleuse. A dix ans, il apprenait la *Scolastique*, et on lui faisait lire la *Somme* de saint Thomas d'Aquin.

Il eut donc de bonne heure, — de trop bonne heure peut-être — cette demi-science théologique, qui est si dangereuse quand elle n'est pas réglée par un esprit de soumission et d'humilité.

Quand il fut devenu prince de Galles après la mort de son frère Arthur, on le forma aux exercices du corps, au maniement des armes, où il ne tarda pas à exceller. On le regardait comme un chevalier accompli. Il

1. Il monta sur le trône le 22 avril 1509.

2. Il composa, à l'âge de onze à douze ans, la musique de l'antienne en langue vulgaire qui commence ainsi : « *O Lord the maker,* » etc. Cette antienne est faite pour être chantée à quatre voix. M. Audin en donne les paroles et la musique à la fin du premier volume de son histoire de Henri VIII. On prétend qu'on la chante encore quelquefois à l'église du Christ à Oxford.

avait d'ailleurs une haute stature et beaucoup de grâces dans les mouvements. Quand il se montrait à cheval, en riche costume, avec son panache flottant au gré des vents, il avait si grand air, qu'il exerçait sur le peuple un étonnant prestige.

Quand il avait fait dire à Catherine qu'elle pouvait compter sur lui, il était sincère, et ressentait pour elle un véritable amour. Les entraves apportées à son mariage par Henri VII, les épreuves qu'il avait eues à subir n'avaient fait qu'irriter sa passion. Dès qu'il se vit maître de sa destinée et qu'il fut légalement majeur, sa première pensée fut de conclure le plus tôt possible son union si longtemps retardée.

Ces retards, comme nous l'avons déjà insinué, avaient deux causes, en quelque sorte corrélatives : d'une part, on peut les attribuer aux ombrages du roi Henri VII, qui craignait que l'ascendant de Catherine sur le jeune prince de Galles n'accrût l'influence du roi d'Espagne en Angleterre [1]. Il est probable que Ferdinand s'était opposé par un motif semblable au mariage de la princesse Marie, fille de Henri VII, avec Charles-Quint, encore enfant [2]. Mais il n'y avait plus en Angleterre de vieux roi soupçonneux pour s'inquiéter de l'influence qu'exerçait Catherine d'Aragon. Et quant au mariage du jeune empereur avec la princesse anglaise, Ferdinand se fiait au temps pour rompre le lien résultant des fiançailles prématurément contractées.

1. Il craignait aussi que le prince de Galles lui-même ne devînt un personnage trop considérable et trop prépondérant en Angleterre, par suite de ce mariage. (Voir une lettre d'Almazan, tome Ier du *Calendar*, p. 15. Cette lettre est du 18 mai 1509.)

2. Charles avait alors à peine neuf ans.

D'ailleurs, du moment que Henri VIII lui aurait donné pleine satisfaction, le roi d'Angleterre ne devrait plus exercer contre la famille de ce prince des espèces de représailles politiques qui n'auraient plus eu de raison d'être.

Voici, au surplus, une lettre de Ferdinand qui atteste quelle était, à cette époque, sa véritable disposition d'esprit : C'est à sa fille qu'il écrit :

« Le courrier qui est arrivé en huit jours de Flan-
« dre, nous a appris que le roi d'Angleterre était mort.
« J'ai écrit au commandeur de Membrilla pour qu'il
« hâtât le plus possible la conclusion de votre mariage.
« Il n'y a rien sur la terre, à quoi je tienne plus, qu'à
« la terminaison de cette affaire. J'espère que vous vou-
« drez bien, pour les négociations à intervenir, vous en-
« tendre avec mon ambassadeur, qui, je vous l'atteste,
« n'a jamais rien écrit, en Espagne, qui ait pu porter
« atteinte à votre réputation [1].

« J'avais envie d'envoyer un prélat en Angleterre, pour
« présider à la fin de ces négociations. Mais, si le chan-
« gement d'ambassadeur devait occasionner quelque re-
« tard, j'aimerais mieux ne pas remplacer Membrilla [2]. »

Les jours suivants, il écrit lettre sur lettre à son ambassadeur, en l'engageant à profiter de la situation toute nouvelle que faisait à la princesse Catherine la mort de Henri VII. Ferdinand est pressé de voir sa fille recevoir enfin le prix de sa persévérance et le dédommagement dû à ses longues épreuves.

1. Il paraît qu'elle croyait avoir eu à se plaindre de quelques procédés de l'ambassadeur à son égard.

2. Lettre du 11 mars 1509.

Il cherche par tous les moyens à gagner, et, si on le peut dire, à amadouer le jeune roi : ainsi le premier secrétaire d'Etat Almazan écrit, par son ordre, à la princesse de Galles [1].

« Aussitôt que la mort de Henri VII a été connue, « le roi Ferdinand s'est montré disposé à accorder au « roi actuel tout ce qu'il avait refusé à son père. Le roi « Ferdinand communiquera au roi Henri tous ses se- « crets : en retour, il s'attend à ce que le roi Henri n'ait « rien de caché pour lui. Cette confiance absolue est « nécessaire, afin que le roi Ferdinand donne ses avis « sur toutes choses au roi d'Angleterre. »

Ferdinand lui-même, dans ses lettres, directement adressées par lui à sa fille, témoignait le plus affectueux dévouement à son gendre. Il se disait prêt à se mettre à la tête d'une armée, s'il le fallait, pour aller en Angleterre défendre les intérêts de ses enfants. Il faisait remettre à Henri VIII divers présents, comme gage de son amitié [2].

Mais toute cette politique destinée à capter le jeune roi n'était pas nécessaire : l'un des premiers actes de Henri VIII avait été d'assembler son conseil pour le consulter au sujet de son union avec l'infante d'Espagne. Warham, archevêque de Cantorbéry, fit valoir l'objection tirée de la parenté des parties.

Cette objection fut victorieusement réfutée. On invoqua en faveur de la validité du mariage de Henri VIII et de Catherine d'Aragon le serment de cette princesse au sujet de la non-consommation du premier ma-

1. *Calendar*, etc., tome II, p. 15. Lettre du 18 mai 1509.
2. *Ibid.*, pages 19, 20, 21, 22, etc.

riage, l'acceptation de ce serment de la part du roi, et enfin la bulle souveraine de dispense du pape Jules II.

S'il y eut discussion à ce sujet, au conseil du roi, ce ne fut, en quelque sorte, que pour attester avec quelle connaissance de cause l'unanimité de ce conseil se prononça en faveur de la légitimité de l'union entre Henri VIII et Catherine, infante d'Espagne et veuve du prince Arthur.

Cependant, sans s'appuyer ostensiblement sur autre chose que sur sa volonté propre, et ne paraissant avoir obéi qu'à ses inspirations personnelles, Henri VIII conduisit à l'autel, à Greenwich, le 11 juin 1509, la princesse Catherine d'Aragon, qui était depuis longtemps sa fiancée. On remarqua que la jeune épouse portait les cheveux flottants et la robe blanche, ce vêtement des vierges que s'interdisent les veuves [1]. Cela était significatif.

Pour la nouvelle reine, après tant de luttes et de souffrances, le mariage en lui-même était plus qu'une compensation et une revanche, c'était un triomphe. Mais à ce triomphe si mérité se joignaient les satisfactions intimes et les pures jouissances du cœur. Elle aimait Henri VIII, et, à ce moment, elle en était sérieusement aimée. Au surplus, on doit reconnaître qu'après le règne sombre et morose de Henri VII, il y eut comme un immense soulagement dans toute l'Angleterre, lorsque Henri VIII monta sur le trône : il semblait réaliser l'idéal de la royauté. Tout le monde était sous le charme de ce roi si populaire, même ceux qui furent obligés

1. Audin, *Vie de Henri VIII*, tome I, page 80.

plus tard de lui faire de l'opposition, tels que Fisher et Thomas Morus : et ceux-là même tenaient à leur décevante illusion, comme à une sorte de foi monarchique ; ils n'y renoncèrent qu'avec peine, et à la dernière extrémité, parce que leur devoir comme catholiques devait l'emporter, dans leur conscience, sur leur attachement chevaleresque à leur souverain.

Quelques jours après le mariage, une nouvelle ovation était préparée à Catherine et à son époux, c'était la cérémonie du couronnement.

Le 21 juin, le roi et la reine avaient couché à la Tour. Le 29, ils quittaient le vieux donjon pour se rendre à Westminster, en traversant les rues de la Cité, toutes tendues de tapisseries et richement ornées, comme en un jour de grande fête. Le long de ces rues étroites, des jeunes filles, vêtues de blanc, tenaient à la main des bouquets de fleurs ; la reine, en litière découverte, traînée par deux chevaux blancs, était resplendissante de pierreries ; elle attirait les regards par sa parure ; elle gagnait tous les cœurs par sa grâce et sa beauté. Les *vivat* retentissaient sur son passage.

Il existe encore au Vatican une lettre autographe de Henri VIII au cardinal Sixte de la Rovère ; elle rend compte, à ce prince de l'Eglise, du mariage royal et du couronnement qui l'a suivi. En voici le texte. On y reconnaîtra sous la couleur officielle du style le profond contentement du jeune roi.

« Afin que votre Révérendissime Eminence soit exac-
« tement informée des derniers événements qui ont
« suivi la mort de notre sérénissime roi et père, nous
« lui faisons savoir que, prenant en considération les
« hautes vertus de la princesse Catherine, fille du roi

« d'Aragon, nous l'avons jugée digne de notre alliance. « C'est pour cela qu'après l'avoir prise pour fiancée, « nous l'avons choisie pour épouse et que, bientôt après, « nous avons procédé ensemble à la cérémonie du cou- « ronnement, comme c'est l'usage, au milieu des ap- « plaudissements de tout notre peuple et des démons- « trations d'une joie et d'un enthousiasme vraiment « incroyable. C'est pourquoi nous avons pensé devoir « écrire à Votre Éminence, comme à l'un de nos meil- « leurs amis, ne doutant pas qu'elle ne se réjouisse avec « nous de notre bonheur [1]. »

Ainsi le roi lui-même constate qu'un enthousiasme incroyable de tout son peuple a accueilli le couronnement de la reine et le sien.

D'un autre côté, Henri VIII montra, dès cette époque, qu'il avait en réalité peu de scrupules, et qu'il se croyait en droit d'ajouter, après coup, aux serments les plus solennellement prêtés des explications plus ou moins restrictives.

Aussi il avait juré, publiquement et à genoux, de-

« 1. Ut de imperio post Serenissimi regis ac patris nostris obitum « successurus Vestra Reverentia Dominatio certior fiat significamus, « illi qualiter paulo ante nos prospicientes ad egregias virtutes illus- « trissimæ principis. D. Catharinæ, Serenissimi regis Aragonorum filiæ, « illam nostro connubio dignam duximus. Quare eam desponsavi- « mus et uxorem duximus, moxque una cum illa coronati sumus « solemniter, ut moris est, cum incredibili totius regni nostri gaudio, « exultatione et applausu. Quod Vestræ Reverendissimæ Dominationi « utpote amicissimum nostro scribendum duximus, non dubitantes quin « his nostris secundis rebus sit gavisura. Ex palatio nostro Green- « wici. Die VIII Julii 1309, et regni nostri prima. » (Cod. Vaticanus 6210.) Dans une lettre écrite à Ferdinand, du 17 juillet suivant, il dit aussi « The multitude who assisted was immense, and joy and applause much enthousiast. » *Calendar*, tome II, p. 20.

vant l'archevêque de Cantorbéry, qu'il maintiendrait les libertés de l'Eglise, garanties par les anciens rois d'Angleterre, et dans le procès-verbal de protestation de serment qu'il alla signer secrètement dans la sacristie, il ajoute : « autant qu'elles ne préjudicieront en rien à « ma juridiction et à ma dignité royale ».

Il a promis de maintenir la paix entre la sainte Eglise, le clergé et le peuple : il explique le sens de cette promesse, en corrigeant ainsi la formule dont il vient de se servir : « Je jure de travailler à l'union du peuple « et du clergé, sous la domination royale. »

Il a juré de faire respecter les lois du royaume, « sans « préjudice, ajoute-t-il, des droits de sa couronne ou « de sa dignité impériale ».

Ces interpolations clandestines [1], que l'on ne saurait justifier, témoignent de l'excessive préoccupation de Henri pour le maintien de ses prérogatives et, tranchons le mot, de son autorité absolue, qu'il entendait bien faire prévaloir, au besoin, sur les libertés du royaume et sur celles de l'Eglise.

On est étonné de cette maturité froide et de cette prévoyance politique, dans un roi de dix-huit ans, et l'on se demande, avec une espèce d'effroi, où il avait puisé l'idée de ces procédés machiavéliques, avant même que les œuvres de Machiavel n'eussent été publiées.

Du reste, il aimait toujours beaucoup Catherine à cette époque, et reportait même sur son beau-père Ferdinand une bonne part de l'affection qu'il avait pour

1. Audin, dans son *Histoire de Henri VIII,* a fait autographier ce procès-verbal avec les interpolations qui furent écrites mystérieusement par le roi dans une chambre attenante à la sacristie de la chapelle de Westminster.

elle. On peut en juger par cette lettre qu'il écrivait à Ferdinand :

« Soyez content d'apprendre combien tendrement je « vous aime. Je vous regarde comme un second père. « D'une alliance intime entre l'Angleterre et l'Espagne, « on ne saurait attendre que les plus grands avanta- « ges. Je préfère votre alliance à celle de n'importe « quel prince, et je n'hésiterais pas, s'il était nécessaire, « de les rejeter toutes, pour conserver votre amitié. En « fils qui connaît son devoir, je ne manquerai pas de « déférer à tous vos désirs et commandements, comme « je le ferais à l'égard de feu mon père, s'il vivait « encore. »

Il parle ensuite politique et donne d'assez bonnes raisons contre la destruction de la république de Venise : Venise est un rempart contre les Turcs, Venise est un obstacle aux aspirations ambitieuses de certains princes chrétiens.

« La reine, dit-il plus loin, est enceinte, et l'enfant « qui est dans son sein a donné signe de vie. Réjouis- « sez-vous de cette bonne nouvelle, vous et tout votre « royaume. Je pense que la reine Juana l'apprendra « aussi avec plaisir. »

Il le remercie, en finissant, de son affection et de sa sollicitude paternelle et promet encore de lui obéir comme à son père [1].

Dans cette même lettre, il dit qu'il attend avec impatience le nouvel ambassadeur espagnol, et qu'il fera à toutes ses communications les réponses les plus complètes et les plus franches.

1. *Calendar*, tome II, pages 23-24. Lettre du 1er novembre 1510.

On croirait volontiers qu'alors Henri était sincère, s'il ne s'était pas vanté de sa franchise.

Sur ces entrefaites, Membrilla ayant été rappelé en Espagne et son remplaçant n'étant pas encore arrivé, la reine Catherine faisait, en quelque sorte, l'intérim de la correspondance diplomatique avec Ferdinand. Elle communiquait les lettres de son père à son royal époux. Ils semblaient alors n'avoir rien de caché l'un pour l'autre : dans ce ménage, en apparence si bien uni, aucun nuage ne se montrait à l'horizon.

Au mois de mai 1517, la reine Catherine annonce à son père qu'elle est accouchée d'une enfant mort-née ; c'était une fille. « Cela est considéré en Angleterre, « dit-elle, comme une calamité publique. Je n'ai pas pu « vous écrire plus tôt, et je n'ai pas permis qu'une au- « tre personne vous apprît cette nouvelle. Veuillez ne « pas en être trop douloureusement affecté ; car c'est « la volonté de Dieu. Le roi et moi, nous sommes com- « plètement résignés. Je remercie Dieu, et vous mon « père, de m'avoir donné un mari tel que le roi d'An- « gleterre [1]. »

Dans l'intervalle, l'ambassadeur espagnol Louis Carroz était arrivé ; c'était un homme habile ; il avait toute la confiance de Ferdinand et la méritait bien.

Ce diplomate prend, en quelque sorte, au mot les chaudes protestations de dévouement de Henri VIII pour son beau-père : il demande et obtient qu'un traité d'alliance entre les deux rois, rédigé en bonne forme, soit la manifestation écrite de ce dévouement. Mais Ferdinand ne se contentait pas de cette alliance défensive,

1. Lettre du 27 mai 1510. — *Calendar*, tome II, page 38.

il voulait que Henri VIII entrât dans une ligue contre la France, avec le pape, l'empereur et quelques États italiens.

L'idée devait en être suggérée au roi d'Angleterre, de manière qu'il crût en être l'inventeur et en avoir eu l'initiative.

Il fallait que Henri VIII envisageât comme un devoir de conscience de soutenir l'Eglise, le pape, l'empereur et les petits princes chrétiens de l'Italie.

En cas de besoin, on devait user de l'influence de Catherine sur son mari. « Si la reine, disait Ferdinand, « refuse de conseiller la guerre avec la France, il faudra que son confesseur lui montre qu'elle doit le « faire, et qu'elle y est obligée comme chrétienne. » Depuis qu'elle est souveraine de la Grande-Bretagne, cette princesse pourrait bien être devenue par trop Anglaise. C'est ce que Ferdinand paraît redouter. Aussi il prévoit tous les obstacles et emploie tous les moyens pour les aplanir. Or, comme il peut arriver que le confesseur lui-même ait des scrupules par rapport à cette guerre contre la France, le roi catholique se déciderait à faire demander au pape d'intervenir auprès du confesseur de la reine et du roi d'Angleterre lui-même.

On voit quels sont les singuliers artifices diplomatiques de Ferdinand; déjà il comprend que sa fille ne défère plus aveuglément à ses conseils, et qu'il a besoin de faire agir auprès d'elle d'autres influences.

Il atteignit son but : il obtint que l'Angleterre déclarât la guerre à la France, de concert avec Maximilien, empereur élu d'Allemagne.

Catherine ne pouvait voir cette guerre avec défaveur, d'abord parce qu'elle semblait avoir un but religieux, et

ensuite parce qu'elle était aveuglément désirée par son époux et par son père. En conséquence, elle fit un pèlerinage à Notre-Dame de Walsingham pour demander la victoire de la prétendue ligue sainte, sur le roi de France Louis XII. Le peuple s'associa à la reine, afin d'implorer la protection divine pour les armes de l'Angleterre. Il fut composé, à cette époque, une ballade [1], dans laquelle le poète demandait à Jésus, à Marie et à saint Georges de faire briller et s'épanouir la rose rouge sur les rivages de France. Cette ballade devint populaire, et on entendit bientôt chanter partout cette espèce d'hymne patriotique.

En partant pour la France, Henri VIII nomma Catherine régente. Ce choix fut généralement approuvé.

Pendant que Henri VIII gagnait la bataille de Guinegate et prenait la ville de Tournay, Jacques IV, roi d'Ecosse, envahit le nord de l'Angleterre avec une puissante armée. La princesse Catherine lui avait opposé des troupes peu nombreuses, mais bien disciplinées et admirablement commandées. Le général en chef était le comte de Surrey. Jacques IV éprouva à Flodden une défaite sanglante et fut lui-même laissé parmi les morts.

Du reste, Catherine s'entendait avec les membres du Conseil présents à Londres, et elle entretenait une correspondance avec Wolsey, qui avait suivi le roi comme aumônier de sa maison, après avoir préparé l'expédition contre la France. Quelques unes des lettres de Catherine sont touchantes par la tendre sollicitude

1. Voir le texte de cette vieille ballade dans une note de l'*Histoire de Henri VIII*, par Audin, tome Ier, pages 141-145.

qu'elle montre pour son époux. « Elle est inquiète et perd le sommeil ; sans Henri, elle ne connaîtrait plus rien de bon et d'heureux sur la terre ».

Dans une autre de ses letttres, elle parle avec enthousiasme de la victoire de Flodden, et elle dit, avec raison peut-être, que la conquête de l'Ecosse serait plus utile à l'Angleterre que celle même de la France [1].

Elle révèle donc, à cette époque de sa vie, non-seulement les vertus de l'épouse dévouée, mais encore un véritable esprit de gouvernement et une incontestable capacité politique.

Le roi d'Angleterre, en apprenant la victoire de Flodden, s'empressa de quitter la France, il débarqua secrètement à Douvres et revint incognito à Richemond surprendre Catherine à qui il adressa les félicitations les plus empressées sur la manière dont elle avait exercé la régence.

Sur ces entrefaites, Ferdinand Ier, s'entendant avec Léon X qui avait levé les excommunications, dont Louis XII avait été frappé, fit un projet de traité de paix avec la France, de concert avec l'empereur : Henri VIII fut prié d'y accéder. Mais l'une des conditions du traité aurait été de rendre Tournay à Louis XII, ce que le roi d'Angleterre ne pouvait admettre.

D'un autre côté, l'empereur et le roi Ferdinand convinrent de rompre le mariage du prince Charles avec la princesse Marie d'Angleterre, parce qu'ils négociaient pour leur petit-fils une alliance plus avantageuse.

Furieux d'être ainsi en quelque sorte abandonné,

1. Ellis, tome I, p. 88. La victoire de Flodden fut remportée au mois d'août 1513.

même par son beau-père, en qui il avait eu jusque-là une confiance inébranlable, Henri se jeta entre les bras de la France. Un des prisonniers de Guinegate, Louis d'Orléans, duc de Longueville, consentit, sur la demande de Wolsey, à proposer un rapprochement entre les deux rois de France et d'Angleterre.

Louis XII venait de perdre sa femme, Anne de Bretagne; il n'en avait pas eu d'enfants. S'il épousait la princesse Marie, il serait probablement plus heureux. Ce mariage deviendrait, entre les deux monarques, la base d'une alliance étroite et durable.

Il fallait, il est vrai, persuader à une jeune fille qui avait seize ans à peine, qu'il n'y avait pas de disproportion d'âge entre elle et un prince de cinquante-trois ans, usé par les fatigues des camps et les agitations de la politique. On demanda à la princesse Marie si elle voulait renoncer au prince Charles; elle répondit qu'elle ne l'avait jamais aimé, mais elle ne dit pas si elle n'avait pas donné son cœur à un autre, par exemple, à quelque grand seigneur de la cour d'Angleterre [1].

Quoiqu'il en soit, elle se maria, le 13 août 1513, à Louis XII, représenté à Greenwich par le duc de Longueville. Le 5 novembre suivant, elle était couronnée reine de France à Saint-Denis. Parmi les filles d'honneur qu'elle avait emmenées et qui restèrent à son service, se trouvait Anne de Bouleyn.

Il était contraire à la politique anglaise de risquer de transférer par héritage la couronne de la Grande-Bretagne à un étranger ou à une étrangère. Mais, d'une part,

1. On sait qu'elle aimait le duc de Suffolk, à qui elle se remaria, quand elle devint veuve.

la reine Catherine était enceinte, de l'autre, Louis XII avait des cheveux blancs et une précoce vieillesse. Trois mois s'étaient à peine écoulés, depuis son mariage, que ce prince mourait phthisique.

Henri VIII, qui s'était fort réjoui d'avoir son indépendance à l'égard de l'Espagne, ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'avait fait qu'échanger un joug contre un autre. Averti de ce changement de disposition, Ferdinand écrivit à son gendre une lettre extrêmement flatteuse pour tâcher de se réconcilier avec lui. Il l'accompagna de splendides présents, consistant en chevaux andalous d'une grande beauté, en harnais et brides d'une riche magnificence. Il y ajouta un collier de pierreries pour le roi lui-même. L'impression faite par ces présents dépassa toute attente. Le roi Henri écrivit à son beau-père une lettre où il se laissait aller aux effusions d'une joie puérile et d'une reconnaissance enthousiaste. « Je vous aime autant, lui dit-il, que je l'ai « jamais fait, et même encore plus. J'oublie tout ce qui « a pu se passer de désagréable entre nous. Je vous supplie de me considérer désormais comme un frère en « même temps que comme un fils. Je regarde souvent « ces beaux présents, et, toutes les fois que je les vois, « votre image se retrace à mon esprit [1]. »

Et la reine Catherine, elle-même, écrit à Ferdinand peu de temps après :

« Le roi Henri est très fier des magnifiques cadeaux « que vous lui avez fait remettre par votre ambassa« deur, et tout le royaume reconnaît et confesse haute-

1. *Calendar*, tome II, pages 270-271, n° 231. Lettre du 20 octobre 1515.

« ment que jamais présents plus splendides n'ont été « envoyés en Angleterre [1]. Grâces à cet acte de votre « générosité, le traité entre l'Angleterre et l'Espagne a « pu être conclu et l'alliance renouvelée. Ce traité sera « sans doute encore mieux observé que le précédent. « Votre ambassadeur vous entretiendra plus au long, à « ce sujet : il a obtenu des clauses auxquelles le roi et « son conseil n'avaient jamais voulu consentir jusqu'à « ce jour. [2] »

Le traité d'alliance était purement défensif, mais le grand avantage qu'il présentait, c'était de soustraire Henri VIII à l'influence française et de le rapprocher de son beau-père [3].

Au milieu des démêlés politiques de son père et de son époux, la conduite de Catherine fut irréprochable.

A cet égard, voici le témoignage que lui rend l'éditeur Bergenroth, si éminemment anglais et protestant :

« Pendant la querelle entre le roi Henri et le roi « Ferdinand, Catherine se comporta en vraie reine « d'Angleterre. Certainement elle aimait et elle révé- « rait son père, elle était malheureuse de l'inimitié qui « s'était déclarée entre lui et son époux. Mais, quand « le roi Ferdinand tenta d'user de son influence sur

1. El quel esta el mas soberbio del mundo con la gran dativa que Vuestra Alteza lo embyo. Y sodo su Regno claramente conocen y confiesan che a sydo la major que nunca à Ynghilterra vino.

2. *Calendar*, tome II, pages 272-273, n° 238. Lettre du 31 octobre 1515.

3. Joachim Legrand prétend, mais ne prouve pas, que Henri VIII voulut rendre Catherine responsable des mauvais procédés diplomatiques de son père, et qu'il l'accabla de reproches. Aucun de nos documents nouveaux ne confirme cette assertion, au moins hasardée. *Histoire du divorce*, etc., page 39.

« son mari, elle refusa de se prêter à toute intrigue de « ce genre. Louis Barroz se plaint, en termes adoucis « autant que possible, de ce que, ni lui-même, ni aucun « Espagnol ne peut rien gagner sur elle et par elle. « Encouragée en cela par son confesseur, frère Diego « de Hernandez, elle sembla oublier qu'elle avait été « espagnole ; elle ne témoigne plus maintenant d'autre « désir que de cultiver l'affection de la nation à la- « quelle elle appartient depuis son mariage. Nous ne « pouvons que féliciter et la reine et son confesseur d'a- « voir si bien compris les convenances de leur situa- « tion [1]. »

Cet hommage est précieux à recueillir. Les historiens anglais, du temps d'Elisabeth, n'auraient pas eu autant d'impartialité.

On voit aussi dans la lettre de Louis Barroz, mentionnée plus haut, jusqu'où s'étaient portées, contre l'Espagne, les colères de Henri VIII. « Je ne suis plus « traité comme un ambassadeur, disait-il, mais comme « un taureau à qui chacun lance des flèches [2]. »

Ferdinand apaisa son gendre avec des présents, comme on tarit les pleurs d'un enfant avec des joujoux. L'intervention de Wolsey fit ensuite plus que celle même de la reine, pour achever la réconciliation qu'elle désirait si vivement, mais à laquelle elle ne contribua qu'avec une timide discrétion. Le peuple anglais lui sut un gré infini de cette attitude. Si on surnomma Marie-Antoinette, *l'Autrichienne*, quoique avec une souveraine

1. *Calendar*, tome II, p. XIII.

2. « Like a bull, at whom every one throws darts. » C'est dans cette lettre qu'il se plaint de l'influence anti-espagnole du confesseur de la reine ; *ibid.*, tome II, p. 248, nº 201. Lettre du 6 octobre 1514.

injustice, jamais on ne songea à appeler la reine Catherine, l'Espagnole.

La réconciliation de Ferdinand porta des fruits très prompts, puisque, dans le cours de l'année, Henri VIII accéda avec l'empereur à une nouvelle ligue contre la France : mais ces fruits furent peu durables. Au moment, où tout semblait sourire au vieux roi d'Aragon, il mourut dans le courant du mois de janvier 1516.

Catherine n'avait annoncé officiellement à Ferdinand la naissance de sa fille Marie, née le 18 février 1515, que dans la lettre du mois d'octobre suivant, où elle le remerciait de ses beaux présents, et lui apprenait l'excellent effet qu'ils avaient produit [1]. Cela prouve que les relations entre elle et son père avaient été interrompues d'une manière bien complète pendant ce temps. Depuis elle devint enceinte deux fois, mais perdit ses deux enfants, qui étaient des fils, en très bas âge. C'est peu de temps après que l'étoile de cette princesse commence à pâlir.

Remarquons ici que la mort de Ferdinand lui avait enlevé un soutien, qui aurait pu lui devenir bien utile, depuis qu'il avait repris du crédit sur l'esprit de Henri VIII.

Son neveu, Charles-Quint, qui, après avoir été élu empereur en 1519, réunissait à la souveraineté de l'Espagne celle de l'Allemagne et d'une grande portion de

1. On est étonné du laconisme avec lequel elle annonce cette nouvelle à Ferdinand : « J'ai eu une fille, dit-elle, quelques jours après la « Chandeleur. » Dans cette même lettre, elle recommande avec chaleur à son père celle de ses dames d'honneur qu'elle aime le plus, Marie de Salimas, et son confesseur, le frère Diego Hernandez, qui, dit-elle, l'a mieux *servie qu'on ne pense* ; tous les deux vont en Espagne.

l'Italie, avait une puissance plus étendue que le roi Ferdinand, mais il n'acquit jamais la même autorité que ce prince sur l'esprit de Henri VIII. Cependant il sentait que c'était un devoir héréditaire et comme une charge de famille de patronner toujours sa tante Catherine. Cela fut d'autant plus méritoire que, dans les premiers temps, la reine d'Angleterre fit peu de frais pour s'attirer l'affection du jeune empereur. Quand ce prince vint en Angleterre, il lui adressa trois fois la parole à Greenwich, elle lui répondit à peine et *peu gracieusement*[1], dit un ambassadeur espagnol, témoin de leur entrevue.

Mais on sait qu'elle craignait toujours de se montrer trop Espagnole aux yeux des Anglais ; d'ailleurs, sur la demande même de Henri VIII, elle eut avec l'empereur, deux ou trois jours après, de plus longs entretiens à Windsor.

Quoi qu'il en soit, la réception faite par Henri VIII à Charles-Quint doit être mentionnée dans cette histoire ; car elle ne fut pas seulement cordiale et splendide, elle eut aussi une couleur religieuse. Dès le lendemain de l'arrivée de l'empereur, Henri VIII lui fit faire le pèlerinage de Cantorbéry : les deux princes communièrent ensemble à la grand'messe[2], puis ils déposèrent leurs pieuses offrandes sur le tombeau de saint Thomas Becket. Se rendaient-ils bien compte de la portée des hommages qu'ils décernaient ainsi au courageux défenseur des li-

1. « Said to the Emperor that he had Spoken three times with the « Queen of England, but had not found her at all gracious. » Lettre du 1er juillet 1522, de Martin de Salinas, ambassadeur. Tome II, p. 148.

2. Henri VIII était resté très pieux à cette époque de sa vie. Des historiens assurent qu'il disait son chapelet tous les jours,

bertés de l'Eglise, dont la tyrannie de Henri II fit un martyr?

Hélas! les cendres de ce grand saint devaient être jetées, plus tard, au vent et aux immondices du chemin par ce même roi, qui les avait si solennellement vénérées!

Si la piété de Henri VIII devait toucher Catherine, sa foi sembla bientôt offrir à cette princesse des garanties non moins sérieuses, et peut-être plus solides encore.

Nous voulons parler de la publication du livre intitulé *Assertio septem Sacramentorum adversus Martinum Lutherum*, et composé par le roi d'Angleterre lui-même; il y exaltait l'autorité du Saint-Siège. Thomas Morus trouvait que l'auguste théologien allait peut-être trop loin et le menaçait, en plaisantant, du statut de *Præmunire* [1] qui semblait violé par cette exagération ultramontaine. Henri maintenait vigoureusement sa doctrine.

Voici comment il terminait son ouvrage.

« A quoi bon désormais un duel avec Luther, qui ne
« s'entend pas lui-même, qui nie ce qu'il avait d'abord
« affirmé, qui affirme ce qu'il niait à l'heure même. Si
« vous vous armez de la foi pour le combattre, il vous op-
« pose la raison ; si vous appelez à votre secours la raison

1. Audin, *Histoire de Henri VIII*, tome Ier, p. 264. Le premier statut de *præmunire*, avait été voté par le parlement, sous Edouard Ier, pour réprimer les abus du pouvoir papal, pour restreindre ce qu'on appelait *gratiæ et provisiones*. L'adhésion à ces abus, et le profit qu'on en tirait étaient punis de peines graves, quoique non capitales. Ce statut fut étendu plus tard à des cas nouveaux par Henri VIII lui-même et par ses successeurs. Le *writ* ou mandat donné par le chancelier pour poursuivre ce délit, commençait par ces mots : *Præmoneri facias*. On prononça par corruption *præmunire*.

« il se précipite dans la foi ; si vous citez les philosophes, « il en appelle à l'Ecriture ; si vous invoquez les livres « saints, il s'entortille dans ses sophismes d'école. « Ecrivain effronté, qui se met au-dessus des lois, mé- « prise nos docteurs, et, du haut de sa grandeur, se « rit des lumières vivantes de notre Eglise ; qui pour- « suit de ses insultes la majesté de nos Pontifes, qui « outrage la tradition, les dogmes, les mœurs, les ca- « nons, la foi, l'Eglise elle-même. »

Dès qu'il eut terminé son ouvrage, Henri VIII en fit faire deux magnifiques copies : l'une et l'autre étaient précédées d'une dédicace au pape Léon, avec ce distique, écrit de la main du roi lui-même :

Anglorum rex Henricus, Leo decime mittit
Hoc opus, et fidei testem et amicitiæ.

Ces deux manuscrits furent présentés à Léon X, en grande solennité, par les deux ambassadeurs du roi d'Angleterre, Clerk et Pace. Ils remirent en même temps une lettre autographe du roi au Souverain-Pontife, contenant les assurances de la soumission la plus absolue et du dévouement le plus complet du monarque anglais à Sa Sainteté.

Léon X répondit à cet hommage royal par une bulle conçue dans les termes les plus flatteurs : après en avoir délibéré avec le sacré collège, il donna à l'auteur de *l'Assertio* le titre de *Defensor fidei.* Le pape entendait que ce puissant monarque pourrait défendre l'Eglise, non seulement avec la plume, mais avec l'épée. C'était l'appeler directement à remplir le rôle de médiateur entre le pape et les puissances chrétiennes, et, en cas de conflit, à descendre lui-même dans les plaines de

l'Italie pour faire pencher la balance en faveur du Souverain-Pontife.

L'ambassadeur impérial, Jean Manuel, semble avoir pressenti dans tout cela quelque arrière-pensée politique : voici avec quel laconisme, un peu sec et empreint d'une secrète malveillance, il rend compte de ces relations d'un nouveau genre entre le roi d'Angleterre et le Vatican :

« Le roi Henri VIII a envoyé au pape un livre « contre Martin Luther. On dit que tous les savants « d'Angleterre ont pris part à sa composition. On en- « tend dire que c'est un bon livre. Le pape a donné au « roi d'Angleterre le titre de défenseur de la foi chré- « tienne. Ce titre n'empêche pas que tous les princes « chrétiens sont ou doivent être défenseurs de la « foi [1]. »

Si tous les savants d'Angleterre avaient pris part à la composition de l'ouvrage contre Martin Luther, il n'en aurait peut-être pas mieux valu. La vérité est qu'il fut écrit par un seul auteur, Henri VIII lui-même. Un grand nombre de ses contemporains ignoraient que ce prince avait passé une partie de sa jeunesse à étudier la *Somme* de saint Thomas et les lettres latines sous la direction de Skelton. Tout récemment, il s'était arraché aux affaires et aux plaisirs et s'était enfermé plusieurs mois à Greenwich entouré de manuscrits et d'*in-folios*, qu'il chargea de notes marginales écrites de sa main, et que l'on a gardés, jusqu'à ce jour, comme des témoins vivants de son travail personnel et de sa réelle érudition.

1. Lettre du 17 octobre 1521. *Calendar*, tome II, page 381.

Fille des rois catholiques, Catherine s'enorgueillissait d'être l'épouse d'un monarque devenu officiellement *le Défenseur de la foi chrétienne*. Quelquefois elle avait reçu l'hommage des prix remportés par Henri dans les assauts d'armes et les tournois. Il venait de combattre dans une lice bien différente, et il en était encore sorti vainqueur, suivant la sentence du juge compétent, le Souverain-Pontife. Ce nouveau succès la transportait de joie.

On s'expliquera mieux encore l'enthousiasme que ce prince avait inspiré à Catherine, quand on lira le portrait que nous a laissé de lui un témoin impartial, l'ambassadeur vénitien, Guistiniani. Ce portrait se rapporte, il est vrai, à une époque un peu postérieure peut-être [1], mais il retrace toujours la physionomie de la jeunesse de Henri, avec son premier et séduisant prestige.

« Sa Majesté a vingt-neuf ans et est d'un fort bel « aspect : la nature n'aurait pas pu faire davantage « pour un roi : il est plus beau qu'aucun autre souve-« rain de la chrétienté, bien plus beau encore que le roi « de France; très blond et d'un ensemble qui répond « aux plus parfaites proportions. Lorsqu'il apprit que « le roi François Ier avait la barbe blonde, il voulut que « la sienne fût de même, et, comme elle était originaire-« ment rouge, il lui en est résulté une barbe qui ap-« proche de la couleur de l'or. C'est un prince tout-à-« fait accompli, bon musicien et composant bien, un des « meilleurs cavaliers de l'Angleterre, un beau joûteur, « parlant bien français, latin et espagnol; il est très « religieux, entend souvent trois messes, et quelquefois

1. Ces pages furent écrites vers 1519 ou 1520.

« cinq à de certains jours; il suit ou dit l'office dans « la chambre de la reine, c'est-à-dire vêpres et com- « plies [1]. Il est des plus grands amateurs de chasse et « n'en revient jamais sans avoir fatigué huit ou dix « chevaux.

« Il aime beaucoup à jouer avec les otages français « qui sont à la cour, et il risque jusqu'à six et huit mille « ducats en un jour.

« Il est affable, gracieux, courtois comme pas un; il « n'ambitionne pas les conquêtes, et borne son ambi- « tion à la conservation de ses propres domaines; il a « souvent dit à l'ambassadeur : *Domine Orator,* Mon- « sieur l'Ambassadeur, il faut que les puissances sa- « chent que nous nous contentons de la possession de « nos îles.

« Il paraît être extrêmement désireux de la paix. Il « est vraiment très riche : son père, dit-on, lui a laissé « dix millions en bonne monnaie d'or, dont on estime « qu'il a dépensé la moitié dans la guerre contre la « France, qui lui valut Tournai. Ce qu'il y a de sûr, « c'est qu'il a dépensé une somme considérable, à cette « époque, pour les trois armées qu'il avait sur pied, « l'une dont il avait pris le commandement, l'autre en « campagne contre l'Ecosse, et la troisième restée au- « près de la reine, comme réserve, dans le cas où les « deux autres eussent éprouvé un désastre.

« Ses revenus montent à trois cent cinquante mille « ducats à l'année, et proviennent de ses biens fonds,

1. On savait qu'il était religieux, à cette époque de sa vie, mais on ignorait qu'il était dévot. — Voir Miss Strickland et la note ci-dessus, page 102.

« forêts, étangs, des droits de coutume, de propriétés « héréditaires confisquées, des duchés de Lancastre, « d'York, de Cornwall et de Suffolk, du comté palatin de « Chester, de la principauté de Galles, etc., etc. Sa Ma- « jesté dépense, à peu près, cinq cent mille ducats : « son écurie y est comprise, pour cinq mille, même « somme pour ses hallebardiers, seize mille pour sa « garde-robe, et à ce propos, il faut dire qu'il est le « souverain le mieux habillé, ses vêtements sont aussi « riches et superbes qu'on peut se l'imaginer, et il « n'est point de jour de fête qu'il n'en revête de nou- « veau [1]. »

Si Henri VIII avait été enlevé, par la mort, à l'âge de trente à trente-cinq ans, on aurait plaint l'Angleterre d'être privée d'un si bon prince et d'avoir perdu l'espoir d'un grand règne. C'est la vanité des jugements humains; nous déplorons souvent comme un affreux malheur ce qui est une grâce signalée de la Providence.

1. *Four years at the court of Henri VIII*, par Rawdon Brown. Selection of Despatches written by the Venetian ambassador Sebastian Guistinian and adressef to the Signory of Venice (Jomnare 1615 to July 1519). London, Smith et Comp, 1854.

DEUXIÈME PARTIE

Divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon.
Souffrances et mort de cette princesse.

AVANT-PROPOS

Dans la seconde partie de cet ouvrage, nous entreprenons d'écrire l'histoire du divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon. L'intérêt de la vérité, celui même de l'Eglise exigera que nous regardions comme un devoir de retracer avec une minutieuse exactitude les incidents les plus intimes, les plus délicats de la vie de Catherine et de celle de Henri. Nous nous adressons à un public grave et éclairé, qui ne se méprendra pas sur nos intentions.

On doit être impitoyable contre le vice et le crime : et il faut, pour les flétrir et les faire détester, les montrer dans toute leur horreur.

A Dieu ne plaise, toutefois, que nous nous permet-

tions de charger la couleur de nos tableaux; ce serait dépasser les droits de l'historien. Mais nous aurons soin de ne rien dissimuler, de ne rien atténuer. Il faut que l'on connaisse jusqu'au fond la source impure d'où est sortie la révolte de l'Angleterre contre la papauté.

Il y a là, nous le savons, un grand scandale historique : mais que le scandale retombe sur ceux qui l'ont donné !

CHAPITRE PREMIER

Comment le premier projet du divorce fut-il conçu par Henri VIII ? — Craintes, de la part des lords et des grands du royaume, de nouvelles guerres civiles, si le roi n'a pas d'héritier. — Refroidissement de Henri VIII pour la reine, après quinze ou seize ans de mariage et de vie commune. — Excuses données à la conduite de Henri VIII par ses apologistes. — Fausseté de ces excuses. — Scrupules bien tardifs de Henri. — La théologie et la politique lui fournissent des prétextes, après coup.

Nous avons vu que des doutes furent élevés dans le conseil du roi par l'archevêque de Cantorbéry sur la question de la validité du mariage que Henri VIII allait contracter avec Catherine d'Aragon. Mais l'opposition, dont ce prélat s'était fait un moment l'organe, fut réduite au silence par l'heureux succès que parut avoir cette union pendant les premières années.

Aussi, comme le font remarquer les panégyristes modernes de Henri VIII, et M. Froude lui-même [1], si les fils de Catherine avaient vécu et s'étaient groupés autour du trône, il est probable que la paix de la vie conjugale aurait duré, sans beaucoup de nuages, entre les deux époux ; du moins Henri, dans la crainte de mécontenter l'opinion, n'aurait pas laissé transpirer au dehors

1. Tome Ier, p. 104. Pourtant, la survivance ou la mort des enfants ne pouvait rien changer, en droit, à la validité du mariage de Catherine. Il n'y avait là qu'une question d'intérêt politique.

les mécontentements et les troubles de son existence privée.

Mais la mort moissonna ses fils dans leurs naissances prématurées [1], ou dans leur frêle et première enfance. Il semble vraiment que les lords et les principaux nobles du pays ressentirent alors quelques inquiétudes. Ils avaient eu beaucoup à souffrir des guerres sanglantes de la rose rouge et de la rose blanche, et ils craignirent de les voir se renouveler. Sans doute, les femmes n'étaient point exclues de la succession au trône : cependant Henri VIII, qui avait épousé l'héritière de la maison d'York, n'avait pas voulu reconnaître à sa femme des titres personnels à la couronne, parce qu'il voulait régner en vertu de son propre droit. Chez une nation essentiellement militaire, comme l'était alors l'Angleterre, tout le monde devait préférer un héritier mâle à une héritière incapable de porter elle-même les armes et de se saisir du commandement. L'opinion des jurisconsultes les plus autorisés [2] était que le parlement

1. On se rappelle que Catherine s'était mariée le 3 juin 1509; elle fit une fausse couche au printemps de l'année 1510.

Le 1er février 1511, elle donna le jour à un jeune prince qui mourut le 22 février suivant.

Le 9 novembre 1513, vint au monde un autre prince, qui mourut quelques moments après sa naissance.

Au mois de décembre 1514, elle accoucha d'un enfant mort.

Le 3 mai 1515, il paraît qu'elle fit une fausse couche.

Le 18 février 1516, naquit la princesse Marie.

Le 3 juillet 1518, la reine fit encore une fausse couche.

Note de Froude, *loco citato*, tome Ier, p. 104.

2. Thomas Morus était de cet avis : il soutenait même que le parlement avait, dans certains cas, le droit de déposer les rois : *Appendix* « *to the third report of the Deputy keeper of the public Records* », p. 241. — Voir aussi Froude, *loco citato*, p. 95.

avait droit de vérifier ou de confirmer la légitimité du souverain. Enfin, la papauté elle-même devait souvent être consultée, quand il s'élevait des questions douteuses, sur la validité du mariage, dont le prétendant à la couronne était issu.

D'ailleurs, Henri VIII n'avait qu'une fille, de santé délicate, contre laquelle l'insurrection aurait des chances de succès, et qui, elle-même, pouvait mourir avant d'avoir atteint l'âge de monter sur le trône. Les pressentiments et les craintes, qui naissaient de cet état de choses, faisaient songer, au moins vaguement, à la question du divorce, et préparaient admirablement le terrain à Henri VIII, s'il venait à la poser lui-même. Cette question flottait, pour ainsi dire, dans l'air, jusqu'à ce que ce prince prit envie de lui donner de la consistance et une forme déterminée.

Mais Henri se serait-il décidé à entamer son dangereux procès, s'il n'avait été mu que par des considérations d'intérêt public ? En aurait-il eu seulement l'idée, si ses relations avec la reine avaient continué d'être cordiales et affectueuses, comme dans les premiers temps de son mariage ?

Catherine atteignit et dépassa bientôt avec une triste précocité la période de maturité et de décadence. Après quinze ou seize années de mariage, il devint certain, pour elle-même, qu'elle ne pourrait plus avoir d'enfant. Sa disparité d'âge avec Henri [1], laquelle s'apercevait à peine au moment de l'union conjugale, s'accusa de plus

1. On sait qu'elle avait, au moins, sept ans de plus que lui. Vers 1524 ou 1525, époque où les refroidissements de Henri commencèrent à se produire, elle avait à peine quarante ans; mais elle avait déjà beaucoup vieilli.

en plus par suite de l'altération de sa constitution, altération due à ses souffrances et à ses chagrins domestiques.

Mais tout cela pouvait-il justifier la froideur et même l'espèce d'aversion que Henri témoigna, à cette époque, pour la compagne de sa vie? On rend justice à la bonne humeur inaltérable de Catherine, à son amabilité angélique, à la résignation sereine avec laquelle elle supportait les tristesses de sa situation, et pardonnait des infidélités conjugales, qu'elle ne pouvait ignorer.

Cependant, on lui fait un crime de « *son austérité castillane*, des exigences de sa vie intime, et on met en parallèle ce qu'on appelle son *obstination* froide et contenue, mais indomptable aussi, avec l'*obstination* bouillante de Henri VIII; puis on dit que ces deux caractères, à la fois identiques et divers, ont dû se choquer par les côtés mêmes qui les faisaient se ressembler [1]. Mais on ne prend pas garde que, quand une femme opprimée se tient purement sur la défensive, sa prétendue obstination doit prendre un autre nom et s'appeler fermeté; et que, quand un époux impérieux persiste dans un état d'agression injuste contre une femme sans reproche, son obstination, à lui, devient de l'acharnement et de la tyrannie.

Henri VIII aurait, dit-on, supporté très-bien les désagréments de sa vie conjugale, il n'aurait pas cédé à son inclination pour Anne de Boleyn, si des intérêts d'État, des considérations d'ordre public, n'étaient pas venus correspondre avec ses sentiments secrets. Il au-

1. Froude, *loco citato*, page 105.

rait cru voir dans ce qu'il désirait une véritable *obligation morale*. Puis un ambassadeur français, en venant, au nom de son maître, demander la main de Marie, aurait élevé des doutes sur la légitimité de cette jeune princesse, et ces doutes, une fois soulevés, devaient être publiquement et légalement résolus [1].

Nous aurons des explications à donner sur la prétendue initiative prise dans cette affaire par l'ambassadeur, évêque de Tarbes. Mais que la raison d'État ait été le motif premier et prédominant de l'attitude hostile prise par Henri contre Catherine, c'est ce que nous ne saurions admettre.

Avant même l'ambassade de l'évêque de Tarbes, Henri, épris déjà d'Anne de Boleyn, depuis deux ou trois ans, avait consulté des docteurs en droit canon sur la question de la validité de son mariage, et il ne cherchait alors, pour justifier son désir d'en demander l'annulation, que des raisons purement théologiques, tirées du droit divin. Il faut en revenir à dire avec Bossuet [2], qu'il appela *sa conscience au secours de sa passion*.

Mais on soutient que Henri VIII s'était fait illusion, et qu'il était de bonne foi ; car on finit ordinairement par s'abuser soi-même, en croyant agir par des motifs désintéressés quand on n'obéit qu'à des sentiments personnels.

De pareilles considérations tendraient à justifier bon nombre de criminels, qui parviennent à se séduire eux-mêmes par d'ingénieux sophismes. Henri VIII, qui se

1. Froude, *ibid.*, pages 105 et 106.
2. *Histoire des variations*.

piquait de théologie, aurait-il pu rester, pendant dix-huit ans, sans ouvrir les yeux sur l'*état de péché* où il aurait vécu, en vivant conjugalement avec sa belle-sœur? N'avait-il pas été averti, par l'opposition même de l'archevêque de Cantorbéry, qu'il y avait là une question théologique à examiner? Pourquoi ne procède-t-il à cet examen que quand il devient amoureux d'Anne de Boleyn ? Alors, sans doute, il travaille à s'abuser lui-même ; mais, s'il parvient à se faire illusion plus tard, ce premier travail n'aura pas été entrepris de bonne foi, et Henri trahira souvent encore, dans le cours de cette affaire, son manque de franchise et de sincérité.

Ainsi, pour expliquer comment la pensée sérieuse du divorce fut conçue par Henri VIII, il faut d'abord faire l'histoire, aussi exacte que possible, des irrégularités de sa vie privée. Nous devons ensuite montrer ce qu'était Anne de Boleyn, de quelle manière elle fut élevée, et comment elle trouva dans son père, dans ses parents, arrivés aux premiers postes de l'Etat, un appui naturel et puissant. Le roi d'Angleterre, en se laissant entraîner par les flatteurs et les courtisans qui l'entouraient, céda aux influences qu'il avait lui-même créées. Sous ce rapport, le milieu où il vécut ne saurait lui servir d'excuse. D'ailleurs, pour se décider à marcher dans la voie qu'il voulut choisir, il ne consulta ni la théologie, ni la politique, il n'eut en vue que d'assouvir sa passion ; mais il enrôla la théologie et la politique au service de sa cause. C'est ce que l'on verra clairement dans la suite de cet ouvrage.

CHAPITRE II

La conduite de Henri VIII fut-elle exemplaire pendant les premières années de son mariage ? — La piété réelle, dont il faisait alors profession, le préservait-elle de toute faiblesse morale ? — Que faut-il penser de l'aventure de Comton [1], révélée tout récemment au public par la correspondance diplomatique de Louis Carroz ? — La haine que conçut Henri VIII contre Buckingham n'eût-elle pas pour première origine cette aventure singulière et mystérieuse ? — Liaison du roi avec Elisabeth Blount : reconnaissance de son fils naturel, le duc de Richemond : honneurs qui sont prodigués au jeune duc, avant même qu'il ne sorte de l'enfance.

Jusqu'ici l'histoire avait cru devoir admettre que la conduite de Henri VIII était restée tout à fait exemplaire, pendant les premières années de son mariage. Sans doute, un certain mystère dut envelopper d'abord ses infidélités conjugales. Mais, outre l'absence de tout document, ou même de toute rumeur injurieuse contre lui à cet égard, durant cette époque privilégiée de la vie conjugale, les présomptions les plus fortes paraissaient concourir pour faire croire à son exclusive affection pour Catherine.

Cette princesse avait encore, au moment de son mariage et de son couronnement [2], tout l'éclat de sa beauté.

1. Ou Compton.
2. On se rappelle qu'elle avait alors vingt-six ans.

Elle en conserva le prestige assez longtemps encore, au dire des contemporains.

Le plus connu de ses portraits a été composé par Holbein, quand elle avait environ quarante-huit ans. Ce peintre l'a représentée avec un visage flétri par les souffrances, des rides précoces et des yeux enflés par les larmes. Mais sir John Russell, qui l'avait vue, quand elle n'avait encore que trente-deux ou trente-trois ans, et qui fut membre du conseil royal de Henri VIII, parle avec admiration de Catherine : il vante le charme de ses yeux, si grands et si expressifs; il déclare qu'elle n'était pas alors inférieure, sous le rapport de la beauté, à ce que furent plus tard Anne de Boleyn et Jeanne Seymour : elle les aurait même dépassées [1].

Catherine semble donc avoir conservé au moins, pendant sept ou huit années après son mariage, assez d'attraits pour fixer un époux, tel que Henri VIII. N'oublions pas, d'ailleurs, que ce prince avait à cette époque, non pas seulement une piété régulière, mais une véritable dévotion [2].

Il est vrai que, dans les xve et xvie siècles [3], les princes, même religieux, payaient à leurs passions un scandaleux tribut. Ferdinand le Catholique, Charles-Quint eurent des enfants naturels. On ne devrait donc pas s'étonner beaucoup de retrouver encore, dans le roi d'Angleterre, un exemple de plus de ce monstrueux

1. Miss Agnès Strickland, *Lives of the Queens of England*, p. 188, dernière édition.

2. Voir ci-dessus le portrait de Henri VIII, par un ambassadeur vénitien, à la fin de la première partie.

3. On vit même dans le xviie, en France et ailleurs, d'aussi déplorables contradictions.

mélange de la foi et des défaillances morales.

Mais, quant à ce jeune monarque, en particulier, qui s'était montré si habile théologien, en combattant Luther, qui avait obtenu et mérité le titre de *défenseur de la foi*, on serait porté à admettre que l'habitude de la logique dans les raisonnements aurait dû ne pas l'abandonner dans les actes de la vie privée ; d'ailleurs, il est certain qu'à cette époque, Catherine n'avait pas cessé de lui plaire.

Et cependant des correspondances diplomatiques, tout récemment publiées, nous révèlent une intrigue obscure qui s'est passée en 1510, dans le palais du roi, et où le nom de Henri VIII se trouve mêlé, peut-être même gravement compromis. Nous allons citer la lettre, qu'écrit à son maître sur ce sujet l'ambassadeur espagnol. On remarquera que cette aventure aurait eu lieu une année seulement après le mariage de Henri VIII et de Catherine !

« Deux sœurs du duc de Buckingham, toutes deux mariées, demeuraient dans le palais royal. L'une d'elles était la favorite de la reine, l'autre était, à ce qu'on assure, fort aimée de Henri VIII. Il est vrai qu'un certain Comton ou Compton, ancien sommelier du dernier roi, paraît avoir été mêlé à ces aventures d'amour. Seulement tout tend à faire croire qu'il n'y était pas pour son compte, mais pour celui de Henri. La favorite de la reine était très inquiète au sujet de cette intrigue, et elle se joignit au duc, son frère, à son mari et au mari de sa sœur, pour délibérer sur ce qu'il y aurait à faire dans cette circonstance. En conséquence de la délibération prise par ces quatre personnes, le duc entra dans l'appartement de la jeune femme, suspectée d'avoir une liaison secrète avec le roi, et comme, à ce moment même, Compton frappa à la porte pour demander à la voir et à lui parler le duc lui barra le passage, le repoussa vivement et lui fit les plus

violents reproches. Le roi, en apprenant cette scène, se regarda comme personnellement offensé et réprimanda le duc très vertement. Celui-ci quitta le palais sur le champ, et n'y revint pas de plusieurs jours. En même temps, le mari, qui croyait sa femme engagée dans une mauvaise voie, la fit monter en voiture et l'emmena dans un couvent, qui était à une distance de six milles anglais. Le roi, croyant avoir compris que tout cela procédait de celle des sœurs de Buckingham qui était la favorite de Catherine, se plaignit de ce qu'il était entouré d'espions dont la surveillance ne se relâchait jamais, ajoutant que leur plus chère occupation était d'avoir des commérages à raconter à la reine, et il ajouta que, s'il ne craignait pas de faire un trop grand scandale, il chasserait de sa cour cette favorite, son mari et même les autres dames du palais. Peu de temps après, toute la cour finit par savoir que le roi avait eu avec la reine des explications très pénibles et qu'un furieux orage avait éclaté entre les deux époux [1]. »

L'ambassadeur raconte ensuite qu'il questionna D. Diego Hernandez, confesseur de la reine. Il se vante naïvement de lui avoir dit que, dans des circonstances aussi délicates, il mettrait volontiers son expérience d'homme du monde à la disposition de cette princesse. Une si singulière proposition rencontra un accueil très froid de la part de D. Diego Hernandez : « Je n'ai « rien su de tout cela, lui répondit-il; je ne me mêle « pas d'intrigues semblables, et j'ai tout lieu de croire « que c'est un tissu de fables et de mensonges. » Louis Carroz fut à la fois déconcerté et irrité par une pareille réponse.

L'ambassadeur espagnol se plaint aussi du peu de

1. Lettre des 28 et 29 mai 1510, adressée par D. Luis Carroz à D. Almazan, premier secrétaire d'Etat. *Calendar*, etc., vol. supplémentaire aux tomes I et II, par Bergenroth, p. 37-41.

confiance de la reine et de la réserve excessive qu'elle gardait avec lui. Elle ne faisait que son devoir, ce nous semble, en gardant pour elle le secret des orages de sa vie conjugale.

Cependant nous croyons à la véracité de la narration de Louis Carroz : elle nous explique les premiers ombrages de Henri VIII contre le duc de Buckingham. Peu d'années après sa scène avec Compton, Buckingham comparaissait devant la chambre étoilée, pour avoir tenté de diffamer [1] le roi ; c'était au mois de mai 1519 ; le 13 mai 1521, on l'accusait de haute trahison et, le 17 du même mois, il était condamné à mort et décapité.

Il est vrai que ce jeune seigneur n'avait pas seulement mécontenté le roi ; il avait aussi, dit-on, encouru l'inimitié du cardinal Wolsey, sur qui les préventions publiques firent peser la responsabilité de ces poursuites criminelles et de cette sentence de mort. Quant à nous, nous en attribuons la plus grande part à Henri VIII [2], dont les rancunes couvaient depuis longtemps dans l'ombre et n'en étaient que plus implacables.

Nous avons peine à croire d'ailleurs qu'une plaisanterie piquante et irrespectueuse de Buckingham à l'égard du cardinal [3] ait pu motiver, de la part de cet homme d'Etat, une haine homicide.

1. *Diffamare* ou *infamare* : ce mot, dans la langue juridique de l'Angleterre, avait beaucoup plus de force que n'en a le mot *diffamer* en français.

2. Henri VIII avait d'ailleurs d'autres griefs contre Buckingham ; ce seigneur lui avait enlevé un de ses serviteurs, et il écoutait avec complaisance des prophéties qui lui promettaient la couronne d'Angleterre.

3. Un jour que Buckingham tenait l'aiguière d'or devant son souverain, Wolsey, suivant sa coutume, vint y mouiller ses doigts :

Wolsey, que nous avons à faire connaître d'une manière toute particulière, parce qu'il joue un rôle important dans l'affaire du divorce, était, suivant les uns, le fils d'un boucher d'Ipswich, suivant les autres, d'un petit marchand de cette ville.

Il avait commencé par être aumônier de Henri VIII; il fut ensuite doyen de l'église de Lincoln. Henri VIII fut tellement charmé de ses bonnes manières, tellement séduit par la grâce et la supériorité de son esprit que, dans l'espace de trois ou quatre ans, il le nomma successivement membre du conseil d'Etat, archevêque d'York, puis grand chancelier d'Angleterre. Le pape, à son tour, combla Wolsey de faveurs, il lui donna le chapeau de cardinal et l'éleva à la dignité de légat du Saint-Siège [1].

Le roi Henri, très occupé de ses plaisirs et ayant d'ailleurs placé toute sa confiance dans Wolsey, lui abandonna non-seulement l'administration de la justice, mais le maniement des affaires intérieures et extérieures de son royaume. Wolsey se montra, comme homme d'Etat, à la hauteur de la tâche qui lui était confiée.

Buckingham eut la malice de laisser échapper le vase, dont l'eau se répandit sur les souliers du prêtre..... « Milord Buckingham, dit le « cardinal, d'une voix étouffée, si vous recommenciez une autre fois, « j'essuierais mes souliers sur la fourrure de votre manteau. »

« Le lendemain, Buckingham parut à la cour avec un magnifique « manteau, dont il avait enlevé la fourrure. Le roi lui ayant demandé « s'il avait oublié sa fourrure : « Pardon, Altesse, répondit le duc, « c'est une précaution que j'ai prise contre les souliers rouges du « cardinal. » Il crut que le trait ferait sourire le roi : il s'était trompé. » (Audin. *Vie de Henri VIII*. Tome Ier, p. 145.)

1. Les pouvoirs de légat donnés par le pape étaient renouvelés tous les deux ans.

Très appliqué au travail, il fut bien vite au courant de la situation de l'Europe et de l'histoire intime des cours continentales. Nul ne savait mieux calculer que lui les probabilités politiques. On le trouvait prêt à toutes les éventualités, pour y remédier, si elles étaient défavorables, pour en profiter, si elles étaient heureuses. Il était passionné pour la grandeur et la gloire de son pays.

Les dépêches de Wolsey sont de vrais modèles de rédaction et de composition : Richelieu et Mazarin ne devaient pas le dépasser par la sagacité et l'habileté de leurs instructions diplomatiques.

Voici, au surplus, un portrait de ce grand ministre fait par un contemporain : il contient des traits d'une vérité frappante; il serait excellent s'il était plus complet.

« Le cardinal est celui qui mène à la fois le roi et le « royaume : au temps où l'ambassadeur arriva en An« glerre, il usait encore de cette formule, *Sa Majesté* « *fera ceci ou cela.* Ensuite et insensiblement il com« mença à dire, *nous ferons ceci et cela.* Et maintenant « il est arrivé à dire : *Je ferai ceci et cela.* Il est dans sa « quarante-sixième année, très beau, très instruit, tout« à-fait éloquent, d'une habileté accomplie, infatigable. « A lui tout seul, il embrasse autant d'affaires qu'il en « faudrait pour occuper les magistratures, les charges « et les conseils de Venise, tant au civil qu'au crimi« nel.

« Il est pensif et réfléchi, et il a la réputation d'être « extrêmement juste; il favorise surtout le peuple, prin« cipalement les pauvres; il les écoute, les satisfait; « il fait en sorte que les avocats plaident *gratis* pour « les indigents.

« Il est tenu dans la plus grande considération ; il est « plus puissant que s'il était pape.

« Il possède un magnifique palais : huit chambres « précèdent celle où il donne audience, et elles sont « tendues de tapisseries qui se renouvellent chaque se- « maine. Son argenterie représente vingt-cinq mille « ducats, et son argent monnayé cent cinquante mille. « L'archevêché d'York lui rapporte près de quatorze « mille ducats, l'évêché de Bath huit mille.

« Bien qu'au commencement il semblât prendre à « tâche de déverser des outrages sur Venise, mainte- « nant il l'élève jusqu'aux nues, louant la justice ex- « trême de la seigneurie, et disant qu'au seul aspect du « bon ordre, qui est maintenant dans les villes de terre « ferme, un voyageur qui y arriverait pour la première « fois, les reconnaîtrait immédiatement comme terres « vénitiennes [1]. »

Non-seulement il y a dans les appréciations des ambassadeurs vénitiens une absence totale de dénigrement, mais on y remarque souvent un excès de bienveillance. Ils omettent de mentionner les défauts des hommes d'État, après avoir fait ressortir leurs qualités éminentes.

Ainsi le portrait de Wolsey offrirait de véritables lacunes, si l'on n'y faisait pas une part à sa vénalité, à ses faiblesses morales, à son ambition sans bornes, qui le fit aspirer à ceindre la tiare pontificale. On sait que Charles-Quint lui avait promis son appui auprès des cardinaux, qu'il ne tint pas ses promesses, et que,

1. Rawdon Brown, tome II, p. 313 et suivantes. Ce portrait est de Guistiniani, ambassadeur vénitien.

depuis ce temps, la politique anglaise devint hostile à l'empereur.

Cela explique, en partie, le rôle que Wolsey consentit à jouer dans l'affaire du divorce, et le peu d'intérêt qu'il témoigna à Catherine d'Aragon.

CHAPITRE III

Intrigue amoureuse de Henri VIII avec Elisabeth Blount. — Hommages presque royaux rendus au fils d'Elisabeth, le jeune duc de Richemond. — Refroidissement croissant du roi pour Catherine.

S'il reste quelque obscurité sur l'intrigue amoureuse dont nous avons rendu compte, il ne saurait y en avoir sur la nature des relations de Henri VIII avec Elisabeth Blount, dont il eut un fils, qu'il reconnut et qu'il combla de faveurs.

Il rencontra cette jeune personne à Calais en l'année 1513 et conçut, dès lors, pour elle une vive inclination; il paraît qu'il la fit nommer, peu de temps après, demoiselle d'honneur de la reine [1].

Aux fêtes de Noël 1514, on trouve qu'Elisabeth Blount est présente aux fêtes de la cour, dans un quadrille masqué où figuraient avec elle et avec Mistress Carey, le roi et le duc de Suffock, sir Thomas Boleyn et son fils Georges. Miss Blount dansait et chantait à ravir, elle avait tous les talents qui assurent des succès dans le monde. Et elle s'en servit pour gagner le cœur du roi [2].

1. Elle se trouve portée pour une pension de cent livres sterling sur les livres de compte de la cour, au milieu de l'année 1513. Le docteur Brewer en tire la conséquence qu'elle était entrée, à cette époque, dans la maison de la reine. Introduct., vol. IV, p. CXLIV-V et suiv.

2. Elle y figura dans une mascarade avec Mistress Carey, le roi, le duc de Suffock et sir Thomas Boleyn.

Henri VIII lui donna ensuite une villa dans le comté de Sussex : il la visitait souvent quand elle habitait cette retraite écartée. Elle y devint mère, en 1519, d'un petit garçon qui fut créé duc de Richemond, six ans après. En 1522 ou 1523, elle épousa un des principaux officiers de Wolsey, appelé Gilbert Talboys, qui fut attaché à la maison du roi [1].

Par acte du parlement, de la quatorzième année de son règne, Henri fit assigner à Elisabeth Talboys, peu après ce mariage, soit en considération du fils qu'il en avait eu, soit en récompense des services militaires de son père, d'assez grandes sommes d'argent, avec la jouissance, durant sa vie, de plusieurs manoirs situés dans les comtés de Lincoln et d'York [2]. Vers l'automne de 1524, Gilbert fut créé sir Gilbert et devint, l'année suivante, shériff de Lincoln Shire.

La liaison du roi avec Elisabeth Blount avait été quelque temps enveloppée des voiles du mystère; et pendant les premières années, si la reine la connut, elle ne soupçonna pas sans doute qu'elle pût avoir de sérieuses conséquences. Mais les choses changèrent de face, quand Henri VIII crut devoir reconnaître le fils d'Elisabeth Blount comme son fils naturel. C'est vers ce temps que Tunstal écrivait au roi :

« L'empereur lui-même nous a dit que Son Altesse

1. Un certain Darcy, pamphlétaire, qui écrivit des diatribes violentes contre Wolsey, fait tenir, dans une intention amèrement ironique, le langage que voici au cardinal : « Nous avons encouragé les jeunes filles de l'Angleterre à devenir les concubines du roi en les mariant aux principaux officiers de notre maison, c'est ce que nous avons fait pour Betty Blount. »

2. Voir le chapitre XXXIV de l'acte du parlement, daté de la quatorzième année du règne de Henri VIII.

n'avait conservé de la reine Catherine qu'un seul enfant, la princesse Marie, et n'avait plus l'espoir d'avoir d'elle aucune autre postérité [1]. »

Voilà donc comment s'explique l'importance que Henri crut devoir donner à la reconnaissance du petit duc de Richemond. Il célébra cette cérémonie le 6 juin 1525, avec une pompe vraiment royale. Le cardinal Wolsey et les principaux lords du royaume, tant spirituels que temporels, étaient en tête du cortège où figurait comme principal personnage le jeune et bel enfant à qui semblaient promises de hautes et mystérieuses destinées.

Il fut conduit à travers la longue galerie de Bridewel, jusqu'à la chambre royale, où Henri VIII le reçut avec une grande solennité. Après que l'enfant se fut agenouillé, encore dans ses vêtements de *baby*, Sa Majesté lui ordonna de se lever. Alors, prenant les lettres patentes des mains de Garter, il les transmit à Thomas Morus, pour en faire la lecture. « Quand on en fut, dit une lettre du temps, aux mots : *Gladii cincturum*, le royal enfant se remit à genoux, et l'épée qu'on lui plaça autour du cou pendit sur sa poitrine [2]. » A toutes ces dignités le roi ajouta, le mois suivant, celle de lord amiral d'Angleterre. Le roi lui fit ensuite de grandes concessions de terres, pour qu'il pût soutenir son rang. Sa maison fut montée sur un très grand pied ; et ce qui faisait ressortir la magnificence dont on l'entourait, c'était la parcimonie avec laquelle était traitée la prin-

1. Lettre du 28 juillet 1525, par laquelle Tunstal, ambassadeur près la cour impériale, dit avoir tenu ce langage à l'empereur lui-même. *Gayangos, Calendar*, p. 1019.

2. Lettre de Wolsey, *Calendar*, etc., éditée par le docteur Brewer, p. 639.

cesse Marie, fille légitime de Henri VIII, reconnue princesse de Galles, et âgée de trois ans de plus que son petit frère. L'acte même qui avait créé cet enfant duc de Richemond, lui donnait le pas sur toute la noblesse d'Angleterre, et sur la princesse sa sœur elle-même.

Cette dernière faveur était par trop significative; elle ne pouvait manquer de blesser profondément une mère telle que Catherine, jalouse de la conservation des droits de sa fille à la couronne. Mais cette princesse ne témoigna, dit-on, son mécontentement qu'à trois dames espagnoles de sa maison. Ces dames, qui avaient compati à sa douleur, furent accusées d'avoir excité et entretenu ses ressentiments; le roi les fit sur le champ chasser de la cour. Ce fut une mesure dure et cruelle, dit l'ambassadeur de Venise, qui rapporte ce fait; mais la reine a été obligée de se soumettre et de prendre patience [1].

A dater de ce jour, la malheureuse princesse dut, en effet, avoir besoin de beaucoup de patience pour supporter d'être ainsi publiquement bravée. Elle put s'attendre à être désormais espionnée et tyrannisée dans tous les actes de sa vie intime. Elle se voyait isolée, sans refuge et sans secours. Henri VIII s'éloignait d'elle avec une aversion mal dissimulée, ses affections les plus innocentes étaient suspectes; toute sa puissance d'aimer se reportait sur sa fille Marie, qui lui donnait, il est vrai, toutes les jouissances de cœur que pouvait désirer une mère, toutes les satisfactions que pouvait rêver son orgueil. Mais elle pressentait, avec un vague effroi, que l'avenir de cette fille chérie, destinée au

1. Lettre du 29 juin. — Voir *Calendar*, p. 455.

trône d'Angleterre, était secrètement menacé, et qu'elle avait tout à craindre du roi.

C'est alors que dans l'abandon où elle se trouve, elle se souvient de son neveu Charles-Quint, et lui écrit une courte mais affectueuse lettre pour se recommander à sa bienveillance. Voici le texte qui nous a été conservé [1] :

« Bien éminent et puissant seigneur,

« Je ne puis pas m'imaginer que je puisse vous avoir « causé de la peine et du chagrin [2], et je ne puis pas « penser que vous m'ayez oubliée, au point de m'avoir « laissée, depuis plus de deux ans, sans aucune lettre « de l'Espagne. Cependant, je suis sûre de ne pas mé- « riter d'être traitée ainsi, car mon affection et mon « dévouement pour Votre Altesse sont tels que je me « croirais digne d'une meilleure récompense. »

Lorsque Catherine, en 1510, avait cru s'apercevoir de la première infidélité de son époux, elle était encore assez énergique, elle avait assez d'initiative pour lui faire une scène domestique; maintenant, elle semble succomber sous le poids des infirmités et des souffrances morales. Elle n'a plus assez de force pour se plaindre à son mari, ni pour épancher ses douleurs au dehors. Son attitude est toute passive. Quand elle ne peut plus

1. Lettre du 26 novembre 1526, premier vol. de la deuxième partie du *Calendar*, p. 1018-1019; édit. par Gayangos.

2. *I cannot imagine what may be the cause of your highnes may be so angry*, etc. — Peut-être Charles-Quint lui avait-il fait dire par ses ambassadeurs qu'il était fâché, lui aussi, de n'avoir pas de ses nouvelles depuis longtemps.

ne pas apercevoir les scandales de la conduite de Henri VIII, sa prostration est telle, qu'elle ne sait plus que gémir en silence. Il faut qu'elle soit menacée du divorce pour qu'elle se relève, grande, digne et fière.

CHAPITRE IV

Peinture de la cour d'Angleterre par Érasme, au temps de la jeunesse de Henri VIII. — Origine et position sociale des Boleyn. — Leur moralité et celle de leur coterie. — Anne de Boleyn à la cour de France. — Sa sœur Marie, maîtresse de Henri VIII. — Anne rappelée en Angleterre. — Son portrait. — Ses succès à la cour de Henri. — Trames ourdies contre Catherine par Anne de Boleyn et sa famille.

Au commencement du règne de Henri VIII, Érasme écrivait à son ami Ulric de Hutten, en lui dépeignant la cour de ce prince : « Vous ne trouveriez guère ailleurs « une cour aussi pure et aussi modeste : le roi choisit « de préférence ses amis et ses familiers parmi les « hommes instruits et de mœurs sévères : il aime mieux « leur société que celle des jeunes gens, perdus de luxe « et ressemblant à des femmelettes, ou bien que celle « des Midas portant collier, ou des officieux fourbes et « hypocrites, dont l'un vous pousse à d'ineptes voluptés, « un autre vous enflamme pour la tyrannie, un autre « enfin vous suggère de faire peser sur le peuple des « charges toutes nouvelles [1]. »

Quelques années après, ce n'étaient plus les hommes

1. *Vix autem reperies ullam aulam tam modestam*, etc., *farrago nova epistolarum Erasmi*, Bâle, 1519, p. 334. Cette lettre n'est pas datée : elle pourrait être de 1510, ou de deux ou trois années plus tard.

instruits et de mœurs sévères, qui étaient en faveur, c'étaient précisément les jeunes gens perdus de luxe et disposés à donner de mauvais conseils. La peinture si flatteuse d'Érasme semblait devenir une sanglante ironie.

Cependant, même à l'époque où s'opérait cette malheureuse transformation, rien ne faisait supposer que les influences nouvelles qui prévalaient à la cour pourraient amener Henri VIII à chasser Catherine du trône et à la remplacer par une autre femme. Cette œuvre indigne devait être accomplie par l'ascendant d'une rivale nouvelle, sortie des rangs de la *gentry* anglaise, mais non de la première noblesse. Cette rivale s'est fait une triste renommée dans l'histoire ; ce fut, comme on sait, la jeune et séduisante Anne de Boleyn.

Les Boleyn, sans être illustres, appartenaient à une famille noble et assez ancienne. Néanmoins la première notabilité qui lui donna quelque lustre fut Geoffroy Boleyn. Bisaïeul de la trop fameuse lady Anne et de sa sœur Marie, il était négociant et maire de Londres en 1457 [1]. Son fils, William Boleyn, quitta le commerce, se fit présenter à la cour et fut nommé chevalier du bain par Richard III. Il épousa Marguerite Butler, fille du dernier comte irlandais d'Ormond et appelée à une part de son héritage. Enfin sir Thomas Boleyn, fils de William, seconda Henri VIII dans son expédition contre

1. Dreux du Radier nous apprend que cette famille remonterait au XIVe siècle et serait originaire de France. Il mentionne un titre de 1344, dans lequel un Vautier Boleyn est qualifié de vassal de Baudoin, duc d'Avesnes, près de Péronne. Dreux du Radier, *Mémoires historiques et critiques et anecdotes sur les reines et régentes de France*, tome IV, p. 219, édit. de 1776.

les insurgés de Cornouailles et fit une alliance qui l'introduisit dans la plus haute aristocratie de la Grande-Bretagne. Il épousa Elisabeth, fille du comte de Surrey, qui plus tard devint duc de Norfolk. Sir Thomas Boleyn et son fils Georges étaient très bien vus à la cour de Henri VIII. Ils appartenaient à la pléïade de ses favoris, pléïade brillante, mais peu recommandable. On peut se faire une idée des mœurs qui régnaient dans cet entourage intime du roi, par les portraits suivants que le docteur Brewer a dessinés d'après les documents que lui-même vient de mettre au jour.

Les principaux de ces favoris était sir William Compton, sir Francis Bryant, sir Henri Norris, sir Thomas Boleyn et Georges Boleyn; il faut y ajouter le duc de Suffolk, exclusivement remarquable par sa force et sa haute stature; le duc de Norfolk, un petit homme maigre et fluet, au sourire sarcastique, et d'un caractère plus cruel encore que son sourire.

Sir Thomas Boleyn avait été élevé à la dignité de pair en 1525, sous le nom de lord Rochford.

Il était, comme on sait, le père d'Anne de Boleyn; le duc de Norfolk était son oncle, Georges Boleyn son frère, Norris son allié et son admirateur, Compton son ami intime. Avec eux, Henri passait la journée à la chasse, la nuit au jeu, où il perdait souvent des sommes énormes.

Pas un de ces jeunes seigneurs ne professait le moindre respect pour la sainteté du mariage, ils se faisaient un jeu de la séduction et de la violation des liens les plus sacrés. Ainsi Suffolk avait été fiancé à une jeune personne de bonne maison; il se maria avec une autre; puis il fit rompre cette union, sous prétexte de l'engagement

antérieurement contracté, et en revint à prendre celle qu'il avait d'abord rejetée. Norfolk vivait avec sa femme dans les termes les plus scandaleux.

Sir William Compton avait été cité en cour ecclésiastique, comme vivant avec une femme mariée. La conduite et le sort ultérieur de Norris et de Georges Boleyn sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de donner de plus longs détails à leur égard. Sir Francis Bryant était le chef de tous ces gais compagnons ; chargé de pourvoir aux amusements du roi, il était le ministre principal de ses plaisirs : Il passait pour encore plus dissolu que tous les autres courtisans [1].

On comprend que sous l'influence d'une compagnie pareille, Henri VIII devait être peu disposé à la vie sérieuse des affaires. Rien n'égalait son ennui et son dégoût quand il voyait déployer sur son bureau une longue *file de dépêches et de pièces à signer*. S'il avait paru prendre un moment à cœur de régner par lui-même, il s'était bien vite lassé de toute espèce de travail, et c'est sur le cardinal Wolsey qu'il s'était déchargé des soucis de la royauté, en lui laissant tous les soins du gouvernement.

Sir Thomas Boleyn, dont la faveur à la cour ne saurait certainement s'expliquer par le mérite personnel, passait pour avoir été un mari volontairement trompé ; il avait, dit-on, mis à profit, dans l'intérêt de sa fortune, l'habileté d'une femme qui ne reculait devant aucun moyen d'accroître encore l'élévation de

1. *Letters and despatches.* Introduction, par le docteur Brewer, IVe vol., p. CCX-VIII-CCXX. — Norris et Boleyn périrent sur l'échafaud. Bryant tenait sur les amours du roi des propos d'une révoltante grossièreté.

sa famille[1]. Quand on a appris à connaître le peu de moralité de ces deux époux, on s'étonne moins que Thomas Boleyn, en accompagnant la princesse Marie d'Angleterre en France, y ait conduit avec lui sa fille Anne, encore enfant, et l'ait laissée, après la mort de Louis XIII, à la cour de François I[er] où régnait une grande liberté de manières et de mœurs. Cette jeune fille fut attachée au service de la reine Claude et fut élevée, en quelque sorte, sur les genoux de la sœur de François, la duchesse d'Alençon[2], qui fut depuis reine de Navarre, et qui tenait à la cour de France le sceptre de l'élégance et de la galanterie[3].

1. On a prétendu que Henri VIII, avant d'être roi, aurait eu des relations coupables avec lady Boleyn : mais cela nous paraît bien peu vraisemblable. Le prince de Galles était alors très jeune et d'une piété austère. Harpsfield croit pourtant à ces relations criminelles, et cite à cet égard l'opinion de Thomas Morus. Mais l'allusion de Thomas Morus suppose un doute plutôt qu'une vraie certitude. (Harpsfield, p. 236-237).

2. Il y a eu de grandes disputes parmi les érudits sur la date de la naissance d'Anne de Boleyn et sur l'âge qu'elle pouvait avoir quand elle fut enmenée en France. Suivant les uns, elle serait née en 1500 ou 1501. Suivant les autres, elle ne serait née qu'en 1507 et elle n'aurait eu que sept ans, par conséquent, quand son père l'aurait conduite en France, en 1514. Cette dernière opinion, qui est celle du savant héraldiste et antiquaire Camden, semble avoir prévalu.

3. M. Armand Baschet dit de cette princesse : « Homme d'Etat plu-« tôt que femme, sans avoir rien perdu de ce privilège de grâce et de « charme attaché à la condition de son sexe ; tous les ambassadeurs « l'ont admirée, tous l'ont montrée sage conseillère, esprit délicat et « sûr, cœur dévoué, plus sérieusement lettrée encore que le roi Fran-« çois I[er], son glorieux frère. Lorsque Dandolo la vit, elle avait cin-« quante ans. »

« Elle est de complexion délicate, dit-il, de sorte qu'elle ne promet « pas d'avoir une longue existence : cependant, comme elle est fort « réservée dans son mode de vivre, et, d'un naturel très arrêté, il

On serait tenté de croire que Thomas Boleyn se préoccupait moins de sauvegarder l'innocence et la vertu de sa fille que de perfectionner en elle les qualités brillantes dont la nature l'avait douée, et de lui enseigner l'art de plaire aux princes et aux rois.

Marie de Boleyn, un peu plus âgée qu'Anne, sa sœur, avait reçu, comme elle, une éducation très soignée, mais elle n'était pas allée apprendre en France la science des coquetteries raffinées et des résistances habiles.

Aussi, avant qu'Anne de Boleyn fût revenue de France, Henri VIII, ayant adressé ses hommages à sa sœur Marie, parvint à la séduire et à triompher de sa vertu [1].

« pourrait se faire qu'elle vécût longtemps. Je crois qu'elle est la per-
« sonne la plus sage, non pas seulement de toutes les femmes de
« France, mais aussi de tous les hommes. Je n'en dirai pas davantage
« à cet égard. Je dois toutefois certifier que dans les affaires et les
« intérêts d'Etat, on ne peut écouter des discours plus sûrs que les
« siens. Dans la doctrine du christianisme, elle est si versée et si ins-
« truite, que bien peu de gens sauraient mieux en traiter. Je puis affir-
« mer enfin qu'elle est très affectionnée à notre république. » (*La diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, page 412.)

Il est évident que, si, chez la reine de Navarre, on eut à regretter, quand elle était duchesse d'Alençon, des légèretés de jeunesse, les qualités sérieuses reprirent le dessus dans son âge mûr.

On peut voir la confirmation de ces appréciations dans un récent ouvrage *Marguerite d'Angoulême* (sœur de François Ier), *Etude sur ses dernières années* d'après *son livre de dépenses*, par M. le comte H. de Laferrière-Percy. Paris, Aubry, 1862.

1. On a voulu nier cette liaison du roi avec la sœur d'Anne de Boleyn. Mais dans deux passages de ses écrits, le cardinal Polus reproche à Henri VIII d'avoir voulu épouser la sœur de celle qui avait été sa concubine. Polus s'exprime ainsi : « Anna didicerat, opinor,
« si nulla alia ex re, vel sororis suæ exemplo, quam cito te concu-
« binarum tuarum satietas caperet. Soror ejus est, quam concubinæ

Quant à Anne, dès 1521, le cardinal Wolsey voulut la faire rappeler en Angleterre, mais c'était par un motif très avouable et tout à fait conforme à une saine politique. Il y avait eu, depuis l'alliance de William Boleyn avec les Butler d'Irlande, des inimitiés entre les deux familles. Celle des Boleyn dut recueillir sa part dans l'héritage du comté d'Ormond. Les Butler avaient soutenu, avec une inébranlable loyauté, la cause des rois d'Angleterre contre les Irlandais. Wolsey crut qu'on pourrait terminer leurs vieilles querelles en mariant Anne de Boleyn avec Sir Piers Butler. En conséquence, après avoir reçu l'autorisation du roi, il écrivit au comte de Surrey, oncle de cette jeune fille, de sonder le comte d'Ormond, père de Sir Piers, pour savoir s'il consentirait à ce mariage. Le comte parut accueillir cette ouverture. L'affaire languit sans recevoir de solution, jusque vers la fin de l'année 1521. Anne, elle-même, se rendit en Angleterre en 1522, avant la fin de l'hiver, sans doute parce que Wolsey lui avait fait dire de hâter son retour [1].

Quand elle parut à la cour et qu'elle y obtint des succès, elle conçut plus d'ambition encore que l'on n'en avait eu d'abord pour elle [2].

« loco apud te habuisti. » Poli Epist. LVI et LVII. — Ab eodem Pontifice magnâ vi contendebas, ut tibi liceret ducere uxorem ejus, quæ « tua concubina fuisset. » *Traité de l'unité de l'Eglise*, du même auteur, imprimé en 1535-1536.

1. « State papers, » pp. 369, 372, 744. — Introduction, tome IV, p. CCXXXVIII, par le docteur Brewer.

2. On a prétendu que, quoique bien jeune encore, Anne de Boleyn avait eu en France des aventures scandaleuses, et qu'on l'avait appelée la *hacquenée du roi François Ier*. Mais ici encore, Sanders se fait l'écho de certains pamphlets du temps dont on doit se méfier.

Tout paraissait, d'ailleurs, concourir à assurer à la jeune Anne un excellent accueil et une brillante position à la cour de Henri VIII. Sa sœur avait les faveurs du roi. Son père et ses proches parents occupaient, en quelque sorte, les marches du trône. Elle se recommandait mieux encore par ses attraits personnels.

Holbein a fait de lady Anne divers portraits qui ne se ressemblent pas entre eux : celui qui est le plus connu et qui la représente dans sa première jeunesse, lui donne une figure ovale et assez régulière, de la fraîcheur et une sorte d'innocente ingénuité. Mais ceux que ce grand maître a peints, à une époque postérieure, accusent une physionomie plus caractérisée. Sa figure est plus pleine, le regard plus langoureux et plus tendre. On remarque ses cheveux noirs comme du jais qui faisaient un si beau contraste avec les diamants qui y étaient semés [1] dans les jours de fêtes solennelles. Ses beaux yeux si expressifs manquent de douceur et dénotent plus de ruse que de grande intelligence ; plus de passion que de sensibilité réelle. Sa bouche et sa lèvre de dessus, plus épaisse que la lèvre inférieure, portent une empreinte de sensualité sur laquelle il est impossible de se méprendre [2].

On s'accorde à reconnaître qu'elle avait moins de perfection dans les traits que sa sœur Marie, mais elle

1. Cranmer remarqua l'effet produit par ce contraste le jour du couronnement d'Anne de Boleyn.

2. Froude, tome Ier, p. 165, édit. de 1856. Cet auteur ne saurait être suspect de prévention haineuse contre Anne de Boleyn. Son témoignage a donc une grande valeur. Nous avons suivi ici de très près son texte, quoiqu'en le modifiant un peu d'après d'autres auteurs.

était douée d'un plus grand charme. Elle plaisait surtout par la vivacité gracieuse de ses réparties et par la douceur de sa voix, qui semblait avoir quelque chose de pénétrant, soit quand elle parlait, soit quand elle chantait, en s'accompagnant du luth. Pour la danse, comme pour la musique, elle était sans rivale à la cour de Henri VIII. De plus, elle parlait le français admirablement [1], ce qui était alors un mérite fort apprécié en Angleterre. On pouvait pourtant relever chez elle quelques défauts physiques, tel qu'un ongle double à l'un des doigts de la main gauche, ce qui faisait l'effet d'un sixième doigt ; et une verrue assez grosse, imitant la forme d'une fraise, sur l'un des côtés de son cou. Son ongle double semblait à ses admirateurs être une grâce de plus et, quant à la fraise, qui aurait été une petite difformité, elle la dissimulait avec adresse, en portant des cols élevés, qui furent bien vite imités dans le monde fashionable de Londres.

Car, bien avant de monter sur le trône, elle était devenue la reine de la mode, et toutes les toilettes se modelaient sur la sienne.

On raconte que, peu de temps après son retour en Angleterre, elle fut rencontrée dans le jardin de son père à Suver par Henri VIII, qui entra en conversation avec elle, et qui fut ravi de sa grâce et de sa beauté. Quand il revint à Westminster, il dit à Wolsey qu'il s'était entretenu avec une jeune personne qui avait l'esprit d'un ange, et qui lui semblait digne de porter la couronne de reine. — « Il doit lui suffire, répondit adroi-
« tement le ministre, qu'elle soit jugée digne de votre

1. Mais elle l'écrivait fort mal, et avec une orthographe détestable.

« amour. » — Et comme Henri exprimait la crainte que cela ne fût pas suffisant pour elle, et que peut-être elle ne se prêterait pas à tous ses désirs ; « lorsque de « grands princes, répliqua Wolsey, veulent bien mon- « trer leur passion à une femme, et entreprendre de « la lui faire partager, ils ont en leur pouvoir des « moyens tels, qu'ils amolliraient un cœur d'acier. » On suppose que l'habile et ambitieux ministre, ayant entre les mains le gouvernement de l'Etat, n'était pas fâché d'éloigner de plus en plus le roi du soin des affaires publiques en l'embarquant dans une nouvelle intrigue amoureuse, et on prétend que c'est lui qui suggéra l'idée de faire entrer Anne à la cour comme dame d'honneur de la reine [1].

D'un autre côté, ce que Wolsey ne savait pas, c'est qu'Anne de Boleyn avait rapporté de France des tendances au luthéranisme, et à ce qu'on appelait alors *la réforme* religieuse. Mais elle appartenait à ceux des protestants qui avaient surtout cherché dans les nouvelles croyances un prétexte pour le relâchement des mœurs, et un moyen d'échapper aux préceptes sévères de la religion catholique.

Parmi les grands seigneurs dont elle reçut les hommages, après avoir été reçue à la cour, elle distingua sir Thomas Wyatt et le comte Henri de Surrey : ces deux poètes la célébrèrent dans des vers enthousiastes, où la galanterie semblait parler le langage de la passion. Le

1. Miss Agnès Strickland, nouvelle édit. London, Longman, 1860, tome II, p. 575-576. On doute qu'Anne de Boleyn ait été réellement dame d'honneur, parce que son nom est mis dans une liste des personnes employées à la cour, 1525-1526. Mais cette preuve négative ne saurait prévaloir contre des témoignages contemporains.

ton libre et hardi de la jeune Anne, contrastant avec la réserve et la froideur qui régnaient alors chez les Anglaises, tendaient à encourager toutes les prétentions et à multiplier autour d'elle les adorateurs. Cette vie mondaine et enivrante eût été une épreuve difficile pour une personne élevée avec plus de rigidité. Mais l'éducation qu'elle avait reçue, l'exemple et les leçons de ses parents devaient la pousser plutôt que la retenir sur la pente dangereuse où elle était entraînée.

Voici une anecdote rapportée par Georges, petit-fils de Thomas Wyatt, et qui fut un apologiste passionné d'Anne de Boleyn ; elle ne saurait être mise en doute, car son grand-père avait dû la lui raconter : elle montre quels étaient les manèges et les coquetteries de cette jeune fille, dès ses premiers débuts à la cour d'Angleterre : sans doute ce sont des détails qui semblent au-dessous de la gravité de l'histoire; mais ils jettent une grande lumière sur les mœurs de cette époque, et on nous pardonnera de reproduire avec exactitude un récit si curieux et si caractéristique :

« Parmi les personnages qui lui faisaient la cour, on en remarquait surtout deux, l'un était sir Thomas Wyatt, l'autre le roi lui-même. Le chevalier Wyatt, quand il la revit après son retour de France, dans une fête brillante, resta ébloui de sa beauté; bientôt la voix douce et gracieuse de cette charmante personne retentit à ses oreilles, et il aurait voulu lui exprimer, par son regard, qu'il aurait été bien heureux d'être enchaîné avec elle par un lien d'amour, pensée qu'il exprima quelque temps après en beaux vers. Anne, qui dans son enfance lui avait été promise, mais qui le retrouvait marié, ne voulut pas l'entendre parler d'amour, mais, loin de le rebuter ou même de l'éloigner,

elle lui dit qu'elle lui donnerait volontiers un gage de sa bienveillance, et qu'elle l'autoriserait à le porter comme souvenir. Le poète Wyatt, voyant un petit bijou, qui pendait hors de sa poche, attaché à un ruban, le saisit vivement et refusa de le rendre. Un peu plus tard, le roi, après une cour assidue, parvint à gagner le cœur de la jeune Anne, en lui promettant de l'épouser; à la suite d'une déclaration d'amour, il lui prit une de ses bagues qu'il mit à son petit doigt.

« Quelques jours après, il arriva que le roi jouant aux boules, en la compagnie du duc de Suffok, de sir Bryan et Wyatt lui-même, paraissait plus en train et plus joyeux qu'à l'ordinaire; et, ayant fait un coup d'adresse qui décidait la partie en sa faveur, il dit qu'il avait gagné à un autre jeu un objet qui avait bien plus de prix, et montra en souriant la bague qu'il avait au petit doigt. « Ceci est bien à moi, » disait-il en regardant Wyatt. Sir Thomas crut reconnaître cette bague, pour l'avoir vue au doigt d'Anne de Boleyn, et comme le roi répétait les mêmes paroles, d'un air de triomphe, le chevalier Wyatt, le voyant de bonne humeur et croyant qu'il pouvait tout oser dans ce moment, lui répondit : « Si Votre Majesté veut bien permettre à l'un de ses sujets de se « mesurer avec elle, je lui dirai que *cela aussi est bien à moi,* » et il détacha de son cou le bijou qui y pendait, et qui n'était autre que le portrait, en miniature, de la belle jeune fille. Henri VIII se rappella le lui avoir vu porter à elle-même. Aussitôt il jeta violemment la boule qu'il avait à la main, en s'écriant : « Alors « je suis donc trompé, » et il se retira brusquement du jeu [1]. »

On dit qu'à la suite de la révélation que Wyatt lui avait faite, Henri eut une scène très violente avec Anne de Boleyn; mais celle-ci soutint que ce gentilhomme lui avait pris son bijou, à peu près de vive force, qu'il avait

1. *Œuvres de Wyatt*, édit. Singer, p. 426. — Brewer, Introduction, tome IV, pp. 242 et 243.

abusé d'anciennes relations d'enfance, pour se mettre avec elle sur un pied de familiarité qu'elle désapprouvait elle-même, et auquel elle porterait remède. Enfin elle parvint à apaiser le roi sur ce point et à lui inspirer une passion plus vive que jamais. Seulement Wyatt fut, pour quelque temps, éloigné de la cour.

Vers cette époque, c'est-à-dire en 1523 ou 1524, le jeune lord Percy, fils du comte de Northumberland, devint sérieusement amoureux d'Anne de Boleyn. Il paraît qu'il aurait demandé sa main, et qu'il y aurait eu entre elle et lui, sinon des fiançailles proprement dites, au moins une promesse mutuelle de mariage [1]. Wolsey fut chargé de dire au présomptueux amant que le roi lui interdisait cette union, parce qu'il avait d'autres vues sur cette jeune fille. Comme Percy semblait ne vouloir pas se soumettre, Wolsey s'adressa à son père, qui l'envoya vivre dans ses terres, et lui fit un peu plus tard épouser Marie Talbot, fille du comte de Salisbury [2].

1. Ce serait en 1524 ou 1525; car Anne de Boleyn, suivant Cavendisch, n'aurait reparu à la cour qu'en 1524, après une absence de quelque durée, mais cela ne peut être qu'en 1525, car le mariage de Percy avec Marie Talbot, arrangé quelque temps à l'avance, eut lieu en 1526, avant la mort du père de Percy, dont on a retrouvé la date dans le commencement de l'année 1527. Voir l'*Histoire de Wolsey*, par Cavendish, p. 180 et suiv.

2. On a trouvé dans les papiers de Cromwel une lettre mystérieuse adressée par un inconnu à un M. Melton, autre inconnu, et où l'on a cru trouver la preuve que Lady Anne avait eu avec un autre personnage que lord Percy, une liaison plus sérieuse encore; il paraît que Cromwel, qui avait sans doute la clef de l'énigme, se servit de cette lettre pour faire annuler le mariage d'Anne et de Henri VIII. En voici le commencement, qui est ce qu'il y a de plus significatif :

A dater de ce moment, Wolsey connut la passion de Henri VIII par la commission même qui lui fut donnée, et dont il s'acquitta si bien. Quant à Anne de Boleyn, elle put pressentir que l'amour que lui témoignait le roi était sérieux, qu'elle devait éviter de suivre l'exemple de sa sœur, et qu'en se défendant, avec une adroite fermeté, elle pouvait espérer une position légitime et le partage du trône d'Angleterre.

C'est alors sans doute que la trop habile jeune fille s'occupa, de concert avec son digne père, de gagner des théologiens pour inspirer des scrupules à Henri VIII sur la validité de son mariage avec Catherine d'Aragon [1].

Ce fut comme le premier acte d'une véritable conspiration, dans laquelle Anne de Boleyn elle-même joua le rôle principal, où elle eut pour complices ces indignes courtisans, presque tous de sa famille, dont nous avons dépeint les mœurs et constaté la pernicieuse influence.

Anne ne cherchait pas la gloire et la grandeur dans le pouvoir, elle ne voyait de la couronne royale que les côtés brillants et frivoles, sans être capable de concevoir ces aspirations élevées qu'une ambition, même coupable, pourrait se proposer comme but.

« Cette lettre est pour vous avertir du grand changement qui s'est « opéré dans Anne de Boleyn, depuis trois ans que nous l'avons vue, « pendant que nous étions ensemble. C'est pourquoi sachant bien « que vous ne voulez pas faire l'œuvre du démon, et que vous ne « cherchez que la vérité et la justice, je vous demande de ne pas souf- « frir qu'en mon absence, elle se marie à un autre homme, etc. » Si elle ne pouvait plus se marier honorablement à *un autre homme*, cela donne le droit de tout supposer (Ellies, troisième série, vol. II, p. 131, et Froude, *loco citato*, p. 187.

1. Le tout est attesté par plusieurs contemporains.

« Quant à ses parents et à ses amis, dit le docteur protestant Brewer, ils ne voulaient pas seulement renverser le cardinal Wolsey, mais ils se proposaient de *jeter bas toute la hiérarchie*, dont ils enviaient les richesses et l'influence. D'une part, ils étaient jaloux des diplomates et des hommes d'Etat qui occupaient les emplois, d'autre part, ils avaient en aversion la moralité sévère du clergé, et ils auraient voulu détruire le caractère spirituel et le fonctionnement régulier de ses membres. En un mot, tout le parti qui entourait alors Anne de Boleyn était *anti-clérical*[1]. »

On comprend maintenant comment naquirent les doutes de Henri VIII sur la possibilité de continuer en conscience de vivre avec Catherine.

1. « The whole party who now gathered round Anne Boleyn where anti-clerical. » — *Letters and despatches*, tome IV, Introduct., p. CCXLV-CCXLVI.

CHAPITRE V

Wolsey et Longland furent les premiers auteurs des doutes et scrupules du roi, au sujet de la validité de son mariage. — Comédie judiciaire concertée entre Wolsey et Henri VIII, au sujet de la nullité prétendue du mariage de Catherine d'Aragon, — Cette comédie reste secrète et sans dénouement. — Prise et sac de Rome par l'armée impériale. — Henri VIII et François Ier tentent de renouer et de resserrer leur alliance contre l'empereur. — L'initiative de l'idée du divorce faussement attribuée à l'évêque de Tarbes. — Négociations matrimoniales et autres entre la France et l'Angleterre. — Mariage projeté de la princesse Marie avec François Ier ou avec son second fils, le duc d'Orléans. — Des difficultés s'élèvent sur les clauses du traité entre Wolsey, d'une part, et les ambassadeurs français, de l'autre. — Conclusions du traité. — Réception solennelle et fêtes au palais de Greenwich.

Suivant Harpsfield, archidiacre de Cantorbéry au temps de la reine Marie [1], les deux personnes qui, les premières, avaient éveillé des doutes sérieux dans l'esprit de Henri VIII sur la validité de son mariage avec Catherine, avaient été son confesseur Longland, plus tard évêque de Lincoln, et avant Longland, le cardinal Wolsey lui-même. Harpsfield, contemporain de ces événements historiques, prétend que le roi fut tout à fait étonné, la première fois que Wolsey aborda ce sujet, au point de

1. Longland, n'ayant assisté qu'à cette seconde entrevue, a pu dire plus tard, avec quelque raison, qu'il n'avait pas été le premier inspirateur du divorce.

vue théologique, et parut lui répondre du succès de la demande en nullité, si elle était introduite et poursuivie régulièrement. Après avoir gardé le silence pendant un premier moment, Henri VIII aurait fini par lui répondre : « Prenez garde, mon révérend Père, puisque vous pa- « raissez vouloir prendre en main une si grosse affaire, « prenez garde à la pesanteur du fardeau que vous « allez assumer sur vos épaules. » Et alors il lui parla de sa femme dans les termes de la plus profonde estime ; il dit que son mariage avait été approuvé par les docteurs les plus instruits et les évêques les plus vertueux du royaume d'Angleterre et d'Espagne et, enfin, confirmé par l'autorité du pape, et que jamais elle n'avait consommé son mariage avec le prince Arthur. Quelques jours après, Wolsey serait revenu à la charge en se faisant assister cette fois par le docteur Longland, et il serait parvenu à faire de grand progrès dans l'esprit du roi et à lui persuader que la question de validité de son mariage devait être examinée suivant le droit, la justice et l'équité.

Ces faits sont attestés par deux autres contemporains, Polydore Virgile [1] et Tyndal [2], leur version s'accorde parfaitement avec celle de Harpsfield. Nous sommes très porté à admettre la vérité de ce récit [3], cependant nous

1. Voir son histoire ecclésiastique.

2. Tyndalis, *Practice of prelater*, p. 320 ; cet ouvrage fut publié en 1530.

3. L'ouvrage que nous citons ici est intitulé : *Tratise ou the pretented divorce between Henri VIII and Catherine d'Aragon*, par Nicolas Harpsfield, LLD. archedecion of Canterbury. Il a été imprimé au commencement de l'année 1878, à Londres, aux frais de la *Camden Society*, par un savant membre de l'Université d'Oxford, appelé Nicolas Pocok, et tiré à un très petit nombre d'exemplaires. Le professeur

croyons que Henri VIII ne fut pas sincère avec son propre ministre; il joua un étonnement qu'il ne ressentait pas, et fit des objections qui avaient sans doute une grande valeur, mais qu'il s'attendait bien à voir réfutées par le complaisant et habile cardinal. Il parut céder avec peine quand déjà il avait à peu près pris sa détermination. Quoiqu'il en soit, on ne saurait douter que si le cardinal Wolsey s'était montré d'abord favorable à l'idée du divorce, c'était dans l'espérance de faire épouser au roi Henri VIII une princesse française ; comme homme d'Etat, il aurait trouvé dans une union semblable un double avantage, celui de cimenter une alliance étroite avec François Ier et celui de brouiller l'Angleterre avec l'empereur Charles-Quint, de qui il voulait se venger. Comme théologien, il prétendait que Catherine n'avait pas pu épouser valablement son beau-frère Henri VIII, soit que le premier mariage eût été consommé, soit qu'il ne l'eût pas été, et qu'il y avait eu un empêchement dirimant à ce mariage, accepté à tort comme accompli par l'opinion publique. C'est ce qu'il appelait *impedimentum publicæ honestatis* [1]. Mais il ne croyait pas que la passion du roi pour Anne de Boleyn dût aboutir à l'union conjugale ; il se refusait à admettre la possibilité d'une telle mésalliance. L'hostilité de la famille Boleyn lui était d'ailleurs bien connue. Il sa-

Pocok a collationné et confronté quatre manuscrits du temps, qui avaient été conservés au *British Museum*, et a ajouté à l'ouvrage d'Harpsfield des notes et un index. Ce livre se compose de 344 pages.

Nous donnons dans les pièces justificatives quelques détails biographiques sur Harpsfield lui-même.

1. Voir une lettre de Wolsey, du 27 juillet 1527, où il ne fait sans doute que répéter une opinion déjà exprimée. Voir aussi l'introduct., tome IV, Brewer, p. CCXLVII.

vait qu'il aurait tout à craindre de l'influence de la jeune Anne, si jamais elle devenait reine d'Angleterre. D'ailleurs, tout en admettant le divorce comme possible, il ne croyait pas que le succès dans cette affaire fût aussi facile que se l'imaginait l'impérieux et altier Henri VIII. Sans doute il pensait avec ce prince, — et en cela il se trompait, — que Catherine, cette princesse si douce, si résignée, si pieuse, n'opposerait pas une grande résistance au divorce, si l'autorité ecclésiastique se montrait disposée à le prononcer. Mais, de ce côté-là même, c'est-à-dire du côté de l'épiscopat et du clergé anglais, il prévoyait une certaine opposition ; il s'attendait, de la part de la cour de Rome, à des difficultés plus grandes encore. Sans doute des théologiens très érudits commençaient à soutenir, d'après le texte hébreu du Deutéronome, que le droit divin, d'accord avec le droit naturel, interdisait tout mariage entre beau-frère et belle-sœur [1]. Mais c'étaient des consultations isolées qui n'avaient pas grande influence sur l'opinion même du monde savant.

Suivant Cavendish, secrétaire de Wolsey, quand le roi dévoila au cardinal son intention d'arriver à tout prix

1. Voir la lettre latine du docteur Richard Pace à Wakefield, professeur d'hébreu à Oxford, lettre citée au commencement du troisième volume de l'*Histoire du divorce de Henri VIII*, par Joachim Legrand. Cette lettre est du commencement de l'année 1526. Suivant l'abbé Legrand, Wakefield avait fait savoir d'abord à Pace qu'il appréciait son opinion ; mais ensuite il alla trouver Pace pour lui dire qu'il souhaitait que Son Altesse écrivît elle-même ce qu'elle voulait qu'il fît, s'il devait défendre le pour ou le contre, que suivant les ordres du roi, il donnerait, comme professeur d'hébreu, des raisons dont les Anglais ne pourraient contester la force. Joachim Legrand dit avoir emprunté ce fait à l'*Histoire de l'Université d'Oxford*, par Wood. Voir p. 47, tome Ier de son *Histoire du divorce*.

à faire annuler son mariage et d'épouser plus tard Anne de Boleyn, le grand ministre se jeta à genoux aux pieds de son maître et y resta plus d'une heure, en le suppliant de ne rien précipiter, de se résoudre aux lenteurs des formalités ecclésiastiques, de gagner peu à peu l'acquiescement de Catherine par la douceur [1]. Enfin il ne lui cacha pas combien il était opposé au système de violence par lequel ce prince voulait enlever la décision relative à l'invalidité de son mariage.

Henri VIII crut peut-être faire une demi-concession aux idées de Wolsey en lui demandant d'essayer l'exercice de sa haute juridiction ecclésiastique, en provoquant une enquête sur la validité du second mariage de Catherine d'Aragon. Voici donc ce qui se passa, et ce qui nous a été récemment révélé par des documents tout nouveaux.

Au commencement du mois de mai 1527, Wolsey donna assignation au roi d'Angleterre, afin de répondre à une plainte qui venait d'être portée contre lui par devant la cour ecclésiastique en matière de divorce, pour sa cohabitation avec la femme de son frère Arthur pendant plus de dix-huit ans. Le cardinal, s'adressant au roi, alors siégeant à sa droite, lui expliqua les raisons de cette citation : — Comme légat du Saint-Siège, il était de son devoir de réprimer toutes les atteintes portées aux lois du mariage : aussi, pour remplir les devoirs de son office, et dans l'intérêt spirituel de Sa Majesté, il avait cru, de concert avec l'archevêque de Cantor-

1. Cette scène aurait eu lieu, suivant Cavendish, vers la fin de l'année 1525. *Vie de Wolsey*, p. 388. D'autres, au contraire, ne la placent qu'après le retour de la mission de Wolsey en France.

béry, ne pouvoir faire autrement que de commencer une information sur ce point. Mais, comme un sujet n'avait pas le droit de citer en justice son souverain, il voulait savoir si le roi consentirait à ce qu'on poursuivît cette procédure. Henri répondit d'une manière tout à fait affirmative. Alors Wolsey, se prêtant avec une gravité hypocrite à cette comédie judiciaire, lui communiqua officiellement de prétendues plaintes et dénonciations, dont il avait été saisi, relativement au mariage du roi avec Catherine d'Aragon. « Quoiqu'une dispense ait « été accordée à Votre Majesté, ajouta-t-il, néanmoins « la validité de ce mariage peut être mise en question : « on soutient, avec quelque apparence de raison, qu'il « a été contracté en violation du droit divin ; si donc le « roi a des scrupules à ce sujet, il doit nous en faire « part, et, si ces scrupules sont fondés, il doit travailler « à mettre sa conscience à l'abri, sans quoi il aurait à « craindre la vengeance du Tout-Puisant qui frappe tôt « ou tard ceux qui lui désobéissent. »

Le roi lut alors une courte réponse à cette allocution de Wolsey, où il reconnaissait la juridiction du légat et demandait, faute de pouvoir comparaître en personne, la permission de se faire représenter aux prochaines audiences par John Bell, son avoué ou *proctor;* cette autorisation lui fut accordée. Après avoir rempli quelques formalités, Wolsey prorogea la cour à quinzaine. Au jour fixé le docteur Bell comparut devant lui, avec un écrit qui contenait la justification du roi, mais où on avouait que le mariage avait pu être contracté, malgré un empêchement dirimant ou autre. Après plusieurs prorogations successives, Wolman, le promoteur de l'officialité, produisit ses objections, dont

Bell demanda copie. Or, comme le cas présentait de certaines difficultés, le cardinal décida que des théologiens et des juristes, instruits et expérimentés, devaient être consultés, et, entre autres, les évêques de Rochester, de Lincoln et de Londres, pour donner leur opinion sur la matière. On ne résuma jamais par écrit, et on ne termina pas cette procédure. Sans doute on en comprit le peu de consistance et on en reconnut les inconvénients. Evidemment, s'il avait été établi que Wolsey se fût occupé dans une cour inférieure de l'affaire du divorce, il n'aurait pas pu être appelé à juger de nouveau cette affaire dans la cour des légats [1] (*legatine court*). De là vient que l'on a gardé le secret sur ces simulacres de procédure, qui ont échappé jusqu'ici aux recherches de tous les historiens. On n'a jamais admis nulle part que celui qui a été juge en première instance puisse encore être juge en appel.

D'un autre côté, on venait d'apprendre la prise de Rome par le connétable de Bourbon et le sac de cette ville, indignement pillée et dévastée par une armée composée en grande partie de lansquenets luthériens. On n'avait pas vu à Rome, depuis Alaric et Genséric, de tels ravages, de telles profanations, de telles ruines [2].

1. *Letters de Brewer*, introduction, vol. IV, pp. LVI et LVII.

2. On a dit que Clément VII aurait prévenu les horreurs de ce siège, s'il avait donné à Charles-Quint une somme d'argent, qui lui était nécessaire pour payer la solde arriérée de ses lansquenets, et que, s'il ne le fit pas, ce fut par le conseil des ambassadeurs anglais : Les ambassadeurs avaient mission, dit M. Audin, d'exciter Clément à tenter une lutte inégale et, s'il succombait, d'acheter ses complaisances dans l'affaire du divorce, au prix d'une intervention armée en faveur du Saint-Siège. Cette supposition, qui appartient à M. Audin, nous parait plus que hasardée. Sans doute, Henri VIII n'aurait reculé devant au-

Le pape avait pu à grand'peine se réfugier au château Saint-Ange pour échapper aux premiers massacres; il y fut assiégé, bloqué et tenu dans une rigoureuse captivité. Charles-Quint, il faut bien le reconnaître, s'empressa de désavouer le pillage et la prise de Rome, et flétrit des excès, qu'il n'avait pas su prévoir et qu'il aurait pu prévenir. Il avait donné sur le champ à de Lannoy, vice-roi de Naples, la mission de faire évacuer Rome aux soldats indisciplinés, qui y continuaient leurs sanglantes orgies ; et de Lannoy n'avait pu remplir cette tâche difficile, qui ne fut accomplie que plus tard par le marquis de Moncade, avec l'aide du prince d'Orange [1]. Cette captivité du pape semblait tenir en suspens toutes les affaires de l'Eglise. Un pape qui n'est pas libre ne saurait faire, en matière de dogme, des décrets valables. Mais peut-être aurait-il pu déléguer à Wolsey, ou à des évêques anglais son autorité juridictionnelle, et cette calamité, qui frappait tous les chrétiens de stupeur, pouvait être mise à profit pour l'affaire du divorce. Dans tous les cas, Henri VIII fit faire à Clément VII des offres de service, et lui envoya même quelques secours pécuniaires. Il espérait que cela disposerait le pape en sa faveur.

De plus, les rois de France et d'Angleterre songeaient à se liguer contre Charles-Quint et à cimenter leur union

cun moyen pour réussir. Mais le moyen aurait été bien mal choisi. Il risquait de mettre le pape entre les mains et sous l'influence de l'empereur ; c'était là le danger prochain et certain. Quant à la délivrance du Souverain-Pontife par l'Angleterre, cela eût présenté une immense difficulté. Tome Ier de l'*Histoire de Henri VIII*, p. 414.

1. Il avait été délégué par de Lannoy, qui venait de mourir, pour remplir provisoirement les fonctions de vice-roi.

par des alliances de famille. Avant la fin de l'hiver de l'année 1527, Henri VIII offrait à François Ier la main de la princesse Marie, alors âgée de plus de onze ans. Sans doute, il n'ignorait pas que le roi de France s'était engagé, par le traité de Madrid, à épouser Eléonore d'Autriche, sœur de l'empereur; mais il entrait dans ses vues de multiplier les causes de rupture entre la France et l'Espagne. Cependant, dès les premiers jours du printemps de cette même année, François Ier envoya en ambassade, à Londres, M. de Grammont, évêque de Tarbes, et le vicomte de Turenne, en demandant que l'époque de la célébration du mariage avec la princesse Marie eût lieu sur le champ, malgré sa grande jeunesse. Henri VIII s'y refusa absolument. Alors il fut convenu que la princesse Marie épouserait, sinon le roi lui-même, au moins le duc d'Orléans, son second fils. D'après l'autorité de lord Herbert [1], on a prétendu que l'évêque de Tarbes avait conçu quelques doutes au sujet de la légitimité de la princesse Marie, qu'il avait communiqué à Henri VIII ses objections théologiques, contre la validité de son mariage avec Catherine d'Aragon, en insinuant à ce prince que, s'il était libre, il pourrait bien épouser lui-même une princesse de France; cela créerait des liens non moins solides entre les deux couronnes que le mariage déjà projeté. On a soutenu que ce n'était qu'à dater de cette époque que Henri avait mis en avant ses scrupules sur la continuation de la vie conjugale avec une femme que le droit divin lui aurait interdit d'épouser.

1. Sanders s'en est, sur ce point, rapporté à lord Herbert. Voir l'*Histoire du divorce* par Joachim Legrand, tome Ier, pp. 14 et 15.

Or nous avons donné des preuves que la question du divorce n'était pas, au printemps de 1527, une chose nouvelle pour le roi d'Angleterre; à Londres, l'évêque de Tarbes dut apprendre que cette question avait déjà été soulevée et débattue. Mais on ne saurait admettre qu'un ambassadeur sérieux ait pu substituer ses idées personnelles aux instructions formelles qu'il avait reçues, et certainement, s'il avait cru que Marie d'Angleterre pût être considérée comme fille illégitime de Henri VIII, il n'aurait pas signé, sans en référer à sa cour, le traité du 20 avril 1527, par lequel il était stipulé que cette princesse épouserait le roi de France ou Louis, duc d'Orléans.

Il est à noter que dans les correspondances diplomatiques conservées aux archives de France, on ne trouve nulle trace d'une hésitation sur la légitimité de la princesse Marie. On n'y a découvert non plus aucun vestige de l'opinion qu'aurait exprimée l'évêque de Tarbes sur la non-validité du mariage de Catherine d'Aragon [1].

Que si le roi lui-même avait pris l'initiative, dans un entretien intime, pour lui confier ses doutes sur cette question matrimoniale, la réponse de l'ambassadeur n'aurait pas pu avoir la valeur d'une consultation théologique. Le roi d'Angleterre, en invoquant, comme il le fit plus tard, l'autorité de l'évêque de Tarbes, aurait abusé d'une de ces conversations où l'on ne fait qu'effleurer une question de la plus haute gravité, et où l'on

1. Voir, à ce sujet, le témoignage donné par Joachim Legrand qui, diplomate lui-même, avait fouillé les archives de la cour de France avec beaucoup de soin. *Histoire du divorce*, déjà citée, tome Ier, pp. 49, 50 et suivantes.

n'attache pas une grande portée à une sorte d'acquiescement donné par politesse ou par ménagement diplomatique, à un interlocuteur puissant que l'on ne veut ni blesser ni contrarier [1].

L'évêque de Tarbes et le vicomte de Turenne furent, après une entrevue secrète avec le roi, invités à dîner à Greenwich. Après le dîner, Henri VIII conduisit lui-même les deux ambassadeurs français dans la chambre de la reine; l'évêque de Tarbes lui parla beaucoup des relations intimes qu'il espérait voir s'établir entre le roi d'Angleterre et le roi de France. Vous me parlez de la paix à cimenter entre les deux monarques, répliqua la reine, c'est très désirable sans doute. Mais pourquoi ne me dites-vous rien de la paix générale qui doit régner dans l'Europe entière. Le prélat comprit bien qu'il s'agissait, dans la pensée de la reine, d'une paix dont Charles-Quint ne serait pas exclu. Mais, craignant de faire quelque indiscrétion qui déplairait à Henri VIII, il se contenta de répondre : Ce n'est pas là, madame, l'objet de notre mission auprès de Votre Altesse, puis il se tourna du côté du roi qui dit en souriant : « Il ne s'agit ici que du mariage de votre fille, la princesse de Galles. » Alors les ambassadeurs demandèrent à la reine si elle approuvait ce mariage. Elle déclara y consentir, en ajoutant que les intérêts des deux rois ne se trouveraient pas, sans doute, en oppo-

1. La preuve qu'il n'y a eu, à ce sujet, aucune conversation sérieuse entre l'évêque et le roi, résulte de ce qui se passa ensuite. L'évêque et son collègue d'ambassade, M. de Turenne, continuèrent de demander la main de Marie, ou pour le roi François, ou pour son second fils, le duc d'Orléans, sans qu'aucun doute parût s'élever sur la légitimité de cette princesse. Voir les pages suivantes.

sition avec la tranquillité et le bien-être du reste de la chrétienté. Elle alla même jusqu'à insinuer que cette alliance ne devrait pas rompre la bonne intelligence qui régnait entre le roi et son neveu ; sur quoi les ambassadeurs expliquèrent, peut-être un peu brusquement, que les deux puissants monarques qui venaient de s'allier entre eux seraient en mesure de faire écouter leurs propositions. Henri VIII ajouta qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour la France, et qu'il exhorterait l'empereur à traiter avec générosité ses deux jeunes captifs. Il parlait des deux fils de François I[er] retenus comme otages en Espagne par Charles-Quint.

Etant seul avec les ambassadeurs, Henri leur dit qu'il ne marierait pas la princesse Marie avant qu'elle eût atteint l'âge de sa majorité ; et que si elle épousait le jeune duc d'Orléans, il attendrait également que ce prince fût devenu majeur, parce qu'il fallait que l'un et l'autre pussent valablement contracter et qu'on ne pût pas, quelque jour, demander en leur nom une séparation ou un divorce, en se fondant sur ce qu'ils n'avaient pas, au moment de leur union, l'âge de liberté et de raison, suivant les présomptions légales [1].

Ce langage était remarquable dans la bouche de Henri VIII.

Wolsey, de son côté, avait eu des conférences prolongées avec deux agents diplomatiques français, d'un rang inférieur, et avait obtenu d'eux, quoique avec peine, qu'un tribut de sel et cinquante mille couronnes seraient annuellement payés par la France au roi et à la reine d'Angleterre, leur vie durant. Mais

1. Brewer, *Introduction*, page CXCI.

Wolsey donna à entendre que, dans le cas où l'on voudrait une alliance matrimoniale moins retardée, on pourrait, sans renoncer pour l'avenir au mariage de Marie Tudor avec le duc d'Orléans, demander pour le jeune duc de Richemond la main d'une princesse française. Comme Marguerite, veuve du duc d'Alençon, venait d'épouser le roi de Navarre, il ne pouvait plus être question que de Renée de France, sœur de François Ier.

Suivant les historiens anglais, cette demande inattendue, cette espèce de changement de front, auraient beaucoup embarrassé les diplomates français. Suivant, au contraire, les dépêches de nos ambassadeurs, cette proposition ne fut pas acceptée comme sérieuse, et on ne fit pas *seulement mine de l'écouter* [1]. Enfin le cardinal en revint à demander que, si François Ier ne croyait pas pouvoir épouser lui-même la princesse de Galles, elle se mariât avec Louis d'Orléans, encore prisonnier en Espagne, lequel viendrait vivre avec elle à la cour d'Angleterre, et que Henri VIII s'engagerait à ne pas donner sa fille à un autre, jusqu'à ce que le jeune prince fût en état d'accepter ou de refuser. On voit que personne ne pensait à faire des objections contre la légitimité de la princesse Marie. On ne la mettait même pas en question.

D'un autre côté, Henri VIII s'engagerait à faire tous ses efforts pour obtenir, par des moyens pacifiques, la mise en liberté des enfants de France, et à ne déclarer la guerre à l'empereur que si tous ces efforts échouaient.

1. Voir l'*Histoire du divorce de Henri VIII,* par J. Legrand, tome Ier, p. 48, et le troisième volume des pièces justificatives auquel il renvoie.

Dans tous les cas, une alliance perpétuelle était formée entre les rois de France et d'Angleterre et leurs successeurs, moyennant les conditions ci-dessus mentionnées.

Quant à Wolsey, qui connaissait les prétendus scrupules de Henri VIII, il n'était pas sans crainte pour l'avenir. Cependant, il pensait que, quand même la cour de Rome annulerait le mariage de ce prince avec Catherine d'Aragon, elle réserverait la légitimité des enfants issus de ce mariage, comme elle l'avait fait souvent en de pareilles circonstances. Il espérait, au surplus, que le pape saurait quelque gré à Henri VIII des efforts qu'il ferait pour obtenir de Charles-Quint sa délivrance, ou de grands adoucissements à sa captivité dans le château Saint-Ange.

Cependant, il s'élevait je ne sais quels obstacles secrets à la conclusion du traité. On sentait là une sourde influence des amis de l'empereur, nombreux et puissants à la cour du roi d'Angleterre, lesquels se mettaient à la traverse d'une alliance plus intime avec la France. De plus, les ambassadeurs français, expliquant ou modifiant des conditions qu'ils semblaient avoir acceptées, insistaient pour que le mariage projeté eût lieu avec François Ier, et non avec son fils, et qu'en conséquence on laissât partir plus tôt la princesse. A leur grand étonnement, Wolsey leur dit que le roi et son conseil venaient d'apprendre que François Ier avait pris le parti d'épouser Eléonore d'Autriche. Wolsey ajoutait que si ce mariage s'accomplissait, Henri VIII refuserait de s'engager à faire la guerre contre l'empereur.

Ces difficultés menacèrent de rompre les négociations. Le vicomte de Turenne écrivait à la cour de France :

« Nous avons affaire dans Wolsey au plus effronté mendiant qu'il y ait au monde... il est toujours sur ses gardes, toujours prêt à prendre avantage de tout, d'ailleurs fanatiquement dévoué aux intérêts de son maître [1]. » Cependant Wolsey consentit à omettre toute clause relative à la prévision du mariage avec Eléonore, et le projet d'alliance fut repris et vivement poursuivi. Seulement, aux conditions déjà stipulées, il fut ajouté que la France paierait deux millions de couronnes à la princesse Marie, au moment de son mariage, pour subvenir aux frais de son installation.

Wolsey n'aurait pas pu, disait-il, déterminer l'Angleterre à accepter l'alliance française en échange de l'alliance impériale, sans de grandes indemnités pécuniaires. Il voulait d'ailleurs procurer de l'argent à son maître, qui avait reçu de sa mère comme un héritage le goût des princes de la branche d'York pour le faste et les prodigalités.

Le traité de paix ayant été convenu du 15 au 20 avril, sur les bases fixées par Wolsey, le 23, jour de la fête de saint Georges, Henri VIII invita les ambassadeurs à un banquet splendide. Après dîner il les mena dans la grande salle du palais de Greenwich, où étaient réunies la reine d'Angleterre, l'ex-reine de France, veuve de Louis XII, et la jeune princesse Marie, à qui le roi voulut qu'on adressât la parole en français, en latin et en italien. Elle répondit dans ces trois langues, avec une merveilleuse facilité, à toutes les questions que lui firent les ambassadeurs. Elle joua aussi de l'épinette, avec une grande perfection. On s'étonnait de l'éducation si accomplie qu'avait

1 Lettre du 6 avril 1527.

déjà reçue cette jeune personne à peine âgée de douze ans. Mais dans cette même soirée, où Henri VIII n'avait d'abord semblé occupé que de faire briller sa fille, il aborda avec les ambassadeurs français une question délicate, celle du voyage de France, qu'il désirait faire en personne, pour voir François Ier et donner à ses traités avec lui un dernier complément. Les ambassadeurs lui répondirent qu'il pouvait bien confier ce soin au cardinal, dont il appréciait justement le zèle et la capacité. Le roi répliqua vivement : « Oh! c'est que « j'aurais à communiquer à votre maître des choses « que Wolsey lui-même ne sait pas, ou ne sait que « très imparfaitement. » Sans doute, il ne s'agissait plus là ni de paix ni de guerre, mais de l'*affaire secrète* qui lui tenait tant au cœur [1].

Le 30 avril, le traité ayant été signé et scellé du grand sceau, il fut convenu que les hérauts d'armes des deux rois, Poyntz et Clarenceau, seraient envoyés un peu plus tard en Espagne avec l'évêque de Tarbes pour porter à l'empereur une déclaration de guerre et un défi.

Le 4 mai, il y eut à Greenwich une réception solennelle où le roi parut assis sur son trône, ayant à ses côtés le cardinal Wolsey et ses principaux ministres, les ambassadeurs du pape, ceux de Venise. Derrière le trône, étaient rangés les chevaliers de la Jarretière, en grand costume. Les ambassadeurs français furent introduits et l'évêque de Tarbes, se tenant au pied du trône, debout et la tête découverte, adressa au roi une

1. *Correspondance de Dodieu*, Introduct., par Brewer, p. CCIX, tome IV, déjà cité.

harangue en latin, à laquelle le roi répondit en complimentant les ambassadeurs et en remerciant Dieu de l'heureuse issue des négociations. Le lendemain une messe fut célébrée par l'évêque de Londres. Et enfin tout se termina par une fête splendide, où figurèrent comme poètes Wyat et Rastall [1], et où Hans avait fait l'office de peintre, Holbein celui de décorateur. On y rompit trois cents lances avant le souper ; après un magnifique repas où assistèrent la reine et les princesses, il y eut des danses à *caractère* qui durèrent toute la soirée. Vers minuit, le roi et le vicomte de Turenne disparurent quelques instants, et revinrent avec six autres gentilshommes, déguisés en seigneurs vénitiens, ayant chacun une dame pour partenaire. Celle du roi fut Anne de Boleyn !

L'évêque de Tarbes ne manqua pas de relever ce fait dans sa correspondance diplomatique [2].

1. Le poète Rastall avait épousé la sœur de Thomas Morus : Henri dépensa pour cette fête 8,000 l. sterlings.

2. Voir le troisième volume de l'*Histoire du divorce*, par Joachim Legrand.

CHAPITRE VI

Projets perfides de Cranmer. — Catherine demande à se défendre. — Arrivée à Londres de Mendoza, ambassadeur d'Espagne. — On l'empêche longtemps de voir la reine en particulier. — Wolsey part pour la France; Mendoza en profite pour communiquer plus facilement avec Catherine. — Impopularité de Wolsey, popularité de la reine. — Lettre de Catherine à Charles-Quint. — Mendoza découvre et annonce les préparatifs du procès du divorce. — Consultation de théologiens et leur réponse évasive. — Cruelles explications de Henri VIII avec Catherine. — Mendoza raconte cette scène domestique à l'empereur. — Charles-Quint prend le parti de sa tante auprès de Henri et agit en même temps pour elle auprès du pape. — Conseil insidieux de Gardiner à Mendoza. — Lettre affectueuse de Charles-Quint à sa tante. — Catherine cherche à préparer sa défense.

On a vu que Catherine et sa fille continuaient de tenir à la cour le rang qui leur était dû, et que Henri VIII, dans sa conduite extérieure, paraissait leur témoigner beaucoup d'égards. Mais sa diplomatie cachée ne ressemblait pas à sa diplomatie ostensible, et il travaillait toujours dans l'ombre, à ce qu'il appelait l'*affaire secrète*. Son plan était de faire le vide autour de Catherine, de lui interdire toute communication, d'abord avec son neveu Charles-Quint, puis avec tous les ecclésiastiques, ou autres personnes qui seraient les adversaires déclarés du divorce. En employant tour à tour la flatterie et la menace, on pourrait prolonger le silence et l'inertie de la malheureuse princesse et ob-

tenir qu'elle se soumît à la décision du pape ou de ses délégués, si on parvenait à lui faire reconnaître d'abord la nullité de la bulle de dispense. Le prêtre et théologien Cranmer, qui était l'homme des Boleyn, toujours plus pressé et plus audacieux que Wolsey, conseillait d'instruire précipitamment et sans bruit le procès de Catherine, et de la citer officiellement devant le tribunal ecclésiastique; il voulait, en même temps, qu'on l'induisît à regarder comme vaine et inutile la formalité de comparaître ou de répondre à cette citation. Puis on l'aurait condamnée par contumace. Après un délai fixé, il y aurait eu force de chose jugée contre elle, et son appel n'eût plus été recevable [1].

Ainsi Cranmer aurait voulu, comme on le voit, enlever la position par une surprise judiciaire et par un stratagème inqualifiable.

Mais tout à coup Catherine, que l'on croyait intimidée, découragée et entièrement soumise, éclata, à la stupéfaction de tous, et principalement du roi et de ses complices. Elle avait été, on ne sait comment, avertie de leurs machinations. Elle demandait à grands cris des conseillers, soit laïques, soit ecclésiastiques, qui pussent lui indiquer les moyens judiciaires de défendre sa cause et de soutenir ses droits.

Cet incident nouveau déconcerta les plans de Henri. Il n'osa pas faire un pas de plus sans s'assurer de l'appui de son nouvel allié, le roi de France; et alors il forma le projet d'envoyer à François Ier le cardinal Wolsey, qui déjà connaissait les détails principaux et les points délicats de cette affaire : on ne pouvait pas,

1. Cranmer Worcks, 11,242; Brewer, Introduction, p. CCLX.

d'ailleurs, choisir un plus fin diplomate, un plus habile négociateur. Le prétexte de cette ambassade serait de donner la dernière main aux traités de paix et de guerre avec la France. Seulement ni Wolsey, ni Henri VIII, ne se doutaient que la présence d'un seul homme, à Londres, avait suffi pour éclairer Catherine et relever son courage. Cet homme était Inigo de Mendoza, le nouvel ambassadeur de Charles-Quint auprès du roi d'Angleterre.

Déjà, il est vrai, Catherine avait tourné ses regards vers Charles-Quint. Après deux ans de silence, elle lui avait écrit une lettre affectueuse pour se recommander à son souvenir.

Elle eut aussi, un peu plus tard, l'occasion de faire passer de ses nouvelles à ce prince, par un gentilhomme de sa maison[1], nommé François Philipp, qui était Espagnol et qui lui avait demandé la permission d'aller visiter son père malade. Mais la reine elle-même n'avait pas osé lui donner cette permission; elle avait renvoyé à Henri VIII la décision de cette affaire. Le roi pensa qu'il n'était peut-être pas inopportun de séparer de Catherine ce trop zélé serviteur; mais, ayant été consulté là-dessus, Wolsey écrivit au roi qu'il fallait, après que Philipp aurait abordé à Calais, le faire arrêter en France, sous quelque prétexte, malgré le sauf-conduit qu'on lui aurait donné, et l'y retenir indéfiniment. On aurait, par la même occasion, visité ses papiers. Mais Philipp, une fois muni de sa

1. Mendoza n'en parle que dans ses lettres du mois d'août; peut-être ne l'avait-il su qu'à cette époque. Philipp était parti vers le commencement de juillet.

permission et de son sauf-conduit, prit la voie de mer pour aller en Espagne. En même temps Wolsey écrivit à Ghinucci et à Lee, ambassadeurs auprès de la cour impériale, pour les avertir que des bruits sur le divorce du roi avec la reine avaient couru en Angleterre, mais qu'on devait les attribuer au soin qu'avait eu Henri VIII de dissuader les ambassadeurs français de toute espèce de doute sur la légitimité de la princesse Marie, dont on avait demandé la main pour François Ier, ou pour son fils. Il insistait pour qu'ils voulussent bien prévenir l'empereur contre les odieuses calomnies que l'on faisait courir à ce sujet.

Les ambassadeurs étaient eux-mêmes tout à fait éclairés sur les véritables intentions du roi d'Angleterre, mais ils comprirent qu'il fallait donner le change sur ce point à Charles-Quint et à sa cour, et sans doute ils remplirent fidèlement leur mission.

Mais toutes ces précautions devaient être vaines. Pendant que le roi, Wolsey et leurs suppôts redoublaient d'artifices et de fourberie pour épaissir au dedans et au dehors de l'Angleterre, les voiles qui couvraient la véritable situation de la reine, Charles-Quint la connaissait parfaitement et était tenu au courant de tout ce qui se passait par son nouvel ambassadeur, Inigo de Mendoza.

Mendoza avait été envoyé en Angleterre par l'empereur, dans le milieu de l'année 1526 : retenu en France par divers obstacles, il n'avait pu débarquer en Angleterre que vers la fin de décembre de cette même année. Peu de temps après son arrivée, par suite même de l'isolement où l'on tenait la reine et des difficultés qu'il éprouvait pour parvenir jusqu'à elle, il soupçonna qu'elle

était enchaînée dans toutes ses démarches, dans l'expression même de ses intentions et de ses pensées. Il s'était mis pourtant secrètement en rapport avec elle ; mais elle lui avait fait dire par son confesseur qu'il fallait s'adresser à Wolsey pour demander à la voir ; seulement Mendoza devait garantir que le seul but de sa visite serait de donner à la reine des nouvelles de ses amis d'Espagne. Wolsey, pour expliquer pourquoi on n'accordait pas encore cette audience à l'ambassadeur, prétendait craindre que la reine ne parlât du mariage projeté entre sa fille Marie et un prince français, et qu'elle ne fît dire à Charles-Quint de s'y opposer.

Cependant Mendoza alla voir Wolsey, qui n'était pas encore parti pour la France ; il lui dit qu'il avait été élevé par les soins de la reine, Isabelle de Castille ; que, tout jeune encore, il s'était trouvé attaché à sa maison et à la personne même de la princesse Catherine ; il avait donc à rappeler à cette princesse bien des souvenirs, à causer avec elle des parents et des amis qu'elle avait laissés sur la terre natale. Le cardinal lui promit qu'il serait reçu par elle le dimanche suivant. Mendoza fut admis, en effet, à la voir et à l'entretenir à l'heure annoncée ; mais le cardinal était présent à cette entrevue, et on ne put pas aborder, même de loin, les questions qui intéressaient le plus la malheureuse reine. D'ailleurs, au bout de quelques moments, la séance fut levée brusquement par le cardinal : « Le roi « veut vous voir, dit-il à l'ambassadeur, et il a à vous « entretenir de beaucoup de choses. La reine nous « excusera, si nous prenons ainsi congé d'elle. Vous « aurez plus tard une seconde audience. » Son intention était certainement d'empêcher, entre Men-

doza et la reine, toute communication confidentielle.

Comme Espagnole, ainsi que le fait remarquer Mendoza dans sa correspondance avec Charles-Quint, elle devait désirer vivement la continuation de la paix entre son pays natal et sa patrie adoptive ; mais aussi elle pouvait soupçonner vaguement que la guerre que l'on voulait faire à son neveu se liait avec la guerre que l'on méditait contre elle-même. Elle était en proie, sur ce point, à une double inquiétude. On comprend donc combien elle devait être impatiente de savoir quels étaient les vrais sentiments de l'empereur, soit à son égard, soit à l'égard de Henri VIII.

Wolsey partit vers la fin du printemps de la cour du roi d'Angleterre pour se rendre en France. Il devait passer par Cantorbéry avant de s'embarquer. Son départ était vu à la fois avec plaisir par les deux rivales, Anne de Boleyn et la reine. La première espérait que, loin de ce témoin importun, Henri observerait moins de réserve et se gênerait moins dans ses relations de plus en plus intimes avec elle. La seconde sentait bien qu'elle pourrait communiquer plus librement avec les agents de Charles-Quint, et avec Charles-Quint lui-même. Mendoza, de son côté, prévoyait qu'il serait peu strictement surveillé par un roi tout occupé de ses plaisirs et de son amour, tandis qu'il l'était de très près par un homme d'Etat soigneux, vigilant, et portant dans les plus petites choses l'esprit de suite qu'il avait coutume d'avoir dans les grandes affaires.

Déjà avant le départ de Wolsey, pendant que le cardinal était occupé avec les diplomates français, Mendoza avait obtenu de la reine une audience particulière, il lui remit alors une lettre de l'empereur. En voyant les

expressions affectueuses dont ce prince se servait avec elle, elle parut éprouver une douce surprise et une vive émotion ; elle put reconnaître alors qu'on lui avait donné des préventions non fondées contre l'empereur ; on lui avait fait croire qu'il l'oubliait, et n'avait pour elle qu'une froide indifférence. Ces insinuations étaient dues sans doute à Wolsey et à Henri lui-même [1].

La reine lui sembla très blessée des procédés qu'on avait pour elle. Non-seulement on la tenait à l'écart des affaires publiques, mais encore on lui laissait ignorer tout ce qui pouvait l'intéresser personnellement.

A ce propos, Mendoza dit à la reine qu'à son grand regret, il ne pouvait pas, auprès de Henri VIII, faire intervenir en cette matière le nom et l'autorité de Charles-Quint, car cela lui serait à elle-même plus nuisible qu'utile; mais il tâcherait de la tenir au courant de tout ce qu'il saurait, et ne lui marchanderait ni ses conseils ni son appui.

Vers le même temps, Mendoza écrivait encore à Charles-Quint pour lui demander ses instructions au sujet de la conduite à tenir avec la reine. Quant à la question de guerre ou de paix, le légat Wolsey, partant bientôt pour la France, n'aura pas, dit-il, le temps de recevoir nos propositions d'alliance. Il déplore ensuite que l'opinion de la reine en faveur de la paix avec l'empire ne soit plus comptée pour rien dans les conseils de Henri VIII. La correspondance de Mendoza atteste

1. Lettres de Mendoza des 1er et 18 mars 1527; voir le *Calendar*, etc., Tome II de la deuxième partie. — Gayangos, Ier, IV, III et pp. 185 et 186.

qu'il règne parmi les négociants d'Agleterre, et surtout dans la cité de Londres, une grande irritation contre le roi, ou plutôt contre son ministre Wolsey. Les commerçants tenaient à rester en paix avec les Flandres; c'était là qu'ils faisaient le plus d'affaires. Ils n'auraient donc pas voulu que Henri VIII se brouillât avec l'empereur.

Un peu plus tard Mendoza va jusqu'à dire que six ou sept cent mille hommes pourraient se soulever dans le comté de Cornouailles, et au moins quarante mille dans le cœur de l'Angleterre; mais, ajoutait-il, il faudrait qu'ils fussent dirigés, ils manquent de chef. D'ailleurs il ne faut pas compter sur le peuple. Rien n'est plus mobile que sa faveur ou sa haine.

On a renvoyé, dit-il ailleurs, les ouvriers flamands; mais les ouvriers anglais ne sont pas plus contents pour cela.

Aussi l'alliance avec la France était tout à fait impopulaire, et on exécrait Wolsey parce qu'il travaillait ardemment à y engager le roi d'Angleterre.

On lui savait aussi fort mauvais gré d'être du parti opposé à la reine, qui était très aimée, et de chercher à la noircir dans l'esprit de Henri VIII.

La reine elle-même, instruite par Mendoza de ces sentiments populaires qui étaient si favorables à sa cause, et encouragée par lui à renouer de bonnes relations avec Charles-Quint, écrivait à ce prince, presque au lendemain des fêtes données aux ambassadeurs français, la lettre suivante, où elle n'ose pas aborder la question du divorce, mais où l'on devine les profondes amertumes qui remplissaient son âme :

« Mon éminent et puissant Seigneur,

« J'ose à peine vous confesser les grandes obligations « que j'ai à Votre Altesse, pour toutes les faveurs dont « elle m'a comblée.

« J'entends dire que vous avez bien voulu témoigner « du chagrin à l'occasion du bruit qui a couru de ma « mort, comme si mon existence et mes faibles servi- « ces avaient valu la peine d'être rappelés à votre sou- « venir. Et cependant, me confiant dans la bienveil- « lance innée de Votre Altesse, je veux, avec l'aide de « Dieu, employer ma vie à l'avancement de tout ce qui « peut lui servir, quoique mon pouvoir soit petit, et « mon habileté bien faible.

« Comme Francisco Poynes, gentilhomme ordinaire « de la maison du roi, mon seigneur, est porteur de « cette lettre, je dois informer Votre Altesse que je l'a- « vertis par la même occasion, par laquelle je l'accrédite « auprès d'elle, que ledit Poynes m'inspire une con- « fiance entière, que j'ai pour lui une grande bienveil- « lance, et que, grâces à ses bonnes qualités et à son « dévouement, j'ai toujours eu à me féliciter des rapports « que j'ai entretenus avec lui.

« De crainte que ma lettre ne soit importune à Votre « Altesse, comme étant l'œuvre d'une personne inexpé- « rimentée dans ces matières, je ne ferai plus ici que lui « demander d'avoir pitié d'une pauvre femme, que l'on « accuse d'avoir eu des pensées de meurtre, comme si « elle n'avait pas dû craindre de perdre son âme, se « rappelant toujours que ce monde est périssable et de « courte durée, et que l'autre est éternel.

« Il serait urgent que la paix pût se faire. Dieu veuille « nous préserver du fléau de la guerre et tarir les « sources de toutes les discordes entre les princes chré- « tiens.

« Si, dans l'expression de ce vœu, je vous ai fait « quelque offense, j'en demande pardon à Votre Al- « tesse, mon ignorance en est la seule cause [1]. »

Il paraît que Mendoza lui avait donné le conseil d'envoyer Poynes à l'empereur, et que ce gentilhomme était chargé de lui dire ce qu'elle n'osait pas écrire.

Mais on voit que la reine fait allusion à un bruit absurde et odieux qui courait contre elle, à savoir qu'elle aurait conspiré contre la vie du roi !

D'un autre côté, Mendoza, dans une lettre écrite quelques jours après à l'empereur, lui annonce qu'il a enfin su quelque chose au sujet du projet du divorce. Sa lettre contient des détails très curieux.

« J'ai appris par une respectable autorité que le légat « Wolsey, pour mettre le comble à toutes ses iniquités, « a fait le plan de poursuivre le divorce de la reine. « Cette pauvre princesse est si pleine d'appréhension à « ce sujet, qu'elle ne s'est pas encore aventurée à en « parler ouvertement avec moi. On ajoute que le roi « est tellement porté au divorce, qu'il a pris le parti « de réunir secrètement plusieurs évêques et hommes « de loi pour leur faire déclarer que son mariage avec « Catherine d'Aragon était nul de plein droit, parce « qu'elle avait été la femme de son frère Arthur. Il est

1. Lettre du 10 mai 1527. 2me partie du dernier tome. *Calendar*, etc., Recueil de Gayangos, pp. 185, 186.

« à craindre d'ailleurs que le pape ne soit amené par « de faux rapports à prendre une décision défavorable « à la reine, ou que le légat, en vertu de ses pouvoirs, « ne fasse faire quelque pas fatal à la campagne organisée contre ce mariage. Quoique la reine ne se soit « pas hasardée jusqu'ici à traiter avec moi ce sujet brûlant, je sais parfaitement qu'après Dieu, elle ne met sa « confiance qu'en Votre Majesté. L'une des causes de « sa disgrâce est le vif intérêt qu'elle vous témoigne. « On est allé jusqu'à faire courir le bruit que, si son « mariage était annulé régulièrement, l'empereur lui-« même pourrait bien l'épouser !

« Il faut tenir le pape en garde, avec tout le secret « possible, soit contre ces fausses rumeurs, soit contre « les démarches faites pour l'annulation du mariage. Il « est à désirer que le pape lie les mains à son légat Wolsey, soit en évoquant la cause immédiatement en « cour de Rome, soit au moins en empêchant que l'on « ne crée un tribunal de juges, dont ce légat serait le « président, et qui serait composé exclusivement d'Anglais. Sa Majesté devrait avertir son ambassadeur à « Rome secrètement et sans délai, afin qu'il pût se tenir sur ses gardes. La reine insiste pour qu'un secret « rigoureux soit gardé sur cette matière, au moins pour « le moment. Au surplus, je ne connais ses vœux et ses « pensées à ce sujet que par une tierce personne, qui « prétend être venue d'elle-même et spontanément, « mais qui, je n'en doute pas, doit avoir cherché à me « voir, à son instigation [1]. »

Cette lettre précéda, sans doute de beaucoup, les ins-

1. *Calendar,* etc., Gayangos, quatrième volume, pp. 194, 195.

tructions que Wolsey avait envoyées en Espagne aux ambassadeurs anglais, et qui leur enjoignaient de présenter les choses sous un jour entièrement faux. Elle dut être confirmée par le rapport verbal de Philipps à l'empereur, qui sut dès lors à quoi s'en tenir. Il ne pouvait plus être trompé par la politique cauteleuse de Wolsey et de Henri VIII.

Dans une autre lettre peu postérieure à la précédente [1], Mendoza annonce le retour immédiat de l'évêque de Tarbes en France, et le départ assez prochain de Wolsey, et il ajoute : « Le projet contre la reine d'An-
« gleterre se poursuit secrètement ; mais, si l'affaire se
« traite suivant les formes légales, il s'écoulera encore
« au moins deux ou trois mois avant que rien soit no-
« tifié à la reine. Je pense qu'il y aura dans la réunion
« des théologiens et jurisconsultes plus de voix pour
« elle que contre elle, car elle est aussi aimée dans tous
« les rangs de la société que le légat Wolsey est haï
« universellement. »

Voici, suivant un chroniqueur contemporain, ce qui se passa dans la réunion dont parle Mendoza, et dont il ne put pas bien savoir le résultat, à cause du secret profond qui avait été recommandé à ceux qui en faisaient partie.

La docte assemblée de théologiens, qui fut consultée par Wolsey pour se couvrir de leur autorité et échapper à une responsabilité personnelle, se composait, non-seulement d'évêques et de prélats, mais de jurisconsultes, versés à la fois en droit canon et en droit civil ; elle déçut complètement les espérances du cardinal et du

1. Le 25 mai suivant, *ibid.*, pp. 208, 209.

roi Henri VIII. Après de longues délibérations, les hommes les plus instruits et les plus considérés parmi eux déclarèrent que le cas de conscience posé par le roi présentait trop de doutes et était entouré de trop d'obscurité, pour qu'on pût rendre à ce sujet une décision immédiate et formelle. Ils demandaient donc que le roi envoyât des délégués dans toutes les universités du royaume et des principaux pays chrétiens [1]. On comparerait entre elles les déclarations motivées de ces corps savants, et, d'après cet examen, on pourrait prendre plus tard, à ce sujet, une détermination définitive [2].

1. C'est donc au sein de cette réunion que fut exprimée, pour la première fois, l'idée de consulter les universités.

2. *Vie de Wolsey*, par Cavendish, chap. xv, p. 57. Voici, au surplus, le texte que j'ai un peu abrégé :

« My Lord being compelled to declare to his Majesty this opinion and wisdom in the advancement of the king's desires, thought it not safe for him to wade too far alone, or to give rash judgment in so weighty a matter, but desired of the king to ask counsel of ancient and famous learning both in the divine and civil laws. — Now this being obtained, he by his Legatin Authority lent out his commissions for the bishops of this realm, who not long after assembled all at Westminster, before My Lord Cardinal. And not only these prelates, but also the most learned men of both universities, and some from divers Cathedral colleges in this Realm, who were thought sufficiently able to resolve this doubtfull question.

« At this learned Assembly was the king's case consulted of, debated, argued and judged from day to day. But in conclusion when these ancien fathers of law and divinity parted, they were all of one judgment, and that contrary to the expectation of most men. And I heard some of the most famous and learned amongst them say the king's case was too obscure for any man, and the points were doubtfull to have any resolution therein, and so at that time with a general consent departed, without any resolution or judgment.

« In this assembly of bishops and divers others learned men, it was thought very expedient that the King should lent out his commissioners into all universities in Christendom, as well here in England

Tout ce récit est emprunté à Cavendish, secrétaire et fidèle serviteur de Wolsey.

Il est évident que les évêques et les membres de la réunion eurent peur de mécontenter Henri VIII, en exprimant une opinion favorable à la validité de son mariage. Ils eurent recours à l'expédient de Pilate et renvoyèrent l'affaire à des juges qui avaient moins d'autorité qu'eux-mêmes. Ils ne cherchaient qu'à gagner du temps pour éviter une responsabilité qui pesait à leurs consciences.

On verra plus tard de quelle manière furent consultées les universités, comment on procéda et quelles furent leurs réponses.

as forreign regions, there to have this case argued substantly and to bring with them from thence every definition of the same, under the seale of every University, and thus for this time were their determinations. »

On voit par ce texte que ce fut Wolsey qui réunit les prélats d'Angleterre pour avoir leur avis sur le divorce, qu'ils refusèrent de prononcer sur le mariage du roi et de Catherine, qu'ils souhaitèrent que l'on consultât les universités, et que ce fut Wolsey, et non Warham, qui assembla ces évêques. A la vérité, suivant milord Herbert, ce dernier convoqua quelques théologiens à Lambeth, mais non des prélats.

Legrand, tome II, Défense de Sandérus, *Réfutation des deux premiers livres de l'histoire de la réformation*, par Burnet, pp. 60 et 61.

Voir les lettres de l'évêque de Bayonne du 20 août 1528 et celles des mois d'octobre et de mai, où ce prélat s'accuse d'avoir été l'auteur des plus pernicieux conseils à l'égard du divorce.

Dans cette lettre du 20 août, adressée au Grand Maistre, Du Bellay dit : « Pour vous en dire ma fantaisie, le roy en est si avant, qu'aul- « tre que Dieu ne l'en saurait ôter. » Anne était revenue à la cour ; Wolsey se plaint à Du Bellay, qu'on s'est servi contre lui de *terribles termes* ; le légat ne sait pas trop où il en est. Si ce mariage se fait, il aura fort à faire d'entretenir son crédit. Tome III, p. 164, *Preuves*, p. 168.

Une seconde réunion, mais où il n'y avait que des docteurs en théologie, et non des prélats, eut lieu ensuite sous la présidence de Warham, archevêque de Cantorbéry ; on l'a confondue à tort avec la première; celle-là parut un peu plus favorable aux intentions de Henri VIII [1]. Cependant les conclusions furent encore que le cas était assez douteux pour qu'il en fût référé à la cour de Rome.

Quelque insuffisantes qu'eussent été les résolutions ou les décisions des évêques et des théologiens, qui avaient délibéré sur le mariage de Henri VIII, on crut pouvoir s'en armer contre la reine. Quoique Wolsey recommandât toujours, de loin comme de près, de ne rien précipiter, d'observer toutes les formalités et d'employer les voies de la douceur plutôt que celles de la violence, Henri VIII, poussé peut-être par Anne de Boleyn et ne pouvant contenir son impatience, voulut s'expliquer sans ombrages et sans ménagements avec sa malheureuse épouse. Il est remarquable que cette explication eut lieu presque à la veille du départ de Wolsey, c'est-à-dire vers la fin du mois de juin 1527.

Le roi, après s'être virtuellement séparé de la reine, à dater du 20 au 22 juin, lui rendit raison de cette détermination en lui révélant pour la première fois qu'ils avaient été tous deux en état de péché mortel pendant les trop longues années qu'ils avaient vécu ensemble ; c'était, disait-il, l'opinion de maints prélats et canonistes qu'il avait consultés à ce sujet; en consé-

1. C'est milord Herbert qui a fait cette confusion, et, après lui, Burnet ; elle est relevée par J. Legrand, *Histoire du divorce*, défense de Sanders, tome II, page 61.

quence, comme la continuation d'une telle vie jetait sa conscience dans le trouble et dans de véritables angoisses, il avait pris l'inébranlable résolution d'opérer sa séparation d'avec elle *à mensâ et à thoro ;* elle n'avait donc plus qu'à désigner le lieu où elle voudrait se retirer.

Nous reproduisons maintenant le récit même que fait Mendoza de la suite de cette scène domestique, dans une lettre qu'il écrit à l'empereur le 13-17 juillet 1527 :

« La reine ayant fondu en larmes et étant trop op-
« pressée pour pouvoir rien répondre, le roi ajouta, par
« manière de consolation, que tout se ferait pour le
« mieux et lui demanda de lui garder le secret sur
« les révélations qu'il lui avait faites : en lui parlant
« ainsi sur le ton de la confidence, le roi a voulu d'a-
« bord la détourner de revendiquer ce qu'elle pouvait
« croire être son droit, et puis dérober la connais-
« sance de tout cela au public, car la reine inspire au-
« tour d'elle de si vives affections, qu'il aurait pu y
« avoir des protestations et des démonstrations en sa
« faveur. Le peuple anglais lui-même n'ignore pas
« maintenant les intentions du roi, car cette affaire a
« une aussi grande notoriété que si elle avait été pro-
« clamée dans les rues par le crieur public ; mais on
« ne veut pas croire que Henri soit assez pervers pour
« pousser les choses jusqu'au bout. Cependant, quoique
« le peuple dise qu'il ne saurait tolérer une telle ini-
« quité, je ne crois pas devoir regarder ces menaces
« comme ayant une portée sérieuse, attendu qu'il n'a
« personne pour le guider. Aussi, si le roi poursuit ses
« projets et qu'il en commence la réalisation, il est
« possible qu'on se borne à de sourds murmures. La

« reine, n'ayant que l'empereur pour lui venir en aide, « voudrait, si elle le pouvait, expédier un messager spé- « cial en Espagne, mais le gouvernement anglais est « si soupçonneux que ce messager ne pourrait peut-être « pas parvenir à s'embarquer et à passer la mer. D'ail- « leurs, au point où en sont les négociations diplomati- « ques entre le roi d'Angleterre et l'empereur, une telle « démarche pourrait être compromettante. J'ai donc « été d'avis que la reine se contentât de vous écrire une « lettre pour vous dire où en sont ses affaires d'inté- « rieur [1]. »

La reine avait fait savoir à Mendoza qu'elle désirerait que le pape retirât à Volsey ses pouvoirs de légat. Mendoza appuie fortement ce vœu et conseille à Charles-Quint de faire ses efforts pour obtenir la disgrâce de ce cardinal en cour de Rome. Il voudrait qu'on fît à cet homme d'État, qu'il déteste cordialement, une guerre ouverte. « Il serait plus profitable, dit-il, de l'avoir pour ennemi déclaré que de trouver en lui un faux ami, comme il l'est maintenant. Si l'empereur pouvait amener la chute complète de ce ministre, ce serait pour Sa Majesté un brevet de popularité en Angleterre. »

Néanmoins il insiste toujours sur les inconvénients qu'il pourrait y avoir à ce que Charles-Quint et son ambassadeur parussent s'interposer entre Henri VIII et sa femme : il craint qu'on n'irrite ainsi ce prince en pure perte.

Cependant, son langage change sur ce point, et son attitude se modifie, quand il reçoit de l'empereur des instructions précises sur la nécessité d'agir à visage

1. Gayangos, *ibid.*, p. 277.

découvert, pour protéger sa tante. Charles-Quint croit qu'il y va de l'honneur de son sang et de sa race. Il écrit donc au roi une lettre à la fois mesurée et ferme, afin de réclamer pour la reine la continuation des égards qui lui sont dus. Cette lettre, Mendoza la portera au roi Henri VIII ; il se propose de lui faire cette communication avec beaucoup de circonspection et de précautions diplomatiques. « Le morceau, dit-il, doit lui « être servi au plus tôt, quelque répugnant qu'il puisse « être pour son *palais*, et quoiqu'il n'y puisse trouver « qu'une amère saveur [1]. »

Mendoza a toujours quelques craintes sur l'effet du message de Charles-Quint à Henri VIII. « Ce roi est tellement aveuglé par sa passion qu'il se révoltera violemment contre tout ce qui pourra le contrarier ; mais sans doute Sa Majesté impériale a agi comme il convenait à son esprit de famille et au sentiment de sa dignité, sans se préoccuper des inconvénients politiques qui peuvent résulter de cette démarche [2]. »

Il semble que, la glace étant brisée entre Catherine et Henri VIII depuis l'entretien de la fin du mois de juin, la situation de cette princesse ne pouvait guère empirer. Mais ce qui était menacé fortement, c'étaient les bonnes relations politiques des deux monarques, c'était enfin la continuation de la paix. C'est par ce motif surtout que Mendoza appréhendait de pousser à bout le roi d'Angleterre.

D'un autre côté, Charles-Quint informait son ambas-

1. Lettre du 16 août 1527, *Calendar*, etc., édité par Gayangos, tome IV, pp. 326-327.

2. Cette démarche dut être faite ; mais nous n'avons pas de lettre qui nous apprenne l'effet qu'elle produisit sur Henri VIII.

sadeur que, dès le premier jour où il avait eu vent des projets de divorce, il avait agi à Rome auprès du pape pour le tenir en garde contre les intrigues de Henri VIII. Mendoza transmet ces renseignements à la reine, en déplorant qu'elle n'ait pas des agents à elle auprès de la cour de Rome, et qu'elle ne puisse pas correspondre directement avec une personne sûre qui agirait en sa faveur auprès du souverain pontife. Du reste, il reconnaît que le peu de sûreté des routes en Italie rend très difficile pour le moment toute communication régulière dans ce pays.

Quant à l'*affaire du divorce* en elle-même, Mendoza croit avoir découvert que ceux qui la conduisent sont embarrassés et modifient leur plan de campagne : ils ne se contentent plus de soutenir que le droit divin interdit d'une manière absolue le mariage entre beau-frère et belle-sœur, ils prétendent que la dispense accordée par Jules II a été obtenue sur de faux exposés.

Là dessus le docteur Gardiner, qui se dit très opposé au divorce et très grand partisan de la reine [1], vient trouver Mendoza et veut lui suggérer que le pape actuel pourrait parfaitement remédier à ce qui manquerait à la régularité de la dispense primitive et la confirmer par une bulle nouvelle. L'honnête Mendoza croit à la sincérité de Gardiner et ne flaire pas là une perfidie. Mais il est trop judicieux pour ne pas voir que par une telle démarche on reconnaîtrait implicitement une défectuosité radicale dans l'acte de dispense accordé par Jules II, et que la reine s'engagerait ainsi dans une voie

1. Il était, à cette époque, l'homme de confiance de Wolsey.

fatale. En conséquence, il trouve le conseil mauvais et engage la reine à ne pas le suivre [1].

On peut dire que les pièges se multipliaient sous les pas de cette infortunée princesse.

Mais elle dut avoir une grande consolation quand elle reçut de Charles-Quint la lettre suivante, si encourageante et si affectueuse :

« Madame et tante,

« Votre lettre confiée à François Philipps, porteur de « la présente, m'est dûment parvenue. J'ai parfaitement « compris le message verbal relativement à l'affaire (du « divorce) et la raison pour laquelle vous me l'avez « envoyé. Après lui vint votre médecin, avec qui j'eus « une longue conversation à ce sujet. Vous pouvez « vous imaginer la peine que cette nouvelle me cause « et combien je prends part à votre douleur. Je ne « saurais vous en donner une idée qu'en vous assu« rant que, s'il s'agissait de ma mère elle-même, je « n'éprouverais pas un plus grand chagrin, car l'affec« tion que j'éprouve pour Votre Altesse est de même « nature que celle qu'un fils a pour ses parents.

« J'ai immédiatement envoyé les dépêches destinées « à remédier aux difficultés de la situation où vous « vous trouvez placée, et vous pouvez être assurée que « je n'omettrai rien de ce qui pourra vous soulager « dans votre présente tribulation. Mais il me semble « que Votre Altesse ne doit pas prendre cette chose tel« lement à cœur, qu'elle néglige la santé du corps, « celle-là doit être préservée à tout prix, car on

1. Voir la même lettre du 16 août 1527, pp. 327-328.

« peut remédier au reste avec l'aide de Dieu. Je vous « supplie de prendre en considération cette recomman- « dation très pressante, et je ne doute pas qu'en toute « autre matière, vous n'agissiez beaucoup mieux encore « d'après votre propre initiative que d'après mes con- « seils. Comme je présume qu'avant même la réception « de cette lettre, vous aurez connu mes intentions par « Inigo de Mendoza, je ne puis que m'en référer à la « lettre écrite par moi à cet ambassadeur, ainsi qu'au « message dont je charge François Philipps, déjà men- « tionné, message que Votre Altesse doit désirer con- « naître le plus tôt possible. Je ferai tout ce qui sera « nécessaire pour protéger vos droits.

« Je reste votre neveu très affectionné [1].

« CHARLES. »

La lettre est écrite de la propre main de l'empereur.

Rassurée par de tels témoignages d'affection et de dévouement, se sentant appuyée de loin par Charles-Quint, soutenue de près par Mendoza, Catherine crut devoir paraître, non-seulement résignée, mais satisfaite. De son côté, le roi, quoique séparé d'elle à *thoro*, la voyait souvent, la traitait avec une courtoisie et une douceur au moins apparentes. Il voulait faire illusion au public et à la reine elle-même afin de poursuivre sans être entravé ses intrigues et ses machinations secrètes. Catherine pourtant apprenait par Mendoza tout ce que l'on tramait contre elle : elle savait que Charles-Quint ne l'oubliait pas et ne cessait de travailler

1. Lettre du 27 août 1527. *Calendar*, etc., édité par Gayangos, tom. IV, p. 345.

pour sa cause à la cour de Rome, enfin elle lui envoyait, quand elle en trouvait l'occasion, des messages confidentiels. Pendant ce temps, le roi poursuivait et organisait l'attaque, et la reine préparait et organisait la défense. C'était la guerre continuée sourdement sous les dehors de la paix.

CHAPITRE VII

Double mission du cardinal Wolsey. — Magnifique cortège du cardinal-ambassadeur — Sa rencontre avec l'archevêque Varham, puis avec Fisher, évêque de Rochester. — Auprès de ces prélats il travaille pour le divorce et contre Catherine. — Prière de Wolsey au tombeau de saint Thomas de Cantorbéry. — Expédients proposés dans sa correspondance avec Henri VIII. — Wolsey en France. Charles-Quint semble le ménager. — Wolsey à la cour de François Ier. — La main de la princesse Marie est promise au duc d'Orléans. — Les autres clauses du traité d'alliance sont également arrêtées et signées. — Wolsey aborde enfin la question du divorce. — Mais la reine Louise de Savoie ne veut pas lui laisser même espérer éventuellement le mariage d'une fille de France avec Henri VIII.

Une double mission avait été confiée à Wolsey : par la première, tout officielle et ostensible, il se trouvait chargé d'expliquer et de bien préciser les clauses du dernier traité convenu en Angleterre; l'autre, officieuse et secrète, devait consister à s'ouvrir confidentiellement à François Ier des projets de divorce de son maître. Soit en traversant l'Angleterre, soit en séjournant en France, il s'était engagé à étudier sur cette question l'opinion du clergé et les sentiments populaires. Wolsey devait enfin s'informer des meilleurs moyens de parvenir à l'oreille du pape, de savoir si les impérialistes entre les mains de qui il se trouvait ne lui avaient pas déjà arraché quelque promesse ou même quelque décision en faveur de Catherine. Dans ce cas,

on protesterait contre tous les actes faits par lui pendant le siège du château Saint-Ange et pendant sa captivité, attendu qu'il n'était pas libre. On lui offrirait par là un moyen de revenir en arrière s'il en était besoin. On pourrait aussi lui suggérer d'augmenter les pouvoirs juridictionnels du cardinal Wolsey, son légat en Angleterre.

Anne de Boleyn ne s'effrayait pas de la haute confiance accordée par Henri VIII à Wolsey : elle savait bien que le cardinal, tout en poussant au divorce, irait en France travailler pour des intérêts qui ne seraient pas les siens. Mais, en son absence, elle comptait plaider librement et efficacement sa propre cause. Et, ainsi qu'elle le prévoyait, tous les efforts qu'il ferait pour amener le divorce ne profiteraient, en définitive, qu'à elle-même.

Henri voulut que le cardinal Wolsey, comme son lieutenant, comme son représentant spécial, fût entouré dans sa mission de toute la pompe, de toutes les marques de respect ordinairement réservées à la royauté. C'est donc injustement qu'on accusa le cardinal d'avoir voulu éclipser par son faste les monarques les plus puissants. Il ne dépassa pas, il suivit exactement les instructions données par son maître.

Neuf cents cavaliers composaient son cortège. Plusieurs *lords spirituels et temporels* en faisaient partie, entre autres l'évêque de Londres, Tunstall. Quand il traversa la Cité, Wolsey était monté sur une mule caparaçonnée de velours cramoisi, avec des étriers en cuivre doré ; on portait devant lui deux croix d'argent massif, et deux piliers ou petites colonnes de même métal et surmontées d'une boule, entre lesquelles on avait placé le grand sceau d'Angleterre. Quand il donna un

banquet au roi de France, ses gentilshommes le servaient le chapeau à la main et à genoux, ce que François Ier n'exigeait pas pour lui-même. Il n'en est pas moins vrai que tous ces honneurs prodigués au fils du boucher d'Ipswich augmentaient encore la haine et l'envie dont il était l'objet : ses rivaux en profitaient pour miner le terrain sous ses pas. Plus il s'élevait, plus il s'approchait de sa chute. Il en avait le pressentiment et se sentait entouré d'ennemis perfides et acharnés à sa perte.

Les inquiétudes de cet homme d'Etat si passionnément, si servilement dévoué à Henri VIII, percent dans sa correspondance avec ce prince. Il le supplie de ne pas écouter des insinuations calomnieuses, et de conserver à son vieux serviteur l'affection qu'il a toujours daigné lui témoigner.

Il était donc parti bien décidé à remplir avec un zèle à toute épreuve la double et délicate mission dont il s'était chargé.

Il songea d'abord à gagner sur sa route ou du moins à prévenir en faveur des projets de Henri VIII Warham, archevêque de Cantorbéry, et Fisher, évêque de Rochester.

Dès le premier soir de son voyage, il coucha chez sir John Wiltshyre et y rencontra Warham. Lui-même rend compte, dans sa correspondance avec Henri VIII, de son entrevue avec ce prélat : « Je lui appris de quelle manière la communication de *l'affaire secrète* avait été faite à la reine, et comment la reine avait mal pris cette confidence. Je lui dis que pourtant Votre Altesse ne cherchait dans tout cela que la vérité et l'éclaircissement des doutes théologiques soulevés par l'évêque

de Tarbes. Je n'aperçus, ajoute-t-il, aucune surprise, ni aucune altération sur les traits de son visage : il alla même jusqu'à me dire que, quelque fût le déplaisir de la reine à ce sujet, il fallait bien que la vérité se fît jour, que l'instruction de cette affaire suivît son cours et qu'une décision fût rendue suivant les lois canoniques [1]. »

Wolsey alla ensuite trouver l'évêque de Rochester : c'était le membre le plus estimé, le plus vénéré de tout l'épiscopat anglais. Les écrivains protestants ne lui ont jamais pu reprocher autre chose que ses prétendus excès de mortification personnelle. Il avait toute la confiance de la reine et l'avait même confessée quelquefois. On comprend de quelle importance il eût été pour Henri VIII et pour ses affidés de détacher un tel homme de la cause de Catherine. D'ailleurs son exemple et son autorité auraient pu entraîner Thomas Morus et quelques autres. Fisher était vieux et faible, peu défiant, ce qui est l'admirable défaut de la charité. Il ne pouvait donc lutter à armes égales dans une discussion ou un entretien diplomatique avec l'habile et astucieux cardinal. Wolsey commença fort adroitement par lui parler des malheurs de la papauté et des calamités de l'Eglise. Pour les conjurer, ce n'était pas trop des prières, des jeûnes de tous les chrétiens : je lui demandai ensuite, ajoute Wolsey, s'il n'avait pas eu depuis quelque temps des nouvelles de la cour et, en particulier, de la reine. — « J'ai reçu d'elle, il est vrai, répondit Fisher après quelque hésitation, un message confidentiel, mais je lui ai fait dire que je ne serais disposé à lui donner des con-

1. *State papers*, p. 196 et plus loin p. 205.

seils que pour ce qui la concernerait personnellement. » — « Vous avez été franc avec moi, reprit le cardinal, je le serai avec vous [1] : je vous dirai que la reine est d'un caractère soupçonneux et ombrageux à l'excès. Elle a supposé à tort que le roi voulait divorcer avec elle, et a tenu contre lui des propos très injustes ; il fallait bien répondre à l'évêque de Tarbes, qui venait demander la main de la princesse de Galles pour un prince français ; on ne pouvait pas se dispenser d'examiner si le mariage de Catherine qui avait épousé son beau-frère pouvait être considéré comme valide, quoique contracté au mépris du droit divin. La reine aurait dû, au lieu de remplir le monde de ses plaintes, avoir confiance dans les efforts sincères que tentait le roi pour chercher la vérité, et pour faire statuer des autorités compétentes sur ces difficultés ; soyez persuadé que tout cela tournerait bien, si la reine changeait de conduite, si elle se montrait confiante et soumise envers celui auquel elle a juré foi et obéissance. Il paraît qu'elle vous a fait croire que moi, cardinal légat, je désirais voir le roi poursuivre cette affaire !!... Je suis convaincu que la reine, par ses procédés maladroits, paralyse les intentions bienveillantes que le roi a pour elle, et fera peut-être même tort aux droits légitimes de sa fille. »

Wolsey transformait donc l'innocente en coupable et le coupable en innocent [2] ; il renvoyait à Catherine la responsabilité de tout le scandale qui commençait à se

1. « Yon may be franc and plain with me ; like as my part, will be with yon », p. CCLXVI. Doct. Brewer, Introduction, tom. IV.

2. Ces expressions, sévères mais justes, sont empruntées au professeur Brewer lui même, Introd., tom. IV, p. CCLXIX.

produire. Fisher, ne mettant pas en doute la franchise de Wolsey et croyant à sa version si habilement arrangée, déclara désapprouver l'esprit de présomption et de désobéissance de Catherine, et manifesta l'intention de lui en faire des reproches. Mais cela aurait amené des explications qui auraient tout éventé : « Aussi je l'arrê-« tai tout court, dit Wolsey; je lui dis que notre « entretien devait rester absolument secret, et que « d'ailleurs nul ne devrait s'ingérer à donner des « conseils à la reine sans l'expresse permission du « roi. »

C'est ainsi que Wolsey s'efforçait d'aliéner à la malheureuse reine le seul conseiller qui eût son entière confiance, celui qui en était le plus digne dans tout l'épiscopat d'Angleterre, celui qui pouvait le plus utilement éclairer sa route et lui donner les plus précieuses consolations.

En finissant sa conversation avec Fisher, le cardinal lui glissa quelques objections contre la validité de la bulle de dispense octroyée par Jules II, mais Fisher ne lui répondit rien. En cela Wolsey, trop animé par le succès qu'avaient eu jusque-là ses habiles confidences, dépassa peut-être le but, il dut même sans le vouloir ouvrir les yeux au trop confiant vieillard.

Au milieu de ces artifices diplomatiques et de ces pièges inextricables, qu'allait devenir la reine Catherine? On tâchait de la vouer à un complet isolement moral : elle semblait devoir se trouver bientôt sans conseillers, sans amis, ignorante d'ailleurs des formalités légales, et ne sachant comment s'y prendre pour revendiquer ses droits. Il lui restait encore Mendoza; mais de quels mystères ne faudrait-il pas entourer ses rares communi-

cations avec elle, soit pour ne pas la compromettre, soit pour ne pas le compromettre lui-même!

Le lendemain du jour où Wolsey avait eu avec Fisher cet entretien si astucieux et si méchamment hostile à la reine, il alla, le croirait-on, célébrer à Cantorbéry la fête de saint Thomas Becket : il y officia en qualité de cardinal, il suivit la procession en grand appareil. Par son ordre les moines de l'abbaye du Christ chantèrent des litanies qui commençaient par ces mots : *Sancta Maria, ora pro papa nostro Clemente*[1]. Les calamités de l'Eglise semblaient l'intéresser au plus haut degré. Il ne manqua pas de prier pour le pape sur le tombeau de saint Thomas. Comment le culte rendu à ce grand saint ne l'amena-t-il pas à faire un retour sur lui-même? Quel enseignement d'indépendance, de noble franchise, d'héroïque résistance aux exigences impies d'un pouvoir tyrannique, Wolsey n'aurait-il pas dû puiser dans ses méditations sur les reliques de cet archevêque confesseur et martyr? Mais il ne devait regretter et désavouer que bien plus tard, après les dures leçons de la disgrâce, ses basses complaisances pour un roi dont il aurait dû combattre dès le principe les égarements et les passions.

Quoiqu'il en soit, le cardinal continua sa route et arriva bientôt à Calais.

Dans sa correspondance avec Henri VIII, il exprimait toujours l'espérance « que si on parvenait à délivrer Clément VII de la captivité où il était retenu, le pape ferait usage de sa liberté pour arranger convenablement l'affaire du roi ; il était d'avis, si cette captivité se pro-

1. Cavendish, *Vie de Wolsey*, p. 151

longeait indéfiniment, qu'on rassemblât les cardinaux qui pouraient se réunir dans un lieu offrant toute sécurité, par exemple à Avignon ; là ces princes de l'Eglise statueraient sur l'*affaire secrète* en l'absence du pape [1], peut-être le nommerait-on lui-même président de cette auguste réunion.

Mais le cardinal ne savait pas qu'à cette époque même, sur les instances de Mendoza, l'empereur avait déjà écrit au pape pour le prier de retirer à Wolsey son autorité de légat en Angleterre, et même de lui ôter la connaissance et le jugement de l'affaire du divorce, par la raison qu'il avait contre la reine [2] des préventions injustes et hautement avouées.

Sur tout son passage à travers la Picardie, le cardinal reçut les plus grands honneurs : en sortant de Calais, sur la frontière il avait trouvé une escorte de cavalerie que François Ier avait envoyée à sa rencontre. La population l'accueillait partout avec faveur, car on savait qu'il apportait la paix.

Ce qui est remarquable, c'est que Charles-Quint, qui craignait beaucoup l'alliance de l'Angleterre avec la France, faisait à cette époque de grandes avances à Wolsey ; il l'assurait qu'il allait donner des ordres pour lui faire payer sur-le-champ les arrérages de sa pension de six mille ducats. Mendoza fut même chargé d'employer la grande amorce pour le séduire, c'est-à-dire de faire briller à ses yeux l'espérance du souverain pontificat. — « L'empereur aurait maintenant tous les moyens de favoriser efficacement son élection, puisque

1. *State papers*, I, 230.
2. *Ibid.*, p. 1502.

la chaire de saint Pierre était entre ses mains [1]. » A ces offres flatteuses, Wolsey, instruit par l'expérience [2], faisait la sourde oreille. « A Dieu ne plaise, répondait-il « fièrement, que je me laisse influencer par de pareils « motifs ! C'est assez pour moi que l'empereur ait l'in- « tention de replacer le pape actuel sur son siège avec la « plénitude de son pouvoir et qu'il veuille rendre à l'E- « glise son ancienne splendeur ! »

Ainsi l'empereur et le roi de France se disputaient la faveur et les bonnes grâces de Wolsey : l'ambitieux cardinal voyait, pour ainsi dire, à ses pieds les plus grands monarques de l'Europe, il était entouré lui-même d'une pompe royale. Mais l'ivresse du présent était combattue chez lui par les craintes de l'avenir.

Cependant l'empereur poursuivait la conclusion d'un traité de paix avec l'Angleterre, et, afin de gagner Henri VIII, il allait jusqu'à offrir la main de la princesse de Portugal pour le duc de Richemond. Mais François I[er] devait faire encore plus de frais pour Wolsey que ne pouvait en faire Charles-Quint, et il proposait de meilleures conditions pour l'Angleterre : son alliance fut préférée.

D'ailleurs, tandis que Charles-Quint cherchait encore à gagner le cardinal par de belles promesses, il employait tous ses efforts à Rome pour lui faire retirer les pouvoirs de légat. C'est ainsi que les plus grands prin-

1. *Calendar*, etc., Gayangos, II, p. 24.

2. Lorsque Clément VII fut nommé pape, l'influence de Charles-Quint avait totalement fait défaut au cardinal Wolsey, qui avait cru pouvoir y compter, d'après les promesses qui lui avaient été faites antérieurement.

ces du XVI[e] siècle payaient leur tribut au machiavélisme de cette époque.

Pendant ce temps, Wolsey arrivait à Abbeville [1], et il y attendit quelques jours François I[er]. Enfin le roi lui donna rendez-vous à Amiens, où ils se rencontrèrent le 4 août 1527. Il n'appartient pas à notre sujet de décrire la magnifique réception qui fut faite au cardinal, ni le banquet donné par la cour de France, ni celui plus somptueux encore que lui rendit Wolsey lui-même. On sait que les entrevues et les congrès diplomatiques ont été de tout temps accompagnés de fêtes brillantes.

Quand Wolsey put obtenir de François I[er] une audience, il lui parla d'abord du mariage de la princesse Marie : François l'interrompit vivement en disant que rien au monde ne lui conviendrait mieux, et que ce mariage serait comme la pierre angulaire, *lapis angularis,* d'une nouvelle alliance entre la France et l'Angleterre.

Wolsey continue ainsi le récit de cet entretien dans sa correspondance avec Henri VIII : « Mais, osai-je lui dire, si vous épousez la princesse Marie, que deviendra l'infante Eléonore qui vous est promise, et comment vos enfants qui sont encore prisonniers vous seront-ils rendus? » — « Vous *dictes* (sic) *vrai*, Mons[r] le Cardinal, me répondit-il. Puis, après une pause : je vous en prie, dites-moi tout simplement votre sentiment là-dessus. » Il fut convenu sur l'avis de Wolsey, appuyé sur celui de la reine-mère et du chancelier de France qui étaient pré-

1. Il y était arrivé le 24 juillet 1527, et il attendit jusqu'au 3 août. Le roi avait été retenu à Paris par un mal de jambes.

sents, que Marie épouserait le duc d'Orléans, second fils du roi.

L'autre point était relatif aux conditions si dures que Charles-Quint exigeait par suite du traité de Madrid. Après en avoir référé à la reine Louise et à son conseil, le roi combattu, hésitant entre deux sentiments également sacrés, l'amour paternel [1] et le dévouement pour son pays, consentit, les larmes aux yeux, à l'ensemble de ces clauses dont quelques-unes lui étaient odieuses. Cette marque involontaire de sensibilité étonna beaucoup un vétéran rompu et endurci aux affaires comme Wolsey; cet homme d'Etat, aux jours des grands revers, devait reconnaître plus tard que nul n'est exempt de payer son tribut aux larmes : heureux ceux qui, avant de pleurer sur leur propre destinée, ont su s'attendrir sur le sort de leurs amis, de leur famille et de leur patrie !

Après qu'il eut traité toutes les questions de guerre et de paix, Wolsey n'avait pas encore osé aborder celle du divorce. Il reculait par suite d'une répugnance secrète et involontaire devant cette partie de la mission qui lui avait été imposée.

Wolsey écrivit à Henri VIII pour lui demander s'il ne fallait pas, pour parler du divorce, attendre que du côté de Rome l'affaire fût en meilleur train : il avait chargé Ghinnuci, évêque de Worcester, les frères Casali Bolonais, et Salviati, Florentin, de poursuivre le procès auprès du pape ; pour traiter au milieu de soldats et d'agents impériaux cette affaire délicate, Wolsey n'avait confiance que dans des agents italiens, plus souples que

1. Nous avons dit que ses deux enfants étaient retenus en otage dans une forteresse jusqu'à la signature de ce traité.

les Anglais, et surtout plus insinuants et plus adroits. De son côté, Henri VIII avait envoyé à Rome Knight, son secrétaire intime qui devait tâcher de voir le pape et de l'entretenir en particulier. Le cardinal, premier ministre, n'en savait rien. Comme d'autres princes absolus, Henri VIII faisait de la contre-diplomatie à côté de son gouvernement officiel et sans entente préalable.

A ses lettres inquiètes et pressantes sur l'affaire du divorce, Wolsey recevait du roi d'Angleterre cette réponse diplomatique : « Je n'ai fait jusqu'à présent, disait ce « prince, examiner la validité de ce mariage que pour « prévenir les objections que l'on pourrait élever plus « tard contre la légitimité de la princesse. »

C'est en s'appuyant sur cette espèce de version officielle que Wolsey parvint à faire adopter à François Ier les quatres traités qu'il avait préparés : le premier confirmait l'alliance perpétuelle entre les deux rois de France et d'Angleterre. Dans le second, il était stipulé que la princesse Marie épouserait le jeune duc d'Orléans, si elle n'épousait pas François Ier lui-même. Le troisième établissait le taux des subventions pécuniaires que l'Angleterre devait fournir à la France pour la continuation de la guerre avec l'Italie. Par le quatrième, enfin, il était convenu que, tant que le pape demeurerait prisonnier au château Saint-Ange, les deux rois devraient considérer comme nuls et de nul effet tous les brefs, toutes les bulles émanés de ce pontife ; que pendant ce même temps l'Église de France et celle d'Angleterre seraient gouvernées par leurs propres évêques ; et « que les décisions de Wolsey, en qualité de légat, de- « vraient être mises à exécution, nonobstant les défenses

« et l'interdiction d'un pape qui n'aurait ni autorité, ni « pouvoir, puisqu'il n'avait plus de liberté [1]. »

Peu de temps après, Wolsey partait pour Compiègne, avec la cour de François Ier. Là il recevait une lettre de son maître qui lui témoignait pleine satisfaction, au sujet de traités si avantageux. C'est alors qu'il osa écrire au pape, de concert avec quatre cardinaux français, pour supplier Sa Sainteté de nommer un vicaire général qui représenterait et ferait respecter son autorité de ce côté des Alpes. De plus, il s'ouvrait enfin avec Louise de Savoie des projets de divorce conçus et poursuivis par Henri VIII. Si l'annulation du mariage de Catherine était prononcée, il lui confia qu'il demanderait pour ce monarque la main de Renée de France, fille de Louis XII. Or, pendant que sa sœur aînée, la duchesse d'Alençon, épousait le roi de Navarre, Renée avait été promise au duc de Ferrare. C'est ce que Louise apprit à Wolsey. Du reste François Ier ne se serait pas soucié de donner au roi d'Angleterre par cette alliance des droits éventuels sur le duché de Bretagne [2]. Wolsey, en faisant cette démarche imprudente, avait donc compromis inutilement l'honneur de son maître; il avait gâté par là le succès diplomatique qu'il venait d'obtenir.

1. Rymer, *Foedera*, xiv, 200, 203-227.

2. Comme filles d'Anne de Bretagne, Claude et Renée pouvaient se prétendre héritières du duché, bien qu'il eût été annexé à la couronne de France.

CHAPITRE VIII

Wolsey en Angleterre. — Traité théologique de Henri VIII contre la validité de son mariage. — Clément VII prisonnier au château Saint-Ange. — Henri VIII lui envoie son secrétaire Knight, qui échoue dans sa mission. — Wolsey reprend la conduite de cette affaire ; il donne des instructions et une mission nouvelle à Casale qui habite l'Italie, puis à Fox et à Gardiner qui partent d'Angleterre et qui trouvent le pape échappé du château Saint-Ange et réfugié à Orvietto. — Dénûment et isolement de Clément VII. — Singulière lettre donnée à Gardiner et à Fox par Wolsey. — Scène violente que Gardiner fait au pape. — Il obtient la dispense conditionnelle telle qu'il l'avait demandée, mais les termes de la commission sont remaniés, et ne donnent pas un pouvoir absolu et sans appel aux deux légats chargés de juger l'affaire du divorce. — Le cardinal Campeggio, comme légat et membre de la commission ou cour ecclésiastique, est adjoint à Wolsey. — Wolsey proteste devant Fox qu'il jugera selon sa conscience quoi qu'il puisse arriver.

A son retour en Angleterre, le cardinal eut une audience particulière du roi, qui ne lui cacha plus son dessein d'épouser Anne de Boleyn. C'est ce que Wolsey n'avait pas voulu croire jusqu'alors. Il avait espéré que cette passion si vive ne durerait pas et qu'elle n'aurait pas de résultat sérieux : car il lui semblait que la fille des Boleyn n'avait que les qualités qui brillent et qui séduisent en passant, mais non celles qui inspirent un attachement sérieux. On assure qu'il fit, à cette époque, de nouveaux et ardents efforts pour arracher Henri VIII à cet amour funeste et condamné par une saine politi-

que [1], mais il céda enfin et voulut faire oublier son opposition par son zèle : on pensait qu'il aurait pu à ce moment se retirer des affaires ; mais il ne mit pas même en délibération une décision qui l'aurait honoré et relevé dans l'opinion publique. Cet homme d'État, profondément ambitieux et enivré de sa grandeur, n'admettait pas même l'idée de retomber dans la vie privée. Pour conserver le pouvoir, il était prêt à sacrifier ses répugnances les plus légitimes. Aussi, il ne songea plus pour le moment qu'à servir aveuglément la passion insensée de son maître. Il travailla à perdre Catherine d'Aragon qu'il estimait au profit d'une femme frivole qu'il méprisait et dont il se savait détesté. Néanmoins, dans le courtisan et dans l'homme d'État si préoccupé des intérêts terrestres, il restait encore quelque chose de l'évêque. C'est ce qui devait reparaître un jour quand Wolsey aurait été inexorablement banni du terrain de la politique.

Au surplus, Henri VIII s'appuyait plus que jamais sur la théologie elle-même pour préparer et justifier son divorce. L'auteur de l'*Assertio septem sacramentorum* écrivit pour soutenir sa propre cause avec plus de zèle encore qu'il ne l'avait fait pour défendre l'Église contre Luther. Il se fonda principalement sur la prohibition du Lévitique qu'il regardait comme étant de droit divin, et comme s'opposant absolument au mariage entre beau-frère et belle-sœur. Quand ce petit traité eut été communiqué à Wolsey, ce prince de l'Église parut en adopter les principes et en faire la règle absolue de sa conduite. Cependant il le soumit à l'examen de Fisher,

1. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, nous croyons, en dépit de Cavendish, que c'est alors qu'il se jeta aux genoux du roi.

qui osa se prononcer contre les conclusions du roi, et, par conséquent, contre le divorce. Quant à Thomas Morus, il se récusa comme n'étant pas théologien.

A cette époque, l'idée d'un concile, d'un synode ou d'une réunion de cardinaux fut abandonnée. Tous les efforts de Henri VIII et de Wolsey tendirent à obtenir l'annulation de la dispense de Jules II et le divorce lui-même par l'omnipotence juridictionnelle du pape Clément VII.

« Ce qu'il y a d'étrange, dit le professeur Brewer, c'est « que dans cette occasion le monarque anglais et son « ministre se montraient des avocats ardents de l'infail- « libilité du pape ; ils soutenaient que le divin représen- « tant de Saint-Pierre pouvait, en vertu de sa mission, « justifier ou anathématiser quelque acte que ce fût. « Clément lui-même avait des vues plus mitigées (*more* « *mitigated view*) sur son autorité. Il était loin d'être « convaincu qu'il eût le droit de renverser les décisions « officielles de l'un de ses prédécesseurs par une dé- « termination extra-judiciaire et prise *proprio motu,* et, « à plus forte raison, de déclarer cette détermination in- « faillible. Dans leur préoccupation d'arriver à leurs fins « à tout prix, ils n'hésitaient pas à soutenir que le pape « ne pourrait pas être regardé comme le père des chré- « tiens et le chef de l'Église, si on lui contestait cette « souveraineté absolue. A ce point de vue, ils pensaient « qu'il leur suffirait d'avoir à Rome un jurisconsulte fort « en droit civil, et un théologien versé dans le droit ca- « non. »

Ce plan de campagne ne permettait pas aux ambassadeurs anglais d'attaquer comme contraire au droit divin et au droit naturel la bulle de dispense donnée par Ju-

les II. Ce n'est pas dans le moment où l'on demandait un acte d'autorité souveraine à Clément VII que l'on devait contester celle de son prédécesseur. On dut, dès lors, se contenter de soutenir, — et l'on revint, en dernier lieu, à ce système — que la bulle avait été obtenue sur un faux exposé et qu'elle était par conséquent révocable. On peut résumer ainsi les raisons que l'on alléguait à ce point de vue pour en demander la cassation ou la nullité :

« 1° On avait prétendu que le prince Henri avait demandé une dispense à Sa Sainteté pour épouser Catherine : cela était faux. Le prince n'avait alors que douze ans et n'avait pas pu agir en connaissance de cause; 2° la dispense aurait été demandée au pape pour maintenir la paix avec les rois catholiques, Ferdinand et Isabelle; c'était une allégation insoutenable, car le prince se trouvait beaucoup trop jeune pour avoir ces vues d'homme d'Etat, et pour fonder un mariage sur des raisons politiques; 3° la bulle portait que ce mariage était nécessaire pour entretenir la paix entre l'Angleterre et l'Espagne, mais c'était une fausse supposition. On avait fait entendre au pape qu'il arriverait quelque grande calamité, si ces deux royaumes n'étaient unis de nouveau par cette alliance. Cependant, quand même le mariage n'aurait été ni proposé, ni conclu, les deux rois ne se fussent pas fait la guerre, et il n'y avait à appréhender entre eux, à cette époque, aucune rupture prochaine. »

Mais la papauté avait dans le maniement des affaires ecclésiastiques des traditions dont elle ne voulait pas se départir. Le souverain pontife, séparé, comme l'était alors Clément VII, de sa chancellerie et de ses conseillers

ecclésiastiques, répugnait beaucoup à faire une seule démarche, à prendre une seule mesure impliquant de graves conséquences dans le domaine de son gouvernement spirituel.

D'ailleurs, le pape était si étroitement gardé et surveillé par les impériaux que Knight devait trouver des difficultés insurmontables pour arriver auprès de lui ; au surplus, le cardinal Wolsey demandait instamment que, puisque tel semblait être le désir du pape, l'affaire du divorce fût instruite et jugée suivant les formalités voulues, afin que tout se passât honorablement et légalement.

Cependant il avait été question d'obtenir de Clément, vu son défaut de liberté personnelle, une commission qui, en étendant les pouvoirs de Wolsey en Angleterre, lui donnât dans ce pays une juridiction telle qu'il pût juger souverainement le procès du divorce par lui-même ou ses délégués. Eh bien! le croirait-on, quelque envie qu'il eût de hâter la solution de ce procès dans le sens le plus favorable, Henri VIII était jaloux d'avance de l'immense pouvoir spirituel qui serait dévolu à Wolsey, et offusqué de se trouver ainsi face à face avec une espèce de pape anglais dans son propre royaume. Il ne voulait pas, pour son mariage avec Anne de Boleyn, être à la discrétion d'un de ses sujets.

C'est pour diminuer la trop grande importance de Wolsey que Knight avait été envoyé à Rome.

Peut-être Henri VIII se persuadait-il aussi, à l'instigation d'Anne de Boleyn, que Wolsey ne travaillait pas bien franchement au divorce, depuis que tout espoir d'une alliance royale était déçue pour son maître.

Mais le cardinal, ayant appris le départ de Knight,

avait écrit au protonotaire Gambara, qui était venu à bout d'avoir une entrevue avec le pape et qui l'avait prévenu de la mission donnée à Knight.

Ce dernier pourtant, à travers des difficultés et des dangers de toute espèce [1], était parvenu à Rome, mais Alarcon, qui y commandait les forces espagnoles, l'avait empêché de pénétrer au château Saint-Ange.

Cependant il avait apporté d'Angleterre un modèle de bref ou de bulle, lequel devait contenir à la fois et l'annulation du mariage de Henri VIII, et la dispense qui serait nécessaire pour qu'il pût épouser ensuite Anne de Boleyn. Il chercha un cardinal qui ne fût pas du parti de l'empereur et qui voulût bien se charger de le faire remettre au pape pour obtenir qu'il lui donnât le sceau de sa sanction et de sa signature. On lui indiqua comme un homme sûr, le cardinal des *Quattro santi* [2]. Il alla lui soumettre son projet de bulle. Le cardinal s'aperçut que cette pièce était l'œuvre d'une main novice et inhabile; il fit ses objections à Knight qui défendit la rédaction de cette bulle comme répondant parfaitement au but proposé. Le cardinal, sur les instances de l'agent de Henri VIII, se décida à porter au pape les pièces qui lui étaient remises. Elles furent signées, mais après avoir été corrigées, et Knight écrivait à Wolsey : « Je vous apporterai ou je vous enverrai bientôt votre *commission* et le bref de dispense que je vous ai annoncé. »

Knight offrit comme rémunération quatre mille cou-

1. Il avait été arrêté par des brigands à douze milles de Rome et avait manqué perdre la vie.

2. Les *Quattro santi* ou quatre martyrs, tel est le nom de l'une des églises de Rome dont un cardinal porte toujours le titre.

ronnes au cardinal des *Quattro santi*, dont le palais avait été pillé lors de la prise de Rome par les impériaux[1], mais le noble prince de l'Église renvoya avec indignation cette espèce de salaire corrupteur : il refusa également des cadeaux de tentures, de vaisselles et de chevaux, par lesquels on avait cru, en flattant ses goûts, pouvoir triompher de sa probité. De pareils exemples de désintéressement n'étaient pas rares à la cour de Rome, où il y avait alors beaucoup moins de corruption et de vénalité qu'on ne l'a prétendu.

Or, quand la commission et la dispense furent arrivées en Angleterre, ni l'une ni l'autre ne furent trouvées en règle. Toutes les deux furent déclarées nulles et de nul effet. Le cardinal des *Quattro santi* avait changé les termes de la commission et de la dispense de manière à leur ôter toute efficacité et à les rendre inoffensives [2]. On n'avait pas compris d'abord la portée de ces changements qu'il avait faits à la minute primitive. Aussi Knight, qui était tout triomphant de son prompt et facile succès [3], fut-il très humilié de l'échec et du mécompte qu'il devait à son ignorance des formes de la chancellerie romaine.

Au surplus, voici en quels termes aurait été conçue par Henri VIII la commission donnée à Wolsey, pour laquelle on avait voulu surprendre la signature du pape, en abusant de ce qu'il était seul, sans ses employés et

1. Strype, *Ecclesiast. mem.*, appendix, vol. I, p. 74.

2. *Extrating its teeth and receding it inoffensive*, dit Brewer, p. CCCXX, Introduct., tom. V.

3. Knight disait dans sa correspondance : « Les deux pièces sont suffisantes, quoiqu'elles ne soient pas conformes à la minute, » en cela il se trompait.

sans ses ministres, réduit enfin à la plus dure captivité :

« Clément VII à notre bien-aimé, salut et bénédiction « apostolique.

« Il y a environ dix-huit ans que notre très cher fils « en Jésus-Christ, Henri VIII, roi d'Angleterre, a été « amené par l'influence de ceux qui l'entouraient et par « suite d'une prétendue dispense apostolique, à con- « tracter mariage avec Catherine, la veuve de son frère. « On a trouvé, après un mûr examen, que ladite dis- « pense avait été fondée sur de fausses allégations, et « qu'elle pouvait être taxée d'être subreptice ; en con- « séquence, des troubles se sont élevés dans la cons- « cience du roi, et ce prince, ayant recours à notre plein « et souverain pouvoir en pareille matière, nous a re- « quis, etc. Par ces considérations, nous vous avons dé- « signé, vous, notre très cher fils, le cardinal d'York, « dont nous connaissons les vertus, l'amour de la jus- « tice et de l'équité, afin d'exercer notre autorité pour « l'instruction et le jugement de cette cause. Nous vous « adjoignons... comme assesseur, décrétant que la déci- « sion de l'un sera valide et exécutoire en l'absence de « l'autre. Vous aurez à procéder sommairement et « de *plano*, sans publicité et sans formalité judi- « ciaire, en examinant avec soin la validité de ladite « dispense. Et si, ensemble ou séparément, vous vous « êtes suffisamment édifiés sur la non-validité de cette « pièce, vous prononcerez la nullité de ce mariage en- « tre Henri et Catherine, vous les déclarerez séparés de « plein droit, le tout sans aucun appel ni recours con- « tre la sentence, et vous les reconnaîtrez aptes à « contracter un autre mariage. Par cette même com- « mission, nous vous donnons pleins pouvoirs de pas-

« ser par dessus les règles canoniques, et de légitimer
« les enfants du premier et du second mariage si vous
« le jugez à propos. Et tout ce que vous aurez fait, soit
« judiciairement, soit extra-judiciairement, nous le
« confirmons pleinement sans aucune révocation. »

Jamais, comme le fait remarquer Brewer lui-même, jamais plus étranges propositions ne furent soumises ou imposées à la plus haute autorité du monde chrétien. C'était, en effet, suggérer en quelque sorte au souverain pontife d'abdiquer ses fonctions de juge suprême, et de prêter lâchement les mains à une énorme iniquité. Les termes dans lesquels cette commission était conçue préjugeaient d'ailleurs la question d'invalidité de la dispense, et impliquaient la prononciation de la sentence sans aucune constatation de la vérité judiciaire [1]. Comme le disait le cardinal des *Quattro santi*, une telle pièce eût été faite, si elle eût été adoptée, pour déshonorer à jamais la papauté, et le déshonneur aurait rejailli jusque sur le roi et sur Wolsey lui-même.

Clément VII, malgré sa partialité pour Henri VIII, avait trop le sentiment de sa dignité pour céder à de si injurieuses suggestions; sans doute il aurait mieux aimé que le fatal procès pût se juger loin de lui et sans lui. L'acquiescement de Catherine à une sentence régulière rendue sur les lieux aurait pu, jusqu'à un certain point, mettre à l'aise la conscience du pontife. Mais, du moment que Catherine ferait appel à la cour de Rome, le pape sentait bien qu'il ne saurait repousser cet appel sans commettre une impardonnable et scandaleuse injustice.

1. P. CCCXV, *ibid.*

D'ailleurs, s'il avait à craindre les extrémités auxquelles pourrait se porter Henri VIII, Clément avait aussi à compter avec Charles-Quint, qui agissait dans un sens absolument opposé à celui du roi d'Angleterre. Pendant que Knight et les agents de Wolsey tâchaient, au milieu des ruines de Rome et des souffrances du pape, prisonnier au château de Saint-Ange, de le circonvenir et de le préparer à consentir à l'annulation du mariage de Catherine, l'empereur n'oubliait pas de soutenir la cause de sa malheureuse tante ; il envoyait auprès du souverain pontife, sous le prétexte d'une mission ecclésiastique, le général des cordeliers, chargé, de sa part, de supplier Sa Sainteté de retenir la connaissance de cette affaire et d'empêcher qu'elle ne fût instruite et surtout jugée en Angleterre. Aussi, au milieu même de ses tribulations personnelles, Clément cherchait à étudier cette question difficile et à s'en rendre un compte exact et approfondi. Il ordonnait à Sanga, son confident et secrétaire intime, de lui faire un rapport sur les moyens invoqués dans la cause par les deux parties et sur leurs systèmes respectifs. Pendant ce temps, Henri VIII, voyant que sa diplomatie personnelle n'avait pas abouti, avait remis entre les mains de Wolsey la conduite de ses intérêts et de sa cause auprès du pape. Peut-être aussi, avant de lui rendre la plénitude du gouvernement des choses extérieures, avait-il attendu l'issue d'une affaire où la personne même de Wolsey se trouvait personnellement en jeu.

Stafiléo, doyen de la cour de la Rote et fort renommé par sa haute science, aurait été prié par les rois d'Angleterre et de France de proposer un vicaire-général du Saint-Siège, pendant tout le temps que Clément VII

serait retenu dans la captivité ou resterait dans la dépendance de l'empereur. Les cardinaux réunis à Avignon ou sur un autre terrain neutre procèderaient à la nomination définitive de ce vicaire-général, qui serait chargé de gérer les affaires de l'Eglise. Stafiléo devrait faire considérer à Clément VII que celui qui serait revêtu de cette charge, fort de l'appui et de la faveur de deux rois puissants, pourrait, par son habileté et son courage, rétablir dans son ancienne splendeur l'autorité des Pontifes, que Charles-Quint avait brisée et foulée aux pieds. Clément VII fut très choqué de cette proposition. Il y voyait une atteinte indirecte aux droits de son pontificat. Il devinait facilement que Wolsey se désignait, en quelque sorte, lui-même par l'énumération des qualités et des avantages de situation que devrait avoir ce *coadjuteur* du Saint-Siège. Il savait que l'ambitieux cardinal avait eu et avait encore des prétentions à la tiare : est-ce que, non content de travailler à succéder à Clément VII après sa mort, il voudrait encore, dans sa fiévreuse impatience, le supplanter de son vivant?

Cela disposait donc très mal le pape à l'égard de Wolsey, qui l'ignorait, quand il transmit à Casale, son agent diplomatique résidant en Italie, des instructions très détaillées, très pressantes, où l'on voit combien le cardinal aurait tenu à réussir, surtout par le moyen de l'autorité personnelle du pape, à faire invalider le mariage de Henri avec Catherine d'Aragon. Peut-être même dans son impatience d'aboutir à une décision prompte, compromet-il la cause qu'il veut servir.

Après avoir fait connaître à son correspondant les raisons théologiques que nous avons exposées plus haut, contre la validité de la bulle de dispense, il con-

tinue en ces termes : « Le roi regarde la mort de ses « enfants comme un jugement de Dieu et, pour éviter « de nouvelles malédictions, il a recours au Saint- « Siège. Il demande de pouvoir épouser une autre per- « sonne de qui il puisse espérer des enfants mâles, « moyennant la grâce de Dieu. Vous trouverez ci-jointe « une lettre très pressante de Sa Majesté au pape écrite « de sa propre main. — Témoignez au Saint-Père, de la « part du roi et en mon nom, à quel point nous sommes « touchés de l'indigne traitement que l'on a fait à Sa « Sainteté et au collège des cardinaux, assurez-le que « nous ne négligerons rien au monde pour le met- « tre promptement en liberté. Informez-le ensuite de « la nature et des circonstances du mariage où le roi est « engagé. Peignez-lui les remords [1] que doit sentir une

1. Shakespeare, dans son drame de Henri VIII, se moque, à plusieurs reprises, des prétendus remords de ce prince : ainsi, dans l'acte II, scène II de cette pièce, il introduit d'abord le Lord Chambellan, puis Norfolk; on voit arriver de loin le roi qui paraît sombre et agité. — Quelle peut être la cause de ses inquiétudes? « C'est sans doute, dit le Lord, qu'il pense à son mariage avec la femme de son frère ; cela touche de près à sa conscience. » Et Suffolk répond : « Ce qui le touche de plus près encore, c'est son amour pour une autre femme !... »

Peu de temps après, Henri VIII, se joignant à la conversation, accorde à Catherine des regrets hypocrites : « La conscience, s'écrie-t-il, la conscience, chose si délicate! Il faut la satisfaire, pourtant, il faut que je quitte ma douce et excellente compagne. »

(Would it not grieve an able man to leave
To sweet a bad fellow : but conscience, conscience!
O' tis a tender place! And I must leave her !)

Ainsi Henri VIII joue toujours son rôle et ne quitte pas son masque, même avec ses confidents les plus intimes. Shakespeare comprend et peint admirablement ce singulier caractère. Il y avait à la fois dans ce roi théologien du Tartufe et du Néron. Ce sont des traits que Shakespeare a bien saisis et admirablement rendus.

« conscience délicate, les calamités qu'entraînera après
« soi une succession disputée ; joignez à cela les priè-
« res de tous les seigneurs — et les souhaits de tout le
« peuple *(sic)*. N'oubliez aucune des choses qui sont
« capables de le porter à annuler la dispense de Ju-
« les II. Etalez devant ses yeux l'état présent de la chré-
« tienté et celui de l'Italie. Faites-lui comprendre com-
« bien il importe au Saint-Siège que le roi ne se détache
« jamais des papes et remontrez-lui qu'en satisfaisant
« Sa Majesté dans cette affaire, on l'engagera pour
« toujours à soutenir les intérêts de l'Eglise. — Au
« reste ajoute Wolsey, le pape trouvera peut-être plus
« conforme à sa dignité de tout accorder au roi sans en
« conférer avec le Sacré-Collège, et de signer de son
« propre mouvement la commission que je vous envoie,
« elle est en bonne forme, et il n'y manque que le
« *seing* du pape. Le roi demande que, par cette com-
« mission, j'aie le pouvoir d'examiner la nature de son
« mariage, et d'en juger avec les personnes que je trou-
« verai à propos de m'associer... Vous trouverez aussi
« dans ce paquet une dispense toute dressée que vous
« ferez également signer au Saint-Père.... Si le pape, à
« cause de ma qualité de premier ministre de Henri VIII,
« me suspectait de pencher pour ce prince, employez
« toute votre industrie à dissiper ses soupçons à cet
« égard. Si vous le trouvez inflexible sur ce point, propo-
« sez Stafiléo, doyen de la Rote, qui est maintenant ici.
« Dites au pape que des délais produiraient d'aussi
« mauvais effets qu'un refus [1].....

1. Ces instructions sont écrites en latin. Nous nous sommes aidé de la traduction du continuateur de Henry, liv. XXXe, p. XLX.

Aux instructions données à Casale, Wolsey avait joint une lettre autographe pour le pape, dans laquelle il insistait vivement pour le succès de sa démarche en disant « qu'il y allait de sa vie s'il ne réussissait pas » ; et, en cela, il était plus près de la vérité qu'il ne croyait. « Un refus de Sa Sainteté, ajoutait-il, lui ferait perdre l'amitié du roi; dans les circonstances et les difficultés présentes, Elle sentirait le besoin de favoriser les vœux de Henri, relativement à la dissolution ou à l'annulation de son mariage avec Catherine. Il y avait d'ailleurs des particularités intimes, des secrets d'intérieur qui ne pouvaient pas s'écrire et qui rendaient cette concession nécessaire. Le roi, en un mot, ne pouvait plus désormais vivre avec sa femme [1]. »

Au moment où ces instructions arrivaient à Casale, alors résidant à Florence, Clément VII venait de s'échapper du château Saint-Ange et de se réfugier à Orvietto. Mais quand l'ambassadeur italien se mettait en route pour rejoindre le pape dans sa nouvelle résidence, d'autres instructions lui arrivaient avec un second modèle de commission. Il n'était plus question de nommer Wolsey unique juge de la question du divorce, car on avait craint de rendre ainsi l'appel de la reine inévitable ; mais on demandait qu'il lui fût adjoint un cardinal italien opposé au parti de l'empereur tel que Campeggio, Trani, Farnèse ou Stafiléo, le doyen de la Rote [2] ; si le pape manifestait l'intention de prendre, en dehors des cardinaux, le second juge dans le parti anti-

1. *Letters and Despatches,* p. 1638. Introduct., tom II, p. cccxxxi-cccxxxii.

2. Mais ce nom était rejeté de prime abord par le pape.

anglais, on s'en tiendrait à la première commission.

On croit que Wolsey était bien aise lui-même de faire partager à un autre l'impopularité de son rôle à l'égard de Catherine et sa responsabilité périlleuse vis-à-vis de Henri VIII.

Quand Casale arriva à Orvietto, le pape s'y trouvait presque seul et toujours sans chancellerie proprement dite : il était triste, abattu et découragé. Rien ne lui était plus pénible que d'être ainsi découvert et, pour ainsi dire, traqué dans sa nouvelle retraite par les agents de l'Angleterre, sans qu'on lui laissât le temps de respirer. Après huit jours d'instances poussées jusqu'à l'importunité [1], Casale arracha au Saint-Père la concession de la commission, à condition, il est vrai, qu'elle serait amendée par le cardinal des *Quattro santi*, et pourtant Clément ne la délivra pas au secrétaire de Henri VIII sans verser quelques larmes : il est facile de comprendre quelles devaient être les angoisses du pape dans la cruelle position où il était réduit. D'une part, Clément VII avait une conscience timorée, un caractère hésitant, et ne semblait pas encore bien savoir de quel côté était le droit dans l'affaire de Catherine d'Aragon. D'autre part, soit pour l'intérêt de l'Eglise, soit pour le sien propre, il devait craindre de se tourner complètement à dos ou Henri VIII ou Charles-Quint. Il avait échappé pour le moment aux armées impériales, mais elles étaient sur ses traces, et sa restauration au Vatican semblait plus éloignée que jamais. A la vérité, la France et l'Angleterre venaient de déclarer la guerre à l'empereur et Lautrec, à la tête d'une puissante armée,

1. Le 30 décembre 1527.

annonçait son arrivée prochaine dans les Romagnes. Mais, en attendant, Clément VII croyait devoir tout ménager et ne pas prendre de décision irrévocable. En même temps il recommandait à Henri VIII et à ses agents le secret le plus absolu sur les concessions qu'il leur avait faites, de peur d'indisposer et d'irriter Charles-Quint.

Le cardinal *Simonetta* et celui des *Quattro santi,* qui se trouvaient à Orvietto, auraient voulu que le procès se vidât en Angleterre, et que Henri, après avoir fait juger son divorce sur les lieux, se mariât avec qui il voudrait, s'il croyait pouvoir le faire en conscience. Mais il aurait fallu pour cela que Catherine renonçât à l'appel à Rome et prît le voile.

Dans le projet de commission, on avait laissé en blanc le nom du cardinal qui serait adjoint à Wolsey pour examiner la validité du mariage de Henri. Parmi les cardinaux désignés, l'un avait un évêché en Espagne, l'autre était retenu comme otage à Naples; quant à Campeggio, il était disponible et accepté par Casale, mais on n'aurait pas osé le faire partir avant l'arrivée de Lautrec pour qu'il pût voyager avec sécurité. D'ailleurs, quand l'armée française serait aux portes de Rome, l'empereur ferait peut-être au pape des propositions d'accommodement. Clément VII caressait secrètement cette espérance : il se serait alors trouvé plus indépendant à l'égard du roi d'Angleterre.

Mais, pendant ce temps, on avait examiné à la cour de Londres la dispense et la commission telles qu'elles avaient été corrigées par le cardinal des *Quattro santi :* cette fois, on les avait trouvées correctes quant à la forme, mais insuffisantes quant au fond. Et on dépu-

tait au pape deux nouveaux ambassadeurs, deux Anglais, Fox, aumônier du roi, et Gardiner, secrétaire de Wolsey [1]. Le docteur Gardiner, humaniste et jurisconsulte distingué, devait sa fortune au cardinal d'York, qui l'aimait beaucoup et qui l'appelait la *moitié de lui-même* (*dimidium mei*). Le roi et son premier ministre avaient donc chacun leur représentant particulier. Le docteur Gardiner eut la préséance sur Fox et fut déclaré chef de l'ambassade.

Les deux ambassadeurs reçurent leurs instructions et leurs dépêches dans le commencement de février. Ils devaient voir, en passant à Rome, Gregorio Casale et se concerter avec lui en lui communiquant les nouvelles dispositions qui avaient été prises. Tout en remerciant le pape de ses bonnes intentions, ils avaient pour mission de lui faire comprendre que la dispense et la commission, telles que Sa Sainteté avait cru devoir les formuler, n'étaient pas suffisantes pour le bien et la stabilité du royaume. D'ailleurs, voulant savoir de la bouche même du pape quelles étaient ses intentions, Henri VIII lui avait envoyé les docteurs Gardiner et Fox qui seraient chargés de lui dire tout ce qu'ils croiraient nécessaire pour l'éclairer sur la cause du divorce. « Enfin, et ici nous reproduisons les propres termes de « la dépêche, les ambassadeurs doivent assurer le pape « que jamais Wolsey, par un excès d'affection pour « son prince ou par l'espoir de récompenses, ne serait « capable de trahir son devoir ou d'agir d'une manière « contraire au bon droit ; que s'il n'avait pas été con- « vaincu de l'insuffisance et de la nullité du mariage

1. Suivant quelques auteurs, Stafiléo se joignit à eux.

« du roi, il n'aurait pas soutenu cette thèse auprès de « Sa Sainteté, car il serait incapable de dissimuler sa « véritable pensée. Si Dieu n'a pas refusé les lumières « de la pure et vraie doctrine aux plus grands juris- « consultes de ce coin du monde que l'on appelle le « royaume d'Angleterre, Wolsey est bien assuré, et il « le jurerait sur le salut de son âme, que le désir du roi « est fondé sur la justice [1], qu'il n'est pas inspiré par « une haine secrète ou une prévention inique contre la « reine ; il l'entoure, au contraire, de son amour et de « son respect : et il la traitera avec l'affectueuse bien- « veillance qui est due à une sœur : comme elle est la « veuve de son bien-aimé frère, il tâchera de lui pro- « curer toutes les jouissances et tout le bonheur possi- « bles. Mais ce mariage est contraire à la loi de Dieu, « et la conscience du roi gémit sous le poids des re- « mords. D'un autre côté, on ne saurait trop louer les « vertus de la noble Anne de Boleyn, la pureté de sa « vie, sa pudeur timide de jeune fille, sa sobriété, sa « chasteté, sa douceur, son humilité, la sagesse et l'élé- « vation d'âme qu'elle doit sans doute au sang royal « qui coule dans ses veines, sa brillante éducation qui « a encore perfectionné ses qualités naturelles (*sic*), « etc. Voilà les fondements sur lesquels l'inclination du « roi est fondée, inclination qui nous paraît très hon- « nête, très raisonnable, et qu'il faut satisfaire par des « moyens légitimes [2]. »

Comment Wolsey, qui fait si audacieusement parade

1. Comment alors proposer pour juge un homme qui a donné si ouvertement son opinion en faveur de l'une des parties ?

2. *Letters and Despatches*, p. 1513, 1514 et 1772, et Introduction, tome IV, p. 338.

de sa sincérité, a-t-il bien osé parler sérieusement *des remords* de ce *pauvre Henri VIII?* Comment a-t-il bien pu, sans se brûler les doigts, écrire ces longues litanies dithyrambiques sur les vertus d'Anne de Boleyn? Ce n'est pas sans une profonde douleur que nous voyons s'abaisser à de telles concessions un archevêque, un prince de l'Église, qui se piquait d'avoir encore quelque sentiment de dignité sacerdotale. En coopérant aux intrigues de Henri VIII et de ses favoris, en se prêtant à leurs machinations, il était entraîné sur une pente où il ne pouvait plus s'arrêter! Quoiqu'il puisse en coûter à l'historien, il faut qu'il dise la vérité sur les hommes politiques quels qu'ils soient, dont il a à apprécier le caractère.

Gardiner et son collègue, partis de Douvres le 11 février 1528, furent poussés par la tempête jusqu'à Gravelines où ils n'abordèrent qu'après les plus grands dangers : ils faillirent aussi se noyer en traversant, dans les Romagnes, un torrent enflé par un récent orage [1]. Ainsi, en commençant et en finissant leur voyage, ils avaient perdu leurs bagages et la plus grande partie de leurs vêtements. Ces contre-temps leur occasionnèrent des retards tels qu'ils n'arrivèrent que le 25 mars à Orvietto.

Là ils trouvèrent qu'on ne pouvait pas dire que le pape eût recouvré réellement et pleinement sa liberté, car « le manque d'aliments convenables, la pénurie de « tout, les détestables logements et la *mal-aria* lui fai- « saient une vie encore plus *confinée*, encore plus mi-

1. En passant ce torrent à gué sur des chevaux de haute taille, ils avaient de l'eau jusqu'à la ceinture.

« sérable qu'au château Saint-Ange... L'atmosphère « était tellement humide dans cette ville, l'air si chargé « d'émanations contagieuses que les habitants, abattus « par leurs souffrances, en étaient venus à se soucier « bien peu de savoir si leur maître serait le roi d'Espa- « gne ou le souverain pontife ; ils n'estimaient pas que « pour une domination ou pour une autre, il valût la « peine de mourir sur le champ de bataille [1]. »

Orvietto n'offrait aux ambassadeurs aucune ressource pour réparer les naufrages de leur garde-robe. Les bourgeois de la ville disaient n'avoir point de vêtements autres que ceux-là mêmes qu'ils portaient : on ne pouvait donc pas leur en emprunter ni s'en faire confectionner de nouveaux, sur les lieux mêmes. Ce fut encore la cause d'un certain retard. Quand enfin les ambassadeurs crurent être *présentables*, ils demandèrent à être introduits auprès de Sa Sainteté [2]. On les conduisit à un palais délabré appartenant à l'évêque du lieu ; et, avant d'arriver jusqu'au pape, « ils eurent à traverser trois pièces nues, sans tapisserie, avec des lambris troués et une charpente de toit qui menaçait ruine. Dans ces pièces étaient réunis une trentaine de personnages à demi déguenillés, paraissant appartenir à la lie du peuple : ils se tenaient dans l'antichambre comme composant la garde d'honneur du Saint-Père ». Le pape les reçut après son dîner dans sa modeste chambre à coucher. Quand Gardiner lui eut expliqué le motif de sa mission, et qu'il lui eut exposé comment les deux pièces émanées de lui, avaient paru insuffisantes en Angleterre,

1. *Letters and Despatches*, p. 1808, 1812.
2. C'était le lundi 23 mars 1528.

le pape répondit que, sans refuser de les corriger dans le sens qu'ils indiquaient, il désirait attendre que l'Italie fût pacifiée.

Alors les ambassadeurs protestèrent contre tout délai nouveau. « Nous crûmes devoir représenter au Saint-« Père, disent-ils à Wolsey, que Votre Grâce, d'après le « désir du roi, demandait que la chose fût expédiée le « plus tôt possible, que vous saviez tout et que vous « approuviez tout, et que vous étiez vous-même très « prévenu en faveur du mérite et des qualités de la no-« ble femme qui avait fixé l'attention de Henri VIII. — « Le pape nous interrompit alors en nous disant que ces « protestations étaient inutiles : je ne pourrais pas sup-« poser, a-t-il ajouté, que le roi eût pu vouer son af-« fection à une femme indigne de lui ; quant à la ques-« tion de droit canonique, je sais qu'il l'a traitée dans « un écrit qu'on m'a vanté comme très savant. C'est « d'ailleurs une grande autorité pour moi que celle du « cardinal Wolsey. Mais j'avoue, d'après les divers rap-« ports qui me sont faits, que je ne sais pas encore « bien de quel côté se trouvent le droit et la vérité. »

Le jour suivant, les ambassadeurs apportèrent au pape le manuscrit du livre de Sa Majesté : il commença d'abord à le parcourir debout : puis, il s'assit sur un banc recouvert d'une mauvaise toile qui ne valait pas *deux pences,* et il lut avec attention d'abord l'épître préliminaire, puis la dernière partie du livre sur la question de droit. A mesure qu'il tournait les feuillets, il faisait des réflexions et des commentaires au sujet de cette question, puis il louait le talent avec lequel l'ouvrage était rédigé ; enfin il déclara qu'il voulait le garder et le relire à loisir. Et comme l'épître préliminaire était

adressée à Wolsey et aux autres prélats anglais, le pape demanda ce qu'ils avaient répondu. « Il n'y a pas eu de réponse, répliquèrent les ambassadeurs, mais on peut bien inférer des lettres du cardinal Wolsey à Sa Sainteté quelle eût été ou quelle serait cette réponse. » Le pape demanda ensuite si le roi avait traité directement le sujet du divorce avec la reine. Ils lui dirent que cela avait été fait et qu'il y avait lieu de croire que cette princesse se tiendrait pour satisfaite du jugement qui lui serait rendu par l'Église, assertion, pour le dire en passant, qui était plus que hasardée. Il leur demanda ensuite si Wolsey ne pourrait pas être récusé comme un juge suspect, « puisqu'en écrivant au roi, il avait énoncé son opinion d'avance et ne pouvait plus être considéré comme impartial ». C'est une objection qu'ils n'avaient pas pu prévenir et à laquelle il était difficile d'opposer une bonne raison.

Cependant, sur le soir, ils virent le cardinal des *Quattro santi* et crurent avoir réussi à lui persuader qu'une commission se réunissant en Angleterre, et composée de prélats anglais, serait plus conforme à la loi canonique. Le lendemain, quand ils revinrent chez le pape, ils le trouvèrent dans son cabinet d'études avec trois cardinaux : il fit apporter des sièges, il prit lui-même un de ces sièges et les invita à s'asseoir autour de lui. Là, on discuta la question de la commission à instituer pour le jugement du divorce. Gardiner, comme chef de l'ambassade, soutint cette discussion en latin pendant plusieurs heures. Les débats se prolongèrent les jours suivants. Le pape pressait les ambassadeurs d'accepter un tribunal de droit commun qui ferait les informations, au lieu d'un commissaire ou deux revêtus de pouvoirs

extraordinaires et définitifs. Gardiner et Fox[1] se récriaient sur ce que le pape et ses conseillers s'arrêtaient à des points de forme, ils disaient que si le roi ne pouvait pas obtenir plus de faveur qu'une autre personne, il prendrait le parti d'user des remèdes extrêmes qu'il aurait entre les mains, et qu'il ne souffrirait pas que sa cause fût décidée par ceux-là mêmes qui n'avaient pas caché ses préventions contre lui.

Il paraît que cette boutade si vive et si inattendue intimida Clément VIII; car il protesta qu'il ferait ce qu'il pourrait pour satisfaire Sa Majesté, dès qu'il aurait consulté encore deux autres cardinaux, le cardinal di Monte et le cardinal d'Ancona.

Quand ces deux nouveaux conseillers du Souverain Pontife furent arrivés, on reprit la discussion devant eux. Alors (c'était le 1er avril 1528) le pape qui semblait justement effrayé de l'immense responsabilité qu'on voulait lui faire prendre, déclara qu'il n'était pas canoniste, et qu'il aurait eu besoin d'avoir l'avis de sa chancellerie et de ses jurisconsultes; que, dans une cause de cette importance, il ne lui suffisait pas à lui, chef de l'Église, d'avoir raison en Angleterre, qu'il fallait qu'il eût raison devant le monde chrétien tout entier. Gardiner répondait qu'il ne fallait pas avoir peur de ce que dirait le monde, qu'on devait examiner la cause en elle-même et la juger suivant l'équité et la justice. En fait, la discussion fut réduite au point de savoir si la commission serait donnée précisément dans les termes du modèle apporté d'Angleterre, rédaction qui

1 Il paraît que Stafiléo, doyen de la Rote et partisan de Henri VIII était aussi présent à cette discussion.

impliquait que Wolsey pourrait juger sommairement et en dernier ressort, ou si ce serait une commission de droit commun, ne devant donner aux juges qu'une juridiction de première instance. Gardiner et ses collègues de l'ambassade s'en tenaient opiniâtrément à la rédaction de Wolsey : le pape et ses conseillers disaient que la commission que l'on demandait était contre la coutume et la légalité, et revenaient à la non-compétence de Wolsey, alléguée, disait-on, par la reine elle-même.

Cette thèse était fortement contestée par Gardiner, avec une témérité de langage, à laquelle le pape n'était certes pas accoutumé. Suivant l'audacieux ambassadeur, « le monde, prenant parti pour le prince à qui le Saint-Siège a eu tant d'obligations, pourrait dire que le pape lui a fait beaucoup de promesses et n'en a tenu aucune, que Sa Sainteté n'avait pas besoin de ses canonistes, que tout son droit canon était en lui-même, dans le sanctuaire de sa conscience inspirée d'après cet adage si connu, *quod Pontifex habet omnia jura in scrinio pectoris* ». Le pape répondit avec une modestie spirituelle qu'il n'avait pas la clé de ce sanctuaire : il dérouta ainsi en deux mots l'argumentation docte et pressante à laquelle s'était livré Gardiner pendant quatre grandes heures de discussion.

En désespoir de cause, Gardiner et ses collègues consentirent à ce qu'une commission générale fût instituée dans des termes un peu plus larges que ceux qui avaient été précisés en Angleterre. Tout ce que « nous proposions comme rédaction, dit Gardiner, était « sans cesse repoussé par quelqu'un des conseillers du « pape. L'un disait que la pensée était bonne, mais le

« style trop orné; un autre soutenait que le fond comme « la forme étaient également inadmissibles; un troisième « refusait les termes de l'entrée en matière et y subs- « tituait des expressions de son choix [1]. »

Enfin on convint de confier la composition de cette pièce aux cardinaux présents, qui promirent de ne pas faire trop d'altérations au modèle primitif. Mais quand le projet qu'ils avaient rédigé fut soumis à Gardiner, celui-ci y trouva tant de changements, — changements qui certes, à son sens, n'étaient pas des améliorations, — qu'il éclata en vives protestations, et déclara que c'était une déception complète. — Les deux partis se renvoyèrent alors le reproche mutuel de dissimulation et de tromperie. Gardiner accusa surtout le nonce Gambara d'avoir leurré les ambassadeurs à Rome, par de captieuses assurances. Gambara répliqua qu'il n'avait fait que remplir la commission dont on l'avait chargé. Gardiner s'écria alors « qu'en voyant quelle espèce d'amis il avait dans « la cour pontificale, le roi en viendrait à abandonner « cette cour elle-même, et que le siège apostolique, déjà « bien ébranlé, finirait par s'écrouler entièrement à la « satisfaction et aux applaudissements du monde en- « tier [1]. »

En entendant ce cri insolent de révolte, poussé au nom de l'Angleterre contre l'Église, Clément VII ne put pas se contenir : il leva les bras au ciel avec des exclamations d'indignation, de surprise et de profond scandale ; puis il quitta son siège et se promena à grands pas dans la chambre avec toutes les marques de l'agitation la plus vive.

1. *Letters and Despatches*, p. 1857. Introduct., tome IV, p. CCCXLVII.

« Enfin, dit Gardiner qui raconte ces faits lui-même, la tempête s'apaisa et les eaux devinrent plus tranquilles. » Il ne nous dit pas, ce qui est probable, que pour amener cette *accalmie*, il dut rétracter de trop violentes paroles et s'excuser auprès du noble pontife dont il avait si grossièrement méconnu le caractère sacré. Quoiqu'il en soit, à la suite de cette scène incroyable, il y eut évidemment une entente finale entre le pape et les ambassadeurs. Une commission sans clauses exceptionnelles fut accordée à Wolsey et à Campeggio pour instruire en Angleterre le procès du divorce. Le pape, en la délivrant aux ambassadeurs, exprima l'espérance qu'elle donnerait satisfaction au roi. Gardiner ne fut pas très content : cependant il crut devoir passer outre [1].

Fox fut sur-le-champ dépêché en Angleterre pour y porter la commission avec la dispense éventuelle en faveur du mariage avec Anne de Boleyn. Il triomphait de ce que cette dernière pièce avait été renvoyée fidèlement copiée sur le modèle et sans aucune altération. Mais puisque la dispense ne pouvait devenir exécutoire qu'après l'annulation du mariage, elle ne signifiait pas grand'chose par elle-même : elle n'avait qu'une importance tout à fait accessoire. La sentence du divorce, en devenant définitive, pouvait seule lui donner de la valeur. Les conditions dans lesquelles la commission devait être constituée avaient bien plus de portée et étaient bien autrement essentielles.

Arrivé en Angleterre vers la fin d'avril, Fox se hâta de se rendre à Greenwich où il espérait trouver le roi

1 Comme il n'y avait pas de dérogation au droit commun, l'appel était implicitement réservé.

avec Wolsey. Comme le roi ne put pas le recevoir sur-le-champ, il ordonna que son ambassadeur fût introduit auprès d'Anne de Boleyn : « elle était dans une grande galerie avec d'autres dames [1] d'honneur de la reine; elle rentra aussitôt dans sa chambre et admit Fox en sa présence. Fox fut chargé par elle de féliciter Gardiner sur son succès et non-seulement sur la diligence, la fidélité, la dextérité dont il avait usé pour se procurer les deux pièces importantes rapportées de Rome, mais encore sur le soin qu'il prenait de hâter le départ du légat Campeggio. Elle promit à Fox et à Gardiner des témoignages de sa reconnaissance pour avoir si bien commencé cette grave affaire. »

Le roi vint lui-même pendant cet entretien, et alors Fox lui fit un rapport détaillé sur tout ce qui s'était passé à Orvietto. Il lui présenta la dispense, puis la *commission* en lui disant que cette dernière pièce n'avait été obtenue qu'après de longs débats; on n'avait pas pu l'avoir dans la forme convenue en Angleterre; les ambassadeurs avaient dû se contenter de la rédaction arrêtée par les cardinaux romains; mais ce qui suppléait en quelque sorte à ce qu'elle avait d'incomplet, c'était la promesse que le pape aurait faite, disait-on, de ne pas évoquer la cause et de confirmer la sentence quelle qu'elle fût [2]. Le roi se livra à de chaleureuses démons-

1. Donc on avait admis, à cette époque, Anne de Boleyn parmi les dames d'honneur de la reine. Fox dit dans la lettre que nous citons et qu'il a écrite à Gardiner que la *princesse* et quelques-unes de ces dames avaient la petite vérole. C'est sans doute de la princesse de Galles qu'il s'agit. La lettre est du 11 mai 1528.

2. Etait-ce bien là ce qu'avait dit le pape? On peut en douter.

trations de joie et de reconnaissance en témoignant beaucoup de satisfaction au sujet de cette heureuse issue des négociations diplomatiques.

Fox crut devoir renvoyer une grande part du succès obtenu à Wolsey, soit à cause des excellentes instructions que le cardinal avait données aux ambassadeurs, soit à cause des lettres qu'il avait écrites au pape, même avant leur arrivée, et où il avait établi que le roi, en exprimant le désir d'un divorce et d'un nouveau mariage, n'avait pas cédé à un caprice puéril, que sa démarche avait été réfléchie et consciencieuse, et que la personne sur qui il avait fixé son choix était digne de son affection.

Alors le roi engagea Fox à se présenter chez Wolsey pour lui rendre compte de ce qui s'était passé à Orvietto. Le ministre fut moins satisfait que le roi des termes dans lesquels était conçue la commission : néanmoins, le lendemain, il affecta d'en être content quand il se trouva en présence de lord Rochford, père d'Anne de Boleyn. On reconnut généralement que Gardiner avait bien conduit toute cette négociation, mais, comme il s'était laissé aller à employer la voie de la violence et de l'intimidation, Wolsey le blâma sur ce point et dit qu'il n'aurait jamais dû manquer, en traitant avec le pape, aux égards respectueux dus au chef de l'Eglise.

Un peu plus tard, comme les jurisconsultes supposaient que la reine pourrait refuser de comparaître ou porter appel contre la sentence, Gardiner fut chargé de « s'enquérir en cour de Rome de ce qui pourrait être fait dans ce cas; si le refus de comparaître frapperait de nullité la procédure faite par les légats, ou si l'on

pourrait y apporter remède, et, si durant l'appel, la partie poursuivante pourrait se remarier. Le cardinal tâcherait de savoir quelle serait la ligne de défense adoptée par la reine : en attendant, pour la décharge de sa conscience, il déclarait qu'un fait devait être regardé comme acquis à la cause, savoir que le roi n'avait pris aucune part à la demande d'une bulle de dispense pour se marier avec la femme de son frère, et qu'on n'avait donc aucun droit de la lui opposer. »

Quel argument un peu solide aurait-on donc pu tirer de la constatation de ce fait? Aucun évêque, aucun prêtre n'aurait marié Henri VIII avec sa belle-sœur si on ne lui avait pas présenté la bulle de dispense. De plus, cette bulle avait été reconnue valide dans les conseils du roi au moment de son mariage, après une discussion à laquelle la contradiction n'avait pas manqué. Puisque Henri VIII, non-seulement n'avait pas fait opposition à cette dispense, mais en avait profité, il n'était plus recevable à en proposer la nullité. D'ailleurs cette nullité se serait trouvée couverte par son silence pendant dix-huit années de cohabitation nuptiale avec Catherine d'Aragon.

Du reste, Fox reconnaissait dans sa correspondance avec Gardiner que, quelque larges que fussent les pouvoirs accordés par la commission, la reine pourrait toujours exercer son droit d'appel au pape, et finirait par obtenir que la décision de cette affaire fût portée en dernier ressort à Rome, ce qui, au bout du compte, déconcerterait les espérances et ferait avorter tous les plans de campagne de Henri VIII. « Cependant, ajoute « Fox écrivant à Gardiner, voici un entretien de Sa

« Grâce le cardinal que je m'empresse de vous rap-
« porter avec beaucoup de joie et de consolation : hier,
« devant moi, devant MM. Tuke, Wolman et Bell, il
« commença par faire de grandes protestations envers
« la personne du roi, auquel il se disait dévoué plus
« qu'aucun sujet ne pourrait l'être ; je donnerais pour
« lui, ajoutait-il, mes biens, mon sang et ma vie :
« mais il y a des obligations qui pour moi sont au-
« dessus de toutes les autres, ce sont celles que j'ai
« envers Dieu, certain que je suis d'avoir à rendre
« compte à ce souverain juge de ma vie et de mes
« œuvres ; j'aimerais mieux avoir tout à souffrir des
« effets de l'indignation royale, sentir mon corps tor-
« turé et mis en pièces, que de faire ou de décider
« quelque chose de contraire à la justice dans la cause
« qui va m'être soumise..... Si donc la bulle de dis-
« pense de Jules II, après un mûr examen, me paraît
« suffisante, je le déclarerai dans mon jugement, dé-
« cidé à endurer les dernières extrémités, *extrema quæ-*
« *que*, plutôt que de faire quelque chose *contra con-*
« *scientiam meam* [1]. »

Ainsi, chez Wolsey la conscience du chrétien semble se réveiller de temps en temps : en acceptant sa mission de juge, on voit qu'il essaie de la prendre au sérieux. On dirait qu'il veut se compromettre lui-même par ce langage énergique d'indépendance et par cette espèce de profession de foi.

Wolsey se sentait entouré d'ennemis et d'embûches : l'opinion publique se retirait de lui ; la faveur du roi

[1] Voir la lettre du 11 mai ci-dessus citée et l'introduction, tome IV. p. CCCLIII, par Brewer.

menaçait de l'abandonner. A défaut des hommes, il était tenté de se retourner vers Dieu qui ne trompe pas ceux qui le servent. Mais César devait être longtemps encore son *véritable* dieu sur la terre.

———

CHAPITRE IX

Le défi des deux rois et réponse de l'empereur. — Politique et attitude de Wolsey jusqu'à l'arrivée du cardinal Campeggio. — De la nomination d'une abbesse de Wilton. — Mécontentement de Henri VIII et sa correspondance avec Wolsey, au sujet de cette affaire. — Maladie de la Suette : Henri se rapproche momentanément de Catherine. — Lettres de ce prince à Anne de Boleyn, de celle-ci à Wolsey.

Dès le mois de janvier 1528, d'après les instigations de Wolsey, les ambassadeurs anglais furent rappelés de la cour de l'empereur, et les deux rois de France et d'Angleterre envoyèrent à Charles-Quint un défi dans toutes les formes ; ce défi lui fut remis en mains propres par Clarenceau et Guyenne, rois d'armes. Ce défi était une longue diatribe contre la politique impériale ; on y reprochait, entre autres, amèrement à Charles-Quint le sac de Rome et les mauvais traitements infligés au pape ; on réclamait le paiement des dettes contractées par l'empire envers la couronne d'Angleterre ; on devait, suivant les termes du défi, ajouter à ces dettes le dédit stipulé pour avoir manqué à sa promesse d'épouser la princesse Marie.

Charles-Quint répondit d'une manière victorieuse à tous ces griefs. Dans l'acte qu'il remit à Clarenceau [1] pour le roi d'Angleterre, il se reconnaissait débiteur envers ce prince des sommes que celui-ci lui avait prêtées, et déclarait qu'il se libèrerait en temps et lieu ;

1. Ou Clarence.

mais il niait qu'il lui dût aucune indemnité pour la suspension de la rente pendant la guerre, il soutenait que François Ier s'était, par les traités de Paris et de Londres, chargé de cette dette. Quant à ce qu'il devait pour le prétendu dédit dont on l'accusait, ce reproche n'était pas sérieux, puisque Henri lui-même s'était opposé à la célébration de ce mariage avec la princesse Marie, et qu'il avait plus tard fait connaître son consentement à l'alliance que Charles-Quint avait contractée avec Isabelle de Portugal.

Pour ce qui concernait le sac de Rome et les profanations qui y avaient été commises, l'empereur en avait été aussi fâché et aussi scandalisé qu'aucun autre prince chrétien, et il tâcherait d'y porter remède au plus tôt.

« N'aurais-je pas, ajoute-t-il en finissant, bien plus « de raison pour défier le roi Henri qu'il n'en a lui-« même pour me défier, si, comme on le dit, il veut se « séparer de la reine, ma tante, pour se marier autre « part? Ce que je ne peux croire, ayant entre les « mains des dispenses du pape en faveur de ce mariage « tellement amples et tellement *étrangères à toutes su-« breptions* que nous ne voyons pas ce qui pourrait « donner lieu à une telle séparation. Comment d'ail-« leurs expliquer la pensée que ce prince aurait eue de « me faire épouser sa fille, s'il tendait à la faire bâ-« tarde [1]? Tout cela s'est fait par mauvaise et sinistre

1. Certains historiens anglais ont prétendu qu'une junte de Tolède s'était opposée à ce mariage, sous prétexte que la légitimité de la princesse Marie pourrait être contestée : Charles-Quint n'aurait-il pas dû faire allusion à ce fait dans la pièce que nous citons? Aucun historien d'Espagne n'en fait mention. Et les auteurs de nos deux recueils n'ont trouvé aucune trace de cette protestation dans les diverses archives qu'ils ont fouillées avec tant de soin.

« information du cardinal d'York, dont je n'ai pas « voulu contenter l'ambition et qui s'est vanté de met- « tre les affaires de l'empereur en tel *brouillis,* qu'on « n'aurait pas vu chose semblable en plusieurs siècles. « Et je proteste devant Dieu et le monde entier que tous « les dommages et les maux résultant desdites guerres « seront à la *coulpe* et charge de qui en sera cause [1]. »

Le peuple, et surtout les marchands et les ouvriers, en voulurent beaucoup à Wolsey de cette déclaration de guerre : les relations commerciales cessant avec les États de l'empereur, les Flandres n'offraient plus les débouchés ordinaires aux manufactures anglaises [2].

Des tentatives d'insurrection furent réprimées dans le comté de Kent avec une dureté inouïe ; le ministre dirigeant en avait la responsabilité, quoiqu'il n'y prît pas la part la plus active.

Il se mêlait un peu de luthéranisme à cette fermentation des esprits : Wolsey voulait étouffer l'hérésie naissante ; il fut rigoureux contre les novateurs dans lesquels il voyait des séditieux au point de vue temporel, comme au point de vue spirituel.

D'un autre côté, pour donner satisfaction à un certain courant auquel Henri VIII commençait à céder lui-même, il travaillait à supprimer les petits monastères ; c'étaient, pour ses agents, des occasions de spéculations et d'exactions effroyables. Il se rendait donc impopulaire parmi les catholiques comme parmi les luthériens.

1. *Histoire du divorce*, etc., par Joachim Legrand, tome III, *Pièces justificatives*, p. 44-47. J'analyse et j'abrège beaucoup cette protestation qui est très diffuse et très longue.

2. Il y eut, à Londres même, une émeute que l'on appela la révolte des apprentis.

Néanmoins, jusqu'alors Wolsey semblait pouvoir se consoler de tout avec la faveur du roi. Et voilà que, pour comble de malheur, il se vit sur le point d'encourir la disgrâce de ce prince ! Quelques détails rétrospectifs sont ici nécessaires. Dans un but vraiment religieux, disait Henri VIII, Wolsey cherchait à réformer les grands monastères, et, lorsque des abbesses ou des supérieures de communautés religieuses donnaient des scandales, il croyait devoir les juger et les déposer. Surtout il ne consentait pas à ce que l'on nommât à ces hauts emplois des personnes d'une réputation suspecte.

Or, l'abbesse de Wilton étant venue à mourir, John Carrey, dont le frère était l'époux de Marie de Boleyn, sœur aînée d'Anne, demanda ce poste élevé pour sa sœur Elinor; sa demande fut appuyée par Anne de Boleyn et par le roi lui-même. Wolsey répondit qu'il lui serait d'autant plus facile d'avoir égard à leurs recommandations que les religieuses du monastère avaient remis entre ses mains l'élection de la nouvelle abbesse. Mais, après l'enquête et l'examen d'usage, il se trouva qu'Elinor Carrey était notoirement coupable d'inconduite et de mauvaises mœurs.

Dès que Wolsey eut été informé de ce fait par son commissaire, le docteur Bell, il en référa au roi qui n'insista pas, mais qui, à ce qu'il paraît, demanda à son ministre, s'il ne nommait pas Elinor, de ne pas choisir non plus pour abbesse celle qui s'était posée dans le couvent comme la personnification du parti adverse, — c'était une certaine Isabella Jordan ; — et, aussitôt après, ce prince, pour donner une demi-satisfaction à Anne de Boleyn, lui écrivit : « Je n'ai pas voulu char- « ger ma conscience ni la vôtre en exigeant que l'on

« mît à la tête d'une Maison de religieuses une personne « qui n'en était pas digne. Mais quoique, à cause de « son âge avancé, Isabella Jordan ne dût avoir qu'une « autorité nominale, pour vous faire plaisir, j'ai de- « mandé qu'elles ne fussent nommées ni l'une ni l'au- « tre, mais qu'on choisît à leur place quelque femme de « mœurs pures et d'un caractère bienveillant. »

Cependant Wolsey, par suite peut-être d'un malentendu sur les intentions exprimées par le roi, d'ailleurs voulant réparer le scandale des outrages et des mépris injustement déversés par le parti d'Elinor sur la respectable prieure Isabella Jordan, déclara se ranger à l'avis des meilleures religieuses du couvent en nommant cette dernière abbesse. Il envoya le docteur Bell annoncer cette nomination à Henri VIII en lui demandant de la ratifier. Ce prince reçut très mal ce message : il témoigna la plus vive indignation du procédé de Wolsey, en disant qu'il avait engagé aux divers amis d'Elinor Carrey sa parole royale, que si leur protégée ne pouvait plus être nommée, sa rivale ne le serait pas non plus ; que, dans ces termes, il avait laissé le règlement de cette affaire à Wolsey, dont la loyauté et la sagesse lui inspiraient toute confiance : « En vérité, lui « mande-t-il, je donnerais une part de ma vie pour que « vous en eussiez élu une autre. »

Wolsey fut vivement alarmé en apprenant avec quelle force le roi avait exprimé son mécontentement ; il s'empressa de lui écrire pour s'excuser de son mieux. Henri lui répondit par une lettre qui témoigne encore de quelques bons sentiments ; on y voit le ton de cordialité dont il use encore avec ses amis, même quand il se fâche. Et cependant, dans cette lettre, on sent déjà des

mouvements de sourde colère qui donnent le frisson.

« Suivant la parole du Maître *quem diligo castigo*, « la grande affection et l'attachement profond que je « vous ai voués me portent à vous ouvrir pleinement « mon cœur, en vous assurant bien que dans cette « affaire, il ne faut attribuer aucune influence aux « rapports malveillants, au désir de ma satisfaction « personnelle, à mon intérêt propre, ni à aucune in- « tervention étrangère. Et cependant, quoi que je « puisse vous dire, qu'il ne soit pas question de dé- « plaisir et de mécontentement entre nous, et soyez « bien convaincu que je ne vous souhaite que beaucoup « de bien pour le corps et pour l'âme comme vous pou- « vez le désirer vous-même.

« Il me semble qu'il n'est pas droit ni digne d'un « bon serviteur et d'un ami dévoué, quand une chose « est remise par son maître à son arbitrage et à son « jugement, à condition qu'une certaine personne soit « exclue, d'élire et de choisir précisément cette per- « sonne. Et en outre, ce qui me déplaît plus encore, « c'est que vous avez voulu couvrir cette offense par « l'ignorance où vous auriez été de mes intentions, « quand je m'étais expliqué avec vous à cet égard de « la manière la plus nette et la plus explicite. »

Ici le prince rappelle les expressions dont il s'est servi à trois reprises différentes, puis il ajoute : « Ah ! « Milord, c'est une double offense de faire le mal et « de tâcher de le pallier ! C'est ce que ne peut accepter « tout homme qui a du sens et du cœur. En vérité, « mon bon Lord, n'usez plus avec moi de pareils pro- « cédés, car il n'y a pas d'homme vivant sur la terre « qui les déteste autant que moi ! »

« En présence de ces faits, je pouvais tout garder dans « mon cœur, et y nourrir en secret mon mécontente- « ment, ou m'expliquer franchement et ouvertement « avec vous ; j'ai pris ce dernier parti et suivi le prin- « cipe *cùm amico et familiari sincerè semper est agendum,* « il doit spécialement en être ainsi de la part d'un « maître à l'égard du meilleur et du plus aimé de ses « vieux serviteurs. Espérons bien que ce dernier sera « plus circonspect à l'avenir, et que l'autre n'aura « plus le regret d'éprouver à son sujet le moindre dé- « plaisir.

« Et quant à ce qui concerne la promesse qu'ont « faite les nones de se réformer, sans doute elle sera « tenue avec fidélité, l'acte gracieux de concession qui « leur a été fait peut être salutaire ; mais, si j'en crois « mes rapports particuliers, *imbecilla ab imbecillis expec-* « *tantur*. Cependant M. Bell m'a informé que, par son « caractère, ses mœurs et son âge, la personne dont il « s'agit *prœ se fert gravitatem*. Je prie Dieu qu'il en « soit ainsi, voyant qu'elle a été préférée pour ce poste. « J'entends bien, au surplus, que vous aurez tout or- « donné, tout réglé suivant vos devoirs envers Dieu, « aussi religieusement que peut et doit le faire un Père « de l'Eglise du Christ : en agissant ainsi et en persé- « vérant dans cette voie, vous serez agréable au Dieu « tout-puissant, vous vous ferez honneur à vous-même, « et vous comblerez les vœux de vos amis parmi les- « quels j'espère moi-même ne pas occuper le dernier « rang [1]. »

Dans la suite de la lettre, Henri avertit Wolsey ami-

1. *Letters and papers by D. Brewer,* Introduct., p. CCCLXXXIX.

calement et avec une certaine délicatesse que de singuliers bruits courent à son sujet. « On dit dans le monde religieux que les monastères donnent au cardinal des sommes d'argent considérables [1], soit pour se racheter de la suppression, soit pour obtenir de son autorité spirituelle de légat des immunités ou autres faveurs qu'ils n'auraient aucune chance d'espérer sans ce moyen de corruption. » Il renouvelle, en finissant cette lettre, ses protestations d'amitié.

Malgré ces belles protestations, Wolsey fut épouvanté : il sentait vaguement la griffe cachée sous le velours. Il entrevoyait que le dévouement et les services de toute une vie ne prévaudraient pas toujours contre le plus petit sujet de mécontentement. Et si le roi venait à lui manquer, que lui resterait-il ?

Il allégua pour son excuse que la peur de la contagion régnante, dont nous allons parler tout à l'heure, avait fait fuir loin de lui ses secrétaires et principaux officiers, qu'il n'était pas entouré de ses conseillers ordinaires, quand, sur des instances pressantes, et affaibli lui-même par la maladie, il avait pris un peu brusquement la détermination de nommer Isabella Jordan abbesse de Wilton, mais que cette nomination était conditionnelle et qu'elle ne devait avoir d'effet définitif que par la confirmation du roi. Enfin, sa lettre donne des explications très plausibles sur l'emploi des dons qu'il recevait des monastères ; il les consacrait

1. Quand le roi, dans des circonstances pressantes, avait demandé des dons gratuits aux communautés religieuses, ces communautés l'avaient traité avec une grande parcimonie. Au contraire, avec Wolsey, elles se montraient fort généreuses. Cela lui avait fait prendre en grippe les monastères et les couvents.

aux fondations religieuses et scientifiques dont il dotait l'université d'Oxford.

Le roi accepta cette justification et témoigna sa satisfaction de ce que ses avertissements avaient été si bien pris : il engagea Wolsey à ne plus demander, à l'avenir, de contributions aux monastères, — quel qu'en fût l'emploi, — pour ôter à ses ennemis tout sujet ou tout prétexte de plainte. « Je finis, disait-il, cette lettre « un peu rude, quoique toujours pleine pour vous de « sentiments affectueux, en vous assurant qu'il ne reste « plus dans mon cœur aucune trace de mécontentement « contre vous. »

La réponse de Wolsey est pleine d'expressions exagérées de dévouement et de reconnaissance pour personne du roi. Elle commence ainsi : « Sire, votre « gracieuse et bonne lettre dans laquelle je puise l'as« surance qu'il ne reste dans votre noble cœur aucune « trace de ressentiment contre moi, a tellement chassé « l'amertume et le chagrin de mon âme et m'a tellement « réjoui et réconforté *ut videar ex morte ad vitam res« titutus.* »

Plus loin, il appelle le roi un *véritable ange de Dieu.* Enfin, il insiste longuement sur ce que les sommes d'argent qui lui ont été fournies par les couvents ont été employées tout entières à des fondations d'écoles à Oxford, et il proteste qu'il n'en a pas détourné une obole pour son usage ou celui de sa famille [1].

C'est vers ce temps-là que Wolsey fut atteint gravement d'une maladie épidémique qui régnait alors à Londres.

1. *Letters and papers by D. Brewer*, p. CCCXCIV.

Cette maladie singulière, qui jeta une sorte de terreur dans la Cité et à la cour d'Angleterre, s'appelait la *suette* (maladie suante *sweating sicknes*). Jean du Bellay, récemment nommé ambassadeur de France en Angleterre, l'a décrite ainsi :

« Ce mal de suée, c'est une maladie qui est survenue « ici depuis quatre jours, la plus aisée du monde pour « mourir. On a un peu de mal de tête ou de cœur et « soudain on se met à suer. Il ne faut pas de médecin; « seulement, si on se découvre le moins du monde ou « si on se couvre un peu trop, en quatre heures on « est dépêché sans languir..... Mais ce n'est pas grand « chose, car il n'en est pas mort à Londres, depuis « ledit temps que deux ou trois mille sur quarante « mille qui ont été atteints. Hier, étant allé pour jurer « la trêve, je les ai vus ces malades, dru comme mou- « ches, se jeter des rues et des boutiques dans les « maisons, prendre la suée incontinent en même temps « que le mal. Je trouvai l'ambassadeur de Milan, sor- « tant en grande hâte de son logis parce que deux ou « trois de ses serviteurs soudainement en étaient « pris [1]..... »

La maladie avait principalement sévi dans les comtés de Kent et de Sussex et avait rapidement gagné Londres et les environs. A la cour, la première personne atteinte de la contagion fut Anne de Boleyn. Ce fut alors une panique et comme une déroute générale. Tout le monde se dispersa. Le roi délogea en toute hâte et se rendit à

1. *Histoire du divorce*, etc., tome III, *Pièces justificatives*, par Joachim Legrand, ouvrage déjà cité : lettres de Du Bellay des 18 et 30 juin.

Waltham. Anne se réfugia dans la maison de son père, à Hever. Le roi n'avait gardé que très peu de personnes avec lui; et le nombre en diminuait tous les jours par la crainte du danger. Deux favoris du roi périrent de cette maladie, savoir : William Compton, à qui il était très attaché, et William Carey, l'époux de Marie de Boleyn. Le roi, fuyant toujours devant la maladie, quitta Waltham pour Hunsdon, et finit par se retirer à Tittenhanger, petite maison appartenant à Wolsey, à vingt milles de Londres. Il prit toutes ses dispositions pour n'être pas surpris par la mort. Aussi échappa-t-il à la maladie.

A cette époque, — c'était un peu avant l'épisode de l'abbesse de Wilton, — il s'intéressa vivement à la santé de Wolsey; il lui envoya même la copie de ses dernières volontés, en lui disant « que la reine lui demandait sans cesse des nouvelles du cardinal ».

Car il semblait s'être rapproché de Catherine, il vivait auprès d'elle avec tous les dehors de l'intimité, et quand, en prévision d'une mort foudroyante, telle que la suette en amenait tous les jours, il crut devoir demander à recevoir les sacrements, Catherine l'accompagna au pied de l'autel pour être admise avec lui à la sainte communion.

Trompées par ces apparences, quelques personnes, et peut-être Catherine elle-même, conçurent l'espoir que Henri saurait comprendre l'avertissement providentiel qui lui avait été envoyé et qu'il abandonnerait son projet de divorce[1] : mais, en réalité, il n'avait presque pas cessé, au milieu de ses alternatives étranges de terreur

1. *Lingard*, traduct., tome VI, p. 208; et *Brewer*, Introduction, tome IV, p. CCCLXXVII.

et de dévotion, de poursuivre l'exécution de ses desseins secrets.

D'abord, c'est précisément à cette époque qu'il supprima, sous prétexte d'économie, le train de maison assigné à la princesse de Galles et son établissement particulier à Ludlow. Il voulut sans doute, en présence de l'impopularité croissante qui s'attachait à sa tentative de divorce[1], détruire cette petite cour qui lui était hostile et qui aurait pu devenir un centre d'opposition dans certaines circonstances données. Et il ne voyait pas que l'opinion publique devait se soulever plus vivement que jamais en comparant tant de parcimonie pour la princesse Marie à tant de prodigalités continuées au duc de Richmond, qui restait toujours sur le pied d'un héritier de la couronne.

Ensuite, dès que Henri eut cessé de croire pour lui-même au danger de la contagion, et quand Anne de Boleyn n'était pas encore bien rétablie des suites de la maladie dont elle avait ressenti violemment les atteintes, la correspondance interrompue entre elle et lui reprenait son cours, ce n'est plus le langage d'un roi comme dans les lettres à Wolsey. « Il m'est venu la « nuit dernière, dit-il à Anne, des nouvelles aussi affli-« geantes que possible. J'ai du chagrin pour trois mo-« tifs : premièrement, pour avoir appris la prolongation

1. Un ambassadeur de Milan, confirmant les appréciations de Mendoza, écrivait à sa cour : « Beaucoup de personnes croient que, si ce « mariage se fait, le peuple se révoltera. » *Calendar of state papers*, IV, p. 252.

Au reste, l'ambassadeur de France, Jean du Bellay, assez favorable à Henri VIII, en convient lui-même. Toute sa correspondance témoigne de ce mécontentement populaire.

« de la maladie de ma chère maîtresse, dont la santé
« m'est aussi chère que la mienne propre, et dont je
« prendrais volontiers la moitié des souffrances pour la
« soulager. Secondement, parce que je crains d'avoir
« à souffrir encore longtemps de cette absence qui m'est
« si cruelle. Troisièmement, parce que le médecin en
« qui j'aurais le plus de confiance est retenu au loin ; je
« vous envoie donc mon second médecin, le docteur
« Butts, en priant Dieu qu'il vous guérisse au plus tôt,
« ce qui lui vaudra toute mon affection. Je vous prie de
« vous gouverner suivant ses avis, et, grâce à lui, j'es-
« père vous revoir bientôt auprès de moi [1]. »

Dans cette correspondance, dont nous pourrions extraire beaucoup d'autres passages, on trouve des preuves de la passion violente du roi, et on est étonné du peu de délicatesse, souvent même de la grossièreté [2], avec laquelle il l'exprime.

Ce qui nous paraît plus intéressant, ce sont les lettres d'Anne de Boleyn à Wolsey. Elle sont évidemment très travaillées, très soignées et écrites sous l'inspiration de Henri VIII. Elle adresse au cardinal des protestations d'une affection très exagérée.

« Pour toutes les bontés que vous avez eues, tout ce

1. *State papers*, p. 1921. Introduct., tome IV, p. CCCLXXVIII. Voir aussi le recueil même des lettres de Henri VIII à Anne de Boleyn, éditées par Crapelet. Paris, 1828, et Audin, *Vie de Henri VIII*, tome I, p. 462. Nous n'avons pas cru pouvoir reproduire tout ce que cite Audin.

2. On peut voir, entre autres, la lettre de si mauvais goût où il envoie un morceau de chevreuil à Anne, comme souvenir du cœur de Henri, « espérant, ajoute-t-il, que je vous servirai bientôt moi-même de régal ». Cela donne une triste idée de celle même à qui ces lettres étaient destinées et à qui on croyait pouvoir plaire par un pareil langage.

« que je puis vous rendre ne consiste qu'à vous aimer
« plus qu'aucune personne au monde, après le roi... Je
« me flatte que vous en êtes convaincu ; au reste, milord,
« je suis dans l'impatience d'apprendre de vous des
« nouvelles du légat Campeggio, car je m'assure qu'elles
« seront bonnes, si elles viennent de vous. Je sais que
« vous êtes là-dessus dans l'impatience autant que moi,
« et que vous y seriez encore davantage si cela était pos-
« sible. Mais il faut attendre en ne cessant point d'es-
« pérer.... »

De son côté, le roi écrit lui-même à Wolsey pour le féliciter sur le rétablissement de sa santé, et trahit le secret de sa plus grande préoccupation en ajoutant ces mots : « Nous sommes dans le chagrin de n'apprendre
« point encore que le légat soit arrivé en France, mais
« nous espérons sortir bientôt d'embarras par votre dili-
« gence et par vos soins secondés de la bonté de Dieu. »

Là-dessus les auteurs protestants s'extasient sur les sentiments pieux du roi qui ne pense à réaliser ses vœux que par les moyens les plus légitimes !

Dans une autre lettre à Wolsey, Anne de Boleyn dit encore : « Je souhaite passionnément l'arrivée de Cam-
« peggio, car si c'est le bon plaisir de Dieu que cette
« affaire soit poursuivie, je lui en demande dans mes
« prières une prompte conclusion. C'est en ce temps-là,
« milord, si mes espérances ne me trompent point que
« je me verrai en état de reconnaître les peines extraor-
« dinaires que vous vous donnez pour moi ! »

Pour le coup, on ne saurait parler d'une manière plus édifiante. Les ferventes prières de lady Anne n'ont pas un but bien désintéressé et bien élevé, cela est vrai, mais au moins on doit les croire plus sincères

que les marques de bienveillance prodiguées à Wolsey. Dans tous les cas, on peut remarquer le cynisme avec lequel elle promet à son juge de le bien récompenser un jour, si elle devient reine. C'est de la subornation et de la corruption bien caractérisées, il faut le reconnaître !

Et, après cela, on oserait encore blâmer Catherine, si elle suspecte la justice du cardinal et si elle croit devoir le récuser ! L'entente de ce juge intègre avec la partie adverse est évidente. La créature de Henri VIII, comblée de ses bienfaits, ne saurait prononcer dans le procès de son maître une sentence impartiale.

CHAPITRE X

Campeggio en France : son entrevue diplomatique avec François Ier. — Wolsey apprend que Campeggio ne sera ni complaisant, ni corruptible : un grand cortège va au-devant de Campeggio. — On lui prépare une réception magnifique à Londres et à Greenwich. — Les souffrances de la goutte retardent son arrivée. — Visite empressée et officieuse de Wolsey à Campeggio ; long entretien des deux légats. — Espérances et craintes de Catherine. — Audience solennelle donnée par le roi à Campeggio. — Conférence privée du légat avec Henri VIII. — Visite des deux légats à la reine Catherine : leurs exhortations et réponse de la reine. — Conseil de défense donné par Henri VIII à Catherine et les membres de ce conseil désignés par lui. — Campeggio entend la reine en confession. — Autre conférence officielle des légats avec la reine. — Impatiences du roi et nouvel entretien qu'il a avec Catherine. — Obsessions des nombreux prélats du parti de Henri VIII auprès de la malheureuse reine.

Le cardinal Campeggio avait reçu sa commission en Italie dans le courant du mois d'avril. Retenu à Rome, où son mobilier avait été saccagé, par la nécessité de remonter sa maison et de se donner une suite convenable, il n'en repartit qu'au mois de juin. Divers incidents et de violents accès de goutte lui causèrent de nouveaux retards : il n'arriva à Lyon que le 22 août. Il en repartit le 30 avec des ressources nouvelles qui devaient rendre le reste de son voyage à la fois plus prompt et plus commode. Clerk, ambassadeur d'Angleterre à la cour de France, envoya jusqu'à Orléans, à la rencontre de Campeggio une mule très-belle et magni-

fiquement harnachée, et quatre voitures avec attelage de mules de choix; Clerk les avait empruntées, mais il y avait joint vingt chevaux à lui, et dix qui appartenaient au maître des rôles d'Angleterre. Sir Francis Bryant attendait le cardinal depuis le 24 dans cette même ville, et devait l'escorter jusqu'à Calais, accompagné de plusieurs cavaliers et d'un certain nombre de lances.

Ce fut donc au commencement de septembre que le cardinal Campeggio fit son entrée à Paris. Quinze ou seize archevêques ou évêques et des personnages de la plus haute distinction devaient venir le recevoir en dehors des portes de la capitale. Mais, fatigué par le voyage, souffrant de la goutte, et pouvant à peine se tenir sur sa mule, il arriva un peu plus tôt qu'on ne l'attendait, pour éviter la foule et se dérober aux honneurs de la réception qu'on lui avait préparée. Cependant, au moment où il entrait dans l'intérieur de Paris, il trouva François I[er], qui le reçut avec les marques du plus profond respect. Ce prince conduisit ensuite le légat à son logement, on les vit ensemble sur le balcon d'une fenêtre, causer pendant près de deux heures.

Le sujet de ce long entretien fut le procès de Henri VIII; le roi de France ne connaissait pas encore cette affaire dans tous ses détails : « Sa Majesté me demanda où elle en était, écrit Campeggio à Sanga, je lui répondis que j'étais l'un des deux juges nommés pour juger cette cause, et que mon opinion dépendrait des résultats de l'enquête à laquelle j'allais me livrer. » A mon tour, je demandai au roi ce qu'il en pensait; « Je ne suis pas un docteur, » répondit-il, « et je

devrai m'en rapporter à de plus savants que moi. Mais mon frère d'Angleterre est un prince bon et sage, et je suis persuadé que si Catherine était sa femme légitime, il ne tenterait pas de s'en séparer; que si elle ne l'est pas, ne serait-ce pas un péché de continuer à vivre avec elle [1] ? »

Les deux interlocuteurs gardèrent donc l'un avec l'autre une réserve toute diplomatique. Cependant le bruit se répandit à la cour de France que Campeggio, suivant la politique actuelle du pape, serait moins éloigné du parti de l'empereur qu'on ne le pensait; qu'il serait peu favorable au divorce, et que sa mission consisterait surtout à changer à cet égard, s'il était possible, les idées et les intentions de Henri VIII. Enfin que, s'il ne pouvait réconcilier le roi et la reine, il ne devrait pas passer outre au jugement sans avoir de nouvelles instructions du Saint-Père. Ces rumeurs publiques arrivèrent à Wolsey, soit de France, soit de Rome, où ses agents, les Casali, et Staphiléo, doyen de la Rote, observaient tout et le tenaient au courant de tout ce qu'ils pouvaient apprendre. Aussi les inquiétudes de l'homme d'État anglais furent alors plus vives que jamais; il vit bien qu'il ne trouverait chez Campeggio ni un instrument docile, ni même un aide complaisant. Le cardinal romain, au contraire, en lui faisant communiquer le plan qu'il comptait suivre, prenait, en quelque sorte, le premier rang et s'attribuait ce qu'on appelait *l'autorité directive*. Il semblait affecter, d'ailleurs, de continuer de voyager à petites journées et ne tenait pas compte des efforts que faisait Wolsey pour hâter le plus possible

1. *Letters and Despatches*, etc., p. 2061.

son arrivée à Londres. Enfin on fut très étonné de ce que Clerk ayant été chargé par son maître de proposer à Campeggio de le défrayer largement des dépenses de son voyage, celui-ci avait refusé avec fermeté et dignité les sommes d'argent qui lui étaient offertes et n'avait accepté que juste ce qu'il lui fallait pour payer les dépenses des mules et des chevaux qui lui avaient été fournis pour son voyage. Ce nouvel exemple de désintéressement donné encore par un membre de la cour romaine [1] parut très extraordinaire aux ministres anglais; cela leur fit supposer que, sans doute, Campeggio avait promis au pape de garder toute son indépendance, pour pouvoir prononcer dans le procès une sentence impartiale.

Cependant Campeggio était évêque de Salisbury, et Henri VIII pensait qu'il le tiendrait sous sa main par le lien de ce bénéfice ecclésiastique. Ce prince comptait tellement sur le gain de son procès, qu'il croyait n'avoir plus rien à ménager. Il fit préparer dans un pavillon de Greenwich de magnifiques appartements pour Anne de Boleyn, à peu près en même temps que Campeggio devait aborder le rivage d'Angleterre; car, dans une lettre du commencement de septembre où il annonce à Anne la venue prochaine du cardinal à Paris, il lui dit : « Je vous attends lundi pour notre consolation et notre contentement mutuel. » Il paraît qu'elle se rendit à cette invitation, mais qu'elle repartit bientôt après pour le château de son père, le roi craignant que sa présence à la cour ne produisît une mauvaise

1. *Letters and Despatches,* Introduction, tome IV, Brewer, p. cccc.

impression sur Campeggio au moment de son arrivée [1].

Clerck revint à la charge et supplia Campeggio d'accepter au moins sept à huit cents couronnes *pour être au large*. Campeggio persista dans un refus absolu, en disant qu'il avait tout ce qu'il lui fallait.

Quoique Anne de Boleyn eût un appartement princier et indépendant dans le palais de Greenwich, il habitait toujours dans le même quartier que Catherine, mangeait à la même table, et semblait vivre avec elle d'une vie commune : on croyait même avoir remarqué que la reine avait repris sa bonne humeur et sa gaîté des anciens jours. Et cependant elle était soumise à la plus inquiète surveillance : les conseillers anglais qu'on lui avait donnés étaient d'avance endoctrinés ; on leur suggérait de décourager leur royale cliente de son opposition, de lui faire entrevoir qu'en y persistant elle mécontenterait le Saint-Père et tout le peuple chrétien, et qu'on lui reprocherait d'avoir préféré son affection personnelle à la soumission qu'elle devait à la loi et à l'Église. Ce n'est pas tout : on tâchait en même temps de persuader aux souverains du continent et à Charles-Quint lui-même que la reine acceptait le procès et était toute prête à acquiescer au jugement des légats. On lui avait fait promettre, dit-on, de ne pas écrire à l'empereur sans en prévenir le roi ; et on croyait avoir empêché qu'elle ne pût avoir la moindre communication, soit avec Charles-Quint, soit avec le souverain pontife. C'est ainsi que l'on préparait les voies, avec

1. Lettre de Mendoza à l'archiduchesse Marguerite, souveraine des Pays-Bas, *State papers Calendar*, vol. IV, p. 784.

une astuce raffinée, à la mission de Campeggio, dont on attendait l'arrivée de jour en jour.

Mais la marche du légat romain semblait se ralentir de plus en plus à mesure qu'il approchait du terme de son voyage. Il n'avait quitté Paris que le 18 septembre, et il avait mis une semaine pour se rendre à Calais. On l'avait transporté en litière sur toute la route et il était si cruellement tourmenté par la goutte que quand il voulut monter à cheval pour entrer dans la ville, ses mains ne pouvaient pas garder la bride, ni ses pieds tenir dans les étriers. Soit à cause de ses souffrances, soit à cause d'une violente tempête dont il fallut attendre la fin, il ne put partir de Calais que le 29. Le 1er octobre, il arrivait à Cantorbéry, où on lui faisait une réception magnifique. Son entrée à Londres était fixée pour le matin du 8 octobre. Mais une attaque de goutte plus violente encore que toutes celles dont il avait souffert jusqu'alors, lui rendit le transport, même en litière, absolument impossible, et il se vit obligé de s'arrêter dans le faubourg, où il fut reçu et hébergé par le duc de Suffolk, qui avait là un de ses manoirs. Les douleurs de goutte l'y retinrent encore le jour suivant, et, le lendemain matin, Wolsey lui envoya une barque, qui le transporta par la Tamise, sans pompe et tout à fait *incognito*, jusqu'à son logis de Bath-house.

« Là, dit-il, je souffris vraiment les douleurs de l'a-
« gonie, grâce au voyage qui avait exaspéré ma goutte,
« et je me mis au lit sans en bouger, jusqu'au 17. J'au-
« rais eu besoin d'un repos complet pendant un cer-
« tain temps ; mais, dès le lendemain, j'eus la visite du
« cardinal d'York, qui ne croyait qu'à moitié à mes

« souffrances. J'aurais voulu ne pas encore parler af-
« faires, mais je ne pus obtenir de Wolsey aucun ré-
« pit; il entra en matière sur le champ. C'était lui,
« me dit-il, qui, pour sauvegarder l'autorité du Saint-
« Siège, avait persuadé au roi de faire venir un légat
« de Rome, afin de calmer les scrupules de sa con-
« science, quoique un grand nombre de prélats l'eus-
« sent assuré que cela n'était pas nécessaire..... »

Wolsey avait compris que, si Rome n'avait pas été représentée par un délégué de sa curie pour le jugement du divorce, l'annulation du mariage n'aurait été attribuée qu'à lui uniquement, et il ne s'était pas senti assez fort pour porter seul le fardeau d'une telle responsabilité.

Il se croyait en droit, au surplus, de se faire un mérite, auprès de la cour de Rome, d'avoir eu recours à son autorité pour constituer le tribunal ecclésiastique qui jugerait en Angleterre l'affaire du divorce, et d'avoir persuadé au roi de rester uni à Catherine jusqu'à ce qu'il y eût une sentence régulière de séparation.

Dans cette même conférence, Wolsey dit à Campeggio que si les légats résistaient à la demande du roi, qui était appuyée sur les motifs les plus solides, sur les conseils et les écrits d'hommes doctes et religieux, il s'ensuivrait une ruine totale de l'influence de l'Eglise dans le royaume d'Angleterre. « J'étais toujours au fond de
« mon lit, ajoute Campeggio, quand Sa Seigneurie vint
« me faire encore trois ou quatre autres visites. Nous
« débattîmes la question peut-être pendant quatre heu-
« res en tout ; mais quoique, en invoquant le nom du
« pape, je l'aie supplié de joindre ses efforts aux miens
« pour peser sur l'esprit du roi, et tâcher de le réconci-

« lier avec la reine, je n'ai pas été plus avancé que si « j'avais parlé à une pierre. Il m'objectait la non-vali- « dité du mariage, les difficultés qui s'élèveraient au « sujet de la succession au trône et les troubles qui en « résulteraient pour le royaume ; quand je réfutais ces « objections et que je m'efforçais de persuader le car- « dinal, il abondait tellement dans son sens que non- « seulement il ne voulait pas mettre en doute mon as- « sentiment, mais qu'il me demandait d'expédier cette « affaire avec la plus grande célérité ; je me trouve donc « sous une pression singulière, avec un poids bien « lourd sur les épaules ; car, en un court espace de « temps, quel moyen de rendre un jugement raisonnable « et régulier? Pourtant ils ne veulent tous entendre à « aucun délai, alléguant que toutes les affaires se trou- « vent entravées dans le royaume par l'anxiété géné- « rale, et que tout nouveau retard mettrait le pays dans « un véritable danger [1]. »

Pendant ces intéressantes conférences entre les deux cardinaux, que se passait-il à la cour de Henri VIII ?

Malgré l'éloignement momentané d'Anne de Boleyn, le roi et sa maîtresse regardaient leur future union comme aussi certaine que si le mariage avec la reine avait déjà été dissous. Quelques préparatifs semblaient même se faire secrètement pour ces noces nouvelles.

Catherine conservait pourtant encore quelque espérance. Quoique très surveillée, elle avait pu voir, à ce qu'il paraît, l'ambassadeur Mendoza qui était venu chez

1. Lettre de Mendoza à l'empereur, du 18 septembre 1528. *Calendar of state papers*, p. 789.

elle en secret et croyait pouvoir supposer que le cardinal Campeggio n'apportait pas de pleins pouvoirs pour rendre une sentence définitive, mais qu'il avait seulement pour mission « de regarder à ce qui se passait ici », de consulter l'opinion publique, d'interroger des témoins, etc., et ensuite de rapporter à Rome les résultats de son enquête. Catherine pensait que le pape ferait le plus possible attendre sa décision ; de plus, et en ceci elle se trompait, elle soupçonnait que Wolsey lui-même serait tout disposé à se ranger désormais à l'avis de Campeggio, et qu'il s'associerait volontiers à cette espèce de plan de campagne ; il est vrai qu'elle ajoutait : « Il agira ainsi par la crainte qu'il a de lady Anne, et non par aucun autre bon motif[1]. »

Dans cette même lettre, Mendoza, en accusant réception à l'empereur d'une copie du bref de dispense de Jules II, qui lui a été récemment envoyée d'Espagne, demande une expédition plus authentique de ce même bref, et il fait preuve en cela, comme on le verra plus tard, d'une sage prévoyance.

Peu de jours après, la malheureuse reine passait de l'espérance à la crainte. « J'ai appris, écrivait-elle à Mendoza, que le nouveau légat a apporté des pouvoirs très étendus, et que, s'il s'en prévalait, je n'aurais plus aucun recours à exercer en cour de Rome ; mais cette commission aurait été obtenue sur de fausses allégations. » Cette fois la reine était à peu près dans le vrai ; de semblables pouvoirs avaient été, en effet, donnés à Campeggio, mais à la condition qu'il ne fît connaître à personne le bref qui les contenait, avant d'avoir exa-

1. Not from any good motive. *Id*., *ibid*., p. 790.

miné sur les lieux et de s'être enquis si, comme on l'avait dit au pape, le sentiment populaire dans la Grande-Bretagne était favorable au divorce, si la reine était disposée à des concessions, ou à un acquiescement aux désirs du roi. On aurait même prétendu à Rome que Charles-Quint était tout prêt à consentir à la répudiation de Catherine : Campeggio devait bientôt recevoir de l'empereur une lettre qui le mettrait en garde contre cette invention et ce mensonge diplomatiques, aussi bien que contre toutes les allégations, tout aussi peu fondées, que l'on avait cru pouvoir y joindre.

La reine se plaignait aussi à Mendoza de la conduite de plusieurs évêques et docteurs, qui, après s'être formellement déclarés pour elle, avaient cédé à la crainte et à la corruption et avaient déserté sa cause. Elle mettait même en doute la fermeté et la sincérité des conseillers anglais qu'on lui avait donnés. Son plus grand désir aurait été d'avoir à sa disposition un jurisconsulte espagnol, ou, à son défaut, pour attendre moins longtemps, des canonistes ou hommes de loi flamands. Elle déclarait, au surplus, s'en rapporter au choix de l'empereur et à ses bons conseils ; on lui a dit que Sa Majesté écrirait une lettre pressante en sa faveur, elle l'en fait remercier en lui disant que l'appui de ce puissant monarque est sa plus grande consolation dans ses souffrances et dans ses angoisses. Elle demande que les rois de Hongrie et de Portugal joignent leur intervention à celle de l'empereur pour prévenir l'effet des démarches de Henri VIII auprès de la cour de Rome.

Du reste, malgré les défections de plusieurs de ses anciens partisans, malgré les influences qui l'entourent et qui l'obsèdent, la reine demeure toujours ferme et

énergique, toujours résolue à défendre vaillamment son honneur et la légitimité de sa fille [1].

L'empereur avait désigné comme défenseur de la reine le canoniste Micel Miguer Mai qui ne put pas arriver en Angleterre en temps utile, on ne sait pourquoi.

Cependant Henri VIII ne laissait guère de repos à Campeggio : le malheureux légat n'était encore en état ni de marcher, ni d'aller à cheval, et il pouvait à peine supporter d'être assis, quand Sa Majesté lui fit dire qu'il aurait son audience le 22 octobre suivant à Black-friars. Il est vrai que ce palais, situé tout près du logis de Campeggio, avait été choisi précisément pour ménager ses forces. Le roi fit au cardinal un accueil bienveillant et plein de prévenance. Dans la salle où il le reçut, étaient réunis les princes du sang, les principaux lords du royaume, les premiers prélats de l'Angleterre et les ambassadeurs des diverses puissances, à l'exception de Mendoza qui n'avait pas été convoqué à cette réunion : « Mon ami Florian, dit Campeggio, prononça un discours sur l'état actuel de la politique extérieure ; quand il dépeignit les malheurs de Rome et de l'Italie, il fit couler les larmes de toute l'assistance. » Le docteur Fox lui répondit par un discours très véhément [2] dans lequel il imputa à l'empereur les orgies et les profanations des troupes impériales pendant et après le sac de Rome. « Henri VIII, suivant l'orateur, après avoir épuisé les moyens de rétablir la paix entre les princes chrétiens, s'était joint au monarque et aux princes qui avaient le

1. Même lettre de Mendoza à la date du 30 septembre, tome IV, p. 804 et suiv.

2. *The Calendar*, p. 176, et IV[e] vol. des *State papers*, p. 839-840, lettre du 18-20 novembre 1528.

plus de droit de leur côté, afin de résister à l'ambition et aux empiètements d'un prince tyrannique. » Dans tout cela il n'était pas question du divorce : il n'y était même fait aucune allusion. Campeggio semblait censé n'être venu en Angleterre que pour tâcher de rétablir la paix entre tous les princes chrétiens : c'était le but ostensible de sa mission. Mais, quand les discours d'apparat eurent été prononcés et qu'on eut mis fin à la cérémonie publique, le roi conduisit les deux légats dans son cabinet particulier. Là, Campeggio lui remit une lettre du Saint-Père, dont il prit connaissance sur le champ. Il parut très satisfait des témoignages de bienveillance que lui exprimait Sa Sainteté.

Le lendemain, après dîner, Henri revint visiter en secret le cardinal Campeggio ; l'entretien dura trois ou quatre heures. D'abord, le cardinal l'exhorta à réfléchir mûrement avant de poursuivre l'annulation de son mariage, et lui dit que si ses scrupules portaient sur la non-validité de la dispense, on pourrait facilement lui en procurer une plus régulière. Il écouta patiemment tout ce que lui dit Campeggio, et lui fit une réplique évidemment préparée, où il employa tous les arguments dont s'était déjà servi Wolsey avec son collègue. Il soutint que la dispense du pape Jules II était contre le droit divin, et que, s'il n'en était pas ainsi, il y aurait encore d'autres raisons à donner contre la validité de cette pièce. Sa Majesté parut à Campeggio connaître spécialement cette question théologique comme un canoniste de profession. Le cardinal écrit en propres termes à Sanga, son correspondant à Rome : « Le roi est tellement entêté dans son opinion qu'un ange descendu du ciel ne pourrait pas l'en faire revenir. »

Après la discussion sur le droit, Campeggio offrit comme moyen terme de faire ses efforts pour persuader à la reine d'entrer dans une maison religieuse : cela plut beaucoup à Henri. « Il y a, dit-il, de fortes raisons pour qu'elle l'accepte, car j'ai cessé depuis deux ans d'habiter avec elle ; et, quel que soit le résultat du procès actuel, je ne mettrai pas fin à cette séparation. » Il ajouta que, sur le reste, il serait prêt à faire toutes les concessions possibles et, par exemple, il garantirait la succession au trône de la princesse Marie, s'il n'avait pas d'enfant mâle d'un autre mariage. Il l'engagea à aller au plus tôt parler à la reine avec le cardinal d'York.

Dans l'intervalle, Campeggio chercha à ébranler la résolution du cardinal Wolsey en lui faisant entrevoir les dangers qui pourraient résulter du courroux de l'empereur. Wolsey répondit qu'on pourrait garder avec Catherine de tels égards, même en lui faisant perdre son procès, qu'on ne donnerait aucun prétexte à des ressentiments de famille, que d'ailleurs l'empereur ne ferait pas de guerre à outrance à l'Angleterre pour un pareil motif, attendu qu'il avait laissé très paisiblement chasser de leurs royaumes deux autres de ses sœurs, la reine de Hongrie et la reine de Danemark. Alors Campeggio se rejeta sur les intentions du pape. Je me suis engagé, dit-il, à faire connaître à Sa Sainteté mon opinion sur le procès et à attendre des instructions nouvelles pour procéder au jugement. Alors Wolsey s'écria avec une humeur très marquée : *Si sic est, nolo negociari vobiscum neque sic agitur cum rege.* — « Je « ne vois pas, dit Campeggio à son correspondant « Sanga, comment il me sera possible de poursuivre le

« plan que le pape m'a tracé. Ils sont si opiniâtrément
« attachés à leur opinion qu'il est impossible de les en
« faire dévier. Dans ma dernière conversation avec
« Wolsey, il me dit et me répéta deux ou trois fois
« en latin : Prenez y garde, mon Révérend Seigneur,
« de la même manière que la plus grande partie de la
« Germanie a été détachée de l'Eglise par la sévérité
« et la rudesse d'un certain cardinal, il sera acquis à
« l'histoire qu'un autre cardinal aura amené pour l'An-
« gleterre les mêmes résultats. — J'ai maintenant l'im-
« pression que, si le divorce n'est pas accordé, l'autorité
« du Saint-Siège apostolique cessera d'être reconnue
« en Angleterre. Et, à ce point de vue, Wolsey fait
« preuve d'un véritable dévouement pour son pays,
« dont il sent la grandeur intimement liée à son atta-
« chement à l'Eglise. »

Telle était la situation d'esprit des deux légats quand ils firent leur visite à la reine.

« En quittant le roi, dit Campeggio, nous nous ren-
« dîmes auprès de la reine, avec qui nous eûmes un
« entretien de près de deux heures. Je lui remis la let-
« tre du pape qu'elle lut avec une grande joie. Elle
« me demanda ensuite ce que j'avais à lui dire. Je
« lui répondis que le pape m'avait délégué avec Wolsey
« pour s'informer où en était l'état de la question entre
« elle et le roi ; mais, comme c'est une matière impor-
« tante et pleine de difficultés, Sa Sainteté, dans sa
« bonté paternelle, lui conseillerait, pour n'être pas
« obligé de donner suite au procès, de trouver un moyen
« de tout terminer à la satisfaction générale. Je n'en
« dis pas davantage pour la voir venir et savoir ce
« qu'elle demanderait. Le cardinal d'York parla dans

« le même sens autant que je pus comprendre, car il « s'exprima en anglais.

« Sa Majesté répondit : « Je veux sincèrement vivre « et mourir dans la foi catholique et dans l'obéissance « à Dieu et à sa sainte Eglise. Je veux soumettre ma « conscience à la volonté et décision du Saint-Père ; « pour le moment, je ne vous ferai pas d'autre ré- « ponse, voulant prendre l'avis des conseillers que m'a « donnés le roi mon époux. Mais, ajouta-t-elle, j'ai « entendu dire que vous vouliez m'engager à entrer « en religion. » J'en convins et je tâchai de lui persuader « qu'en le faisant elle satisferait à sa conscience et à « l'honneur de son nom ; que, d'ailleurs, elle conserverait « ses biens temporels et assurerait la succession de « sa fille ; qu'elle ne perdrait rien et n'aurait à renon- « cer qu'à la *personne* de son mari, *persona del re,* qui « déjà lui avait été enlevée et qu'elle ne pouvait pas « espérer de recouvrer. Elle éviterait ainsi les ennuis « d'un procès pénible et le désagrément bien plus « grand encore d'un jugement, qui, s'il était rendu « contre elle, nuirait à sa réputation et jetterait une « grande tristesse sur toute sa vie. De plus, elle serait « privée de son douaire et susciterait contre elle de « grandes inimitiés. Que si, au contraire, elle consentait « à prendre ce parti, elle conserverait son douaire, la « tutelle de la princesse, son rang, et obtiendrait tout « ce qu'elle demanderait. De plus, elle serait sûre de « n'offenser ainsi ni Dieu, ni sa conscience. J'invoquai « comme précédent l'exemple d'une reine de France, « qui était aussi entrée dans un couvent et s'était « acquis ainsi beaucoup de considération. Les mêmes « arguments furent reproduits par le cardinal d'York ;

« il osa lui parler ensuite des scrupules de conscience « de Henri VIII, desquels elle devait tenir compte; » puis il s'exprima à peu près en ces termes : « Son « Altesse a atteint la troisième et dernière période de « la vie; elle a donné de grands exemples de vertu « au monde, elle mettrait le sceau aux mérites de sa « vie en faisant profession dans un couvent; ce serait « le meilleur moyen d'éviter les maux incalculables « qui pourraient résulter de la discorde et des hostilités « entre elle et son époux. »

A ces mots, la reine témoigna quelque irritation et se laissa aller à des paroles amères contre Wolsey, qu'elle accusa d'avoir été la cause de tous ses malheurs; mais bientôt elle reprit tout son calme, toute sa dignité; elle se tourna alors du côté de Campeggio : « Je tiens, « lui dit-elle d'un ton très ferme, la conscience de mon « époux en plus grande estime que quoi que ce soit « au monde; mais je ne puis avoir, moi, aucun scrupule « sur mon mariage, je me regarde comme la vraie et « légitime épouse du roi d'Angleterre. En conséquence, « je considère comme inadmissible la proposition que « vous m'avez faite, vînt-elle de Sa Sainteté elle-même. « Je regarde comme certain que si le pape, au lieu d'é- « couter les suggestions de mes ennemis, pouvait « entendre ce que j'ai à dire pour ma défense, un tel « conseil ne m'aurait jamais été donné. Fidèle enfant « de l'Eglise, je ne veux certes pas lui désobéir. Je de- « mande seulement à ne pas être condamnée sans avoir « été entendue [1]. Je sais, au surplus, ajouta-t-elle en

1. Lettre d'Inigo de Mendoza à l'empereur, du 18 novembre 1528. *Calendar of state papers*, tome IV, p. 839-840.

« s'adressant toujours à Campeggio, que vous infor-
« merez de tout le Souverain Pontife et que vous ferez
« loyalement votre devoir. Elle conclut cet entretien en
« disant avec l'accent d'une profonde tristesse qu'elle
« était une pauvre femme, isolée et étrangère, sans
« amis, sans secours ; et qu'elle aurait besoin, avec la
« permission du roi, de nous entendre encore dans une
« nouvelle audience [1]. »

Campeggio fut vivement touché de la fermeté et de l'élévation de ce langage. Les souffrances de ce malheureux cardinal étaient un obstacle sans cesse renaissant à la prompte expédition du procès. Quand il revint de l'audience de la reine, il fut atteint d'une violente attaque de goutte au genou, qui ne lui permettait pas de se mouvoir sans d'intolérables douleurs. Entouré de gros livres de théologie et de droit canon, assiégé par les visites de docteurs, qui lui apportaient leurs preuves et leurs autorités, harcelé par des importunités incessantes, recevant du pape des instructions réitérées qui lui ordonnaient de tâcher toujours de gagner du temps et lui interdisaient de dépasser les limites de sa commission, le légat Campeggio ne pouvait goûter un seul moment de repos, ni de corps, ni d'esprit. Chacun de ceux qui traitaient cette affaire avec lui, en était trop passionnément préoccupé pour avoir égard à ses cruelles souffrances.

Il apprit par Wolsey que la reine avait eu un entre-

1. *Letters and Despatches*, p. 2101. Nous avons fondu ensemble le récit de Campeggio et celui de Mendoza, puisés dans les deux différents recueils. Mendoza n'était pas présent : mais il sut tout ce qui s'était passé, soit par les deux légats, soit par la reine elle-même. Campeggio, peut-être à dessein, omet quelques-uns de ces détails.

tien avec le roi : ce prince lui avait désigné comme conseillers l'archevêque de Cantorbéry, les évêques de Londres et de Bath, auxquels on joignit plus tard le docteur Staudish, évêque de Saint-Asaph. Le roi ne voulut pas qu'elle se fît envoyer un nouveau jurisconsulte d'Espagne; mais il lui permit d'avoir un *proctor* (fondé de pouvoirs) et un autre avocat qu'elle ferait venir de Flandre; et il l'autorisa aussi à continuer de voir un Espagnol qui était à Londres et qui s'appelait Vivès. Campeggio eut une conférence particulière avec Fischer, évêque de Rochester, qu'il savait avoir la faveur et la confiance de la reine. Il fut satisfait de ses bonnes dispositions [1].

Bientôt après eut lieu un singulier incident : la reine demanda au cardinal Campeggio, avec la permission du roi, de l'entendre en confession. Campeggio ne crut pas devoir le lui refuser.

En même temps que Catherine trouverait par là un moyen de soulager ainsi sa conscience, son intention était de faire savoir au cardinal légat, qui resterait son juge en même temps qu'il deviendrait son confesseur, beaucoup de détails de sa vie intime dont il ne pourrait pas suspecter l'exactitude. Elle lui révèlerait son âme tout entière. C'était le meilleur moyen, — elle l'entrevoyait instinctivement, — de gagner et de capter sa confiance. En finissant, elle le dégagea du secret absolu qui aurait en-

1. *Letters*, p. 2108. Quelques auteurs nomment aussi, parmi ces conseillers, le confesseur même de la reine, le père Forest, et l'évêque de Rochester, le pieux et intrépide Fisher. D'autres historiens prétendent que Catherine consultait sans doute ces deux hommes vénérables, mais qu'ils n'étaient pas sur la liste des conseillers désignés par le roi.

veloppé les récits faits au confessionnal; et lui donna l'autorisation et lui demanda même formellement de les communiquer au Souverain Pontife.

Les détails précis dans lesquels elle entra sur son premier mariage ne pouvaient laisser aucun doute à Campeggio sur la nature des rapports qu'elle avait eus avec le prince Arthur.

En terminant cette conférence intime, elle insista pour que tout fût décidé judiciairement et elle assura Campeggio que, s'il intervenait une décision légale et définitive annulant son mariage et sanctionnée par le pape, elle se soumettrait et se regarderait comme aussi libre que Henri lui-même. — Néanmoins, elle priait le cardinal de se prévaloir auprès de ce prince du vif désir qu'avait exprimé Sa Sainteté de le voir renoncer à sa passion (*fantasy*).

« Enfin, ajoute Campeggio dans la lettre qu'il écrit à « Salviatti sur ce sujet, la reine me pria de faire savoir « au pape qu'elle userait de toute son influence pour « obtenir de l'empereur qu'il accordât la paix à l'An- « gleterre et au monde chrétien. J'essayai en vain de « la ramener à mon avis par la persuasion, elle demeura « d'une fermeté inébranlable. Toute cette conversation « m'a confirmé dans la pensée que c'était une femme « d'une haute sagesse. Mais, tout en lui rendant cette « justice, je vois avec peine que son obstination « nous créera de grandes difficultés et préparera à « l'Angleterre et à l'Eglise une bien périlleuse situa- « tion [1]. »

1. La lettre du 26 octobre, de Campeggio à Salviatti, pour être remise au pape, était chiffrée. On l'a trouvée au Vatican et déchiffrée tout

Le 27 octobre suivant, Campeggio et Wolsey eurent une nouvelle conférence officielle avec la reine : ils la trouvèrent entourée de la plupart de ses conseillers que semblait présider l'évêque de Saint-Asaph ; elle les reçut avec sa dignité habituelle, sans la moindre nuance d'humeur ou d'impatience. Campeggio lui renouvela le conseil de prendre le voile [1] : Wolsey insista avec force et la supplia à genoux de suivre cet avis, pour son honneur et le bien de son âme. Elle répliqua qu'elle ne voulait pas violer la loi de Dieu, ni encourir la damnation éternelle, qu'elle consulterait ses conseillers et donnerait ensuite une réponse définitive.

Le cardinal Wolsey ne voyait pas avec plaisir le manque de décision et les interminables lenteurs de son collègue : Henri VIII les supportait plus difficilement encore. Le lendemain du jour où avait eu lieu la dernière conférence des légats avec la reine, ce prince vint en personne à la résidence de Campeggio et eut avec lui un entretien tout à fait confidentiel. Un Italien qui était dans un cabinet contigu et qui entendit en partie cette conversation, dit à Mendoza que le roi témoignait de temps en temps la plus vive impatience ; il pressait le légat de rendre au plus tôt sa décision dans cette affaire, et, lorsque Campeggio faisait des réponses évasives ou présentait quelques objections, le roi élevait la

dernièrement. Elle était écrite, moitié en italien, moitié en latin. Le professeur Brewer l'a reproduite dans son recueil. Il y a là des détails qui ne pouvaient pas figurer dans notre texte. Voir son Introduction, tome IV, p. CCCCXVII.

1. Cette question avait déjà été traitée dans la première conférence que les deux légats avaient eue avec elle ; Campeggio était revenu à la charge au sein même du confessionnal et avait encore échoué. La reine se montra toujours inflexible à ce sujet.

voix et paraissait s'échauffer très vivement. « Je me suis « assuré, écrit Mendoza à l'empereur, que le roi n'a « pas été content des résultats de sa visite, et qu'il s'est « retiré avec toutes les marques d'un grand désap- « pointement. »

Deux jours après, Henri VIII eut une conférence sérieuse avec la reine. « Vous n'êtes pas ma femme, lui dit-il, tous les juristes de l'Angleterre ont souscrit une déclaration dans ce sens. D'ailleurs, le pape vous a condamnée à Rome. Campeggio n'est venu en Angleterre que pour donner de la publicité à cette sentence et la rendre exécutoire. — Le pape n'a pas pu me condamner sans m'entendre, répondit la reine. — Mais, reprit-il, l'empereur avait répondu pour vous, il a donc pu rendre à votre égard un jugement contradictoire. » — Le roi, ajoute Mendoza, se permit encore plusieurs autres *bourdes* aussi énormes (*burlerias*). Puis il lui recommanda d'entrer dans un couvent et de prendre le voile, suivant le conseil des légats. « Dieu me garde, s'écria la reine, « de faire quelque chose qui soit contre mon cœur, mon « honneur et ma conscience! Je sais fort bien que si les « juges sont impartiaux, et s'il m'accordent d'entendre « mes moyens de défense, mon procès sera gagné. « Laissez-moi seulement la liberté de faire plaider ma « cause. Le roi lui répondit : Le ministère d'un avocat « vous sera accordé : vous pourrez même, comme cela a « été dit déjà, faire venir un jurisconsulte. Mais, de « grâce, agissez promptement : une telle affaire ne souf- « fre ni délais ni retards. »

La reine, dès que le roi l'eut quittée, écrivit à la princesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, pour lui demander de lui envoyer de Flandre deux jurisconsul-

tes, qui pussent se charger de la défendre et de plaider sa cause.

Des prélats anglais vinrent encore la visiter et lui prêchèrent de nouveau la nécessité d'entrer dans un couvent. Elle avait été tellement fatiguée, tellement agacée de ces obsessions continuelles, qu'elle était, dit Mendoza, dans un état qui faisait compassion.

CHAPITRE XI

Lettre de Charles-Quint. — Démarche de Mendoza auprès de Campeggio. — Interrogatoire officieux et odieux que l'on fait subir à la reine. — Effet produit par l'exhibition de la copie du bref de dispense qu'on argue de faux. — Démarches faites à Rome et en Espagne pour se procurer l'original de cette pièce. — Les conseillers de la reine lui persuadent d'écrire elle-même à l'empereur pour le prier d'envoyer cet original à Londres : opposition de Mendoza. — Allocution du roi aux aldermens. — Situation morale de la cour et faveur croissante d'Anne de Boleyn ; mécontentement populaire.

Pendant qu'autour de Catherine tout semblait conspirer contre elle, son puissant protecteur, Charles-Quint, ne laissait pas endormir un seul moment le zèle qu'il avait, dès le principe, témoigné pour sa cause.

Le 9 novembre 1528, prévoyant qu'à cette époque Campeggio doit être arrivé à Londres, il écrit une lettre détaillée à Mendoza en insistant sur ce point qu'avant tout il faut empêcher que le procès du divorce ne se poursuive en Angleterre.

Pour atteindre ce but, il lui envoie deux protestations contre le choix qui a été fait des deux légats. La première contient [1], à ce qu'il paraît, des récusations en bonne forme contre l'un et l'autre juges, comme tenant des bénéfices de Henri VIII ; la seconde n'élève d'objections que contre Wolsey seul, comme ayant énoncé

1. Les modèles de ces protestations n'ont pas été retrouvés.

son opinion. Il laissa à son ambassadeur tout pouvoir de faire usage, à son choix, de l'une de ces pièces.

Il l'autorise même à ne pas s'en servir si Campeggio n'a pas reçu une commission expresse du pape pour rendre un jugement sur la validité du mariage de Catherine : dans ce cas, il croit qu'il serait plus prudent de dissimuler [1].

Rien n'est plus curieux et plus intéressant que de voir dans quels détails minutieux croit devoir entrer un prince qui avait dans l'Europe entière de si énormes affaires sur les bras.

Après s'être bien pénétré des instructions contenues dans cette lettre, Mendoza crut devoir agir auprès de Campeggio et tâcher de savoir comment ce cardinal comprend le but et l'esprit de son mandat ; c'est ainsi que l'habile diplomate saisit et interprète admirablement la pensée de son maître. Il va donc voir Campeggio avant la fin de novembre et l'aborde ainsi : « Sa Majesté, que je représente ici, sait bien, dit-il, « qu'un prélat tel que vous n'aurait pas accepté la mis« sion que vous remplissez, si vous n'aviez été sûr de « faire le bien dans cette affaire et de rendre service « au monde chrétien tout entier. » Campeggio lui raconta alors tout ce qu'il avait fait à Londres depuis son arrivée, et comment il avait dernièrement joint ses efforts à ceux de Wolsey pour engager la reine à consommer un sacrifice qui pourrait tout sauver. « Je n'ai jamais pensé et je ne pense pas encore, lui « répondit Mendoza, que la commission que le Souve« rain-Pontife vous a donnée ait jamais pu avoir pour

1. *Calendar of state papers*, p. 810, 811 et 812.

« but de résoudre définitivement et sans appel la question pendante entre la reine et son mari... Le procès de la reine touche de trop près Sa Majesté, ainsi que les rois de Hongrie et de Portugal, pour que l'empereur ne se soit pas inquiété des mauvais et injustes traitements que cette princesse a subis. — J'ai bien remarqué, reprit le cardinal, d'après la réponse que l'empereur avait faite au héraut d'armes du roi d'Angleterre, combien il a pris à cœur cette affaire du divorce. Mais, si la reine persiste dans son refus d'entrer en religion, si elle ne veut pas prendre et suivre sur ce point l'avis de Sa Sainteté, je n'aurai rien de mieux à faire que de me conformer aux termes de ma commission, de juger en conscience et de n'avoir de faveur pour aucun parti. — La reine ne demande pas autre chose, dit Mendoza, elle ne réclame que son droit; seulement le cas qui se présente est d'une telle importance, la question qui s'élève est si ardue qu'elle doit désirer naturellement que la sentence définitive soit réservée à Rome. — Croyez-le bien, reprit alors assez vivement le légat, le royaume d'Angleterre tout entier ne saurait m'empêcher de faire mon devoir. Je suis trop avancé en âge pour ne pas travailler à paraître devant Dieu avec une conscience pure, plutôt que de capter les bonnes grâces de quelque prince que ce soit sur la terre. Du reste, ajouta-t-il, j'ai envoyé un messager au pape pour l'informer où en était l'affaire et pour lui demander de me faire connaître sa volonté intime. Je me garderai bien de faire un pas de plus sans avoir reçu sa réponse et ses nouvelles instructions; » puis il demanda à Mendoza le plus grand se-

cret sur ces communications confidentielles, ce qui lui fut promis formellement [1].

Cinq ou six jours après, la reine reçut une visite singulière et eut à subir un interrogatoire, auquel elle était loin de s'attendre.

Lors de la dernière conférence que cette princesse avait eue avec les légats, comme ceux-ci lui avaient demandé toutes les pièces qu'elle avait en sa possession et qui pourraient être utiles à sa cause, elle leur avait remis la copie du bref de dispense, dont l'original avait été, dans le temps, expédié à la reine Isabelle de Castille. Catherine avait reçu cette copie de Mendoza quelque temps auparavant.

Or, dans le milieu du mois d'octobre, elle donna audience à deux prélats qui étaient déjà désignés comme ses conseillers, savoir : Warham, archevêque de Cantorbéry, et Tunstall, évêque de Londres; ils étaient accompagnés de deux autres personnages de distinction. Ils lui dirent que deux questions leur avaient été posées par la partie adverse et qu'ils étaient obligés de les lui transmettre. Ils avaient donc à lui demander : 1° si elle avait voulu la mort du roi et si elle avait conspiré contre sa vie, afin d'être libres, elle et sa fille, de se marier, comme elles le voudraient; 2° si elle avait eu quelque raison particulière pour ne pas exhiber plus tôt le bref de dispense de son mariage, qu'elle avait mis tout dernièrement entre les mains des légats. On voulait savoir comment elle se l'était procuré.

« Sur la première question, s'écria la reine très émue, « je déclare que je n'aurais jamais imaginé qu'une

1. *Calendar of state papers*, tome IV, p. 839-840.

« pareille accusation me vînt du roi, mon seigneur ; « il doit bien savoir que j'estime sa vie beaucoup plus « que la mienne. Je n'ai pas à ce sujet d'autre réponse « à faire. Quant à la seconde question, je dois dire que « si je n'ai pas exhibé plus tôt la copie du bref ponti- « fical, c'est parce que, l'enquête n'étant pas commencée, « je ne croyais pas qu'on pût encore en avoir besoin. « C'est l'ambassadeur d'Espagne qui m'en a donné com- « munication il y a environ six mois. »

Les prélats s'étant retirés, la reine envoya sur-le-champ un message à Mendoza pour l'avertir de ce qui s'était passé, et, comme elle n'était pas sûre de la date précise de la remise du bref, elle lui communiqua les termes de sa réponse, pour que, s'il était interrogé, la sienne fût mise en parfaite harmonie avec celle qu'elle avait faite.

Cela prouve combien Catherine était prudente, avisée et attentive aux moindres circonstances ; elle ne voulait prêter le flanc, sur aucun point, à ses accusateurs.

« Si on a imaginé, dit Mendoza dans la suite de sa « correspondance, que la reine avait pu conspirer con- « tre la vie de son mari, ce n'est pas que l'on ait pris « au sérieux une telle accusation ; mais on voulait trou- « ver quelque moyen d'enlever brusquement la sen- « tence du divorce, ou tout au moins de rendre la sé- « paration nécessaire ; car, si on avait pu établir que les « jours du roi étaient en danger par suite de sa cohabi- « tation avec la reine, on n'aurait pas pu exiger qu'il « continuât de vivre avec elle d'une vie commune. Du « reste, je suis très effrayé de tout ce qui se passe : « la violence de la passion du roi est telle, et il y a des « gens si cupides dans le peuple anglais, que l'on pour-

« rait bien suborner des témoins pour prouver la pré-
« tendue réalité de quelque machination criminelle de
« la part de la reine. Combien donc est pénible la
« situation de cette princesse quand elle se voit impu-
« ter un crime qui a peut-être été tenté contre elle-
« même! Tout cela au nom du roi, qui, au fond, ne
« doute pas de l'innocence de celle qu'il accuse! »

« La reine demande que l'on ne fasse pas connaître dans le public que Sa Majesté veut bien la soutenir dans ses cruelles épreuves, et insiste pour que l'empereur n'ait pas l'air de menacer Henri VIII, car s'il y avait quelque chance de voir ce prince abandonner l'idée du divorce, il faudrait qu'il le fît de son plein gré, par suite de ses convictions personnelles; en employant l'intimidation, on ne ferait qu'irriter sa fierté et le rendre plus intraitable. »

Dans cette même lettre, d'après des rumeurs publiques très peu fondées, Mendoza exprime la crainte que Campeggio soit accessible à la corruption. On accusait ce cardinal d'avoir reçu vingt mille écus, soit en cadeaux, soit en or. « Henri VIII n'épargnerait pas l'argent, dit Mendoza; pour faire prononcer le divorce, il mettrait bien toute sa fortune dans cet enjeu. » Cela était vrai; il est certain également qu'on avait proposé à Campeggio de l'argent et des cadeaux précieux : mais il avait renvoyé l'argent et refusé les cadeaux. Henri VIII lui avait même offert le riche évêché de Durham [1];

1. Lingard, traduct., tom. VI, p. 211. Il paraît que, l'évêché de Durham ayant été refusé par Campeggio, les revenus de ce bénéfice, montant à 20,000 livres, furent abandonnés à lady Anne pendant toute une année. Howard, *Wolsey the cardinal and his times*; London, 1824, I. c., p. 437. Burnet ose dire que Campeggio avait

l'intègre cardinal n'avait pas même voulu en entendre parler. Il garda, dans tout le cours de sa mission, la plus complète indépendance.

Quant aux conseillers anglais de la reine, au contraire, leur conduite parut suspecte, et ils abusèrent de l'influence que leur position leur donnait sur elle pour l'engager dans des démarches qui semblaient contraires à ses véritables intérêts.

Nous devons expliquer d'abord que les termes de la bulle de dispense accordée par Jules II avaient paru tout à fait insuffisants, et que Wolsey avait conçu sur ce terrain un nouveau plan d'attaque. Or, la copie du bref qui lui avait été communiquée par Catherine renversait ce plan de fond en comble ; car ce bref avait prévu tous les cas omis par la bulle. Ni le cardinal, ni Henri VIII ne se doutaient que cette pièce avait été envoyée en Espagne à Isabelle et à Ferdinand et que l'original était resté entre les mains de Charles-Quint. Alors les théologiens et les savants qui entouraient le roi n'hésitèrent pas à élever des objections contre la sincérité ou la fidélité de la copie produite par Catherine. Ils dirent que si le bref avait été réellement l'œuvre de Jules II, la minute devrait se trouver sur les registres du Vatican, et le roi donna des instructions à ses ambassadeurs pour faire des recherches à ce sujet : mais, de plus, l'empereur, suivant eux, n'avait qu'à envoyer à Londres l'original du bref que l'on disait être en sa possession ; on pourrait examiner s'il portait les caractères de l'authenticité.

amené en Angleterre un de ses bâtards. Or ce cardinal avait été marié avant d'être prêtre, et n'avait pris les ordres que dans un âge avancé. Son fils Rodolphe était donc un enfant légitime.

Mendoza avertit l'empereur de ces faits nouveaux : Quelques amis de la reine, dit-il, craignent que l'ambassadeur anglais dernièrement envoyé à Rome, en grande hâte et les mains pleines d'or, n'ait eu pour mission de corrompre le cardinal dataire (Giberto) et qu'il ne parvienne à dérober le registre ou à falsifier le bref original de dispense pour lui ôter toute sa force.

« La reine m'a demandé, ajoute-t-il, d'avertir de tout « cela l'ambassadeur impérial à Rome ; j'ai déféré à « son désir, et j'ai écrit à Metaxuela, par un négociant « de Londres, qui se rendait en Italie. Ma lettre pourra « donc arriver en toute sûreté, et elle avertira les « agents impériaux accrédités auprès du pape de se « tenir en garde contre les machinations de ces gens-ci « qui, après avoir osé accuser la pauvre reine d'avoir « attenté aux jours de son mari, se feraient moins de « scrupule encore, apparemment, de falsifier un bref « de dispense ou de déplacer un registre contenant des « minutes originales, de manière à ce qu'il ne pût plus « être retrouvé. Ainsi que je l'ai dit et redit, si j'avais « la copie certifiée que j'ai fait demander en Espagne, « ou si je devais la recevoir bientôt, de grands malheurs « pourraient être évités : mais je crains que ce docu- « ment n'arrive trop tard [1]. »

1. Lettre supplémentaire du 19 novembre. *Calendar*, etc., tome IV, p. 849, 850.

Mendoza explique ailleurs que le roi avait et la copie de la bulle et l'original d'un autre bref envoyé dans le temps à Henri VII. Mais le bref qu'Isabelle avait reçu en Espagne avant sa mort était plus explicatif et établissait les droits de la reine à se remarier, qu'elle eût consommé ou non son premier mariage. *Letters and Despatches*, édités par le professeur Brewer, p. 2297.

D'un autre côté, il insiste pour que l'original du bref soit soigneusement retenu et gardé à Madrid. Il croyait que Henri VIII serait capable de le faire disparaître une fois qu'il l'aurait en sa possession. Il suggère la pensée d'en faire faire en Espagne une nouvelle copie certifiée en présence des ambassadeurs.

Wolsey, voulant, au contraire, se procurer à tout prix cette pièce originale, crut que le chef-d'œuvre de l'habileté serait de la faire demander à Charles-Quint par la reine elle-même. Il parvint donc à endoctriner les principaux conseillers de cette princesse, en leur disant que le vu de l'original du bref dissiperait tous les doutes en faveur de son authenticité, que d'ailleurs une simple copie n'aurait aucune valeur devant un tribunal régulier, etc.

Les conseillers de la reine, en conséquence, écrivirent à ce sujet une consultation fort curieuse, que le professeur Brewer a publiée tout entière dans son recueil : ils commencent par reproduire les arguments que Wolsey leur a suggérés; ils représentent à leur auguste cliente que, si elle ne fait pas la requête qu'on lui demande, elle court le risque de voir son mariage annulé et sa fille déclarée illégitime. « Vous avez le droit, ajoutent-ils, de réclamer cette pièce ; car elle appartient au roi et à vous-même, et elle vous est nécessaire. Vous direz que vous avez promis l'original du bref d'ici à trois mois, faute de quoi, la sentence sera probablement rendue contre vous. Si vous ne réussissez pas dans votre démarche, au moins on ne pourra vous imputer aucun tort. Car, si nous-mêmes nous étions juges et que nous fussions certains que vous n'eussiez pas fait toutes vos diligences pour vous procurer cet original,

nous passerions outre, comme si le bref n'avait jamais existé.

« Il est désirable aussi que vous écriviez à l'ambassadeur impérial, de qui vous tenez la copie que vous avez exhibée, afin qu'il vous seconde dans votre démarche. Si l'empereur s'obstine à refuser, alors la reine pourra protester qu'elle n'a fait que revendiquer son bien, demander au pape qu'il interpose son autorité auprès de l'empereur ou employer d'autres remèdes, mais nous espérons qu'elle n'en sera pas réduite à de telles extrémités. Enfin, pour que le roi et son conseil ne puissent pas imputer à la reine d'avoir recours à des moyens dilatoires pour éluder le jugement, il est très expédient qu'elle déclare en présence d'un notaire qu'elle n'entend user d'aucun délai inutile, qu'elle tâchera *bona fide* de recouvrer la pièce en question en toute diligence et qu'elle la produira dès qu'on la lui aura fait parvenir [1]. »

Cette dernière exigence, qui dénote une défiance tout à fait injurieuse, fut sans doute aussi suggérée par Wolsey : nous ne savons pas si une telle déclaration fut faite par la reine, suivant l'avis de ses conseillers, assez sèchement exprimé, comme on le voit. Mais ce qui est certain, c'est qu'elle écrivit à l'empereur une lettre telle que le désiraient les prélats de son conseil. Elle priait donc ce prince de lui envoyer l'original du bref et de se contenter d'en retenir pour lui-même une copie certifiée [2]. Cette lettre fut remise à son cha-

1. Introduction, tome IV, Brewer, p. ccccxv.

2. Cette lettre, dit Brewer, a été conservée aux archives de Simancas; mais nous ne la trouvons pas dans les derniers volumes du *Calendar*, édités par Gayangos.

pelain, Thomas Abel, pour la faire parvenir à son neveu Charles-Quint. Mais Abel, dans le même paquet et par la même occasion, envoyait une autre lettre à l'empereur et écrite par lui-même dans laquelle il avertissait Sa Majesté qu'en réclamant l'original du bref, la reine n'exprimait pas sa véritable pensée, car elle avait agi sous la pression d'une sorte de violence morale ; il ajoutait qu'elle le priait d'employer tous ses efforts à faire évoquer l'affaire à Rome, car elle n'avait pas de justice à attendre en Angleterre. Enfin il demande, au nom de la reine, que l'ambassadeur impérial à Rome, Metaxuela, soit prévenu de la situation où elle se trouve, de son manque presque absolu de liberté, et qu'il soit prié de dire tout cela au pape pour expliquer le silence de cette princesse.

Le roi, au surplus, avait pris ombrage des acclamations et des marques d'intérêt qui avaient été données à la reine, quand elle traversait une place de la Cité. Cette popularité, qui semblait s'éloigner de lui pour se tourner vers elle, lui causait une violente irritation. On avait encore augmenté chez lui cette mauvaise disposition en lui rapportant que l'empereur s'était vanté de faire, quand il le voudrait, renverser Henri VIII de son trône par ses propres sujets en leur donnant un chef et quelques secours. Aussi, voici la scène qu'il arrangea de manière à prévenir par la terreur toute tentative d'insurrection. Cette scène est dépeinte très vivement par notre ambassadeur du Bellay :

« Il y a eu dimanche huit jours, dit-il, le roi a fait « venir le maire de la Cité et des membres de son con- « seil (les aldermen) et la plupart des gros seigneurs, « disant les tours que l'empereur lui a joués, l'amitié

« et l'honnêteté qu'il a trouvées au roi son frère (le roi « de France), ses scrupules de conscience à l'égard de « son mariage, et ajoutant qu'il entendrait volontiers « en particulier le pour et le contre, mais qu'il ne « voulait pas qu'on s'exprimât, à ce sujet, en d'autres « termes qu'il ne faudrait tenir de son prince, car il « n'y aurait si belle tête qu'il ne fît voler [1]. »

Il y avait là comme un souvenir du supplice de Buckingham, comme un éclair du glaive qui serait bientôt remis au bourreau : c'était, en quelque sorte, une annonce sinistre de l'ère de tyrannie qui allait se lever sur l'Angleterre.

Quelques jours après, le même ambassadeur, dans la suite de sa correspondance diplomatique, dessinait fidèlement la situation de la cour, les habiletés politiques de Henri VIII et la surveillance de sa police dans un pays inquiet et sourdement agité.

« Mlle de Boulan *(sic)* à la fin [2] est venue. Le roi l'a « logée en fort beau logis, qu'il a bien fait accoutrer « auprès du sien, et lui est la cour faite ordinairement « tous les jours, plus grosse que de longtemps ne fut « faite à la reine. Je crois bien que l'on veut accoutu- « mer petit à petit ce peuple à l'endurer, afin que, quand

1. Lettre de Jean du Bellay, du 27 novembre 1528, *Histoire du divorce*, de Joachim Legrand, tome III, p. 218-219.

2. Henri VIII, par un sentiment de convenance, que l'on comprend, et peut-être d'après l'avis de Wolsey, avait renvoyé pour quelque temps lady Anne chez son père; quand il voulut la rappeler, la jeune lady reçut avec un dédain affecté l'invitation de son royal amant. Elle finit pourtant par céder, non à l'ordre du roi, mais aux prières de son père. Cette petite scène fut admirablement jouée. Voilà pourquoi du Bellay dit : « à la fin elle est venue! » Voir aussi Lingard, tome VI, p. 220.

« on viendra à donner les grands coups, il ne les trouve « si étranges; et crois bien qu'il ferait plus qu'il ne « fait, si plus il avait de puissance, mais bon ordre se « donne journellement partout. Il se fait sur tout le « pays un *guet* grand et continuel [1]. »

C'est dire que l'on se méfie de l'opinion du pays qui est révoltée, et que le mécontentement populaire est sévèrement surveillé par la police.

1. Lettre du 9 décembre 1528. *Histoire du divorce*, par Joachim Legrand, pièces justificatives, tome III, p. 231.

CHAPITRE XII

Montoya, agent de Catherine, envoyé en Espagne. — Rapports secrets de la reine avec Metaxuela, ambassadeur impérial près du souverain pontife. — Henri VIII envoie à Rome d'abord Bryan et Vannes, puis Knight et Benett. — Etranges instructions qu'il leur donne et son recours au pouvoir absolu du pape. — Tracasseries pénibles qu'il suscite à la reine. — Plaintes et protestations touchantes de Catherine.

La lutte se continue dans l'ombre entre Henri VIII et Catherine. Les démarches du roi se multiplient, soit auprès de Clément VII et de la cour pontificale, soit auprès des deux légats à Londres : elles sont contreminées par Charles-Quint et par ses agents avec une attention et une prévoyance qui ne se démentent jamais.

Le mauvais effet qu'aurait pu produire sur l'esprit de Charles-Quint la lettre qu'on avait forcé la reine d'écrire, avait été neutralisé, soit par celle de son chapelain Thomas Abel, soit par les dépêches de Mendoza. Mais on ne s'en tint pas là. Catherine, après que son agent Philipp fut revenu à Londres, obtint du roi la permission d'envoyer en Espagne un officier de sa maison appelé Montoya. Elle ne lui donna aucune lettre ni en caractères ordinaires, ni en chiffres. Elle le chargea d'un message purement verbal, et Mendoza lui fit apprendre, à peu près par cœur [1], ce qu'il aurait à dire

1. Lettre de Mendoza, *Calendar*, etc., p. 884-885.

confidentiellement à l'empereur. Montoya devait éclairer ce prince sur la contrainte morale que Henri VIII exerçait sur la reine et lui répéter que l'on ne devait tenir aucun compte de sa dernière lettre, ni du désir qu'elle exprimait d'être jugée en Angleterre dans le plus bref délai possible.

Campeggio opposait toujours à Henri VIII la force d'inertie : ce prince supposait avec quelque raison [1] que le cardinal était entravé par les instructions qu'il recevait de Rome. Alors il se décida à envoyer de nouveaux agents en Italie. « Ces agents, dit Mendoza, sont bien « pourvus de fausses informations et de tous les moyens « possibles de corruption : la reine en est fort alar- « mée. »

Les nouveaux ambassadeurs étaient Vannes et sir Francis Bryan ; leur mission était non-seulement de demander que l'on stimulât Campeggio, mais de combattre les efforts que l'empereur faisait, dit-on, pour se rendre le pape favorable.

Metaxuela, ambassadeur impérial à Rome, était prévenu de ces nouvelles manœuvres diplomatiques, et il agissait avec une vigilance et un zèle infatigables afin de déjouer toutes les intrigues qui se poursuivraient auprès et autour du pape, pour défendre les intérêts de son maître et ceux de la reine Catherine. Cette prin-

1. Voir une lettre de Sanga, le secrétaire du pape, qui écrit à Campeggio qu'il faut avant tout travailler à faire renoncer Henri VIII à son projet de divorce et lui persuader de rendre à la reine son affection. Cela était plus aisé à conseiller qu'à faire. Sanga lui dit aussi qu'il ne doit pas faire un pas de plus sans de nouvelles instructions du pape. Lettre citée par le professeur Brewer, p. ccccxix, Introd., tome IV.

cesse le sut; elle lui écrivit une lettre très reconnaissante et très flatteuse : « Je vous remercie, dit-elle, du « soin et de la diligence que vous apportez dans mes « affaires, sans que je me sois encore adressée à vous : « soyez sûr que je serai toujours pour vous une véritable amie, et que je ferai en votre faveur tout ce qui « sera en mon pouvoir. Veuillez me communiquer la « réponse que Sa Sainteté fera à mes demandes, à mes « représentations et protestations... Je ne manquerai « pas d'apprendre à l'empereur toutes les démarches que « vous aurez faites pour ma défense. En cette matière « et en toute autre, vous pouvez avoir pleine confiance « en D. Inigo de Mendoza, ambassadeur de l'empereur « en Angleterre, à qui je suis redevable ainsi qu'à vous-« même pour la sollicitude et la peine que l'un et l'autre « vous vous êtes donnée dans cette affaire. Ses lettres « vous tiendront au courant des suites de ce procès. »

A dater de ce moment, Metaxuela pouvait se regarder comme l'agent accrédité de Catherine : il possédait des preuves écrites de ses véritables intentions. Grâce à Mendoza, qui lui écrivait assez souvent, il était tenu en éveil sur tout ce que l'on tramait en Angleterre et il était toujours prêt à agir au premier signal.

La lettre de Catherine était en même temps une ratification implicite de la protestation [1] faite, au nom de Charles-Quint, dans l'été de 1528, par ce même ambas-

1. Il existe, en effet, aux archives de Vienne, une copie de protestation faite « par Antoine Metaxuela, patricien napolitain et ambassadeur de Sa Majesté l'empereur Charles-Quint, et présentée au pape à Viterbe le 20 juillet 1528, contre tout ce qui se fait en Angleterre en la cause du divorce de la reine Catherine. » Cette copie se trouve au fascicule C, n° 224 (note du *Calendar*, tome IV, p. 885).

sadeur contre le projet même du procès de divorce annoncé à cette époque par Henri VIII.

Cependant Metaxuela, n'étant pas lui-même canoniste et théologien, aurait voulu que la reine eût à Rome un juriste chargé spécialement de sa cause. Mendoza lui répond que la reine est trop gênée, trop surveillée, pour avoir un agent à elle avec qui elle puisse correspondre librement : il lui dit en même temps qu'il a décidé cette princesse à écrire de sa main une lettre au pape pour lui exprimer ses véritables désirs. « Cette lettre arrivera « à Rome, dit-il, sous le couvert du cardinal Santa-Croce. « Elle sera en même temps accompagnée pour Metaxuela « d'instructions rédigées en chiffres, dont on a la clé à « l'ambassade de Rome.

« Veuillez informer le cardinal de Santa-Croce ou « la personne qui sera chargée des affaires de l'ambas- « sade en votre absence que les rois de France et d'An- « gleterre, ainsi que Wolsey, pressent le pape d'aller à « Avignon où ils iraient le trouver pour conférer avec « lui, et prévenir les conséquences du voyage de l'em- « pereur à Rome. »

Mendoza prie encore l'ambassadeur de faire chercher à Rome s'il trouverait la minute du bref de dispense dont Charles-Quint est resté dépositaire.

Ainsi le cardinal Santa-Croce et Metaxuela reçoivent des pièces importantes et toutes les informations possibles pour éclairer la situation ; ils ont désormais des armes bien fortes pour lutter contre les nouveaux ambassadeurs d'Angleterre.

Ceux-ci arrivaient cependant à Rome avec des instructions très détaillées, très amples et insidieusement combinées.

On imputait à l'empereur de vouloir dominer en Italie et faire de Rome le siège de son empire : il aurait même invoqué au sujet de ces ambitieux desseins d'anciennes prophéties. Les ambassadeurs devaient ramasser tous ces bruits épars, souvent puérils, et leur donner une certaine consistance.

Ils étaient chargés, en revanche, de faire briller aux yeux du Saint-Père les secours puissants et efficaces que lui fourniraient Henri VIII et François Ier, la promesse que lui faisaient ces deux monarques de lui donner un corps d'élite pour garder sa personne ; ils auraient soin de mettre en regard de l'égoïsme et des exigences de Charles-Quint le dévouement, le désintéressement du roi d'Angleterre. Puis, ils aborderaient avec circonspection la question des éclarcissements à demander sur les raisons secrètes pour lesquelles la procédure nécessaire afin d'arriver au jugement dans l'affaire du divorce, ne suivait pas son cours naturel et semblait entravée par des ordres venus de Rome. Ensuite on appellerait l'attention du souverain pontife sur la copie prétendue authentique d'un bref, produite par la reine et dont on n'avait jamais entendu parler jusque-là, ni aux jours du roi Henri VII, ni au temps de Ferdinand, ni sous Léon X ; et, s'il n'en existait pas de trace à la chancellerie romaine, on demanderait que Clément VII déclarât cette pièce fabriquée et fausse.

Dans ces instructions, signées par le roi lui-même, les ambassadeurs sont aussi chargés de gagner à la cause du divorce, par des rémunérations convenables et par des conventions secrètes, les meilleurs avocats, les plus savants canonistes qu'on puisse trouver dans la ville éter-

nelle ; « on leur demandera si, au cas où la reine entrerait dans un couvent, même sans y faire de vœux perpétuels, le pape ne pourrait pas donner une dispense au roi pour contracter un second mariage, avec légitimation des enfants qui en proviendraient. Que si le pape ne pouvait pas le faire, au moyen de son pouvoir ordinaire subordonné aux lois divines et humaines aujourd'hui en vigueur, ne le pourrait-il pas en vertu de sa puissance plénière et absolue, qui domine toutes les lois [1] ? Et si la reine ne veut pas faire de vœux de chasteté ni entrer en religion, ne serait-il pas permis d'employer des moyens de haute police pour triompher de sa résistance ? Ces moyens ne seraient-ils pas justifiés par l'immense avantage qu'on en retirerait pour la sécurité du royaume et la succession du roi, dont on tranquilliserait la conscience, et d'ailleurs le pape ne pourrait-il pas, même en déchargeant Catherine de toute prononciation de vœux religieux, rompre le premier mariage et rendre légitime une seconde union ?

« Enfin ne suffirait-il pas de constater que la cohabitation du roi avec la reine Catherine est devenue impossible, soit *propter conceptum odium*, soit par d'autres raisons, et ne pourrait-on pas, en reconnaissant cette séparation nécessaire, autoriser un second mariage, quoique le premier ne fût pas annulé ? On puiserait dans l'exemple des patriarches du vieux Testament, des précédents applicables au cas actuel [2]. »

1. Si le pape a ce pouvoir, que devient l'argument tiré du Lévitique contre les mariages entre beau-frère et belle-sœur ?

2. *Letters and papers*, etc., p. 2159.

Voilà où en était venu Henri VIII signataire de ces étranges instructions ! On sait que les chefs du protestantisme allemand admirent que, dans certains cas, la bigamie pouvait devenir une nécessité légitime. Mais l'Eglise romaine sait mieux se respecter et faire respecter les traditions qu'elle tient de Jésus-Christ lui-même et de ses apôtres. Le pape, si on lui avait adressé une semblable requête, se serait senti profondément outragé dans sa dignité pontificale.

Heureusement, Henri, dans une espèce de *post-scriptum,* avertissait Bryant et Vannes de ne pas exécuter la dernière partie de ses instructions avant d'en avoir conféré avec deux nouveaux ambassadeurs, dont il leur annonçait la prochaine arrivée, Knight, son secrétaire intime, et le docteur Benett.

En effet, dans son impatience d'en finir, le roi avait voulu joindre ces deux diplomates à ceux qui étaient partis depuis quelques jours seulement. Benett et Knight eux-mêmes se firent accompagner par le docteur Taylor et visitèrent avec lui François Ier en passant en France. Ils parlèrent à ce prince de la production du bref nouveau, que l'on croyait faux et récemment fabriqué pour le besoin de la cause. Il semblait qu'il n'y eût pas de plus grave affaire, non-seulement en Angleterre, mais à Rome et dans l'Europe entière. Les ambassadeurs ne devaient pas laisser deviner quel serait le mécompte amer et la profonde peine de Henri, si on prouvait que ses soupçons de faux n'étaient pas fondés. Ils s'informeraient de ce qu'auraient fait leurs devanciers pour obtenir des indices de la fausseté de cette pièce. Le roi ne voulait pas se poser comme partie auprès de la cour de Rome, ce qui eût impliqué l'acceptation de la juridic-

tion pontificale; il désirait que ses ambassadeurs cherchassent à soumettre au pape comme une espèce de cas de conscience les inquiétudes que Henri avait conçues au sujet de la sincérité du bref récemment produit. « Comme le roi a toujours les yeux fixés sur l'autre « vie, il ne cherche que la vérité ici-bas, et, pour savoir « où elle est dans cette circonstance, il a recours au « pape comme à la source de toute vérité sur la « terre [1].

« Que si le pape croit qu'il y ait là un véritable faux, « comme de très hauts personnages seraient impliqués « dans l'enquête que l'on ferait sur un crime semblable, « il pourrait, pour éviter de grands scandales, prononcer « *ex cathedra* que la pièce est fausse, ce qui couperait « court à toute discussion.

« Le pape agirait encore cette fois en vertu de sa « puissance *plénière !*

« Il pourrait aussi donner une commission particu- « lière à ses légats pour instruire la cause de faux en « Angleterre.

« Que si le pape voulait évoquer à Rome le procès « tout entier du divorce, on lui demanderait la pro- « messe qu'*il rendrait sa sentence en faveur du roi...* »

Quand on lit de pareilles choses, on a peine à en croire ses yeux! Il semble vraiment que Henri ait perdu la tête, et on entrevoit qu'une sorte de folie perce à travers toutes ses roueries diplomatiques.

Cette folie, c'est sa passion.

Il y avait aussi des instructions des légats, qui pres-

1. *Letters and papers,* etc., p. 2159, et introduction, tome IV, p. CCCCXXII.

saient l'expédition de l'affaire, et qui faisaient l'apologie du roi, disant qu'il ne cédait pas à l'attrait des sens quand il demandait qu'on brisât sa première union, mais que, dans l'intérêt du pays, il voulait avoir une postérité et des enfants mâles.

Malheureusement on n'a qu'une copie de cette pièce : on ne croit pas que Campeggio l'ait signée [1].

Pendant que Henri VIII faisait ainsi intriguer à Rome, il agissait en même temps auprès de sa malheureuse femme elle-même. Il ne voulait pas lui laisser la liberté de la défense ni le droit d'appel, qu'il n'aurait pas refusé au moindre de ses sujets. Il avait renvoyé les avocats espagnols adjoints au conseil de Catherine, comme plus difficiles à influencer que ceux du pays. Maintenant il employait les légats eux-mêmes à amener la soumission de la reine, en les engageant à employer tour à tour la cajolerie et les menaces. On portait jusque dans les détails de sa vie privée la plus odieuse inquisition.

Ainsi, depuis que Henri avait détruit la maison et licencié la cour de la princesse de Galles, celle-ci était revenue auprès de sa mère. Or, on imputait à Catherine d'avoir une dévotion sauvage et morose, qui n'était pas de saison au milieu de la jeunesse dont elle était entourée. La reine, pour montrer qu'elle n'avait pas une piété si étroite, crut devoir donner quelques distractions à sa fille ; et, sans avoir de fête proprement dite, elle la fit quelquefois danser avec ses compagnes. On ne manqua pas de la tancer vertement pour cette *haute incon-*

1. Voir une note de Brewer, dans laquelle il exprime cette opinion, même Introduction, pp. CCCCXXXII et XXXIII.

venance. Les légats lui dirent qu'elle ne devait pas s'amuser pendant que le roi était triste et mélancolique au sujet de tout ce qui se passait. Et que faisait Henri cependant? Il allait, sans beaucoup de bruit, il est vrai, calmer sa tristesse et égayer sa mélancolie auprès d'Anne de Boleyn, dans ses beaux appartements de Greenwich!

Ce n'est pas tout! il faisait reprocher à Catherine les acclamations favorables qui l'accueillaient quand elle se montrait à Londres, et les mauvaises dispositions du peuple contre Wolsey et contre le roi lui-même. Il affectait d'y voir la preuve d'une conspiration secrète contre le gouvernement anglais tout entier!.....

Pendant ce temps, la malheureuse reine disait en confidence au docteur espagnol Vivès [1] : « J'aime toujours « beaucoup le roi Henri : et je n'en veux qu'à ceux qui « m'ont aliéné son cœur. Le chagrin que je ressens est « bien grand ; car il est en proportion de l'amour que « j'éprouve toujours pour lui !... Puis elle ajoutait : Je ne « demande qu'une chose, c'est de ne pas être condam- « née sans avoir été entendue ! »

1. Le docteur Vivès, que Catherine avait voulu mettre au nombre de ses conseillers, reçut son congé de Henri VIII en sa qualité d'Espagnol. Mais il resta encore quelque temps à Londres, pour donner des leçons de latin à la princesse Marie. — Voir sa lettre dans le recueil des *Letters and papers*, p. 2166.

———

CHAPITRE XIII

Démarches infructueuses de Casale pour obtenir l'accélération de l'affaire du divorce. — Deux autres agents anglais, Bryant et Vannes, vont traiter à Rome la question du bref prétendu faux. — Leurs objections réfutées par l'ambassadeur impérial Micer Mai et par le cardinal Santa-Croce. — La stratégie politique de Wolsey ne plaît ni à Rome, ni à Londres. — La France se rapproche de l'empereur. — Maladie de Clément VII. — Candidature de Wolsey au siège pontifical. — Clément VII, convalescent, est obsédé par les agents anglais; il leur résiste avec une fermeté invincible. — Il a une longue conférence avec Micer Mai et lui promet de ne jamais autoriser le divorce. — Micer Mai lui remet une lettre touchante de la reine Catherine. — Plaintes vaines des ambassadeurs anglais.

Casale, agent ordinaire de l'Angleterre à Rome, avait été chargé de faire des démarches auprès de Sa Sainteté pour qu'elle intimât l'ordre au cardinal Campeggio de faire connaître au conseil privé de Henri VIII sa commission pontificale, laquelle lui donnait les pouvoirs les plus étendus, disait-on, pour procéder au jugement du divorce, et l'autorisait à agir aussi expéditivement qu'il le voudrait. Le pape répondit que Campeggio l'avait brûlée, d'après des instructions récentes qui lui avaient été envoyées, et qu'il avait bien fait. Cependant il ajouta : « Je lui ordonnerai de commencer le procès et l'enquête; mais, quand l'enquête sera faite, il devra l'envoyer à Rome. »

Casale prétendit que Clément VII était retourné au parti de l'empereur, parce que ce prince lui avait pro-

mis de lui faire rendre Cervia et Ravennes, qui appartenaient aux Etats pontificaux, et que les Vénitiens détenaient encore.

Wolsey savait déjà que cette restitution était vivement désirée par le pape. Mais comment demander ce sacrifice à une puissance telle que Venise, comment l'exiger, si on n'était pas secondé par la France? Or la France, à qui on demanda son concours à cet effet, ne voulut pas l'accorder.

Quand notre ambassadeur signifia ce refus à Wolsey, on assure que ce vieil homme d'Etat répandit des larmes : cet échec humiliant de sa diplomatie devait en entraîner bien d'autres ; c'est ce qu'il prévoyait avec une sorte de terreur.

A leur arrivée, Bryant et Vannes prirent des informations qui confirmèrent les renseignements de Casale. Le pape et ceux qui l'entouraient reconnaissaient que l'empereur était tout-puissant en Italie, et qu'une seconde occupation de Rome n'était pas impossible. De plus, l'empereur menaçait le souverain pontife de la convocation d'un concile général, ce qui effrayait le faible et timide Clément VII [1].

Les premières démarches que firent les ambassadeurs furent dirigées contre le bref produit par Catherine d'une manière si inattendue. On ne comprenait pas, disaient-ils, comment cette pièce avait pu être envoyée à Ferdinand en Espagne, à l'insu de tout le monde, pendant que, sur la demande de Henri VII, la copie de la bulle authentique lui aurait été adressée en Angleterre. A quoi bon ce double emploi? On voulut chercher dans

1. *Letters and papers*, p. 2105 et 2186.

les registres du Vatican, on ne trouva pas de minute de ce bref. Au surplus, ces deux pièces qui auraient été écrites le même jour, au commencement de l'année, n'auraient pas pu, disait-on, être signées par Jules II : car l'année ecclésiastique à Rome commence le 25 décembre de notre calendrier ordinaire ; et, à cette époque, Jules II n'était pas encore pape.

Mais cette objection prouvait trop, car elle retombait sur la bulle aussi bien que sur le bref, et on ne contestait pas l'existence de la bulle.

Quant à Clément VII, il ne vit dans l'expédition d'un bref, postérieur peut-être de quelques heures à la bulle elle-même, que la volonté bien arrêtée de Jules II de confirmer et peut-être d'éclairer la dispense déjà donnée. Il ne crut pas d'ailleurs qu'il pût décider un point de fait, tel qu'un faux, dans une pièce authentique, en vertu de son infaillibilité, qui devait être réservée aux cas douteux en matière de dogme et de morale. Il fallait, disait-il, attendre les explications de l'empereur; car ce prince avait fait savoir à la cour de Rome qu'il possédait en Espagne l'original du bref en question, qu'il le communiquerait aux divers ambassadeurs, notamment aux ambassadeurs anglais, et que, jusqu'à ce qu'on eût mis en demeure le gouvernement espagnol de faire cette production, on ne saurait accuser ni le roi Ferdinand, ni l'empereur Charles-Quint d'avoir commis un faux.

Les ambassadeurs proposèrent alors de venir au secours du pape, de lui fournir une garde d'honneur, etc. Et, comme Clément VII accueillait très froidement toutes ces offres de service, ils se hasardèrent à lui dire, de la part de Wolsey, que « l'empereur, depuis quelque

« temps, s'était beaucoup rapproché de Henri VIII et « qu'il se ferait un plaisir de condescendre aux désirs du « roi ».

Mais Wolsey ne se doutait pas que Metaxuela et le cardinal de Santa-Croce, bien instruits de tout ce qui se passait en Angleterre, avaient dit, peut-être même la veille, au souverain pontife, absolument tout le contraire de ce qu'affirmaient les ambassadeurs anglais.

Au reste, tout tournait contre le malheureux Wolsey : la prélature anglaise aurait été d'avis que l'officialité locale eût suffi pour décider au moins en première instance la question du divorce [1].

Wolsey avait craint qu'en prenant cette voie, on n'aboutît à une séparation complète, c'est-à-dire à un schisme entre l'Angleterre et Rome. Pour maintenir le lien de la Grande-Bretagne avec l'Église catholique, il avait imaginé de demander que l'un des deux juges de l'affaire du divorce fût un représentant du pape, mais qu'en cette qualité, il pût prononcer en premier et dernier ressort. Clément VII ne voulut pas l'entendre ainsi et se réserva toujours la connaissance de la cause en appel. Wolsey croyait que le pape lui saurait beaucoup de gré d'avoir demandé un second juge et légat à Rome. Clément, accablé de soucis et d'inquiétudes, soit à cause des malheurs de l'Italie, soit par suite de l'hérésie luthérienne en Allemagne, aurait bien mieux aimé n'avoir pas encore sur les bras, dans un pareil moment, cette affaire délicate et difficile, qui lui créait toute

1. C'est la voie que choisit Napoléon Ier pour faire annuler son mariage avec Joséphine et pour être libre d'épouser Marie-Louise d'Autriche. Mais Napoléon avait pris ses mesures pour que nul appel ne fût porté à Rome contre la décision de l'officialité de Paris.

sorte d'embarras avec le roi d'Angleterre et l'empereur.

Ainsi Wolsey ne s'était pas du tout attiré la bienveillance du pape par l'expédient qu'il avait cru être une concession aux prérogatives pontificales, et le peu de succès qu'il avait obtenu jusque-là dans la poursuite du procès de divorce commençait à lui aliéner tout le parti des Boleyn. Lady Anne manifestait, depuis quelque temps, la plus vive exaspération contre le ministre à qui elle prodiguait, quelques mois auparavant, les témoignages de sa plus vive gratitude. Elle supposait que cet homme d'État jouait un double jeu et cherchait sous main à entraver le jugement du procès, « dans la « crainte de perdre le pouvoir du jour où elle deviendrait reine. C'est pour cela, dit Mendoza, qu'elle et son « père, le vicomte de Rochford, se sont alliés avec les « ducs de Norfolk et de Suffolk pour conspirer la ruine « de Wolsey. Rien ne pouvait faire croire que ces ma« chinations eussent produit de l'effet sur l'esprit du « roi, si ce n'est qu'au dernier soir, lors de sa grande « réception, le cardinal semblait préoccupé et qu'il avait « été moins gracieux qu'à l'ordinaire. On crut remar« quer que quelques mots assez aigres auraient été échan« gés entre le roi et lui. Il n'est pas probable, cependant, « que, vu la situation actuelle et le caractère de Henri, « le mécontentement de ce prince prenne en ce moment « une autre forme [1]. »

D'ailleurs, ce qui pouvait contribuer à apaiser les impatiences et à calmer la mauvaise humeur du roi, c'est

1. Lettre de Mendoza à l'empereur, des 3 et 4 février 1529; *Calendar,* etc., par Gayangos, tome IV, p. 884-885.

que lady Anne se relâchait, disait-on, de son apparente rigueur. Suivant du Bellay dont le langage est moins sérieux et moins diplomatique que celui de Mendoza, « je me doubte fort que, depuis quelque temps [1], « ce roy ait approché bien près de mademoiselle Anne, « pour ce ne vous esbahissez, si l'on voudrait expédi-« tion ».

Puis cet ambassadeur fait entendre qu'il y a eu anticipation de mariage et que cette anticipation commencerait à devenir visible.

Une décision prompte, qui rendrait possible la régularisation de cette union, était donc plus urgente que jamais.

Dans l'extrémité où il était réduit, Wolsey fit écrire par du Bellay au roi de France pour réclamer son appui en Italie auprès du pape. Il écrivait en même temps à Hacket, l'agent diplomatique employé par l'Angleterre à la cour de Flandre, pour lui demander des renseignements sur les rapports de l'empereur avec François Ier. Du Bellay rappela à sa cour que Wolsey avait toujours été favorable à l'alliance française et qu'il avait refusé, pour y être fidèle, les offres les plus flatteuses et les plus brillantes de Charles-Quint. François et la reine-mère transmirent à leur ambassadeur les expressions de leur vive gratitude pour le cardinal. Mais ils ne firent espérer que bien vaguement des secours effectifs en Italie. Et cela n'est pas étonnant, car, au moment même où il donnait de bonnes paroles au ministre an-

1. Voir ses lettres des mois de mai et de juin 1529, p. 2508 des *Letters and papers*, et tome III, *Histoire du divorce*, etc., par Joachim Legrand.

glais, le roi travaillait secrètement à faire des arrangements de paix avec l'empereur.

Hacketh écrivait à Wolsey, à la fin du mois de janvier : « J'ai été informé par deux personnages dignes « de foi que la régente et le roi se sont mis secrètement « en communication avec la princesse Marguerite et « son ministre Hogestrath pour arriver à la conclusion « de la paix avec Charles-Quint, à l'insu de Henri VIII « et du cardinal. L'archiduchesse a dit, le dernier soir, « que Mme d'Epinay était venue tout récemment de « France, chargée d'un message verbal pour elle, afin « de l'avertir que François Ier travaillait à s'arranger « avec l'empereur, et que si cet arrangement réussis- « sait, Henri ferait bien de renoncer à certaine fantai- « sie dont il avait eu l'idée. — Cela me paraît, dit Hac- « keth, un langage bien indiscret pour un si noble « prince. — Monsieur l'ambassadeur, répondit-elle, « vous avez fait tout ce que vous avez pu pour obliger « les Français, mais vous finirez par trouver que votre « confiance en eux était assez mal placée. »

Wolsey ne tint pas grand compte de cette lettre, parce qu'il regardait Hacketh comme un homme de peu de consistance, et comme étant porté à prendre au sérieux les moindres commérages. D'ailleurs du Bellay, à qui il communiqua ces informations, le rassura complètement. Il est cependant singulier qu'un homme d'État ordinairement aussi attentif que le cardinal ait négligé de tels renseignements, au point de ne plus s'en occuper du tout.

Il se décida toutefois, en voyant les difficultés croissantes de la situation, à envoyer Gardiner à Rome pour aider et diriger les autres ambassadeurs.

Mais, peu de temps après le départ de cet agent diplomatique, une grande nouvelle vint faire diversion dans l'esprit de Wolsey à toute autre pensée : c'était celle d'une maladie dangereuse de Clément VII ; on fit même courir le bruit de sa mort.

Alors le roi d'Angleterre songea immédiatement à faire élire pape le cardinal Wolsey si le siège apostolique devenait vacant. Le cardinal lui-même désirait passionnément la tiare, soit pour satisfaire sa vieille ambition, soit pour sortir de l'impasse difficile où il se trouvait placé en Angleterre. Le roi de France lui promit son concours au conclave. On fit une supputation éventuelle des voix. On trouva que le parti anglo-français pouvait compter sur vingt voix et il n'y avait que trente-cinq cardinaux en tout, sur lesquels cinq ou six pouvaient encore être gagnés [1]. Mais la Providence, en sauvant les jours de Clément VII, mit fin à ces odieux calculs, par lesquels on cherchait à spéculer sur sa fin qu'on avait crue prochaine. A peine était-il en convalescence [2] que les agents anglais se frayaient un chemin jusqu'à son lit et cherchaient à exploiter sa faiblesse physique pour obtenir de lui ce qu'ils désiraient. Mais toutes leurs instances mêlées de flatteries et de

1. Voir la liste nominative des cardinaux des deux partis avec des notes sur chacun d'eux (lettre de Carpi, agent français, du 2 février, rapportée dans le troisième volume de l'*Histoire du divorce*, par Joachim Legrand, p. 299 et suivantes).

2. Lingard, tome VI de la traduction, p. 218. On n'aurait pas même attendu sa convalescence, car, d'après les instructions de Henri VIII, les ambassadeurs devaient forcer l'entrée auprès de lui et le voir même *in articulo mortis*, attendu qu'il serait plus disposé à la justice en étant près de paraître devant Dieu ! Brewer, Introduction, p. CCCCLVII-CCCCLVIII.

menaces, vinrent échouer contre la sagesse et la fermeté du pontife. — « Il ne pouvait pas, disait-il, ôter à Catherine les garanties que le droit-canon accorde à tout accusé ou à tout défendeur dans un procès quelconque. La *plenaria potestas* ne l'autorisait pas à changer le vrai en faux, ni le juste en injuste. Il était très dévoué au roi, mais il ne pouvait lui rendre que les services compatibles avec la raison et avec l'équité. » Suivant son expression, « le roi avait une bonne place dans son *Pater noster*, mais aucune dans son *Credo !* »

Tous les expédients des diplomates anglais étaient frappés d'impuissance, toutes leurs espérances déçues. Ainsi Vannes écrivait que même si la reine entrait en religion, le pape, ayant consulté sur ce point les plus savants canonistes de Rome, avait déclaré que, d'après leur avis, il n'aurait pas le droit de permettre au roi de contracter un second mariage.

Quant à l'affaire du prétendu faux, Clément écrivit lui-même à Henri VIII, le 29 avril 1529, qu'il ne pourrait se prononcer à cet égard qu'après avoir entendu les deux parties.

Le pape avait offert d'envoyer exprès un délégué en Espagne, qui, de concert avec les ambassadeurs anglais, irait examiner l'original sur les lieux et le confronterait avec la copie. Mais Gardiner et ses collègues ne voulurent pas y consentir ; le temps pressait et il fallait prendre une décision immédiate. Gardiner n'épargna pas les scènes violentes au malheureux pontife au moment où il se tordait dans des douleurs qui semblaient être celles de l'agonie ; il ne put rien gagner sur cette âme vaillante qui dominait toujours les souffrances du corps. C'est en vain que lui et ses collègues demandè-

rent qu'on publiât la bulle décrétale qui contenait la commission primitive ; qu'ils insistèrent pour la promesse de la ratification à Rome de la sentence des légats, si elle était défavorable à la reine. On dut se contenter de pouvoirs plus amples pour les cardinaux ; et, comme cette première *pollicitation* ne parut pas suffisante, on en obtint une nouvelle sous de spécieux prétextes, plus claire et plus étendue [1].

Mais comme, dans cette pièce, le pape ne renonçait pas à recevoir l'appel de la partie adverse, ni à évoquer la cause, le cas échéant, le succès obtenu par les ambassadeurs était plus qu'incomplet. Bryant, l'un d'eux et cousin d'Anne de Boleyn, lui écrivit une lettre dans laquelle il lui déguisait une partie de la vérité pour ne pas la décourager. Mais, dans sa correspondance avec Wolsey, il déplorait plus franchement que l'habileté déployée par Gardiner, Vannes et Grégory Casale, n'eût servi de rien et que leurs efforts joints aux siens eussent été dépensés en pure perte [2].

De leur côté, Charles-Quint et ses ambassadeurs ne restaient pas inactifs : l'empereur, pour couper court aux arguments des agents anglais, avait proposé de délivrer l'original du bref dont on suspectait la copie, mais de ne le montrer qu'au pape seul. Gardiner et ses collègues ne tinrent aucun compte de cette offre, qui, au contraire, produisit un grand effet sur l'esprit de Clément VII.

Dans ses lettres à ses agents diplomatiques, savoir : à

1. Voir Burnet, *Mémoires*, et Lingard, cinquième vol., p. 217.

2. *Letters and state papers*, VIII, p. 166, et Introduction, tome IV, p. CCCLX.

Mendoza en Angleterre, et, en cour de Rome, à Metexuela et à Micer Mai, l'empereur, au commencement de l'année 1579, n'avait pas cessé de stimuler leur zèle pour la cause de sa tante Catherine [1].

Dans l'une de ces lettres [2], après avoir accusé les ministres du roi d'Angleterre et ceux qui l'entourent de l'avoir égaré par leurs vils artifices et leurs basses intrigues, il dit à Mendoza qu'il faut demander que le jugement de la cause du divorce soit déféré au Saint-Siège apostolique, quand même la reine, sous l'empire de la crainte et même de la force, déclarerait s'opposer à cette mesure. « Vous devez, ajoute-t-il, protes-
« ter de la nullité de l'action en divorce, et signifier à
« tous et à chacun de ceux qui prennent part à ce pro-
« cès notre ferme volonté d'en appeler à Rome devant le
« Saint-Siège et même, s'il le faut, devant le prochain
« concile [3].

« Je demande formellement, écrit-il, le 16 février
« suivant, à Metexuela, son ambassadeur à Rome, que la
« commission donnée à Campeggio soit révoquée et que
« le procès du divorce soit porté devant le consistoire
« des cardinaux. Il faut combattre énergiquement les
« démarches que font en sens contraire les deux nou-
« veaux agents anglais récemment arrivés à Rome [4]. »

1. Voir dans le *Calendar*, etc., édité par Gayangos, les lettres de Charles-Quint.

2. Lettre des 5 et 6 février 1529.

3. « Protestando de nullidad y appellacion pora la decha sede apos-
« tolica, y sino fuere para et futuro concilio, y de emplazarlos a ellos,
« y cada uno dellos en su proprio y particular nombre. » Gayangos; *Calendar*, etc., tome IV, p. 891, 892.

4. *Ibid.*, p. 894, 895.

Dans l'intervalle, Micer Mai, envoyé d'Espagne à la cour pontificale, s'était rendu à son poste en toute diligence et y avait fait d'actives démarches; il écrivait, dès le 6 mars, à son maître : « Quant à ce qui concerne la « reine d'Angleterre, j'espère que le premier bref « porté à la signature du pape sera celui qui ordon« nera que le procès du divorce sera instruit et jugé « à Rome [1]. »

Cette espérance était prématurée; car, bien que la cour pontificale et les cardinaux parussent incliner pour l'évocation de la cause en cour de Rome, ce qui paralysait leur bonne volonté, c'est que, si Charles-Quint et ses agents avaient agi pour la reine et en son nom, la reine elle-même n'avait pas exprimé sa volonté. Cet obstacle devait être bientôt aplani.

A la date du 16 mars, on voit que les événements se précipitent, — le cardinal de Santa-Croce écrit à l'empereur la lettre suivante qui devait nécessairement avancer beaucoup la solution de la question :

« J'ai reçu de l'ambassadeur impérial à Londres un « paquet de dépêches dans lequel était incluse une lettre « de la reine, close et scellée. C'est, dit l'ambassadeur, « la lettre par laquelle elle demande que son procès soit « jugé à Rome. — Ce n'est pas, paraît-il, sans une « grande difficulté qu'elle s'est décidée à cette démar« che. — Cette princesse me recommande de remettre « cette lettre au pape en mains propres, avec tout le se« cret possible. Elle ne veut pas que cela soit su par qui « que ce soit au monde. Le pape n'est pas encore assez « bien pour traiter une affaire de cette nature. Dès

1. *Calendar*, t. IV, p. 917.

« qu'il aura achevé de recouvrer la santé, je lui remet-
« trai cette lettre [1]. »

Ce même cardinal écrit, le 23 du même mois, que le pape est tout à fait guéri et qu'il s'acquittera incessamment de sa commission.

Pendant ce temps Micer Mai, de concert avec le jurisconsulte de l'ambassade, le docteur Ferrando, Aragonais [2], cherchait activement dans les archives du *datario* et ailleurs, le double ou la minute du bref de dispense envoyé en Espagne. Il ne le trouvait pas; mais il mettait la main sur deux brefs postérieurs qui y renvoyaient et qui en supposaient l'existence.

Micer Mai déclare ensuite s'occuper activement de surveiller, de démêler et de déjouer les intrigues des ambassadeurs anglais. Il découvre les efforts qu'ils ont faits et qu'ils continuent de faire pour obtenir la condamnation du bref produit par la reine Catherine comme entaché de faux. Ces mêmes agents n'ont pas abandonné non plus la pensée de faire entrer cette princesse dans un couvent. Aux moyens de persuasion, ils ajoutent les moyens d'intimidation. Jacobo Salviati ose soutenir, à deux ou trois reprises, pour triompher des résistances de Micer Mai, que Catherine, dans l'intérêt de sa sécurité, devrait entrer dans un couvent. Elle se mettrait ainsi, disait-il, à l'abri de toute tentative d'empoisonnement ou d'assassinat!

Enfin, toujours aussi peu courtois dans la forme avec

1. Gayangos, *Calendar*, etc., p. 928-929.

2. Il déclare qu'il est assez content de ce jurisconsulte, seulement qu'il faut *avoir les yeux sur lui*. C'était pourtant un Espagnol, mais il savait que l'or anglais tentait d'acheter toutes les consciences.

le pape [1], les ambassadeurs anglais prétendaient que l'empereur n'attachait pas à l'affaire du divorce autant d'intérêt qu'on voulait le faire croire. Clément VII lui-même fut amené par Micer Mai à lui répéter, dans un entretien particulier, les allégations de ces ambassadeurs. « Je suis scandalisé, m'écriai-je, de voir des hom- « mes éminents accrédités auprès de Sa Sainteté, la « respecter assez peu [2] pour lui présenter comme sé- « rieuses de telles billevesées. Et à ce propos, ajoutai-je, « le Saint-Père me pardonnera-t-il si j'ose lui faire re- « marquer que les ambassadeurs des rois d'Angleterre « et de France sont mieux reçus à sa cour que ceux de « l'empereur, car j'ai observé que tandis que Sa Sain- « teté nous traitait avec une politesse ordinaire et une « bienveillance banale, elle accueillait les autres à « l'*evangelica*. Et comme le pape me demandait ce que « j'entendais par ces paroles, je lui dis que, suivant un « proverbe vulgaire en Espagne, on tendait toujours à « diminuer l'honnête homme [3], et que c'était bien le « cas d'en faire ici l'application ; car, nous voyant si « doux et si dociles, Sa Sainteté croyait pouvoir tirer de « nous tout ce qu'Elle voulait, tandis que plus les autres « se montraient outrecuidants et insolents, plus ils « semblaient lui plaire, et plus Elle les comblait d'at- « tentions et de prévenances, comme le faisait le père

1. The English ambassadors assailed the Head of the Church with terms anything but courteous. Introduct. *Letters and Despatches*, tome IV, Brewer, p. CCCCLXIV.

2. Que tenia verguenza eu su servi que le toviesen « en tan poco que le acometiesen destos bellaguerias. » *Calendard, etc.*, Gayangos, p. 972-973.

3. *El Hombre honrado sempre va a menor! Calendar*, etc., Gayangos, tome IV, p. 973-974.

« de famille dans la parabole *évangélique* de l'enfant « prodigue.

« Quant aux arguments des ambassadeurs contre la « validité du bref, je dis qu'il n'avait rien été inséré « dans ce bref de bien différent de ce qui se trouvait « dans la bulle ; que d'ailleurs, après avoir fait une « bulle pontificale ou accordé une provision royale, « quand les parties en demandaient une expédition, on « se contentait d'en extraire une courte copie, débarras- « sée des longueurs du style de chancellerie, contenant « seulement les clauses essentielles, auxquelles on « ajoutait ce qui paraissait nécessaire pour les éclaircir « ou les compléter. Le pape convint que la même chose « se faisait ordinairement en cour de Rome.

« Or, ajoutai-je, le plus souvent ces sortes de brefs « ne sont pas enregistrés. Et le pape confirma encore « cette assertion par un témoignage.

« Que si le double de ce bref avait été envoyé en An- « gleterre, on aurait fort bien pu le faire disparaître, « mais il paraît qu'ayant été envoyé en toute hâte à la « reine Isabelle qui était gravement malade, on n'avait « pas plus songé à le copier qu'à l'enregistrer. Cela est « d'autant plus probable que l'on avait recommandé « à la cour d'Espagne le plus profond secret sur cette « communication.

« A l'égard de la supposition que l'empereur pren- « drait peu d'intérêt au procès du divorce, Sa Sainteté « peut juger, d'après ce mensonge gratuit, de toutes les « autres assertions des ambassadeurs anglais.

« Quant au danger d'empoisonnement que l'on di- « sait être à redouter pour la reine, si elle n'entrait « pas dans un monastère, les ambassadeurs y avaient,

« comme le remarquait le Saint-Père, donné une cer-
« taine importance, tout en affectant d'en repousser
« l'idée : « certainement, lui avaient-ils dit, le roi no-
« tre maître n'aurait pas recours à de pareils moyens
« pour atteindre son but, et il ne trouverait pas d'ail-
« leurs des serviteurs qui voulussent être les instru-
« ments d'un tel crime!... Mais il faut tout prévoir, afin
« de pouvoir tout conjurer. »

« A cette confidence du pape, je répondis que la reine
« était disposée à affronter tous les périls plutôt que
« de manquer à ses devoirs et de compromettre le
« moins du monde le salut de sa fille. L'attitude que
« cette princesse a prise, ajoutai-je, a été pleinement
« approuvée par l'empereur, qui, si sa tante était em-
« poisonnée, saurait tirer de ce crime une éclatante ven-
« geance. Au surplus, je rougis pour Sa Sainteté de ce
« qu'une telle supposition ait été abordée en sa pré-
« sence, et je suis confondu de l'impudence de ces am-
« bassadeurs!... Le pape m'arrêta et me dit : « Remettez-
« moi votre protestation et j'aurai soin que ce procès
« soit jugé à Rome. Même quand l'empereur et
« tous les princes chrétiens consentiraient à ce di-
« vorce, je ne l'autoriserais jamais! » Je le remer-
ciai de cette grande et noble parole, et je repris :
« Votre Sainteté prouvera ainsi qu'elle se croit liée
« à Dieu plus qu'aux rois de la terre et au reste du
« monde! »

« Après cela je produisis la correspondance de
« D. Inigo de Mendoza, d'après laquelle il était évi-
« dent que le procès prenait une mauvaise tournure en
« Angleterre, et qu'il serait infailliblement perdu, si
« l'évocation à Rome n'était décidée sur-le-champ. Puis

« je remis au pape la lettre de la reine [1] qu'il lut tout « haut et trouva fort touchante. La vérité est qu'il y « avait là de quoi remuer et fendre des cœurs de « pierre [2]. »

L'ambassadeur, en se retirant, reçut du souverain pontife les témoignages les plus bienveillants et les plus satisfaisantes promesses. Son exemple fait voir qu'on peut être habile diplomate et avoir du cœur. Du reste, ce langage élevé et chrétien s'adressait, non pas à un prince ordinaire, mais au père des fidèles. Il fut entendu et compris par Clément VII. On ne s'étonnera pas que, lorsque, deux ou trois jours après, les ambassadeurs anglais se présentèrent à la cour pontificale, ils durent être assez froidement accueillis. Ce fut en vain qu'ils se plaignirent amèrement qu'on ne tenait pas les promesses qui leur avaient été faites. On leur répondit qu'ils avaient pris de vagues formules de politesse pour des assurances positives, et que, là encore, il y avait de leur part bien peu de bonne foi !

1. C'était probablement celle qui avait été remise au cardinal de Santa-Croce et dont nous avons parlé plus haut. Cependant il serait possible que la reine eût envoyé deux lettres différentes, également adressées au pape.

2. *Y en verdad que era por quebrantar las piedras. Calendar*, etc., tome IV, p. 974-975, Gayangos.

CHAPITRE XIV

Exhibition officielle, en Espagne, de l'original du bref de dispense, en présence des ambassadeurs anglais.— On leur délivre une copie de cette pièce. — Wolsey change de politique. — Il veut avant tout expédier l'affaire du divorce. — La cour des légats se constitue et fait donner des assignations aux parties. — Lettre de l'empereur à Catherine. — Dispositions douteuses de Campeggio. — Il reçoit froidement la reine, — Première réunion de la cour ecclésiastique. — Les parties comparaissent : audience solennelle du 21 juin. — La reine se jette aux pieds du roi et lui adresse une protestation magnifique contre la persécution dont elle est l'objet. — Vive émotion dans l'auditoire. — Catherine récuse ses juges, en appelle au pape et se retire. —Les légats reçoivent et font constater son appel, mais ils croient devoir passer outre. — Comme elle refuse de comparaître de nouveau, ils la déclarent contumace. — Intérêt populaire qu'elle excite. — Attitude de Henri VIII, après que Catherine est sortie de la salle d'audience.

Vers le même temps où Micer Mai avait avec le pape l'intéressante conférence dont nous avons rendu compte, il se passait en Espagne un événement d'une haute importance.

Les ambassadeurs du roi d'Angleterre auprès de Charles-Quint, le docteur Lee et Ghinucci, évêque de Worcester, ayant exprimé à Catalayud le désir de voir le bref original de dispense, envoyé par Jules II à la reine Isabelle, Sa Majesté l'empereur donna ordre que cette pièce leur fût exhibée en présence de notaires désignés à cet effet et de plusieurs grands personnages de l'Espagne.

Dans cette séance solennelle, Nicolas Perrenot, sieur de Granvelle et chancelier de l'empire, expliqua comment l'empereur avait fait tout ce qu'il avait pu pour maintenir de bonnes relations avec son allié, le roi d'Angleterre, mais que ce prince avait révoqué en doute l'authenticité de la copie du bref de dispense, dont la reine Catherine avait fait usage et dont son neveu Charles-Quint possédait l'original. Puis le sieur de Granvelle prit cette pièce entre ses mains, la décacheta, l'ouvrit et la donna aux ambassadeurs anglais pour la lire et même pour la transcrire, si cela leur plaisait.

Les ambassadeurs, visiblement embarrassés, se refusèrent à en prendre connaissance, sous le prétexte que, la question de faux ayant été déférée au pape, ils ne se croyaient pas autorisés à intervenir dans ces débats. Sur l'invitation de l'évêque d'Osma et de l'évêque d'Elna, Nicolas Perrenot lut publiquement le précieux document, en présence desdits deux évêques, de Henri, comte de Nassau, du lord chambellan de l'empereur, du comte de Pont-de-Vaux, grand-maître de la maison du roi, du sieur de La Chaux, préfet du palais, et de Louis de Flandre, sieur de Praël.

Un procès-verbal fut dressé de cette séance, en latin, par les notaires, dans lequel figurait la copie du bref, et ce procès-verbal fut signé par tous les témoins présents, excepté par les ambassadeurs anglais.

Cela devait mettre fin aux misérables arguties par lesquelles on avait attaqué la sincérité et la fidélité de la copie présentée aux légats par la reine Catherine.

Charles-Quint lui-même, au surplus, écrit à Mendoza que les ambassadeurs anglais, après la séance, lui ayant demandé d'avoir une communication officieuse du bref,

il y consentit sur-le-champ : « Je leur en fis faire, dit-il, « une copie authentique, soigneusement révisée et col- « lationnée avec l'original, en les priant d'observer que « je ne négligeais rien pour conserver l'amitié du roi « leur maître et que, s'il tenait à bien connaître le texte « littéral du bref, il pourrait se satisfaire et trouver à se « guérir de ses doutes et de ses scrupules. »

Croirait-on que dans leur correspondance diplomatique les deux ambassadeurs trouvèrent encore des raisons pour suspecter la validité de la pièce originale [1] ?

Dans ces mêmes mois d'avril ou de mai, où nous avons vu en Espagne, et surtout à Rome, l'affaire du divorce prendre des faces diverses, le roi et Wolsey se confirmaient dans leurs illusions. La lenteur des communications ne permettait pas alors que l'Europe entière vécût d'une vie en quelque sorte simultanée, comme cela arrive en nos temps de chemins de fer et de télégraphie électrique.

Cependant Wolsey résolut de pousser vigoureusement le procès du divorce. Il pensait que, de concert avec Campeggio, il pourrait arriver à une conclusion satisfaisante, avant que le pape ne trouvât une occasion opportune pour intervenir. Il modifia son plan de conduite politique auprès de la cour de Rome ; des instructions nouvelles furent envoyées aux ambassadeurs pour que l'on ne parlât plus au pape de la fausseté du bref et que l'on n'insistât plus sur la convenance de l'envoi d'un agent pontifical en Espagne pour examiner la pièce originale. Il ne s'agissait plus de stimuler la cour de Rome, mais de l'endormir en quelque sorte pendant que l'on

1. *Histoire du divorce,* par Joachim Legrand, tome I, p. 20.

expédierait l'affaire à Londres avec toute l'activité et toute la promptitude possibles. On se persuadait que, le jugement une fois rendu en Angleterre, le pape l'accepterait et ne ferait rien pour contrarier Henri VIII, à qui il avait toujours témoigné une grande bienveillance.

En conséquence, dès la fin de mai, la cour ecclésiastique chargée du jugement de l'affaire du divorce se constitua dans la grande salle du palais de Blackfriars, à Londres, laquelle fut convenablement disposée et richement décorée pour la tenue des audiences. On nomma des notaires ou greffiers, ainsi que des huissiers, afin de compléter la cour, et on leur fit prêter serment. A côté et à droite des deux juges, un fauteuil était réservé au roi, à gauche un fauteuil semblable était destiné à la reine. Vis-à-vis des juges, et dans l'enceinte même de la cour, il y avait des sièges pour l'archevêque de Cantorbéry et les autres évêques anglais. En dessous du fauteuil du roi devaient se tenir ses deux conseillers, le docteur Sampson et le docteur Bell, et au-dessous de celui la reine, Clerck, évêque de Bath, Standish, évêque de Saint-Asaph, et le docteur Ridley, exégète et théologien fort distingué. Le matin du 31 mai, les légats entrèrent dans cette salle avec tous les insignes de leurs dignités, Wolsey siégea à la droite de Campeggio ; et la parole fut donnée à l'évêque de Lincoln [1] afin de lire la bulle qui avait institué les deux légats commissaires pour juger l'affaire du divorce. Après qu'il eut fini sa lecture, ce prélat fut chargé, en s'entendant avec le docteur Bell et l'évêque de Bath, de donner assignation au

1. L'évêque de Lincoln était le docteur Longland, confesseur du roi.

roi et à la reine d'Angleterre pour comparaître devant la cour le 18 juin suivant.

Le sort en était jeté : la lutte poursuivie depuis longtemps dans l'ombre était portée sur le terrain officiel et légal. Les solennités de ce genre ont toujours eu un vif attrait pour la nation anglaise. Mais il faut avouer que cette grande assise judiciaire devait avoir un intérêt plus élevé, plus palpitant, que n'en avaient jamais présenté toutes celles qui s'étaient tenues, depuis plusieurs siècles, à Londres et peut-être dans le monde entier.

Catherine était encore bien moins au courant que ne pouvait l'être Henri VIII lui-même, de tout ce qui venait de se passer dans l'intérêt de sa cause, soit en Espagne, soit à Rome. Elle avait dû recevoir, il est vrai, de son neveu Charles-Quint une lettre datée du 23 avril et qui se terminait ainsi : « Comme un procès de cette nature, « pour être instruit et jugé librement, doit être déféré à « notre Saint-Père le pape et à son Saint-Siège aposto- « lique, nous réclamons énergiquement pour qu'il ne « soit pas jugé ailleurs que dans sa cour, d'autant plus « que notre honneur et celui de tous nos parents et « amis se trouve intéressé dans l'issue de cette affaire. « Soyez bien assurée, sérénissime reine, très chère et « bien-aimée sœur et tante, que je ne faillirai pas dans « ce que je considère comme un devoir [1]. »

Mais on ne sait pas si cette lettre était parvenue à la reine pendant le mois de mai. Dans tous les cas, elle ignorait si les protestations et pétitions dont parlait Charles-Quint avaient été faites : et enfin, Mendoza qui avait toujours été son appui fidèle, qui la mettait, en

1. *Calendar*, tome IV, p. 989 et 990.

quelque sorte, en communication avec l'Espagne et avec Rome, Mendoza que le climat d'Angleterre rendait très souffrant, avait obtenu de l'empereur son rappel, qui, disait-il, lui sauvait la vie. Le départ de ce conseiller si habile et si dévoué faisait un vide immense pour la malheureuse Catherine.

De plus, les jurisconsultes qu'elle attendait de Flandre n'étaient point encore arrivés. Les conseillers qu'on lui avait donnés étaient plus préoccupés de la crainte de déplaire au roi que des intérêts de leur cliente. La reine, ayant le vif sentiment de son isolement moral, crut ne pouvoir mieux faire que d'aller encore trouver Campeggio, qui était de nouveau retenu au fond de son lit par les douleurs de la goutte.

Le cardinal n'était pas très bien disposé pour elle en ce moment. Inquiet de sa propre situation et craignant, s'il se montrait trop partial en sa faveur, de se créer de nouveaux embarras, il évita soigneusement de paraître lui donner raison, et même il ne lui prodigua pas les consolations spirituelles. Peut-être bien avait-il au fond de son cœur quelque compassion et quelque sympathie pour Catherine, mais il s'attacha à n'en rien laisser voir au dehors et parvint à se rendre maître de ses émotions. Comme évêque de Salisbury, il dépendait de Henri VIII et craignait d'encourir complètement sa disgrâce. Il sentait dans Wolsey, son collègue, une espèce de surveillant vigilant et importun, bien plus encore intéressé que lui à terminer au plus tôt cette affaire.

« Campeggio est demi vaincu et *persuadé d'abréger* « pour plusieurs raisons trop longues à déduire, » écrivait du Bellay au grand-maître de la maison

du roi, M. de Montmorency, vers la fin de juin [1].

Aussi l'attente de la reine fut déçue. Le légat se montra très réservé avec elle et presque décourageant. Il lui dit qu'elle devait avoir pleine confiance dans les conseillers que le roi lui avait donnés, et que, quant à ses juges, ils ne feraient rien de contraire à la raison et à l'équité. Enfin, trouvant sans doute l'occasion particulièrement favorable, il lui parla de nouveau de son entrée dans une maison religieuse, ce qui mettrait fin à bien des embarras et préviendrait bien des troubles dans l'État et dans l'Eglise. Campeggio ne savait donc pas la réponse qui avait été faite, peu de jours auparavant, par les canonistes de la cour de Rome à Vannes, l'ambassadeur anglais [2].

Quoiqu'il en soit, malgré l'espèce de détresse morale où elle était réduite, la reine repoussa, comme auparavant, les insinuations du cardinal. Sa dévotion chrétienne, son humble douceur laissaient subsister chez elle une ténacité espagnole à toute épreuve, une fierté royale que rien ne pouvait faire plier : jamais elle n'aurait volontairement cédé la place à l'habile intrigante qui voulait usurper ses droits de femme et de reine. Elle ne comprenait pas ce renversement de toute notion de justice, cette interversion des rôles qui aurait fait de la maîtresse du roi une épouse légitime et de son épouse légitime une concubine.

1. *Histoire du divorce*, par Joachim Legrand, pièces justificatives, tome III, p. 334.

2. Voir ci-dessus, le passage où nous citons la réponse faite par le pape à Vannes, d'où il résulte que Henri VIII n'aurait pas pu contracter un mariage, même si Catherine était entrée dans un monastère et y avait prononcé des vœux.

Aussi Campeggio, après sa conférence avec cette princesse, ne put s'empêcher de louer sa sincérité, sa fermeté, sa grandeur d'âme.

Cependant, le cardinal se plaignait de n'avoir point de nouvelles de la cour de Rome, de n'en point recevoir de secours pécuniaires et d'être réduit ou à faire des dettes ou à emprunter de l'argent à Henri VIII [1] !

Il ignorait peut-être dans ce moment que des protestations et des pétitions en bonne forme avaient été présentées au pape à Rome, vers la fin d'avril, afin de combattre le projet de divorce formé par le roi d'Angleterre et pour demander formellement au pape l'évocation de ce procès en cour de Rome [2]. Du Bellay, notre ambassa-

1. *Letters and Despatches,* Introduction, tome IV, p. CCCLXX.

2. *Protestation présentée par les ambassadeurs impériaux au pape :*

« D. Michaël Maius, chevalier de Barcelone, ambassadeur de l'empereur à Rome, et D. Andreas de Burgo, ambassadeur du roi de Bohême et de Hongrie, ambassadeur d'Autriche, etc., en présence du notaire soussigné et des témoins produits à cet effet, nous avons produit et présenté à Sa Sainteté le pape Clément VII, par l'ordre et au nom de leur souverain respectif, les protestations, réquisitions et intimations suivantes :

« Nous nous faisons fort d'établir la futilité des raisons alléguées par « Henri VIII pour le divorce. Nous demandons au pape que le procès « soit évoqué à sa cour, puisque, tant qu'il sera débattu en Angleterre, « la reine Catherine ne pourra pas espérer qu'on lui fera justice. — « *Acta fuerunt hæc Romæ, in palatio apostolico, in camera sanctissimi* « *D. N. papæ, præsentibus ibidem magnificis et nobilibus viris domi-* « *nis Jacobo de Salviatis, patricio Florentino, et Gasparo Maradat Va-* « *lentino, milite militiæ Sancti Jacobi de Spata, testibus ad præmissa* « *vocatis et rogatis. Notarius Alfonsus de Cuevas Cæs. sacerdos et sol-* « *licitor.* »

Pétition présentée au pape dans l'affaire du divorce :

« A Rome, ce jeudi 27 avril.

« Nous, Richard Mai, chevalier, docteur en droit et en théologie, et « Andréa de Burgo, comte de Castel-Leven, conseiller et *Orator* de Son

deur, semble, au contraire, assez bien instruit de ce qui se passe à la cour pontificale. S'il ne le sait pas positivement, du moins il le soupçonne : car ce zélé partisan de Henri VIII, dans sa correspondance diplomatique du mois de juin, laisse percer de vives inquiétudes. Il est surtout l'écho de celles de Wolsey, au sujet duquel il s'exprime ainsi : « Je vous assure, Monseigneur [1], que, « *sans fiction*, Monsieur le légat est en terrible peine : « car encore jusqu'à cette heure, il avait toujours assuré « son maître, et en privé et en public, que ce ne serait « rien et que ne feriez chose quelle qu'elle fût sans eux. « Il se doute fort, à présent, du contraire ; je vous laisse « à penser s'il parle bien à moi et s'il dit bien que je l'ai « abusé, etc. » Et plus loin : « Vous verrez par les lettres « du roi en quel état ils sont de leur divorce ; tout ce qu'ils « vous demandent d'aide, c'est que le pape ne révoque « sa commission. »

C'est donc la crainte de cette révocation qui domine chez Wolsey ; déjà le cardinal, quelque temps auparavant, avait confié à du Bellay qu'il avait voulu refroidir le roi au sujet de sa passion et de sa demande de divorce et que le roi lui avait répondu en usant de terribles termes [2].

« Altesse Sérénissime roi de Hongrie et de Bohême ; Ferdinand, roi de « Hongrie et de Bohême, nous pétitionnons et sollicitons humblement « le pape Clément VII de vouloir bien évoquer le procès du divorce « pour qu'il soit déféré à la cour pontificale à Rome.

« Rome, le 27 avril 1529. »

Calendar, tome IV, p. 990, 991.

1. *Histoire du divorce*, etc., par Joachim Legrand, tome III, p. 328-329. — La lettre est adressée, comme à l'ordinaire, au grand-maître de la maison du roi, M. de Montmorency.

2. Voici les propres expressions de la lettre de du Bellay : « Le roi

Maintenant, comme le moment décisif approchait, du Bellay envoyait à la cour de France messager sur messager, car, dit-il, « il y a dans toutes les postes des « gens du duc de Suffolk qui ne me *faudraient* [1] en si « bon pays : le cardinal m'en a adverti d'assez près, « et je trouve qu'un paquet s'est perdu depuis que je « suis ici, dont suys en paine [2]. »

C'est pourtant un partisan du gouvernement de Henri VIII et de la politique anglaise qui témoigne de telles défiances et se plaint de ce que nous appellerions aujourd'hui le *cabinet noir*.

Dans une lettre suivante, qui est chiffrée, il fait dire à François Ier que Wolsey supplie ce prince, « très « humblement et très affectionnément qu'il écrive un « mot au cardinal Campeggio, le priant de l'expédition « de cette affaire [3] ».

Je doute qu'il ait été tenu compte à la cour de France de cette singulière commission : mais cela prouve que Wolsey était assailli par de vives inquiétudes et qu'il cherchait à se raccrocher à toutes les branches.

Le fait est que l'affaire du divorce allait subir de grandes péripéties, mais dans un sens tout à fait opposé à celui qu'avait espéré le cardinal d'York.

Néanmoins le sentiment de méfiance que Wolsey éprouvait pour son collègue semblait peu motivé, car Campeggio prenait alors au sérieux sa mission de juge.

« lui usa de *terribles termes* à cause qu'il semblait *l'en vouloir refroi-* « *dir* et lui monstrer que le peuple n'y voudrait condescendre. » *Histoire du divorce*, tome III, p. 164-165.

1. Qui ne me *manqueraient* pas.
2. *Histoire du divorce*, tome III, p. 330.
3. *Ibid.*, p. 335.

Il paraissait, lui aussi, vouloir en finir au plus tôt.

La citation pour comparaître devant les légats avait été donnée le 1er juin au roi et à la reine, dans leurs appartements privés de Windsor, pour le 18 courant, et elle leur avait été remise par Longland, évêque de Lincoln, et par Clerck, évêque de Bath. Au jour fixé, la cour s'était réunie. Le roi ne comparut pas en personne dans cette circonstance, mais il se fit représenter par ses procureurs, le docteur John Bell [1] et le docteur Sampson, doyen de la chapelle royale [2]. Quant à la reine, elle se présenta en personne; elle protesta contre la compétence et la juridiction de la cour et demanda que sa protestation, qu'elle avait lue tout haut, fût transcrite sur le registre et qu'on lui en rendît la minute. Les légats acquiescèrent à sa demande et l'assignèrent à comparaître le 21 juin suivant, jour auquel la cour renvoya sa seconde audience. Puis, rappelant que la loi exigeait que les deux parties comparussent en personne, sous peine d'être traitées comme contumaces, ils déclarèrent qu'à l'audience suivante ils statueraient sur leur compétence et sur la régularité de leur procédure.

En conséquence, les deux parties comparurent le 21 juin, entre neuf heures et dix heures du matin. La reine entra la première et fut presque immédiatement suivie du roi. Celui-ci occupa le canapé ou fauteuil qui se trouvait à droite des légats, Catherine occupa celui qui se trouvait à gauche, mais qui était un peu plus bas que l'autre siège.

1. Qui fut depuis évêque de Chichester.
2. Qui fut nommé plus tard évêque de Worcester.

Dès que l'audience fut ouverte, le roi, se tournant du côté de ses juges, leur adressa une courte allocution dans laquelle il exprima la ferme résolution où il était de cesser de vivre en péché mortel, comme il l'avait fait depuis bientôt vingt ans. Il ne se sentirait pas, disait-il, à l'aise avec sa conscience, jusqu'à ce que l'on eût pris une décision relative à la légalité ou à l'illégalité de son mariage ; il demandait donc que le jugement fût rendu le plus tôt possible. Ensuite Wolsey prit la parole et déclara que, quoiqu'il eût été comblé des bienfaits du roi et qu'il pût par conséquent, être suspect de partialité, — du moment qu'il avait reçu une commission du souverain pontife, il jugerait suivant ses pauvres lumières [1], mais en son âme et conscience, et qu'il n'omettrait rien de ce que la justice pouvait exiger. Les deux légats rendirent ensuite une sentence par laquelle ils rejetèrent l'appel interjeté à Rome par la reine. Mais Catherine déclara renouveler cet appel et y persister, puis elle alla se jeter aux pieds de son royal époux : « Pitié et justice, Milord, s'écria-t-elle, d'une voix en-« trecoupée par une vive émotion ; je ne suis qu'une « pauvre femme étrangère, éloignée de ses parents, de « ses amis, de tout secours ; vous le savez, Milord, et « j'en prends Dieu pour juge, si je n'ai pas, durant les « vingt années de notre mariage, été toujours pour vous « une femme docile, fidèle et dévouée ; vous savez en-« core, et j'en appelle à vous-même, que j'étais *vierge* « quand je me suis unie à vous. Si je ne dis pas la vé-« rité, que l'on me chasse comme une infâme, j'y con-« sens..... Qu'ai-je donc fait pour être répudiée et flé-

1. *Poor abilty.*

« trie, pour voir cette tache de déshonneur s'étendre « sur mes enfants [1], mes parents et ma race entière ?... « Tout m'est suspect dans ce qui m'entoure, mes juges « et même mes conseillers, sujets du roi et ayant reçu « ses bienfaits et ses faveurs..... Je déclare donc que je « désire que l'on reconnaisse et que l'on confirme la « validité de mon mariage ; mais je veux que cette déci- « sion me vienne de Rome, c'est à Rome que je porte « mon appel. C'est là seulement que le procès sera « jugé sans aucun soupçon de complaisance ou de par- « tialité. Je demande que cet appel soit transmis « au pape. Je demande à être désormais dégagée de toute « entrave, et à pouvoir correspondre en toute liberté « avec Rome et avec l'empereur [2]. »

1. Ceux même qu'elle avait eus et qu'elle avait perdus, devaient être, en cas de divorce, considérés comme bâtards.

2. L'historien Burnet, qui a souvent contesté ou nié les faits les plus avérés, quand ils contrariaient ses idées préconçues, a traité cette scène de fabuleuse, quoiqu'elle soit attestée par plusieurs contemporains et, entre autres, par le secrétaire même de Wolsey, Cavendish, qui, apparemment, était en mesure d'être bien informé. Mais voici qui enlèverait toute espèce de doute, s'il pouvait encore en subsister à cet égard. M. Stephenson, érudit très distingué, vient de découvrir au Vatican deux lettres chiffrées adressées à Salviati, à Rome, par Campeggio lui-même.

La dernière est datée du 21 juin 1529 et a été écrite probablement au sortir même de l'audience. Le cardinal dit que le 18 juin « comparse la renia personalmente, interposuit appellationem in formâ, « recursô li judici, cum insertionibus causarum deduxit avocationem « causæ ad curiam et sic litis pendentiam, protestò de nullitate om- « nium agendorum. Li demo termine ad premam che è stato oggi alle « ventiuno, ad audiendam voluntatem nostram super deductis ab eâ, « et cosi oggi si è pronuntiato nos esse judices competentes, rejectis « omnibus ab eâ deductis. Lei ha interposto una amplissima appel- « latione et supplicationem ad Pontificem et recessit ; ma primà ibi « coràm tribunali genuflexa, benchè il re due volte la solle-

Pendant qu'elle prononçait ces paroles, deux fois le roi avait voulu la relever, deux fois elle était retombée à ses genoux ; mais, quand elle eut fini, au lieu de retourner à sa place, après avoir salué le roi et la cour, elle sortit de la salle appuyée sur le bras de son receveur des comptes, sir Griffith. Le roi, la voyant partir, commanda qu'on la rappelât à l'audience. Alors l'huissier cria : « Catherine, reine d'Angleterre, la cour vous invite à revenir devant elle. — On vous appelle, Madame, lui dit Griffith. — J'entends, dit-elle ; mais, malgré mon respect pour la cour, je ne reviendrai pas en arrière. » Et elle quitta la salle, sans faire aucune réponse ni dans ce moment, ni plus tard ; car elle ne voulut plus désormais comparaître devant la cour des légats [1].

« vasse demandò licentia al re che por trattarsi del honore et conscien-
« tià suâ e della casa di Spagna, le volessi concedere libero adito di
« scrivere e mandare messi à Cesare e a Sua Santità, et se gli la con-
« cessero, cosi credo, mandarà con copia di tulto quella si è flatta, per
« che abbiamo deliberato che de omnibus ad ejus petitionem gli sia
« dato copia. » Sans doute la scène et l'allocution de la reine sont abrégées dans cette lettre mêlée, comme on le voit, de latin et d'italien. D'ailleurs Campeggio, qui ne comprenait qu'imparfaitement l'anglais, a pu ne pas saisir toutes les paroles de Catherine prononcées, dit un contemporain, *in broken english* ; mais tous les éléments principes du récit de Cavendish se retrouvent dans celui du cardinal, et il y a de plus quelques incidents de procédure omis, soit par Cavendish, lui-même, soit par d'autres chroniqueurs. Voir l'appendice à la dernière page de l'*Introduction* de *Letters and Despatches*, par le docteur Brewer.

1. Griffith Richard, receveur des comptes de la reine, a fait lui-même le récit de ces divers incidents, et c'est le chroniqueur contemporain auquel Shakespeare a le plus emprunté, dans la scène de son drame de Henri VIII, où il fait si noblement parler Catherine d'Aragon et où il lui a suffi de reproduire la vérité historique pour être sublime.

Les juges, après l'avoir fait citer trois fois par l'huissier, — sur son refus de répondre, — la déclarèrent contumace. Tout en rejetant son appel comme mal fondé, ils ne lui refusèrent pas une copie du procès-verbal de tout ce qui s'était passé, dans cette audience, pour qu'elle pût en faire l'usage qu'elle voudrait.

Les deux parties furent assignées à comparaître de nouveau le vendredi 25 juin. Avant et après les deux audiences précédentes, quand Catherine venait de Baynard's Castle où elle demeurait [1], au palais de Blackfriards, les femmes du peuple qui étaient sur son passage lui criaient : Courage, courage, tenez bon jusqu'au bout ! « Si ce procès avait pu être jugé par les femmes, « la reine gagnerait son procès, » dit du Bellay avec une nuance d'humeur assez marquée ; puis il ajoute ironiquement : « Pour toute réponse, elle se recommandait à « leurs bonnes prières, suivant la mode espagnole [2]. »

Suivant Cavendish, le roi, après le départ de Catherine, cédant peut-être à l'entraînement général, ne put s'empêcher de faire hautement son éloge. « Oui, Milords, « dit-il, cela est vrai, la reine a toujours été sincère, « obéissante, se conformant au moindre de mes désirs. « Elle possède toutes les qualités qui conviennent à « une noble princesse et celles même que l'on pourrait désirer dans une femme de condition inférieure. « Mais cela ne change rien à la question qui est en « litige. »

On put remarquer qu'il ne protesta pas contre l'affir-

1. P. CCCCLVII, tome IV, *Introduct.*, Brewer, et p. CCCCLXIIII. La reine restait donc à Londres, dans un quartier peu éloigné de Blackfriards, tandis que le roi était à Greenwich avec lady Anne.

2. *Letters and Despatches*, nº 2226.

mation de certains faits intimes qui pouvaient pourtant influer sur l'état de la question [1], et au sujet desquels Catherine avait invoqué énergiquement son propre témoignage. On se serait attendu aussi à ce que ces protestations d'estime pour le caractère de la reine fussent accompagnées de quelques marques de sympathie et de pitié : il n'en fut rien. Henri avait vu à Blackfriars sa noble femme, comme il disait, prosternée à ses pieds ; il sortait de là pour aller à Greenwich se jeter aux genoux de sa maîtresse, Anne de Boleyn.

1. Hallam, qui ne connaissait pas la lettre de Campeggio, admettait pourtant comme parfaitement exact le récit de Cavendish, qui lui semblait dès lors appuyé sur une lettre de Henri VIII imprimée à la suite du premier volume de l'*Histoire de la réforme*, de Burnet, appendice 78. Il remarque avec son impartialité ordinaire que l'appel de Catherine fait à Henri lui-même *de integritate corporis usque ad secundas nuptias servata*, sans que Henri l'ait contredite en face, est un argument décisif en faveur de la vérité de l'assertion de la reine.

Dernière note du volume I, p. 46, de *the Constitutionnal history of England*, édition ci-dessus citée.

CHAPITRE XV

Embarras de Campeggio. — Henri VIII atteste que Wolsey n'a pas été le premier mobile du procès de divorce. — Comparution de Fisher, évêque de Rochester, et sa courageuse allocution adressée aux légats. — Stupéfaction générale dans l'auditoire, vive impression au dehors. — Irritation de Henri VIII et son pamphlet contre Fisher. — Sa vengeance réservée pour un autre temps. — Sollicitations en sens contraire des agents anglais et des agents impériaux auprès du pape.— La correspondance de Campeggio avec Rome arrêtée quelque temps par la police anglaise. — Casale annonce à Henri VIII que le pape s'est décidé à évoquer à Rome le procès du divorce. — Sur la demande de Henri, les deux légats tentent encore une démarche auprès de Catherine ; ils rencontrent toujours chez elle la même fermeté. — Les légats tiennent une dernière séance judiciaire le 23 juillet, et ajournent l'affaire jusqu'après les vacances. — Altercation de Wolsey et du duc de Suffolk. — Quinze jours après cette dernière audience, la bulle d'évocation est publiée à Londres.

Campeggio, quoique très ébranlé par la scène pathétique dont il avait été témoin, écrivait à Salviati : « Je ne « puis pas me refuser aux désirs de mon collègue Wol- « sey, qui me supplie d'écrire pour empêcher que l'ap- « pel de la reine ne soit reçu ou que l'on évoque l'af- « faire à Rome. Je comprends très bien l'intention de « Sa Sainteté qui voudrait que le jugement ne fût pas « rendu, même en premier ressort ; mais la procédure « marche, et la force des choses nous entraînera peut- « être, si le pape ne prend pas un grand parti, à pro- « noncer la sentence. D'ailleurs vous savez que dans

« le cas où je refuserais de juger ou si j'étais dans l'im-
« puissance de siéger à cause de ma santé, la bulle y
« pourvoit en stipulant qu'un autre juge serait nommé
« à ma place. Pensez donc dans quel embarras je me
« trouve. Dieu me soit en aide !

« J'ajoute que le roi ne paraît pas vouloir conclure
« la paix avant que son mariage soit dissous ; il a
« d'ailleurs peu de confiance dans la France (*de Gallo*)
« dont l'alliance lui paraît peu solide [1]. »

D'un autre côté, Wolsey lui-même, effrayé par le soulèvement général de l'opinion en faveur de la reine, semblait décliner la responsabilité d'une véritable initiative par rapport à ce fatal procès ; car, avant de lever la séance le 21 juin, il avait adressé publiquement au roi ces paroles remarquables : « En présence de ce
« tribunal, je vous adjure, sire, de déclarer si j'ai été
« l'inventeur, *chief inventor*, et le premier mobile de
« cette affaire auprès de Votre Majesté ; car ce rôle
« m'est attribué par beaucoup de personnes ici présen-
« tes. — Monsieur le Cardinal, répondit le roi, je dois
« vous justifier sur ce point : je reconnais que vous
« m'avez plutôt détourné d'intenter ce procès que vous
« ne m'y avez poussé. » Puis il recommença l'histoire cent fois répétée de ses scrupules au sujet de son mariage avec la femme de son frère ; c'était une manière d'expliquer sa conduite ; mais cette hypocrite explication n'était nullement acceptée par le public.

Le 25 juin, la cour se réunit de nouveau pour enten-

1. C'est la fin de la lettre dont nous avons cité une grande portion dans la note du précédent chapitre, *Appendix* de l'introduction des *Letters and Despatches*, tome IV, dernière page.

dre certaine proposition de Henri VIII et se prorogea au 28 du même mois, malgré l'opposition de Campeggio, qui trouvait que ces audiences si rapprochées et si répétées ne laissaient pas aux juges un temps suffisant pour étudier les questions qui se présentaient et pour méditer sur les incidents de chaque audience.

Celle du 28 devait être signalée par un épisode aussi émouvant dans son genre que celui de la dernière comparution de la reine.

Au moment où l'on venait de constater une fois de plus l'absence et l'état de contumace de Catherine, on vit Fisher, évêque de Rochester, s'avancer à la barre et demander la parole.

L'apparition seule de ce vénérable vieillard était déjà un événement. On savait que Fisher vivait retiré dans son palais épiscopal de Rochester, qu'il n'en sortait guère que pour les exigences de son administration diocésaine, qu'il s'était créé là une espèce de cellule d'anachorète où il vivait seul avec ses livres et ses instruments de mortification. Il passait pour un saint digne des anciens jours ; on croyait voir renaître en lui un de ces rudes solitaires d'Orient, un de ces évêques héroïques qui venaient quelquefois apparaître à la cour amollie de Byzance comme un vivant et sanglant reproche. Aussi, avant même qu'une seule parole fût sortie de sa bouche, un frisson d'anxiété parcourut tout l'auditoire. Tout le monde comprenait qu'il ne venait pas là pour flatter Henri VIII, que ce prince devant qui tout avait plié jusque-là, allait rencontrer enfin un champion du bon droit qui le combattrait en face.

Fisher ne trompa pas l'attente si vivement excitée par sa présence. Il s'avança avec dignité et parla ainsi, d'une

voix forte où se trahissait une émotion vive, mais contenue :

« Milords, dans la première de vos audiences, j'ai en-
« tendu le roi d'Angleterre exposer cette affaire et at-
« tester devant tout cet auditoire que son seul désir
« était de voir triompher la justice et d'être délivré des
« scrupules qui pesaient sur sa conscience, invitant les
« juges et chacun des assistants à dissiper, s'il était
« possible, les doutes qui l'assiégeaient, à calmer les an-
« goisses dont il était obsédé, et à jeter la lumière sur
« les obscurités de cette cause. Je ne fais donc que dé-
« férer aux désirs et à l'invitation de Sa Majesté en ve-
« nant apporter ici les résultats de mes études de deux
« années sur la grande question de ce procès. Eh bien !
« pour éviter la perte de mon âme, pour montrer en
« même temps que je veux être fidèle au roi et ne pas
« négliger ce que je dois à la vérité, dans une affaire de
« cette importance, je me suis présenté devant vos Ré-
« vérendes Seigneuries *(Reverend Lordships)* pour affir-
« mer et pour démontrer, s'il le faut, par des raisons
« décisives, que le mariage du roi et de la reine ne peut
« être dissous par aucun pouvoir humain ou divin. Je
« déclare que je soutiendrai mon opinion au péril même
« de ma vie : et comme autrefois saint Jean-Baptiste
« regardait comme impossible de mourir plus glorieuse-
« ment que dans une cause de mariage, et qu'il alla
« au devant d'un martyre qui précéda l'effusion du
« sang de Jésus-Christ, je ne puis pas m'encou-
« rager par un plus grand exemple que celui-là, à
« braver tous les dangers, même celui du dernier
« supplice. » Il donna ensuite quelques raisons applicables au fond même de la cause et finit par remet-

tre aux deux légats un ouvrage manuscrit qu'il avait composé sur ce sujet [1].

Après lui, Standish, évêque de Saint-Asaph, président du conseil officiel de la reine, parla dans le même sens, mais avec bien moins de force, de chaleur et d'éloquence. Enfin le doyen des Arches, Ridley, traita la question au point de vue canonique et arriva aux mêmes conclusions. — Wolsey exprima alors sa surprise de ce qu'il appela une attaque inattendue contre les légats. Du reste, il reconnut, sur les observations qui lui furent faites, qu'il devait entendre tout ce qui se rapportait à la cause dont le jugement lui avait été confié, et il demanda à la sagesse divine de le guider dans la voie de la justice et de l'équité. « Au surplus, ajouta-t-il, « l'évêque de Rochester n'avait pas besoin de s'exprimer d'une manière si tranchante sur le fond même « de la question : ce n'est pas à lui qu'a été confié le « soin de juger le procès. »

Les protestations de Wolsey n'effacèrent pas l'immense sensation produite par le discours de Fisher. Après ses dernières paroles, l'auditoire était resté dans une sorte de stupéfaction à laquelle allait succéder bientôt une vive admiration pour ce grand caractère, dont l'énergie contrastait si étrangement avec la lâcheté de tous les prélats de cour, vendus à la cause de Henri VIII.

L'impression du discours de Fisher ne se renferma pas dans l'enceinte du palais de Black-friars : elle se communiqua rapidement à la population de Londres et de l'Angleterre, et, un peu plus tard, aux cours de France, d'Espagne et de Rome qui apprirent par leurs

1. *Letters and Despatches*, n° 2538-2539.

agents cette manifestation tout à fait inattendue d'un véritable évêque en faveur de la reine Catherine.

Cette voix puissante, qui s'était élevée la première, au milieu du silence général, pour s'opposer au divorce poursuivi par Henri VIII, causa à ce prince une vive irritation : il n'avait pas voulu *descendre* jusqu'à une altercation personnelle avec Fisher devant la cour des légats, mais il mit sur-le-champ la main à la plume, et, en quelques semaines, il composa une réponse à l'écrit de Fisher, pleine d'amers sarcasmes contre ce respectable prélat ; puis il la lui envoya [1] en même temps qu'il donnait une autre copie de cette espèce de défense aux légats juges de sa cause. « Tout le monde peut se tromper, dit le roi dans ce singulier pamphlet, mais je ne « m'attendais pas à voir l'évêque de Rochester prendre « à tâche de m'accuser devant votre tribunal, et formuler cette accusation dans un langage qui semblait « émaner d'un sujet rebelle, et qui portait l'empreinte « des passions désordonnées de la populace, au lieu d'être celui qui aurait convenu à la gravité du caractère « épiscopal. Il y a plus de six mois que j'ai consulté « Fisher sur mes scrupules *très sincères* à l'égard de la « validité de mon mariage ; ce prélat avait pensé et dit « que je devais consulter le pape pour recouvrer ma « tranquillité d'esprit : c'est ce que j'ai fait, et le souverain pontife, jugeant que l'affaire pouvait présenter « de grandes difficultés, l'a soumise au jugement de « deux légats, il a envoyé le cardinal Campeggio jusqu'en Angleterre avec de grandes difficultés et beau-

1. La copie qu'il lui avait fait remettre a été retrouvée avec quelques annotations de l'évêque de Rochester lui-même.

« coup de dépenses ; et quand le procès est pendant, « après avoir gardé le silence pendant plus de six mois, « il éclate tout à coup publiquement en pleine audience. « Que si réellement, après de longues études, il avait « acquis la conviction que mon mariage devait être main- « tenu, il aurait dû m'avertir en particulier de sa nouvelle « opinion [1] par des démarches tout à fait privées et secrè- « tes ; il ne devait pas me dénoncer bruyamment à l'opi- « nion publique..... Il a obéi, lui, à deux mauvais con- « seillers : l'arrogance et la témérité..... Il se compare à « Jean-Baptiste, c'est vraiment bien modeste et bien « humble ! Croit-il donc être le seul sage au monde ?... « S'il se compare à saint Jean-Baptiste, il me compare « par là même à Hérode. Suis-je donc impie comme ce « prince et me croit-il capable d'être cruel comme « lui ?.... »

Après cette introduction, que nous ne rapportons pas tout entière, Henri abordait la question au fond, et tâchait de prouver qu'un empêchement de droit divin n'avait pas pu être levé par l'autorité du pape.

Pourquoi Henri VIII, si impatient de toute opposition, si impérieux, si despote, se contentait-il de ces assauts de paroles, quand il ne tenait qu'à lui de noyer dans le sang les arguments de son adversaire ? Il savait bien qu'il pouvait trouver dans les statuts de pénalité en matière de lèse-Majesté, rendus au temps des guerres civiles entre les York et les Lancastre, des armes suffisantes pour punir et écraser l'évêque de Rochester.

1. Fisher nie dans une note qu'il ait jamais eu ni manifesté d'opinion différente malgré les efforts que Wolsey avait faits pour l'amener à partager sa manière de voir. — Le manuscrit de Henri VIII a été conservé avec des notes marginales de Fisher.

Mais le procès de divorce se continuait, il tenait beaucoup à ce qu'il fût jugé à Londres, au moins en première instance; ce n'était donc pas le moment de faire ressortir l'antagonisme qui existait entre le droit *statutaire* créé par ses prédécesseurs et le droit canon de l'Église [1]. Dans l'intérêt actuel de sa cause, il ne voulait pas mettre aux prises ces deux droits rivaux. — D'ailleurs Henri reculait encore devant la popularité qui s'attachait à la reine et à ses défenseurs. Cependant l'offense que lui avait faite Fisher n'en restait pas moins gravée profondément au fond de son cœur. L'heure de la vengeance et d'une vengeance atroce devait venir plus tard.

Henri VIII se contentait donc alors de presser la décision du procès; mais Campeggio qui avait jusque-là paru pencher en sa faveur et vouloir seconder la prompte expédition de cette affaire, sembla tout à coup s'alarmer de ce qu'elle marchait beaucoup trop vite. On peut penser qu'il avait repris du courage en voyant l'exemple donné par l'évêque de Rochester, et qu'il était passé avec lui dans l'opposition, à dater du jour où il avait entendu l'éloquent vieillard [2]. « Vous ne vous faites pas « d'idée, écrit-il à Salviati le 29 juin, de l'anxieuse « impatience du roi; il s'attend que la cause sera ins- « truite et le procès jugé dans vingt jours au plus. » Quatorze ou quinze jours après, c'est-à-dire le 13 juil-

1. C'est comme si on avait opposé en France, sous Henri IV et sous Louis XIII, au concile de Trente et au droit canon, les ordonnances de Philippe le Bel, la jurisprudence des parlements et enfin les traités de Dupuy et de Pythou sur les prétendues libertés de l'Eglise gallicane.

2. Dans ce cas, ce qu'on a appelé la boutade de Fisher n'aurait pas été intempestive et inutile à la cause de Catherine, comme le pensent quelques écrivains, d'ailleurs favorables à la reine.

let, il écrit encore : « L'affaire s'était traînée avec une « grande lenteur depuis mon arrivée, puis elle a marché au galop depuis le mois dernier ; on croit maintenant que la sentence pourra être rendue dans dix « jours ; nous avons cependant tant de procédure à dépouiller, tant d'écrits et de pièces à examiner, que je « ne pense pas que cet espace de temps soit suffisant « pour tout expédier, même en ne nous donnant pas « un moment de repos. Il m'est impossible de ne pas « déclarer que je suis opposé à cette précipitation qui « me semble incompatible avec une bonne justice. Je « ne faillirai pas à mon devoir et je ne me prêterai à « aucune iniquité. Quand je prononcerai ma sentence, « j'aurai devant les yeux le respect des lois de Dieu « et l'honneur du Saint-Siège. »

Du Bellay lui-même qui avait cru Campeggio à *demi vaincu*, s'aperçoit que ses dispositions ne sont plus les mêmes : « Je pense, dit-il, qu'à présent il ne serait pas « éloigné de remettre l'affaire entre les mains du « pape. Cependant, aujourd'hui 19 juillet, on croit « que le jugement pourra être rendu dans huit « jours [1]. »

Dans tout ce mois de juillet, le temps avait été bien employé par les légats. Le 5, le 9, le 12, le 16 et le 19, ils avaient examiné les témoignages recueillis sur les circonstances qui avaient accompagné le mariage d'Arthur et sur celles qui avaient précédé le mariage de Henri VIII [2]. Un des témoins prétendait avoir entendu

1. *Letters and Despatches*, n° 2585.

2. Ce ne furent pas les légats eux-mêmes qui remplirent le rôle de juges d'instruction. Fox fut interrogé par le docteur Taylor, ar-

dire au prince Arthur : « Cette nuit, je suis allé en Espagne. » Cela ne contredisait en aucune façon ce que la reine avait elle-même affirmé à Campeggio. C'est alors aussi que le vieux docteur Fox, évêque de Winchester, qui avait baptisé Henri VIII, fit sa célèbre déposition. On avait beaucoup fait valoir, comme devant annuler les effets de la dispense de Jules II, une protestation de Henri, alors prince de Galles, remontant au mois de juin 1505, contre les espèces de fiançailles auxquelles il avait figuré. Mais cette protestation, qui, dans la pensée de Henri VII, ne devait servir qu'à effrayer le roi Ferdinand et à obtenir de lui des conditions meilleures, le jeune fiancé, d'après le témoignage de Fox, n'en prit pas même lecture : il n'assista pas à la rédaction de l'acte, que l'on omit de signifier à Catherine. « Quatre ans se passèrent encore avant la conclusion de ce mariage, si étrangement débattu entre deux puissants monarques ; mais le jeune Henri, prince de Galles, ne cessa pas d'aspirer à la main de la princesse d'Espagne, qui, après avoir porté deux ans le deuil de son premier époux, avait repris ses blancs vêtements de vierge[1]. »

chidiacre de Buckingham. D'autres témoins le furent par le docteur Wolman. Les légats se faisaient lire la procédure où les témoignages étaient consignés.

1. Voir, dans l'*Histoire de Henri VIII*, d'Audin, le texte de la déposition du docteur Fox à la fin des pièces justificatives du premier volume, et un extrait fort curieux d'un petit ouvrage écrit en italien, par De Rossi, qui se trouvait à Rome au moment du divorce ; cet ouvrage est intitulé *Argumenta causæ ;* — en parlant de Catherine et d'Henri VIII : « Anzi confessò il medesimo Arrigo à Carlo V, in una sua lettera d'averla avuta vergine. » De Rossi, *Argumenta causæ*, 1re p., 49-55. On a remarqué que Henri VIII n'a jamais soutenu lui-même le contraire.

Le résultat de l'enquête avait donc été plutôt favorable que défavorable à la cause de la reine.

Pendant ce temps, Micer Mai et les agents espagnols n'avaient pas cessé de faire les plus pressantes démarches auprès du pape pour obtenir l'évocation de la cause à Rome. Ils y étaient parvenus malgré l'opposition des ambassadeurs anglais, et Mai écrivait à l'empereur le 13 juillet, avec un air de triomphe : « La « cause est gagnée, Dieu merci, et tout ce qui a été « fait en Angleterre doit être maintenant annulé. Six « duplicata de cet acte ont été faits, deux ont été en- « voyés dans les Flandres, les autres exemplaires pour- « ront être adressés à la reine, ou à telles autres per- « sonnes que l'on voudra. Le pape a écrit à Campeggio, « qui s'est si mal conduit dans ces derniers temps. »

Deux ou trois jours après Casali annonçait la même nouvelle au roi d'Angleterre sur le ton de la plus profonde consternation [1].

Le docteur Benett était parti d'Angleterre, dès la fin de mai, pour tâcher à tout prix de prévenir une telle solution, mais ses efforts joints à ceux de Casali et du sieur de Vaux avaient été vains.

« L'évocation du procès de divorce à Rome, avait-il « dit au pape, entraînera non-seulement la chute du « cardinal Wolsey, qui vous a toujours été si fidèle, « mais aussi la ruine de l'Église catholique en Angle-

1. Voici le fragment de sa lettre, datée du 15 juillet :

« El papa a rivocato la causa del re nostro : so che cosa al mundo « non poteva di più dispiacere à S. Maestà, massime essendo fatto ad « instantia del Imperatore, e in questa dichiarazione con el papa, » etc. (Pièces justificatives, au tome III de l'*Histoire du divorce*, par Joachim Legrand, p. 316.)

« terre. » A cela l'infortuné Clément VII répondit en « versant des larmes : « Personne ne voit plus claire- « ment que moi les affreux malheurs qui vont résulter « de tout ceci ; mais comment les conjurer, comment « y porter remède? Pour faire plaisir à votre roi, dois- « je sacrifier ma conscience et déshonorer le siège apos- « tolique? La reine qui m'a écrit à ce sujet n'avait-elle « pas le droit d'appel au tribunal du souverain pon- « tife? »

Benett écrit ensuite à Wolsey, au nom de ses collègues d'ambassade : « Nous nous sommes consultés entre « nous pour savoir s'il fallait tâcher de retenir à Rome « la publication du bref d'évocation jusqu'à ce que vous « ayez rendu votre sentence à Londres. Peut-être pour- « rons-nous l'obtenir. Mais nous n'obtiendrons pas da- « vantage. — Ce sera au roi de savoir s'il veut sus- « pendre le procès ou faire en toute hâte procéder au « jugement avant que l'évocation ne soit connue. »

Pour endormir le pape, Benett avait demandé qu'on retînt en Angleterre les lettres de Campeggio, dans lesquelles il se plaignait à Rome de la précipitation avec laquelle on faisait marcher l'affaire du divorce ; d'autre part, on employait auprès de Clément tous les moyens possibles pour lui persuader de différer de signer et de publier le bref d'évocation. Mais le pape savait par la régente de Flandre, Marguerite, la lutte désespérée que Catherine soutenait pour l'honneur de sa fille et pour le sien. D'un autre côté, les impérialistes assiégeaient chaque jour le Vatican en se plaignant de ce que Sa Sainteté laissait se continuer le procès en Angleterre, contrairement à ce qui avait été convenu, et en menaçant, de la part de Charles-Quint, si les promesses

faites étaient violées, de chercher un remède ailleurs!

Clément VII était donc tiraillé en sens contraire par deux monarques également impérieux. Il se lamentait sur la cruelle situation où il se trouvait placé et disait qu'il souhaitait de mourir.

Wolsey avait approuvé la conduite et le plan du docteur Benett; mais Campeggio, étonné de ce que l'on ne répondît pas de Rome à ses communications, résistant énergiquement aux désirs de son collègue, et voulant attendre des informations plus précises, prorogeait la cour d'ajournement en ajournement, jusques aux derniers jours de juillet. Sa résolution, très fermement exprimée sur ce point, était contraire aux désirs de Wolsey, qui aurait voulu que le jugement fût prononcé sur-le-champ. La dissension entre les deux légats s'accentuait donc de plus en plus.

D'ailleurs Campeggio avait enfin appris que l'évocation avait été décidée en principe par le pape, et il réclamait à ce sujet des instructions nouvelles. Il demandait s'il devait garder entre ses mains le bref d'évocation quand il lui parviendrait ou le communiquer immédiatement au roi; il voulait savoir quel mode de procédure serait adopté pour mettre ce bref à exécution, si l'on citerait directement le roi à comparaître en personne en cour de Rome, sous peine d'excommunication, ou s'il pourrait envoyer un fondé de pouvoir pour le représenter. — Au surplus, même en admettant cette dernière hypothèse, le fier Henri VIII consentirait-il à être cité, comme un simple particulier, devant une cour étrangère?

Ce prince, qui, pendant vingt ans de règne, n'avait jamais connu d'obstacle à l'exécution de ses volontés, ni

même d'opposition sérieuse à ses désirs, s'étonnait et s'indignait des difficultés qu'il rencontrait, soit à Rome, soit dans son propre royaume.

Il avait la prétention d'avoir sauvé l'Eglise par ses écrits de la contagion du luthéranisme et il lui semblait que, depuis ce temps, l'Eglise aurait du être à ses pieds.

Avant la dernière séance que devait tenir la cour des légats, le roi envoya lord Rochford à Wolsey afin de l'engager à faire une visite à la reine pour tenter de l'amener par des voies amiables à renoncer à l'évocation de sa cause et à l'appel en cour de Rome. Rochford s'acquitta de sa commission sans aucun retard. Le cardinal ne dissimula pas au père d'Anne de Boleyn qu'il attendait peu de succès d'une telle démarche, mais qu'il ferait pourtant ce que désirait Henri VIII. « Votre Sei- « gneurie, ajouta-t-il, ainsi que les autres lords du con- « seil ont mis dans la tête du roi une fantaisie bien « malheureuse. Certainement Dieu et la chrétienté tout « entière n'auront pas à vous en rendre grâces [1]. »

En laissant échapper cette parole imprudente dont Anne de Boleyn devait se souvenir, Wolsey prouva que les meilleurs diplomates peuvent s'oublier dans un moment d'humeur. On doit en conclure aussi que le rôle qu'il avait adopté dans l'affaire du divorce lui avait été inspiré, non par des convictions proprement dites sur le fond de la question, mais par des raisons d'État et par la prévision lointaine d'une rupture du roi d'Angleterre avec l'Eglise. Quoiqu'il en soit, Wolsey voulut as-

1. « But he observed to lord Rochefort that he and the other lords « of the concil had put the fantasy into the head of the king, whereby « they vould give much troubles to the realm, but small the thank « either from God, or from the world. » (Howard, l c., p. 443.)

socier Campeggio à la démarche qu'il allait tenter, il le prit en passant dans sa demeure, et tous deux se rendirent à Bridewel chez la reine.

Lorsque Catherine fut informée de leur arrivée, elle sortit de sa chambre pour les recevoir dans le salon où étaient les femmes de sa maison ; elle avait un écheveau de soie autour du cou et, en le leur montrant : « Voilà, dit-« elle, quelles sont mes occupations ; je ne pense pas que « le roi en prenne ombrage. » Les légats lui exprimèrent le désir de l'entretenir en particulier ; comme elle paraissait hésiter ou au moins ne pas se presser d'accéder à leur demande, Wolsey commença la conversation en latin. « Je vous en prie, mon bon lord, lui « dit-elle, parlez-moi en anglais, quoique je comprenne le « latin. — Nous voudrions, dit-il, savoir votre sentiment « sur les questions qui se débattent entre le roi et vous, « et vous dire, à notre tour, notre opinion à ce sujet. — « Je vous remercie, milords, répondit-elle, de votre bonne « volonté, mais je ne pourrai pas répondre distincte-« ment à vos demandes ; vous me trouvez occupée avec « les femmes de ma maison à des sortes d'ouvrages qui « n'ont guère de rapports avec ces matières si sérieuses « et si ardues, dans lesquelles il faudrait de longues dé-« libérations et une meilleure tête que la mienne pour « pouvoir répondre dignement à des hommes aussi « éminents que vous l'êtes. Ici même je manque de « conseils dans mon entourage le plus rapproché. Hé-« las ! milords, je ne suis qu'une pauvre femme, man-« quant de l'esprit et de l'intelligence nécessaires pour « faire sur ces graves sujets une réponse qui mérite d'ê-« tre prise en considération. Je vous prie donc de me « dire votre sentiment, car je suis une étrangère simple

« et ignorante, sans amis et sans conseils ; et, loin de « décliner vos bons avis, je serai heureuse de les re- « cueillir et je vous écouterai avec déférence. » Elle prit alors la main de Wolsey et l'emmena avec Campeggio dans sa chambre. « Là, ils eurent un long en- « tretien, dit Cavendish, mais la reine parlait presque « toujours très bas et il n'était pas possible de l'en- « tendre [1]. »

Suivant la version d'un autre chroniqueur, la reine aurait fait des reproches sévères à Wolsey, en lui disant que, par une opposition nette et décidée, il aurait pu arrêter le roi dans les commencements, avant que ses projets de divorce, nés d'une passion insensée, eussent pris une consistance sérieuse. Elle aurait, au contraire, traité Campeggio avec la plus gracieuse bienveillance [2].

On conçoit que Cavendish n'ait pas voulu enregistrer cette version si peu favorable à son maître.

Le lendemain, 23 juillet, eut lieu la séance de la cour des légats qui devait être la dernière. Ce jour-là, le roi se tint dans une galerie, près de la salle d'audience, d'où il pouvait voir et entendre les juges. Toutes les procédures avaient lieu en latin, c'est dans cette langue que l'avoué du roi demanda que la sentence définitive fût prononcée. C'est dans cette langue aussi que Campeggio qui présidait s'exprima avec une grande facilité, en expliquant que l'usage de la cour de Rome était de suspendre toute espèce de procès depuis la fin de juillet jusqu'au commencement d'octobre. On ne

1. Cavendish, p. 225.

2. *Histoire du divorce*, par Joachim Legrand, tome Ier, p. 140-141.

pouvait réclamer contre cette jurisprudence invoquée avec tant d'autorité.

Il paraît que Campeggio avait reçu du pape l'ordre de suivre les usages de la cour de Rome et de surseoir à tout jugement jusqu'à de nouvelles instructions.

Le silence d'étonnement gardé par l'auditoire, évidemment déçu dans son attente, l'air menaçant de quelques seigneurs qui étaient présents, furent cause que Campeggio crut devoir ajouter quelques mots à cette annonce du renvoi des débats. Il dit qu'aucune considération ne le ferait dévier de son devoir; qu'il était trop vieux, trop faible et trop malade pour désirer la faveur ou craindre le ressentiment de qui que ce fût. La reine avait récusé les deux légats comme juges, attendu qu'ils étaient sujets de la partie adverse. Dans de telles circonstances, la cour avait cru devoir suspendre ses séances jusqu'à ce que le souverain pontife eût statué sur ces difficultés et pris une décision définitive.

Alors le duc de Suffolk, ne pouvant plus se contenir, donna un violent coup de poing sur la table en s'écriant : « Par la Mort-Dieu, le vieux proverbe a bien raison, « jamais cardinal n'a porté bonheur à l'Angleterre ! »

« Sir, reprit alors Wolsey avec beaucoup de calme « et de dignité, de toutes les personnes vivantes de ce « royaume, vous êtes celle qui seriez le moins en po- « sition de décrier les cardinaux; car, bien que je ne « sois qu'un pauvre cardinal, si je ne l'avais pas été, « vous n'auriez pas actuellement votre tête sur les épau- « les. »

Puis, après cette vigoureuse réplique, il lui représenta que les légats n'étaient que les commissaires du pape,

et que, devant des difficultés nouvelles et imprévues, ils devaient avoir recours au souverain dont émanait leur mandat. « Apaisez-vous donc, Milord, reprit-il, et « ne vous montrez pas si hostile, si injurieux pour un « ancien ami. Vous connaissez tout le dévouement « que j'ai eu pour vous, dans des circonstances « bien délicates ; mais je ne l'avais encore ré- « vélé à personne, soit à ma louange, soit à votre « honte ! »

Le duc atterré garda le silence. Henri VIII avait voulu faire juger Suffolk pour crime de haute trahison parce qu'il avait licencié son armée avant la conclusion de la paix, contrairement aux instructions du roi lui-même : Wolsey avait paré le coup.

Le roi s'était déjà retiré dans l'intérieur de son palais de Bridwel. La cour des légats fut déclarée dissoute [1]. Quinze jours après on apprenait à Londres que

1. Il y aurait eu, à la dernière séance, une altercation nouvelle entre Wolsey et Fisher, suivant un récit de Cavendish. Fisher ayant cité le fameux axiome, *Quod Deus conjunxit, homo non separet,* Wolsey lui aurait répondu : « Précisément les conseillers et avocats du roi « font valoir de graves présomptions pour que le mariage, dès le « principe, n'ait pas été bon et valide. *Ergo,* Dieu n'aurait pas con- « joint les époux, et alors votre axiome resterait sans application. »

Et Ridley, à son tour, s'étant écrié que c'était un scandale que de discuter publiquement sur la consommation ou la non-consommation du premier mariage, et que c'était offenser cruellement des oreilles honnêtes que de les forcer à entendre de pareilles choses, Wolsey aurait répondu : « Les assertions indécentes appellent d'indécentes réponses. »

Il doit s'être passé quelque chose de semblable dans les débats du procès ; seulement Wolsey, d'après cette version, aurait eu dans la discussion un avantage complet. Il faut se rappeler que Cavendish était son secrétaire et qu'il fut toujours son serviteur dévoué. (*Vie de Wolsey*, par Cavendish, p. 224.)

le pape avait évoqué l'affaire à Rome, par un bref daté du 18 juillet précédent. Cela expliquait suffisamment l'attitude prise par les deux cardinaux dans leur dernière audience.

CHAPITRE XVI

Position prise par Henri VIII, après l'ajournement du procès de divorce par les légats et après l'évocation de la cour de Rome. — Défaveur du cardinal Wolsey. — Henri traite d'une manière très différente Wolsey et Campeggio. — Cependant, ce dernier est arrêté à Douvres et indignement fouillé. — Puis, on le met en liberté. — Wolsey est disgracié, on lui retire les sceaux et toutes ses dignités temporelles. — Il est poursuivi criminellement. — Profond désespoir de cet homme d'Etat. — Humbles supplications qu'il adresse à Henri VIII. — Mis en accusation devant le Parlement, il est acquitté sur le fait de trahison, mais on le condamne ensuite pour violation du statut de *præmunire*. — Henri lui pardonne et ne fait confisquer qu'une partie de ses biens. — On l'exile dans son diocèse : vie exemplaire qu'il y mène. — Espionné et trahi par son médecin, il est arrêté sous la prévention de haute trahison. — Pendant qu'il s'achemine vers Londres, il tombe malade et meurt. — Ses modestes funérailles à l'abbaye de Leicester. — Henri perd en lui un grand ministre et un utile modérateur de ses passions.

Henri supporta plus tranquillement qu'on ne l'aurait cru la nouvelle de l'ajournement du procès par la cour des légats, et, un peu plus tard, celle de la révocation de la commission qui leur avait été donnée en même temps que l'évocation de l'affaire à Rome. Les dépêches de ses ambassadeurs qui lui annonçaient leur échec diplomatique étaient d'ailleurs accompagnées d'une lettre du souverain pontife au roi, pleine de courtoisie et de bienveillance.

Henri crut d'abord que son procès pouvait se gagner à Rome comme à Londres ; et, pour peser sur l'opinion

du consistoire, il s'attacha, d'après le conseil de Wolsey, à recueillir les témoignages des universités de France et de celles d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre. Il aurait voulu réunir, en quelque sorte, pour sa cause le suffrage universel de la science théologique dans toute la chrétienté [1].

En même temps Clerck, évêque de Bath, fut prié d'agir sur l'esprit de la reine dont il était l'un des conseillers officiels, pour qu'elle s'abstînt de faire citer le roi devant le consistoire des cardinaux : car il répugnait à Henri VIII d'être forcé, comme un simple particulier, de comparaître en personne à la barre d'une cour étrangère. Sans doute cette susceptibilité, si l'on peut s'exprimer ainsi, était peu logique, car il avait bien cru devoir obéir à l'assignation qui lui avait été donnée en Angleterre par les délégués du pape siégeant à Blackfriars. Il semblait donc qu'après avoir accepté la juridiction des représentants du souverain spirituel, il ne pouvait pas refuser celle du souverain lui-même. De plus, dans le *forum ecclesiasticum*, en principe, les dignités de la terre ne comptent pour rien.

Néanmoins, en pareille matière, les répugnances du peuple anglais se rencontraient avec celles du roi : elles parurent être, sinon partagées, du moins respectées par Catherine, à qui Clerck s'efforça de faire comprendre qu'un bref du pape communiqué au roi rendrait inutile une assignation judiciaire. Au reste, comme le prouve sa conduite antérieure, Clerck cherchait avant tout à sa-

1. Voir ci-après le chapitre XVII, où nous racontons en détail comment on demanda ces consultations théologiques à un grand nombre d'universités.

tisfaire le roi, dût-il trahir lâchement les intérêts de sa cliente.

Un autre prélat complaisant, Gardiner, avait été appelé auprès de Henri à Greenwich, en qualité de secrétaire en chef de Sa Majesté. Gardiner, créature et élève de Wolsey, s'efforçait de supplanter peu à peu son ancien maître. La défaveur de ce grand ministre croissait sensiblement [1]. Le roi sembla, après la dissolution de la cour de Black-friars, s'en prendre à lui beaucoup plus qu'à Campeggio de cette déconvenue judiciaire : il fit à ce dernier des présents d'une certaine valeur [2], en lui exprimant sa reconnaissance de ses services. Sans doute il pensait que ce cardinal italien pourrait encore lui être de quelque utilité à Rome. Quand les deux légats vinrent voir Henri à Grafton, Campeggio, qui devait partir le lendemain pour Rome, y reçut une hospitalité splendide : quant à Wolsey, il eut d'abord des explications mystérieuses avec le roi qui, dit-on, l'ayant fait venir dans une embrasure de fenêtre, pour lui parler en particulier, lui montra une lettre accusatrice. Le soir, il n'y avait point d'appartement préparé pour lui dans le palais. Il fut obligé de chercher un refuge dans une maison du voisinage, chez M. Empton, un de ses anciens protégés.

Le lendemain pourtant, 20 septembre, il aurait eu

1. Déjà quelque temps auparavant, Wolsey aurait eu le dessous dans une lutte d'influence avec Anne de Boleyn. Il avait fait exiler de la cour sir Thomas Chesney, pour une grave offense personnelle ; Chesney se fit rappeler par lady Anne et Henri donna tort au cardinal Wolsey en le réprimandant avec rudesse.

2. Mais il ne lui fit point remettre d'argent : Campeggio l'aurait fièrement refusé comme il l'avait fait auparavant ; voir une lettre de du Bellay, de janvier ou février 1529, *Histoire du divorce*, de Joachim Legrand, p. 299, tome III, pièces justificatives.

encore une conférence avec le roi, et même, suivant un chroniqueur, aurait siégé au conseil.

Quoiqu'il en soit, il repartit pour Londres, ce jour-là même, ainsi que Campeggio, après avoir dîné avec lui au palais de Gratfon.

Pendant ce temps, Henri vivait avec Anne de Boleyn, qui ne cessait d'empoisonner toutes les actions de l'homme d'État qu'elle cherchait à renverser et qui ne manquait pas de dire que si les ducs de Suffolk et de Norfolk, ou le vicomte de Rochford, son père, en avaient fait autant, ils n'auraient plus la tête sur leurs épaules. Le dévouement et les grands services de Wolsey pouvaient-ils balancer longtemps encore les importunités d'une femme éperdûment aimée, qui, ayant elle-même plus d'ambition que d'amour, feignait de ne vouloir donner son cœur qu'à condition qu'on lui sacrifiât le ministre, objet de son envie et de sa haine ?

D'ailleurs Henri croyait savoir que Wolsey s'était joint à Campeggio pour supplier le souverain pontife d'évoquer une affaire que l'un et l'autre trouvaient pleine de périlleuses difficultés, et dont ils cherchaient à se débarrasser à tout prix, qu'à la vérité les deux légats demandaient en même temps au Saint-Père de casser le mariage de Catherine en vertu de son autorité ; mais le roi ne pouvait pardonner à son ministre, à son vieux favori, d'avoir ainsi, sans l'en prévenir, abandonné la partie, et contribué à faire dissoudre cette même cour ecclésiastique dont il avait fortement sollicité la formation. C'est probablement au sujet des lettres écrites au Saint-Père par Wolsey, à cette occasion, et du peu de franchise de sa conduite qu'avaient eu lieu les explica-

tions secrètes et confidentielles dont nous avons parlé plus haut.

Quant à Campeggio, il s'était hâté de partir et était arrivé sans encombre jusqu'à Douvres : mais là il ne trouva pas le navire sur lequel il comptait pour faire la traversée ; il y a plus, à peine eut-il pris possession de son appartement près du port, qu'il y vit entrer une troupe d'archers avec un officier de justice. Il se crut perdu et se jeta aux pieds de son aumônier pour se confesser et lui demander l'absolution. Cependant on renversait tout dans son appartement, et il *n'y eut lieu où l'on ne fouillât.* On cherchait, disait-on, ou des trésors ou des lettres de Wolsey, et l'on ne trouva rien. Campeggio avait à peine assez d'argent pour faire son voyage ; quant à la bulle décrétale et autres papiers qui auraient pu être compromettants pour lui-même ou pour le pape, il les avait confiés à son fils Rodolphe [1], qui était parti deux ou trois semaines avant lui. Aussi, revenu de sa première terreur, Campeggio se plaignit avec beaucoup de hauteur et de fierté de ce qu'on violait le droit des gens dans sa personne et il écrivit au roi lui-même pour lui demander une réparation proportionnée à une telle offense.

Nous avons la réponse que Henri fit à ses plaintes : il désapprouve et il désavoue les procédés rudes et grossiers qu'avaient employés des agents subalternes pour accomplir leur mission, mais il dit à Campeggio qu'il ne le reconnaît plus comme légat en Angleterre, puisque

1. Nous avons dit déjà que Campeggio avait été marié avant d'être prêtre et cardinal. Tout cet incident est longuement raconté par Sigonius, dans sa *Vie de Campeggio*.

ses pouvoirs ont été révoqués ; « je ne vois plus en vous, « ajoute-t-il, qu'un prélat de mon royaume, un évêque « de Salisbury, qui doit à son souverain respect et fidé- « lité.

« Vous devez savoir, dit-il en finissant, que mes su- « jets ont vu avec peu de satisfaction que mon procès « n'ait pas eu une meilleure issue. Quant à moi, n'ai-je « pas quelque raison de mettre en doute la sincérité de « votre amitié, quand j'ai vu que vos actes étaient « si peu en rapport avec vos protestations de dévoue- « ment [1]? »

Néanmoins Henri ne mit aucune opposition au départ de Campeggio, qui profita de sa liberté pour s'embarquer à Douvres et arriver à Calais, où il put enfin respirer plus à l'aise.

C'est sur Wolsey que l'on chercha à fare retomber la responsabilité de tout ce qui s'était passé. Il faut rappeler ici que, pour défendre les intérêts de l'Angleterre, Wolsey avait demandé à être envoyé à Cambrai, où se négociait un traité entre François Ier et l'empereur : comme ce traité se débattait au moment où Campeggio allait arriver en Angleterre, on rappela cette démarche où l'on ne voulut pas voir un acte de sincère patriotisme, mais un prétexte pour éviter de siéger parmi les juges du procès de divorce; cependant l'événement prouva que les intérêts anglais avaient été mal soutenus et à peu près sacrifiés à Cambrai.

1. Lettre du 28 octobre, de Henri à Campeggio, n° 2677 : *Letters and Despatches*, etc. Cette lettre est contresignée par Gardiner : elle avait été probablement composée par ce nouveau secrétaire du roi. Peut-être n'était-il pas bien politique de s'aliéner ainsi un prince de l'Eglise, que l'on traitait si bien la veille pour s'en faire un partisan.

Les ennemis de Wolsey, c'est-à-dire les parents et les amis de lady Anne, toujours unis avec elle pour amener la chute du premier ministre, lui reprochaient encore d'avoir, pendant la guerre avec la France, continué de correspondre avec la régente et d'avoir reçu d'elle de magnifiques présents : ils affirmaient que si le duc de Suffolk s'était replié de Montdidier sur Calais, au lieu de marcher sur Paris, c'était d'après les ordres précis du cardinal. Le fait des présents reçus ne saurait être mis en doute, car du Bellay, intercédant à la cour de France en faveur du ministre menacé de disgrâce, écrivait à ce sujet : « Quant aux présents, le cardinal espère que Ma- « dame ne lui nuira pas, lorsqu'il en sera parlé : de « toutes autres choses, il se recommande en sa bonne « grâce [1]. »

Un retour de faveur ayant semblé luire pour Wolsey, après une entrevue qu'il eut avec le roi, Anne de Boleyn fit promettre à son ami de ne plus revoir et écouter le cardinal [2]. Il parut et siégea une dernière fois au conseil des ministres à Westminster, et son attitude fut aussi humble avec ses collègues que leur manière d'être à son égard se montra dédaigneuse et hautaine [3]. Quand il se présenta ensuite pour exercer ses fonctions ordinaires à la cour de chancellerie [4], l'attorney général lui annonça, de la part du roi, qu'on allait le poursuivre, d'après les statuts de *præmunire* et de

1. Voir la lettre de du Bellay, 17 octobre 1539, *Histoire du divorce*, de Joachim Legrand, tome III, p. 370 et suiv. Cette lettre est adressée au maréchal de Montmorency, grand-maître de France.

2. *Ibid.*, p. 375.

3. Voir Hall, p. 760.

4. Du 9 et 20 octobre.

provision de la seizième année du règne de Richard II, pour avoir siégé, dans une cour judiciaire en Angleterre, comme représentant et délégué du pape. Cette contravention emportait la confiscation de tous ses biens.

Wolsey avait obtenu pour ce fait la licence royale; il aurait pu produire les lettres patentes qu'il avait demandées et obtenues à cet effet, il crut plus prudent de se soumettre sans murmurer et sans protester. Il écrivit au roi une lettre où il se reconnaît coupable, au moins implicitement, et où il s'abaisse, pour lui demander grâces et merci, à des supplications sans noblesse et sans dignité [1].

Ce fut alors, quand il était sous l'émotion de sa récente disgrâce, que son ami G. du Bellay vint le voir. Notre ambassadeur fut frappé de la prostration morale de cet homme d'État autrefois si fier et si altier : voici comment il rend compte de cette impression, dans son vieux et familier langage : « Cœur et parole lui fail-
« laient entièrement... son visage est déjà maigri de
« moitié... Il prie que le roi et Madame veuillent avoir
« pitié de lui. Et vous promets, Monseigneur, que sa
« fortune est telle que ses ennemis, encore qu'ils soient
« Anglais, ne se scauroient garder d'en avoir pitié, ce
« nonobstant ne laisseront de le poursuivre jusqu'au
« bout [2]. La fantaisie de ces seigneurs, ajoute-t-il, est

1. Cette lettre finissait ainsi : « Le souvenir amer de mes folies et le « glaive acéré du déplaisir de Votre Majesté ont tellement percé et pé« nétré mon cœur que je ne puis plus que faire entendre un cri lamen« table et dire : *Sufficit, nunc contine, piissime rex, manum tuam !* » *State papers*, p. 347. Introduct., tome IV, p. XXIII.

2. *Histoire du divorce*, de Joachim Legrand, tome II, p. 372.

« que, lui mort ou ruiné, ils déferont incontinent l'État « de l'Église et prendront tous ses biens... Ils le crient « en pleine table [1] ! »

Wolsey fut exilé à Asher, la plus simple et la plus modeste de ses maisons de campagne. S'empressant d'obéir, il s'y rendait sur-le-champ malgré un temps affreux, quand il fut rejoint sur la route par Norris, gentilhomme de la chambre, qui lui apportait un message royal : c'était une lettre accompagnée d'un anneau d'or. Wolsey descendit de cheval et se mit à genoux dans la boue pour recevoir ces marques inattendues d'une haute bienveillance. Ensuite, cherchant lui-même à donner en retour à Henri VIII quelque signe de reconnaissance et d'affection, il détacha de son cou une croix d'or contenant une relique de la vraie croix ; puis, se ravisant, après avoir dit adieu à sir Harry : « Je suis « fâché, dit-il, de ne pas pouvoir envoyer à votre maî-« tre un présent digne de lui ; mais si vous voulez « bien, à ma requête, offrir au roi ce pauvre fou, j'es-« père que Son Altesse daignera l'accepter ; car, cer-« tainement, pour l'amusement d'un seigneur, il vaut « bien mille livres. » De sorte que Norris s'apprêta à emmener le fou avec lui. Mais Cavendish rapporte que Wolsey fut forcé de le faire accompagner par ses gardes, pour le conduire et emmener jusqu'à la cour « tant le pauvre fou s'irrita et devint furieux, quand il « vit qu'il lui fallait quitter monseigneur. Malgré cela, « on l'emmena à la cour, où le roi fut enchanté de le « recevoir. »

Ce pauvre fou, si fidèle à la fortune du cardinal,

1. *Histoire du divorce*, p. 375.

méritait, comme le fou du roi Lear, un maître plus reconnaissant [1].

Wolsey remonta ensuite à cheval, et reprit, le cœur un peu moins triste, le chemin de son exil.

Mais, à dater de ce moment, Henri VIII ressentit de plus en plus l'influence de la personne qu'on appelait son oiseau de nuit, et cette influence était funeste à Wolsey qui ne reçut plus de réponse aux lettres qu'il adressait au roi. Dans sa maison isolée d'Asher, privé de toutes les douceurs de la vie, dévoré d'inquiétudes et livré aux plus cruelles angoisses, il tomba gravement malade. Alors l'intérêt de Henri pour ce vieux serviteur se réveilla encore, au moins momentanément; il envoya trois médecins à Asher, et, afin de lui ôter toute inquiétude, il obligea Anne de Boleyn de lui adresser des tablettes d'or, avec un message poli et bienveillant.

Mais Wolsey entra en convalescence, et, quand on le crut entièrement rétabli, on lui intima l'ordre de résigner à la couronne tous ses bénéfices ecclésiastiques, à l'exception de l'archevêché d'York; sur les revenus de l'évêché de Winchester, on ne lui réservait que mille couronnes; le reste fut partagé entre le duc de Norfolk, le vicomte de Rochford, leurs parents et leurs amis.

On avait exercé deux actions judiciaires différentes contre Wolsey, la première devant la chambre des communes pour fait de haute trahison, la seconde devant la cour du banc du roi, pour contravention aux statuts

1. Ce fou s'appelait William ou plus familièrement Patch. (Cavendish, p. 182-188, 191, et Tytler, p. 279.)

de *præmunire*. Sur la première de ces poursuites, il fut acquitté; sur la seconde, il fut condamné. Cette condamnation le frappait d'incapacité politique, et ne lui permettait plus d'exercer aucune charge de l'État; elle entraînait également la confiscation de tous ses biens personnels au profit du fisc. Wolsey s'adressa à Gardiner pour obtenir une remise au moins partielle de cette peine. Cette grâce lui fut accordée et le roi lui donna même quittance d'une dette personnelle; mais on lui confisqua son palais d'York et le riche mobilier qu'il contenait. Ce palais était un bien ecclésiastique et Wolsey n'aurait pas eu le droit d'en faire l'abandon. Il y consentit pourtant, pour ne pas exciter davantage l'irritation de Henri VIII.

Il quitta bientôt Asher et se rendit à la chartreuse de Richemont. Là, il fit une véritable retraite, partageant son temps entre les prières et les mortifications; mais il était encore trop près de la cour.

Anne de Boleyn voyait bien qu'il y avait dans le cœur de Henri VIII un reste d'affection pour son vieux serviteur, et qu'il ne se rendait pas sans combat aux suggestions hostiles dont elle l'entourait. Il fallait donc tenir le cardinal toujours éloigné, de manière qu'il ne pût pas se rapprocher du roi et lui faire entendre des explications plausibles ou de dangereuses récriminations. Quant à elle, elle était toujours là, épiant les fautes qu'il pourrait commettre, recueillant non-seulement les actes, mais les propos vrais ou faux qui lui étaient attribués, et l'entourant d'espions et de traîtres comme nous le verrons plus tard. Elle était d'ailleurs appuyée, dans cette guerre sourde et implacable, par tous les conseillers et les ministres du nouveau cabinet qui

avaient le sentiment jaloux de la supériorité de leur ancien rival, et qui craignaient qu'un retour de faveur, en le faisant remonter au pouvoir, ne les en fît tous descendre à leur tour.

Anne crut donc ne pouvoir mieux faire que d'obtenir l'exil de Wolsey dans son diocèse. On ne pensait pas qu'on lui donnerait ainsi l'occasion de se relever moralement, et de recouvrer quelque peu de sa popularité, qu'il avait si complètement perdue.

Une fois qu'il fut établi dans son archevêché d'York, le cardinal y mena une vie tout à fait exemplaire : il se souvint enfin *qu'il était et devait être évêque* avant tout, et qu'il avait charge d'âmes dans son diocèse. Il y commença des visites pastorales : il travaillait à réconcilier les familles désunies et joignait aussi des aumônes morales à des aumônes matérielles généreusement distribuées.

La noblesse du pays, à laquelle d'ailleurs Henri VIII l'avait recommandé, commençait à se rapprocher de lui, le peuple lui savait gré de sa bonté et de sa charité. De proche en proche, l'opinion, même à Londres, devenait moins malveillante à son égard ; on pouvait prévoir le moment où cet ancien ministre, sacrifié aux murmures de la nation comme une espèce de bouc émissaire, finirait par regagner un peu de popularité. De plus, l'intérêt que Henri VIII lui avait témoigné lors de sa dernière maladie pouvait se réveiller : un retour de faveur n'était pas impossible. Mais ses implacables ennemis veillaient sans cesse pour parer à ce danger, ils avaient tout préparé pour achever de perdre le malheureux cardinal qui, du fond de son diocèse, leur portait encore ombrage. Ils avaient pris, à leurs gages,

un espion, le docteur Augustino, médecin italien, qui avait depuis longtemps la confiance de Wolsey, et qui, en le soignant avec un dévouement apparent pendant sa dernière maladie, avait entièrement conquis son affection. Lorsque du Bellay écrivit à la cour de France pour prier François Ier d'intervenir comme de lui-même et spontanément afin d'empêcher la chute du ministre déjà menacé d'une disgrâce imminente, cet ambassadeur recommandait en même temps que cette démarche de sa part restât secrète, pour ne pas compromettre celui-là même qu'il voulait servir. Il chargea de ce message, à l'instigation de Wolsey, le médecin Augustino. Ce médecin reçut à ce moment du duc de Norfolk cent livres sterling pour dénoncer les secrets de son maître [1]. Ce misérable tenait un journal des prétendues machinations de Wolsey ; ce livre de la trahison rédigé avec le plus grand soin était destiné à *éclairer* le gouvernement sur le compte de celui dont il n'avait sauvé la vie que pour conjurer la perte.

Quand Joachim de Vaux vint remplacer du Bellay comme ambassadeur de France, il avait, entre autres missions, celle de travailler à faire restituer à Wolsey ses dignités et son ancien pouvoir. Il employa Augustino aux négociations secrètes qu'il entama à cet effet. Le 8 novembre, de Vaux écrivait au maréchal de Montmorency qu'il avait retardé l'envoi de sa dépêche pour avoir le temps de savoir quelque chose de nouveau au sujet du *pauvre cardinal :* le roi et les lords du conseil qu'il avait vus, avaient juré qu'ils n'avaient pas contre De Vaux lui-même l'ombre d'un soupçon, et qu'on le

1. *Letters and Despatches*, n° 2861, Introduct., tome IV, p. DXCIX.

regardait comme un homme sûr. « Quant au cardinal, « ajoute-t-il, il n'y a nul espoir d'obtenir sa réhabilita- « tion. On assure qu'il existe contre lui des preuves gra- « ves et nombreuses : on m'a certifié que quand il était « ministre, il avait intrigué et comploté contre son maî- « tre, au dedans et au dehors du royaume, que le roi « pourrait dire où et quand, — et qu'un des serviteurs « de Wolsey — plus d'un peut-être — avait découvert « et dénoncé ses complots. »

On ne peut guère douter que le docteur Augustino n'ait tenu le duc de Norfolk au courant des communications de Wolsey avec la France. Ces communications clandestines, quoique innocentes, avaient suffi pour exciter le courroux de Henri VIII, qui ne pouvait pas supporter l'ingérence d'une puissance étrangère dans ses affaires intérieures. — D'un autre côté, Bryan, ambassadeur en France, écrivait de Blois qu'il avait vu François Ier et que, la conversation étant tombée sur Wolsey qui venait d'être arrêté, ce prince aurait dit que cette arrestation était bien méritée ; « il y aurait, a-t-il ajouté, des présomptions qu'il se serait adressé à la cour de Rome pour se faire rétablir dans ses bénéfices et dignités, ce qui serait contraire à son serment d'allégeance [1]. » Cette nouvelle accusation manquait tout à fait de base. Il n'en est pas moins vrai que François déclara que Wolsey avait déshonoré de grandes dignités en y portant la bassesse de sentiments qu'il devait à sa naissance et qu'il méritait un châtiment sévère [2]!

Nous sommes affligé de voir le *roi chevalier* aban-

1. *Letters*, etc., p. 3029.
2. *State papers*, VIII, 211.

donner si légèrement, si peu généreusement le ministre déchu, à qui il avait fait jadis un si cordial accueil et qui avait imploré son appui avec tant de discrétion et de délicatesse. Mais on pourrait bien moins encore excuser l'ingratitude de Henri VIII envers un homme d'État dont toute la vie n'avait été qu'un long et trop entier dévouement à sa personne. Quant aux ministres et conseillers du roi, qui semblaient reprocher à l'illustre parvenu l'obscurité de son origine, ils étaient nés sans doute dans les hauts rangs de la société, mais, certes, il n'y avait rien de noble, il n'y avait rien que de bas et de vil dans les indignes moyens dont ils se servaient pour perdre leur adversaire politique. Et après tout, ce ne serait pas les relever que de rappeler ces paroles de Guillaume du Bellay : « Ceux qui gouvernent maintenant, « ce sont les ducs de Norfolk et de Suffolk, le vicomte « de Rochford et, par-dessus tout, mademoiselle « Anne [1] ! »

Voici, au surplus, une lettre de l'ambassadeur espagnol qui jette sur toute cette situation de grandes et tristes clartés :

« Il y a huit jours, le roi a donné ordre qu'on arrêtât « le cardinal et qu'on l'amenât à la Tour, où il devait « loger dans la même chambre qu'avait occupée le duc « de Buckingham.

« Il y a peu de temps, à ce qu'on m'a dit, que le roi « se plaignit en plein conseil de ce que ses ministres « avaient pris une mesure qui n'était pas conforme à « ses vues et il s'écria, dans un accès de colère : « Wolsey

1. *Histoire du divorce*, par Joachim Legrand, tome III, p. 377. Lettre du 22 octobre.

« entendait mieux ces sortes d'affaires que vous tous, « et c'était un bien autre homme d'Etat ; » il répéta « deux fois ces paroles et sortit brusquement de la salle « du conseil. Alors le duc de Norfolk, lady Anne et « son père qui n'avaient pas cessé de comploter contre « le cardinal, lady Anne surtout qui se lamentait sur « la perte de son honneur, menacèrent le roi de le « quitter ; le roi alors se donna beaucoup de peine pour « l'apaiser, et, quoiqu'il la priât très tendrement, les « larmes aux yeux, de ne pas l'abandonner, elle déclara « que rien ne pourrait la satisfaire si ce n'est l'arresta- « tion du cardinal.

« On prétend que Wolsey a écrit à Rome et en « France pour se faire réinstaller dans ses anciennes « possessions et dignités ; on l'accuse de travailler à se « rendre agréable au peuple et d'avoir repris ses an- « ciennes habitudes de faste et de magnificence. « D'ailleurs, comme ses témoins ont entre leurs mains le « médecin du cardinal, Augustino, ils trouveront tout « ce qu'ils voudront chercher. Depuis qu'il est ici, ce « médecin vit comme un prince chez le duc de Norfolk. « Il chante toujours sur le ton qu'ils veulent.

« Joachim de Vaux n'a pas dit un mot au nonce du « pape de toute cette affaire ; mais il aurait annoncé à « l'ambassadeur de Venise que, d'après l'aveu du méde- « cin Augustino, le cardinal aurait écrit au pape pour « le prier d'excommunier le roi, si on ne rendait pas à « la reine la place qui lui était due et si on n'expulsait « pas lady Anne de la cour [1]. »

1. Lettre du 27 novembre, p. 3035. — Voir aussi une dépêche de l'ambassadeur Mantouan qu'il faut combiner avec celle de son collè-

Plus loin l'ambassadeur donne à entendre qu'il y a un autre traître avec qui le médecin correspondait, et qui était resté auprès du cardinal : il paraît que c'était le chapelain même de Wolsey.

On ne peut s'empêcher de déplorer l'indigne faiblesse de Henri VIII, ce prince si impérieux, qui fait tout trembler autour de lui, et qui tremble lui-même devant une femme; et cette passion dont il est esclave, tant il est disposé à tout sacrifier, même le vieux ministre à la capacité duquel il vient de rendre un légitime et éclatant hommage.

Quant à Wolsey lui-même, il ne se doutait pas de ce qui se tramait contre lui ; il était dans la villa de Cawood, où il comptait recevoir bientôt l'élite de la noblesse des environs; ses invitations étaient déjà faites.

Arrêté comme traître par le comte de Northumberland, tout d'un coup, au matin du 4 novembre, il voit arriver chez lui son ami, le comte de Northumberland. A peine l'a-t-il introduit dans sa chambre à coucher que le comte, en lui mettant la main sur l'épaule, lui dit, d'une voix tremblante : « Je vous arrête, Milord, pour crime de haute trahison. » Le cardinal reste stupéfait, et tous les deux ne profèrent pas une seule parole. Enfin Wolsey, rompant le silence, demande au comte sa commission écrite, et, comme celui-ci n'en avait pas, il refuse d'obéir ; un moment après, apparaît sur le seuil de la porte Walshe, huissier de la chambre privée du roi, qui, pour ne pas laisser soupçonner la fidélité d'Augustino,

gue d'Espagne. Voir *Calendar*, p. 262. — Ces lettres ont été écrites environ trois semaines après l'arrestation de Wolsey et de son médecin; mais nous avons dû les mentionner dès à présent parce qu'elles expliquent les événements qui ont amené cette arrestation.

venait de l'arrêter, en affectant de l'injurier avec violence ; le cardinal se rend à Walshe, quoique ce dernier ne puisse non plus exhiber de commission en règle.

Augustino fut expédié sur-le-champ sous bonne garde jusqu'à Londres, où il trouva, comme nous l'avons dit, une très confortable hospitalité chez le duc de Norfolk.

Quant à Wolsey, il fut obligé de livrer à Walshe et au comte de Northumberland les clefs de ses coffres et de ses secrétaires. On fit, pendant deux jours, la visite de ses papiers et on fouilla tout dans sa maison ; on refusa de lui dire pourquoi il était arrêté et quelles charges pesaient sur lui.

Il devina facilement de quelle main le coup était parti ; il se plaignit amèrement de ce que le roi, oubliant ses anciens services, se laissait conduire à partager les haines et les préventions d'une maîtresse indigne de son affection et de sa confiance. « Mes ennemis politiques, « disait-il, savent bien que je suis innocent ; mais ils « n'ont cherché dans tout cela qu'un moyen de me dé« truire. »

Le soir même de son départ, il fut conduit à Poutret sous la garde de Royer Casielles, suivi de cinq personnes de sa maison. Le surlendemain, il était reçu avec beaucoup de courtoisie à Sheffield-Park, chez le comte et la comtesse de Shrewsbury ; il y demeura pendant huit jours, et le comte venait, plusieurs fois dans la journée, donner des consolations au malheureux captif. Wolsey, à dater de cet instant, consacra tout son temps à des pratiques pieuses et à une sérieuse préparation à la mort.

Il n'avait encore que 59 ans ; mais sa constitution

avait été minée par les travaux et les soucis du pouvoir ; sa santé avait achevé d'être profondément altérée par les vexations qui ne lui avaient pas été épargnées depuis sa disgrâce. Dans ce moment, il était tourmenté par une violente dyssenterie, qui semblait lui ôter toutes les forces qui lui restaient.

Henri VIII, sous l'influence de sa passion, n'avait plus éprouvé un retour d'intérêt ou de pitié pour son vieux serviteur. Il lui porta le dernier coup en lui dépêchant sir William Kingston, lieutenant de la Tour de Londres, à qui il donna l'ordre d'aller chercher le cardinal et de l'amener dans cette redoutable prison d'Etat. Pour adoucir l'impression que l'arrivée de cet officier devait produire sur l'esprit de Wolsey, le comte de Shrewsbury avait feint d'écrire au roi pour lui demander de vouloir bien confronter en sa présence l'innocent accusé avec ses accusateurs ; il fit dire par Cavendish au cardinal qu'on venait lui porter une réponse favorable de la part de Henri VIII.

Mais Wolsey se douta qu'il y avait là-dessous quelque ingénieux artifice. Puis, quand on lui annonça Maître Kingston : « Maître Kingston, Maître Kingston, s'écria-« t-il ; mais c'est le lieutenant de la Tour. » Et alors il comprit tout.

Il le fit venir auprès de lui ; et, comme Kingston se mettait à ses genoux pour lui demander sa bénédiction : « Ce serait à moi à me mettre aux vôtres, Master Kings-« ton ; car je ne suis plus qu'un misérable, le rebut du « monde et de la société, » et il le fit relever. Kingston chercha à rassurer l'infortuné prélat en lui disant que le roi « avait exprimé l'espoir que le cardinal détruirait l'accusation dont il était l'objet ».

« Vos bonnes paroles, lui dit-il, me feraient volontiers « entrevoir le paradis, mais *je sais le sort qui m'est ré-« servé !* Je suis malade et bien affaibli. Néanmoins je « vous suivrai comme je pourrai et je serai prêt demain « matin ! »

Il ne se faisait donc pas illusion : mais la maladie devait le sauver du glaive de l'exécuteur. Le lendemain, Wolsey, quoique après avoir passé une nuit affreuse, se fit hisser sur sa mule et put à peine arriver le soir à l'abbaye de Leicester.

Il dit à l'abbé en entrant dans le monastère : « Père « abbé, je viens vous apporter mes dépouilles mortel-« les. » On le mit aussitôt au lit. Il était très souffrant, et peu s'en fallut que ses derniers moments ne fussent encore troublés par des angoisses nouvelles. On n'avait pas trouvé à Cawood 1,500 livres dont Wolsey était dépositaire : Kingston fut chargé par le roi de demander au cardinal où il avait mis cet argent. Quand il arriva dans la chambre où Wolsey venait de recevoir la communion en viatique, le voyant faible et mourant, il eut la délicatesse de ne pas insister auprès de lui sur la commission de Henri VIII et de lui donner même quelques paroles d'encouragement. Le cardinal lui répondit du fond de son lit : « Maître Kingston, je vous prie de « me recommander à Sa Majesté ; je la supplie de se « rappeler tout ce qui s'est passé entre nous et spécia-« lement ce qui a rapport à la bonne reine Cathe-« rine et à lui-même ; et alors la conscience de Sa Grâce « lui dira si je l'ai offensée ou non. C'est un prince qui a « un courage et un cœur tout royal ; mais plutôt que de « céder sur un point, de renoncer en quoi que ce soit « à ce qu'il désire, il aimerait mieux hasarder de per-

« dre la moitié de son royaume : je vous en donne l'as-
« surance, je me suis mis plusieurs fois à genoux devant
« lui, pendant une heure et même deux heures, pour le
« détourner de l'objet de sa convoitise, mais je n'ai pas
« pu y parvenir. Et si, Maître Kingston, j'avais servi
« Dieu avec le même zèle que j'ai servi le roi, il
« aurait eu pitié de mes cheveux blancs ! Voilà, au
« contraire, comment je suis récompensé du dévoue-
« ment que j'ai montré à mon prince et de toutes les
« peines que je me suis données pour son service. » Il voulut prier encore Kingston de mettre le roi en garde contre les accroissements effrayants du luthéranisme, secte destructive de l'autorité des souverains temporels, autant que de celle de l'Eglise. Mais la voix lui manqua : ses yeux devinrent fixes et prirent une teinte vitreuse. A ce moment, l'horloge du couvent sonna huit heures : il rendit le dernier soupir. C'était le 30 novembre, jour de la fête de saint André.

Kingston prit sur lui de permettre que l'on rendît au cardinal sans aucune pompe, mais d'une manière convenable, les honneurs funèbres. Au milieu de l'abandon général où avait été laissé ce grand ministre après sa dernière disgrâce, on remarqua quelques rares amis et serviteurs qui lui furent fidèles jusqu'au bout. Quand on le déshabilla pour l'ensevelir, on lui trouva un cilice sur la chair. Son corps resta exposé, depuis onze heures du soir jusqu'à quatre heures du matin, dans une chapelle de la grande église de l'abbaye. Quatre personnes seulement veillèrent autour de son modeste catafalque, éclairé par quelques cierges. Avant le point du jour, les moines chantèrent une messe pour le repos de son âme, puis on le transporta au cimetière et

dans le sépulcre par une de ces brumeuses et glaciales matinées de décembre, où le jour même semble se voiler de deuil et où la nature ressent les premiers frissons de l'hiver [1].

Cependant Wolsey avait excité des haines telles qu'elles trouvaient les expressions les plus sanglantes pour se faire jour. Suivant un pamphlet de cette époque, il avait accumulé les richesses et les dignités dans la vue de se frayer un chemin jusqu'au trône pontifical et ce tas de grandeurs n'avait fait de ce cardinal *qu'une Eminence de bouc!*

Comme ses ennemis, même après sa mort, cherchaient encore à flétrir sa mémoire, on fit courir le bruit que Henri perdait en lui un grand ministre et un utile modérateur de ses passions.

Lorsque Henri VIII eut perdu Wolsey, il lui manqua le frein modérateur, qui avait toujours contenu ses passions dans de certaines limites. Aussi il ne fut plus le même après la disgrâce et la mort de cet éminent homme d'Etat. La seconde partie de son règne ne res-

1. Le roi lui fit plus tard élever un beau mausolée dans la chapelle de Saint-Georges, à Windsor.

Le bruit se répandit que le cardinal avait pris du poison pour éviter de périr sur l'échafaud; par un singulier raffinement, on voulut faire produire cette calomnie par son fidèle serviteur et secrétaire, Cavendish; dans les premières éditions imprimées qui parurent de la vie de Wolsey, on voit qu'il impute à son maître de s'être empoisonné. Or ce passage ne se trouve pas dans le manuscrit original. Wordsworth a établi d'une manière irréfragable que c'était une intercalation. Aux preuves matérielles qu'il en a données viennent s'ajouter les preuves morales. L'idée du suicide n'a pas pu se présenter à un prélat qui a donné, à ses derniers moments, tant de marques de piété et de résignation. (Voir la note de Lingard, tome VI de la traduction française, page 240.)

semble nullement à la première. Il devint, par ses caprices et ses cruautés, l'effroi de ses sujets, le fléau de l'Eglise et le scandale de l'Europe.

D'un autre côté, quand on tomba d'un ministre tel que Wolsey à Norfolk, à Suffolk, à Cromwell, à Gardiner, à Cranmer, on sentit s'abaisser de plusieurs degrés la politique de l'Angleterre, et l'on vit s'éclipser, au moins pour quelque temps, sa prospérité au dedans et sa grandeur au dehors.

CHAPITRE XVII

Situation politique de l'Angleterre. — Henri VIII absorbé par sa passion. — Consultations sur l'affaire du divorce demandées aux universités principales de l'Europe. — Pression exercée sur celles d'Oxford et Cambridge.— Pour obtenir la faveur des universités de France, et en particulier de la Sorbonne, Henri fait de grandes concessions pécuniaires à François Ier. — Du Bellay et le maréchal de Montmorency lui-même visitent les docteurs en théologie de Paris ; ils employent tous les moyens pour les gagner à la cause de Henri.— Tumulte, désordre et disputes violentes entre les docteurs. — Majorité imperceptible, due à des procédés irréguliers, en faveur du divorce.— En Italie, les agents de Henri parviennent à corrompre plusieurs docteurs de Bologne, de Ferrare et de Padoue. — Cependant le succès de leurs démarches n'est pas complet. — On découvre que des procès-verbaux ont été supposés ou falsifiés. — En Allemagne, les universités se montrent inébranlablement contraires à l'annulation du mariage de Catherine.— Les ambassadeurs impériaux en France et à Rome protestent contre ces consultations et contre les irrégularités des délibérations universitaires. — Pétition présentée au pape par quelques seigneurs d'Angleterre pour faire valoir des rairaisons poliques et autres en faveur du divorce. — Réponse négative et en même temps ferme et digne de Clément VII.— Cromwell, dans une conférence qu'il a avec Réginald Polus, lui prêche le machiavélisme le plus cynique et la complaisance la plus servile pour tous les désirs du prince. — Courageuse attitude de Réginald Polus à l'égard du roi. — Henri VIII, après un premier mouvement de colère, se montre généreux et lui pardonne.

Pendant l'année où Wolsey avait été disgracié, la politique de l'Angleterre était devenue de plus en plus difficile dans ses relations avec les autres puissances ; jamais Henri VIII n'eurait eu un plus grand besoin de

la coopération de ce ministre si habile et si expérimenté.

Charles-Quint, tout en gardant sa prépondérance en Italie, avait fait sa paix avec le pape. François Ier, dont les deux fils étaient toujours gardés comme ôtages et retenus dans une étroite prison, au nord de l'Espagne, ménageait l'empereur pour obtenir leur liberté. Plus près de lui, Henri VIII avait deux ennemis attachés à ses flancs : l'Irlande, encore à demi indépendante et sans cesse soulevée ; l'Ecosse, toujours prète à lui faire la guerre, dès qu'elle trouvait l'occasion favorable.

Mais le roi d'Angleterre oubliait les intérêts de son peuple pour l'intérêt qui l'absorbait tout entier, celui de sa passion. Afin de trouver des appuis à la thèse qu'il voulait faire triompher, il cherchait à tout prix des auxiliaires parmi les principales universités de l'Europe. Il fallait qu'il y fît pénétrer ses ardeurs de polémique, qu'il suscitât des disputes violentes et de bruyantes querelles, il fallait enfin que, pour *sa fantaisie*, comme disait Wolsey, il remuât le monde théologique et scientifique de la chrétienté tout entière.

C'est en quelque sorte un monde à part où nous entraîne notre sujet ; mais il ne faudrait pas juger, par les tristes scènes que nous allons indiquer ou décrire, ces grandes institutions que l'on appelle *les universités*.

La corruption et le trouble qu'y portèrent les indignes agents de Henri VIII n'étaient pas l'état normal de ces sanctuaires ordinairement si respectés et si paisibles. Même en ces temps de renaissance où les connaissances humaines semblaient déjà se séculariser, c'est encore au sein de ces corporations du moyen

âge que brillait du plus vif éclat le flambeau des lettres et de la véritable science.

Oxford et Cambridge rivalisaient depuis quelque temps avec les meilleures universités de France et d'Italie ; Henri VIII chercha d'abord à gagner à sa cause ces deux corporations nationales. Mais, c'était le moment de la disgrâce de Wolsey, qui avait tant aimé, tant amélioré l'université d'Oxford. Là, un bon nombre de docteurs et de théologiens qu'il avait protégés se trouvaient par suite même de cet événement, fort mal disposés pour Henri VIII.

Comme on se méfiait de ces dispositions, la consultation théologique se fit très irrégulièrement : 1° on bannit, contre l'usage, les maîtres ès-arts de toutes les assemblées ; 2° le duc de Suffok, ainsi que Gardiner et Fox se trouvèrent présents à toutes les délibérations et ne laissèrent aucune liberté aux docteurs pour énoncer et soutenir leurs opinions ; 3° on emprisonna le savant théologien Holyman et on maltraita deux ou trois de ses confrères qui réclamaient contre la pression que l'on voulait exercer sur eux ; 4° les opposants affirmèrent que la décision favorable au roi n'avait pas obtenu la majorité, et qu'on avait apposé clandestinement le sceau de l'Université à une sentence falsifiée [1].

A Cambridge [2], la première réunion fut très agitée et se passa en vives discussions, sans qu'on pût rien conclure. On nomma, dans une seconde réunion, vingt-six

1. Note de D. à la suite du 4e volume de l'*Histoire d'Angleterre*, de Lingard.

2. Suivant Joachim Legrand, ce fut la première Université qui fut consultée. *Histoire du divorce*, tome Ier, p. 170, 171 et suiv.

docteurs ou bacheliers qui se formèrent en commission pour examiner la question de droit. On assure qu'il y eut treize voix pour et autant contre, ce qui aurait fait partage : cependant on finit par donner une réponse affirmative, mais cette réponse fut conditionnelle [1].

Au surplus, on sentait bien que l'avis des universités étrangères aurait plus de poids auprès de la cour de Rome et même de l'opinion publique que celui des deux universités d'Angleterre, soupçonnées à juste titre d'être influencées par le gouvernement de leur pays. Henri VIII tenait surtout à gagner à la cause de son divorce les diverses facultés de la Sorbonne à Paris, et celles des principales universités de France.

Mais, pour cela, il fallait obtenir l'assentiment de François Ier ; Henri savait que l'argent manquait à ce prince pour payer la rançon de ses fils et pour acquitter les engagements du traité de Madrid. Pour se le rendre favorable, il ne recula pas devant les plus grands sacrifices.

Le roi d'Angleterre avait entre les mains une magnifique fleur de lis en diamants, qui avait autrefois appartenu à la maison de Bourgogne et que Philippe le Beau, père de Charles-Quint, avait engagée à Henri VIII pour la somme de 50 mille écus. François Ier s'était obligé à retirer cette fleur de lis et à payer encore 500 mille écus à l'empereur, pour n'avoir pas accompli certaines conditions du traité de Madrid. Henri VIII remettait gratuitement ces 500 mille écus au roi de

1. La condition que le roi avait exclue de la question, et qui avait été rétablie d'office, était celle-ci : « La dispense ne devait être regardée comme non valide que si la veuve avait connu son dernier « mari. »

France, ainsi que la fleur de lis ; de plus, il lui prêtait encore 400 mille écus pour parfaire la somme de deux millions d'écus qui devait servir à délivrer les enfants de France de leur longue et dure captivité.

Guillaume du Bellay et Joachim de Vaux, qui étaient alors tous les deux en Angleterre en qualité d'ambassadeurs, étaient chargés de recevoir ces sommes d'argent, de donner les quittances et de passer les contrats ; tous les deux écrivaient sans cesse à leur gouvernement que Henri VIII ne souhaitait rien plus ardemment que la dissolution de son mariage, et qu'il se plaignait de ce que l'Université de Paris, consultée sur cette question théologique depuis plusieurs mois, n'avait encore rien répondu.

Du Bellay revint en France dans le courant du mois de février 1530 ; il apporta la quittance des 500 mille écus et la fleur de lis en diamants. Il était accompagné de sir Francis Bryant, ami et parent d'Anne de Boleyn, et l'un des favoris de Henri VIII. Tous deux devaient travailler conjointement à faire déclarer l'Université de Paris en faveur de ce prince. Quant à Joachim de Vaux, il resta en Angleterre pendant toute l'année et reçut les 400 mille écus prêtés par Henri à François Ier.

Du Bellay, après un court séjour à Blois, passa par Orléans et gagna cette Université à la cause de la dissolution du mariage de la reine Catherine. Mais il devait rencontrer plus de difficultés à emporter les suffrages de la Sorbonne.

Cependant le roi d'Angleterre avait écrit de sa propre main les lettres les plus flatteuses aux docteurs en théologie de cette célèbre faculté. Le maréchal de Montmorency, premier ministre du roi de France, était allé

en personne mendier leurs voix de porte en porte. Après toutes ces démarches qui avaient si bien préparé le terrain, du Bellay assista, le 8 juin, par l'ordre de François Ier, à la congrégation générale de l'Université de Paris, rassemblée pour délibérer sur la question de savoir si Henri VIII avait pu épouser légitimement la veuve de son frère, le prince Arthur de Galles.

Du Bellay fit un long discours, qui, sous couleur d'impartialité, concluait implicitement en faveur de la thèse du roi d'Angleterre. Il avança, entre autres, un fait très hasardé, c'est que des universités d'Italie s'étaient déjà prononcées en faveur du divorce, tandis que celle de Padoue et celle de Bologne, les seules de ce pays qui finirent par opiner dans ce sens, n'avaient pas encore pris de décision définitive.

Or du Bellay passait pour être, non-seulement l'ami, mais le pensionnaire du roi d'Angleterre.

Le docteur Béda osa se plaindre de la partialité du roi de France pour le monarque dont du Bellay semblait défendre la cause; celui-ci, craignant une accusation plus directe, fit taire l'importun docteur, en disant que la faculté n'avait qu'à faire justice, qu'en contentant Dieu *elle contenterait le roi et ne mécontenterait personne*[1].

Cela dit, du Bellay sortit de la salle pour laisser les docteurs plus libres d'énoncer leurs opinions et de conclure comme il leur conviendrait.

Les premiers qui opinèrent furent d'avis que l'on de-

1. Lettre de G. du Bellay contenant un rapport au roi sur ce qui s'est passé dans la séance du 8 juin de l'Université de Paris. — *Histoire du divorce* de Joachim Legrand, p. 460-465. Il paraît, d'après les lettres de M. de la Pommeraye, alors agent de France à Bruxelles, que la reine de Hongrie se plaignait de ce que les ambassadeurs de

vait, suivant les désirs du roi de France, mettre la question qui leur était soumise en délibération. D'autres soutinrent que l'on ne pouvait point délibérer sur cette matière sans en avoir écrit au pape, de qui relevait cette cause par sa nature même. D'autres voulaient bien que l'on écrivît au roi et en même temps au pape, mais qu'en attendant on commencât la délibération. Quelques-uns prétendirent que le souverain pontife avait défendu qu'on discutât cette affaire, soit en Angleterre, soit ailleurs, tant qu'elle serait pendante à Rome. Sur quoi un membre de la Sorbonne « remontra que « les privilèges de ce corps dépendaient du roi autant « que du pape, que c'était charger l'honneur du pape « que de lui imputer qu'il eût fait telle défense qu'à la « conscience blessée d'un chrétien ne fût donné ni « consolation ni remède, et que la défense serait telle « qu'il ne faudrait obéir, et cependant que le bedeau « récolligeait les noms et opinions des délibérants, pour « savoir quel serait l'avis de la plus grande partie, se « leva un desdits sieurs nos maîtres qui lui arracha « le rôle des poings et le déchira, et là-dessus se levè- « rent en troupe avec un grand et désordonné tu- « multe... Ainsi se départit la compagnie et les ambas- « sadeurs du roi d'Angleterre qui se promenaient en « une galerie et les virent sortir en tel désordre et « crierie, et oyèrent tous les propos qu'ils tenaient « entre eux, retournèrent à leur logis fort mutinés « et interprétant cette affaire en très mauvaise part [1]. »

l'empereur n'avaient pas été admis à consulter la Sorbonne au nom de l'empereur et au nom de Catherine, ni à conférer avec aucun des docteurs de cette faculté. (Note en marge de la page 461, *ibid.)*

1. *Histoire du divorce*, p. 465-466.

G. du Bellay obtint des ambassadeurs, fort scandalisés d'une pareille scène, qu'ils différeraient d'écrire à leur maître jusqu'au surlendemain; d'autre part, il fit dire aux docteurs récalcitrants, par le premier président, qu'ils eussent à se rassembler de nouveau pour délibérer et ils finirent par y consentir.

Cependant, il y eut encore des séances très orageuses, et les ambassadeurs d'Angleterre rendirent compte, d'une manière peu satisfaisante, de ce qui s'était passé. Car le duc de Norfolk écrivit au maréchal de Montmorency qu'il n'y comprenait rien, que d'après ses correspondants, dans une réunion des docteurs de Sorbonne, il y avait eu cinquante-six voix pour le roi d'Angleterre et sept seulement contre, et dans la suivante, au contraire, trente-six contre, et vingt-deux pour. C'eût été une défaite, et cela aurait grandement étonné Henri VIII. Dans cette lettre, le duc dit cyniquement au premier ministre de France : « Faites que, moyennant votre bonne « aide, le roi mon dit maître puisse obtenir à Paris, « sur sa matière, l'effet et fin désirés [1]. »

Du Bellay employa non-seulement les menaces, mais les promesses et même la corruption, à l'égard de quelques docteurs besogneux qui étaient, comme dit Polus, plus sensibles à la faim qu'à l'honneur, *quos fames magis quam fama commoveret* [2].

Quoiqu'il en soit, suivant le jurisconsulte Dumoulin, peu favorable à Rome, comme on sait, les docteurs de

1. *Histoire du divorce*, p. 475.

2. Polus, qui était fort jeune encore, et qui se trouvait à Paris, fut prié par Henri VIII de faire des démarches en faveur du divorce : il s'en excusa, sous prétexte qu'il n'était pas théologien.

Paris donnèrent leur avis définitif à la fin du mois de juin, et d'après le dépouillement des votes, il y eut cinquante-trois voix pour le roi d'Angleterre, quarante-deux contre, et cinq qui voulaient qu'on renvoyât l'affaire au pape. Comme les voix étaient ainsi partagées, l'évêque de Senlis emporta les registres chez lui. La faculté ordonna à ce prélat de rapporter ces registres; mais il refusa en alléguant des ordres secrets du roi [1]. Les deux partis étaient très irrités l'un contre l'autre. On ne vit jamais plus grandes rumeurs parmi les théologiens de Paris. Les ambassadeurs impériaux intervinrent et se plaignirent au roi des intrigues des agents anglais; ils sollicitèrent communication des minutes, ainsi que l'autorisation de produire leurs raisons contre le divorce auprès de l'Université de Paris, mais ils demandaient en même temps qu'on donnât une sauvegarde aux docteurs espagnols de peur que les ambassadeurs anglais ne les fissent tuer [2]. Le roi les rassura et leur donna de bonnes paroles, mais leur intervention n'eut pas lieu; car il y avait eu déjà délibération et décision de la Sorbonne. Du Bellay insista pour qu'une copie authentique du décret lui fût délivrée et s'adressa pour l'obtenir au premier président du Parlement de Paris. Ce magistrat ne se mêla qu'avec répugnance de cette affaire, et il écrivit au roi qu'elle nuirait plus qu'elle ne servirait à Henri VIII. On voulait qu'il prît des mesures de rigueur contre le docteur Béda qui, suivant du Bellay, s'était agité comme un démonia-

1. *Histoire du divorce,* de Joachim Legrand, tome III, page 498.

2. Lettre de du Bellay et *Histoire du divorce*, par Joachim Legrand, tome Ier, p. 183.

que [1]; il s'y refusa absolument et il se contenta de faire des remontrances aux deux partis pour les calmer et les apaiser [2]. Du Bellay, malgré ses obsessions, ne put pas obtenir la copie du procès-verbal fût délivrée à lui-même. Le premier président Lizet la fit remettre directement au roi [3].

1. *Histoire du divorce*, tome III, page 489, 490. — G. du Bellay obligé d'aller à Bayonne, remit la suite de cette affaire à son frère, « qui, dit-il, prit la chose *moins chaudement que moi,* » *ibid,* p. 490-491. Du Bellay dit, de plus, que Béda est violemment soupçonné d'avoir falsifié le registre, page 502, *ibid.*

2. Nous avons sous les yeux une brochure très rare : c'est une lettre de M. Burnett à M. Thevenet, avec des notes et remarques de M. Legrand, à la suite de la lettre du docteur Burnett. Paris, veuve Martin, p. 1688. On y lit, p. 21, que le véritable sentiment de l'Université de Paris était qu'il n'existait rien de l'Ancien Testament qui fût de droit divin, snion le Décalogue; que ceux qui exprimèrent une opinion contraire avaient été gagnés par les *Angelots* de l'Angleterre, et que la plupart d'entre eux se rétractèrent, *plurimi retractarunt sententiam.* Voici la preuve qu'en donne l'auteur des notes et reconnaissances : Dans l'hiver de 1532 à 1533, une thèse fut soutenue en Sorbonne en faveur de la validité de la dispense accordée à Catherine d'Aragon pour épouser son beau-frère, et, par conséquent, de la légitimité de son second mariage. Plus de cinq cents docteurs ou prélats y assistèrent. L'immense majorité de la docte assemblée se prononça dans le sens de la thèse. « Pronunciaverunt matrimo-« nium serenissimorum Angliæ regum, modis omnibus ratum, legi-« timum, sanctumque esse, neque aligno pacto impia, et intempestiva « curiositate debere convelli. » Cette thèse, suivie de cette décision, est citée comme ayant été imprimée à Lunebourg, chez Sébastien Golseman, en 1533.

3. *Histoire du divorce*, tome III, voir la longue lettre de G.; à la date du 15 août, du Bellay, où il dit avoir pourchassé ce magistrat et, au lieu d'obtenir de retraite en retraite l'acte lui-même, il est obligé de se contenter de la réponse, que cette pièce avait été adressée au roi le matin même. Il prie le maréchal de Montmorency de lui envoyer *incontinent* cet acte : « Je voudrais, dit-il, l'avoir acheté de mon

Sur quatorze universités qui existaient en France, trois autres furent encore consultées et consentirent à délibérer. Ce furent les universités de Toulouse, Bourges et d'Angers. Celle de Toulouse fut favorable à Henri VIII. Dans celle de Bourges, on croit que la faculté de droit se prononça contre le divorce. A Angers, la faculté de théologie, malgré les intrigues dont on l'entoura, décida nettement « qu'un mariage entre « beau-frère et belle-sœur n'était contraire ni au droit « naturel ni au droit divin, et qu'en pareil cas, le « souverain pontife avait pu, pour des causes raisonna- « bles, donner une dispense [1]. »

Sur les six ou sept universités italiennes, Henri était parvenu à en gagner trois, celles de Bologne, de Padoue et de Ferrare. Les commissaires délégués par Henri VIII auprès de ces universités furent Ghinucci, évêque de Worcester, Grégorio Casali, Stokesley et Croke. Ce dernier surtout ne recula devant aucun moyen. Lui-même, en parlant de Padoue, écrit au roi Henri qu'il n'achète pas les docteurs à prix d'or, mais que quand ils ont bien voté et qu'ils ont apposé leurs signatures, pour reconnaître leur bonne volonté, il leur fait d'honorables présents, puis il ajoute : « Cependant, gracieux souve- « rain, si j'avais eu assez d'argent à cette époque, quoi- « que j'aie procuré à Votre Altesse cent dix signatures,

sang et le posséder; je l'ai promis aux agents du roi d'Angleterre. » *Ibid.*, p. 502, 503, 504. Cette lettre, moitié comique, moitié sérieuse, est fort curieuse à lire.

1. « Hujusmodi matrimonium non adversatur juri naturali neque « divino, et pontifex, propter causam rationabilem potuit in hac re « dispensare. » Voir la pièce tout entière, tome III, p. 507, 508 de l'*Histoire du divorce*, déjà citée.

« outre ce sceau qui m'a coûté cent couronnes, ce n'est « rien en comparaison de ce que j'eusse pu faire aisément « et de ce que j'aurais fait [1]. »

Quant à l'Université de Bologne, on gagna Pallavicinio, moine carme et l'un des dignitaires de cette université. Ce moine, assisté de quatre autres de ses collègues, avait rédigé une délibération qu'il disait avoir été votée très secrètement par l'Université, et il avait confié à un notaire le texte de cette prétendue délibération sans date. Mais cette machination ayant transpiré, Pallavicinio, appelé devant le gouverneur de Pérouse, avoua qu'il avait fabriqué cette pièce [2] et qu'aucune délibération n'avait eu lieu au sein de l'Université.

A Ferrare, une partie de la faculté de théologie paraît avoir voté en faveur de Henri VIII. Mais Croke échoua dans sa négociation avec les professeurs en droit civil et canonique.

Il leur avait proposé cent couronnes ! Cette offre fut dédaigneusement refusée. Et deux jours après il aurait donné le double, mais il était trop tard ; la faculté de droit avait décidé, la veille, qu'elle n'interviendrait pas

1. Strype, append., 106. Lingard, note D, à la fin du sixième volume de la traduction déjà citée. « Morisson, écrivant quatre ou « cinq ans après Coclée, fut obligé d'avouer que Henri avait fait « des présents aux docteurs qui avaient soutenu sa cause, mais il « prétendit que c'avait été par un pur effet de reconnaissance et plu- « tôt pour les récompenser de leurs peines que pour les corrompre. » *Histoire du divorce*, par Joachim Legrand, tome Ier, p. 187.

2. On peut voir les dépositions de Pallavicinio et de ses complices dans un recueil parfaitement sûr. Rœgner, *Fœdera*, XIV, 393, 395, 397. Il est probable que Croke, pour montrer qu'il n'avait pas voulu tromper le roi, mais qu'il avait été trompé lui-même, s'était fait livrer une copie de ces dépositions, et les avait envoyées en Angleterre.

dans cette question et qu'elle ne la mettrait pas en délibération [1].

En rapprochant toutes ces circonstances, on voit que Henri VIII n'avait pas à se vanter beaucoup du suffrage de ces universités qu'il prétendait pouvoir revendiquer en faveur de son opinion [2].

En Allemagne, quoique ce prince eût envoyé pour soutenir sa cause des agents très actifs, tels que Cranmer, Cassali, Andreas, etc., les universités de ce pays ou refusèrent de délibérer ou se déclarèrent contre le divorce, en repoussant fièrement l'or et les présents de Henri VIII. Personne n'a jamais prétendu que des moyens de séduction semblables aient été employés par Charles-Quint. Les ministres et les partisans anglais qui étaient auprès du roi Henri dirent alors avec une rare insolence : « Après tout, ce ne sont que des Alle« mands. »

Une protestation, dont on ne sait pas précisément la date, fut présentée au pape par les agents impériaux résidant à Rome dans le courant de l'année 1529, pendant que l'on consultait encore ces universités, et avant que toutes leurs réponses ne fussent connues. Ils demandent dans cette espèce de pétition qu'une enquête soit faite sur les promesses, intimidations et corruptions employées par le roi d'Angleterre afin d'obtenir, de la part de ces corps savants, des décisions favorables au divorce. Le nonce d'Angleterre en aurait été chargé pour

1. Burnett, I, 91.

2. On peut voir le résumé que donne Bossuet de ces consultations, dans son *Histoire des variations* : « Clément VII aurait été indigne de « la tiare, dit-il, s'il avait eu le moindre égard à ces consultations « mendiées. » (Livre VII, déjà cité.)

les universités d'Oxford et de Cambridge, celui de Paris pour les universités de France. Quant à Ferrare et à Bologne, les légats de ces deux villes avaient déjà reçu l'ordre d'interroger les docteurs des diverses facultés pour savoir comment les choses s'étaient passées. Dans leur pétition, les ambassadeurs espagnols demandent que le pape, afin de réprimer l'esprit de révolte toujours croissant, publie un nouveau bref [1] pour enjoindre à qui que ce soit, sous des peines sévères, de ne tenter aucune opposition contre les décrets et interdits pontificaux en matière matrimoniale, et en particulier pour interdire au parlement anglais et à la noblesse d'Angleterre d'intervenir dans le procès de mariage actuellement pendant devant Sa Sainteté. Ils voudraient qu'un bref spécial fût adressé à toutes et chacune des universités en-deçà et au-delà des monts, en leur ordonnant de ne point énoncer d'opinion sur cette question tant que les débats dureront, et ils demandent que des lettres soient adressées aux docteurs de Paris qui avaient voté contre l'autorité ecclésiastique pour venir rendre compte à Rome de leur conduite.

Ils demandent encore qu'il soit enjoint au roi d'Angleterre de renvoyer sa concubine et expriment enfin le désir que le nonce d'Angleterre soit chargé de faire une nouvelle enquête pour répondre à celle que l'on avait faite sur le premier mariage de Catherine [2].

1. Il en avait déjà été publié un.

2. *Calendar*, tome IV, p. 979, 980, édité par Gayangos. Londres, 1877. Comme cette pièce n'est pas datée, l'éditeur a supposé qu'elle devait avoir été composée au mois d'avril, Mais les votes de l'université de Paris n'ayant pu être connus à Rome qu'au mois d'août ou au mois de septembre, la pétition des ambassadeurs espagnols doit être

Cette pièce est souscrite par Michel Mai et André de Burgo, conseillers et ambassadeurs de Sa Majesté impériale et du roi de Hongrie, procureurs et solliciteurs de sa sereine Majesté la reine d'Angleterre.

Il est donc probable que Catherine leur avait envoyé des pouvoirs réguliers.

Nous croyons ici devoir revenir en arrière pour rapporter un incident d'une assez grande importance et qui tendrait à faire sortir la question du divorce de Henri VIII du cercle étroit de sa passion et de son égoïsme.

Le roi d'Angleterre, voyant l'opinion publique se soulever en faveur de Catherine et le zèle des légats chargés de juger la cause se ralentir de plus en plus, comprit qu'il fallait faire une sorte de diversion et donner à ce procès une couleur d'intérêt national. Il chercha donc à rattacher à sa cause l'aristocratie anglaise, et l'engagea à prendre, à ce sujet, une sorte d'initiative en s'adressant directement au souverain pontife. Des doutes ayant été élevés sur la légitimité de la princesse Marie, ces doutes ne fussent-ils pas fondés, ceux qui croiraient avoir des prétentions à la couronne y trouveraient un prétexte pour faire valoir leurs droits aux dépens de ceux d'une jeune fille, incapable, à cause de son sexe, de se défendre elle-même. Alors on verrait se renouveler ces guerres civiles semblables à celles qui avaient armé l'une contre l'autre la maison d'York et celle de

renvoyée à cette date. On a trouvé au surplus, en marge de cette pièce une note du jurisconsulte de l'ambassade, ainsi conçue : « Quum ipsi « habeant vota quatuor universitatum, melius est tacere, donec nos « habeamus etiam nostra. » Peut-être cette protestation est-elle restée à l'état de projet et n'a-t-elle jamais été remise au pape.

Lancastre, et qui avaient fait couler en Angleterre des torrents de sang, pendant le xve siècle. Henri, ses ministres et tous ses affidés ou favoris, firent valoir habilement ces considérations, et ils obtinrent que les grands du royaume ou un certain nombre d'entre eux écriraient au pape une lettre où ils le prieraient de donner satisfaction à leur souverain en prononçant la nullité de son premier mariage, afin qu'il pût en contracter un second et avoir un héritier mâle dont les droits ne pussent pas être contestés.

La politique qui n'est pas toujours d'accord avec la justice, dicta donc à un certain nombre de lords spirituels et temporels une lettre ou remontrance au souverain pontife, dont voici la substance :

« Non seulement le roi, disent-ils, mais tout le royaume « d'Angleterre se plaint des délais interminables apportés au jugement d'une affaire qui intéresse tout le « pays au plus haut degré. Sa Sainteté, qui a reçu du « gouvernement anglais d'incontestables services, de- « vrait bien accueillir leurs prières et apporter un re- « mède à leurs peines, puisqu'elle ne peut les ignorer. « Les plus savantes universités de l'Europe ont dû exa- « miner la question de savoir si le mariage du roi était « valide ; elles ont trouvé, dit-on, que Henri VIII avait « raison d'en demander la nullité : l'Angleterre tout « entière conjure donc Sa Sainteté de sanctionner cette « opinion généralement répandue, que la cassation de « ce mariage serait une chose équitable et utile. Ce se- « rait le seul moyen d'assurer la paix de l'Angleterre et « de prévenir les horreurs des guerres civiles où nous « retomberions certainement, si le roi mourait sans « enfants mâles ; nous supplions donc Sa Sainteté de le

« mettre en état d'en pouvoir espérer. Ayant toujours « considéré le souverain pontife comme notre père, « nous le supplions de nous regarder comme ses en- « fants, et de ne pas nous abandonner. Si Sa Sainteté « diffère indéfiniment de nous accorder ce que nous de- « mandons, nous prendrons de trop longs délais pour « un refus ; nous nous verrons, en conséquence, obligés « de chercher un remède ailleurs, et peut-être de « nous porter à quelque extrémité fâcheuse, quoique « à notre grand regret, mais enfin un malade cher- « che du soulagement partout où il croit en pouvoir « trouver. »

Cette lettre est du 13 juillet 1529 : elle est signée du cardinal Wolsey, de l'archevêque de Cantorbéry, des ducs de Norfolk et de Suffolk, de deux marquis, de treize comtes, de quatre évêques, de vingt-cinq barons, de vingt-deux abbés et de douze membres de la Chambre des communes [1].

Le 27 septembre suivant, Clément VII répond à cette pétition avec beaucoup de calme et de dignité ; il déclare pardonner aux seigneurs anglais les termes si durs qu'ils ont employés à la fin de leur lettre et il attribue ce langage peu convenable à la passion qu'ils ont pour leur prince. Il les supplie, comme un bon père, de ne pas songer à chercher des remèdes ailleurs que dans le sein de l'Eglise ; il leur fait observer que ce n'est pas la faute du médecin lorsque le malade s'impatiente et ne veut rien faire que ce qui lui est contraire ; que si Henri VIII avait pour lui le sentiment de

1. *Histoire du divorce* de Joachim Legrand, tome I, p. 200, 201, 202 et suivantes.

quelques docteurs, de quelques universités [1], la reine alléguait la loi de Dieu, et de grandes autorités tirées des écrits de savants théologiens ; que l'Europe ne comprendrait pas que l'on revînt contre un mariage fait et accompli depuis tant d'années, sur une dispense du pape demandée par deux grands rois, et après la naissance de plusieurs enfants : « Il n'a pas, dit-il, de « plus vif désir que de faire plaisir au roi, tant qu'il le « pourra, sans violer les droits les plus saints de la « justice ; enfin, il ne croit pas que ce prince, reli- « gieux comme il l'est, approuve la lettre que ces « seigneurs lui ont écrite.... »

Quoique le pape se fût attaché, dans cette lettre, à ménager d'une manière toute particulière la personne même du roi, ce prince s'en montra fort mécontent.

Cependant Clément ne se départit pas un seul instant de la ligne de modération qu'il avait adoptée. De son côté, Henri VIII croyait, à cette époque, trouver dans l'alliance française un solide et puissant appui. Il s'imagina qu'une fois que les enfants de France auraient été délivrés, François Ier, dans l'élan de sa reconnaissance, lui accorderait tout ce qu'il voudrait et qu'en associant la France aux menaces de schisme dont l'Angleterre avait donné l'exemple, en corroborant ces menaces par des préparatifs de guerre contre l'empereur, on forcerait la main à Charles-Quint et au pape lui-même. Mais François Ier n'entendait pas pousser les choses à cette extrémité ; il voulait la paix pour guérir les

1. Les opinions des universités du continent ne devaient pas être connues le 13 août en Angleterre, mais elles l'étaient certainement à Rome le 22 septembre.

plaies et l'épuisement de la France ; en matière spirituelle, il désirait un accommodement et non une rupture.

Dans l'intérieur de l'Angleterre, Henri VIII continuait son système de séduction et de captation à l'égard des hommes les plus distingués et les plus considérés du pays.

C'est ainsi qu'il chercha à s'attacher Thomas Morus, son chancelier de Lancastre, qu'il créa grand chancelier d'Angleterre à la place de Wolsey. C'est ainsi encore qu'il fit sonder le jeune Réginald Polus, son parent [1], qui venait d'achever de brillantes études, et qui s'était lié à Padoue avec Bembo, Sadolet, Contarini et autres littérateurs célèbres de cette époque. C'était un modèle de vertu et un humaniste de premier ordre. Il était revenu momentanément en Angleterre pour respirer l'air natal et chercher un peu de paix et de repos dans la Chartreuse de Shène. Là, suivant le récit qu'il en a fait lui-même, il reçut la visite de Cromwell, qui avait été secrétaire de Wolsey et venait de passer au service de Henri VIII. Cet homme d'Etat vint adroitement lui demander son avis sur la validité du mariage de Catherine. Le jeune Polus répondit que c'était une question bien difficile et que, pour la résoudre, il fallait consulter les savants. « Les savants ! répondit Cromwell avec un sourire d'ironie et de dédain, mais les savants plongés dans leurs livres, ne connaissant rien du monde et des affaires, sont sujets à se tromper grossièrement. Ils s'exposent surtout à en-

1. La grand'mère de Polus ou Pole était une Clarence. Les faits que nous rapportons ici ne se passèrent qu'un peu plus tard, mais l'ordre des matières nous amène à anticiper sur l'ordre chronologique.

courir l'animadversion des rois et à se jeter tête baissée dans les plus grands dangers, s'ils ne savent pas accommoder leurs discours aux temps, aux lieux et aux personnes. Sachez-le bien, jeune homme, un conseiller prudent doit y regarder attentivement pour découvrir quelle est la volonté intime et réelle du souverain et, après l'avoir bien constatée, tout en affectant de ne le détourner d'aucun devoir ni d'aucune vertu (car les princes tiennent beaucoup à ces apparences), il doit donner tous ses soins à condescendre aux désirs de son maître et à les rendre acceptables.

« Un ministre de Néron, ajouta-t-il, n'aurait dû témoigner aucune horreur pour le meurtre d'Agrippine, une fois ce parricide commis : mais il aurait agi très sagement s'il s'était attaché à calmer la conscience du prince, et à inventer pour lui des raisons d'Etat afin de le mettre en paix avec lui-même. »

« Et comme Cromwell s'aperçut que, loin d'être séduit, j'étais plutôt révolté par de pareilles insinuations. — Vous n'avez point d'expérience, me dit-il ; pour me bien comprendre, il faudrait, comme moi, avoir pratiqué les affaires publiques. Autre chose est de gouverner les hommes, autre chose de disputer dans les écoles. » Puis il me conseilla la lecture de Machiavel, qui était pour lui comme le bréviaire de l'homme d'Etat, et m'envoya le lendemain le livre du *Prince*.

« Dès que j'eus commencé de lire cet ouvrage, dit naïvement Réginald Polus, il me sembla qu'il avait été écrit de la main même de Satan [1]. »

1. « Vix cœpi legere quin Satanæ digito scriptum agnoscerem. » *Apologia ad Carolum quintum Cæsarem*, par Polus.

Il renvoya sans retard à Cromwell ce présent perfide.

Parmi les conseillers et les favoris de Henri VIII et tels que les Bryant, les Rochford, les Norfolk, les Suffolk, Cromwell était peut-être le plus cynique ; mais les autres n'étaient pas moins corrompus. Ils se dirigeaient par les mêmes maximes, seulement ils n'osaient pas les proclamer tout haut. Cela nous fait entrevoir auprès et autour de ce malheureux roi des abîmes de perversité.

Quelque temps après l'entretien qu'il avait eu avec Cromwell, Réginald Polus fut reçu par Henri dans la galerie royale de White-hall. Nous ne savons pas si le contact de la morale machiavélique n'avait pas quelque peu altéré la candeur de son âme. Lui-même raconte qu'il avait préparé un discours dans lequel il comptait donner un acquiescement plus ou moins mitigé aux idées du roi sur le divorce. « Mais, ô bonté « divine, dit-il, au moment où je voulais exprimer « au roi des idées favorables à ses désirs et à ses « projets, ma langue s'embarrassa subitement, ma « bouche resta fermée, et je ne pus rien dire de ce que « j'avais préparé. Lorsqu'enfin je recouvrai la parole, « ce fut pour faire valoir tous les arguments qui pou- « vaient militer contre la thèse même que j'avais eu l'in- « tention de venir défendre[1]. On comprend quelles

1. Lingard, qui est ordinairement si exact, nous semble avoir un peu altéré les faits, quand il s'exprime ainsi : « Après de longs débats « avec lui-même, Pole s'imagina qu'il avait trouvé un expédient par « lequel, sans blesser sa conscience, il pouvait satisfaire son souve- « rain. » Tome VI de la traduction de l'*Histoire d'Angleterre*.

Lingard fait donc Polus moins faible et moins coupable qu'il ne l'était, au moins d'intention. Voici le texte de Polus, lui-même,

« furent la surprise et l'émotion du roi quand il m'en-
« tendit tenir un tel langage, il porta la main à son
« poignard, m'interrompit vivement et je me retirai
« tout en larmes. »

Quand Polus revint dans sa famille, lord Montaguë et ses frères, saisis d'un grand effroi, lui dirent que son obstination les conduirait à la ruine et peut-être au supplice. Polus, attribuant à une intervention surnaturelle ce qui s'était passé dans sa conversation avec le roi, n'eut garde de démentir un langage qui lui paraissait avoir été une inspiration directe de l'Esprit-Saint. Il reconnaissait qu'une sorte de miracle l'avait arrêté sur le chemin de l'apostasie. Aussi il consentit, à écrire au roi une lettre modeste et touchante, où il maintenait avec fermeté son opinion personnelle sur le divorce, en déplorant son malheur de ne pouvoir partager celle de son auguste bienfaiteur et parent. Montaguë se rendit auprès de Henri pour excuser son frère. « Milord, lui dit le roi, je ne saurais m'offenser d'une lettre si sage et si

dans la partie de sa narration qui ne s'accorde pas avec le récit de l'historien anglais :

« *Ad regem*,

« Ut veni valde expectatus, quemadmodum initio sermonis ipse tes-
« tatus est, quum, ut ejus satisfactioni satisfacerem ingressum in cau-
« sam quærerem, hic non dicam hæsitasse me, non satis quæ dicere
« volui, explicasse ; sed, o bonitatem divinam ! Ita mihi et lingua
« plane impedita et os obstructum, ut ne verbum quidem effari
« potuerim de iis quæ mecum eram meditatus. Cum autem loqui
« tandem cœpissem minima de rerum, quæ eam sententiam oppugna-
« rent, *cujus defensor* expectatus veneram hic, quam graviter percul-
« sus fuerit et attonitus, nihil attinet dicere, etc. » *De Ecclesiæ unitatis defensione*. Lib. III, cap. III, fol. LXXVI. Dans son apologie adressée au parlement, Polus se sert à peu près des mêmes termes pour raconter ce fait.

affectueuse. Je suis toujours attaché à votre frère, malgré son entêtement dans ses idées fausses, et, s'il était de mon opinion, je l'aimerais mieux qu'aucun autre homme de mon royaume. »

Henri VIII avait encore gardé à cette époque quelque chose de son ancienne générosité. Il continuait de permettre l'opposition quand elle se produisait dans des termes respectueux. Le temps n'était pas éloigné où il ne devait plus la supporter sous aucune forme.

CHAPITRE XVIII

Les deux ministres de Henri VIII : le docteur Gardiner, ses talents diplomatiques; Thomas Morus. — Son père, juge au banc du roi : lui-même est avocat et député : il devient *Leader* des Communes. — Cromwell, son origine et ses premières aventures; il se montre au début de sa carrière hostile à l'église.— Couronnement de Charles-Quint à Bologne. — Ambassade auprès du pape et de l'empereur confiée au comte de Wiltshire, père d'Anne de Boleyn.— Cranmer l'accompagne comme théologien. — Accueil froid et hautain de Charles-Quint. — Henri, découragé, est sur le point d'abandonner lady Anne et de revenir à Catherine.— Par l'inspiration des Boleyn, Cromwell tente un coup hardi. — Il demande une audience particulière à Henri VIII, l'endurcit contre tout scrupule et devient son mauvais génie.— Il fait passer des résolutions favorables au divorce, et un premier bill de suprématie spirituelle du roi, d'abord à la convocation du clergé, puis aux deux Chambres du Parlement.

L'héritage de Wolsey fut partagé entre Gardiner et Thomas Morus, dont nous avons déjà parlé.

Steven ou Stevens Gardiner était né à Bury-Saint-Edmond, de parents très obscurs. Il passa les premières années de sa vie à l'Université de Paris où il se fit une assez grande réputation comme jurisconsulte et plus encore comme humaniste : car il récitait et jouait même avec beaucoup de verve les comédies de Plaute ; on l'avait appelé *Felix actor et eloquens* [1]. En 1525, il devint

1. John Leland le caractérise ainsi dans ses *Encomia*, p. 117. — Voir aussi Brewer, *Introduction*, tome IV, p. CXXXVI.

maître ou professeur au collège de la Trinité à Cambridge. En 1526, il entra au service de Wolsey, ce qui commença à le faire connaître dans le monde politique.

On se rappelle qu'il fut désigné par le cardinal pour remplir avec Fox une difficile mission auprès de Clément VII. Il s'y distingua par son talent, qui le mit à la tête de la députation, et il s'y fit remarquer plus encore par son audace et par son arrogance envers le souverain pontife.

La manière dont il s'était acquitté de son ambassade plut à Henri VIII qui lui accorda toute sa confiance et le fit secrétaire d'Etat; il devint ainsi le successeur du grand ministre auprès duquel il avait fait son apprentissage des affaires publiques.

S'il n'avait pas été engagé dans le sacerdoce, il aurait été peut-être promu aussi aux fonctions de chancelier. Mais le roi ne voulait plus de prêtre dans ce poste éminent.

Gardiner, si hardi contre le pape, tremblait devant Henri VIII : il se montra toujours prêt à toutes les complaisances, à toutes les servilités pour flatter les passions de son maître. Il était de la race de ces prélats de cour qui perdent les rois en pliant à leurs caprices la loi même de Dieu [1].

Le jurisconsulte Thomas Morus, qui fut pourvu de la charge de grand chancelier, avait un caractère bien différent.

Son père avait été juge à la cour du banc du roi ; il voulut faire de son fils un homme de robe. Aussi, au

1. Il faut avouer pourtant qu'il se conduisit mieux dans la seconde partie de sa vie.

sortir d'Oxford où Thomas avait achevé avec succès ses hautes études, le jeune étudiant s'initia à la jurisprudence de très bonne heure. Mais il paraît qu'il fut momentanément infidèle à la jurisprudence pour la théologie; il avait à peine un peu plus de dix-huit ans quand il fit des conférences à Londres dans l'église de Saint-Laurent, sur la *Cité de Dieu* de saint Augustin. Son enthousiasme pour l'évêque d'Hippone ne connaissait pas de limites. C'est à cette époque de sa vie qu'il voulut revêtir la robe de bure des moines franciscains, après s'y être préparé par une vie de mortifications. Mais son directeur le détourna de ce projet. Sa véritable vocation était d'être le modèle des époux et des pères de famille et de donner l'exemple d'une intégrité parfaite et d'une héroïque indépendance dans la vie publique.

Sur la fin du règne de Henri VII, après avoir été sous-secrétaire dans la Cité, il avait été envoyé à la Chambre des communes et s'était montré l'adversaire ardent des impôts dits de bénévolence que l'avare monarque avait voulu établir en Angleterre. Le premier des Tudors était disposé, comme le furent presque tous ses successeurs, à tempérer, par beaucoup d'arbitraire, les libertés constitutionnelles du pays. En conséquence, voulant se venger du nouveau député de l'opposition, qui, n'ayant aucune fortune, n'offrait pas de prise aux amendes et à la confiscation, il fit intenter à son père, sir John More, un procès criminel sous je ne sais quel prétexte. Le vieux juge fut mis à la Tour. Le docteur Fox conseilla au jeune Thomas de se mettre à la *merci du roi* et de faire amende honorable pour obtenir la grâce de son père. Un autre ecclésiastique supplia le jeune

orateur de n'en rien faire, au nom de sa dignité. C'est ce dernier conseil que suivit Thomas Morus.

Sur ces entrefaites, Henri VII mourut. Thomas n'eut plus besoin d'aucun sacrifice d'honneur pour racheter la liberté de son père ; envoyé au parlement par ses concitoyens, lors de la session de 1522-1523, il s'y distingua comme orateur ; il fut nommé leader ou président de la chambre des communes[1]. Mais ce fut surtout au barreau que Morus se fit une brillante position.

On le chargea un jour, auprès de la chambre étoilée, d'une cause intéressante : le nonce l'avait choisi pour réclamer, au nom de la cour de Rome, un vaisseau de Léon X qui avait été saisi au profit de la couronne d'Angleterre. Il gagna sa cause et Henri VIII, qui assistait à l'audience, fut tellement ébloui du talent de l'éloquent avocat qu'il le fit successivement maître des requêtes, membre du conseil privé, trésorier ou chancelier du duché de Lancastre.

Une plaidoirie heureuse pour un pape avait été la cause de son élévation ; son dévouement pour la papauté fut plus tard le motif de sa disgrâce et de sa ruine.

Henri VIII, en le choisissant pour chancelier et gardien du sceau de l'Angleterre, avait eu soin de le prendre dans une famille peu élevée, qui ne se trouvait alliée ni aux grands dignitaires du clergé ni à la haute noblesse du pays. Il comptait sur la reconnaissance servile de Morus qui lui devrait tout : mais il avait à faire à une conscience trop noble et trop pure pour se donner ou pour se vendre.

1. Lingard, *loco citato*, trad., tome VI, p. 401.

Néanmoins on est étonné que Thomas Morus, adversaire du divorce, et dans le temps où ce procès du divorce n'était pas encore terminé, ait accepté la succession du cardinal Wolsey au poste périlleux de chancelier et de ministre de Henri VIII.

Il n'était pas ambitieux et ne passait pas pour l'être. Il dit qu'il acceptait cette charge afin de tâcher d'être utile à son pays, et tout le monde le crut.

Quand on l'installa sur le siège de chancelier, il répondit à l'allocution du duc de Norfolk, président du conseil, par un discours plein de dignité et de courage ; il se terminait ainsi : « Me voici assis sur un marbre où « les dangers et les soucis monteront avec moi. La chute « d'un homme aussi éminent, aussi puissant que le car- « dinal Wolsey est une grande leçon pour son succes- « seur ; et sans la confiance du prince, sans la bien- « veillance de mes nobles collègues, je m'éloignerais « d'un trône où je crois apercevoir l'épée de Damoclès « suspendue sur ma tête [1]. »

Morus partagea désormais son temps entre ses hautes fonctions et sa vie de famille. Il ne changea rien à la simplicité de ses habitudes et à ses pratiques pieuses [2].

Le conseil des ministres, dont faisait partie le vicomte

1. Rudhært, *Thomas Morus*, Nurnberg, 1829.

2. On a remarqué que l'opposition contre Wolsey se composait non-seulement des luthériens ou protestants, mais encore des catholiques, qui avaient été mécontents de sa politique à double face. Henri VIII se crut donc obligé de donner satisfaction aux deux partis dont se composait cette opposition. Il est probable qu'avant d'accepter la place de chancelier, Morus consulta les évêques restés bons catholiques, tels que Fisher et peut-être le nonce lui-même, et que tous lui conseillèrent de ne pas refuser. On espérait qu'il pourrait être utile à l'Eglise.

de Rochford qui fut créé comte de Wiltshire, se compléta un peu plus tard par l'adjonction de Cromwell, l'ancien secrétaire de Wolsey.

Cromwell était le fils d'un foulon des environs de Londres. Il avait pris de bonne heure du service comme volontaire dans l'armée du connétable de Bourbon en Italie. Il assista au sac de Rome; là, il devint teneur de livres d'un libraire vénitien, et se mit au courant de la littérature italienne de cette époque. Il ne tarda pas à revenir à Londres, se fit inscrire au barreau et se rangea parmi les hommes de loi qui font profession de défendre les droits de l'Etat [1]. C'est à ce titre qu'il fut nommé par Wolsey intendant des petits monastères sécularisés d'après les ordres de Henri VIII, et il trouva à faire de très grands profits dans l'exercice de ces fonctions. Quand le cardinal fut exilé et tomba malade à Esher, il l'abandonna assez brusquement, vint à Londres offrir ses services aux ministres de Henri VIII et fut confirmé dans ses emplois en attendant qu'on lui conférât de plus hautes dignités.

C'est avec l'appui et d'après les conseils de ce jurisconsulte que Henri VIII convoqua le parlement vers la fin de l'année 1529 et qu'il y commença sa guerre contre les immunités de l'Eglise et contre l'autorité pontificale. Il y fit passer des bills qui portaient que tout membre du clergé, qui aurait obtenu en cour de Rome une permission de résidence dans sa cure ou une dis-

1. *Domi reversus causidicis se immiscuit his qui jura regni profitentur*. Polus, *Apol. Reg.*, tome I, p. 126 et suiv. Il y a eu de tout temps et dans tous les pays des légistes qui ont fait profession de soutenir les droits ou plutôt les prétentions de l'Etat contre l'Eglise.

pense pour posséder plus de bénéfices que ne permettait le statut, serait passible, dans le premier cas, d'une amende de vingt livres, dans le second de soixante-dix livres et de la confiscation du produit de ces bénéfices [1]. On n'a pas besoin de dire que ces bills passèrent sans difficulté. Il aurait été inouï qu'un parlement ou une convocation des députés du clergé eût donné à cette époque le moindre signe d'indépendance.

« On aurait peine à trouver alors une seule protestation « d'un parlement contre un acte de la couronne, quelque « injuste et quelque tyrannique qu'il pût être [2]. » D'ailleurs la Chambre des communes avait des tendances favorables aux idées de réforme qui s'étaient propagées déjà dans une grande partie de l'Allemagne; elle était donc fort disposée à bien accueillir toute mesure hostile à l'Eglise romaine.

Pendant ce temps, une réconciliation complète s'était opérée entre Charles-Quint et Clément VII. Charles, dans un intervalle de paix que lui avaient laissé ses ennemis, voulut se faire couronner empereur par les mains du pape. Le 5 novembre 1529, Charles-Quint se rencontra avec le Saint-Père sur la place de

1. La Chambre basse du clergé se plaignit de n'avoir pas été consultée par avance sur ces statuts : *Nec consenserunt per se, nec per procuratores suos neque super iisdem consulti fuerunt.* Collier, *Mémoire*, XXVIII.

2. *Introduction*, etc., par le professeur Brewer, tome IV, p. DCXLVII. C'est cette même Chambre qui libéra le roi d'un prêt que lui avaient fait ses sujets, six ans auparavant, sous prétexte que la prospérité de la nation, sous l'administration paternelle du roi, devait engager ses sujets à lui témoigner leur reconnaissance en lui faisant la remise de ses dettes. Une concession semblable fut faite par le clergé. Lingard, tome VI, p. 245.

Bologne, lui baisa les pieds devant tout le peuple, puis la main et l'anneau, et Sa Sainteté, l'ayant relevé, lui présenta la joue et l'embrassa : c'était l'amnistie donnée au sac de Rome [1].

Le couronnement eut lieu ensuite avec une grande pompe dans l'église de Sainte-Pétronille. Le pape mit la couronne de fer de Charlemagne sur le front du nouvel empereur, et Charles prêta serment de défendre le pape et l'Eglise romaine, le patrimoine, les privilèges et les droits du Saint-Siège.

Comme Charles devait passer plusieurs mois à Rome avec le pape, Henri VIII eut la singulière idée de leur envoyer une ambassade extraordinaire à l'un et à l'autre pour tâcher d'arracher leur assentiment à ses projets de divorce. Il pensait que le duc d'Albanie, son ambassadeur actuel, n'avait pas su s'y prendre comme il l'aurait fallu, et que ses maladresses pourraient être réparées par des agents plus habiles.

Henri ne craignit pas de mettre à la tête de l'ambassade le comte de Wiltshire, le père même d'Anne de Boleyn, sous prétexte que personne ne devait être plus intéressé que lui au succès de sa mission. Il lui adjoignit trois collègues : Stokesley, évêque élu de Londres, le docteur Rowland-Lee, chapelain royal, et Benett, jurisconsulte. Enfin il nomma théologien de l'ambassade Thomas Cranmer, prêtre attaché à la famille de Boleyn

1. Les ambassadeurs français prétendirent que Clément fit cette cérémonie à contre-cœur. Le cardinal de Grammont s'exprime ainsi en parlant de ce pape : « Aucunes fois qu'il pensoit qu'on ne le re- « gardast, il faisoit de si grands soupirs, que pour pesante que fût sa « chape, il la faisoit branler à bon escient. » — Lettre du 25 février 1530, pièces justificatives, tome III, p. 386.

et à lady Anne en particulier. Cet ecclésiastique, qui devint archevêque de Cantorbéry et qui joua un si grand rôle dans l'affaire du divorce, avait des antécédents déplorables.

A Cambridge où il avait été *fellow*, il s'était prononcé contre les monastères et en faveur du divorce. Marié à cette époque, avant d'avoir reçu les ordres, avec une fille d'auberge, il quitta momentanément l'université ; mais, étant devenu veuf, il s'était empressé d'y rentrer. Plus tard étant prêtre, il se remaria secrètement en Allemagne pendant la mission qu'il eut à remplir auprès des universités de ce pays : il y avait épousé la petite-fille du pasteur Osiander, mais il la laissa dans son pays et ne l'appela pas en Angleterre [1]. Cranmer rapporta alors du continent des idées luthériennes, qui dépassaient celles de Henri, mais qui le rendaient d'un instrument commode pour le schisme, si le roi devait y avoir recours.

C'est ce docteur fort suspect, qui était chargé de remettre lui-même au pape l'écrit qu'il avait composé sur l'illégitimité du mariage de Henri avec Catherine d'Aragon.

Les ambassadeurs étaient autorisés à employer tous les moyens de séduction possibles autour du pape et de l'empereur. Mais la corruption, qui avait pu réussir avec quelques docteurs des universités, devait échouer au pied de ces deux grands trônes qui dominaient la chrétienté,

1. Il y a quelques doutes sur l'époque de ce mariage : mais le fait lui-même est attesté par Godwin, *Annales*, p. 49 et 138. Osiander était pasteur à Nuremberg ; c'était un des disciples les plus zélés de Luther.

l'un dans l'ordre spirituel, l'autre dans l'ordre temporel[1].

Suivant Joachim de Vaux, les ambassadeurs devaient avoir un grand luxe et déployer beaucoup de magnificence, « comme pour faire comprendre à Sa « Sainteté que si elle avait des besoins d'argent, le roi « d'Angleterre en aurait à son service. »

Clément VII ne comprit pas ou ne voulut pas comprendre le sens de ce langage muet : cependant il reçut le comte de Wiltshire et ses collègues avec bienveillance en disant qu'il ferait pour Henri VIII tout ce qu'il pourrait[2].

Les ambassadeurs anglais ne furent pas aussi bien accueillis par Charles-Quint; quand ce prince aperçut le comte de Wiltshire, père de lady Anne, lequel se disposait à prendre la parole, il ne put retenir un mouvement d'indignation.

« Vous êtes partie intéressée dans la cause, monsieur, « lui dit-il, laissez parler vos collègues. » Le comte devait avoir fait provision de beaucoup d'audace pour braver les difficultés de la mission, poste qu'il n'avait pas craint d'accepter et peut-être même de briguer ; aussi répondit-il sans se déconcerter un seul moment :

« Je ne suis pas ici un père venant défendre les in-

1. Il paraît qu'il s'était décidé, peu de jours auparavant, à signer un bref pour défendre à Henri VIII de contracter un second mariage et pour lui enjoindre de traiter Catherine comme sa femme légitime et qu'après son entrevue avec les ambassadeurs il consentit à suspendre l'expédition de ce bref.

2. « El comte aveva commission di fare una grossa spesa, come sarebbe sovenir, à SS. in questi suoi bisogni d'una buona somma di denari, » p. 409. Lettre de Joachim de Vaux à François adressée à Londres au mois de mars 1530. Ce diplomate écrivait toujours en italien.

« térêts de sa fille, mais un ambassadeur repré-
« sentant la personne de son souverain : a ce titre,
« Votre Majesté voudra bien m'accorder quelque
« attention ; si elle ne prend pas en bonne part
« les communications que j'ai à lui faire de la part
« de mon maître, Elle saura que la désapprobation de
« l'empereur n'empêcherait pas le roi d'Angleterre de
« demander et d'obtenir justice. » Puis il osa offrir à Charles-Quint, comme prix de son acquiescement aux désirs de Henri, une somme de 300 mille couronnes, la restitution à Catherine de sa dot qui montait à 400 mille écus, à quoi on ajouterait pour cette princesse une pension viagère, qui lui permettrait d'avoir un train de vie conforme à sa haute naissance.

L'empereur répondit avec une dignité froide et hautaine : « Je ne suis pas un marchand pour vendre
« l'honneur de ma tante : la cause est actuellement
« portée devant le tribunal compétent : si la décision
« du souverain pontife est contraire à Catherine, je me
« soumettrai et je garderai le silence ; si elle est
« favorable, je soutiendrai sa cause jusqu'au bout
« par tous les moyens que Dieu a mis à ma dispo-
« sition. »

Les ambassadeurs anglais restèrent encore quelque temps à Rome pour recueillir les délibérations et les décisions plus ou moins authentiques, plus ou moins motivées des diverses universités qui s'étaient prononcées en faveur du divorce ; mais, d'une part, Clément VII n'avait pas tardé à apprendre par quels artifices on avait obtenu ces prétendus suffrages de la science ; d'autre part, le plus grand nombre de ces universités s'étaient appuyées sur la supposition que le mariage

entre Arthur et Catherine aurait été consommé, fait que n'avait cessé de contredire énergiquement Catherine elle-même et qu'Isabelle, de son vivant, n'avait pas cru pouvoir admettre [1] : il n'y avait donc nul compte à tenir de pareilles autorités.

Alors les agents diplomatiques de Henri l'avertirent que, sur les instances des ambassadeurs impériaux, le pape, malgré tous ses efforts pour traîner l'affaire en longueur, serait forcé de donner et de publier un bref qui interdirait aux archevêques et aux évêques, aux cours et aux tribunaux, de rendre un jugement quelconque dans l'affaire du mariage de Henri et de Catherine, réservant au souverain pontife seul de prononcer ou de refuser le divorce.

C'est le comte de Wiltshire lui-même, en qui il avait tant de raisons de se confier, qui fit savoir à son maître que tous les expédients légaux semblaient épuisés, et qu'un courant favorable à l'empereur et à Catherine tendait à prévaloir à la cour de Rome.

En apprenant ces nouvelles, Henri devint pensif et rêveur. Il déplora l'inutilité des efforts immenses qu'il avait faits jusque-là. Sa résolution commença à chanceler : il donna à entendre à quelques-uns de ses confidents qu'on l'avait trompé, qu'il n'aurait pas songé au divorce avec Catherine s'il n'avait pas cru pouvoir l'obtenir d'une cour ecclésiastique régulière ou du pape lui-même ; puisque l'assurance qu'on lui en avait donnée n'avait nul fondement, comme il était forcé de le reconnaître, il voulait, disait-il, renoncer à la poursuite de ce procès, abandonner Anne de Boleyn et rendre

1. Voir le chapitre III de la première partie.

à Catherine tous ses droits de femme légitime[1].

Ces expressions de découragement et de repentir arrivèrent comme de sinistres menaces jusqu'aux oreilles des Boleyn et de lady Anne elle-même. Toute cette coterie fut saisie d'inquiétude et frappée d'épouvante. Déjà on présageait leur ruine quand un incident inattendu vint les sauver en produisant dans l'esprit mobile de Henri VIII un revirement complet.

Nous avons dit quels étaient les antécédents de Cromwell. Quant à sa moralité, nous en avons donné la mesure en rapportant son entretien avec le jeune Polus. Il s'était vendu aux Norfolk et aux Wiltshire ; leur disgrâce aurait entraîné la sienne. Péril pour péril, il aima mieux tenter un grand coup : pour un ambitieux tel que lui, c'était jouer à quitte ou double.

Les souverains les plus accoutumés à ce que tout plie au gré de leurs volontés et de leurs caprices s'arrêteraient souvent sur la route du mal, s'ils n'étaient pas poussés par quelque être plus cynique et plus méchant qu'eux-mêmes. Assuérus avait rencontré son Aman, Tibère, son Séjan ; Néron, son Narcisse; Henri VIII eut son mauvais génie dans Cromwell.

Le fils du foulon des faubourgs de Londres, l'ex-compagnon d'armes, de pillages et d'orgies des grossiers lansquenets, auteurs du sac de Rome, ne craignit pas de demander à Henri VIII une audience particulière ; en s'inspirant de sa perversité, dissimulée sous le masque du dévouement, il osa intervenir dans les combats inté-

1. Polus atteste ce fait d'après le témoignage de l'un de ceux à qui de pareilles confidences furent faites. *Mihi referebat qui audivit. Apologia ad Carolum Quintum Cæsarem*, p. 127.

rieurs de cette âme hésitante, agitée, découragée.

En se trouvant en la présence du roi d'Angleterre, Cromwell parut d'abord ému, presque intimidé. Il semblait avoir quelque peine à aborder son sujet, à donner son avis à un monarque si puissant, si éclairé, sur une affaire aussi délicate que celle du divorce; néanmoins, en voyant les préoccupations et les inquiétudes de son bien-aimé souverain, il avait cru ne pouvoir pas garder le silence. C'était sans doute bien de la présomption de sa part, mais il pensait que si les conseillers ordinaires de la couronne se taisaient dans cette circonstance, c'était par une crainte mal entendue de déplaire à leur maître. Quant à lui, il s'était résolu à tout braver, pour tâcher d'être utile à son roi et à son pays.

« L'opinion de la chrétienté, ajoutait-il, s'est prononcée « dernièrement en faveur du divorce par la bouche d'un « grand nombre d'universités et des principaux théolo- « giens et jurisconsultes de l'Europe. Il manque encore, « il est vrai, l'approbation du pape, qui est tenue en « échec par les menaces de l'empereur. Mais, si le roi « n'obtenait pas de la cour de Rome le jugement favorable « qu'il est en droit d'attendre, devrait-il donc, pour cela, « abandonner la partie et renoncer à demander justice? « Ne devrait-il plutôt imiter ceux des princes d'Allema- « gne qui venaient de se soustraire au joug de la pa- « pauté? Et, en s'appuyant sur l'autorité de son parle- « ment, ne pouvait-il pas se déclarer lui-même chef de « l'Eglise dans son royaume? L'Angleterre avait actuel- « lement deux souverains; c'était un monstre à deux « têtes. Mais si Henri VIII n'hésitait pas à prendre en « main l'autorité usurpée par le pontife, il mettrait fin à « cette grande anomalie : toutes les difficultés présentes

« s'évanouiraient en même temps, et les hommes d'E-
« glise, attachés fortement à leurs bénéfices et à leur
« fortune, se mettraient à la disposition de leur souve-
« rain, et deviendraient les ministres les plus dociles de
« ses volontés. » Il dit encore que le serment prêté au pape par l'évêque, le jour de sa consécration, lui semblait être contraire au serment d'allégeance envers le roi et que ces contradictions devaient cesser [1].

Henri, qui avait d'abord écouté Cromwell avec une surprise inquiète, se laissa peu à peu aller aux séductions de sa parole ; ce qu'il avait d'abord regardé comme impossible finit par lui paraître acceptable et facile. Il céda donc aux insinuations de l'adroit tentateur et s'endurcit à jamais contre tout remords. Le projet qui lui était proposé lui offrait les moyens d'arriver sûrement au but qu'il poursuivait depuis si longtemps et qui semblait fuir toujours devant lui. Il entrevoyait aussi dans l'exécution de ce projet l'occasion de se rendre maître d'une bonne partie des richesses du clergé. Aussi il remercia beaucoup Cromwell de ses conseils hardis et judicieux, et lui ordonna de prêter serment comme membre de son conseil privé. Quelque temps après, il le nommait chancelier de l'échiquier [2].

Mais comment arriver à obtenir la soumission du clergé que le nouveau membre du conseil avait en quelque

1. Nous n'avons fait que traduire du latin en français ce discours que Polus reproduit dans ses écrits, en s'exprimant ainsi : « Hoc pos-
« sum affirmare nihil in illa oratione positum alicujus momenti, quod
« non ab eodem nuncio (Cromwell en personne) eo narrante intellexi,
« vel ab eis qui ejus concilii fuerunt participes. » Pol., p. 123.

2. Il fut plus tard nommé *vicaire-général* de l'Eglise anglicane : le vicaire ou vice-gérant était digne de son chef.

sorte garantie au roi d'Angleterre? Cromwell avait conçu à ce sujet un plan d'une habileté singulière, dont le succès lui paraissait assuré. On reconnaîtra, quand nous l'aurons exposé, que l'élève de Machiavel, dès ses débuts comme homme d'Etat, égalait ou même dépassait son maître.

Nous avons déjà parlé de ces vieux statuts de *præmunire* qui condamnaient à la confiscation des biens et à l'emprisonnement quiconque poursuivait des provisions ou des expectatives à la cour de Rome, ou portait aux tribunaux ecclésiastiques des causes qui étaient du ressort des juges séculiers. Le cardinal Wolsey, pour ne pas irriter le roi, s'était avoué coupable de contravention à ces statuts; et pourtant il aurait pu alléguer d'abord qu'ils étaient tombés en désuétude, et ensuite que des lettres patentes de Henri VIII l'avaient formellement dispensé de les observer [1]. Mais la confession de culpabilité de l'infortuné cardinal, qui avait pour but unique d'attendrir son maître et d'obtenir son pardon, fournit à Cromwell une arme contre le clergé d'Angleterre tout entier, qui avait reconnu l'autorité de Wolsey, soit comme légat du pape, soit comme juge ecclésiastique. Il y trouva la preuve que ce clergé s'était rendu complice de l'illustre criminel, condamné sur son propre aveu.

Le roi goûta les raisons et adopta le système de son ministre. En conséquence, il ordonna à son attorney général de citer le clergé anglais tout entier devant la cour du banc du roi et, en même temps, il chargea Cromwell de réunir ce qu'il appelait *la convocation*. La

1. Voir ci-dessus, p. 367.

convocation était, comme on sait, une assemblée générale du clergé divisée, comme le parlement, en deux chambres, une chambre haute où siégeaient les prélats, une chambre basse, composée des simples bénéficiers.

En présence de cette imposante assemblée, Cromwell eut l'audace d'exposer que le premier devoir d'un sujet loyal était de respecter et de servir fidèlement le roi, image de Dieu sur la terre, et que tous les membres du clergé d'Angleterre avaient enfreint ce devoir en se soumettant à l'autorité du légat contre les statuts du *præmunire*, en vertu desquels le roi aurait le droit de les faire condamner à la confiscation de tous leurs biens au profit de la couronne.

Là-dessus, plusieurs prélats demandent la parole. Cromwell refuse de les écouter et lève la séance.

L'effet d'intimidation était produit. L'astucieux homme d'Etat veut en profiter. Trois jours après, la convocation est réunie de nouveau : on lui pose alors deux grandes questions à résoudre. La première est celle de savoir si tout mariage entre beau-frère et belle-sœur était défendu par le droit divin : la seconde, si le mariage du prince Arthur et de la princesse Catherine avait été consommée. La convocation, à une grande majorité, se décide dans les deux questions pour l'affirmative.

Puis, après avoir fait ces concessions pour rentrer dans la faveur du roi, ces prélats demandent grâces pour les pénalités qu'ils ont encourues d'après les bills de *præmunire :* on leur répond qu'ils ne pourront s'en racheter qu'à prix d'argent ; ils offrent alors une rançon de cent mille livres; mais Henri VIII leur fait dire qu'il n'accepterait pas cette somme, et ne leur ferait pas grâce, s'ils ne joignaient pas à leur acte de donation une

clause qui le reconnût comme chef suprême de l'Eglise d'Angleterre.

C'était aller bien vite ; cela semblait contraire au tempérament anglais, qui ne marche que pas à pas, surtout quand il s'éloigne de ses anciennes traditions. Néanmoins, l'impression de terreur produite sur le clergé était telle que Henri VIII, toujours poussé par Cromwell, avait cru pouvoir tout oser et qu'il espérait tout emporter du même coup.

Il y eut une grande stupeur dans l'assemblée, quand Cromwell y fit connaître cette nouvelle exigence du roi : mais personne ne se pressait de rompre le silence, quand le docteur Toustall, récemment nommé au siège de Durham, crut devoir avertir du danger ses anciens dans l'épiscopat ; il leur posa la question avec une clarté courageuse et peut-être importune pour plus d'une conscience servile : « Si la clause que l'on nous demande d'insérer, « dit-il, ne tend qu'à constater que le roi est chef du « temporel, à quoi bon le dire? Mais, si elle a pour but « d'établir que le roi est aussi chef du spirituel, elle est « contraire à la doctrine de l'Eglise catholique ; je supplie donc tous ceux qui sont ici présents de témoigner « qu'ils refusent d'y adhérer, et d'ordonner l'insertion « de leur protestation dans les procès-verbaux de la « convocation [1]. »

Cet acte de fermeté était au-dessus des forces de la majorité de l'assemblée : là où il aurait fallu un refus net et vigoureux, on chercha des expédients, des transactions. Warham, archevêque de Cantorbéry, déclara reconnaître la suprématie du roi d'Angleterre, *quan-*

1. Wilk, *Concilia*. In-fol., tome III, p. 745.

tum per legem Christi liceat. Henri, à qui les commissaires royaux vinrent soumettre cet amendement, commença par se fâcher très vivement : « Mère de Dieu ! « s'écria-t-il, je croyais me moquer des évêques et ce « sont eux qui se moquent de moi ! Retournez auprès « d'eux et dites-leur que je n'ai que faire de leur *quan-* « *tum,* ou de leur *tantum.* Que l'on vote suivant ma « volonté, voilà tout [1] ! »

Cependant on fit comprendre au roi que, tant que Rome n'avait pas prononcé son jugement doctrinal contre le divorce, il restait une chance dont on ne devait pas se priver, qu'il pouvait être utile de laisser entrevoir la rupture, mais qu'il serait intempestif et impolitique de la consommer sur-le-champ.

Il crut donc devoir se contenter de cette formule : « Le « roi est reconnu comme le premier protecteur, le seul « et suprême seigneur de l'Eglise et du clergé d'Angle- « terre, *autant que le permet la loi du Christ.* » Ainsi il y avait dans ces derniers mots un lien fragile qui rattachait encore la monarchie britannique à l'unité romaine. Ce lien, Henri le romprait sans peine plus tard, si son divorce était définitivement condamné par le souverain pontife.

On serait étonné que Fisher et Polus n'eussent pas adhéré à la proposition de Tunstall, si l'on ne savait pas que tous deux avaient protesté par leur absence [2]. Du reste, dès 1529, quand le roi et Wolsey lui-même

1. *I will have no* QUANTUM *nor* TANTUM *in the business, but let it be done. The life and Death of the renowed John Fisher, bishop of Rochester.* By Thom. Bayley, London, 1740, in-12, p. 135.

2. Polus dit formellement qu'il n'y assistait pas : *Dum hæc statuerentur, non adfui,* etc., XIX-LXXXII.

avaient demandé la suppression des *petits* monastères, que l'on présentait comme une utile réforme, Fisher avait jeté le premier cri d'alarme : il avait osé dire que l'on ne *voulait pas le bien, mais les biens de l'Eglise*, et que l'on s'acheminait, à la suite du luthéranisme, à briser le lien qui rattachait l'Angleterre au siège apostolique [1].

La suprématie spirituelle du roi, après avoir été consentie par l'assemblée du clergé, semblait devoir être adoptée sans débats, par la Chambre des lords et par la Chambre des communes : celle-ci cependant fit quelques difficultés : mais elle finit par donner ses suffrages presque unanimes au *bill* de suprématie tel que l'avait amendé et voté la convocation ecclésiastique.

2. « It is not so much the good, as the goods of the church wich men « are now looking after. » Tytler, l. V, p. 303.

CHAPITRE XIX

Nouvelle pression vainement tentée sur Catherine. — Sa disgrâce et son renvoi de la cour. — Délais demandés au pape par les ambassadeurs anglais. — L'état d'hostilité contre Rome va toujours s'aggravant. — Bref d'avertissement adressé par Clément VII à Henri. — Suppression des *annates* par le Parlement.— Proposition du député Nicolas Temse, favorable à Catherine. — Démission de Thomas Morus. — Nouvelle ambassade anglaise à Rome. — Henri ne veut pas se faire représenter devant la cour du Consistoire par un procureur fondé : il envoie un *excusateur*. — Dispute très vive entre les ambassadeurs impériaux et les agents anglais. — Clément VII accorde à ceux-ci de nouveaux délais et réclame l'intervention de François Ier dans cette affaire. — Excellente attitude de ce prince.

Le clergé et le parlement, qui représentaient les forces vives de toute l'Angleterre, s'étaient prononcés contre la validité du mariage de Henri VIII : Catherine semblait abandonnée de tous. Anne de Boleyn, impatiente d'avancer l'heure de son triomphe, obtint de Henri qu'on profitât du découragement où devait être tombée sa rivale, afin de l'engager à cesser toute résistance. Une tentative de pression fut donc encore exercée sur cette noble et malheureuse princesse.

Aussitôt après la prorogation, Henri VIII envoya à Catherine plusieurs seigneurs de sa cour, qui lui proposèrent de s'en rapporter, sur la question de validité du mariage, à l'arbitrage de quatre lords spirituels et de quatre lords temporels de la chambre haute. Les commissaires firent encore valoir les inquiétudes de con-

science de Henri VIII, qui devaient être apaisées le plus tôt possible. Mais cette fois le piège était grossier ; consentir à cet arbitrage, c'eût été, pour la reine, souscrire à sa condamnation. Aussi, aux instances des commissaires royaux elle répondit avec beaucoup de calme et de fermeté : « Que Dieu donne à mon royal époux la « paix de l'âme ; mais dites-lui que je suis sa femme lé- « gitime, mariée par le pouvoir de la sainte Eglise : « la cour de Rome est saisie de la question ; — quand « elle aura parlé, je me soumettrai. »

Henri déclara alors qu'il n'avait plus de ménagements à garder. Il fit dire à Catherine qu'elle eût à quitter au plus tôt le palais de Windsor où elle résidait ; elle lui fit répondre sans s'émouvoir qu'en quelque lieu qu'elle irait, elle serait toujours sa femme.

Après avoir reçu la missive impérative de Henri, datée du 13 juillet 1531, elle partit le 14 de Windsor et alla ensuite fixer sa résidence à Ampthill. C'est de là qu'elle écrivit au pape Clément VII, pour l'avertir qu'on l'avait chassée de la cour du roi.

Au mois de janvier et au mois de mai suivant (1532), le pape adressa à Henri VIII des brefs d'avertissement dont on doit admirer le ton paternel et l'accent vraiment apostolique. Nous les citons à peu près textuellement dans leur entier :

« Le bruit se répand de tous côtés que, depuis quel- « que temps, vous avez éloigné de votre cour l'illustre « reine Catherine, votre épouse, avec laquelle vous aviez « vécu jusqu'ici dans la plus sainte union. Nous sou- « haitons pour votre honneur que ce bruit soit faux. « On assure que cette princesse a été supplantée par « une indigne rivale qu'on appelle Anne de Boleyn. Une

« chose si contraire à votre devoir, si scandaleuse pour « l'Eglise et si opposée à la paix de votre maison « royale, nous fait une peine infinie. Nous ne doutons « point que lorsque vous serez revenu d'un semblable « emportement, vous ne condamniez vous-même une « passion si peu digne de votre gloire et si fatale à vo- « tre repos. Un prince aussi juste et aussi religieux « que vous l'avez toujours été, ne peut demeurer long- « temps dans un état si peu convenable à sa piété. « Vous avez défendu l'honneur de l'Eglise par votre « plume et par vos armes. Voulez-vous le flétrir par vos « actions, mépriser son autorité et insulter à ses or- « donnances? Vous avez été l'arbitre de la chrétienté « et le médiateur des princes de l'Europe, voulez-vous « mettre le trouble dans votre propre famille? Nous « vous parlons en père, avant que d'agir en juge. « C'est un devoir que vos services et notre reconnais- « sance exigent de nous. Ne fournissez point une telle « occasion d'affliction pour les catholiques, ni un tel « sujet de triomphe pour les hérétiques... Tout ce que « font les princes tire à conséquence. Etant élevés au- « dessus des autres, ils attirent les yeux de tous et tous « veulent les imiter. Un prince chrétien doit avoir soin « du salut public, il y va de sa gloire de le procurer. « D'ailleurs vous devez faire justice au mérite de la « reine, fille d'un grand roi, tante d'un empereur, mère « d'une princesse qui est le fruit précieux de votre af- « fection mutuelle, et qui en doit être le gage inviola- « ble; doit-elle, après un mariage de vingt années, atten- « dre un divorce pour récompense de ses soins et de ses « vertus? Rappelez cette princesse, chassez sa rivale : « ne ternissez point par une seule action la gloire de

« tout un règne. Ne faites point à l'empereur un si « sensible outrage; n'exposez pas la chrétienté à l'in- « vasion des Turcs. Charles et Ferdinand ne peuvent « la défendre, s'ils sont obligés à vous faire la guerre. « Songez de combien de maux vous serez la cause, si « vous ne changez de conduite. Songez aux troubles « que vous apporterez dans l'Eglise, si, *sans même at- « tendre ses décisions*, vous passez outre à un nouveau « mariage. Si nos exhortations sont inutiles, nous se- « rons obligés d'avoir recours à des remèdes sévères « et proportionnés à la grandeur du mal [1]. »

Malgré ces avertissements du pape, les choses continuaient d'être poussées jusqu'aux plus dures extrémités. Catherine, après avoir été renvoyée de son palais et exilée loin de la cour, était encore dépouillée de tous les honneurs dus à son titre de reine. Sa fille, violemment séparée d'elle, n'était plus traitée comme un enfant légitime. Les corps de l'Etat, à qui il avait été interdit par le pape d'aborder la question du divorce, tant qu'elle ne serait pas jugée à Rome, n'avaient pas tenu compte de cette défense. La guerre contre le clergé et contre les prérogatives de la papauté avait été engagée avec une singulière audace par Henri VIII, il s'apprêtait visiblement à dénouer ou à briser le dernier lien qui le rattachait au centre de l'unité catholique. Le pape avait bien accordé, aux instances des ambassadeurs anglais, un délai de quelques mois avant de procéder à un jugement définitif, mais on avait violé ouvertement la promesse qui lui avait été faite de garder, pendant ce

1. Nous avons fondu ensemble les deux brefs adressés successivement à Henri VIII.

temps, *toutes choses en l'état,* comme on le dit dans le langage du droit.

Vers ce temps-là, au mois d'avril 1532, le parlement s'était prononcé sur les *annates* [1] plus vite et plus violemment que le roi ne l'aurait voulu. La Chambre des communes proposa aussi d'abolir le serment que les évêques prêtaient au pape. Ces deux mesures, le roi ne les repoussait pas, mais ne voulait pas encore les sanctionner. Probablement, il jouait un double jeu. Il les avait fait proposer par des députés dévoués sans avoir l'air d'en prendre lui-même l'initiative. Le retard mis à la sanction était une menace conditionnelle suspendue sur la tête du pape. Mais, comme contrepoids à ces concessions religieuses, un député appelé Nicolas Temse fit une singulière motion qui prouva que la popularité personnelle de Catherine avait survécu à la ruine même de l'autorité pontificale; il demanda que le roi fût supplié par la Chambre des communes de vouloir bien reprendre sa femme légitime, et de n'en pas épouser une autre; car il pourrait s'élever entre les enfants des deux lits des conflits violents d'où résulteraient des guerres civiles funestes pour l'Angleterre. Temse fut écouté très favorablement par la majorité de ses collègues. On peut comprendre quelle fut l'irritation de Henri VIII, quand il apprit une telle tentative d'opposition, tout à fait inusitée et imprévue, de la part d'un membre de la chambre basse. Il fit remettre sur-le-champ à cette assemblée par le *leader* ou président Thomas Audley, un message par lequel il déclarait que ses affaires de conscience ne

1. Les *annates* étaient le revenu que percevait le pape sur les évêchés laissés vacants.

regardaient pas la Chambre des communes; qu'il avait pour lui l'opinion des plus savants canonistes de l'Europe, enfin qu'à l'âge de quarante-un ans où il était parvenu, il était assez maître de ses passions pour ne pas se laisser gouverner par elles, et pour n'écouter que la voix de la raison, de la justice et d'une saine politique [1].

Le 14 mai suivant, le parlement était prorogé.

Deux jours après, Thomas Morus, voyant avec effroi les dissentiments s'aggraver entre la cour d'Angleterre et la cour de Rome, donna sa démission de la place de lord chancelier. Thomas Audley, l'orateur des communes, lui succéda dans ce poste éminent. C'était un jurisconsulte savant et habile, mais sans aucune moralité; on l'appelait le *grand vendeur de justice* [2].

Cependant on s'émut à Rome et en Angleterre au sujet du dernier bref du pape; car, au bout d'un mois, le roi aurait encouru les censures et excommunications dont il avait été menacé, s'il ne recommençait pas de cohabiter avec sa femme légitime. Une lettre de Nicolas Raince au roi de France nous apprend qu'il obtint de Clément VII de suspendre l'effet des censures pendant un certain temps [3].

Henri VIII avait encore envoyé auprès du pape trois ambassadeurs, Bonner, Benett et Edouard Karnes; il avait permis à ce dernier de prendre le titre d'*Excusateur,* pour suivre son procès à la cour pontificale. Le rapport de la cour de la Rote avait été achevé et présenté

1. *Histoire du divorce,* de Joachim Legrand, tome Ier, p. 223.
2. Lettre de M. de Marillac citée par J. Legrand, *ibid.*, p. 224.
3. Tom. III, *Histoire du divorce* du même auteur, p. 569.

au consistoire. Les ambassadeurs demandèrent à Clément de ne pas assigner leur maître à Rome, mais de nommer de nouveaux commissaires qui jugeraient son procès en Angleterre ; cela leur fut formellement refusé. Ils se plaignirent ensuite de n'avoir pas d'avocat qui fût autorisé à plaider en faveur du roi : on leur répondit que tout avocat de la Rote pourrait défendre librement sa cause. Des mémoires respectifs furent écrits et imprimés. Il avait d'abord été résolu que l'affaire serait, dès le premier jour, plaidée en audience publique et en plein consistoire. Mais, dans la nuit du 15 au 16 février, le pape changea d'avis et préféra entendre d'abord les ambassadeurs et avocats des deux parties, à huis clos et séparément. Les ambassadeurs d'Espagne furent introduits les premiers dans l'antichambre où était Clément VII. Ils lui firent remarquer que le roi d'Angleterre n'avait donné de commission pour le représenter dans le procès suivi à Rome à aucun de ses agents diplomatiques, ni même à Edouard Karnes, qui disait être son *excusateur*, titre nouvellement inventé et inconnu dans les pratiques du droit, soit canonique, soit civil : suivant eux, rien n'attestait officiellement que Henri VIII reconnût la compétence de la cour de Rome, et il fallait exiger, de la part du prétendu *excusateur* et de ses collègues, des lettres de créance ou des procurations bien en règle avant de les admettre à plaider au consistoire pour le prince qu'ils disaient être leur client. Le pape, après les avoir écoutés assez longtemps, ne parut pas avoir égard à ces fins de non-recevoir [1].

1. *Journal de Clém. VII*, écrit par *Blosius Baronius*, de *Martinellis*,

A peine furent-ils sortis qu'il reçut à leur tour en audience particulière Gregorio Casali et Ghinucci, évêque de Worcester : tous les deux soutinrent que, le roi d'Angleterre n'étant obligé de comparaître ni en personne ni par procureur, on devait se contenter de l'*excusateur* qu'il avait envoyé et entendre ses avocats. Le pape ne goûta pas non plus ces raisonnements et ces subtiles réserves de Henri VIII. Alors il quitta l'antichambre, prit une étole et entra dans le consistoire, après en avoir fait sortir le public. Là il s'entretint quelque temps avec plusieurs cardinaux, le maître des cérémonies, la dataire et quelques prélats. Puis il fit introduire les avocats et leur donna la parole. Sigismond Dandolo parla le premier pour le roi d'Angleterre et prétendit que ce prince n'était obligé de comparaître à Rome ni en personne ni par procureur, et ajouta qu'il y avait là un *excusateur* qui demandait à être entendu seulement comme un Anglais qui voulait défendre les intérêts et l'indépendance de son pays. D. Pedro d'Aragon, qui parlait pour la reine, prit la parole après Dandolo, lui reprocha de ne faire que battre la campagne et d'éluder la véritable question du procès. Puis les ambassadeurs de Charles-Quint, intervenant eux-mêmes dans le débat, demandèrent que les Anglais voulussent bien exhiber leurs pouvoirs et déclarer au nom de qui ils agissaient, et qu'autrement il n'y aurait pas lieu de continuer le débat. On s'échauffa tellement que le pape et les cardinaux levèrent la séance, fort

Manusc. Saint-Germain-des-Prés. — *Hist. du div.*, de J. Legrand, p. 227, tome Ier. — L'*imprimatur* avait été accordé à Rome aux Mémoires de Henri VIII.

scandalisés de la tenue peu respectueuse et peu convenable des deux parties. Le 28 février suivant, il y eut encore consistoire pour la même affaire. Dandolo, Michel de Conradis et Providelli plaidèrent pour le roi d'Angleterre, et D. Pedro d'Aragon pour la reine Catherine. L'auditoire était beaucoup plus nombreux : mais les avocats ne se possédèrent pas mieux que la première fois. Les plaidoiries furent très violentes et les débats fort orageux : « Pendant cinq mois que cette « affaire dura, dit un contemporain, les Romains allè- « rent au consistoire comme au spectacle [1]. » Les cardinaux auraient voulu que l'on condamnât sur-le-champ le roi d'Angleterre. Mais Clément VII, qui espérait obtenir de ce prince quelques concessions, fit renvoyer l'affaire au mois de novembre après les vacances. Dans l'intervalle, il fit dire à Henri VIII de vouloir bien envoyer une procuration à son *excusateur,* et que, s'il y consentait, le pape ne s'opposerait pas à ce que de nouvelles enquêtes fussent faites en Angleterre. De leur côté, les ambassadeurs anglais ne cachèrent pas à leur maître que le sentiment populaire lui était opposé, que tous les Romains demandaient à grands cris sa condamnation, et qu'elle aurait été prononcée certainement si l'on avait rendu le jugement définitif.

Pendant ce temps, Clément VII, qui reculait toujours devant cette inexorable sentence, eut l'idée de réclamer l'intervention de François Ier et de le prier de faire tous ses efforts pour amener Henri VIII à un accommodement qui pût sauver la situation.

1. Lettres de Mgr d'Auxerre et autres p. 176 et suiv. des *Mélanges* de Camusat.

C'était un dernier expédient auquel se rattachait le malheureux pape. Une entrevue devait avoir lieu bientôt entre les deux monarques. Le roi de France, qui était lui-même animé des intentions les plus conciliantes, promettait de profiter de cette circonstance pour supplier Henri de s'arrêter sur le bord de l'abîme. François Ier, comme on le verra plus tard, tint sa parole, dans la mesure du possible; quel que soit le jugement que l'on porte sur le caractère de ce prince, on doit reconnaître qu'il résista au torrent des réformes ou plutôt des révoltes religieuses du XVIe siècle, qu'il conserva la France au catholicisme et qu'il voulut lui conserver l'Angleterre.

CHAPITRE XX

Du Bellay flatte les caprices d'Anne de Boleyn. — Anne de Boleyn créée marquise de Pembroke. — Entrevue de Henri VIII et de François Ier à Bologne : aucune femme de la cour de France ne veut y assister. — Mariage secret de Henri VIII et d'Anne de Boleyn. — Cranmer nommé archevêque de Cantorbéry et agréé par le pape. — Son sacre et son serment restrictif. — Sévères reproches que lui adresse Polus. — Opinion de Bossuet sur ce prélat.

Du Bellay était toujours ambassadeur en Angleterre pendant les années 1531 et 1532 ; sa faveur auprès de Henri VIII était la même. Pour la maintenir, il donne à entendre dans sa correspondance qu'il est obligé de faire sa cour à Anne de Boleyn ; mais, quand on lit ses lettres avec attention, on devine que cette obligation ne lui est point désagréable. Il se pose en *honnête homme*, dans le sens que ce mot conserva jusque sous Louis XIV [1], et où il le prend lui-même, comme on va le voir, en niant modestement que cette qualification lui soit applicable.

Il se fait l'intermédiaire, auprès du maréchal de Montmorency, du désir que le roi d'Angleterre aurait d'avoir une entrevue particulière avec François Ier ; et il insinue que, si ce prince engageait Henri VIII à se faire accompagner dans son voyage en France par Anne de

1. *Homme du monde accompli* ; ce que les Anglais appellent *perfect gentleman*.

Boleyn, il ferait « à son royal frère le plus grand « plaisir. Je le sais de bon lieu, ajoute-t-il ».

Mais il demande avec une singulière indiscrétion, ce semble, que « François Ier, en venant à Calais au devant « de Henri VIII et d'Anne de Boleyn, soit en compagnie « de dames pour la festoyer, car les bonnes chères en « sont toujours meilleures. Mais il faudroit que, en pa- « reil cas, le roy menast la reine de Navarre, au moins « jusqu'à Boullogne. Je ne vous escrirai de là où cela « vient, car j'en ai fait serment, mais, monseigneur, « vous entendez bien que je ne vous l'écris sans fon- « dement (cela venait évidemment d'Anne de Boleyn, « qu'il voyait quelquefois seule et dans une sorte d'in- « timité). Quant à la reine (Eléonore d'Autriche), pour « rien le roy ne voudroit qu'elle vînt. Il hait cet habil- « lement à l'espagnole tant qu'il lui semble voir un « diable, il désiroit fort aussi qu'il pleust au roi de « France mener à Boullogne messeigneurs ses enfants, « lesquels ne bougeroient du dict lieu ne pareillement « les dictes dames... Je vous prie aussi d'oster de la « cour deux sortes de gens, d'abord les impériaux, « s'aucuns y en a, et puis ceux qui sont moqueurs ou « gaudisseurs, car c'est bien la chose de ce monde la « plus haïe de la nation angloise. »

Ainsi, pour satisfaire aux caprices d'Anne de Boleyn, il faudrait que l'on composât de telle et telle façon le cortège de François Ier, que ce prince amenât avec lui la reine de Navarre, mais non Eléonore d'Autriche : comment qualifier de telles exigences, et comment l'évêque de Bayonne put-il consentir à s'en faire l'interprète?

Ces incroyables condescendances s'expliquent un peu par la fin de sa lettre.

« Monseigneur, il me semble que je n'agirois en « homme de bien, si je vous célois la bonne chère que « ce roy et toute la compagnie m'a faict et la privauté « dont il use envers moi. Tout le long du jour je suis « souvent seul à seul avec lui à la chasse là où il me « conte toutes ses affaires, prenant autant de peine à « me vouloir donner plaisir en sa chasse, comme si je « fusse un bien grand personnage. Quelquefois il nous « met Mme Anne et moi avec chacun son arbalète au « poste pour attendre les daims à passer, comme « vous savez leur façon de chasser. Quelquefois nous « sommes, elle et moi, *tout seuls,* en quelque autre lieu « pour voir passer les daims..... Cette dite dame Anne « m'a fait présent de robe de chasse, chapeau, trompe « et lévrier : ce que je vous écris, monseigneur, n'est « pas pour vous cuider persuader que je sois si *honneste* « *homme* que je doive estre tant aimé des dames, mais « afin que vous connoissiez comment l'amitié de « Henri VIII s'accroit et continue..., car ce qu'en fait « ladite dame est tout par le commandement du dit « seigneur roi. »

Du Bellay veut bien pourtant ne pas attribuer à ses qualités d'*honnête homme* les attentions d'Anne de Boleyn et les succès qu'il obtient auprès d'elle : il les explique par la politique de Henri VIII. Néanmoins il se plaît à raconter comment il se trouve quelquefois tout seul avec cette lady *pour voir passer les daims*, et il décrit avec complaisance le costume de chasseur dont elle lui a fait présent.

On juge avec une juste sévérité les prélats anglais qui se vendirent à Henri VIII à cette époque. Que dirons-nous du prélat français qui oublie à ce point, dans

la cour de ce prince, la dignité et la gravité épiscopales?

C'est vers ce temps-là qu'Anne de Boleyn fut créée marquise de Pembroke [1], par lettres-patentes du roi, avec une pension de mille livres sterlings de rentes, une augmentation de mobilier et de riches présents.

Enfin, au mois de septembre 1532, les conditions de l'entrevue des deux monarques durent être réglées. François Ier consentit, quoique avec répugnance, à ce que la nouvelle marquise de Pembroke fût du voyage; mais, quand elle arriva à Boulogne le 21 octobre suivant, avec son royal amant et une suite nombreuse, elle ne trouva ni la sœur du roi de France, ni aucune autre dame de sa cour. On n'avait pas tenu compte des insinuations de l'ambassadeur français. La reine de Navarre, qui pourtant ne passait pas pour une princesse bien austère, ne voulut pas compromettre sa dignité en renouant des relations avec une femme dont la position était tout au moins fausse et équivoque [2]. La sévérité

1. C'est aussi vers cette époque que dut se passer un fait très extraordinaire et qui prouve une fois de plus quelle était l'impopularité d'Anne de Boleyn, surtout parmi les personnes de son sexe. — Un jour qu'elle était dans une villa peu éloignée de Londres, prenant part à un festin champêtre sur le bord d'un ruisseau, six ou huit mille femmes se réunirent pour l'enlever de force, et on lui aurait fait un mauvais parti, si elle ne s'était pas échappée et dérobée à temps par un chemin de traverse. Il faut remarquer que le roi n'était pas présent à cette partie de campagne, et que, dans ce nombreux rassemblement, il y avait quelques grandes dames déguisées. Il paraît qu'Anne de Boleyn étouffa cette affaire dans son propre intérêt, car il n'y eut ni enquête, ni poursuite judiciaire. Lettre écrite à l'ambassadeur de France, par l'ambassadeur vénitien (probablement Lodovico Falliero). — Edited by Randon Brown. — *Calendar of state papers and manuscripts*, tome IV, p. 248. London, Longman, 1871.

2. Cette abstention était remarquable, surtout à cause des anciennes

d'une telle leçon dut être comprise par celle qui en était l'objet.

Lorsque Henri eut passé quatre jours à Boulogne, François Ier lui rendit sa visite en l'accompagnant jusqu'à Calais. Là, après un souper magnifique, une porte s'ouvrit, douze femmes masquées apparurent et chacune choisit un seigneur pour danser avec elle. Puis, les masques tombèrent, et l'on vit que la partenaire de François Ier était Anne de Boleyn ; il eut avec elle une conversation pleine de courtoisie ; le lendemain, il lui envoya un diamant de la valeur de quinze à seize mille couronnes. Pour elle, la galanterie du roi et ce riche bijou étaient une compensation suffisante aux mécomptes amers de la première entrevue de Boulogne.

Henri VIII et François Ier eurent à débattre sérieusement de grands intérêts politiques : ils convinrent de lever une armée de 80,000 hommes, sous prétexte de faire la guerre à la Turquie, mais en réalité pour tenir l'empereur en échec. Ils se communiquèrent les griefs qu'ils croyaient avoir contre le pape : mais Henri voulait aigrir le roi de France contre Rome, et François avait, au contraire, des arrière-pensées de conciliation. Le premier, toujours préoccupé d'une inquiétude toute personnelle, celle de perdre son procès en cour de Rome, voulait pousser les choses aux dernières extrémités et demander la convocation d'un concile général : le roi de France le ramena, quoique avec peine, à des idées plus modérées. Il fut convenu enfin entre les deux princes que François Ier inviterait le pape à venir

relations d'Anne de Boleyn avec la princesse Marguerite, quand celle-ci était duchesse d'Alençon.

à Marseille et que le roi d'Angleterre s'y rendrait en personne, ou s'y ferait représenter par un des plus grands seigneurs de ses Etats; que François enverrait à Rome les cardinaux de Tournon et de Grammont pour régler les préliminaires et les conditions de cette espèce de congrès; qu'en même temps il protesterait, au nom de la dignité des couronnes, contre la prétention du souverain pontife de faire citer le roi d'Angleterre, comme un simple particulier, devant la haute justice ecclésiastique de Rome, mais que Henri, de son côté, jusqu'à l'issue des conférences de Marseille, s'abstiendrait de tout acte nouveau d'hostilité à l'égard de la papauté et de l'Eglise.

Néanmoins on recommença à Rome les poursuites judiciaires dans l'affaire du divorce. Capisucci, doyen de la Rote, cita de nouveau Henri VIII à comparaître lui-même devant le consistoire ou à s'y faire représenter par un procureur fondé. Mais le roi d'Angleterre fit, par l'entremise du docteur Benett, la proposition de s'en rapporter à quatre arbitres dont l'un serait l'archevêque de Cantorbéry, le second l'évêque de Londres, le troisième pourrait être laissé au choix de Catherine et le quatrième serait délégué par François Ier. Il demandait, en même temps, que le procès fût jugé en Angleterre. Le pape proposa d'envoyer des commissaires à Cambrai : le roi rejeta, à son tour, cet expédient. Clément écrivit encore à Henri, auquel il offrit de nommer un légat et deux auditeurs de la Rote pour instruire le procès dans un lieu neutre, se réservant de prononcer lui-même sur les pièces de l'instruction. Le roi rejeta encore cette offre conciliante.

Or, peu de temps après son retour en Angleterre, il

fit le pas décisif, c'est-à-dire qu'il se décida à se marier secrètement à Anne de Boleyn.

Au lieu de s'étonner de cette résolution, on doit se demander comment il avait tant tardé à la prendre. Lingard l'explique par la crainte de la stérilité de celle de qui il attendait un héritier de la couronne [1]. Quand Henri put, au contraire, espérer cet héritier, il n'hésita plus et brusqua son union avec Anne de Boleyn. Et ici nous empruntons le récit de ce mariage clandestin à un contemporain Harpsfield, archidiacre de Cantorbéry.

« La première fois que le roi se maria à lady Boleyn, ce fut longtemps avant que le divorce eût été prononcé par l'archevêque de Cantorbéry. Ce mariage fut fait secrètement à Wite-Hall, un peu avant le jour : il n'y avait de présent que M. Norris et M. Henage de la chambre privée et lady Barkeley avec Me Rowland, dit Lee, le chapelain du roi, qui fut plus tard évêque de Coventry et de Lichfield. Le roi lui dit qu'il avait reçu du pape la permission de se marier à une autre femme, et qu'il mettait le plus grand secret à user de cette permission, pour éviter tout le bruit et tout le tracas que cette affaire aurait pu causer, et qu'il avait, en conséquence, choisi ce lieu et ce moment pour prier Me Rowland de solenniser ce mariage.

« Alors, Me Rowland, voyant que tout était prêt pour la cérémonie, tomba dans de grandes hésitations et de vives anxiétés : « Sire, dit-il au roi, je dois donc croire « que vous avez la licence du pape pour vous unir tous « deux en légitime mariage. — Sans doute, reprit « Henri, que voulez-vous de plus ? » Alors il se re-

1. *Histoire d'Angleterre*, tome VI de la traduct., p. 278.

retourna du côté de l'autel et revêtit ses ornements sacerdotaux : mais il n'était pas encore satisfait, et, l'esprit tout troublé, il alla de nouveau trouver le roi et lui dit : « Cette question nous touche de trop près pour « n'être pas complètement éclaircie. Si elle ne l'est pas, « nous devons tous nous retirer ; je suis d'ailleurs plus « exposé que tout autre à l'excommunication, en ma- « riant Votre Grâce clandestinement, par surprise, en « quelque sorte, dans un lieu non consacré, et ne sa- « chant pas si le premier mariage a été rompu par une « sentence de divorce régulièrement prononcée. » Alors le roi lui dit avec le regard le plus aimable et le plus gracieux sourire : « Eh quoi ! Maître Rowland, me pre- « nez-vous donc pour un homme de peu de foi, vous « qui connaissez si bien ma vie passée, et qui venez « tout récemment de m'entendre en confession ? Me « jugez-vous bien léger et bien téméraire, en me croyant « capable de négliger, dans une affaire aussi grave, tou- « tes mes sûretés et toutes mes garanties ? J'ai réellement « la licence dont je vous ai parlé. Elle est déposée dans « un lieu secret connu de moi seul, et les termes en « sont si formels qu'elle nous met tous à l'abri. Mais à « présent qu'il commence à faire jour, si je l'allais cher- « cher et que l'on me vît de si bonne heure hors de mes « appartements, cela prêterait à des commérages et à « des bruits très peu convenables. Allez donc en avant « en invoquant le nom de Dieu, et faites ce qui appar- « tient à votre ministère, je prends sur moi tous les « risques, et je me charge de toutes les responsabili- « tés. »

Là-dessus le chapelain Rowland se décida à commencer la messe, et il fit la cérémonie du mariage.

« Ce fut, dit sévèrement Harpsfield [1], une erreur et « une faute. Car, quand même on aurait pu penser que « le premier mariage n'aurait pas été valide, le roi ne « pouvait pas se marier avant la sentence de divorce, à « moins d'avoir en même temps deux femmes vivan- « tes. »

Au surplus, ce mariage s'accomplit dans l'ombre, sans bruit et sans solennité, comme une œuvre de ténèbres et de honte.

Quelques mois après devait naître de cette union la future reine Elisabeth [2]!

Le parlement se réunit le 4 février suivant et continua la guerre à l'Eglise romaine. Il renouvela les statuts de *prœmunire* faits sous les rois Edouard Ier, Edouard III, Richard II et Henri IV. L'Angleterre, suivant l'un des bills passés à cette assemblée, était un Etat qui devait se suffire à lui-même (*perfect state*) et qui ne reconnaissait aucune puissance étrangère, pas plus au spirituel qu'au temporel. Il décida, en conséquence, que toutes les affaires ecclésiastiques ou mixtes, — et les mariages en faisaient partie, — seraient jugées par le doyen des Arches ou par les archevêques d'Angleterre, sans aucun recours ou appel en cour de Rome.

1. Harpsfield, p. 234, 235, 236. Cet ouvrage, qui était resté manuscrit jusque dans l'année 1878, a été imprimé récemment et tiré à deux cents exemplaires seulement, aux frais de la *Camden Society*, par les soins et sous la surveillance de Nicolas Pocok.

2. La date du 14 novembre 1532, assignée au mariage d'Anne de Boleyn, fut un nouveau mensonge que l'on fit circuler dans l'intention d'assurer la légitimité de l'enfant qui allait naître bientôt. C'est ce que Lingard explique dans une note spéciale, et il prouve que la véritable date est le 25 janvier de l'année suivante : Voir tome VI de l'*Histoire d'Angleterre* de Lingard, traduction française.

Quant aux affaires de ce genre, qui présenteraient des difficultés particulières, le roi pourrait les faire décider par la chambre haute de l'assemblée du clergé.

Pendant que le parlement était encore assemblé, le roi d'Angleterre envoya le comte de Wiltshire en France pour faire part à François Ier de son mariage et pour lui annoncer qu'il ne voulait plus désormais avoir rien de commun avec le pape. Ce prince reçut mal une pareille communication. Il représenta au comte qu'il avait envoyé les cardinaux de Grammont et de Tournon pour négocier avec Clément VII une entrevue à Marseille, comme cela avait été convenu, et qu'il ne pouvait rompre ces négociations commencées sans manquer à l'honneur.

Enfin François Ier obtint que Henri maintiendrait la nomination du duc de Norfolk désigné pour assister à la conférence avec le pape. Ce choix désola le comte de Wiltshire, grand ennemi politique du duc, quoiqu'il fût son beau-frère [1].

Mais, pendant ce temps, Henri VIII poursuivait ses desseins en Angleterre, comme si rien de nouveau ne s'était passé en France. Warham, archevêque de Cantorbéry, quoique ayant eu quelques complaisances à se reprocher pour le roi dans l'affaire du divorce, ne voulait pas de rupture avec Rome et se tenait fermement attaché au siège apostolique. Cromwell était furieux de trouver chez ce vieux prélat une résistance inattendue, il demandait qu'on lui fît son procès pour rébellion et

1. Cette division profonde entre les membres d'une même famille est l'un des caractères de cette époque.

haute trahison ; et, comme on lui disait qu'on ne pouvait pas si facilement poursuivre un oint du Seigneur, un primat d'Angleterre, l'insolent ministre répondit qu'il aurait égard à sa dignité et qu'il lui donnerait une potence deux fois plus haute qu'aux voleurs de grands chemins. Mais Warham mourut au mois d'août 1532, et l'on n'eut pas besoin de recourir à un acte d'iniquité judiciaire pour faire monter sur le siège de Cantorbéry un archevêque docile à tous les caprices de Henri VIII. Cet archevêque fut Cranmer, regardé comme le principal auteur de la réforme en Angleterre.

On prétend qu'il hésita à accepter, soit à cause de son récent mariage, soit par la crainte qu'il avait, malgré sa bonne volonté, de ne pouvoir pas toujours satisfaire les caprices impérieux du roi d'Angleterre [1]. Mais il se rendit enfin aux instances de ce prince au bout de six mois, ce qui n'était pas un délai bien long, dans les usages de la chancellerie romaine, pour la confirmation de cette nomination ; sans doute le pape s'y serait opposé, si l'on avait pris des informations suffisantes sur ce luthérien déguisé.

Pendant ce temps François Ier continua de bonne foi ses tentatives de réconciliation entre le pape et le roi d'Angleterre, auxquelles celui-ci ne se prêtait plus que pour la forme et avec une indifférence plus ou moins marquée.

L'influence du roi de France auprès de Clément VII s'était beaucoup accrue depuis qu'il avait demandé et obtenu pour son fils la main de la nièce du pape, Ca-

1. Voir la *Vie de Cranmer,* par Codd, chapelain du roi d'Angleterre. (*The life of Cranmer*, tome I, p. 51.)

therine de Médicis. Mais à quoi pouvait servir cette influence, si Henri VIII dédaignait d'en faire usage?

François avait voulu donner sa fille au jeune roi d'Ecosse pour cimenter une alliance entre ce pape, la France et la cour de Rome, afin de pouvoir résister à l'empereur. Ce projet d'alliance fut très mal pris par Henri VIII.

Ce monarque était plus importuné que reconnaissant des démarches que le roi de France continuait de faire en sa faveur. Sûr d'avoir pour lui le primat d'Angleterre, récemment nommé, il ne s'inquiétait guère de ce qui pouvait se passer en France ou à Rome.

Après avoir demandé et reçu les bulles du pape avec l'autorisation spéciale de Henri VIII, il semblait que Cranmer n'avait plus qu'à être consacré archevêque de Cantorbéry. Mais, deux ou trois jours avant de procéder à la cérémonie, il dut jurer entre les mains du roi qu'il renonçait à toutes les clauses, sentences et injonctions contenues dans les bulles du pape, en ce qu'elles pourraient avoir de contraire à la dignité et aux prérogatives du roi, ainsi qu'aux droits de ses héritiers et successeurs. Il reconnaissait qu'il devait au roi seul sa nomination d'archevêque et les attributions qui étaient attachées à ce titre. Enfin, il promettait à Sa Grâce, sur l'évangile et Dieu aidant, obéissance et fidélité [1].

La cérémonie du sacre avait été fixée pour le 30 mars 1533, et devait avoir lieu dans l'abbaye de Westminster. Afin d'expliquer et modifier d'avance le serment qu'il allait prêter au souverain pontife, pour être admis à recevoir l'huile sainte, il appela un notaire et quatre

1. Strype. Append., nº VII, p. 10.

témoins dans la sacristie de la chapelle de Saint-Etienne. Là, il protesta que le serment qu'il allait prêter entre les mains du souverain pontife, quels qu'en fussent les termes, n'impliquerait pas chez lui l'intention de rien faire contre les lois de l'Angleterre et la prérogative royale, ni la volonté d'attribuer au souverain pontife une puissance qui fût en contradiction avec cette prérogative, ni la renonciation aux réformes religieuses qui seraient jugées convenables pour l'Angleterre, etc. [1].

Puis il entra dans l'église, revêtit ses vêtements sacerdotaux, s'approcha du maître-autel où étaient les évêques d'Exeter, de Lincoln et de Saint-Asaph, et, tenant à la main le livre pontifical, il se tourna vers ses témoins restés en arrière, en disant qu'il n'allait prêter ce serment que sous le bénéfice et avec les restrictions des protestations qu'il venait de faire. Ensuite il lut la formule de ce serment, et jura sur l'évangile qu'il l'observerait avec fidélité [2].

1. « Non est meæ voluntatis, nec intentionis per hujusmodi juramentum qualitercumque verba in his posita sonare videbuntur, me obligare ad faciendum aut obligandum quod est aut esse videbitur contra legem Dei, aut contra Angliæ leges et prærogativas Regis; — et non intendo quovis modo me obligare quominus libere loqui consulere et consentire valeam in omnibus et singulis reformationem religionis christianæ quoquo modo concernentibus, etc. » — Stripe's, *Cranmer* Appendix, n° V, p. 9. — *Ecclesiastical memorials relating Chiefly to religion and the reformation of it.* London, 1721; 3 vol. in-folio.

2. « Le voilà donc, dit Bossuet, le voilà tout ensemble luthérien, marié, cachant son mariage, archevêque selon le pontifical romain, soumis au pape dont en son cœur il abhorrait la puissance, disant la messe qu'il ne croyait pas, et donnant pouvoir de la dire, et néanmoins, suivant M. Burnett, un des plus parfaits prélats qui fut jamais dans l'Eglise. » *Hist. des Variations*, liv. VII.

Les prélats consécrateurs ignoraient quelle était la protestation qu'il avait pu faire hors de leur présence. Dans tous les cas, le souverain pontife n'avait accordé à Cranmer ses bulles qu'à la condition du serment plein et entier de fidélité qui lui était dû ; altérer ou diminuer la portée de ce serment, c'était annuler la valeur même des bulles qui lui donnaient les pouvoirs d'archevêque et de primat d'Angleterre. C'était se jouer des choses saintes et acheter les plus hautes dignités de l'Église par un parjure solennel.

Le jeune Réginald Polus adressa, à ce sujet, à Cranmer lui-même, une lettre où il s'exprimait ainsi : « Vous n'avez été appelé à cette dignité que pour con- « tenter une passion honteuse, pour la couvrir de quel- « que apparence de droit et de justice ; car on sait que « vous n'avez été fait archevêque que pour ce seul « motif. Peu de gens vous connaissaient auparavant, « et vous étiez moins connu encore de celui qui vous « conféra cette dignité. Bien loin que l'on songeât que « vous dussiez être à la tête du clergé d'Angleterre, « vous n'y pensiez pas vous-même, et vous ne le seriez « pas devenu, si vous n'eussiez trouvé cette voie pour « vous introduire dans le bercail de Jésus-Christ. Peut-on, « après cela, douter que vous ne soyez entré par la fenê- « tre et non par la porte, ou plutôt que vous ne vous « soyez glissé jusqu'au sanctuaire par des chemins cou- « verts comme un voleur et un larron [1] ? »

La première visite pastorale que fit Cranmer dans sa province, eut pour but de bien établir la primauté ecclésiastique du roi d'Angleterre ; sur quoi

1. Joachim Legrand, tome Ier de l'*Histoire du divorce*, p. 252.

Bossuet s'exprime ainsi dans son mâle et fier langage :

« Alors le complaisant archevêque n'avait rien tant « à cœur; et le premier acte de juridiction que fit l'é- « vêque du premier siège d'Angleterre fut de mettre « l'Église sous le joug et de soumettre aux rois de la « terre la puissance qu'elle avait reçue d'en haut [1]. »

1. *Histoire des Variations*, liv. VII, p. 329 de la petite édition in-12.

CHAPITRE XXI

Portrait de Clément VII par un ambassadeur vénitien. — Comédie jouée entre Cranmer et Henri. — Assemblée de prélats et de théologiens dont la majorité se prononce en faveur du divorce.— Une cour ecclésiastique instituée, présidée par Cranmer, prononce le divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon. — Le même Cranmer confirme et légitime le mariage contracté par le roi avec Anne de Boleyn. — Correspondance de Catherine avec sa fille. — Signification du jugement de divorce à Henri VIII et à Catherine.— Catherine ne veut pas renoncer à son titre de reine. — Ses protestations et ses ratures. — Sa victoire morale sur Henri VIII. — Fisher et Morus espionnés dans leur retraite.

Voici le portrait que trace de Clément VII, à peu près à l'époque où nous sommes arrivés, un ambassadeur vénitien auprès de la cour de Rome :

« Prudent et sage, mais *long à se décider*, de là tant « de préoccupations diverses ; il discourt bien, il voit « tout, mais il n'a point d'initiative. En matière d'Etat, « personne ne peut rien sur lui ; il écoute tous les avis, « puis n'en fait qu'à son sens ; il est juste et il est tout en « Dieu. Il n'a point cet esprit de munificence particulier « à Léon X, bien que faisant beaucoup d'aumônes ; il « est d'une grande continence. Il vit économiquement : « il ne veut ni bouffons, ni musiciens et n'est point chas- « seur. Depuis qu'il est pontife, on ne l'a vu sortir que « deux fois pour aller à la Magnana, villa de Léon X [1]. »

1. Tome VII de la collect. Italienne, p. 247, 306 et suivantes.

La grande irrésolution du pape Clément peut seule expliquer comment il pouvait encore différer de rendre son jugement dans le procès du divorce après le mariage d'Anne de Boleyn, qui lui fut dénoncé, et même après des actes encore plus décisifs par lesquels l'autorité pontificale était ouvertement bravée.

A Londres, parmi les partisans du divorce, on ne perdait pas de temps. Cranmer avait été sacré le 30 mars, et, dès le commencement d'avril, il entamait le procès en convoquant une assemblée de prélats, de théologiens et de canonistes pour donner leur avis sur la légitimité du mariage de Henri VIII avec Catherine. Sur les quatre-vingt-deux théologiens, soixante-six dirent que le mariage était illégitime et nul de plein droit; mais il y eut encore une minorité courageuse de seize voix pour dire non. Sur les quarante-quatre canonistes, six seulement votèrent contre Henri.

Henri VIII recommençait une comédie semblable à celle qu'il avait jouée avec Wolsey, mais elle devait être plus complète et poussée jusqu'au dénoûment. Cranmer, au nom des lois de la sainte Eglise, demande au roi qu'il lui soit permis de faire juger la question du divorce par la cour primatiale de Cantorbéry : Henri déclare qu'il ne reconnaît par la suprématie de l'Eglise en pareille matière; alors Cranmer renouvelle la demande d'autorisation, mais au nom de Dieu seul [1], et cette autorisation lui est accordée sur-le-champ. En conséquence, une cour de justice ecclésiastique est convoquée le 8 mai à Dunstable, à quelques milles d'Ampthill, résidence de Catherine. On lui donne trois

1. Voir les *State papers* publiés en 1847, tome I, p. 390, 391.

assignations, elle ne comparaît pas ; on la déclare contumace ; Cranmer était assisté de Longland, évêque de Lincoln, de Gardiner, évêque de Winchester, et de huit docteurs en droit canon. Et le vendredi, 23 mai 1533, Cranmer prononce, de l'avis de la cour, la sentence suivante : « Au nom de Dieu, le mariage entre Catherine « et Henri est nul comme ayant été contracté et con- « sommé en violation de la loi divine. »

Cranmer, en communiquant cette décision à Henri par une lettre officielle, l'exhorte gravement à se soumettre à la loi de Dieu, et, à cette condition, le déclare relevé des censures qu'il avait encourues en entretenant un commerce illicite avec la femme de son frère. « Ne deviez- « vous pas rire en vous-même, lui écrit Polus, quand « vous vous posiez ainsi en juge sévère à l'égard du roi, « et que vous lui parliez des foudres du ciel, dont il « s'était exposé à être frappé [1]? »

Mais ce n'était pas tout : il fallait compléter ce dénoûment en déclarant valide rétrospectivement le mariage de Henri et d'Anne de Boleyn, afin de ne laisser aucun doute sur la légitimité des enfants qui surviendraient et sur leurs droits à la succession de la couronne. Sans doute cette union avait été contractée avant l'annulation du premier mariage, mais aucune difficulté ne devait arrêter des juges aussi dociles, des casuistes aussi complaisants que Cranmer et ses dignes assesseurs.

Cranmer tint donc, le 28 mai suivant, une nouvelle assise judiciaire à Lambeth : là, après avoir entendu le fondé de pouvoir du roi et divers témoins, il déclara que Henri et Anne avaient été unis en légitime mariage ;

1. Poli, *Epist.*, *De sacram. Eucharistiæ*, p. 6.

que ce mariage n'avait pas été clandestin, mais *public et manifeste,* et qu'au besoin il le confirmait par son autorité judiciaire et primatiale [1].

Dès le lendemain 29, on procéda au couronnement d'Anne de Boleyn, qui se fit avec une grande magnificence. Jamais reine d'Angleterre n'eut une plus brillante ovation [2]. Le roi assista en spectateur à ce triomphe éclatant qu'il avait préparé et organisé pour celle qu'il aimait et qui allait enfin partager publiquement son trône.

Aussitôt que fut prononcé à Dunstable le prétendu jugement qui la condamnait, Catherine avait écrit au pape pour lui apprendre qu'elle était exilée de la cour et reléguée à Ampthill. Cruellement séparée de sa fille, elle lui écrivait, non pour se lamenter vainement sur sa propre destinée, mais pour lui recommander une grande application à ses études sous la direction de son nouveau gouverneur, le docteur Featherstone.

« Je vous prie de croire, ma fille, que ce n'est pas par « oubli ou par négligence que je n'ai pas répondu à « votre bonne lettre, dans laquelle je m'aperçois que « vous vous plaignez de ne pas savoir de mes nouvel- « les. Je suis bien dans le cas d'éprouver quelque trou- « ble, par suite de votre absence et de celle du roi. Ma « santé est médiocrement bonne. J'ai confiance en la

1. Ainsi que le fait remarquer Bossuet, « l'indigne faiblesse de Cranmer, son extrême ingratitude envers Anne, et sa honteuse complaisance à casser tous les mariages au gré de Henri ôtèrent à sa première sentence toute l'apparence d'autorité que le nom d'archevêque lui pouvait donner. » *Histoire des Variations*, liv. VII.

2. Voir les détails de cette cérémonie, *Histoire du divorce*, par Joach. Legrand, tome I, p. 261-262.

« bonté de la Providence qui a eu ses vues en m'en-
« voyant ici-bas, et qui, sans doute, fera tout finir pour le « mieux. Pendant ce temps je suis contente d'apprendre, « soit par vous, soit par d'autres, que vous faites des « progrès en tout genre. Dieu en soit béni et veuille vous « continuer ses faveurs.

« Quant à l'art d'écrire en latin, je suis heureuse de « penser que vous ayez passé de mes mains dans celle « de Mc Featherston, car il est beaucoup plus capable que « moi de vous apprendre à bien écrire dans cette lan-« gue. Mais je serais heureuse de savoir, quand « vous m'écrirez, ce que pense Mr Featherston des pa-« ges que vous lui soumettez et qui passent ensuite « sous mes yeux. Ce serait pour moi une grande con-« solation de savoir que vous perfectionnez vos études, « de manière à faire de la belle latinité. Je vous prie « de me recommander au bon souvenir de lady Salis-« bury [1]. »

« Votre bien-aimée mère,

« La Reine Catherine. »

La dernière partie de cette lettre trahit l'écolière de Pierre Martyre, l'humaniste distinguée qui avait attiré dès sa jeunesse l'attention d'Erasme. On admire comment cette reine persécutée peut dominer assez ses chagrins et ses préoccupations personnelles pour veiller ainsi de loin à l'éducation de sa fille et pour lui faire donner cette instruction solide qui offre tant de ressources et de consolations dans toutes les situations de la vie.

1. Cette lettre est citée par Mme Strickland, p. 192, édit. de 1875, Londres, G. Bell.

Catherine écrivit bientôt après à sa fille une autre lettre pleine d'excellents avis, où elle la prie de se soumettre avec patience et douceur à la volonté de son père : elle craignait avec raison que Marie ne mécontentât le roi par l'expression de ses plaintes que pourraient recueillir les espions qui l'entouraient. Elle sentait qu'il ne fallait pas compromettre les chances que pouvait avoir encore la véritable héritière de la couronne pour faire quelque jour reconnaître et triompher ses droits légitimes. Cette lettre contient des paroles affectueuses pour lady de Salisbury : « Rappelez-lui, dit « Catherine en finissant, que nous ne pouvons parvenir « au royaume du ciel qu'à travers beaucoup de peines « et d'épreuves. »

Un peu plus tard, la malheureuse reine, ayant appris que sa fille était malade, ne craignit pas de supplier Cromwell de lui obtenir la permission de la voir. « Ce serait pour moi, dit-elle, la meilleure des consolations, la plus douce des jouissances; pour elle, ce serait un commencement de guérison. » Cette demande si touchante fut durement repoussée.

Cette dernière épreuve fut trop forte et trop amère pour Catherine : elle tomba malade à son tour, dans la résidence d'Ampthill, où elle se trouvait [1].

Cependant Cranmer fit signifier le jugement du divorce aux deux parties.

En adressant une expédition du jugement à Henri VIII, il menaçait ce prince du courroux céleste, s'il persistait dans son commercé illicite avec la veuve de son frère.

1. C'était une maison de campagne de Thomas More dans Hertfordshire.

Ces menaces étaient tardives et dérisoires[1], car ce commerce prétendu coupable avait cessé depuis près de trois ans!

La signification du jugement à la reine devait avoir un tout autre caractère. Elle lui fut portée par lord Mountjoy[2] qui avait été son page, et qui était chargé de lui apprendre qu'elle était déchue du rang et du titre de reine. Comme elle était malade, il ne put être introduit auprès d'elle qu'au bout de deux ou trois jours[3]. Enfin elle le reçut, quoique encore souffrante, étendue sur son lit de repos. Autour d'elle se trouvaient un grand nombre de ses serviteurs qui prêtaient avidement l'oreille à ce qui allait être dit dans cette conférence. Elle commença par demander à lord Mountjoy s'il était chargé de traiter avec elle de vive voix ou par écrit. « Des deux manières, répondit-il. — Mais aussitôt, dit ce lord dans sa relation, que nous lui avons « lu les articles qui la concernaient et où elle était « mentionnée comme reine douairière, elle réclama « contre cette qualification, en disant qu'elle n'était pas « princesse douairière, mais reine et la véritable femme « du roi; qu'elle avait été couronnée et reconnue solen- « nellement, par le roi lui-même, reine légitime; que « rien ne pouvait chez elle effacer ce titre, qu'elle le re- « vendiquerait toute sa vie et en toute circonstance. »

1. « An non tecum ipse ridebas cum tanquam severus judex regi « minas intentares? » Pol., *Epist. De sacram. Eucharistiæ.*

2. Mme Strickland, à qui nous empruntons ce récit, ne dit pas que lord Mountjoy était accompagné de sir Robert Dymmok, de John Tyrrel, Griffith, Richard et Thom. de Vaulx. Voir leur rapport dans les *State papers.*

3. Le 13 juillet 1533.

C'est en vain que lord Mountjoy et ses assesseurs lui firent tour à tour des menaces et des offres de service. Catherine resta ferme sur le terrain où elle s'était placée. Elle repoussa avec un dédain tout royal la proposition qui lui fut faite d'une augmentation dans ses revenus et dans son entretien. Mountjoy et ses commissaires allèrent jusqu'à lui dire qu'en voulant retenir son titre de reine par un sentiment de vaine gloire, elle provoquerait l'animadversion du roi, non-seulement contre tous les gens de sa maison dont elle amènerait la perte et la ruine, mais qu'elle donnerait une occasion à Henri VIII de retirer sa bienveillance paternelle à la princesse Marie, et que la crainte de nuire ainsi à sa chère et digne fille devrait, à défaut de tout autre motif, toucher et ébranler son cœur de mère.

Ainsi, comme on trouvait que rien ne pouvait faire plier Catherine, on tâchait de l'éprouver et de l'effrayer par des menaces suspendues sur la tête de sa fille. C'était la première fois que l'on avait recours à ce procédé. Catherine ne se laissa pas abattre ; elle répondit avec calme : « Ce n'est point par un sentiment de vaine « gloire que je désire conserver le titre de reine, mais « c'est un besoin de ma conscience, de déclarer que si « j'ai vécu vingt-quatre ans avec le roi, c'est comme sa « vraie femme et non comme sa concubine. Quant à la « princesse, ma fille, elle est aussi sa vraie fille. Puis- « que Dieu me l'a donnée, je la rendrai au roi pour « qu'il la traite suivant son bon plaisir, n'oubliant pas « que j'ai toujours été pour lui une femme honnête et « fidèle. Mais, ni pour mes serviteurs, ni pour mes « possessions, ni pour ma fille elle-même, ni par la « perspective de l'adversité, je ne ferais une concession

« qui pût mettre mon âme en danger ; car je ne crains « pas celui qui peut tuer le corps seulement, mais bien « celui qui aura tout pouvoir sur mon âme pendant « toute l'éternité. » Elle se fit donner ensuite l'acte dont lord Mountjoy était porteur, et effaçant les mots de *princesse douairière* partout où elle les trouvait, elle y substituait ceux de reine d'Angleterre [1]. Dans les archives nationales de Londres, on a conservé cet acte avec les ratures et les surcharges faites par Catherine. Ce sont des protestations authentiques et immortelles contre une grande iniquité judiciaire [2].

En lui laissant faire ces corrections courageuses, Mountjoy et les commissaires qui l'accompagnaient lui reconnaissaient implicitement le titre qu'ils venaient lui disputer, et elle s'imposait à eux comme reine par la dignité de son attitude, ainsi que par l'autorité de la parole.

Mountjoy, d'après les ordres qu'il avait reçus, voulut faire jurer aux serviteurs de Catherine qu'ils ne la reconnaîtraient et ne la traiteraient plus que comme princesse de Galles. Elle leur défendit de prêter ce serment. Cependant un grand nombre d'entre eux quittèrent son service ; quelques-uns seulement lui restèrent attachés à leurs risques et périls ; et, comme Henri VIII ne pouvait les chasser tous, il fut obligé de dispenser ceux qui restaient auprès de Catherine du serment qu'il avait d'abord exigé.

1. Le 5 juillet 1533, Henri VIII retira à Catherine le titre de reine par une proclamation officielle. Voir le texte de cette proclamation dans le *Calendar* de Rawdon Brown, tome IV, nº 933, p. 430.

2. Il paraît qu'elle en fit faire sur-le-champ une expédition en espagnol.

Ce fut donc encore une victoire morale que remporta sur le tout-puissant Henri VIII cette princesse abandonnée et dénuée de tout secours : la persécution royale recula devant la constance héroïque de quelques serviteurs fidèles.

CHAPITRE XXII

Annulation par le pape de la sentence du divorce, et menaces d'excommunication contre Henri VIII. — Guillaume Du Bellay de Langey, ambassadeur de France en Angleterre. — Le cardinal de Tournon, ambassadeur à Rome. — Norfolk et les ambassadeurs anglais en France. — Ils travaillent à séparer la France de Rome et Norfolk conseille à François Ier de nommer un patriarche gallican.— Norfolk accuse la politique intérieure de François Ier de faiblesse envers la cour romaine. — Entrevue de Clément VII et de François Ier à Marseille. — Mauvaise attitude des ambassadeurs anglais. qui y assistent. — Mission conciliatrice de l'évêque Jean Du Bellay en Angleterre et en Italie. — Bien accueilli de Henri VIII, il se rend ensuite à Rome. — Il envoie une dépêche au roi d'Angleterre. — Henri VIII continue, malgré les promesses faites à Du Bellay, d'être agressif contre l'église romaine. — Sentence rendue à la presque unanimité, par le consistoire des cardinaux, en faveur de la validité du mariage de Catherine, et bulle du pape qui se prononce dans le même sens. — Joie et réjouissance des impériaux qui sont à Rome.— La réponse à la dépêche de Du Bellay arrive deux jours après la sentence du consistoire. — Mais cette réponse ne pouvait pas avoir d'importance. — A Londres, pendant que les cardinaux délibéraient encore, l'église anglicane se constituait.— La condamnation de Henri VIII était devenue nécessaire.— Clément VII avait poussé aux dernières limites les temporisations, les concessions et les ménagements.

Clément VII aurait paru acquiescer implicitement à la sentence de divorce prononcée en Angleterre s'il n'avait pas protesté au Vatican par un acte authentique émané de son autorité spirituelle. Il y fut en quelque sorte contraint, bien moins encore par les démarches

pressantes de ce que l'on appelait à Rome la *faction d'Espagne,* que par le bon droit de la reine Catherine, par l'intérêt puissant qui s'attachait à sa cause, prise en elle-même, indépendamment de tous les appuis humains. Une bulle pontificale fut donc lancée dans le mois de juillet pour annuler la sentence de Cranmer, et pour excommunier Henri VIII et Anne de Boleyn, s'ils ne comparaissaient pas devant le pape avant la fin de septembre, ou s'ils ne se séparaient pas avant cette époque. Henri, qui défendait son terrain pied à pied, attaqua cette bulle dans un écrit théologique et prétendit y relever plusieurs nullités.

D'un autre côté, dans l'intérêt même de son procès, il avait à ménager la France ; et, chose singulière, il n'avait pas perdu tout espoir de faire approuver à Rome par le pape son mariage avec Anne de Boleyn, et le divorce prononcé par Cranmer.

Comme il était mécontent du traité de Cambrai et qu'il demandait à François I[er] des compensations en argent que ce prince ne pouvait ou ne voulait pas lui donner, on songea à lui accorder des satisfactions d'une autre sorte : il déclara vouloir conférer secrètement avec un ambassadeur extraordinaire du roi de France de choses *très importantes.* On s'empressa de choisir pour cette mission Guillaume du Bellay, plus connu sous le nom de Langey, frère de l'évêque Jean du Bellay, général d'armée fort distingué, et négociateur plus sérieux que son frère, le prélat spirituel et un peu mondain que nous avons déjà fait connaître.

Nous pouvons ici nous appuyer sur les mémoires de Martin du Bellay, troisième frère de Langey ; mémoires

qu'il a composés avec des fragments et des notes de Langey lui-même [1].

Langey était chargé d'annoncer à Henri VIII le mariage très prochain du duc d'Orléans avec la duchesse d'Urbin, nièce de Clément VII : François Ier devait avoir avec le Saint-Père une entrevue en Provence où il conduirait son second fils, tandis que Clément y amènerait sa nièce Catherine ; et là « pour mieux asseurer « notre dict Saint Père et le divertir totalement de la « dévotion de l'empereur, il se mettroit fin au fait du « dict mariage. »

A cette confidence, le roi d'Angleterre répondit, quand il vit Langey, par une communication non moins intéressante.

« L'affaire que Henri VIII vouloit faire entendre au « roy de France estoit qu'après tant de remises et de « dissimulations *(sic)* que l'évesque de Rome (ainsi nom- « mait-il le pape) par si long temps avoit usé envers lui « dans l'affaire du divorce, il avoit procuré qu'elle fut « vuidée par l'Eglise Anglicane, le primat d'Angleterre « y présidant ; que son mariage avoit été déclaré nul, « et la dispense nulle, comme donnée sur un cas non « dispensable et qui ne dépend de la puissance du pape, « ni de l'Eglise [2]. »

Le roi d'Angleterre dit encore à Langey qu'il avait

1. Montaigne dit à propos de cet ouvrage : « C'est toujours plaisir « de voir choses escrites par ceux qui ont essayé comme il faut les « conduire. » Mais il suspecte Langey et Martin du Belley d'un peu de partialité, car il ajoute : « C'est icy plustost un plaidoyer pour le « roi François contre Charles cinquième qu'une histoire. » Voir les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par Michaud et Poujoulat, tome V, p. 98, Paris, 1838.

2. *Mém. relatifs à l'hist. de France*, p. 254.

épousé *la marquise de Boleyn* devant trois ou quatre témoins seulement, et qu'il tiendrait ce mariage secret pour quelque temps, espérant que François Ier pourrait amener Clément VII, dans l'entrevue projetée en Provence, à confirmer la sentence de divorce prononcée par Cranmer; dans le cas contraire, il publierait son mariage et prendrait le parti de se soustraire entièrement au joug et à la servitude de l'Eglise de Rome.

L'empereur, suivant Henri VIII, avait fait à l'*Evesque de Rome* un discours *plein de passion*, au sujet de *la cruelle guerre* qui serait faite au roi d'Angleterre, s'il ne reprenait pas pour femme Catherine d'Aragon et ne lui restituait pas ses honneurs et ses dignités; Charles-Quint devait compter, pour le seconder, sur une diversion du roi d'Ecosse, avec qui il aurait contracté une ligue offensive et défensive.

Guillaume de Langey parut entrer dans les idées de Henri relativement aux mauvais procédés de l'empereur Charles-Quint, mais il tâcha de l'apaiser à l'égard du pape, et lui fit espérer que François Ier, qui flattait la vanité des Médicis en leur offrant une alliance royale avec l'une des plus vieilles dynasties de l'Europe, obtiendrait tout ce qu'il voudrait du souverain pontife, dans le moment où ce mariage allait se conclure; seulement il ajouta que le succès serait bien plus assuré si le roi d'Angleterre lui-même assistait à cette entrevue.

Henri ne voulut pas s'exposer à ce qu'on lui demandât sur sa conduite des explications qui seraient devenues bien difficiles : car comment aurait-il pu s'excuser d'avoir continué de désobéir au pape, après sa promesse de ne pas aggraver la situation, et non-seulement

de s'être marié avec Anne de Boleyn, mais encore d'en avoir fait une reine d'Angleterre en lui accordant les honneurs d'un couronnement solennel?

C'est précisément ce dont Clément VII se plaignait aux ambassadeurs français et, en particulier, aux cardinaux de Tournon et de Grammont : « Avoir pris connaissance du procès du divorce, malgré les défenses formelles du Saint-Siège qui s'en était réservé le jugement, « c'était une chose qui tournait au grand raval-« lement du dit Saint-Siège, attendu que, durant le « temps qu'on le prioit de superseder (surseoir) et de « ne rien innover jusques à l'entrevue, le dit roy tou-« jours innovoit et passoit outre [1]. »

Le cardinal de Tournon, chargé par François Ier d'intervenir auprès du pape en faveur du roi d'Angleterre, remplit sa commission de son mieux.

Voici comment il rend compte à son maître des résultats de sa démarche :

« Le Saint-Père a répondu qu'il étoit très fâché de « n'avoir pas pu satisfaire Votre Majesté, mais que le « dit roi d'Angleterre l'a contraint et presque forcé de « faire ce qu'il a fait [2], surtout depuis qu'il a vu que le « mariage nouveau s'étoit conclu malgré les inhibitions « et défenses, mais en outre a fait publier ses lois de « suprématie et autres au grand détriment du Saint-« Siège et de l'Église, et encore a fait procéder jusqu'à « sentence l'archevêque de Cantorbéry, lequel se dit en « sa même sentence dont nous avons vu le double en

1. *Mém. relatifs à l'hist. de France*, p. 255.

2. *Mémoires de Du Bellay*, dans les pièces justificatives, édition de l'abbé Lambert, tome II, p. 454.

« plein consistoire, *légat né* en Angleterre du Saint-
« Siège apostolique, et il a procédé contre et pardessus
« l'autorité du dit Saint-Siège. Et de vrai, Sire, la plus
« grande partie des cardinaux se seroient désespérés
« contre le pape s'il n'avoit fait ce qu'il a fait. Quoiqu'il
« en soit, Sire, vous ne ferez pas peu pour le roi d'An-
« gleterre, si vous pouvez arrêter le duc de Norfolk à
« cette vue. Pour peu de semblant que feroit le roi
« d'Angleterre de réparer ses attentats et d'obéir au
« pape et que Sa Sainteté puisse avoir couleur avec
« son honneur de faire quelque chose pour le dit roi
« d'Angleterre, je vous assure, Sire, que pour l'amour
« de vous et de lui, il le fera d'aussi bon cœur qu'il lui
« sera possible.

. . . .

« Je crois, Sire, que vous avez bien sçu comme le dit
« roi a révoqué tous ses ambassadeurs par deçà (à
« Rome) et a mandé au docteur Benoit (Benett) qu'il
« prînt congé du pape pour s'en retourner. »

Cette lettre rend bien compte de la situation de Clément VII, et on y reconnaît l'esprit judicieux, le grand sens pratique du cardinal de Tournon.

Il s'était établi en faveur du bon droit de la reine Catherine un courant très fort dans le monde catholique et à la cour de Rome. Le pape ne pouvait pas ne pas y obéir. A force d'artifices, de fourberies et d'abus de pouvoir, Henri VIII était parvenu à créer un courant opposé en Angleterre; il lui eût été difficile, quand il l'aurait voulu, de le remonter et de revenir sur ses pas.

Aussi, quand il envoya en France une ambassade composée du duc de Norfolk, de lord Rochford, de Pawlet, de Brown et de Bryant, son but ostensible

était de discuter les offres de médiation de François Ier. Mais les instructions secrètes étaient de conseiller à ce prince de faire aussi sa loi de suprématie en matière spirituelle, ou tout au moins de nommer un patriarche français qui le dispenserait de recourir au souverain pontife, soit pour l'institution des évêques, soit pour les dispenses, soit pour la discipline du clergé ; si le roi de France s'engageait dans cette voie, s'il promettait de défendre tout envoi d'argent au trésor du pape, Norfolk était chargé d'offrir au roi de France des subsides considérables. François chercha à persuader au duc qu'avec des concessions de part et d'autre, l'accord pourrait encore se faire entre Rome et l'Angleterre. Mais il repoussa avec fermeté les propositions corruptrices qui lui étaient faites pour l'entraîner à une révolte contre le Saint-Siège ; néanmoins il protesta qu'il saurait défendre les prérogatives de sa couronne, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, et qu'il ne permettrait aucun empiètement de l'autorité spirituelle sur son domaine temporel.

Norfolk, ayant échoué dans sa véritable mission, quitta la France sous divers prétextes ; ce départ si prompt dut peiner beaucoup le cardinal de Tournon qui regardait la présence de ce seigneur à l'entrevue de Marseille comme une dernière chance pour le succès des démarches tentées en faveur de la conciliation. Cependant Norfolk obtint de Henri VIII l'envoi de deux nouveaux ambassadeurs, Bryant et l'évêque de Winchester.

Après que François eut reçu le souverain pontife à Marseille, il voulut traiter avant tout l'affaire du divorce et appela les agents anglais à une conférence pour discuter les clauses d'une entente commune entre

Henri VIII et le Saint-Siège. Leur attitude froide et dédaigneuse frappa le roi de France. Bonner, envoyé tout récemment d'Angleterre et se joignant à ses deux autres collègues, vint signifier au Saint-Père, « les ap-« pellations de son maître, et lui intimer le concile, « chose qui mist Sa Sainteté et non sans cause à tel « despit et désespoir qu'il n'est possible de dire [1]. » Enfin François Ier, les prenant à part, leur dit : « Je « vois bien que le roi mon frère, quelque instance qu'il « me fasse de moyenner son affaire avec notre Saint-« Père, n'est point d'avis qu'il s'en fasse rien. » Les ambassadeurs se prirent à sourire [2]. Ils avouèrent qu'ils n'avaient aucun pouvoir de leur maître pour négocier et pour traiter cette affaire.

Cependant, comme le roi de France voulait encore espérer et tenter un dernier effort, il chercha à persuader à Clément VII que toute chance de réconciliation n'était pas perdue ; et il prit sur lui d'envoyer à Henri VIII Jean du Bellay qui était devenu évêque de Paris et avait cessé, depuis ce temps, d'être ambassadeur en Angleterre. Ce fut, au reste, ce prélat lui-même qui sollicita cette importante mission : il connaissait parfaitement le terrain, possédait la confiance de Henri et prétendait réussir à opérer un rapprochement, non-seulement entre les deux monarques, mais encore entre le roi d'Angleterre et la cour de Rome.

Il nous semble pourtant que le complaisant d'Anne de Boleyn, le flatteur de Henri VIII, était moins bien placé que personne pour exercer de l'influence sur ce prince.

1. *Hist. du divorce*, de Joachim Legrand, tome III, p. 580.
2. *Idem, ibid.*, p. 583.

Le roi de France avait donné des instructions détaillées à Jean du Bellay sous ce titre : « Mémoire des points « que monsieur du Bellay, évêque de Paris, aura à toucher au roy d'Angleterre, pour imputer aux ministres « de ce prince la rupture de la négociation poursuivie « par François I[er] vers le pape en faveur du roi « Henri VIII [1]. »

Après des plaintes assez vives sur la conduite des *ministres* anglais, et dans un langage habile qui rejette sur eux toutes les responsabilités, — comme si François I[er] eût compris l'un des points fondamentaux de la constitution britannique, — il conclut qu'il faut tâcher « de rejoindre et réunir le roi d'Angleterre et le Saint-« Siège apostolique par les moyens dont il a été parlé à « Marseille et autres qui seront jugés être bons et rai-« sonnables. De sorte que, d'une part et d'autre, les in-« jures ou attentats faits et reçus soient doucement ré-« parés, et y fera le dit de Paris jusques à l'extrémité « tout ce qui sera possible, n'oubliant à lui offrir de « faire entre eux trois une bonne confédération et ligue « défensive. »

L'évêque de Paris fut très bien accueilli par Henri VIII. Cependant ce prince se plaignit amèrement des procédés du pape à son égard, lequel voulait, disait-il, le contraindre à abandonner son royaume pour aller comparaître à Rome en personne afin d'y soutenir lui-même son droit. Néanmoins, après de vives et fortes représentations que lui fit l'évêque de Paris, il voulait bien promettre que si le Saint-Père consentait à surseoir à la sentence de divorce, jusqu'à ce que de nouveaux

1. Joachim Legrand déjà cité, *Hist. du divorce,* tome III, p. 571-588.

commissaires eussent été désignés pour juger la cause, il sursoirait aussi au projet qu'il avait eu de se soustraire entièrement à l'autorité de l'Eglise romaine [1]. Là-dessus, l'officieux prélat proposa de se charger d'aller plaider lui-même à Rome la cause du divorce et cette offre fut acceptée. J. du Bellay se rendit donc en Italie malgré les rigueurs de l'hiver ; il dut se concerter, dans ses démarches, avec les ambassadeurs anglais résidant auprès du souverain pontife. Ceux-ci avaient reçu des instructions qu'ils prétendaient être conciliantes. Il leur était enjoint de proposer que la cause du divorce fût jugée de nouveau en Angleterre, en sous-entendant que la sentence qui serait rendue serait sanctionnée par le pape, et de promettre qu'à ces conditions le royaume se tiendrait dans l'obédience du Saint-Siège apostolique.

En dépit des promesses faites à du Bellay, aussitôt que cet ambassadeur fut parti pour l'Italie, Henri ne se mit nullement en peine de *surseoir* à ses attaques contre l'Eglise romaine. Au contraire, pendant qu'il affectait, dans les instructions données à ses ambassadeurs, de faire, en quelque sorte, des avances au Saint-Père et qu'il feignait de se rapprocher de lui, il continuait de s'en séparer de plus en plus dans la direction donnée à son gouvernement intérieur.

Il existe une lettre curieuse du duc de Norfolk [2] par

1. Mémoires de Martin du Bellay, édition déjà citée de Michaud et Poujoulat, tome V, p. 283-284. Cet auteur est ici d'une grande autorité, car il devait bien savoir ce que Henri VIII avait dit à son frère.

2. Du 27 janvier 1534, J. Legrand, tome III, p. 588-595. On a prétendu que François Ier était entré en pourparlers avec les confédérés

laquelle, tout en remerciant le roi François Ier d'avoir envoyé *Monsieur de Paris* à Rome dans l'intérêt de Henri VIII, il se permet d'affirmer, d'*après les meilleurs docteurs de l'Angleterre,* que le pape n'a pas plus d'autorité hors du diocèse de Rome qu'aucun autre évêque n'en a hors de son propre diocèse. « Ces docteurs, « ajoute-t-il, ont, par leurs irréfragables raisons, per- « suadé cette vérité tant à moi qu'aux autres nobles et « commun peuple de ce royaume, et de jour en jour les « confirment : de sorte que, si le roi mon maître leur « donne congé de mettre la matière en avant, s'il laisse « liberté de la discuter au présent parlement, le pape, « tant pour lui que pour ses successeurs, perdra non- « seulement l'obédience de tout le royaume, mais en- « core tout ce qui dépendra de lui et de son autorité y « sera à tout jamais en haine et en abomination. »

Le duc de Norfolk, sous prétexte de donner un conseil officieux et un avertissement d'ami au ministre de François Ier, ose lui tenir ce langage : « Depuis l'en- « trevue de Marseille le roi votre maître est aucune- « ment trop enclin à favoriser le pape jusques à son « propre détriment de sa juridiction et régalité. Car « votre dit maître étant très puissant et très chrestien « roi, qui ne reconnaît point de supérieur pardessus soi, « pourquoi a-t-il, ainsi qu'on me l'a rapporté, pour-

luthériens d'Allemagne pour les soutenir et pour s'engager à se soustraire lui-même à l'obédience du pape. Cela ne nous paraît pas du tout prouvé historiquement. On ne peut citer à cet égard qu'un seul témoignage contemporain, qui est fort suspect, celui de Christophle Mount, Allemand et agent du roi Henri VIII auprès de François Ier. Ce Mount avait voulu mettre Mélanchton en rapport avec le roi de France, mais il paraît qu'il n'y avait pas réussi.

« chassé une bulle du pape, pour faire justice dans « son royaume. Comme à dire qu'il n'eût pas telle au- « torité auparavant sans les bulles du pape ! Le pape ne « pourrait-il pas, sous couleur de ce, usurper sur la « royale juridiction et aussi tirer le cas à exemple au « détriment de tous autres rois et princes? »

Or de quoi s'agissait-il? De deux bulles pontificales, l'une au sujet de la correction et punition des hérétiques en France, l'autre concernant la condamnation des prêtres et clercs condamnés pour hérésie. Afin d'éviter tout conflit avec la juridiction ecclésiastique, François I[er] demanda et obtint une autorisation formelle du pape de faire poursuivre par ses juges séculiers des crimes religieux, et même de simplifier les formalités exigées pour la dégradation d'un prêtre accusé d'hérésie, dégradation qui ne pouvait être prononcée que par l'autorité spirituelle [1]. C'était, de la part de François, poursuivre l'entente commune avec l'Eglise, tandis qu'en Angleterre on ne visait qu'à la guerre et à la séparation.

Ainsi Henri VIII ne se contentait pas de chercher à entraîner l'Angleterre dans le schisme, il faisait encore de la propagande chez les puissances voisines en faveur de cette politique de discorde entre l'Etat et l'Eglise ; il s'efforçait de souffler au-dehors la défiance et la haine contre la papauté.

On vient de voir que l'un de ses ministres avait eu l'audace de s'ingérer dans la politique française et de lui reprocher trop de condescendance pour la cour de Rome. Une si insolente ingérence aurait mérité d'être

1. Voir le texte même de la bulle citée aux pièces justificatives, tome III de l'*Histoire du divorce,* par J. Legrand, p. 615, 616-617.

repoussée avec cette fierté chevaleresque dont François Ier avait le sentiment et dont il savait quelquefois si bien prendre le langage.

On voit, d'après la lettre de Norfolk, que Henri avait travaillé l'opinion publique au sein de son royaume dans le sens le plus hostile à la papauté ; c'est par là qu'il avait préparé un bon accueil aux bills qu'il présenta à son parlement au commencement de 1534, et qui étaient destinés à creuser une séparation de plus en plus profonde entre Rome et l'Angleterre.

Cromwell, qui, comme nous l'avons dit, avait été nommé chancelier de l'échiquier en récompense de ses services passés, fut chargé de soutenir ces bills, avec l'appui de Cranmer, archevêque de Cantorbéry.

La soumission spirituelle que l'on avait arrachée l'année précédente à la convocation du clergé, fut établie en forme de statut, et on mit à dessein dans le préambule un article qui semblait en borner la durée au règne de Henri VIII : mais on y avait ajouté la clause « que les ordonnances et les statuts antérieurs, « qui ne seraient pas contraires aux prérogatives de la « couronne, seraient exécutés et auraient force de loi « jusqu'à ce qu'il parût convenable de les réviser et de « les adopter à la teneur et à l'effet du présent acte. »

Donc, en vertu de ce statut, le roi aurait pu faire juger les crimes et les procès religieux par des tribunaux civils ; mais ni lui ni ses successeurs n'usèrent de ce pouvoir, parce que les chambres spirituelles avaient perdu leur caractère purement ecclésiastique, et que le clergé tout entier depuis le schisme était devenu une des branches de pouvoir de l'État.

Les articles d'un précédent statut qui défendait dans

certains cas les appels à Rome, furent étendus à tous les cas possibles dans le cas d'un recours contre une sentence de l'archevêque, l'appel, au lieu d'être déféré à la cour pontificale, était porté à la chancellerie du roi, qui nommait des commissaires, dont les arrêts terminaient définitivement la procédure. Cette haute cour porta le nom de cour des délégués.

Au statut qui défendait le paiement des *annates*, à Rome, et qui avait été ratifié par lettres patentes du roi, on ajouta une clause portant « que la nomination des évêques n'aurait plus besoin d'être confirmée par le pape, et que, lorsqu'un siège viendrait à vaquer, le roi accorderait au doyen et au chapitre la permission de nommer la personne qu'il aurait désignée lui-même dans ses lettres missives ; qu'en cas de refus de procéder à l'élection dans le délai de deux jours, le droit de nomination serait dévolu à la couronne ; que le prélat nommé ou élu prêterait d'abord serment de fidélité au roi, après quoi le monarque signifierait l'élection à l'archevêque ; ou, s'il n'y avait pas d'archevêque, à quatre évêques, les requérant de confirmer l'élection, de le consacrer et de lui donner l'investiture afin qu'il pût recevoir ensuite du prince ses immunités spirituelles et son pouvoir temporel, à condition de lui prêter serment de fidélité. »

Certainement c'était briser les derniers liens qui rattachaient à l'Eglise catholique l'épiscopat anglais. C'était détruire le droit public qui présidait, en Europe, aux rapports des princes et des Etats avec Rome, depuis plusieurs siècles. Il n'y avait plus de part faite au pouvoir spirituel dans le gouvernement hiérarchique de la Grande-Bretagne. Le nouveau statut du parlement at-

tribuait ce pouvoir tout entier à la couronne d'Angleterre. A la vérité, de certaines prérogatives nominales étaient réservées à l'archevêque de Cantorbéry, en sa qualité de primat. Mais il fut décidé que, quand quelque personne se trouverait lésée par une sentence de l'archevêque, elle pourrait, en présentant une pétition à la chancellerie, forcer ce prélat à déduire les motifs de sa sentence, dont le roi resterait l'appréciateur et le juge suprême.

Dans le même acte, on trancha la question éventuelle de succession au trône : le mariage de Henri avec Catherine ayant été déclaré nul de plein droit, et celui qu'il avait contracté avec Anne de Boleyn ayant été reconnu légal et régulier, on exclut de la succession *la première descendance du roi*, et la seconde fut seule déclarée apte à hériter de la couronne. On déclara crime de haute trahison toute tentative faite pour *diffamer* ce dernier mariage ou pour porter préjudice aux droits des héritiers qui en seraient issus. Toute personne qui aurait connu des écrits ou entendu des paroles contraires à cet acte de succession pourrait être poursuivie, si elle ne les dénonçait pas, comme complice de non-révélation. Enfin, on ordonna à tous les sujets majeurs du roi de prêter serment d'obéissance à cet acte, sous la peine infligée à la non-révélation.

Jamais les droits de la liberté de conscience ne furent plus outrageusement violés que par de pareils statuts parlementaires.

Il y avait d'ailleurs dans toute cette série de bills et de lois dont nous venons de donner l'analyse toute une organisation ecclésiastique, indépendante et même exclusive de l'Eglise romaine. Henri VIII se créait une

sorte de forteresse spirituelle et l'entourait de retranchements, sous prétexte de se mettre à l'abri des attaques du dehors. Mais, après avoir constitué sa petite église, il allait bientôt proscrire impitoyablement tous ceux qui voudraient encore communiquer avec la grande Eglise à laquelle il avait lui-même appartenu. A ses yeux, c'était une conséquence de son *établissement* séparé. L'anglicanisme était déjà créé. Il ne s'agissait plus que de l'affermir et de lui donner ses derniers développements.

On peut donc dire que Henri VIII avait déjà consommé d'une manière irrévocable sa rupture avec la papauté.

Le mariage contracté avec Anne de Boleyn semblait lui interdire d'ailleurs de faire aucun pas en arrière.

Cependant du Bellay, ne voulant pas croire cette révolution religieuse aussi avancée, continuait son œuvre d'impossible conciliation. Aussitôt après son arrivée à Rome, il obtenait une audience du consistoire ; là, il fit part aux cardinaux de ses démarches auprès du roi d'Angleterre, et demanda la permission d'envoyer à ce prince les dernières propositions du Saint-Père avant de prononcer définitivement sur la question du divorce. Cette demande parut raisonnable et fut bien accueillie par l'auguste assemblée. En conséquence, du Bellay expédia sur-le-champ, au roi Henri VIII lui-même, un courrier qui avait ordre de faire toute la diligence possible pour être revenu au jour fixé par le consistoire. Ce jour arriva sans que le courrier fût de retour. L'évêque de Paris demanda encore en grâce un sursis de six jours, en faisant observer que le courrier avait pu éprouver des accidents en route, que la mer avait été

orageuse et les vents contraires : enfin que si le roi d'Angleterre *avait eu patience pendant six ans*, *les cardinaux pouvaient bien lui donner six jours de délai*[1].

Ces derniers mots, où se laisse entrevoir un partisan passionné de Henri VIII, n'étaient ni convenables, ni justes, ni sérieux ; de ces six ans de la patience royale tant vantée, il aurait fallu retrancher trois ans de cohabitation avec Anne de Boleyn, ne pas tenir compte du mariage secret contracté avec elle, ni de la sentence de divorce prononcée par Cranmer.

Aussi les cardinaux trouvèrent qu'on leur demandait par trop de longanimité. Ils voulurent procéder à la sentence du divorce au jour convenu : c'était le 23 mars 1534. Vingt-deux cardinaux étaient présents. Excepté trois qui demandèrent un nouveau délai, et qui s'abstinrent n'ayant pu l'obtenir, tous rendirent la sentence par laquelle il était dit : « Le mariage du roi d'Angle-
« terre et de Madame Catherine a été et est bon et va-
« lable et la lignée qui s'en est suivie, et qui, ci-après,
« s'en pourra ensuivre, est et sera légitime[2]. »

Le pape confirma sur-le-champ l'avis des cardinaux par une bulle très ferme et très digne dont nous reproduisons en note le texte original[3].

1. Mart. du Bellay, *Hist. du divorce*, p. 284.

2. Lettre de J. du Bellay, *Hist. du divorce*, de Joachim Legrand, III, p. 631.

3. Voici le texte latin de la bulle :

Clémens Papa VII,

« Christi nomine invocato, in throno justitiæ pro tribunali sedentes,
« et solum Deum præ oculis habentes, per hanc nostram definitivam
« sententiam, quam venerabilium fratrum nostrorum, sanctæ Ro-
« manæ Ecclesiæ cardinalium consistorialiter coram nobis, congrega-
« torum concilii et assensu, ferimus in his scriptis, pronuntiamus,

C'était le triomphe du bon droit, si longtemps attendu. Rome avait enfin parlé et avait donné gain de cause, contre un roi puissant, à la faiblesse injustement opprimée. Puisque le souverain pontife avait été mis en demeure de se prononcer, il ne pouvait pas, sans se déshonorer, juger contre la reine Catherine. Il devait condamner Henri VIII, quelles que fussent les conséquences qui pourraient en résulter. Clément VII l'avait

« decernimus, et declaramus : in causa et causis, ad nos et sedem « apostolicam per appellationem, per carissimam in Christo filio, Catharinam Angliæ reginam illustrem, a nostris et sedis apostolicæ « legatis, in regno Angliæ deputatis, interpositam legitime devolutis « et advocatis, inter prædictam Catharinam reginam et carissimum « in Christo filium Henricum octavum Angliæ regem illustrem super « validitate matrimonii inter eosdem reges contracti et consummati, « rebusque aliis in actis causæ et causarum hujusmodi latius deductis. Et dilecto filio Paulo Capissucho, causarum sacri Palatii tunc « decano, et propter ipsius Pauli absentiam, venerabili fratri nostro, « Jacobo Simonetæ, episcopi Pisauriensi, unius ex dicti Palatii causarum auditoribus locum tenenti, audiendis, instruendis, et in « Consistorio nostro Secreto referendis commissis et per eos nobis et « eisdem Cardinalibus relatis et mature discussis, coram nobis pendentibus, matrimonium inter prædictos Catharinam et Henricum « Angliæ reges contractum, et inde secuta quæcumque fuisse et esse « validum et canonicum ; et debere sortiri effectus, et prolem exinde « susceptam et suscipiendam, fore et fuisse legitimam. Et præfatum « Henricum Angliæ regem teneri et obligatum fuisse et fore, ad cohabitandum cum dicta Catharina, ejus legitima conjuge, illamque « maritali affectione et regio honore tractandam. Et eumdem Henricum Angliæ regem, ad præmissa omnia et singula cum effectu adimplendum, condemnandum, omnibusque juris remediis cogendum « et compellendum fore prout condemnamus, cogimus et compellimus. Molestationesque et denegationes, per eumdem Henricum regem eidem Catharinæ, super invaliditate ac fœdere dicti matrimonii quomodolibet factas et præstitas, fuisse et esse illicitas et injustas. « Et eidem Henrico regi super illis ac invaliditate matrimonii hujusmodi, perpetuum silentium imponendum fore et imponimus....... »

lui-même hautement reconnu, bien avant son arrêt définitif.

Les ambassadeurs anglais et français furent atterrés. Le soir même de ce jour, l'évêque de Paris écrivait au roi François Ier : « Il n'a pas tenu à vous, et les impé-
« riaux en conviennent, que, tout en satisfaisant honnê-
« tement à votre amitié pour le roi d'Angleterre, vous
« ne vous soyez mis en devoir d'empêcher, tant pour
« cette heure que pour l'avenir, un des plus grands
« troubles qui de long temps fût dans l'Église ni par
« aventure dans toute la chrétienté. »

« Les impériaux, ajoute-t-il, sont à cette heure dans
« les rues par grosses troupes, criant : *Impero e Spa-*
« *gna,* et Dieu sait s'il y a force feux de joie et s'ils se
« font ouïr à coups d'artillerie [1]. »

L'évêque du Bellay, qui écrit au bruit de toutes ces réjouissances, laisse bien comprendre la douleur amère qu'elles lui causent. Cela semble prouver qu'il avait eu sincèrement l'espérance de réussir dans ses négociations *in extremis*.

Deux jours après, le 25 mars, arriva le courrier attendu d'Angleterre; il apportait des déclarations satisfaisantes, disait-on, du roi Henri VIII. « Cela, suivant
« Martin du Bellay, étonna merveilleusement ceux qui
« avoient été d'avis de précipiter les choses. Par plu-
« sieurs fois, ils s'assemblèrent pour tâcher de rhabil-
« ler ce qu'ils avoient gasté; mais ils ne trouvèrent
« moyen d'y remédier. Le roy d'Angleterre, voyant
« l'indignité dont on avoit usé en son endroit, et le peu

1. *Histoire du divorce*, de Joachim Legrand, tome III, pièces justificatives, p. 634.

« de respect qu'ils avoient eu pour Sa Majesté, ayant « faict aussi peu de cas de lui que du moindre de la « chrétienté, se sépara, lui et son royaume, de l'obéis- « sance de l'Eglise Romaine ; se faisant, immédiatement « après Dieu, chef de l'Eglise Anglicane. Voilà, en « somme, ce qui arriva [1]. »

De si grands événements ne tinrent pas, quoiqu'on en puisse dire, au retard de deux jours d'un courrier diplomatique. Henri VIII, quelles qu'aient pu être ses dépêches, n'avait pas attendu de connaître l'effet qu'elles produiraient pour se faire proclamer chef de l'Eglise anglicane, et pour tirer de cette suprématie spirituelle les plus vigoureuses conséquences. Il est clair qu'il ne se serait soumis à Rome que si Rome lui avait donné raison.

Martin du Bellay, dont nous avons reproduit le récit, ne pouvait pas oublier que ses deux frères avaient plaidé la cause du divorce, croyant sans doute agir dans l'intérêt de la France, peut-être même dans celui de l'Eglise. Il devait donc chercher à atténuer la valeur morale d'une décision qui condamnait implicitement le parti auquel ils s'étaient attachés et qui faisait échouer toutes leurs démarches diplomatiques. D'ailleurs, pour bien juger la situation dans son ensemble, au moment de la sentence du consistoire, il aurait fallu non-seulement regarder du côté de Rome, mais du côté de l'Angleterre : on ne peut méconnaître qu'il venait de s'y faire, en faveur du schisme et de la révolte spirituelle, un de ces pas décisifs sur lesquels on ne saurait revenir.

1. *Mémoires*, p. 281 ; Martin du Bellay était le frère de l'évêque de Paris.

On ne peut donc pas supposer que la réponse apportée à Rome par le courrier fût favorable ; car, à l'époque où Henri VIII remit ses instructions à ce courrier, toutes ses actions prouvaient sa détermination invincible de se soustraire à l'autorité du Saint-Siège et de se séparer de la communion papale.

Ainsi que Lingard le fait remarquer, « la sentence portée par Clément VII ne pouvait être la cause de cette séparation, puisque le bill qui abolissait le pouvoir des papes dans le royaume fut présenté à la Chambre des communes au commencement de mars, transmis aux lords la semaine suivante, approuvé par eux le 20 mars, et sanctionné par le roi le 30. Une décision prise à Rome le 23 n'a donc pas pu influer sur la détermination du roi [1] ». En effet, il n'y avait alors ni télégraphe, ni chemin de fer, ni bateau à vapeur, il n'existait pas même de postes régulières et bien servies, et un courrier, qui n'aurait mis que huit ou dix jours pour aller de Rome à Londres, aurait accompli un tour de force si prodigieux qu'il en aurait été fait mention spéciale dans l'histoire [2].

Ce n'est donc point parce que la cour de Rome avait *précipité* les choses et *avait témoigné peu de respect*

1. Lingard, tome VI de la traduct. déjà citée, p. 295, 296, note au bas de la page.

2. Voici, au surplus, ce que nous lisons dans une histoire d'Hugues de Lionne, intitulée : *La diplomatie française au* XVIIe *siècle*, par Valfrey, tome Ier. Introduction, p. XCIV. Paris, Didier, 1877.

« Au XVIIe siècle, un ambassadeur assumait souvent les plus lour-
« des responsabilités, parce que l'urgence des affaires l'empêchait de
« demander et d'attendre des instructions spéciales, opération qui, en-
« tre Paris et Rome, par exemple, exigeait *trente jours*. »

Cela juge la question.

pour le roi d'Angleterre, que le schisme fut proclamé dans ce royaume ; le schisme résultait déjà de la suprématie spirituelle que s'y était arrogée Henri VIII, ainsi que de la suppression de tout appel des sujets anglais en cour de Rome. Qu'aurait donc gagné le pape à des ménagements si longtemps prolongés? En retardant de quelques jours le jugement du divorce, croit-on qu'il eût pu parvenir à rétablir son autorité sur la Grande-Bretagne? Est-ce que le parlement et le roi auraient rétracté les bills qu'ils venaient de voter et de sanctionner? D'ailleurs J. du Bellay, qui a reçu la dépêche de Henri VIII, a dû savoir ce qu'elle contenait : si elle renfermait des propositions acceptables d'accommodement, pourquoi ne les a-t-il pas fait connaître? Pourquoi aurait-il négligé ce moyen de défendre le roi d'Angleterre, lui qui était si ardent pour sa cause? Sans doute Henri VIII demandait au pape d'amnistier et de consacrer le fait accompli : or, le souverain pontife, qui avait, à trois différentes reprises, fait au [1] roi d'Angleterre des défenses et *inhibitions* de procéder à un second mariage avant que le premier fût annulé, et qu'il avait menacé de ses anathèmes, dans le cas où ces *inhibitions* seraient violées, ne pouvait pas se déjuger et donner une prime à la révolte parce qu'elle avait été consommée. C'eût été une abdication morale, une espèce de suicide de la papauté que l'on ne peut pas supposer et que la Providence ne devait pas permettre.

1. Le premier des brefs fulminés à ce sujet, par Clément VII, est du 7 mars 1530, le second du 10 janvier 1531, le troisième du 23 décembre 1532.

Il y avait donc là une double force des choses, contre laquelle il était insensé de vouloir lutter. On ne comprend pas qu'à la veille du 23 mars, Jean du Bellay rêvât encore une conciliation. On comprend encore moins comment des écrivains modernes ont pu accuser Clément VII d'avoir, *par trop de raideur et de précipitation,* jeté l'Angleterre dans le schisme.

En étudiant bien les faits, on se convaincra, au contraire, que ce pontife a poussé jusqu'aux limites les plus extrêmes le système des temporisations, des concessions et des ménagements politiques [1]. La porte du repentir resta longtemps ouverte à Henri VIII : mais son incurable obstination l'empêcha d'en profiter.

Quoiqu'il en soit, cette porte finit par se fermer, — et, par le fait, elle se ferma sans retour. — Il était temps de terminer ce procès, le plus célèbre peut-être qu'il y ait jamais eu au monde. Le roi et la reine d'Angleterre y figuraient comme parties principales : l'empereur et le roi de France s'y joignirent comme solliciteurs. L'Europe entière fut, en quelque sorte, la spectatrice attentive et inquiète.

Après des débats très vifs et quelquefois passionnés, après un examen sérieux et approfondi, l'Eglise prononça son jugement définitif.

Un historien protestant a dit : « Le préjugé de l'Europe était pour Rome ; l'Angleterre eut pour elle l'événement. » Ce *préjugé* de l'Europe, c'est-à-dire de tout le monde civilisé de cette époque, n'était autre chose qu'un éclatant témoignage rendu à la justice et à la vérité ; l'*événement* qui s'accomplit en Angleterre fut

1. *Histoire d'Angleterre,* par M. de Larrey, p. 273.

une victoire locale remportée sur l'innocence et la vertu par l'intrigue et par la force [1].

1. J'ai fait de vaines recherches dans nos archives et nos bibliothèques de Paris pour trouver le texte de la dépêche de Henri VIII à du Bellay, laquelle, suivant lui, aurait pu empêcher la sentence du consistoire, et, par suite, prévenir le schisme d'Angleterre. Je me suis ensuite adressé au professeur Brewer, qui s'est livré à des recherches semblables au Record Office et dans les archives de Londres. Voici la réponse qu'il a bien voulu me faire, le 26 juin 1878 :

« Dear sir,

« I have made careful search among the papers preserved at this office : but I can find none like that mentioned in your letter. Notwithstanding the statement of du Bellay, I should much doubt whether any such proposal was made by Henry, still less in the definite terms stated by that historian. It would be entirely in variance with the rest of the king's correspondence. I am sorry I have not been able to answer your letter before.

« Your very truly.

« J.-L. Brewer. »

On voit que le savant professeur ne croit pas à l'existence d'une dépêche de Henri VIII à du Bellay contenant des propositions précises et des conditions acceptables, pouvant avoir quelque influence sur le Saint-Père et sur le consistoire des cardinaux,

CHAPITRE XXIII

§ I. — Henri VIII devient peu à peu persécuteur. — Sermon véhément d'un père franciscain de l'Observance, en présence du roi qu'il compare à Achab. — Le lendemain seulement, Henri envoie son chapelain au couvent de l'Observance. — Le chapelain ayant été mal reçu, le conseil des ministres fait comparaître devant lui le prieur, et le condamne au bannissement ainsi que le prédicateur.— Tous les religieux du couvent sont bientôt après condamnés à la même peine. — Singulière réalisation, au moins dans une certaine mesure, de la prophétie faite au nouvel Achab.

§ II. — Le père Forest et sa correspondance avec Catherine. — Les prédications de l'extatique Elisabeth Barton. — On incrimine sous le rapport politique les relations de Fisher et de Thomas Morus avec elle. — Fisher poursuivi et mis à l'amende, Morus justifié en cette occasion. — Interrogatoire et réponses de Thomas Morus. — On met Fisher et Morus à la tour de Londres, pour n'avoir pas voulu prêter le serment de succession. — On confisque leurs biens et on les retient au cachot. — Suprématie spirituelle du roi proclamée dans tout l'empire britannique. — Fisher et Morus refusent de prêter serment à cet acte de suprématie. — Condamnation, supplice et attitude héroïque de Fisher. — Procès criminel, défense et condamnation de Morus. — Sa fermeté, sa mort. — Indignation que ce supplice inspire au monde politique et lettré de l'Europe. — Supplice de plusieurs religieux.

§ I

Un publiciste anglais a appelé Henri VIII le plus *incontrôlable* des hommes [1]. Il est, en effet, peu de sou-

1. « Henry, by nature the most incontrolable of mankind. » Hal-

verains modernes qui aient plus difficilement accepté un contrôle, une désapprobation quelconque au sujet de son gouvernement, de ses opinions et de ses pensées personnelles.

Néanmoins, pendant que Wolsey et Campeggio tenaient leurs dernières audiences aux assises de Blackfriars, même après qu'avait eu lieu l'évocation du procès à Rome, lorsque des prêtres ou des religieux se livraient contre Henri VIII, à l'occasion du divorce, à des remontrances, même à de violentes attaques, il n'avait pas encore l'idée de leur faire infliger des punitions corporelles. Il conservait alors un vague respect pour la liberté de l'Eglise, et, en particulier, pour la liberté de la chaire. Tout au plus cherchait-il à écarter loin de lui les censeurs indiscrets, ou à étouffer leur parole comme un bruit importun ou incommode. Mais voici une circonstance où sa patience royale parut être poussée à bout par l'audace d'un moine franciscain appelé Peto, et appartenant au couvent de l'Observance.

Ce religieux prêchant en la présence même du roi ne craignit pas de s'exprimer ainsi : « Le roi Achab crut « devoir prêter l'oreille aux faux prophètes qui le cir- « convenaient et le trompaient : il ne voulut pas écouter « Michée, le vrai prophète du Seigneur, à qui il fit souf- « frir un étroit emprisonnement et un jeûne cruel. » Puis il jeta à la face de Henri VIII l'apostrophe suivante : « Sire, je suis ce Michée que vous haïssez mor- « tellement, parce que je vous annonce et vous prophé- « tise la vérité : et, quoique sachant bien que vous allez

lam, *Constitutionnal history of England*. Tome I, chap. II, p. 45, Baudry, Paris, 1841.

« me nourrir avec le pain de la tribulation, cependant « Dieu m'inspire de vous parler en toute franchise. » Il s'éleva ensuite avec force contre les courtisans, même contre certains prêtres et certains prélats qui avaient poussé le roi au divorce et à la résistance contre le Saint-Siège, et il s'écria en finissant : « Vos orateurs et vos « prédicateurs sont semblables aux quatre cents faux « prophètes d'Achab sur lesquels résidait l'esprit du « mensonge. Mais je prie Votre Grâce de bien considé-« rer que si elle suit les exemples d'Achab, elle s'expose « à encourir une fin non moins cruelle. Oui, sire, les « chiens lècheront votre sang comme ils l'ont fait du « sien ; — ce dont Dieu vous préserve en vous retirant « de la mauvaise voie ! »

Au moment même de cette vigoureuse sortie du courageux prédicateur, le roi en resta comme étourdi et tomba dans une sorte de stupéfaction : il le laissa partir sans songer à l'arrêter ou seulement à lui faire adresser des reproches.

Mais, après quelques instants de réflexion, le sentiment de l'outrage reçu s'empara de lui et son exaspération fut portée au comble. Dès le lendemain, qui se trouvait être le dimanche des Rameaux, il envoya le docteur Currante, son chapelain, au couvent des frères de l'Observance pour aller chercher le Père Peto, le prédicateur de la veille. Mais ce religieux était absent. Alors le chapelain, craignant d'être joué, s'en alla furieux parcourir tous les cloîtres du couvent en criant partout : « Où est donc le nouveau Michée? Où est ce « misérable? Il s'est sans doute sauvé, pour se sous-« traire aux peines qu'il aurait méritées. Il se cache « quelque part, il faut qu'il se retrouve. »

Le docteur Currante, toujours plus agité, pénétra jusque dans l'église. Là se trouvait dans le jubé attenant à la chaire le sous-prieur du couvent, le Père Estowe, qui, fatigué de tout ce bruit retentissant jusqu'au seuil du sanctuaire, imposa silence du haut de son jubé à l'arrogant docteur, en lui disant : « Le « Michée que vous cherchez s'est absenté, non par peur, « mais pour des affaires de son Ordre : il est allé pré- « sider un chapitre à Cantorbéry. Au surplus, il revien- « dra sous peu. En attendant, je serai un autre Michée, « et je m'offre à soutenir, au péril de ma vie, que le « texte de l'Ecriture n'a été ni altéré ni faussement « appliqué par mon frère en religion, et, quand même « vos quatre cents faux prophètes s'élèveraient contre « moi, je ne les craindrais pas [1]. »

Quand le roi fut instruit de cette nouvelle scène, son irritation ne connut plus de bornes : il déclara qu'on eût à le débarrasser de tous ces moines, qu'il ne voulait plus en entendre parler.

Deux ou trois jours après, les principaux religieux du couvent de l'Observance furent appelés devant le conseil des ministres. Là, ils reçurent de vertes réprimandes, et l'un des membres du conseil s'emporta jusqu'à leur dire qu'on devrait tous les coudre dans des sacs et les jeter dans la Tamise ou dans la Manche : mais le Père Estowe leur répondit en souriant : « Gardez de « pareilles menaces pour les courtisans qui vous entou- « rent : nous en tiendrons peu de compte ; car nous « savons que l'on peut aller au ciel par toutes les voies, « par mer comme par terre. »

1. Harpsfield, p. 189, 190.

Estowe et Peto furent bannis du royaume ; les autres religieux du couvent, ayant pris fait et cause pour eux, subirent le même sort. Vingt-quatre ans plus tard, ayant presque tous survécu, ils furent rappelés dans leur couvent par la reine Marie [1].

Ici, le savant docteur qui nous fait connaître ces détails nous rapporte, sur la foi des plus honorables témoignages, un singulier incident arrivé immédiatement après la mort de Henri VIII.

Quand le corps de ce prince fut transporté de Londres à Windsor, où il devait être inhumé, il resta déposé la première nuit dans le monastère de Fion, l'un de ceux dont la suppression avait été ordonnée par le gouvernement royal. Pendant cette nuit, et au milieu de l'église solitaire du couvent, soit par l'effet des chaos et des secousses du charriot de transport, soit par toute autre cause, le cercueil, où était le corps du roi, fut disjoint et fendu : alors un sang coagulé s'échappant de ce cadavre tomba sur le pavé de l'église. Quand, le lendemain matin, ceux qui étaient chargés d'embaumer le corps et de plomber le cercueil vinrent pour remplir leur tâche, ils trouvèrent un chien qui léchait le sang coagulé de Henri, comme les chiens mentionnés dans l'Ecriture avaient léché celui de Jézabel [2]. La prédiction du Père Peto semblait donc s'être accomplie.

S'il y avait eu encore des religieux dans le monastère de Sion, ils eussent entouré le cercueil royal de leurs respects et de leurs prières : les dalles du sanctuaire auraient été préservées de toute souillure. Aucun catho-

1. Harpsfield, p. 204, 205.
2. *Ibid.*, p. 203.

lique, même le plus obscur et le plus pauvre, ne laisserait dans l'abandon le corps d'un membre de sa famille, pendant cette première nuit qui précède l'inhumation. Et le puissant monarque, qui avait tout fait trembler autour de lui, qui ne rencontrait plus nulle résistance à ses volontés, ne trouva pas, quelques heures après sa mort, un serviteur fidèle pour garder ses dépouilles !

L'archidiacre de Cantorbéry, Harpsfield, à qui nous devons ces curieuses révélations, s'efforce de justifier du reproche de servilité une grande partie du clergé anglais de cette époque. Après avoir fait ressortir la noble conduite des frères de l'Observance, il cite les noms de divers docteurs qui osèrent écrire contre le divorce et prendre parti pour le pape dans cette grande querelle théologique [1], puis il ajoute : « Mais les chefs et « les plus notables *capitaines* (*sic*) de cette opposition « furent Thomas Morus, ex-chancelier, et Fisher, évê- « que de Rochester [2]. »

Ce seront aussi ces deux hommes illustres qui devront nous arrêter quelques instants, et dont la fin héroïque, quoique très connue, ne saurait être ici passée sous silence.

§ II

Dès le commencement de l'année 1534, la terreur religieuse s'étendit peu à peu sur tout le royaume. Une

1. Par exemple, le docteur Kirkam, le docteur Ruper, le docteur Holyman, Mc Moremon, Mc Bayner et *beaucoup d'autres*, dit-il. Harpsfield, 202.

2. *Ibid.*, p. 205.

malheureuse visionnaire, Elisabeth Barton, plus connue sous le nom de *la Nonne de Kent,* prétendit avoir des extases. Elle avait, disait-on, prédit la mort du roi dans le délai de sept mois, s'il répudiait Catherine. Fisher et Morus avaient vu la visionnaire ; ils avaient eu communication de sa prédiction menaçante. Ils n'en avaient pas fait part à Henri VIII. On pendit la nonne qui s'était avouée coupable de fraude et de dol. On envoya aussi au supplice quelques moines qui l'avaient encouragée dans ses impostures. D'un autre côté, on poursuivit comme coupables de non-révélation *(misprision of treason)* l'illustre ex-chancelier et le vertueux évêque de Rochester [1].

Ces deux hommes avaient une grande simplicité de vie, une semblable aversion pour le luxe, un égal mépris des richesses. L'indépendance de leur caractère ressortait avec éclat au milieu de la bassesse générale.

Fisher n'était encore qu'un jeune ecclésiastique, quand la duchesse de Richmond, grand'mère de Henri VIII, lui recommanda, avant de mourir, de veiller sur son petit-fils et de lui donner de bons conseils. L'évêque, devenu un vieillard, n'oublia pas la mission qui lui avait été donnée ; elle lui avait d'ailleurs été rendue facile par l'orphelin devenu roi, qui ne cessa, pendant les dix-huit premières années de son règne, de lui témoigner un profond respect et d'autoriser la liberté de son langage apostolique.

Mais tout changea lors du procès intenté à la reine : on a vu comment la noble protestation de Fisher, en faveur de Catherine, fut suivie du pamphlet de Henri VIII

1. Voir ci-dessus la fin du chapitre XVIII.

dans lequel il s'emporta contre son ancien mentor jusqu'aux derniers excès de la polémique.

Lorsqu'on poursuivit la nonne de Kent, on interrogea l'évêque de Rochester sur ses relations avec cette religieuse : il refusa de répondre. On lança contre lui un bill d'*attainder*. Cromwel lui fit insinuer qu'il eût à se déclarer coupable et à se mettre à la merci du roi qui lui ferait grâce. Fisher refusa ce marché déshonorant ; il écrivit aux lords une lettre très ferme, dans laquelle il déclara qu'il n'avait pas communiqué à son souverain les propos tenus par la prétendue extatique : 1° parce qu'il ne s'agissait pas là d'une conspiration, mais d'un décret de la Providence ; 2° parce que cette femme déclarait avoir informé Henri lui-même de la révélation prophétique qui lui avait été faite. Cependant une seconde et une troisième lecture du bill passèrent à la chambre des lords à une grande majorité, et Fisher fut obligé de composer avec la couronne pour une somme de trois cents livres sterlings. Après avoir payé cette amende, il fut remis provisoirement en liberté.

Quant à Thomas Morus, qui avait accepté, peut-être à tort, l'emploi de chancelier, et qui l'avait rempli pendant près de deux années, nous avons vu qu'il avait donné sa démission parce qu'il craignait de se trouver lié implicitement à une politique religieuse inconciliable avec sa conscience. Il s'était retiré à sa maison de campagne de Chelsea où il partageait sa vie entre les soins domestiques, l'étude et la prière. L'extatique Elisabeth Barton lui avait inspiré très peu de confiance : il la regardait comme une femme pieuse, mais malade et en proie à de véritables hallu-

cinations[1]. Il écrivit plusieurs lettres à ce sujet au roi et à Cromwell : de plus, le duc de Norfolk prit chaudement le parti de l'ancien chancelier, qui obtint d'échapper sur ce point à toute poursuite criminelle.

Mais, quinze jours après la condamnation d'Elisabeth Barton et de ses complices, le 13 avril 1534[2], Thomas Morus et Fisher furent appelés à Lambeth devant le conseil royal, et on leur demanda de prêter le nouveau serment de succession. Cet acte contenait des choses qui allaient bien au-delà de son titre. Il établissait qu'aucune autorité sur la terre ne pouvait dispenser des empêchements de droit divin, et que le mariage de Henri et de Catherine avait été, dès le principe, nul et de nul effet.

Morus fut introduit le premier et offrit de prêter serment pour ce qui concernait la succession seulement, et en écartant les autres clauses contenues dans l'acte, par des motifs de prudence qu'il devait taire.

« Si vous refusez de vous expliquer, lui dit le président du conseil, on attribuera ce refus à votre obstination.

Thomas Morus. — Ce n'est point par obstination, mais dans la crainte de blesser certaines opinions : donnez-moi une garantie suffisante que le roi ne s'en offensera pas, et j'expliquerai mes raisons.

Cromwell. — La garantie du roi ne vous sauvera pas des peines établies par le statut.

Morus. — En ce cas, je me fierai à l'honneur de Sa

1. Lingard, traduct., tome VI, p. 307.

2. On peut aussi remarquer que c'était dix-neuf jours après la sentence rendue à Rome contre le divorce.

Majesté. Mais il me semble que, si je ne puis pas déduire mes motifs sans péril, ce n'est pas une obstination que de les taire.

Cranmer. — Vous dites que vous ne blâmez personne de prêter le serment. Alors il est évident que vous n'êtes pas convaincu qu'il soit blâmable d'y consentir, mais vous devez être convaincu aussi qu'il est de votre devoir d'obéir au roi ; en refusant toutefois de le faire, vous préférez ce qui est incertain à ce qui est certain.

Morus. — Je ne blâme pas les personnes qui prêtent le serment, parce que je ne connais ni leurs raisons, ni leurs motifs ; mais je me blâmerais moi-même, parce que je sais que j'agirais contre ma conscience : et vraiment cette façon de raisonner nous aplanirait toute difficulté. Toutes les fois que les docteurs ne seraient pas d'accord, on n'aurait qu'à obtenir le commandement du roi, pour l'un ou l'autre côté de la question, et ce qu'il déciderait serait toujours bien.

L'abbé de Westminster. — Mais vous devez croire que votre conscience est erronée, quand vous avez contre vous tout le conseil de la nation.

Morus. — Je le croirais, si je n'avais pour moi un conseil plus grand encore, celui de la catholicité [1] !

Après cet interrogatoire où Morus n'avait cessé d'être habile que pour devenir sublime, on fit venir Fisher qui, au fond, se tint sur un terrain semblable. Il ne fit pas d'objection au serment qu'on lui demandait relativement à la succession au trône, dont les droits avaient pu être réglés par le pouvoir civil, mais, quant à la partie

1. Œuvres de Thomas Morus, *Epistolæ*, p. 1429-1447, et Lingard, traduct., tome VI. — Note sous les pages 308 et 309.

théologique, il soutint que l'Eglise seule était compétente.

Il fut conduit à la Tour ainsi que Thomas Morus.

Le conseil fut appelé à délibérer sur leur sort.

On y produisit à leur égard deux opinions différentes.

Cranmer soutint qu'il fallait accepter leur serment avec les restrictions qu'ils y attachaient. Au fond, la concession qu'ils faisaient, tout imparfaite qu'elle fût, pouvait avoir des avantages immenses. Catherine d'une part, l'empereur de l'autre, ne pourraient plus citer deux grandes autorités contre les droits à la couronne des enfants de la nouvelle reine. Ne pas accepter cette adhésion de l'évêque de Rochester et de l'ex-chancelier pour cette partie du bill, c'était les amener à le rejeter tout entier. Cet avis de Cranmer fut combattu par Cromwell qui, moins politique peut-être et certainement moins humain, voulait qu'on leur arrachât une soumission sans condition, ou qu'on effrayât leurs amis en les punissant avec la dernière sévérité. C'est à cette opinion que se rangea Henri VIII.

Les deux illustres prévenus furent donc condamnés à la dégradation et à la perte de tous leurs titres et dignités, à la confiscation de leurs revenus, et à un emprisonnement perpétuel.

Thomas Morus, grâces aux soins attentifs de sa fille, Marguerite Roper, ne manqua pas des choses nécessaires à la vie. Quant à Fisher, privé de toutes relations avec le dehors et jeté dans un cachot humide, il fut contraint de demander à Henri VIII lui-même quelques vêtements, pour remplacer les haillons qui le laissaient demi-nu et glacé par le froid.

Au mois de novembre suivant, la suprématie spiri-

tuelle du roi fut solennellement proclamée par acte du parlement dans toute l'étendue de l'empire Britannique.

Cette nouvelle législation fournissait un moyen de reprendre en sous-œuvre les poursuites criminelles entreprises contre l'ex-chancelier et l'évêque Fisher.

Des magistrats, des dignitaires ecclésiastiques descendirent au fond du cachot où gisait l'évêque de Rochester. Ils lui promirent la liberté et la réintégration dans tous les honneurs s'il consentait à prêter le serment de suprématie. Il n'y avait pas là de distinction à faire. Fisher repoussa les tentateurs. Il leur répondit nettement que le roi ne pouvait pas être le chef de l'Eglise de Dieu.

Or, le 7 mai 1535, Fisher fut convaincu d'avoir dit *méchamment et traîtreusement* que le roi n'était pas le chef de l'Eglise ; on déclara l'avoir trouvé coupable, d'après les dépositions des personnes envoyées vers lui, par le conseil, pour discuter la question de suprématie. Paul III, successeur de Clément VII, avait compris Fisher dans une promotion de cardinaux, avant que le bruit de sa condamnation fût parvenu à Rome. Quand Henri VIII apprit cette nouvelle, il laissa échapper ces mots qui font frissonner : « Paul peut bien « envoyer le chapeau à Fisher : j'aurai soin qu'il n'ait « pas de tête pour le porter ! »

Fisher fut condamné le 17 juin 1535 au supplice des traîtres, arrêt que l'on n'exécuta pas dans toute sa rigueur. Le 22 du même mois, jour où il devait mourir, il eut soin de faire une toilette plus soignée que de coutume ; on lui demanda pourquoi.— C'est, dit-il, que ce jour sera, je l'espère, celui de mes noces éternelles. — Pendant qu'on le menait au supplice, le peuple qui

s'était réuni en foule sur son passage retarda pour quelque temps sa marche. Il profita de ce temps pour consulter l'Évangile qu'il ouvrit au hasard, en priant Dieu de lui faire trouver dans ce livre divin, à l'heure de la mort, la consolation qu'il y avait puisée dans le cours de sa vie. Il tomba sur le passage suivant : « La « vie éternelle consiste à vous connaître, seul vrai Dieu, « et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ. » — Il témoigna qu'il était très heureux d'avoir rencontré une telle sentence qui semblait le justifier d'avoir préféré à son souverain de la terre le souverain du ciel, le véritable roi de l'éternité. Il s'en alla donc répétant et méditant ces belles paroles. Etant sur l'échafaud, il prononça le *Te Deum :* dès qu'il en eut achevé la récitation, on lui coupa la tête [1].

Toute la vieille affection de Henri VIII pour l'évêque de Rochester s'était changée en haine profonde, implacable. Il ne se contenta pas d'avoir fait procéder à son exécution, mais poursuivant sa vengeance au-delà du trépas, il ordonna que le corps du supplicié, tout nu, fût exposé pendant le reste du jour et livré aux outrages de la populace [2]. C'est ainsi qu'il expiait son ancienne vénération pour ce saint prélat !

Quant à Thomas Morus, il avait évité de se prononcer sur la brûlante question de la suprématie de Henri VIII. Dans un long acte d'accusation, on lui imputait, entre autres griefs, d'avoir encouragé Fisher à

1. Voir l'*Histoire d'Angleterre*, par le réfugié protestant, M. de Larrey, tome Ier, p. 309, Rotterdam, chez Reinier Leert, 1697. — Cette histoire est dédiée à Guillaume III.

2. *Mortui corpus nudum prorsus in loco supplicii ad spectaculum populo relinqui mandaverat.* Polus, *Apolog. ad Car.*, p. 96.

la résistance. Il établit victorieusement dans sa défense qu'il ne lui avait ni écrit, ni fait parler sur ce sujet. En désespoir de cause, Rich, alors solliciteur général, demanda à être entendu comme témoin. Il attesta que Morus lui avait dit : « Le parlement ne peut « conférer au roi le titre de chef de l'Eglise, parce que « ce n'est qu'un tribunal civil, sans aucune autorité « spirituelle. » Morus nia ce propos et déclara que, se défiant de Rich, il ne lui avait répondu que par le silence. Mais ce silence même parut être un signe de haute trahison. Après une courte délibération, l'ex-chancelier fut déclaré coupable.

Morus demanda alors la parole, qu'on ne lui accorda pas sans difficulté : « Je dois proclamer hautement, dit-« il, ce que jusqu'ici la faiblesse humaine m'avait amené « à cacher : à savoir que la suprématie du pouvoir ci-« vil en matière spirituelle ne saurait exister. Je suis « désolé de n'être pas d'accord sur ce point avec les « lords qui siègent dans cette enceinte. Mais l'harmo-« nie des opinions n'est pas de ce monde. Au surplus, « j'ai la ferme espérance que comme Etienne et Saul, « nous aurons un jour le même sentiment dans le ciel. »

Comme il quittait le banc des accusés pour être ramené à la Tour, son fils se jeta à ses genoux pour lui demander sa bénédiction. Sa fille suivit le cortège qui l'emmenait et pénétra deux fois à travers les gardes pour l'embrasser et le baigner de ses larmes. En voyant dans les rues les plus fréquentées de la Cité, ce vénérable vieillard à cheveux blancs marcher à pied, péniblement appuyé sur son bâton, le peuple se sentit profondément ému. La pitié fit taire les préventions, et la sympathie prit la place de la haine.

Quand il fut arrivé à la Tour, on lui annonça que Henri VIII, par une faveur exceptionnelle, avait borné pour lui la peine des traîtres à celle de la décapitation. « Que Dieu, s'écria-t-il, préserve mes amis d'une telle « faveur? »

Il montra jusque sur l'échafaud la même sérénité, la même résignation. On ne lui permit pas de haranguer le peuple. Alors il se contenta de déclarer qu'il mourait fidèle à Dieu et à l'Eglise. Sa tête fut exposée sur le pont de Londres [1].

1. Ce ne fut pas, au surplus, le seul sang versé à cette époque pour la même cause. Les prieurs des trois Chartreuses de Londres, d'Axiholm et de Belleval, s'étaient rendus près de Cromwell pour lui exposer leurs objections contre la suprématie spirituelle du roi. Pour toute réponse à leurs arguments, il les fit arrêter dans sa maison et de là conduire à la Tour. La semaine suivante, il les accusa de haute trahison pour avoir refusé au souverain l'un des attributs de sa dignité royale. Comme les jurés devant lesquels ces prévenus durent comparaître hésitaient à prononcer une condamnation contre des religieux si exemplaires et si purs, ils demandèrent un jour de délai pour délibérer; alors Cromwell se transporta au milieu d'eux, tâcha de les influencer à huis-clos, et comme il ne parvenait pas à les persuader, il employa la terreur à l'aide de ses arguments. C'est ainsi qu'il emporta un verdict de culpabilité pour fait de haute trahison contre ces malheureux moines, après avoir abusé contre eux de l'intimité d'une conversation. Peu de jours après l'exécution des trois prieurs, Reynolds, moine de Syon, fort connu dans le monde des lettres et des sciences, fut pendu à Tyburn avec un prêtre séculier, pour n'avoir pas obéi à l'acte de suprématie; et enfin on condamna au supplice des traîtres trois autres chartreux, dont tout le crime était « d'avoir, quoique en vain, sollicité la « permission de donner à ces deux prêtres les consolations de la reli- « gion, avant leur mort. La sentence, cette fois, fut exécutée avec la plus « barbare exactitude. » La plume se refuse à retracer les détails de cet horrible supplice [1]. On les pendit d'abord, on les décrocha vivants, on leur arracha les entrailles et on les démembra. — Cet affreux

1. Lingard, tome VI de la traduct., p. 318. par M. de Ronjoux.

Certainement, Thomas Morus et Fisher sont deux admirables caractères. Il y a cependant entre eux quelques différences. Au moment des poursuites de lèse-Majesté dont il fut l'objet, l'évêque de Rochester crut que toute défense était à la fois inutile et contraire à sa dignité. Il ne voulut pas disputer sa vie à des juges dont les suffrages étaient vendus d'avance à la tyrannie. Ce fut un saint qui alla avec sérénité au devant du martyre.

L'attitude de Thomas Morus ne fut pas la même : moins héroïque sans doute, surtout dans le début, elle fut celle d'un légiste consciencieux mais habile, qui se défend pied à pied contre des accusations perfides et des trames infernales. La mission qu'il eut à remplir fut de montrer, de faire ressortir dans sa personne la violation des lois de son pays, le mépris des principes fondamentaux, des principes que les Anglais regardent comme les plus sacrés de leur constitution [1].

Chez eux, le *home*, le foyer du chef de famille, était protégé par ce qu'on appelait une *paix* spéciale. Le seuil de la maison d'un homme libre ne pouvait pas être franchi sans son autorisation : la justice sociale elle-même s'arrêtait devant cette espèce de forteresse, et n'avait pas le droit d'en forcer l'entrée.

Eh bien ! — Il y a un asile plus inviolable encore que la maison du citoyen, il y a un sanctuaire plus impéné-

supplice des traîtres était tombé en désuétude depuis assez longtemps ; mais il n'a été abrogé formellement que depuis quinze ou seize ans, par un bill du parlement anglais.

1. Voir le tome Ier de notre *Histoire du droit criminel des peuples modernes*, p. 94, 95 et suivantes. La violation de certaines paix était punie par la *mise hors la loi* de celui qui s'en rendait coupable.

trable que doit respecter la puissance même des Césars ; — cet asile, ce sanctuaire, c'est la conscience.

Thomas Morus croyait que sa pensée serait hors de toute atteinte, si elle restait renfermée dans son intérieur. C'est en ce sens supérieur et élevé qu'il entendait la *paix du chez soi.* Avec toutes les ressources du jurisconsulte et du praticien, il s'était tenu sur le terrain de la stricte légalité. Mais il est des régimes politiques sous lesquels le silence devient un crime, et où c'est une révolte que de garder, même secrètement, l'indépendance de sa foi. Cette indépendance semble être une protestation tacite.— C'est ce que ne saurait pardonner l'apostasie au pouvoir, disposant de la force et de l'autorité ; c'est elle surtout qui est impérieuse et implacable dans sa propagande. Elle ne veut reconnaître des innocents que là où elle rencontre des complices.

Lorsque Morus et Fisher périrent sur l'échafaud, il y eut en Angleterre une sorte de stupeur : mais on ne se plaignit qu'à voix basse. Sur le continent, au contraire, l'explosion de l'indignation publique fut aussi bruyante qu'unanime. Elle trouva des organes non-seulement chez les savants catholiques, mais chez les lettrés de toute nuance d'opinion : et elle eut pour écho la chrétienté tout entière.

CHAPITRE XXIV

Prétendue conspiration de Catherine. — Visite à Bugden de deux prélats ou commissaires de Henri. — Exigence de la prestation de serment. — Résistance de Catherine et de ses serviteurs. — Arrestation de ses deux chapelains. — Lettre touchante qu'elle adresse au roi. — Elle n'obtient qu'une partie de ce qu'elle demande. — Elle refuse la résidence de Fotheringay et accepte d'être transférée à Kimbolton. — Sa détresse et ses larmes. — Générosité d'un laboureur. — Lettre de Catherine au père Forrest. — Réponse du père Forrest. — Scène faite à Catherine par des commissaires de Henri VIII.

Un écrivain moderne, qui passe pour un grand coloriste, mais qui est partial et passionné, Froude, a osé accuser Catherine d'avoir ourdi, avec quelques moines, une dangereuse conspiration contre Henri VIII. « L'innocente martyre de Bugden, dit-il ironiquement, a servi « ainsi de précurseur à la prisonnière de Fotheringay. »

La mémoire de cette auguste prisonnière, Marie Stuart, a été vengée par MM. Wiesener, de Chantelauze, Gautier, etc. Il serait plus aisé encore de justifier Catherine, s'il en était besoin. Froude veut bien cependant, avec une condescendance hypocrite, excuser les prétendus complots de Catherine et de sa fille Marie. « Sans doute, dit-il, elles confondaient leurs querelles « privées avec celles même de l'Eglise dont elles « croyaient défendre les intérêts [1]. »

1. *History of England*, tome II, p. 172-173. Froude reconnaît cependant un peu plus loin qu'il y avait plutôt à Bugden un appel au fa-

Catherine peut se passer de pareilles excuses.

Il est évident que les conseillers de Henri VIII tâchaient de donner aux nobles résistances de cette princesse et de son entourage la couleur d'une conspiration.

Dans le courant de l'été, la résidence de la reine avait été transférée à Bugden, maison de campagne appartenant à l'évêque de Lincoln. C'est là qu'un jour un des officiers de sa maison se mit à charger Anne de Boleyn de ses malédictions. — La reine le regarda d'un œil sévère et lui dit avec vivacité : « Apaisez-vous, et « cessez de maudire cette femme ; priez plutôt pour « elle, car le moment viendra peut-être bientôt où « nous n'aurons que trop de raisons de la plaindre et de « nous apitoyer sur son sort. »

A Bugden, la reine semblait peu à peu recouvrer la paix de l'âme et la sérénité de son humeur habituelle ; mais la tranquillité de sa retraite fut troublée par la visite de l'archevêque Lee et de l'évêque Tunstall. Ces deux prélats commencèrent par lui lire le bill du parlement d'après lequel il lui était ordonné de ne se considérer que comme la veuve du prince Arthur et de ne plus prendre le titre de reine. — « Car, ajoutèrent-ils, le roi nous « avertit dans une dépêche toute récente, qu'il a « épousé Anne de Boleyn, et qu'il espère avoir une « postérité de ce mariage. » — La patience de Catherine pour cette fois, était poussée à bout. Elle répondit avec un courroux marqué « qu'elle ne quitterait pas « le titre de reine et le garderait jusqu'à la mort ; que

natisme qu'une conspiration proprement dite. Voici ce qu'il dit à ce sujet : « The scheme, in the form wich it had so for assumed was « rather an appeal to fanaticism than a plot wich could have laidd « hold of the deeper mind of the country. » etc., p. 173, *ibid.*

« d'ailleurs elle était l'épouse du roi et non sa sujette ;
« que par conséquent elle était inviolable, et au-dessus
« du parlement, dont elle ne reconnaissait pas l'au-
« torité à son égard. »

Ainsi, dans ce royaume où tout pliait sous la tyrannie de Henri VIII, sa femme continuait presque seule de lui résister, en invoquant ses droits d'épouse et de souveraine.

Les commissaires ordonnèrent que les gens de la maison prêteraient serment, non seulement à Henri VIII, mais à la reine nouvelle, Anne de Boleyn, comme le portait le nouveau bill connu sous le nom de bill des six articles. La reine se traîna du lit de repos où elle était étendue jusque dans la salle où se trouvaient réunies les personnes attachées à son service. Là, avec un ton d'autorité vraiment royal, elle leur défendit de prêter serment à tout autre qu'au roi et à elle-même. Là-dessus les commissaires demandèrent si les conseillers ou directeurs spirituels de Catherine avaient fomenté chez elle cet esprit de révolte et de sédition ; on leur désigna ses deux chapelains Abel et Parker ; ils les firent comparaître devant eux pour les interroger ; ces dignes ecclésiastiques déclarèrent qu'à leurs yeux cette prétendue révolte n'était qu'une résistance légitime, et qu'ils n'avaient pu, qu'ils ne pourraient pas encore la désapprouver, puisqu'ils regardaient Catherine d'Aragon comme la seule et véritable reine d'Angleterre.

Sur cette fière et énergique réponse, on les arrêta tous les deux, mais on finit par relâcher Parker, qui reprit auprès de Catherine ses fonctions d'aumonier. On retint Abel et on le jeta en prison ; on le réservait, comme le Père Forrest, au supplice des traîtres.

Sir Edmond Bedingfield fut nommé gouverneur de la maison de Catherine. Ce fut un surveillant ou un geôlier sous un autre titre.

D'un autre côté, Henri VIII, irrité de la résistance obstinée de Catherine, voulut la punir dans la personne de sa fille; il défendit donc à la princesse Marie d'aller voir sa mère, et la déclara elle-même incapable de succéder au trône d'Angleterre, comme n'étant pas née d'un mariage légitime.

La malheureuse reine voyait en même temps que toute marque d'intérêt donnée à sa personne et à sa cause était sévèrement punie. C'est pour avoir exprimé des sentiments semblables que des femmes du plus haut rang, telles que la duchesse de Norfolk et la vicomtesse de Rochford, furent arrêtées et envoyées à la Tour, où Henri VIII disait « qu'il voulait les laisser assez longtemps pour réfléchir sur l'indiscrétion de leurs propos. »

Mais ce qui était bien plus grave, c'étaient les poursuites criminelles exercées contre Morus et contre Fisher, leur condamnation et leur exécution. Rien ne dut navrer Catherine comme le supplice de l'évêque de Rochester, l'ancien directeur de sa conscience, qu'elle affectionnait comme un ami, et qu'elle vénérait comme un saint.

Aussi on ne s'étonnera pas de la douleur profonde qui déchirait le cœur de Catherine à Bugden, et des traces qui en restèrent dans cette résidence où elle souffrit tant, mais où elle ne devait pas mourir.

« Elle avait, dit un contemporain, une fenêtre en « forme de tribune, qui s'ouvrait sur la chapelle, et « d'où elle pouvait entendre la messe et suivre les offi- « ces divins. Après avoir distribué à ses femmes leur

« tâche journalière, qui consistait à travailler pour les « églises, elle les laissait dans la salle commune « de réception et venait s'enfermer dans sa chambre; « là, restant entièrement seule, elle passait la plus « grande partie du jour et de la nuit, à genoux et ac- « coudée sur les dalles de sa petite tribune dont « elle avait écarté les coussins (sans doute par esprit « de mortification). Ses femmes, respectueusement, mais « curieusement attentives aux moindres actions de leur « vénérée maîtresse, remarquèrent plus d'une fois que « les dalles où elle venait de s'incliner pour faire ses « longues et ferventes prières étaient humides comme « si des torrents de pluie y étaient tombées. C'est que « ces dalles s'étaient imbibées des larmes qu'elle versait « avec abondance pour demander à Dieu la force de « supporter et de vaincre les mortelles angoisses qui « déchiraient son cœur [1]. »

Et pourtant, elle voulait encore vivre pour sa fille !

Aussi, dans une note secrète adressée au roi, elle le suppliait de laisser auprès d'elle non seulement son confesseur, mais son médecin et son pharmacien. « Elle demandait la même grâce pour deux domestiques mâles, pour toutes celles de ses femmes que le roi voudrait bien lui conserver; mais elle déclarait en même temps ne vouloir garder auprès d'elle que les personnes [2] qui

1. « When the prayed for strength to subdue the agonies of wron- « ged affections. » Ce récit est tiré du manuscrit de Harpsfield, récemment imprimé par la *Camden Society* et que nous avons déjà cité. Voir cet ouvrage, p. 200.

2. « Shall swear to bear faith, troth and obedience only to the « *kings grace*, and to the heirs of his body by his most dar and enti- « rely beloved lawful wife, Queen Anne. »

auraient prêté serment au roi et à elle-même, et *non à une autre femme.* — Cette réserve était motivée par cette formule même du serment exigé de ses serviteurs : « Je prête serment exclusif de fidélité et d'obéissance à « Sa Grâce le roi d'Angleterre, et aux héritiers directs « qu'il aura de sa chère, bien-aimée et légitime épouse, « la reine Anne [1]. »

« Quant à mon médecin et à mon pharmacien, con-« tinuait la reine Catherine, ce sont mes compatriotes, « le roi les connaît presque aussi bien que je les con-« nais moi-même. Ils n'ont pas cessé de vivre auprès « de moi depuis nombre d'années, et se sont donné « (ce dont je les remercie) de grandes peines pour « moi. Car je suis bien souvent malade, comme le sait « très bien Sa Grâce. Je réclame donc la continuation « de leur assistance pour les soins à donner à mon « pauvre corps, afin de prolonger ma vie autant qu'il « plaira à Dieu. Ils sont diligents et fidèles pour « mon service, ce qui ne les empêche pas de prier « tous les jours pour la durée et la prospérité du « gouvernement du roi. Mais, s'ils prêtaient serment « à une autre personne qu'au roi et à moi-même, « je ne pourrais me fier à leurs services, et je se-« rais avec eux dans des craintes continuelles pour « la préservation de ma vie. J'ose donc espérer de « l'honneur et de la bonté du roi, et je lui demande « même au nom de l'amour qui a longtemps existé « entre nous (et que, de mon côté, je lui ai gardé « fidèlement, Dieu m'en est témoin), je lui demande, « dis-je, de ne pas se porter contre moi aux der-

1. Miss Strickland, *Vie des reines d'Angleterre*, tome II, p. 544.

« nières extrémités et de faire droit à ma modeste « requête [1]. »

Malgré l'accent si humble et si touchant de cette réclamation, fondée d'ailleurs sur la raison et le bon sens, Catherine n'obtint qu'une partie de ce qu'elle suppliait le roi de lui accorder. On ne lui rendit pas son confesseur Abel qui entendait parfaitement sa langue natale, l'espagnol. On lui laissa, il est vrai, son médecin et son pharmacien, et même un vieux prêtre appelé Allegua et nommé évêque de Landaff, parce que cet ecclésiastique, d'un caractère timide et pusillanime, conseillait toujours à la reine d'avoir recours aux expédients et aux concessions. Elle put, au surplus, conserver encore quelques-uns de ses serviteurs et plusieurs de ses femmes.

Henri VIII ne croyait pas que Catherine conspirât contre lui, mais cela ne l'empêchait pas de prendre à son égard d'injurieuses et inutiles précautions. Elle aurait voulu qu'on lui assignât une résidence plus saine que Bugden et plus rapprochée de celle de sa fille. Sans tenir compte de ce désir, lord Sussex vint lui signifier impérieusement, de la part du roi, qu'elle eût à se préparer sur-le-champ à partir pour Fotheringay; Fotheringay était déjà célèbre par son mauvais air, imprégné de miasmes paludéens. « Contre *toute humanité* « *et toute raison,* elle refuse absolument, dit Sussex, de « s'éloigner de Bugden; elle dit qu'elle n'ira à Fo« theringay que si on l'y traîne la corde au cou. » Et le noble lord demandait au roi ce qu'il y aurait à faire,

1. On trouva à Bugden le brouillon de cette note à demi brûlé. Mais on put y lire distinctement les lignes ci-dessus citées.

si elle se mettait au lit, et si elle se disait malade.

D'un autre côté, Thomas de Vaux, un officier de la reine et en même temps un espion de Cromwell, avertissait ce ministre que Catherine ne tenait pas à rester à Bugden, mais qu'elle aurait voulu habiter un des châteaux qui faisaient partie de son douaire. Enfin elle consentit à aller fixer son séjour à Kimbolton, quoiqu'elle crût que l'air de cette résidence, à cause de son humidité extrême, fût peu favorable à sa santé.

Malgré la concession qu'elle avait faite, le duc de Suffolk la traita avec une insolence telle qu'elle se crut obligée de le chasser de sa présence.

Quand elle s'établit à Kimbolton dans le commencement de l'année 1535, elle s'aperçut bien vite qu'on avait beaucoup retranché du peu de confort qu'on lui laissait encore à Bugden. Elle aurait eu droit, comme veuve du prince Arthur, à cinq mille liv. sterlings de rente. Mais elle fut très mal payée par sir Edmond Bedingfield, pendant la maladie lente qui la dévorait depuis son arrivée dans son nouveau séjour. Elle écrivait à cette époque qu'elle manquait totalement d'argent pour son ménage. On le savait dans les environs de sa résidence et voici un trait qui prouve combien tous les habitants du voisinage auraient été portés à venir à son secours.

Un laboureur de Grantham, près de Kimbolton, trouva dans un grand pot d'airain un casque d'or pur enrichi de pierres précieuses, et des chaînes d'or avec des parchemins couverts d'une écriture entièrement effacée. Il s'empressa de porter ce petit trésor à la reine Catherine. Mais Catherine était alors dans son lit gravement malade, et le présent que voulait lui faire

le bon villageois fut intercepté et tomba entre les mains des agents du roi Henri VIII [1].

Vers la même époque, Catherine apprit que le père Forest, son ancien confesseur, qui avait été arrêté sous la prévention de haute trahison, venait d'être jeté dans la prison de Newgate, et confondu avec les plus vils scélérats. On l'aurait relâché, s'il avait voulu prêter serment à l'acte de succession, mais il s'y refusa absolument. On ne fit que redoubler de rigueurs à son égard.

Vivement émue à la nouvelle des tourments infligés à son père spirituel, qui n'avait commis d'autre crime que de lui être trop fidèle, la reine lui fit parvenir une lettre pleine d'une piété fervente et d'un tendre respect pour le confesseur de la foi. On y reconnaît en même temps l'accent d'une de ces tristesses ineffables qui rappellent les douleurs du Calvaire.

« Mon Révérend Père, lui dit-elle, vous avez assisté « de vos salutaires avis tant de personnes affligées « que vous ne pouvez ignorer ce qu'exige de vous le « combat où vous allez entrer pour Jésus-Christ. Si « vous souffrez avec constance des tourments de peu « de durée, vous savez que la gloire immortelle vous « est acquise, et certainement ce serait avoir perdu la « raison que de renoncer à une récompense d'un si « grand prix, pour éviter une peine temporelle. Que je « vous estime heureux, mon Père, de connaître ces vérités et de souffrir, pour la cause de Dieu, la prison « et la mort. Mais que je suis malheureuse, moi votre « fille spirituelle, durant cette saison calamiteuse, de

1. Harpsfield, p. 137.

« me voir sur le point d'être bientôt privée des conseils « d'un si cher père en Jésus-Christ ! Que s'il m'est per- « mis de vous découvrir, comme je l'ai toujours fait, le « secret de mon cœur, je vous avoue que je souhaite « avec une extrême passion de vous suivre à la mort, « ou de vous prévenir par la mienne. Il n'y a point de « tourments dont je n'achetasse une telle joie, pourvu « que je le pusse sans offenser Dieu, à qui je soumets « tous mes désirs ; car que faire au monde après la « perte de ceux dont le monde n'était pas digne. Mais « peut-être que je parle sans raison : et comme il sem- « ble que Dieu a d'autres desseins, marchez devant avec « courage, mon cher Père, et obtenez de Jésus-Christ « par vos peines, que bientôt je suive généreusement « vos traces, et que cependant je prenne part à vos « saints travaux et à vos glorieux combats. C'est la « dernière bénédiction que je vous demande en ce « monde : mais, quand vous porterez la couronne d'im- « mortalité, j'attends de vous une plus grande profu- « sion de grâces. Ce serait faire tort à la noblesse de « votre sang, à la connaissance que vous avez des cho- « ses saintes et à l'habit de saint François, que vous « portez depuis votre jeunesse, que de vous exhorter à « chercher une récompense à quoi rien n'est compara- « ble, et pour laquelle on ne doit refuser ni tourment « ni peine. Toutefois, puisque le plus grand bonheur « de l'homme consiste à souffrir pour Dieu, je ne ces- « serai de lui offrir mes prières, mes larmes et ma pé- « nitence, pour vous obtenir une mort heureuse et l'é- « ternité de la gloire. Adieu, mon Révérend Père, son- « gez à moi sur la terre et au ciel. »

Le bon religieux répondit par une lettre qui est

comme un digne écho de celle de Catherine : elle est pleine d'une humilité fervente et il semble attendre le martyre avec un calme sublime.

« Madame, ma très chère fille en Notre-Seigneur, un « de vos officiers m'a remis la lettre de Votre Majesté. « Elle m'a non seulement consolé dans la tristesse et « l'attente continuelle de la mort, mais elle a encore « fortifié ma constance. Car, bien que je sois persuadé « que tous les biens et tous les maux de ce monde ne « puissent entrer en comparaison avec la gloire que « Dieu nous offre si nous combattons généreusement, « je sens que vos paroles si pleines de charité ont re- « nouvelé en mon cœur le mépris des supplices et l'a- « mour des choses célestes. Elles ont relevé mon âme « presque abattue et effrayée de son indignité et de sa « faiblesse. Que Jésus-Christ, ma chère fille, récom- « pense votre bonté d'une éternité de gloire et de bon- « heur ! Je vous conjure de m'assister de vos prières « dans le combat où je vais entrer. Si vous le faites, « comme je n'en doute pas, ne vous défiez pas de ma « constance. Il siérait mal à un vieillard de s'effrayer « comme un enfant, à un homme de soixante-quatre « ans de craindre la mort, et à un ancien disciple de « Saint-François, qui n'a appris et enseigné que le mé- « pris de la terre, de manquer d'amour pour le ciel. « Pour vous, ma chère fille en Jésus-Christ, vif ou mort, « vous serez toujours présente à mon esprit, et je prie- « rai le Dieu de miséricorde de mesurer ses grâces et « ses consolations à l'étendue de vos souffrances. Ce- « pendant je vous prie de redoubler vos prières, quand « je serai au milieu des supplices. Je vous envoie mon « rosaire, je n'en ai plus besoin, puisque je n'ai

« plus que trois jours à vivre à ce que l'on dit[1]. »

Sur ce dernier point il se trompait : le martyre ne devait pas lui être accordé si vite, et la mort sembla ne se faire attendre que pour prolonger ses souffrances. Du reste, on finit par ne lui épargner aucune des horreurs du supplice : il fut brûlé vif.

Le roi qui eut vent des rapports secrets établis entre Catherine et quelques-uns de ses anciens serviteurs, devint furieux et envoya des commissaires à Kimbolton pour saisir les correspondances ou même les personnes qui pourraient y être cachées; ces agents remplirent leur mission avec tant de violence et de brutalité que cette scène dut abréger les jours de la reine[2].

C'est ainsi que les serviteurs des princes, croyant se rendre agréables à leur maître, dépassent souvent les ordres qu'ils ont reçus : les rois absolus devraient savoir qu'ils sont ordinairement trop bien servis par leurs subalternes : ce serait à eux de modérer et non de stimuler un zèle qui, en leur imposant de terribles responsabilités, peut les perdre à jamais devant le tribunal de l'histoire.

1. Nous trouvons ces deux lettres dans Sanders : elles avaient été sans doute conservées par les jésuites d'Angleterre, qui les lui firent connaître.

2. Cela résulte d'une lettre écrite au Père Forrest par l'une des femmes d'honneur de Catherine, Elisabeth lady Hammond, que Polino, dans sa chronique italienne, appelle *Lisabetha Aumonia*. Voir Polino, p. 126-129, et Miss Strikland, *loco citato*, tome II, p. 551, 552.

CHAPITRE XXV

§ I. Lettre que Catherine adresse de Kimbolton à Henri VIII. — Sa maladie dernière.— Visite de son amie d'enfance, lady Willoughby. — Eustache Chapuis, ambassadeur d'Espagne, se fait introduire auprès de la reine. — Les dernières dispositions de cette princesse. — Henri VIII ne les respecte pas et n'acquitte pas ses legs. — Il prend le deuil de Catherine comme étant sa belle-sœur. — Anne de Boleyn refuse de le porter.

§ II. Portrait de Catherine. — Justice rendue à son caractère par Shakespeare. — Appréciation de M. Rio.

§ I

Lorsque Catherine crut sentir les approches de la mort, elle écrivit au roi dans les termes les plus touchants pour le supplier de permettre que sa fille pût avoir avec elle une courte entrevue et recevoir d'elle sa dernière bénédiction. Cette faveur lui fut impitoyablement refusée. Peu de temps avant d'expirer, elle fit venir près de son lit une personne attachée à son service et lui dicta la lettre suivante :

« Monseigneur et cher époux,

« Je me recommande à vous une dernière fois :
« L'heure de ma mort sonnera bientôt, et je ne puis
« vous donner d'autre marque de ma vieille affection
« qu'en rappelant que vous devez préférer le salut de

« votre âme aux soins du corps et aux biens périssables « de ce monde pour lesquels vous m'avez causé bien « des peines et qui vous ont attiré bien des soucis. « Pour mon compte, je vous ai pardonné, et je prie Dieu « avec ferveur que Lui aussi vous accorde son pardon.

« Je vous recommande votre fille en vous priant d'ê- « tre pour elle un bon et tendre père..... En terminant « cette lettre, je dois vous dire que ma plus douce con- « solation serait de vous revoir avant de mourir [1]. »

Cette lettre, dont une copie fut envoyée à l'ambassadeur d'Espagne, parvint à Henri VIII le 15 décembre 1535 : on assure qu'en la lisant il sentit des larmes mouiller ses paupières, et qu'il envoya un messager à Kimbolton, chargé de porter à sa femme répudiée des paroles bienveillantes.

C'était bien peu certainement de la part du roi, mais c'était beaucoup peut-être pour cette âme si abandonnée, si accoutumée à ne rencontrer que la répulsion là où elle aurait dû trouver un secours et un appui. Si ce n'était pas un acte de sympathie marquée, c'était au moins un dernier signe de vie que Henri lui donnait.

Au surplus, Dieu réservait à Catherine, dans ses moments suprêmes, des témoignages d'affection plus dévouée et de plus douces consolations.

Parmi les femmes que Catherine avait amenées d'Espagne avec elle, se trouvait dona Maria de Salavar qui avait épousé lord Willoughby, l'un des plus grands seigneurs de l'Angleterre [2]. Lady Willoughby n'avait

1. *Lives of the queens of England*, by Agnès Strickland, petite édition abrégée, p. 195. London, Georges Bell and sons 1875.

2. On l'appelle aussi Marie de Salinas ou de Salucci. Son nom es-

pas cessé d'entretenir des relations avec la malheureuse reine dont elle était la parente éloignée. En consentant à ne la visiter que très rarement suivant le désir du roi, on croit qu'elle s'était réservé d'aller la voir à son lit de mort. Avertie du danger qui menaçait la princesse, lady Willoughby n'hésite pas; sans perdre du temps à demander une nouvelle autorisation royale, qui aurait pu lui être refusée, elle monte à cheval, malgré le froid, la neige et les mauvais chemins. Arrivée à quelque distance de Kimbolton, elle fait une chute ; sur-le-champ elle se remet en selle et poursuit vaillamment sa route. Elle arrive à six heures du soir, aux premières ombres de la nuit, couverte de boue, épuisée de fatigues. Le gouverneur Bedingfield commence par lui demander si elle a la permission écrite de visiter *la princesse douairière* (c'était le seul titre sous lequel on désignait officiellement Catherine). Elle répond qu'elle cherchera plus tard sa permission, mais que, dans l'état où elle se trouve, elle a besoin, avant tout, de se chauffer, de réparer le désordre de ses vêtements ; après quelques minutes de repos, elle insiste pour être admise au lit de la princesse. Bedingfield n'ose pas refuser. C'était le premier jour du mois de janvier 1536. Sans doute elle souhaita à Catherine une année heureuse ; ce souhait ne pouvait pas être réalisé sur la terre, mais il devait l'être bientôt dans le ciel. En attendant, elle versa un peu de baume sur de cruelles blessures. Elle s'entretint avec la reine en pur castillan, dans sa langue mater-

pagnol a été altéré par les chroniqueurs anglais. Elle était devenue veuve à l'âge de vingt-sept ans, et était par conséquent maîtresse de ses actions quand elle fit à Kimbolton sa courageuse visite.

nelle, que ne comprenaient pas les femmes qui l'entouraient en ce moment. Toutes les deux durent échanger entre elles de doux souvenirs d'enfance et de patrie. C'était comme un rayon du soleil d'Espagne qui venait éclairer le lit de la mourante.

Eustachius Capucius ou Chapuis, ambassadeur d'Espagne, arriva à son tour à Kimbolton, le lendemain 2 janvier. Il avait son autorisation en règle, et entra sans difficulté dans la chambre de Catherine où il resta environ un quart d'heure. Il était, à la vérité, accompagné de Bedingfield : mais celui-ci ne comprit rien à la conversation de la reine avec l'ambassadeur, il ne savait pas l'espagnol.

Lady Willoughby n'avait pas de permission à montrer. Mais elle était venue à bout de conquérir sa place près du lit de Catherine, elle ne s'en laissa pas déposséder, jusqu'au moment où elle ferma les yeux à sa royale amie.

Pendant trois ou quatre jours encore, Catherine garda sa pleine et entière connaissance. Elle en fit usage pour recevoir les derniers sacrements avec la plus grande ferveur. Pendant quelques instants le médecin eut un retour d'espérance, mais ce ne fut qu'une lueur bientôt évanouie. Dans la matinée du 7 janvier, les poumons achevaient de s'embarrasser, la langue s'épaississait : sur les dix heures du matin, on lui administra l'extrême-onction. A deux heures de l'après-midi, la reine rendit le dernier soupir, ayant tout près de son lit de mort Eustache Chapuis et lady Willoughby. Ainsi que le dit très bien le docteur Harpsfield, « elle changea son « existence troublée d'ici-bas contre la sérénité de la « vie céleste, et, au lieu de l'époux ingrat qu'elle avait

« rencontré sur la terre, elle alla en trouver un dans le « ciel avec qui elle ne divorcerait jamais, et avec lequel « elle devait avoir un règne d'éternelle félicité. »

Le testament de Catherine prouve avec quelle exactitude minutieuse elle tenait ses comptes. Elle n'y oublie aucune de ses petites dettes courantes [1]. Elle y fait aussi divers legs qui témoignent de sa piété et de sa reconnaissance envers ceux qui lui ont été fidèles [2].

Elle demandait d'être enterrée dans le couvent des Franciscains réformés : elle exprimait le vœu que des amis fidèles allassent prier pour le repos de son âme à la chapelle de Notre-Dame de Walsingham et fussent chargés de distribuer pour elle vingt nobles aux pauvres.

Croirait-on que la première pensée de Henri VIII, en recevant communication de ce testament, fut de chercher les moyens de se soustraire à l'exécution des volontés suprêmes de cette femme qu'il affectait de respecter et dont la lettre lui avait fait, dit-on, verser quelques larmes? Depuis qu'il s'était montré ombrageux et cruel, ce prince, autrefois si généreux, si chevaleresque, était devenu mesquin et avide comme son père. Il envoya

1. Ainsi elle n'oublie pas même le compte de sa blanchisseuse.

2. De ses robes de cour qu'elle avait laissées entre les mains de son mari, elle demanda que l'on fît des ornements d'Eglise : elle chargeait Henri VIII de remettre le collier qu'elle avait apporté d'Espagne à sa fille Marie. On trouvait dans son testament un souvenir particulier pour chacun de ses bons serviteurs et amis : pour Mistress Blanche, 100 livres ; à Mistress Margery, 40 livres ; à M. Whiller, la même somme ; à Mistress Mary, la femme de son médecin, 40 livres et à son médecin lui-même, une année d'honoraires ; à Francis Philipp, ce messager fidèle qui portait des lettres en Espagne, 40 livres ; à chacune des femmes ou des filles de sa maison, 10 livres. (Voir le texte même de ce document qui est reproduit par Miss Agnès Strickland, ouvrage déjà cité, tome II, p. 556.)

donc chercher le légiste Rich et lui demanda s'il ne pourrait pas saisir le mobilier et la garde-robe de Catherine, sans acquitter ses dettes et sans payer ses legs. Or, quand même il serait arrivé que ce qu'elle laissait dans sa cassette aurait été insuffisant pour satisfaire à ses dernières volontés, il lui était dû sur son douaire cinq mille livres d'arrérages qui dépassaient de beaucoup ce dont elle avait jugé à propos de disposer. De plus, on ne tenait aucun compte des joyaux et autres valeurs qu'elle avait apportés d'Espagne, « ce qui était d'une déloyauté intolérable [1]. »

Sans daigner étudier en détail en quoi consistaient l'actif et le passif de la succession de la reine, Rich répondit à Henri VIII : « Vous ne pouvez légalement retenir les dépouilles de la princesse Catherine. Car en quelle qualité pourriez-vous réclamer les biens de la défunte? Ce serait comme son époux légitime, et vous répudiez cette qualité ! Mais il y a un moyen de mettre la main sur l'héritage de milady douairière ; c'est de nommer administrateur des biens qu'elle a pu laisser l'évêque de Lincoln, dans le diocèse duquel elle est morte. L'évêque commettra des administrateurs, qui auront à fournir sur le prix de cette garde-robe et de ce mobilier ce qui sera nécessaire pour payer les dettes et les funérailles de cette princesse. »

Henri VIII s'empressa d'adopter cet admirable expédient. Il trouva ainsi le moyen de n'acquitter aucun des legs de la reine Catherine [2]. Il ne respecta pas da-

1. C'est ainsi que s'exprime miss Agnès Strikland : « *Lives of the queens of England,* » petite édition, p. 197. « *Such* DISHONESTY *appears the most intolerable.* »

2. Excepté celui de mistress Elis. Durell. Mme Strickland, p. 197, *ibid.*

vantage ses dernières volontés quant au lieu de sa sépulture : elle fut enterrée, non pas au couvent des Franciscains, mais dans l'abbaye de Péterboroug. On ne songea pas même aux prières qu'elle avait demandées à l'autel de Notre-Dame de Walsingham.

Cependant Henri VIII fit célébrer à Greenwich un service funèbre pour le repos de la princesse Catherine, sa *belle-sœur*. Il y assista en habit de deuil et commanda à toute la cour de suivre son exemple.

Il ne fut bientôt question partout que de la mort si chrétienne et si belle de Catherine : cette mort ne fut, au surplus, que le couronnement d'une admirable vie.

Que de traverses et d'épreuves dans cette existence royale !

§ II

Cette princesse, née sous le ciel brillant de l'Andalousie, entourée, dans ses premières années, des splendeurs de la cour d'Isabelle, fut jetée, presque au sortir de l'enfance, dans un lieu bien différent. Elle n'eut pas seulement à supporter les brumes du climat de l'Angleterre; il lui fallut, après la mort du prince Arthur, subir les humeurs bizarres et inquiètes du roi Henri VII, qui la réduisit à une sorte de détresse physique et morale et assombrit les plus belles années de sa jeunesse par les plus tyranniques exigences.

La maturité de l'âge lui réservait des peines bien plus amères.

Les privations matérielles qu'elle eut de nouveau à

subir vers le déclin de la vie disparurent devant les plus poignantes douleurs qui puissent empoisonner la vie conjugale.

Et cependant, à côté de ses grandes qualités, on rapporte qu'elle avait celles qui constituent la femme d'intérieur la plus accomplie. « Elle aimait, dit un historien « protestant, le travail et la retraite, elle prenait grand « soin de sa maison : elle avait une douceur inaltérable « et témoignait à son époux la plus extrême complai« sance [1]. »

C'était en même temps le cœur le plus charitable, le plus chaud et le plus tendre. Aussi elle inspira jusqu'à ses derniers moments, comme on l'a vu, des dévouements presque fabuleux.

On a pu remarquer aussi à quel point elle savait garder, au milieu des situations les plus difficiles, la pleine possession de son âme. Dans ses paroles, dans ses actions, dans ses lettres, on reconnaît toujours cette simplicité qui est la marque de la vraie grandeur. En certains moments, elle rencontre des accents sublimes, tout naturellement et sans efforts : ce n'est que l'impression spontanée de sa pensée intime.

Elle s'attacha à revendiquer jusqu'au bout les prérogatives de son rang, sans en laisser entamer une seule. Sa modeste demeure devint dans la grande Angleterre comme un petit État indépendant où elle sut sauvegarder toute la majesté, toute l'inviolabilité de sa couronne.

Dieu voulut qu'elle passât sa vie à l'abri du reproche et au-dessus même du soupçon. Dans cette âme si pure

1. Larrey, ouvrage déjà cité, p. 239.

et si grande, il n'y eut jamais la moindre défaillance. Il fallait que l'abandon du roi restât sans prétexte et sans excuse [1].

Sur tout le continent, ce fut un deuil général quand on apprit la mort de la fille d'Isabelle de Castille, de la vraie reine d'Angleterre. Les savants et les lettrés lui décernèrent d'immenses éloges, plusieurs prédicateurs firent son oraison funèbre. Les écrivains protestants, même ceux qui furent les apologistes d'Anne de Boleyn, n'osèrent pas se poser comme les détracteurs de Catherine.

Dans l'intérieur de l'Angleterre, le peuple pleura cette bonne reine et ne cessa de la plaindre comme ayant été injustement répudiée et persécutée. Il se forma sur ses derniers moments une de ces légendes qui entourent certains fronts d'une mystérieuse auréole, sorte de consécration populaire contre laquelle ne peuvent rien, ni le triomphe d'une cause contraire, ni la pression d'un ombrageux despotisme.

Ces traditions se conservèrent aux foyers domestiques dans les générations suivantes et Shakespeare s'en fit l'éloquent interprète. Son drame intitulé *Catherine d'Aragon* représente cette reine mourant comme une sainte. Dans des vers aussi mâles, aussi élevés que les plus beaux vers du Dante, le poète anglais, avec un accent religieux digne des mystiques du moyen âge, peint la vision céleste que Dieu aurait envoyée à cette princesse à sa dernière heure : tout à coup on la voit se réveiller de son extase au milieu de ses compagnes et elle

1. Voir dans les pièces justificatives une note sur le confesseur de Catherine.

s'écrie : « Ah! ne venez-vous pas d'apercevoir une « troupe de bienheureux qui m'invitait à un banquet? « Leurs faces brillantes comme le soleil dardent sur « moi mille rayons lumineux. Ils m'ont promis une « félicité éternelle et m'ont apporté des guirlandes « que je ne suis pas encore digne de porter... Mais « je le serai bientôt, je l'espère, j'en suis sûre [1]! »

« Cette assurance, dit un auteur moderne, elle la puise dans le calme croissant que lui donne devant Dieu sa réconciliation avec ses deux grands ennemis. Elle remporte sa plus difficile victoire en pardonnant à Wolsey; et à Henri VIII, elle envoie sa bénédiction avant d'expirer, — hélas! la plus stérile bénédiction qui fut jamais!... [2] »

Shakespeare écrivait sous Elisabeth [3], fille d'Anne de Boleyn, et faisait représenter son drame devant cette reine altière; un poète courtisan, — et il y en avait beaucoup de cette espèce en ce temps-là, — aurait pu être partial contre Catherine et en faveur de sa rivale : l'intègre et grand tragique a eu l'honneur de rester ferme et inflexible comme l'histoire. Quand le génie vient ainsi au secours de la vérité et de la vertu, il accomplit noblement sa tâche providentielle!

1. Voir le bel ouvrage de M. Rio intitulé : *Shakespeare catholique* : il établit, par des présomptions multipliées et même par certains documents inédits, que Shakespeare était né et est mort catholique.

2. Ouvrage ci-dessus cité, p. 236.

3. M. Rio a parfaitement établi, suivant nous, que le cinquième acte de ce drame, où l'on trouve des coups d'encensoir prodigués à Elisabeth, n'est pas de la main de Shakespeare, et a été ajouté après coup. On peut lire dans son ouvrage la démonstration qu'il en donne. — Un *impresario* vulgaire aura voulu que cet éloge banal fît passer et pardonner le reste de la pièce.

CHAPITRE XXVI

Effroi salutaire et sage réflexion d'Anne de Boleyn. — Un commencement de conversion. — Cette conversion n'est que superficielle.— Elle devient jalouse de Jane Seymour. — Scène violente qu'elle a avec le roi et son accouchement prématuré. — Refroidissement et jalousie de Henri VIII. — Il nomme une commission d'enquête. — Le tournoi de Greenwich, grave imprudence d'Anne de Boleyn. — Son arrestation. — Son père et son oncle figurent parmi les commissaires, mais son père ne juge que quatre des complices présumés. — On le dispense de siéger le jour où Anne comparaît à la barre. — L'oncle d'Anne, le duc de Norfolk, préside la grande cour qui la condamne : c'est lui qui prononce la sentence. — Anne de Boleyn donne des marques de sa piété et de son repentir. — Son âme se relève aux approches et au moment de la mort. — Joie indécente de Henri VIII.

Il nous semble que l'histoire de Catherine d'Aragon ne serait pas bien achevée si nous ne recherchions pas les causes de la chute de sa rivale, et si nous omettions de montrer la justice de la Providence s'exerçant sur Anne de Boleyn.

Dans l'automne de l'année 1535, quand sa fille Elisabeth commençait à grandir avec tous les signes d'une forte santé, quand elle-même portait dans son sein l'espérance de donner à Henri VIII un héritier mâle, la reine Anne, parvenue au sommet des prospérités terrestres, commença à s'effrayer de sa haute fortune. Elle comprit que, pour s'en rendre digne, il fallait qu'elle mît du sérieux dans son existence, et qu'elle levât enfin

les yeux vers le ciel. Jusque-là elle n'avait vécu que pour l'orgueil, la vanité et la vengeance. Ces tristes passions, elle avait pu les assouvir et en savourer les douceurs. Elle parut reconnaître enfin que le temps était venu de donner à son âme de plus nobles satisfactions et un but plus élevé. On la vit se sevrer des plaisirs bruyants, renoncer aux danses et à la chasse, s'entourer de ses femmes, et s'adonner avec elles, à l'exemple de Catherine, à des ouvrages manuels.

Elle avait obtenu du roi la mise en liberté du théologien Latimer, soupçonné de luthérianisme ; le fait est que cet ecclésiastique était imbu des idées nouvelles de la réforme. Appelé à prêcher à la cour, loin de payer par des adulations serviles le prix des bienfaits qu'il avait reçus de la reine, il lui rappela dans ses discours la vanité des grandeurs et l'illusion des espérances humaines. Anne l'écouta avec l'apparence d'une humilité profonde. Latimer, profitant de ses avantages, l'avertit, avec une liberté apostolique, qu'il ne suffisait pas d'inculquer de bonnes doctrines aux personnes qui l'entouraient, mais qu'elle devait joindre l'exemple au précepte en réformant sa vie. Loin de savoir mauvais gré à Latimer des sévérités de sa morale, elle le nomma son chapelain, et obtint un peu plus tard qu'il fut promu au siège épiscopal de Worcester. Elle s'entendait avec lui pour donner des secours aux pauvres et distribuer de larges aumônes [1].

Mais, comme le fait remarquer un auteur protestant

1. Dans les neuf derniers mois de sa vie, elle dépensa en aumônes 14,000 livres sterlings.

de nos jours, Miss Strickland [1], ces œuvres extérieures par lesquelles elle cherchait à détourner de dessus sa destinée future le courroux céleste, n'avaient pas changé le fond de son âme. Elle savait quelle était la popularité de Catherine, et cette malheureuse princesse du fond de sa captivité excitait dans le cœur de la reine Anne, je ne sais quelles craintes vagues qui se mêlaient à ses remords. Quand on lui annonça que la prisonnière de Kimbolton venait de mourir, elle s'écria, dans un mouvement de satisfaction aveugle et triomphante : « Enfin je suis reine ! » Elle était occupée à se laver les mains dans une riche aiguière quand sir Richard Southwel vint lui apporter cette nouvelle, elle lui donna pour le récompenser cette aiguière avec son couvercle qui était d'un grand prix. Puis elle alla trouver ses parents le même soir, et, les abordant avec une joie dont elle ne pouvait contenir les transports : « Maintenant, dit-elle, voici la couronne à jamais affermie sur ma tête [2]. » Le jour où le roi prit le deuil de Catherine en avertissant la reine Anne qu'elle devait en faire autant, non-seulement elle ne craignit pas de désobéir à cet ordre formel, mais elle revêtit une robe de soie jaune, et engagea les femmes de sa cour à imiter son exemple [3]. N'y avait-il

1. Voir, tome II des Vies des reines d'Angleterre, p. 660, 661 et suivantes, le récit détaillé de ces faits, dans cet auteur intéressant et impartial, édition anglaise de 1860.

2. Elle aurait même dit de Catherine, suivant le cardinal Polus : « Doleo non quidem quod sit mortua, sed quod tam honesto generis « morte obierit : Je suis fâchée, non pas de ce qu'elle est morte, mais de ce qu'elle est morte si honorablement. »

3. On a cherché à pallier cette faute d'Anne de Boleyn en prétendant : 1° que Henri avait fait distribuer lui-même des robes de soie jaune aux femmes de la suite de la reine Anne ; 2° que cette couleur

pas dans tout cela une absence à peu près complète de sens moral? On observa qu'à dater de ce moment Henri VIII commença à se refroidir pour cette femme qu'il avait si passionnément aimée.

On remarqua aussi que la reine Anne se reprit, après la mort de Catherine, à ses anciennes habitudes d'une vie dissipée et mondaine. Elle croyait n'avoir plus rien à ménager.

C'est précisément à cette époque que Dieu lui envoya des souffrances de même nature que celles qu'elle avait fait endurer naguère à son excellente et respectable maîtresse. Elle ne tarda pas à savoir qu'elle était supplantée dans le cœur de Henri par Jane Seymour. La jalousie qui dévora alors la malheureuse Anne fut d'autant plus poignante, qu'il devait s'y mêler l'idée d'une juste expiation ; elle vit avec désespoir qu'il fallait absolument s'abreuver, à son tour, à ce calice amer par lequel elle avait empoisonné la vie de Catherine.

Un jour, entrant inopinément dans la chambre de Henri, elle surprit sa belle rivale assise sur les genoux de ce prince, qui lui prodiguait les plus tendres caresses. Frappée à cette vue comme d'un coup mortel, elle ne put retenir les éclats de sa douleur et de son indignation. Henri, qui craignait que cette scène ne fût fatale à l'enfant que la reine portait dans son sein, fit tout ce qu'il put pour la calmer. Mais il ne put pas y parvenir. Anne ne supporta pas impunément un tel choc moral ; peu de temps après, elle éprouva les an-

était usitée à la cour de France comme couleur de deuil. Miss Strickland montre que le premier fait allégué n'a aucun fondement ; quant au second, c'était le blanc et non le jaune que portaient comme deuil les veuves des rois de France (*ibid.*, p. 662).

goisses d'un enfantement prématuré; sa vie fut dans un imminent péril; pendant quelques heures, elle subit les tourments d'une véritable agonie, et elle mit au monde un garçon qui était mort-né.

Quand le roi apprit la triste issue de cet accouchement, il ne songea pas à donner à sa compagne la moindre marque de sympathie, mais il entra brusquement dans son appartement en lui reprochant la mort de son fils. Anne lui repartit avec plus de vivacité que de prudence, « que c'était à lui de s'imputer ce cruel mécompte, car il en avait été la première cause par le chagrin qu'il lui avait donné en courtisant cette femme perdue, Jane Seymour [1] ». Henri se retira avec les marques d'une profonde colère en murmurant ces mots : « Ce n'est pas d'elle que j'aurai désormais de garçon ». C'était une sombre et significative menace, et comme le prologue du drame, qui, pour Anne de Boleyn, devait se dénouer sur l'échafaud.

Quelque temps après on disait, dans les halles et sur les places publiques, qu'il y aurait bientôt une troisième reine.

Malgré les secousses qu'elle avait éprouvées, Anne recouvra peu à peu la santé, mais non la tranquillité d'âme. Elle s'efforça en vain de faire renvoyer du palais sa dangereuse rivale; son échec dut lui montrer qu'elle n'avait plus sur le roi de véritable influence et qu'elle devait se résigner à voir un astre nouveau éclipser le sien. Aussi elle tomba dans une noire mélancolie; on

1. *That wench, Jane Seymour*. — Wench est un mot très injurieux et *très cru*, que nous n'avons pas pu rendre littéralement. (Miss Strickland, *loco citato*, p. 663.)

ne la voyait plus aux fêtes de la cour; elle promenait sa tristesse dans les bosquets les plus écartés et les plus sombres du parc de Greenwich. Le roi ne lui avait pas pardonné la rude et violente réponse qu'elle avait faite à ses injustes reproches : il évitait sa rencontre en particulier comme en public. On lui avait même refusé de goûter les joies de la maternité qui auraient pu être sa plus douce consolation; car on avait dérobé sa fille Elisabeth à ses soins et à ses caresses ; on l'avait placée avec sa nourrice dans un appartement séparé, à cause de l'étiquette et du cérémonial qui devaient, disait-on, entourer l'héritière de la couronne.

Par ses inconséquences, ses airs si mal placés de hauteur et de dédain, elle s'était tout à fait aliéné la bienveillance de son oncle le duc de Norfolk : elle avait changé en ennemie déclarée son ancienne patronne Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII.

Comme elle avait conservé jusque sur le trône son ancienne coquetterie, sa familiarité et la hardiesse de ses manières avec les hommes, elle les encourageait tous, sans en excepter les moindres officiers de sa maison, à lui parler sur un ton d'égalité inconvenant et à se permettre avec elle de grandes libertés de langage. Elle avait une telle soif d'être admirée de tous, qu'elle encourageait, même chez un homme de bas étage, tel que le musicien Marc Smeaton, les marques ostensibles de la passion qu'elle lui inspirait. Tous ces petits manèges étaient rapportés au roi et fortement envenimés par les ennemis qui l'épiaient et dont elle était entourée.

Quant à Henri VIII, voulant se soustraire à un joug conjugal qui commençait à lui paraître insupportable, et

devenu de plus en plus impatient de faire partager son trône à l'objet de sa passion nouvelle, il n'était que trop disposé à écouter et à bien accueillir non-seulement les dénonciations sérieuses, mais même les commérages les plus absurdes dont Anne de Boleyn était le sujet et la victime.

C'est ainsi qu'il crut aux bruits publics qui désignaient comme ses amants, outre le musicien Smeaton, trois gentilshommes de sa maison, Brereton, Weston et Norris ; il ne repoussa même pas une étrange rumeur qui noircissait d'un autre nom l'innocente et tendre affection de la reine pour son frère Georges, vicomte de Rochford. Cette dernière calomnie, au surplus, prit une certaine consistance par suite du témoignage de lady Rochford, inspirée par sa haine infernale contre sa belle-sœur, et par sa jalousie homicide contre un époux [1] qui lui avait été infidèle dans d'autres circonstances et dont elle saisissait avidement l'occasion de se venger.

Dès le mois d'avril 1536, pendant la prorogation du parlement, une commission fut chargée secrètement par le roi de faire une enquête sur la conduite d'Anne de Boleyn. Dans cette commission, on est scandalisé et épouvanté de trouver les noms du duc de Norfolk, oncle de la reine, du duc de Suffolk, devenu le beau-frère

1. Quelques années après, lady Rochford, enveloppée dans le procès de Catherine Howard et condamnée comme cette malheureuse reine à être décapitée, protesta sur l'échafaud qu'elle ne s'était pas rendue coupable des crimes dont on l'accusait, mais qu'elle avait mérité la mort pour avoir calomnié son mari et avoir porté contre lui un faux témoignage. Au surplus, ce qu'elle avait dit de plus fort comme fait précis, c'est qu'elle avait vu le vicomte de Rochford assis sur le pied du lit de la reine Anne, sa sœur ; seulement elle en tira des conséquences évidemment forcées et calomnieuses.

du roi par son mariage avec Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII, et celui du père même d'Anne, le comte de Wiltshire [1]. Cette commission devait faire une information sur les quatre amants vrais ou prétendus de la reine. Elle avait été nommée le 24 avril; elle n'était pas encore entrée en fonctions, et son existence n'était connue de personne, quand deux accidents se produisirent, au grand dommage d'Anne de Boleyn.

Deux ou trois jours après, c'est-à-dire le 27 ou le 28, cette princesse aperçut, accoudé à la fenêtre de sa chambre, le musicien Smeaton dans une attitude rêveuse et mélancolique. « Pourquoi êtes-vous si sombre? « lui dit la reine. — Je n'ai certes pas de raison pour « être triste, répond le musicien. — Vous ne devez pas « vous attendre pourtant, reprit-elle, à ce que je vous « parle comme à un homme de qualité. — Je ne vous « demande pas de paroles, s'écria le musicien, un re- « gard de vous me suffit [2]! »

1. Voici les noms des membres de cette commission extraordinaire : « Sir Thomas Audeley, lord chancelier, le duc de Norfolk, le duc de Suffolk, le comte de Wiltshire, les comtes d'Oxford, de Westmoreland et de Sussex; Lord Sandys; Thomas Cromwell; sir William Fitzwilliam; le lord grand amiral, un vieillard dont la carrière avait été fort brillante; le lord trésorier, sir William Paulet, qui fut ensuite marquis de Winchester; — enfin les neuf grands juges des cours de Westminster, sir John Fitz-James, sir John Baldewyn, sir Richard Lister, sir John Porte, sir John Spelman, sir Walter Luke, sir Antony Fitz-Herbert, sir Thomas Englefield et sir William Shelley. »

On verra le rôle que joua le père d'Anne de Boleyn dans la suite de ce procès.

2. Quelques auteurs disent que Smeaton était venu pour avertir la reine des dangers qu'elle courait, mais que sa folle passion lui fit tout oublier. Voir Lingard, Mackintosh et Miss Strikland. Il paraît qu'à ce moment l'un des gentilshommes dénoncés à Henri VIII, Brereton, venait d'être arrêté.

Le 1er mai suivant, Anne commit avec Norris, un de ses adorateurs, une bien plus grave imprudence.

Ce jour-là, Anne de Boleyn parut aux tournois et joutes guerrières de Greenwich avec son royal époux, en riche toilette et entourée de toutes les pompes de la royauté. Lord Rochford était le principal assaillant; Henri Norris se tenait sur la défensive. Tout à coup, au milieu des splendeurs de cette fête, le roi quitte le balcon royal avec un air de fureur concentré, accompagné de cinq à six officiers de la couronne. Un frémissement d'émotion parcourut toute l'assistance; mais la reine, en particulier, parut saisie de stupeur et d'épouvante. Elle se retira et disparut soudainement à son tour.

Voici ce qui s'était passé et ce qui expliquait le courroux de Henri VIII.

Soit par accident, soit à dessein, Anne avait laissé tomber son mouchoir de son balcon sur l'arène. Norris, animé par le feu du combat et se trouvant au bas du balcon, s'empressa de ramasser le mouchoir, il le baisa avec transport et le rendit à la reine sur la pointe de sa lance. Voilà ce qui mit le comble aux soupçons jaloux qu'avaient éveillés chez le roi des insinuations perfides. Il fit arrêter Rochford à la barrière même du camp. Près de l'abbaye de Westminster, Norris fut arrêté à son tour, après avoir refusé d'accuser la reine et de s'accuser lui-même. Le soir même, Marck Smeaton était mis en prison avec sir Francis Weston. Le lendemain matin, après son déjeuner, Anne vit arriver un agent qui lui dit : « Madame, la barge est prête ». Elle descendit sur-le-champ, et le pilote qui la conduisait remonta silencieusement la Tamise. En face de la Tour, elle rencontra

une autre barque montée par le duc de Norfolk, Cromwell et le chancelier Audley. « Au nom du roi, lui dit ce dernier, je vous arrête, comme accusée d'infidélité et d'adultère envers votre auguste époux ! » Anne joignit les mains et protesta de son innocence. On amarra sa barge au pied de la Tour, devant la vieille arche saxonne appelée la *Porte des traîtres*. Elle alla occuper à la Tour l'appartement même où elle avait couché la veille de son couronnement !

On constitua, dans la seconde semaine de mai, les jurys de Middlesex et de Kent : on rédigea l'*indictment* ou acte d'accusation et, le 11 mai, on en donna communication aux prévenus [1]. Le vendredi 12 commencèrent les séances de la cour : à la première audience, comparurent les quatre complices présumés de la reine, sir Henri Norris, sir Francis Weston, sir William Brereton et Marck Smeaton. La commission dont nous avons parlé siégeait tout entière et le comte de Wiltshire en faisait partie, quand les quatre accusés parurent à la barre. Un seul d'entre eux, Smeaton, s'avoua coupable parce qu'on lui avait fait espérer sa grâce en échange de son aveu. Les trois autres plaidèrent qu'ils étaient innocents, *not guilty*. Le verdict du petit jury déclara qu'ils étaient tous coupables. On accepta leur sentence comme l'ex-

1. On a découvert, il y a peu d'années, des dossiers ou sacs poudreux, sur le dos desquels on lisait *Baga de secretis*. On y a trouvé les noms des jurés de Middelesex et de Kent, et le texte même de l'*indictment* avec les faits reprochés à Anne de Boleyn et à ses complices. Ces faits sont précisés ainsi que les lieux et les dates où les adultères auraient été commis.

Turner est le premier historien qui ait tiré parti des *Baga de secretis*; Froude les a étudiés de plus près encore et plus complètement reproduits.

pression de leur conviction et comme devant suppléer, au besoin, à toute preuve légale.

Le duc de Norfolk avait été nommé grand-sénéchal : il présida en cette qualité, le lundi 15 mai, la cour qui jugea Anne de Boleyn et son frère, le vicomte de Rochford. Mais quatre des commissaires qui avaient siégé auparavant n'assistèrent pas à cette audience. Ce furent Shrewsbury, Essex, Cumberland et Wiltshire [1]. Ce dernier ne fut donc pas appelé à juger sa propre fille, comme l'ont cru plusieurs historiens [2]. Mais il avait condamné, le vendredi précédent, les complices de la reine Anne, et la déclaration de leur culpabilité impliquait celle de cette malheureuse reine : elle ne devait plus être acquittée, du moment que les faits d'adultère imputés à Norris et à ses trois coaccusés avaient été constatés judiciairement. C'étaient des causes qui avaient pu être jugées séparément et successivement : mais elles étaient substantiellement connexes et indivisibles.

En prouvant l'absence du comte de Wiltshire, le jour de la condamnation de sa fille, on ne diminue donc pas beaucoup l'odieux du rôle accepté lâchement par ce père dénaturé dans un procès où son nom n'aurait pas dû paraître.

Mais, à défaut de son père, Anne se trouva en face de son oncle, le duc de Norfolk, qui lui avait voué une haine implacable. Il y avait aussi parmi ses juges son

1. Froude, *History of England*, tome II, p. 489.

2. M. Audin n'a donc pas été bien exact quand il a écrit que le comte de Wiltshire, « dans l'intervalle de quelques heures, condamna sa fille à être brûlée vive et son fils à être écartelé. » *Histoire de Henri VIII*, tome II, p. 246-247-248.

ancien amant, Percy de Northumberland; mais ce seigneur était à peine assis sur son siège qu'il s'évanouit; on l'emporta, il quitta la cour et mourut moins d'une année après.

Anne se défendit avec beaucoup de force et d'éloquence, il faut le reconnaître. L'audience n'était pas publique. Mais, quoique l'auditoire fût privilégié, l'émotion y fut si forte, qu'elle perça en quelque sorte l'enceinte, et se transmit au dehors à travers les portes fermées [1]. Le bruit se répandit même dans la foule qui se pressait aux abords de la salle, que la reine avait répondu victorieusement à tous les arguments de l'accusation et que son acquittement était inévitable. Mais les pairs trompèrent cette attente du public, et sous la pression les uns de la haine, les autres de la terreur, ils condamnèrent, à la presque unanimité [2], la reine Anne et son frère, le vicomte de Rochford.

Après le verdict, on signifia à Anne de Boleyn qu'elle eût à se dépouiller des insignes de la royauté; elle le fit sans résistance et sans murmure; mais elle soutint avec force qu'elle n'avait commis aucun des crimes dont on l'avait jugée coupable.

Quand elle se fut soumise à cette espèce de dégradation de la dignité royale, le duc de Norfolk, son oncle, prononça contre elle la sentence pénale, en sa qualité de grand-sénéchal. Il condamna l'ex-reine Anne

1. C'est un témoignage de l'évêque Godwin sur lequel s'appuie Miss Strickland, *loco citato*, tome II, p. 682.

2. On assure que le duc de Suffolk donna sa voix pour l'acquittement; l'unanimité n'était et n'est pas encore exigée pour la condamnation des accusés de la part d'une cour des pairs, comme de la part d'un jury ordinaire.

à être brûlée ou décapitée suivant le *bon plaisir du roi.* En entendant parler du bûcher, Anne pâlit et donna pour la première fois quelques signes de terreur. Mais, quand le duc eut achevé de formuler la cruelle sentence, elle joignit les mains en les élevant vers le ciel, puis elle porta son appel au tribunal du souverain Juge dans les termes que voici : « O mon père! O « mon Créateur, s'écria-t-elle, vous de qui émane toute « vérité comme toute vie [1], vous savez si j'ai mérité la « mort! » Ensuite, se tournant vers ses juges : « Mi- « lords, continua-t-elle, je ne vous dirai pas que votre « sentence est injuste ; mes raisonnements ne prévau- « draient pas contre vos convictions. Mais je me sens « pure de toutes les souillures, de tous les crimes que « vous m'avez imputés...— Ne croyez pas que je tienne « ce langage pour prolonger ou pour sauver ma vie. « Depuis que je suis en prison, Dieu m'a appris à bien « mourir. Je ne dis ces dernières paroles que pour « venger mon honneur et ma chasteté que l'on a voulu « injustement flétrir. Je proteste également que je n'ai « jamais violé les lois de la fidélité conjugale. — Quant « à mon frère, et à mes autres prétendus complices, « tout aussi injustement condamnés, je voudrais souf- « frir mille morts pour les sauver. Mais, puisque telle « est la volonté du roi, je les accompagnerai sur l'écha- « faud où nous unirons nos prières pour obtenir la paix « de l'éternité [2]. »

Le lord-maire, qui était présent au jugement et à la

1. Cette invocation sentencieuse n'a-t-elle pas quelque chose d'apprêté et de peu naturel?

2. C'est un étranger, un Hollandais, Crispin de Misherve, qui a reproduit ces paroles et qui les a transmises à Metheren, historien des

condamnation d'Anne de Boleyn, disait, quelque temps après : « Une seule chose m'a frappé dans son procès, « c'est que l'on était résolu, dès le commencement, à « tout faire pour se débarrasser d'elle ». Comme il était chef de la justice dans la cour de la Cité, son témoignage a bien quelque poids. L'opinion de tout l'auditoire, suivant Camden, était qu'Anne était innocente [1]. On remarqua qu'un seul témoin déposa contre elle d'un fait direct et précis, ce fut le musicien Smeaton. Et ce témoin, au mépris des règles de la procédure, ne fut pas confronté avec elle !

Le lendemain, le roi signa l'arrêt suprême de cette femme qui avait été son épouse adorée, et il envoya Cranmer lui faire les dernières exhortations pour la préparer à la mort.

Cette visite du primat de Cantorbéry fit concevoir à Anne la pensée que Henri voulait lui accorder sa grâce ; « elle dit à ce prélat que sans doute le roi se contenterait de l'exiler à Anvers et de la bannir pour la vie ». Cranmer, la laissant peut-être à dessein dans cette illusion, lui signifia qu'elle ne pouvait rien espérer si elle ne consentait pas à la dissolution de son mariage, et à la renonciation de tout droit à la couronne pour sa fille Elisabeth. Anne, croyant se racheter de la mort, accepta sans la moindre résistance la démarche avilissante qu'on lui imposait.

Le lendemain, 17 mai, Anne reçut une sommation de comparaître à la cour archiépiscopale de Lambeth

Pays-Bas. C'est ce Crispin de Misherve qui est l'auteur du poëme sur Anne de Boleyn, lequel a été faussement attribué à Marot.

1. Miss Strickland, *loco citato*, p. 683-684 et suivantes.

« pour répondre à certaines questions relatives à la va-
« lidité de son mariage avec Henri VIII ». Henri reçut le double de cette citation, mais il ne se rendit pas à l'audience de la cour : il s'y fit représenter par son *proctor,* le docteur Sampson. L'ex-reine, quoique sous le coup d'une sentence de mort, fut contrainte de comparaître en personne devant le primat. On la transporta de la tour à Lambeth. On lui donna pour la forme deux *proctors*, les docteurs Walton et Barbour, qui, en son nom, admirent qu'elle avait consenti, avant son mariage, à un engagement contractuel avec Percy de Northumberland, et c'était là l'une des plus grandes objections de Henri contre la validité de son union avec elle [1]. Cranmer décida dogmatiquement que cet engagement avait rendu le mariage d'Anne avec le roi nul et de nul effet. Cromwell, reconnu comme vicaire général de Henri VIII depuis le bill de suprématie, prononça le divorce en cette qualité.

C'était encore un talion providentiel pour celle qui avait tant travaillé au divorce de Catherine d'Aragon : mais au moins cette noble reine n'avait jamais consenti à l'arrêt par lequel on avait voulu la flétrir et déshériter sa fille. Anne, passive et baissant la tête, acceptait toutes les humiliations et toutes les déchéances.

1. Henri VIII en avait proposé une autre encore; c'était sa cohabitation antérieure avec Marie de Boleyn, sœur d'Anne, ce qui avait créé à son mariage un empêchement de droit naturel et divin. Ce moyen de nullité fut également admis. *Burnet's records*, XXVI; voir aussi les histoires de Lingard et d'Audin. Au surplus, Percy de Northumberland, interrogé sous la foi du serment, nia énergiquement qu'il eût eu jamais avec Anne de Boleyn aucune relation, aucun *pré-contrat*.

Pour récompenser ses condescendances, le roi lui fit grâce non de la vie, mais du bûcher.

Chose singulière et qui ne peut plus être contestée aujourd'hui, Anne de Boleyn mourut catholique [1] ! Cette ennemie, en quelque sorte personnelle, de la papauté demanda à se confesser à un prêtre de la religion romaine. Le remords et le besoin du pardon la ramenaient aux pieds de l'Eglise. On assure que sa conférence avec le prêtre fut très longue; longue devait être, en effet, l'histoire des coupables sentiments et des intimes défaillances de cette grande pécheresse. Mais il paraît que l'absolution ne lui fut accordée que sous la condition d'une réparation morale faite à Catherine qui n'était plus, dans la personne de la princesse Marie, sa fille. Aussi, quand le prêtre se fut éloigné, Anne rentra un moment dans le salon, où se tenaient six ladies chargées par Henri VIII soi-disant de l'assister et de la consoler, mais réellement de l'épier et de la surveiller. Elle alla prendre lady Kingston dans le salon pour l'amener dans sa chambre ; puis, fermant la porte à clé derrière elle, elle lui dit de s'asseoir sur le fauteuil royal. Lady Kingston lui répondit qu'il était de son devoir de se tenir debout, et de ne pas s'asseoir devant Son Altesse,

1 Miss Strickland s'appuie pour le prouver sur deux très fortes autorités, la première est celle de Kingston, le lieutenant de la Tour, qui, dans des lettres au ministre Cromwell, l'atteste formellement, la seconde est celle de Speed, qui raconte les détails qui vont suivre d'après le rapport d'un gentilhomme contemporain. Probablement il tenait ce récit de lady Kingston elle-même, dont le témoignage a ici une grande valeur. Miss Strickland s'étonne de la partialité défavorable avec laquelle les écrivains catholiques dépeignent les derniers moments de lady Anne. Mais elle-même, n'est-elle pas trop indulgente ?

bien moins encore sur un siège qui devait être réservé à la reine. — « Ah ! madame, s'écria lady Anne, laissez-« là tous ces titres qui ne m'appartiennent plus : je « suis une criminelle, condamnée et flétrie, la loi ne « reconnaît plus même mon existence ; je ne veux plus « vivre que pour apaiser les troubles de ma conscience. « — Bien, répliqua lady Kingston, j'ai joué la comé-« die dans ma jeunesse, et, pour vous obéir, je jouerai « un moment le rôle de reine dans mes vieux jours. » Elle s'assit donc sur le velours du trône. Alors la reine se jeta humblement à ses genoux ; et, joignant les mains, les larmes aux yeux, elle chargea lady Kingston, en présence de Dieu et de ses anges, d'une commission dont il faudrait lui rendre compte au jugement dernier. Comme elle avait gravement offensé sa belle-fille Marie, il s'agissait d'implorer instamment son pardon pour tous les torts directs qu'elle aurait pu avoir à son égard et à l'égard de la reine Catherine [1]. « Vous « lui demanderez grâces pour moi les mains jointes, « dit-elle, comme je les tiens maintenant, » et elle ajouta « jusqu'à ce que cette commission soit accom-« plie, je ne serai pas tranquille [2] ».

Un peu plus tard elle disait à Kingston, le lieutenant de la Tour : « J'apprends avec peine que mon supplice « n'aura pas lieu le matin, mais seulement dans l'après-« midi. J'en suis fâchée, car j'ai hâte que la mort me « délivre de toutes mes peines. — Vous n'aurez pas

1. Miss Strickland, *Lives of the Queens of England,* tome II, p. 690, 691.

2. Lettres de Kingston, lieutenant de la Tour, à Cromwell publiées récemment par sir Henri Ellies. Voir la première série de ces lettres historiques.

« beaucoup à souffrir, reprit Kingston, cette mort-là est « douce, car elle est soudaine et l'exécuteur est ha- « bile. — C'est vrai, et d'ailleurs, a-t-elle ajouté, j'ai « le cou si petit. » Et elle se mit à rire. Là-dessus Kingston fait cette réflexion naïve : « J'ai vu bien des « condamnés à mort : la plupart d'entre eux avaient « beaucoup de chagrin, quelques-uns une tristesse « calme. Mais lady Anne veut mourir avec gaîté [1]. »

S'il faut le dire, cette gaîté fait mal ; c'est une note fausse dans une telle mort. Mais ce qui doit l'excuser peut-être, c'est qu'il y a lieu de supposer, chez cette faible tête, un véritable égarement d'esprit.

L'exécution fut fixée pour le 19 mai ; Henri VIII donna ordre qu'elle eût lieu sur la pelouse devant la Tour.

C'était la première fois que, dans ce royaume, le sang d'une femme montée sur le trône d'Angleterre allait être versé sur l'échafaud. On ne pourrait pas en citer un seul exemple sous les Plantagenets, qui pourtant ne brillaient pas par beaucoup d'humanité. Ainsi était passé sans retour l'âge des respects chevaleresques pour la personne d'une reine, jusque-là regardée comme quelque chose de sacré et d'inviolable.

Anne protesta jusqu'au dernier moment de sa vie qu'elle n'avait jamais commis un seul acte d'infidélité conjugale [2].

Dès que le signal eut été donné, elle monta d'un pas ferme les degrés de l'échafaud, accompagnée par Wil-

1. Lettres de Kingston.

2. Il resterait toujours à savoir si, avant le mariage, Anne de Boleyn était restée pure.

liam Kingstone et par quatre de ses femmes. Elle reconnut, parmi les principaux personnages venus pour contempler ce spectacle funèbre, ses ennemis politiques, le duc de Suffolk et le secrétaire d'Etat, Cromwell, qu'elle avait autrefois comblé de ses bienfaits, et puissamment aidé à conquérir la faveur de Henri VIII. Elle put y apercevoir aussi le fils naturel du roi, le jeune duc de Richemond, qui n'avait pas craint de céder à une curiosité malsaine, en venant voir comment mourrait cette malheureuse femme qui n'était descendue du trône que pour monter au supplice.

Quand elle fut arrivée sur l'échafaud, elle se tourna du côté des spectateurs et s'exprima à peu près en ces termes : « Bon peuple chrétien, je vais mourir pour satisfaire à la loi : je n'accuse personne, pas même mes juges. Que Dieu sauve le roi ; qu'il lui accorde un long règne. Je suis toute résignée. Que Dieu me pardonne ! »

Elle ramena alors sous un serre-tête de toile ses cheveux épars, qui pouvaient gêner l'action du glaive. « Hélas ! pauvre tête, s'écria-t-elle, tu as porté la couronne, et tu vas maintenant tomber de dessus l'échafaud [1]. » Puis elle fit ses recommandations dernières aux femmes qui l'accompagnaient : « Estimez, leur dit-elle, votre honneur plus que votre vie, et, dans vos prières au Seigneur Jésus, n'oubliez pas d'intercéder pour le salut de mon âme. »

Marie Wyatt, sœur de sir Thomas Wyatt, était là, avec les autres dames qui avaient accompagné Anne

1. Cette lamentation, sous forme d'antithèse, n'a pas ce caractère de simplicité sereine que nous avons admirée dans Catherine.

de Boleyn ; elle la suivit seule sur la plate-forme de l'échafaud. On dit qu'elle lui avait apporté un message de son frère, sir Thomas. Elle se montrait elle-même fidèle jusqu'au bout à une vieille affection. A cette amie si constante et si dévouée, Anne donna son livre de prière, comme signe de reconnaissance et de suprême adieu.

L'ex-reine posa ensuite sa tête sur le billot : au moment où l'exécuteur avait le bras levé sur elle, elle murmurait encore ces mots : « Jésus, ayez pitié de moi ! »

Le glaive fit voler la tête d'un seul coup, comme l'avait prévu Kingston.

Henri, qui chassait aux environs de Londres, apprit la mort de celle qui lui avait dû des destinées si diverses, par un coup de canon, signal convenu. Il ne put pas contenir l'éclat de sa joie indécente. Le reste du jour se passa pour lui dans les fêtes et dans les orgies. Le lendemain il épousa Jeanne Seymour [1].

1. On sait que Jeanne Seymour mourut jeune encore, après avoir donné à Henri VIII un héritier, qui régna sous le nom d'Edouard VI. Henri eut pour quatrième femme Anne de Clèves qu'il répudia sous de vains prétextes, et qui accepta avec soumission l'arrêt de son divorce. Il épousa ensuite Catherine Howard, qui fut poursuivie comme Anne de Boleyn pour cause d'adultère, et qui périt, comme elle, sur l'échafaud. Enfin, sa sixième femme fut Catherine Parr, qui lui survécut.

CHAPITRE XXVII

§ I. — Suprématie spirituelle de Henri VIII. — Correspondance de Starkey et de Réginald Polus.

§ II. — Suite immédiate du bill de suprématie. — Spoliation des monastères et distribution de leurs biens à la *gentry* ou à l'aristocratie des campagnes pour la gagner au schisme nouveau. — Emploi de la terreur pour dompter l'aristocratie de cour. — Rébellion populaire étouffée dans le sang, après de menteuses promesses d'amnistie. — Paupérisme et vagabondage réprimés par des lois pénales dures et cruelles.

§ III. — Conséquences politiques du bill de suprématie. — Conséquences religieuses et possibilité du retour d'un césarisme antichrétien.

§ I

Au XIIe et au XIIIe siècle, on a pu voir de rares exemples donnés par des rois, de la violation de l'indissolubilité du lien conjugal. Mais ces princes n'auraient pas songé à abolir la juridiction spirituelle du Saint-Siège, et à se faire papes eux-mêmes dans leurs propres États. Au XVIe, quand l'hérésie avait levé en Allemagne et dans les Pays-Bas l'étendard de la révolte religieuse, les esprits étaient préparés partout à la séparation des princes et des peuples avec le chef de l'Eglise. Néanmoins, il fallait être, comme Henri VIII, un roi logicien et théologien pour comprendre qu'il lui serait utile d'inventer sur-

le-champ une nouvelle légalité à son usage, destinée à couvrir des injustices sans nom et des témérités sans excuse.

La théorie de la suprématie spirituelle du souverain laïque, telle que l'avait conçue Henri VIII, était d'une simplicité brutale. Elle est tout entière dans les quelques lignes qui servent de titre au traité de Richard Sampson sur cette suprématie, traité approuvé par le conseil privé du roi, le 2 décembre 1533, et devant servir en quelque sorte d'exposé de motifs au bill proposé à ce sujet au parlement anglais.

« Discours de Richard Sampson, doyen de la chapelle « royale : il y enseigne, exhorte et avertit tous ceux « qui le liront, particulièrement les Anglais, qu'ils « doivent obéir avant tout à la dignité royale. Ainsi, « qu'ils n'écoutent pas l'évêque romain, qui n'a sur eux « de puissance par aucun droit divin, et qu'ils ne lui « obéissent pas, du moment que le roi a prescrit qu'on « ne devait pas le faire, et qu'il enseigne que ceux qui « le feraient, violeraient la loi divine. Les Anglais « n'ont donc rien à craindre de ce pouvoir humain, « quel qu'il soit, car ce qui est humain, c'est-à-dire « n'existe que par le consentement des hommes, les « Anglais ne sauraient le reconnaître. En obéissant au « roi, ils obéiront à Dieu et non à un homme [1].

« C'est la vérité, affirmée par Dieu même. »

1. Voici le texte latin : « Richardi Sampsonis, Regii sacelli decani, « oratio ; qua docet, hortatur, admonet omnes, potissimum Anglos, « regiæ dignitati cum primis ut obediant, quia verbum Dei præcipit : « Episcopo Romano non sint audientes, qui nullo jure divino in eos « quidquam potestatis habet, postquam ita jubet Rex, ut illi non obe- « diant. Qui contra fecerint eos præcipue docet legem divinam contem-

Et nous, nous dirons : c'est le contraire de la vérité affirmé par un homme.

Il est au moins étrange de soutenir que la juridiction spirituelle n'appartient que de droit humain au pape, tandis qu'elle appartient de droit divin au prince temporel.

Eh bien ! Cette gageure contre le bon sens a été gagnée en fait par Henri VIII, à l'aide de sa tyrannie et de la terreur qu'il répandait autour de lui.

Cependant, des doutes et des remords secrets, plus vrais que les scrupules qu'il avait prétendu avoir sur son premier mariage, travaillaient sa conscience, sans qu'il voulût se l'avouer à lui-même. Et il désirait calmer ces remords, en cherchant à s'appuyer sur l'assentiment que donneraient à sa doctrine, au sujet de la suprématie, les hommes les plus considérés de l'Angleterre.

On peut bien penser que le traité du docteur Sampson plut beaucoup à Henri VIII. More, Fisher, quelques prêtres et des moines austères avaient résisté à de telles théories ; le parlement s'empressa de les accueillir, et, dans un bill d'une rigueur inouïe, il déclarait coupable de haute trahison quiconque nierait la suprématie spirituelle du roi. Mais cela ne suffisait pas à Henri : il aurait voulu gagner à cette cause le jeune Réginald Polus qui déjà n'avait pas voulu, plusieurs années auparavant, admettre en principe la légitimité du divorce, alors en projet, et qui, depuis cette époque, ayant prudemment quitté son pays, vivait en Italie, hors des atteintes de la nouvelle pénalité anglaise.

« nere. Non est ergo quod sibi timeant Angli de humanâ quâvis po-
« testate episcopi Romani, qui aliam quam humanam, hoc est humano
« consensu, in Anglos non habet, obediant igitur Deo, non homini.
« Hæc est veritas Deo firmata. »

Le roi, qui ne lui avait pas ostensiblement retiré sa bienveillance, le laissait jouir des revenus de son décanat d'Exeter; il l'avait même exempté du serment que tous les bénéficiers devaient prêter à la descendance d'Anne de Boleyn. Il aurait bien voulu savoir quels étaient les sentiments de Polus au sujet de la suprématie, et même du divorce devenu un fait accompli. Or il s'adressa pour cela à Starkey, son aumonier, lié avec le jeune prêtre, et Starkey lui répondit que son ami avait toujours gardé avec lui un silence absolu sur ce point. Henri le pressa d'écrire à Réginald Polus, « dont « les talents pourraient s'employer à défendre la supré- « matie nouvellement proclamée, s'il lui était favorable.»

Starkey, d'après les ordres du roi, écrivit à Polus une longue lettre à la fin de laquelle « il lui donne l'assurance que le roi n'a pas entendu se séparer de Rome sur les points de doctrine, et qu'il n'a pas voulu non plus innover en matière de rites et cérémonies religieuses. « S'il en eût été autrement, ajoute-t-il, « je ne serais pas entré à son service. »

La réponse de Polus se fit attendre environ deux mois; pour excuser son retard, il écrit que la lettre de Starkey lui est arrivée par la voie de Florence et qu'elle est restée ainsi en route très longtemps. Il promet qu'il étudiera soigneusement les questions qui lui sont adressées de la part du roi et qu'il y « répondra clai- « rement et nettement, sans ambages et sans dissi- « mulation [1] ».

1. Évidemment, Polus ne voulait que gagner du temps; et il cherchait, en ne laissant pas pressentir son opinion, à produire plus d'effet sur l'esprit de Henri VIII, quand il lui enverrait son traité *De unione ecclesiasticâ*, auquel il continuait de travailler.

Or, dans l'intervalle, on avait condamné à mort et exécuté des chartreux et des prêtres qui avaient refusé de souscrire à la doctrine de la suprématie royale. Starkey, en écrivant une nouvelle lettre à Polus, fut chargé de lui expliquer ces faits, que peut-être on lui aurait présentés sous un faux jour. « C'est bien simple, « écrivait le digne aumônier de Henri VIII ; les char- « treux ont été mis à mort pour avoir soutenu que la « suprématie papale était un article essentiel de la « foi catholique, contrairement à l'acte du parlement « qui a passé tout récemment, et qui qualifiait de « haute trahison la négation de la suprématie du roi. « Ils ont donc dû subir le supplice des traîtres, c'est-à- « dire être éventrés et pendus, non point pour fait « de religion, mais pour contravention au bill parle- « mentaire. » Cette explication était-elle faite pour satisfaire Polus? Nous en doutons fort.

Cette lettre se croisa avec une autre de Réginald Polus, où il promettait d'envoyer bientôt son opinion motivée et développée sur la question de suprématie et sur celle du divorce.

Là-dessus nouvelles instances de Starkey, et courte réponse de Pole, qui dit qu'il consulte et étudie les Saintes-Ecritures, dont l'autorité est au-dessus de celle des hommes.

Ici le savant éditeur de cette correspondance qui a paru il y a à peine une année [1] suppose très gratuitement que Polus, avant de rien faire de décisif en faveur

1. Dans les dernières livraisons publiées récemment par la Société anglaise des textes primitifs *(Early English text society)*. M. Sidney Herrtage a édité ce livre avec un grand luxe de typographie et d'érudition. Voir le vol. XXXII extra-séries intitulé : *England in the*

du roi ou en faveur du pape, voulait savoir lequel des deux récompenserait le mieux ses complaisances et ses services. Polus, comme nous l'avons raconté plus haut, avait dit en face à Henri VIII ce qu'il pensait du divorce. En avançant en âge, il n'avait pas changé d'opinion à ce sujet; à Rome et en Italie, il n'avait pas dû apprendre à aimer la doctrine de la suprématie temporelle des rois. C'était la restauration du césarisme païen, au temps où l'empereur était en même temps grand pontife.

Polus travaillait depuis assez longtemps et fort secrètement à son ouvrage, *De unione ecclesiasticâ,* qu'il adressa au roi le 29 mai 1536, avec une lettre dont le ton courtois et plein de déférence contraste, il faut le dire, avec les sévérités de langage de ce traité célèbre.

Quand on reprocha à Polus la véhémence de ses attaques contre la personne même de Henri, il répondit que les ménagements n'avaient pas réussi avec ce prince et qu'il avait cru devoir lui présenter la vérité nue, pensant qu'un miroir fidèle de sa personne pourrait l'épouvanter et le faire tôt ou tard revenir en arrière.

On doit considérer aussi que Henri VIII était entré dans l'ère des persécutions et des cruautés et qu'il épargnait trop peu ses adversaires pour mériter d'être épargné lui-même.

Enfin on fit un crime à Polus d'avoir plus tard livré ce traité au public.

Il répondit qu'il l'avait écrit pour le roi tout seul et

Reign of King Henry the leight, part. I., Starkey's life and letters. London, chez Trübner et Cie, Ludgate-hill, 1878.

qu'il ne l'aurait pas fait imprimer s'il n'en avait pas paru une édition incorrecte en allemand, au moyen de quelques feuilles manuscrites qui lui avaient été dérobées sans doute par un copiste infidèle.

Henri VIII contint sa colère, quand il reçut le traité *De unione ecclesiasticâ,* d'abord parce que le livre n'avait pas encore été imprimé et qu'il craignait de pousser Réginald Polus à le publier s'il le traitait trop mal, ensuite parce qu'il voulait l'attirer en Angleterre. Il lui fit dire d'y revenir pour causer avec lui de quelques passages qu'il n'avait pas bien compris. Polus ne douta pas que cette demande d'explication ne cachât un piège, il vit bien que, pour lui, aller en Angleterre, c'était se mettre bénévolement dans la gueule du tigre. Aussi il déclina l'invitation avec des formes respectueuses et une ironie voilée.

§ II

Le divorce de Henri VIII et les innovations religieuses qui l'accompagnèrent, commencèrent par produire des effets immédiats d'une funeste gravité.

Avant même que le divorce eût été consommé, la politique corruptrice du roi qui préparait déjà sa révolte contre l'Eglise romaine, tâchait de capter la faveur de la *Gentry,* cette petite aristocratie des campagnes, en lui distribuant ou en lui revendant à vil prix les propriétés des monastères confisquées par le fisc. Guillaume le Conquérant avait distribué aux chevaliers normands, compagnons de ses exploits et de ses victoires, les ter-

res des Saxons. Il y eut sous Henri VIII comme un nouveau *Domesday-book*. Ce fut le cadastre pacifique de la spoliation. Pour recevoir des lots magnifiques dans les terres défrichées par les moines, il ne fallut pas tirer l'épée, ni exposer sa vie aux hasards des batailles. Il suffit de nier la suprématie du pape et de se déclarer complice de la révolte spirituelle du roi. Le procédé, pour être peu chevaleresque, n'en fut pas moins lucratif.

Quant à la haute aristocratie de cour, sans doute elle eut une large part dans ces dépouilles, mais elle était insatiable d'honneurs et de pouvoir. Henri VIII la craignait et la haïssait, elle était trop près de lui. Il employa tour à tour, pour la gagner ou la dompter, la corruption et la terreur. Mais le premier moyen lui paraissait peu sûr, il s'appuya surtout sur le dernier.

Dans cette cour si différente de ce qu'elle avait été au commencement du règne de Henri VIII, la ruine du catholicisme devint chez les plus grands seigneurs de l'Etat le signal d'une effrayante démoralisation. Les passions ne se continrent plus depuis que le roi eut donné l'exemple de ne pas réfréner les siennes. Chacun cherchait dans l'étourdissement du plaisir une ressource contre les menaces sinistres qui planaient sur les têtes les plus illustres. Le soupçon, l'inquiétude se glissaient partout; et jusqu'au sein du foyer domestique la trahison veillait, et la délation se préparait dans l'ombre. Le père se méfiait de son fils et le fils du père. Les serviteurs en apparence le plus dévoués espionnaient leurs maîtres; les femmes du plus haut rang, après avoir endormi leurs époux dans de feintes caresses,

les dénonçaient lâchement et les livraient à la justice royale, c'est-à-dire au bourreau [1].

Le despotisme ombrageux de Henri VIII alla si loin qu'il ne put pas se contenter des lois pénales déjà si sévères en matière politique.

Quand l'accusé de haute-trahison refusait de comparaître devant la justice, la jurisprudence anglaise le supposait coupable; il n'était plus simplement contumace, mais *out-law,* ex-lex.— On décernait contre lui un jugement d'*attainder*. Il devait être arrêté partout où il était trouvé. Un jury ordinaire était rassemblé, on constatait l'identité et il était mis à mort. Ses biens étaient confisqués. Ses enfants et petits-enfants étaient soumis à la corruption du sang, *corruption of blood,* fiction cruelle qui les retranchait en quelque sorte de la famille, et les empêchait d'hériter de leur aïeul, s'il avait survécu à leur père, ainsi, que de leurs oncles, tantes et autres parents collatéraux.

Un bill d'*attainder* était donc proposé par la couronne et décerné contre le fugitif par le parlement, on portait d'abord un bill devant la chambre des pairs sur la poursuite de l'attorney-général ; et, après la troisième lecture, il était soumis aux communes, où il était de nouveau discuté et presque toujours adopté. On le renvoyait ensuite au roi qui y donnait sa sanction.

Henri VIII apporta aux bills d'*attainder* les perfectionnements de sa tyrannie. D'après une jurisprudence nouvelle, dont il fut le fondateur, quand l'accusé n'était pas réellement fugitif, il suffisait de son absence ma-

1. Ce qu'avait fait lady Rochford, d'autres femmes le tentèrent à son exemple, et entre autres la duchesse de Norfolk.

térielle pour le supposer contumace. Ainsi Henri faisait détenir à la Tour Cromwell, comte d'Essex, ou bien la comtesse de Salisbury et la marquise d'Exeter, mère et sœur du cardinal Polus. On appelait devant la cour des pairs ces nobles prévenus ; ils ne répondaient pas, puisqu'on les retenait enchaînés dans leurs cachots. C'était une manière de les condamner sans les entendre, et de faire triompher l'accusation, lors même qu'elle n'avait aucune charge à produire. Dix-sept bills d'*attainder* furent ainsi décernés en 1539, seize en 1540, et quinze en 1541.

L'attorney-général faisait les réquisitions : puis les pairs d'Angleterre et les députés des communes votaient à voix basse et condamnaient avec une infatigable complaisance les victimes désignées par la couronne, tant la crainte abaissait les caractères, tant la terreur glaçait les âmes !

Chose singulière ! Henri VIII, tourmenté par les remords, fit demander à ses jurisconsultes s'il était de nécessité absolue qu'il donnât une sanction solennelle à de tels bills d'*attainder* : on lui répondit qu'il pouvait s'en dispenser, l'essentiel étant qu'il en fût instruit.

Peut-être voulait-il se persuader qu'en ne mettant pas sa signature au bas de ces arrêts il en évitait la responsabilité. C'était le dernier refuge d'une conscience aux abois.

Mais on comprend que, ne trouvant plus autour de lui que des âmes amollies par la corruption, il devait finir par les faire plier plus facilement à ses exigences religieuses, au bout desquelles il montrait toujours l'échafaud en perspective. On feignait de le prendre au sérieux comme pape de l'Angleterre, et c'était à qui

s'abaisserait le plus devant cette tiare civile, au sein même de la grande aristocratie anglaise, naguère si fière et si hautaine.

Quant au corps épiscopal, cette autre espèce d'aristocratie, à part trois ou quatre exceptions, il fut, nous l'avons dit plus haut, d'une faiblesse et d'une lâcheté inouïes.

On crut pouvoir tout exiger de ces prélats façonnés à la servitude. Ainsi, sous Edouard VI, successeur de Henri, ce fut au conseil du roi que lord Sommerset fit régler les articles qu'on devait proposer au peuple. « En attendant qu'on y eût mieux pensé, on s'en tint « aux six articles de Henri VIII, et on ne rougissait « pas de demander aux évêques une déclaration expresse, « *de faire profession de la doctrine selon que de temps* « *en temps elle serait établie et expliquée par le roi et par* « *le clergé*. Au surplus, dit Bossuet, il n'était que trop « visible que le clergé n'était nommé que par cérémo- « nie, puisqu'au fond tout se faisait au nom du roi [1]. »

Si, par exemple, on avait demandé dans ce temps à l'évêque de Londres ou à l'archevêque de Cantorbéry ce qu'il fallait penser du dogme de la transsubstantiation, ce prélat aurait dû répondre : « Provisoirement, il faut « croire ce qu'a décidé Henri VIII, de *religieuse* et glo- « rieuse mémoire ; mais attendez pour votre croyance « définitive comment le dogme sera réglé par son suc- « cesseur [2]. »

1. Bossuet, *Histoire des Variations*, livre VII.

2. Cela rappelle ce qu'un sectaire socialiste, en 1831, répondait à l'un de ses néophytes qui lui demandait si l'âme humaine conservait son individualité après la mort : « Repassez dans quelques jours, lui « disait-il, le dogme n'est pas encore fait ! »

Que si maintenant nous passons des classes aristocratiques aux classes commerçantes ou classes moyennes, nous trouvons, il faut le reconnaître, que le terrain y était plus favorablement disposé pour les innovations religieuses.

Cette classe était déjà puissante et nombreuse, à cette époque, au moins à Londres : or, elle se trouvait imprégnée d'idées nouvelles importées de l'Allemagne et des Pays-Bas. Elle adopta donc assez volontiers la négation de la suprématie papale. Seulement la nouvelle constitution ecclésiastique de Henri VIII paraissait insuffisante à ces disciples de Luther ou de Zwingle, et, quand ils s'avisaient de professer hautement leurs doctrines, des bûchers s'élevaient encore pour eux. Ce procédé judiciaire avait été imaginé par le roi réformateur pour prouver sa stricte impartialité à l'égard de tous ceux qui niaient sa suprématie personnelle.

Quant au peuple anglais proprement dit, — et nous parlons surtout ici du peuple des campagnes, — il était profondément imbu des traditions catholiques. Aussi, quand on altéra les cérémonies de sa religion, qu'on voulut changer son culte, détruire ses autels, — enfin, après qu'on eut chassé des monastères les religieux qui distribuaient à tous le pain de la charité, un grand désespoir saisit ces âmes simples et fidèles à leur foi. Un soulèvement général se produisit dans le nord de l'Angleterre : trente ou quarante mille paysans prirent les armes au nom de la croix, et l'armée que l'on envoya à leur rencontre faillit être surprise et enveloppée. Si, à ce moment, Charles-Quint avait pu donner un bon général aux insurgés et débarquer quelques milliers d'Espagnols pour venir à leur secours, c'en était

fait de la nouvelle église, de la suprématie spirituelle du roi et même de sa couronne [1].

Mais Henri gagna ou désarma les principaux chefs de cette sédition populaire en leur faisant des promesses de liberté religieuse et d'amnistie qu'il ne tint pas. Le sang coula à grands flots : le culte catholique fut bientôt proscrit de nouveau, même dans l'intérieur des demeures privées. Les têtes des religieux et des prêtres qui refusèrent le serment de suprématie furent mises à prix ou tombèrent sur l'échafaud.

Aux souffrances morales de la conscience opprimée se joignit chez le peuple anglais une misère matérielle dont on ne saurait se faire une idée.

Les monastères qui étaient alors si multipliés dans tout le pays avaient toujours du pain pour nourrir l'indigent, des vêtements pour couvrir sa nudité, un refuge temporaire pour quiconque se trouvait sans toit et sans abri. Des hôpitaux nombreux, desservis par des religieux, étaient affectés au secours de diverses maladies.

Lorsque Henri VIII eut confisqué les biens des hôpitaux et des monastères, il s'aperçut tout à coup du vide que laissait dans ses Etats la charité volontaire, dont la source intarissable ne se rencontrait plus en dehors du catholicisme et de ses fécondes institutions. Alors il fut amené à prendre des mesures excessivement rigoureuses contre la pauvreté qu'il considérait comme un crime. Quand un malheureux, même non valide, était trouvé mendiant hors des limites de sa paroisse, il était

1. On se rappelle que, dès 1528 et 1529, Mendoza écrivait à Charles-Quint que le mécontentement était porté au comble, et qu'il ne manquait au peuple qu'un chef pour se soulever contre Henri VIII et le renverser.

arrêté, fouetté, mis au poteau, et retenu dans la prison pendant trois jours et trois nuits au régime du pain et de l'eau, puis renvoyé dans son domicile.

Dans un statut, qui fut l'œuvre personnelle du roi, il était dit qu'à la seconde récidive, on couperait l'oreille au mendiant vagabond. A la troisième récidive, il était condamné à mort comme un félon et comme un ennemi de la chose publique [1].

Ces dispositions n'étaient pas seulement comminatoires. Dans les quatorze dernières années de son règne, Henri VIII fit pendre environ soixante-dix mille de ses sujets, pour crime de vagabondage avec récidive [2], en appliquant littéralement le statut dont il était l'auteur. Depuis, ces actes sanguinaires ont cessé. On a cherché plus tard, dans l'institution des maisons de travail (*Work-houses*) un palliatif au paupérisme. Malgré les améliorations incontestables apportées tout récemment au régime de ces maisons, on n'a pas pu diminuer beaucoup cette lèpre de la misère, née du schisme anglican [3].

1. Reeve's, *History of Law's*, tome IV, p. 227, 228.

2. « *The popular history of England,* by C. Knight, vol. IV, London, 1858.

3. Beaucoup de protestants d'Angleterre, aujourd'hui même, reconnaissent qu'il faut blâmer comme une grande faute, au point de vue politique et social, les mesures prises par Henri VIII contre les ordres religieux de son royaume, et contre les nombreux couvents qui y étaient établis.

Il existe à Cambridge un cercle appelé *Cercle de l'Union*. Ce cercle a pour but d'entretenir une bibliothèque pour les membres de l'université et de leur ouvrir des salles de lecture et d'écriture ; il est le siège des conférences ou de débats réguliers sur divers sujets politiques et littéraires : il est composé exclusivement d'étudiants et de professeurs de l'Université.

§ III

Pour rendre le peuple hostile au romanisme, Henri VIII et ses dignes ministres firent répandre contre la papauté, jusque-là si vénérée en Angleterre, les calomnies les plus odieuses. Tandis que l'on domptait les hautes classes par les rigueurs judiciaires, on menait les classes inférieures par la haine; on surexcitait leur fanatisme, et on finissait par favoriser, ou au moins par tolérer dans une certaine mesure, les disciples des sectes venues d'Allemagne, comme ennemis déclarés et acharnés du catholicisme. Ce fanatisme sombre et sanguinaire finit par se retourner contre l'autorité royale qui s'était attribué toutes les prérogatives de la papauté avec un surcroît d'arbitraire, comme il arrive aux usurpateurs, quels qu'ils soient. L'*Eglise établie* et son chef devinrent un objet d'aversion et d'horreur pour les *presbytériens,* les *indépendants* et tous ceux qu'on appelait les *Puritains.* Les mesures de rigueur que l'on voulut ré-

Or, au sein de cette espèce de chambre ou de parlement universitaire, le 27 février 1844, M. Brame (de St John's College) posa la thèse que voici : « La suppression des monastères par Henri VIII a été un « malheur cruel pour le pays et les circonstances exigent impérieuse- « ment le rétablissement d'institutions analogues. » La question fut sérieusement discutée ce jour même du 27 février, le 5 mars suivant, et enfin, dans une dernière séance du 12 mars, on adopta la motion de M. Brame à la majorité de quatre-vingt-huit voix contre soixante, sur 148 votants.

Tous les votants, étudiants ou professeurs, étaient protestants et même anglicans, puisque, à cette époque, tous les dissidents étaient exclus de l'Université.

tablir contre *les dissidents* ne firent que les exaspérer et leur donner plus de force. Le respect pour le roi s'était perdu à la suite du respect pour le pape. Aussi, il arriva un jour où les colères du peuple ne s'arrêtèrent pas devant la majesté du trône. Charles Ier, jugé comme un simple criminel, fut la victime de ces bills d'*attainder*, pratiqués si cruellement par ses prédécesseurs et en particulier par Henri VIII.

Donc, sans le divorce de ce prince avec Anne de Boleyn, un Stuart, expiant les crimes des Tudors, n'aurait pas porté la tête sur l'échafaud.

La haine et les préventions populaires, excitées par Henri contre la religion de Catherine d'Aragon, furent réveillées avec une intensité extraordinaire sous le règne de Jacques II; ce dernier des rois Stuarts paya de sa couronne la tentative d'une restauration catholique.

Des flots de sang coulèrent encore à la suite de la levée de boucliers du prétendant et après la défaite de Culloden.

L'Ecosse et surtout l'Irlande furent persécutées à outrance par le gouvernement anglais. La liberté ou au moins la tolérance religieuse n'a pu être reconquise que dans ces derniers temps. Les effets désastreux du divorce de Henri VIII s'effacent ainsi peu à peu, mais après des siècles d'efforts de la part des catholiques, traités pendant longtemps comme des espèces de parias dans l'ordre politique et civil.

A l'extérieur, les passions religieuses de la mère-patrie se reproduisirent souvent dans les colonies nombreuses que l'Angleterre fonda en Amérique et dans les Grandes-Indes. On cite l'exemple du Maryland où lord Baltimore, seigneur catholique, débarqua avec

un bon nombre de ses serviteurs et amis, catholiques comme lui. Il décréta dans ce territoire, dont on lui avait donné le gouvernement, la liberté complète des cultes. Les puritains et autres protestants, par leurs immigrations successives, y changèrent la majorité ; ils en profitèrent pour ôter aux catholiques tous leurs droits civils, et pour reconnaître par l'exclusivisme religieux contre leurs hôtes trop bienveillants, le bienfait de la liberté qu'ils avaient reçu d'eux. La Nouvelle-Angleterre, la Pensylvanie s'étaient déjà signalées par une intolérance préventive très rigoureuse. Ce fut le triste système inauguré d'abord sur tous les rivages où abordait un navire anglais. Peu à peu, au contraire, la religion catholique devint dans les colonies anglaises, non-seulement tolérée, mais honorée. Aux Indes orientales, la grande *Compagnie* d'abord, puis le gouvernement britannique reconnurent généralement qu'il y avait chez les missionnaires de la religion romaine plus de puissance convertissante et civilisatrice que chez les missionnaires protestants. Mais cette justice rendue à nos apôtres catholiques a été bien tardive ; les préjugés nés du divorce et du schisme anglican se sont montrés singulièrement tenaces : ils ont empêché et empêchent encore l'unité de foi.

Qui aurait pu prévoir à Londres en 1533, que le divorce devait être un de *ces coups dont les contre-coups portent si loin*, suivant l'expression de Bossuet?

Nous avons encore à tirer de cette histoire un autre sujet de méditation, où semble intéressé l'avenir de l'humanité et de la liberté de conscience.

Le spectacle d'un monarque qui marcha sur les âmes avec tant de cruauté, et qui reproduisit le phénomène extraordinaire d'un nouveau Néron dans les annales d'une nation chrétienne, devra nous mettre en garde contre le retour d'une dictature ou d'une tyrannie d'empire césarien, que l'on a peut-être tort de croire impossible.

Ce serait là le plus grand fléau de Dieu dans les temps modernes.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

1° Sur un confesseur de la reine Catherine.

Il a paru récemment un supplément aux deux premiers volumes du *Calendar* que nous avons souvent cité, avec une assez longue introduction historique de l'éditeur Bergenroth. En s'appuyant sur des lettres qu'il publie en reproduisant le texte original espagnol, cet éditeur prouve que Catherine avait donné sa confiance à un confesseur qui s'en était rendu indigne. Elle ne le crut pas coupable et s'obstina à le garder près d'elle, malgré les dénonciations et les représentations de Luis Carroz, ambassadeur du roi Ferdinand. C'était avant et pendant les premières années de son mariage avec Henri VIII. Mais ces années furent précisément celles où son bonheur conjugal parut sans nuages. Qu'elle eût conservé de la reconnaissance pour un homme qui lui avait montré du dévouement dans le temps où elle était indignement traitée par Henri VII, qu'elle se soit refusée à le croire coupable, malgré de graves indices recueillis contre lui, — cela s'explique de la manière la plus honorable. — Mais, si ce même prêtre a souillé par la suite sa robe sacerdotale, cela ne saurait rejaillir un seul moment sur la réputation sans tache de Catherine d'Aragon.

Il parait que ce misérable, chassé de l'Angleterre, après y avoir été dégradé par un tribunal ecclésiastique, fut saisi par or-

dre de Ferdinand, en Espagne où il était revenu, et qu'on le jeta dans un monastère, où il finit le reste de ses jours.

Quant à la reine Catherine elle-même, elle reste pour nous le type de la femme noble et chaste, telle que nous l'avons toujours comprise. Si sa conduite avait pu donner lieu à des soupçons qui auraient eu la moindre consistance, on en aurait bien tiré parti dans le malheureux procès du divorce. On cherchait partout, pendant le mariage de Catherine, des griefs contre elle, prouvés ou non prouvés. Henri VIII, qui ne reculait devant aucun moyen d'arriver à ses fins, n'aurait pas manqué de tourner contre sa malheureuse femme cette arme meurtrière, quand même ce n'eût été que pour l'intimider et la rendre plus docile à ses vœux. Mais rien de semblable n'a été ni allégué, ni essayé. Aussi, quand nous voyons que Catherine, dans un mouvement magnifique, en appelle publiquement à Henri VIII pour attester sa virginité, conservée après son premier mariage, — et que Henri lui-même reste muet et comme accablé, — et que depuis il cherche à grand' peine des témoignages étrangers pour tâcher d'établir contre elle ce qu'il n'ose affirmer personnellement, quand, même après l'avoir disgraciée et répudiée, il dit hautement : « Catherine a perdu mon amour, mais elle n'a jamais perdu mon estime », il nous semble que la question est jugée, et que toutes les ombres du passé se dissipent, pour mettre l'épouse injustement accusée dans une pure et éclatante lumière.

2° Pourquoi la reine Catherine ne s'est-elle pas réfugiée en Espagne ou dans les Flandres, après que Henri VIII eut fait prononcer son divorce avec elle par l'archevêque Cranmer?

La réponse à cette question se trouve dans le passage suivant d'une lettre de Charles-Quint contenant des instructions très détaillées à ses deux ambassadeurs, le comte de Cifuentès et D. Rodrigue d'Avalon, pour les diriger en cour de Rome :

« On a délibéré dans le temps pour savoir si la reine devait

« sortir d'Angleterre ou bien y demeurer, pour entretenir par sa « présence l'affection et le dévouement des sujets qui lui sont « demeurés fidèles, considérant aussi que cette circonstance « pourrait beaucoup contribuer à ramener le roi dans le devoir, « soit par suite des remords de sa conscience, de la compassion « qu'exciterait en lui l'humilité de la reine, et du dégoût que lui « inspirerait Anne de Boleyn, soit par crainte de ses sujets ou « tout autre motif. Dès lors, on a réfléchi que si la reine quittait « le royaume, et si on faisait des difficultés pour le lui permettre, « la chose ne pourrait guère se passer sans quelque démonstra- « tion énergique de notre part, de celle du roi des Romains, ainsi « que des autres parents et alliés de la princesse. Tout bien con- « sidéré, on s'est donc déterminé à laisser cette question de « côté. Nous avons donc écrit à Notre Tante de rester dans son « royaume et d'y attendre patiemment l'issue du procès qui va « se juger à Rome, afin que ses sujets et le monde entier con- « naissent bien l'étendue de l'injure qu'on lui fait[1]. »

La pensée dominante de Charles-Quint, c'était la crainte d'être obligé de déclarer la guerre à Henri VIII, si ce prince avait voulu retenir par force la reine Catherine en Angleterre.

De son côté, Catherine, même après le jugement de Rome qui lui avait été favorable, préféra ne pas abandonner le terrain, pour y défendre jusqu'au bout la légitimité de sa fille et ses droits de succession à la couronne d'Angleterre.

3° Nous citons ici une page d'un excellent livre, *la Jeunesse d'Elisabeth*, par M. Wiesener, p. 110-111. Paris, Hachette, 1878 :

« Marie d'Angleterre étant devenue reine, ouvrit son Parle- « ment le 5 octobre 1553. Cinq jours après, elle envoya à la « Chambre des lords un bill abrogeant en bloc toutes les lois qui

1. *Documents sur l'histoire de France*, édités par Weiss, tome II, p. 33.

« avaient été votées sous les deux derniers règnes, relativement « à la religion et au divorce de Henri VIII..... Il n'y avait pas « d'objection à craindre de la part des lords, entièrement assou- « plis, mais les Communes n'avaient pas dépouillé toute aspé- « rité..... On retira le bill et on prorogea le Parlement pendant « quelques jours. A la reprise des séances, les esprits étant cal- « més, le gouvernement présenta deux bills séparés, l'un sur le « mariage de Catherine d'Aragon, l'autre sur le culte. Le pre- « mier passa d'emblée le 28 octobre. On y décidait que le mariage « du roi avec Catherine avait été contracté légalement, et *n'était « pas prohibé par la loi de Dieu* ; qu'en conséquence, la sentence de « divorce rendue par Cranmer était illégale et nulle dans son « principe. Les deux actes des parlements qui avaient confirmé le « divorce et sanctionné l'illégitimité de la reine Marie, étaient « donc formellement abrogés.

« Quant au second bill sur la religion, il rétablit le catholi- « cisme, mais on ne fit pas encore décider la question du plus ou « du moins d'étendue de la juridiction du pape : on la réserva « pour des temps plus propices. »

Sous Elisabeth, ces deux bills furent révoqués par le Parlement qui sanctionna de nouveau les actes et statuts de Henri VIII, rendus en cette matière.

A dater de cette époque, la nullité radicale des mariages entre beau-frère et belle-sœur devint comme un dogme constitutionnel de l'Angleterre. Il y a plusieurs années, la Chambre des communes, moins fidèle aux traditions que la Chambre haute, proposa de rendre possibles ces sortes de mariage par des dispenses légales de l'autorité compétente : les lords rejetèrent cette proposition.

4° Note sur les pages 541, 542 et suivantes.

Pascual de Gayangos, éditeur des nouveaux volumes du *Calendar*, a soutenu une hypothèse qui tendrait à diminuer la consi-

dération qui s'attache au nom jusqu'à présent si respecté du cardinal Polus.

Dans l'analyse très courte, mais très étudiée que nous avons donnée de la publication des lettres et des écrits de Starkey, nous avons répondu d'avance aux attaques du savant Gayangos.

La lettre de Starkey, insérée par M. Herrtage dans son Recueil[1] p. LXXV, n'avait pas échappé à notre attention : mais quoique, au moment où nous composions les dernières pages de notre livre, nous n'eussions pas sous les yeux le fameux *Dialogue*, qui n'avait pas encore été publié, il ne nous semblait pas que l'on pût attribuer une grande importance à de prétendus entretiens privés qui auraient pu avoir lieu entre Thomas Lupset et Réginald Polus. Si ce dernier n'a pas désavoué le langage que lui prêtaient Thomas Lupset et Starkey, c'est que ce démenti avait été donné implicitement et très suffisamment par son traité *De unione ecclesiasticâ*.

Il faut remarquer d'ailleurs que Lupset étant mort en 1532, ses entretiens avec Réginald Polus auraient eu lieu en 1530 ou 1531, et qu'à cette époque, la rupture de Henri VIII avec Rome n'était pas consommée ; de plus, les persécutions n'avaient pas encore sévi en Angleterre.

Quand ces persécutions eurent frappé les hommes de cour qui, même restés étrangers à la question du divorce, ne crurent pas pouvoir reconnaitre la suprématie spirituelle de Henri VIII, les yeux des plus aveugles se dessillèrent, et les hésitations de Réginald Polus, s'il est vrai qu'il en ait eu, durent cesser entièrement[2].

Il faudrait une dissertation en règle, nous le reconnaissons,

1. England in the Reign of Henr y VIII. Part. I. Starkey's-Life and letters (Early English Text Society), tom. XXXI extra-series.

2. Voir le nouveau volume du *Calendar of Letters, Despatches* and *State papers, relating to the negociation beetween England and Spain*, vol. IV, part. I, Henri VIII, 1529-1530, edited by Pascual de Gayangos. London, Longman, 1879, grand in-8 de 480 pages.

pour traiter ce sujet qui est, d'ailleurs, à côté sans doute, mais en dehors de la vie de Catherine d'Aragon.

Si Dieu nous prêtait vie, nous voudrions écrire la vie de Fisher, évêque de Rochester, et celle du cardinal Pole; toutes les questions nouvelles, soulevées aujourd'hui, pourraient être élucidées alors dans ces deux biographies, comme dans leur place naturelle.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LES DEUX MARIAGES DE CATHERINE D'ARAGON ET SON COURONNEMENT.

DEUXIÈME PARTIE

DIVORCE DE HENRI VIII ET DE CATHERINE D'ARAGON. — SOUFFRANCES ET MORT DE CETTE PRINCESSE.

Le Puy, imprimerie Marchesson fils, boulevard St-Laurent.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Histoire du Droit criminel des peuples modernes, considéré dans ses rapports avec les progrès de la civilisation, depuis la chute de l'empire romain jusqu'au XIXe siècle. 3 vol. in-8. 1854 à 1860. (Tome deuxième épuisé.)

NOTA. Les premier et troisième volumes se vendent séparément 7 fr. 50 chacun.

Histoire du Droit criminel de l'Espagne. 1 vol. in-8, 1870........................ 8 »

Histoire du Droit criminel de la France, depuis le XVIe jusqu'au XIXe siècle, comparé avec celui de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Allemagne. 2 vol. in-8, 1874.. 15 »

Ouvrages couronnés par l'Académie française en 1875.
Rapport de M. Patin. — « C'est avec la compétence d'un ancien magistrat, avec l'autorité d'un « docte jurisconsulte, que M. Du Boys a écrit, il y a quelques années, son *Histoire du Droit criminel des peuples modernes*, et depuis, pour compléter son œuvre, l'*Histoire du Droit criminel de la France, depuis le* XVIe *jusqu'au* XIXe *siècle, comparé avec celui de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre*. Son livre n'est pas seulement savant, exact, judicieux ; il est « bien écrit, bien composé ; le sentiment du progrès dans l'administration de la justice s'y exprime avec intérêt, et des notices sur les grands criminalistes, des récits de célèbres procès criminels, y rompent, à propos, la continuité de l'exposition dynastique. »

Études sur le Droit primitif des sociétés humaines. 1 vol. in-8, 1856.............. 1 »

Extrait de la *Revue historique de Droit français et étranger.*

Des fueros d'Espagne, de leur physionomie générale, comment la famille se constitue sous leur influence. 1 vol. in-8, 1866........................ 1 25

Extrait de la *Revue historique.*

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Victor PALMÉ, directeur général, 76, rue des Saints-Pères.

Henri IV et l'Église catholique, par M. l'abbé P. FERET, docteur en théologie, chanoine honoraire d'Évreux. 1 vol. in-8 de XV-500 pages............ 4 »

De la Révocation de l'édit de Nantes, par LÉON AUBINEAU. 1 vol. in-12 de XVII-297 pages.. 3 »

M. Augustin Thierry, son système historique et ses erreurs, par le même. 2e édition. — 1 vol. in-12 de LXII-416 pages.......................... 3 »

La Saint-Barthélemy et les premières guerres de religion en France, leur caractère, leurs causes, leurs auteurs, par M. l'abbé LEFORTIER. 2e édition, revue et augmentée. — 1 vol. in-12 de 464 pages......... 3 »

La Société au treizième siècle, par A. LECOY DE LA MARCHE, professeur à l'université catholique de Paris. — 1 vol. in-12 de X-380 pages......... 3 »

Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, ou la Science au moyen âge, par l'abbé REINHARD DE LIECHTY, docteur en théologie et en droit canonique, chanoine honoraire de Nancy, etc., etc. — 1 vol. in-12 de II-252 pag.. 3 »

Le Droit du seigneur au moyen âge, par LOUIS VEUILLOT. 3e édition, augmentée d'un *avertissement* et d'un *appendice*. — 1 vol. in-12 de XV-344 pag.. 3 »

La Question de Galilée, les faits et leurs enseignements, par HENRI DE L'EPINOIS. — 1 vol. in-12 de 332 pages.................................. 3 »

La Question protestante jugée par le bon sens, la Bible et les faits. Lettres à un protestant sur l'Eglise catholique et le schisme, par GEORGES ROMAIN, avec des lettres approbatives de Mgr Mermillod et Mgr l'archevêque d'Albi. 2e édition. — 1 vol. in-8 de 477 pages............... 6 »

Les Précurseurs de la Révolution, par EUGÈNE LOUDUN. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) 1 vol. in-8 de III-351 pages................ 3 »

Le Mal et le Bien, tableau de l'histoire universelle du monde païen et du monde chrétien, par le même. I. L'*Antiquité*. — II. *Les Siècles chrétiens*. — III. *La Société chrétienne*. — IV. *La Révolution*. — 4 beaux vol. in-8, de XVI-336, XVI-340, 362 et XV-432 pages.................. 20 »

Jean-Jacques Rousseau et le Siècle philosophe, par L. MOREAU. — 1 vol. in-8 de 425 pages.. 5 50

Joseph de Maistre, par le même. — 1 vol. in-12 de XI-543 pages........... 3 »

LE PUY, TYPOGRAPHIE MARCHESSOU FILS.